



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE PARIS



TRENTE-SIXIÈME ANNÉE
(1895)

BERGER-LEVRAULT ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

PARIS
RUE DES BEAUX-ARTS, 5

NANCY
RUE DES GLACIS, 18

M DCCC XCV

TABLE DES MATIÈRES DU TRENTE-SIXIÈME VOLUME

(ANNÉE 1895.)

PAGES.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1895

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Fondée en 1860 et reconnue d'utilité publique par décret du 19 juin 1869.

I.

STATUTS

CHAPITRE I.

But et organisation de la Société.

ARTICLE PREMIER.

La Société de statistique de Paris se propose de populariser les recherches statistiques par ses travaux et ses publications.

ART. 2.

Le nombre des membres de la Société est illimité. Ils se divisent en membres honoraires, membres titulaires et membres correspondants français et étrangers.

ART. 3.

La cotisation des membres titulaires est fixée par le règlement intérieur. Tout membre en retard, pendant une année, de payer sa cotisation, peut être considéré comme démissionnaire et rayé du tableau par une simple décision du conseil; cette décision est rapportée si le sociétaire justifie d'une absence ou de toute autre circonstance considérée par le conseil comme une excuse suffisante.

ART. 4.

Aucun membre nouveau, soit titulaire, soit correspondant, ne peut être admis qu'après en avoir fait la demande par lettre adressée au président ou sur la présentation de deux sociétaires. L'élection n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la réception de la lettre ou de la présentation.

ART. 5.

Un conseil choisi parmi les membres titulaires résidant dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, est chargé de veiller aux intérêts matériels, moraux et scientifiques de la Société.

ART. 6.

Le conseil se compose du président de la Société, de trois vice-présidents, du secrétaire général, du trésorier-archiviste et de six membres, parmi lesquels le conseil choisit lui-même chaque année le secrétaire des séances.

ART. 7.

Le président est élu pour un an, le secrétaire général et le trésorier-archiviste pour trois ans. Les vice-présidents et les autres membres du conseil sont renouvelés chaque année par tiers, à tour de rôle. Les premières années, le sort désigne le vice-président et les conseillers qui doivent sortir.

ART. 8.

Aucun des membres du conseil, à l'exception du secrétaire général et du trésorier-archiviste, n'est immédiatement rééligible. Toutefois, le président et le vice-président à élire chaque année peuvent être choisis parmi les membres du conseil, ou parmi les membres du bureau sortant.

Les anciens présidents de la Société font de droit partie du conseil.

CHAPITRE II.

Travaux de la Société.

ART. 9.

La Société se réunit une fois par mois. Ses réunions mensuelles sont indépendantes de celles qui pourraient être provoquées extraordinairement, soit spontanément par le conseil, soit sur une demande signée par dix membres au moins de la Société.

Art. 10.

Aucune lecture ne peut être faite sans communication préalable du manuscrit au président, huit jours au moins avant la séance dans laquelle elle doit avoir lieu.

ART. 11.

Est interdite toute lecture qui contiendrait une appréciation quelconque des actes politiques du Gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ou une attaque quelconque contre l'un des cultes reconnus par l'État.

ART. 12.

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'à la suite d'une convocation spéciale, et seulement à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Ces statuts ont été délibérés et adoptés par le Conseil d'État dans sa séance du 30 janvier 1873.

Le Maître des requêtes,
Secrétaire général au Conseil d'État,
Signé : Alexandre FOUQUIER.

Certifié conforme à l'original annexé au décret du 25 février 1873, déposé aux archives du ministère de l'Instruction publique.

Le Chef du cabinet et du secrétariat,
Signé : E. MANUEL.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TITRE PREMIER.

Recettes et Dépenses.

ARTICLE PREMIER (1).

Les ressources de la Société comprennent :

1° Le revenu des biens et valeurs de toute nature appartenant à la Société;

2° La cotisation annuelle des membres titulaires, fixée à 25 fr., payables en une seule fois dans les premiers jours de chaque année.

Le rachat de la cotisation annuelle des membres titulaires est fixée à 300 *francs ;*

Cette somme pourra être payée en cinq termes égaux, de soixante francs chacun, exigibles au commencement de chaque année ;

Les annuités versées resteront définitivement acquises à la Société ;

Le titre de membre perpétuel, avec les droits qu'il confère, ne sera acquis qu'après le paiement intégral du rachat ;

3° Le produit des abonnements au Journal et de la vente des collections ;

4° Les dons et legs que la Société est autorisée à recevoir ;

5° Les subventions qui peuvent lui être accordées.

ART. 2.

Les *membres associés* ne sont assujettis à aucune cotisation.

Les membres titulaires, ainsi que les membres associés, reçoivent gratuitement le Journal de la Société.

L'abonnement est obligatoire pour les *membres correspondants.*

ART. 3.

Les dépenses de la Société se composent :

1° Des frais de rédaction et d'impression des publications de la Société ;

2° Des prix, médailles et autres récompenses que la Société croit devoir accorder pour des travaux imprimés ou manuscrits concernant la statistique ;

3° De l'achat de livres, brochures et journaux pour sa bibliothèque ;

4° De diverses dépenses d'administration et de bureau.

---

(1) Modifié par la Société dans sa séance du 20 décembre 1893.

TITRE II.

Admission et Élections.

ART. 4.

L'admission des sociétaires titulaires, associés et correspondants, présentés en conformité des prescriptions de l'article 4 des statuts, a lieu par assis et levé, à la majorité absolue des membres présents ; le vote au scrutin secret est de droit s'il est demandé par trois membres au moins.

ART. 5.

Le Société procède aux élections des membres du bureau et du conseil dans sa réunion du premier samedi (1) de décembre.

ART. 6.

Dans sa réunion de novembre, le conseil dresse la liste des candidats qu'il propose pour les diverses fonctions ; cette liste est communiquée le jour même à la Société par le président. Toute candidature proposée par cinq membres au moins est de droit ajoutée à la liste dressée par le conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts, et transmise au secrétaire général dans les huit jours qui suivront la séance de novembre.

ART. 7.

La liste des candidats aux diverses fonctions est adressée aux membres de la Société huit jours au moins avant l'élection, laquelle aura lieu le premier samedi de décembre (1).

ART. 8.

Les élections ont lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés, et, s'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, à la majorité relative.

Il est voté au scrutin secret, et chaque bulletin contient autant de noms qu'il y a de membres à nommer.

Les membres de la Société domiciliés dans les départements peuvent envoyer leur vote écrit et clos au président de la Société, mais les membres résidants ne peuvent voter qu'en déposant eux-mêmes leur bulletin dans l'urne.

Le scrutin est dépouillé séance tenante et le résultat proclamé par le président.

(1) Le 3e mercredi, à partir du mois de janvier 1883, par suite du changement du jour des réunions adopté le 2 novembre 1882.

TITRE III.

Attributions de la Société.

ART. 9.

La Société se réunit en séance ordinaire le premier samedi de chaque mois (1), sur la convocation du secrétaire général.

En dehors des attributions relatives aux admissions et élections énoncées aux articles 4 à 8, elle approuve les comptes du trésorier, sur le rapport de la commission des fonds et archives, et vote le budget de chaque exercice.

ART. 10.

Toute proposition émanant soit d'un ou plusieurs membres de la Société, soit du conseil ou du bureau, qui est prise en considération par la Société, doit être renvoyée à l'examen d'une commission.

TITRE IV.

Attributions du conseil.

ART. 11.

Le conseil se réunit de plein droit le même jour que la Société, immédiatement avant la séance.

Il peut être convoqué extraordinairement par le président.

Il ne peut délibérer que si cinq membres au moins sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité.

ART. 12.

Le conseil administre les affaires de la Société.

Il est représenté, au sein de toutes les commissions nommées en vertu de l'article 10, par le président et le secrétaire général.

Il arrête les budgets et les comptes tels qu'ils doivent être soumis à la Société.

Il choisit chaque année dans son sein une commission des fonds et archives et une commission de publication, composées l'une et l'autre de trois membres.

TITRE V.

Attributions du président et des vice-présidents.

ART. 13.

Le président signe la correspondance de la Société. Il peut, toutefois, pour les affaires ordinaires ou en cas d'absence, déléguer la signature au secrétaire général.

Les diplômes d'admission, ainsi que les procès-verbaux des séances, sont signés par lui et par le secrétaire général.

ART. 14.

En cas de partage dans les délibérations de l'assemblée et du conseil, le président a voix prépondérante.

Art. 15.

En cas d'absence du président, les vice-présidents sont appelés au fauteuil par rang d'ancienneté, et, à ancienneté égale, par rang d'âge. Ils ont alors les mêmes droits et prérogatives que le président.

TITRE VI.

Attributions du secrétaire général et du secrétaire des séances.

ART. 16.

Le secrétaire général convoque la Société et le conseil.

Il prépare l'ordre du jour de concert avec le président.

ART. 17.

Il assure la rédaction des procès-verbaux des séances de la Société et du conseil, les fait transcrire sur un registre et les signe avec le président; il prépare pour la signature du président la correspondance de la Société et, dans les cas urgents, la signe lui-même par délégation du président. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le secrétaire des séances.

ART. 18.

Le secrétaire général est chargé, *sous le contrôle du président et de la commission de publication,* de tout ce qui concerne les publications de la Société.

ART. 19 (1).

Le secrétaire des séances assiste le secrétaire général pour la rédaction des procès-verbaux des séances de la Société et du conseil. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le plus jeune des membres présents.

(1) Modifié par décision de la Société en date du 15 juin 1892.

TITRE VII.

Attributions du trésorier-archiviste.

ART. 20.

Le trésorier est chargé, sous l'autorité du conseil, de l'encaissement et du placement des fonds de la Société, ainsi que du paiement de ses dépenses régulièrement autorisées et justifiées.

Il signe les quittances de cotisation.

ART. 21.

Il ne garde en caisse que la somme nécessaire pour faire face aux dépenses prévues du mois, et place l'excédent, en compte courant et au nom de la Société, dans un établissement de crédit désigné par le conseil.

ART. 22.

Il place également, au nom de la Société, mais en valeurs mobilières désignées par le conseil et par l'intermédiaire d'un agent de change, tous les fonds de la Société qui ne seraient pas nécessaires à ses dépenses annuelles.

Il remet tous les trois mois au président la balance des comptes et la situation de la caisse.

ART. 23.

En dehors du budget, aucune dépense ne peut être faite sans l'autorisation du conseil; toutefois, la commission des comptes peut autoriser les dépenses urgentes et jusqu'à la concurrence d'une somme de cent francs au plus, mais à la condition, en cas de doute sur l'urgence, et si la dépense lui paraît engager une question de principe, d'en référer au conseil.

ART. 24.

Chaque année, le trésorier prépare et soumet au bureau, quinze jours au moins avant la séance de janvier :

1° Le compte financier détaillé de l'exercice expiré, avec les pièces à l'appui;

2° Le budget des recettes et dépenses de l'exercice courant, d'après les résultats connus et constatés de l'année précédente.

Ce compte et ce budget, arrêtés par le conseil, après révision de la commission des comptes, sont soumis à l'assemblée à sa prochaine réunion.

ART. 25.

Le trésorier conserve, pendant trois années au moins, les pièces justificatives de sa comptabilité;

elles sont ensuite déposées aux archives de la Société.

ART. 26 (1).

Les archives de la Société sont placées dans les attributions du trésorier-archiviste, *sous la surveillance de la commission des fonds et archives.*

Le dépouillement des livres, le service de la bibliothèque et la tenue à jour du catalogue, sans préjudice des fonctions d'un bibliothécaire spécial, sont dans les attributions du secrétaire général, sous le contrôle du président et du conseil de la Société.

(1) Modifié par décision de la Société en date du 15 juin 1892.

II.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

ANCIENS PRÉSIDENTS (1) :

MM. *Villermé, Michel Chevalier, Hippolyte Passy, Ernest Bertrand, Wolowski,* Dr Clément JUGLAR, *Léonce de Lavergne,* Émile LEVASSEUR, *Dr Lunier, Dr Bertillon,* Dr VACHER, *Dr Bourdin,* WILSON, Émile CHEYSSON, Adolphe COCHERY, Léon SAY, Alfred de FOVILLE, Émile YVERNÈS, *André Cochut,* Paul LEROY-BEAULIEU, Eugène TISSERAND, Octave KELLER, Jules DE CRISENOY, Th. DUCROCQ, Adolphe COSTE, Alfred NEYMARCK.

M. Toussaint LOUA, secrétaire général honoraire.

Composition du Bureau et du Conseil pour l'année 1895.

Président. . . . . . MM. Auguste VANNACQUE ;
Vice-Présidents. . . . Émile BOUTIN, Yves GUYOT et Dr Jacques BERTILLON ;
Secrétaire général . . Émile YVERNÈS ;
Trésorier-archiviste. . Jules ROBŸNS ;
Membres du conseil. . BEAURIN-GRESSIER, SCHELLE, Pierre DES ESSARS, Fernand FAURE, Léon BOURGEOIS et Albert DELATOUR.

(1) Les anciens présidents de la Société font de droit partie du Conseil (article 8, paragraphe 2 des statuts). Les noms en caractères *italiques* sont ceux des anciens présidents décédés.

III.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

AU 1er JANVIER 1895.

Membres titulaires (M. P., membres à vie).

ANNÉES d'admission. MM.

1883 Amiot (Henri), ingénieur civil, 4, rue Weber (Porte Maillot).

1884 M. P. Andrieux, ancien député, 32, avenue Friedland.

1881 M. P. Anthoine (Ed.), ingénieur, chef des travaux graphiques au Min. de l'intérieur, 8, rue Treilhard.

1890 M. P. Arnaud, inspecteur divisionnaire de la compagnie d'assurances contre l'incendie *l'Union*, 94, boulevard Raspail.

1889 Arnaudeau, chef de la statistique à la Compie transatl., 43, rue Jouffroy.

1882 M. P. Balsan (Charles), député, 8, rue de la Baume.

1894 Banque de France (La), 1, rue de La Vrillière.

1894 Banque internationale de Paris (La), 3 et 5, rue Saint-Georges.

1894 Banque de l'Indo-Chine (La), représentée par M. S. Simon, directeur, 34, rue Laffitte.

1894 M. P. Banque de Paris et des Pays-Bas (La), 3, rue d'Antin.

1882 M. P. Bardy (Ch.), dir. des laboratoires des cont. ind., 32, rue du Général-Foy.

1894 Baudel (Stanislas-Alexandre de), chef de bureau à la Direction générale des postes et télégraphes, 187, rue de Paris, à Clamart (Seine).

1882 M. P. Baume (Charles), ing. en chef des ponts et chaussées, 21, rue de la Pompe.

1886 Baudry (L.), directeur général de la *Mutuelle de New-York* (assurances sur la vie), 20, boulevard Montmartre.

1864 M. P. Bavelier (A.), 1, rue de la Ville-l'Évêque.

1893 Beauregard, professeur à la Faculté de droit de Paris, 76, rue de Rennes.

1869 M. P. Beaurin-Gressier (L. L.), chef de div. au Min. des trav. publics, 40, boul. Raspail.

1891 Bellet (Daniel), publiciste, rédacteur à l'*Économiste français*, 80, rue Claude-Bernard.

1890 M. P. Bellom (Maurice), ingénieur au corps des mines, 24, place Malesherbes.

1884 Berger (Georges), député, 8, rue Legendre.

1860 M. P.*Berger-Levrault (Oscar) [1], imprimeur-éditeur, à Nancy.

1888 M. P. Bernard (François), professeur à l'École nationale d'agriculture, à Montpellier.

1888 Berr (Emile), publiciste, 11, rue Condorcet.

1889 M. P. Bertillon (Alphonse), chef du service anthropométrique à la préfecture de police, 36, quai des Orfèvres.

1882 M. P. Bertillon (Dr Jacques), chef des trav. de la statist. munic. de la ville de Paris, 24, rue de Penthièvre.

1882 M. P. Bertrand (A.), directeur de la *Correspondance républicaine*, 7, rue Saint-Louis (Versailles).

1873 M. P. Bertrand (Ed.), Procureur général près la Cour d'appel de Paris, 29, boulevard Malesherbes.

1894 M. P. Bèthencourt (Cardozo de), attaché à la Compagnie générale transatlatique, 74, rue de Rennes.

1889 M. P. Béthouard, ing. civil, prést du Trib. de com. de Chartres, à Chartres et 86, avenue de Wagram, à Paris.

---

(1) L'astérisque indique les membres fondateurs (année 1860).

MM.

1881 Bienaymé (Gustave), 13, rue des Saints-Pères.
1882 Billotte (J. B.), secrétaire général à la Banque de France, 2, rue Radziwill.
1860 M. P. *Bing-Bénard (Alfred), ancien consul, 26, rue de Naples.
1884 M. P. Bischoffsheim, député, 3, rue Taitbout.
1879 Bivort (A.), directeur du *Bulletin des Halles et Marchés*, 33, rue J.-J.-Rousseau.
1885 M. P. Bonaparte (S. A. le prince Roland), 22, cours la Reine.
1883 M. P. Bonthoux-Laville (Francisque), 15, rue Montaigne.
1885 Bourgeois (Léon), député, ancien ministre, 50, rue Pierre-Charron.
1883 M. P. Boutin (Émile), cons^er d'État, dir. gén. des cont. dir., 174, rue de Rivoli.
1882 Brelay (Ernest), publiciste, ancien conseiller municipal, 35, rue d'Offémont.
1891 Breton (Georges), chef du bureau des caisses d'épargne et des tontines au Ministère du commerce et de l'industrie, 3, place des Victoires.
1891 M. P. Burrell (Charles), banquier, 37, avenue d'Antin.

1881 M. P. Caignon (L.), receveur principal des Douanes, 14, rue de l'Entrepôt.
1877 Calary, président de chambre à la cour d'appel de Paris, 11, quai d'Orsay.
1889 Carraby (Calixte), administrateur du Comptoir d'escompte, 14, rue Pigalle.
1891 Cassano (Prince de), président de la Société internationale pour l'étude des questions d'émigration, 37, Walbrook E. C., à Londres.
1892 Cayla, rec. des finances, à Segré (Maine-et-Loire) et 21, rue du Cherche-Midi.
1882 M. P. Cérisier (Charles), directeur de l'Intérieur des colonies en retraite, 6, rue Antoine-Roucher (Auteuil).
1882 M. P. Cernuschi (Henri), 7, rue Vélasquez.
1884 M. P. Chailley-Bert, avocat, publiciste, 12, avenue Carnot.
1892 Challamel (Jules), avocat, docteur en droit, 7, rue Rouget-de-l'Isle.
1886 Chalvet (Étienne), administr. à la dir. de l'enreg., 19, rue de Bourgogne.
1894 Charbonnel (Eugène-Henri), attaché à la direction de l'Office du travail, 6, rue Stanislas.
1894 M. P. Chasseloup-Laubat (Marquis de), 51, avenue Kléber.
1889 Chauvin (Jules), rédacteur au Ministère des finances, 40, rue Monge.
1874 M. P. Chervin (Dr Arthur), 82, avenue Victor-Hugo.
1877 M. P. Cheysson (Émile), inspecteur général des ponts et chaussées, professeur à l'École des mines, 115, boulevard Saint-Germain.
1882 M. P. Choquet (D^r Éd.), 13, rue de Seine.
1883 M. P. Christophle (Al.), député, gouverneur du Crédit foncier, 19, place Vendôme.
1882 Clamageran (J. J.), sénateur, 57, avenue Marceau.
1890 Clark (Henri-James), chef du bureau de la statistique de Trinidad (Antilles).
1882 M. P. Cochery (Adolphe), sénateur, ancien ministre, 38, avenue d'Iéna.
1882 M. P. Cochery (Georges), député, 38, avenue d'Iéna.
1890 Colbert-Laplace (Comte de), député, 60, rue des Saints-Pères.
1884 M. P. Colin (Armand), éditeur, 174, boulevard Saint-Germain.
1883 Colonjon (Fernand de), chef de bureau de l'enregistrement et des domaines, 57, rue de Bourgogne.
1894 Compagnie d'assurances sur la vie *la Caisse paternelle*, 4, rue Ménars.
1894 Compagnie d'assurances sur la vie *l'Urbaine*, représentée par M. Victor Fassy, directeur, 8, rue Le Peletier.
1894 Compagnie des Docks et entrepôts de Marseille, 21, rue de Londres. — M. Louis Tirman, président du conseil d'administration.
1887 Compagnie d'assurances sur la vie *le Phénix*, représentée par son actuaire, M. Léon Marie, 33, rue Lafayette.
1894 M. P. Comptoir national d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
1884 Cornuault (Émile), ingénieur civil, 6, rue Le Peletier.
1884 Coste (Adolphe), publiciste, 4, cité Gaillard (rue Blanche).
1882 M. P. Cotard (Charles), ingénieur, 45, boulevard Suchet (Passy).
1885 M. P. Cottin-Angar, président du Syndicat des assurances mutuelles, 9, rue Royale.
1894 Cravoisier, vice-président de la chambre syndicale des exportateurs, 4bis, rue de Châteaudun.
1894 M. P. Crédit Lyonnais (Le), 19, boulevard des Italiens.
1884 Crisenoy (Jules de), ancien conseiller d'État, 8, villa Saïd.
1882 Crozes, ancien administrateur des contr. indirectes, 8, rue Castiglione.

MM.

1894 Darras (Docteur Charles), 13bis, rue des Mathurins.
1890 Daubrée, attaché au Ministère de l'intérieur, 10, rue du Commandant-Rivière.
1881 Dechaud (Ch.), administrateur des contr. indir., 2, rue Watteau, à Courbevoie.
1891 Delatour (Albert), directeur du mouvement général des fonds au Ministère des finances, 19, quai Bourbon.
1882 M. P. Delboy (P. A.), consᵉʳ général de la Gironde, 84, rue de Pessac, à Bordeaux.
1892 M. P. Desjardins (Francis), com. princ. au Ministère des finances, 40, rue du Four.
1882 M. P. Desplanques, trésorier-payeur général du Pas-de-Calais, à Arras.
1882 M. P. Després (Dʳ Armand), ancien député, 3, rue Jacob.
1885 Desroys du Roure, receveur des finances à Paris, 16, rue de Condé.
1882 M. P. Dietz-Monnin, sénateur, 82, rue Lafontaine (Auteuil-Paris).
1883 M. P. Dollfus (E.), banquier, 6, rue Favart.
1882 M. P. Dreyfus (Auguste), banquier, 3, avenue Ruysdaël.
1893 Dubief (A.), secrétaire de la Présidence du Crédit Lyonnais, villa Molitor (Auteuil).
1893 Dubois (Adolphe), sous-directeur de la Compagnie d'assurances générales sur la vie, 19, rue Galvani.
1886 M. P. Ducret, présᵗ de la Chambre syndicale des Industries div., 15, rue de Bruxelles.
1885 M. P. Ducrocq (Th.), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, 12, rue Stanislas.
1888 Dujardin-Beaumetz (J.), ingénieur civil, 87, rue de la Pompe.
1883 Dulaurier, rédʳ au Min. du commerce et de l'industrie, 109, rue de Grenelle.
1894 Duval (Edmond), directeur du Mont-de-piété, 9, rue Le Goff.

1885 M. P. Eggermont (Comte d'), conseiller de légation de S. M. le roi des Belges, au château de Leignon, par Ciney (Belgique).
1882 Essars (Pierre des), sous-chef au Secrétariat général de la Banque de France, 14, rue d'Édimbourg.

1892 Faculté (La) de droit de Paris, 10, place du Panthéon, à Paris.
1892 Faure (Fernand), professeur de statistique à la Faculté de droit de Paris, 83, rue Mozart.
1868 M. P. Fléchey (Edmond), chef de la statistique agricole, au Ministère de l'agriculture, 25, rue de la Collégiale.
1891 Fleury (Jules), ingénieur civil, 12, rue du Pré-aux-Clercs.
1891 M. P. Focqué (Alfred), ingénieur au corps des mines, 2, place Saint-Sulpice.
1891 M. P. Fontaine (Arthur), ing. des mines, chef de section à l'Office du travail, 64, rue des Mathurins.
1889 M. P. Fontaine (Louis), chef de bureau à la Caisse des dépôts et consignations, 10, rue de la Pompe (Paris-Passy).
1882 M. P. Fould (Henri), exportateur, 30, faubourg Poissonnière.
1882 Fournier de Flaix, publiciste, 45, rue Brancas, à Sèvres.
1878 M. P. Foville (Alfred de), directeur de l'administration des Monnaies et Médailles, à la Monnaie, quai Conti.
1887 Fravaton, inspecteur de l'enregistrement et du timbre, à Bougival.

1882 Gaiffe, publiciste, 28, avenue de l'Alma.
1894 Garsonnet, professeur à la Faculté de droit de Paris, 24, rue Gay-Lussac.
1882 Gauwain (Paul), sous-gouverneur du Crédit foncier, 9, rue de la Planche.
1894 M. P. Geblesco (Constantin-R.), licencié en droit, 5, rue Jean-Jacques-Rousseau.
1894 M. P. Girard (Max), avocat, agréé au tribunal de commerce, 2, rue Rossini.
1869 M. P. Gomel (Charles), anc. maître des requêtes au Conseil d'État, 1, rue de la Ville-l'Évêque.
1883 M. P. Graff, attaché à la Caisse des dépôts et consignations, 33, avenue de la Tour-Maubourg.
1883 M. P. Gravier (Charles), insp. princ. de la Cⁱᵉ de l'Ouest, 118, rue Saussure.
1893 Grenard (Émile), directeur du Crédit agricole et commercial à Saint-Denis (Réunion).
1890 Gruner, ingénieur civil des mines, 6, rue Férou.
1893 Guieysse (Paul), député, 42, rue des Écoles.
1886 M. P. Guinier, inspecteur des contributions directes, à Bourg (Ain).

MM.

1876 M. P. Guyot (Yves), ancien ministre, 95, rue de Seine.

1894 Haguet (Henri), directeur du *Journal des transports*, 29, rue de Londres.
1894 Halinbourg, agent de change, 11, rue de Grammont.
1886 M. P. Haranger (Ferdinand), 174, boulevard Saint-Germain.
1889 Harbulot (Maurice), publiciste, 119, rue de Cambronne.
1884 M. P. Hartmann (Georges), 14, quai de la Mégisserie.
1885 Hennequin (Félicien), sous-chef au Min. de l'intérieur, 40, rue de Bourgogne.
1882 Hérault (Alf.), président de chambre à la Cour des comptes, 1, rue Pierre-Charron.
1893 Hertel, ingénieur civil, rédacteur au Min. des trav. pub., à Rueil (S.-et-Oise).
1892 Hervé (Dr), professeur à l'École d'anthropologie, 8, rue de Berlin.
1892 Houdard (Adolphe), sec. général du bureau d'études parlementaires, 235, boulevard Saint-Germain.
1885 Hugo (Comte Léopold), 14, rue des Saints-Pères.

1894 Ivantchoff (Théodor), directeur du Bureau de statistique de Sofia (Bulgarie).

1881 M. P. Jakchitch (Wladimir), ancien directeur de la statistique à Belgrade (Serbie).
1889 Joly (Henri), professeur au Collège de France, 106, rue de Rennes.
1879 M. P. Jude (Edmond), chef de bureau de la Cie du Gaz, 4, rue Bervic.
1860 M. P. *Juglar (Dr Clément), membre de l'Institut, 167, rue Saint-Jacques.

1882 Keller (Octave), inspect. général des mines, 55, avenue des Champs-Élysées.
1886 M. P. Kergall, directeur de la *Revue économique et financière*, 7, avenue d'Antin.

1882 Labry (Le Comte F. O. de), inspect. gén. hon. des ponts et chaussées, 51, rue de Varenne, à Paris, et à Aulnois, par Fresnes-en-Woëvre (Meuse).
1877 Lafabrègue (René), anc. dir. de l'hospice des Enfants assistés, 18, rue du Parc, villa Memoris, n° 5, à Fontenay-sous-Bois (Seine).
1894 Lagarrigue (Victor) fils, 95, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.
1882 M. P. Laisant, ancien député, 162, avenue Victor-Hugo.
1882 M. P. Lamane (Henri), chef de bureau au Crédit foncier, 95, boulevard St-Michel.
1860 M. P.*Lamé-Fleury, conseiller d'État, 62, rue de Verneuil.
1883 M. P. Larclause (Gén. Savin de), à Saint-Martin-la-Rivière, par Chauvigny (Vienne).
1882 Laszloy (Albert), sous-chef de bureau au Min. des finances, 39, rue Gabrielle, à Charenton (Seine).
1890 Laugier, bibliothécaire du Min. du comce et de l'industrie, 51, rue Bonaparte.
1894 Lavollée (René), ancien consul général, 162, boulevard Haussmann.
1887 Lazarus (A.), publiciste, 14, rue de la Perle.
1890 M. P. Lazarus (E.), directeur de l'agence du Comptoir national d'escompte de Paris, Threadneedle street, à Londres.
1883 M. P. Lebey, directeur de l'*Agence Havas*, 34, rue N.-D.-des-Victoires.
1885 Lechartier, publiciste, 97, rue de la Pompe.
1881 Lecler, sénateur, 78, rue d'Assas.
1888 Lédé (Dr), 19, quai aux Fleurs.
1894 Lee (Henry-Austin), secrétaire d'ambassade de S. M. Britannique, 14bis, avenue du Trocadéro.
1883 M. P. Leguay (Baron Albert), sous-gouverneur du Crédit foncier, 10, rue Roquépine.
1876 Lemercier (Marcel), secrétaire de la dir. des chemins de fer de l'Est, 16, rue de Marignan.
1894 Le Moigne (Albert), chef du bureau de la statistique au Ministère des finances, 187, boulevard Malesherbes.
1881 Leroy (Nestor), administrateur des douanes au Min. des fin., 26, rue Dauphine.
1878 Leroy-Beaulieu (Paul), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'*Economiste français*, 27, avenue du Bois-de-Boulogne.
1881 Letort (Charles), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, 9, place des Ternes.
1863 M. P. Levasseur (Émile), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des arts et métiers, 26, rue Monsieur-le-Prince.
1883 M. P. Lévêque, ancien député, à Corgoloin (Côte-d'Or).
1882 M. P. Leviez (Ernest), doct. en droit, dir. de l'*Urbaine*, 27, rue du Mont-Thabor.

MM.

1882 Lévy (Raphaël-Georges), professeur à l'École des sciences politiques, 80, boulevard de Courcelles.
1882 M. P. Liégeard (Armand), sous-chef de bureau au Ministère du commerce et de l'industrie, 28, rue de Varenne.
1882 Limet (Félix), chef du contentieux de l'*Équitable des États-Unis*, 36[bis], avenue de l'Opéra.
1882 Limousin (Ch. M.), directeur de la *Revue du mouvement social* et du *Bulletin des sommaires*, 44, rue Beaunier.
1885 M. P. Lisle (René), ancien inspecteur des finances, 3, rue Boccador.
1885 M. P. Lodin de l'Epinay (Arthur), ingénieur des mines, professeur de métallurgie à l'École nationale supérieure des mines, 4, avenue du Trocadéro.
1864 M. P. Loua (Toussaint), chef de division honoraire de la Statistique générale de France, secrétaire général honoraire de la Société, 110, rue de l'Université.
1890 Louis (D[r] A.), à Roville, par Bayon (Meurthe-et-Moselle).
1889 Lyon-Caen (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, 13, rue Soufflot.

1883 M. P. Magnin (Joseph), sénat., gouv. de la Banque de France, rue de la Vrillière.
1894 Mairet (Pierre), commis principal au Minist. des finances, 45, rue Joubert.
1860 *Malarce (Auguste Chaurand de), inspecteur-conseil près la Caisse d'épargne, 68, rue de Babylone.
1894 Manchez, rédacteur du *Temps*, 12, rue de Douai.
1883 Martin (D[r] A. J.), inspecteur général de l'assistance et de l'hygiène publiques, 3, rue Gay-Lussac.
1865 M. P. Martin (D[r] de) fils, à Narbonne (Aude).
1891 Martin-Dupray, actuaire de la Compagnie d'assurances générales, 11, rue de la Condamine.
1890 Martin (Georges), membre de la commission de contrôle au Comptoir d'escompte de Paris, 9, rue d'Astorg.
1881 M. P. Martinet (Camille), conseiller à la cour d'appel de Paris, 59, boul. Suchet.
1892 Massigli, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris, 24, avenue de l'Observatoire.
1893 May (Georges), ancien banquier, 46, rue du Colisée.
1882 Méliodon (Philibert), secrétaire général et administrateur du Crédit foncier, 19, place Vendôme.
1889 M. P. Melon (Paul), publiciste, 24, place Malesherbes.
1892 M. P. Mercet (Émile), administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris, 2, avenue Hoche.
1888 Mercier (Eugène), membre de la chambre de commerce de Reims, à Épernay.
1868 M. P. Mesnil (D[r] du), médecin de l'asile national de Vincennes, 14, rue du Cardinal-Lemoine.
1860 M. P. *Metternich-Winnebourg (S. A. le prince Richard de), Rennweg, à Vienne (Autriche).
1882 M. P. Michaut (Gabriel-Alphonse), secrétaire général du *Petit Journal*, 64, rue Condorcet.
1893 Michel (Léon), professeur à la Faculté de droit de Paris, 31, rue Bonaparte.
1891 Miquel (V.), rédacteur à la statistique générale de France, 15, rue Lebon (aux Ternes).
1892 M. P. Mirabaud (Paul), banquier, 27, rue Taitbout.
1894 Moret (Edmond), fondé de pouvoirs du Crédit Lyonnais, 49, rue Laffitte.
1893 Moron, directeur de l'Office du travail au Min. du commerce, de l'industrie et des colonies, 140, boulevard Raspail.
1883 M. P. Mouat (Frédéric-John), inspecteur local du Gouvernement, ancien président de la Société royale de statistique de Londres, 12, Durham Villa, Kensington W., Londres.

1886 Nacian (J. J.), professeur d'économie politique à l'École d'architecture, contrôleur des douanes au Ministère des finances, à Bucharest (Roumanie).
1883 M. P. Neymarck (Alfred), directeur-propriétaire du journal *le Rentier*, 18, r. Vignon.
1860 M. P. *Niobey (D[r]), maire d'Hambye, par Gavray (Manche).
1890 Nogués (Frédéric), directeur de la *Famille française*, société anonyme de prévoyance maternelle, 19, rue Drouot.

MM.

1882 M. P. Norberg (Jules), imprimeur-éditeur, à Nancy.
1884 M. P. Normand-Dufie (Dr Sixte), à Royan (Charente-Inférieure).
1892 Nourry (Claudius), publiciste, 17, rue Guersant.
1881 Pallain (Georges), cons. d'État, direct. gén. des douanes, 12, quai de Billy.
1885 M. P. Panhard (René), manufacturier, 5, rue Royale.
1892 Pardon (Noël), gouverneur de la Guadeloupe, 53, rue de Rome.
1882 M. P. Parizot (Ernest), agent de change, 10, rue de Louvois.
1886 Parmentier (Charles), 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
1889 M. P. Parmentier (Léonce), directeur des contributions directes, à Lyon.
1892 Pasquier-Vauvilliers, rédacteur à la Caisse des dépôts et consignations, 17, rue Saint-Dominique.
1880 M. P. Passy (Edgard), ancien secrétaire d'ambassade, 27, avenue de Messine.
1877 M. P. Passy (Louis), député, 45, rue de Clichy.
1882 M. P. Pépin (Louis), trésorier-payeur général, à Cahors.
1864 M. P. Péreire (Eugène), ancien député, 45, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
1894 Périé (Louis), avocat, secr. de la rédaction du *Droit financier,* 1, rue Rossini.
1883 Persin (Edouard), receveur des finances du 11e arrondiss., 21 rue Soufflot.
1872 M. P. Philippe (Léon), 23 *bis,* rue de Turin.
1860 M. P. *Piogey (Julien), ancien juge de paix du 17e arrondiss., 142, rue de la Tour.
1890 M. P. Plassard (Jules), administrateur du Crédit foncier, à Saint-Léger-sous-la-Bussière, par Tramayes (Saône-et-Loire).
1892 M. P. Poincaré, député, ministre des finances, 29, rue de Bourgogne.
1893 Poinsot (Louis), rédacteur au journal *le Rentier,* 3, place du Martray, à Nanterre (Seine).
1888 M. P. Prunget (Joseph), sous-chef de section à l'Office du travail, 2, carrefour de la Croix-Rouge.
1889 M. P. Quevillon (Léon-Fernand), lieutenant-colonel, secrétaire du Comité technique d'état-major, au Ministère de la guerre.
1893 Quiquet, actuaire de la Compagnie d'assurances *la Nationale* (vie), 29, rue des Saints-Pères.
1884 M. P. Raffalovich (Arthur), conseiller d'État (Russie), 19, avenue Hoche.
1885 Rameau (Paul Chevrey-), député, 23, rue Blanche.
1860 M. P. *Rapin (Amédée), à Levet (Cher).
1894 Reboul (Eugène), actuaire, 12, rue Rochambeau (square Montholon).
1882 Récipon (Émile), député, 39, rue de Bassano.
1868 M. P. Renaud (Georges), directeur de la *Revue géographique internationale,* 76, rue de la Pompe, à Passy.
1892 Revoil, sous-directeur au ministère des affaires étrangères, quai d'Orsay.
1885 M. P. Reynaud (Joseph), maître des requêtes au Cons. d'Etat, 66, rue de Miroménil.
1883 Risler (Charles), maire du 7e arrondissement, 39, rue de l'Université.
1860 M. P. *Robÿns (Jules), trésor. de la Société française de tempérance, 37, rue Truffaut.
1890 M. P. Rochetin (Eugène), publiciste, 39, rue Gros.
1894 Rosier (Eugène-Augustin), commis principal à la Direction générale des postes et télégraphes, 33, avenue de Saxe.
1891 Roux (Paul), sous-chef du bureau d'hygiène au Ministère de l'intérieur, 13, rue des Bourdonnais, à Versailles.
1873 M. P. Rouyer (Dr Jules), ancien maire de Laigle (Orne).
1894 Sabatier (André), agréé au tribunal de commerce, 12, rue de la Victoire.
1891 Sabatier (Jules), négociant, publiciste, 233, rue Saint-Martin.
1882 M. P. Saint-Genis (Victor Flour de), anc. conservat. des hypothèq., 7, rue Gounod.
1892 Salefranque (Léon), sous-insp. de l'enregistrement, 31, rue de Tocqueville.
1863 M. P. Santos (S. E. J. don José Emilio de), président du Conseil de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, à Madrid (Espagne).
1882 Sarrien, député, ancien ministre, 22, avenue de l'Observatoire.
1882 Sartiaux (A.), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 73, rue de Maubeuge.
1888 M. P. Saury (Dr Honoré), 8, avenue de Paris, à Epinay-sur-Seine (Seine).
1883 Sauvage (de), professeur au Conservatoire des arts et métiers, 12, r. Barbette.
1883 M. P. Say (Léon), de l'Académie française, député, 21, rue Fresnel.
1882 M. P. Schelle (A.), chef de division au Ministère des travaux publics, 13, boulevard des Batignolles.

MM.

1865 M. P. Séré (Dr de), inspecteur du service de la vérification des décès, 4, rue Desbrosses.
1882 Siegfried (Jacques), banquier, 18, rue Murillo.
1882 Siegfried (Jules), député, ancien ministre, 6, rond-point des Champs-Élysées.
1894 Simon (Alfred-Charles-Alphonse), sous-chef de bureau à la Direction générale des postes et télégraphes, 44, boulevard de Latour-Maubourg.
1884 M. P. Smith (S. E. L. O.), sénateur, 4, rue Blasieholmshammen, à Stockholm.
1894 Société des ateliers et chantiers de la Loire, 11bis, boulevard Haussmann.
1894 Société générale pour favoriser le développem. du commerce et de l'industr. en France, reprės. par M. Armand, inspect., 54 et 56, rue de Provence.
1894 Société générale de crédit industriel et commercial, représentée par M. le vicomte Albert de Richemont, administrateur, 66, rue de la Victoire.
1889 Sol (Paul-Lucien), chef du bureau de la Statistique minér., 100, r. des Dames.
1882 M. P. Swarte (Victor de), trésorier-payeur général, à Melun.

1894 Tarde, chef du bureau de la statistique au Min. de la justice, 36, r. Cambon.
1883 M. P. Tarry (Harold), archiviste à l'École polytechnique, 21, rue Descartes
1885 M. P. Thierry-Mieg (Charles), manufacturier, 2, rue de Penthièvre.
1888 M. P. Thomereau (A.), au château de Gueptant, par Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise).
1882 Thulié (Dr), ancien prés. de la Soc. d'anthropologie, 31, boul. Beauséjour.
1882 Tisserand (Eugène), directeur de l'agriculture, 17, rue du Cirque.
1884 Trélat (Émile), député, directeur de l'École d'architecture, 17, rue Denfert-Rochereau.
1882 Trystram (J. B.), sénateur, 95, rue de Rennes.
1887 Turquan (Séb.), sous-chef de bur. au Min. de l'int., 36, rue de Penthièvre.
1882 M. P. Turquan (Victor), chef du bureau de la Statistique générale de France, 13, rue Gœthe.

1867 Vacher (Dr Léon), ancien député, 52, rue du Faubourg-Saint-Martin.
1883 Vannacque (Auguste), administ. des postes et télég., 40, rue Saint-Placide.
1884 Vauthier (L. L.), ingénieur des ponts et chaussées, 41, rue Spontini.
1892 M. P. Vavasseur (Jacques), docteur en droit, 1, rue Gay-Lussac.
1882 Vergniaud (Jean-Gabriel), ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, 126, boulevard Saint-Germain.
1882 Villard, ingénieur civil, 138, boulevard Malesherbes.
1884 M. P. Villey (Edmond), doyen de la Faculté de droit, 58, rue Bicoquet, à Caen.

1882 M. P. Warin (Calixte), percepteur à Maubeuge (Nord).
1882 Warnier (Jules), ancien député, membre de la Chambre de commerce, rue Andrieux, à Reims.
1888 M. P. Warnier (L. C.), directeur du *Moniteur des assurances*, 48, rue Laffitte.
1892 Watson, anc. insp. des agences étrang. du Crédit lyonnais, 17, rue de Calais.
1877 M. P. Wilson (Daniel), député, 2, avenue d'Iéna et au château de Mountains.

1882 Yturregui, Casilla n° 121, à Lima (Pérou).
1881 Yvernès (Émile), chef de division honoraire au Ministère de la justice, 21, rue de la Tour, Passy.
1884 M. P. Yvernès (Maurice), sous-chef du bureau de la statistique au Ministère de la justice, 21, rue de la Tour, Passy.

1882 M. P. Zens (Paul), ingénieur, directeur des chemins de fer départementaux, 203 *bis*, boulevard Saint-Germain.

1894 Zolla (Daniel-Bernard), profess. à l'École nation. d'agric. de Grignon et à l'École libre des sciences polit., 12, boulev. Montparnasse (square du Croisic).

Membres correspondants.

MM.

1894 Cabanel, vice-consul de France à Dardanelle (Turquie).
1888 Cook (Arthur J.), directeur de la Société d'assurances sur la vie *la Victoria*, Memorial Hall Buildings, Farrington street, E. C., à Londres.
1892 Frederiksen, ancien membre du Parlement danois, ancien professeur d'économie politique à l'Université de Copenhague, 9, rue de l'Université.
1884 Grandeau, doyen honre de la Faculté des sciences de Nancy, 3, quai Voltaire, Paris.

1894 Grasserie (Raoul de la), juge au tribun. civil de Rennes, 4, rue Bourbon, à Rennes.
1894 Jalabert, percepteur d'Escosse, boulevard d'Alsace-Lorraine, à Pamiers (Ariège).
1889 Lelièvre, directeur de la *Mutuelle française,* au Mans (Sarthe).
1892 Mine (Albert), consul de la République Argentine, à Dunkerque (Nord).
1882 Obreen (Hermann), ingénieur, 64, Kalverstraat, à Amsterdam.
1884 Rivera y Valenzuela (don Juan), chef des travaux statistiques de la province, à Huesca (Espagne).
1873 Serret (Jules), avocat, président du Syndicat des navigateurs de la Garonne, rue Lalande, à Agen (Lot-et-Garonne).
1892 Vital-Cuinet, secr. gén. de la Dette publique ottomane, à Constantinople.
1892 Wood (Stuart), trés. de l'Académie américaine des sciences politiques et sociales, 1620, Locust street, à Philadelphie.

Membres associés.

MM.

1883 Amici-Bey (Frédéric), ingénieur, au Caire (Égypte).
1882 Barclay (Thomas), avocat du barreau de Londres, 25, boulevard des Italiens.
1878 Becker, ancien chef de la statistique de l'empire d'Allemagne, à Berlin.
1883 Bengolea (Ismaël), chef de la division de statistique à Buenos-Ayres.
1883 Besso (Marco), secrétaire général des assurances générales de Venise-Trieste, membre de l'Institut des actuaires de Londres, à Trieste.
1883 Blenck (Ch. J. E.), conseiller intime supérieur, chef de la statistique du royaume de Prusse, 28, Lindenstrasse, S. D., à Berlin.
1878 Bodio (Le commandeur Luigi), dir. gén. de la statist. du royaume d'Italie, à Rome.
1878 Bosch-Kemper (G. de), secrétaire général du Ministère du commerce et de l'industrie, rue Bankaert, à La Haye.
1886 Boxström (Adolphe), conseiller d'État, directeur du bureau central de statistique de Finlande, à Helsingfors.
1884 Caillard (A.), directeur général des douanes à Alexandrie (Égypte).
1886 Cazazis (Nicolas), professeur d'économie politique à Athènes (Grèce).
1878 Cinque (Marquis de), Palais Cinque, rue Colonna, à Rome.
1892 Commission centrale de statistique (le Secrétaire de la), à la Haye.
1883 Coni (Emilio), ancien directeur de la statistique à La Plata.
1882 De Laveleye (Georges), rédacteur en chef du *Moniteur des intérêts matériels,* 6, rue de la Banque, à Bruxelles.
1884 Département du Trésor, à Washington, U. S.
1878 Directeur (Le) de la statistique du royaume de Bavière, à Munich.
1878 Directeur (Le) de la statistique du Royaume de Hongrie, à Budapest.
1879 Directeur (Le) de la stat. off. d'Espagne, au Ministère du Fomento, à Madrid.
1878 Directeur (Le) de la statistique de la ville de Hambourg (Dr Koch).
1880 Directeur (Le) du bureau de statistique de la ville de Palerme (Sicile).
1878 Directeur (Le) de la statist. au Min. de l'intérieur de Roumanie, 5, str. Biserica Amzii, à Bucharest.
1878 Directeur (Le) de la statistique du royaume de Saxe, à Dresde.
1878 Directeur (Le) de la statistique du royaume de Wurtemberg, à Stuttgard.
1878 Directeur (Le) du bureau fédéral de statistique, à Berne.
1894 Directeur (Le) du bureau de statistique de Sofia (Bulgarie).
1886 Domis de Semerpont, secr. gén. au Ministère de la justice, à Bruxelles.
1861 Engel (Dr), conseiller intime, à Oberlössnitz-Radebeul, près Dresde.
1882 Engelbronner (C. C. E. d'), secr. gén. de la Société néerlandaise contre l'alcoolisme, ancien secr. gén. au Min. de la justice, 30, Gedempte-Burgwal, à La Haye.
1885 Erben (Joseph), dir. du bur. communal de statistique de la ville capitale de Prague.
1878 Gad (Marius), directeur de la statistique officielle à Copenhague.
1879 Giffen (Robert), directeur du *Board of Trade,* à Londres.
1885 Hancock (Charles), membre de la Société de statistique de Londres, 125, Queen's Gate.
1883 Haytter (H.), directeur du Bureau de statistique de l'Australie du Sud à Victoria, à Melbourne (Australie).
1889 Herrera (Guillermo), sous-directeur de la statistique du Mexique, à Mexico.

MM.

1878 Ignatius (Ch. Em. F.), docteur en philosophie, sénateur à Helsingfors (Finlande)
1885 Inama-Sternegg (von), président de la Commission cent. de stat., à Vienne (Autriche).
1872 Janssens (E.), inspecteur en chef du service d'hygiène, 21, rue du Lombard, à Bruxelles.
1885 Kauffmann (Dr H.), à Saint-Pétersbourg.
1878 Kiaër (A. N.), chef de la statistique générale, à Christiania (Norvège).
1878 Körösi, directeur de la statistique municipale de Buda-Pest (Hongrie).
1878 Kummer (Dr J. J.), directeur du bureau fédéral des assurances, à Berne.
1884 Latzina (F.), directeur de la statistique nationale argentine, à Buenos-Ayres.
1877 Lebon (Léon), 116, rue de la Loi, à Bruxelles.
1883 Leemans (Hubert), directeur général au Ministère de l'intérieur, 244, rue de la Loi, à Bruxelles (Belgique).
1883 Lefebvre (Dr), doyen de la Faculté de médecine à l'Université de Louvain, 24, rue des Marais, à Louvain.
1883 Leyffler (Dr), directeur du service de la Caisse d'épargne postale en Suède, à Stockholm.
1885 Lopez Lombra (don Ramon), officier supérieur du Ministère de la justice, des cultes et de l'instr. publ. de la République orientale de l'Uruguay, à Montevideo.
1890 Louriotis (E.), chef du bureau de statistique au Ministère de l'intérieur, à Athènes.
1882 Luzzatti (Le Commandeur), ancien ministre des finances, à Rome.
1885 Martin (John Biddulph), 17, Hydepark-Gate, Londres, S. W.
1869 Mayr (Dr Georges), 5, Kaiser-Wilhelmstrasse, à Strasbourg (Alsace-Lorraine).
1886 Milliet, directeur du bureau fédéral de l'alcool, à Berne.
1884 Molteni (A.), physicien, 44, rue du Château-d'Eau, à Paris.
1885 Murray (Henry), secrétaire de la Chambre de commerce de Londres, Botolph House Eastcheap, E. C., à Londres.
1885 Nagayo-Sensai, à Tokio, et 75, avenue Marceau, à Paris.
1888 Nicaise (Auguste), juge de paix, corresp. du Ministre de l'Instruction publique, rue Grande-Étape, à Châlons-sur-Marne.
1891 Nicolaï (Edmond), chef du bureau de la statistique générale de Belgique, 69, rue de la Source, à Bruxelles.
1885 Peñafiel (don Antonio de), directeur général de la statistique de la République mexicaine, à Mexico.
1883 Perozzo, ingénieur civil, inspecteur central au Ministère des finances, à Rome.
1879 Président (Le) de la Commission des tarifs et valeurs de douanes, à Madrid.
1876 Président (Le) de la Société de statistique de Londres, 9, Adelphi-Terrace, à Londres, W. C.
1885 Rawson W. Rawson (Sir), 68, Cornwall Gardens Queen's-Gate, à Londres, S. W.
1874 Robÿns (Alfred), 10, rue des Rentiers, à Etterbeek-lez-Bruxelles.
1885 Sarafov (K.), ancien ministre des finances de Bulgarie, à Sofia.
1884 Sauveur (J.), secr. gén. du Min. de l'intérieur et de l'instr. publ., à Bruxelles.
1863 Semenov (de), anc. prés. de la Comm. centr. de statistique à Saint-Pétersbourg.
1890 Sherzer (le chevalier de), consul général d'Autriche à Gênes.
1878 Sidenbladh (Elis), directeur du bureau central de statistique de Suède, à Stockholm.
1882 Terzi (Dr Ernesto), 23, Borgo-Nuovo, à Milan.
1885 Troïnitsky (Nicolas), conseiller d'État actuel, président du Comité central de statistique, à Saint-Pétersbourg.
1885 Walker (Général Francis), à Washington (États-Unis d'Amérique).

RÉSUMÉ.

Membres fondateurs	136
Membres titulaires	154
Membres correspondants.	13
Membres associés.	72
	375

IV.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1894.

SOMMAIRE. — Lecture d'une lettre du Directeur du Comité central de statistique à Saint-Pétersbourg. — Élection de trois membres titulaires. — Présentation d'un membre titulaire. — Nécrologie : M. Ferdinand de Lesseps; M. Burdeau. — Prix Monthyon de statistique accordé par l'Académie des sciences, à M. Émile Boutin. — Avis relatif au Congrès des sociétés savantes. — Présentation des ouvrages par le Secrétaire général. — Communication de M. A. Vannacque sur la statistique de la fabrication des valeurs fiduciaires postales. — Communication de M. V. Flour de Saint-Genis sur la valeur des terrains et immeubles à Paris à différentes époques; observations de M. Levasseur. — Élections pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Alfred Neymarck.

M. le PRÉSIDENT déclare ouvert le scrutin pour l'élection de divers membres du Bureau et du Conseil. Il dépose dans l'urne les bulletins de vote envoyés par les membres titulaires domiciliés dans les départements ou à l'étranger, et annonce que le scrutin sera fermé à 10 heures.

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre 1894 est adopté.

En réponse à la lettre de condoléances adressée au nom de la Société de statistique de Paris à M. le Directeur du comité central de statistique de Saint-Pétersbourg, à l'occasion de la mort du tsar Alexandre III, M. le PRÉSIDENT a reçu la dépêche suivante, dont il donne lecture :

Saint-Pétersbourg, le 12/24 novembre 1894.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Permettez-moi personnellement et au nom de tous mes collègues du Comité central de statistique près le Ministère de l'intérieur, de vous exprimer, ainsi qu'à vos confrères de la Société de statistique de Paris, nos remerciements les plus chaleureux pour l'expression de sympathie que vous nous avez témoignée, dans votre lettre du 17 novembre, à l'occasion du malheur cruel et si peu attendu qui a frappé la Russie dans la mort prématurée de la personne de S. M. l'empereur Alexandre III.

Profondément touchés des sympathies exprimées par toute la France, et spécialement de l'amical témoignage de nos confrères dans la science, nous vous prions de transmettre nos sentiments à tous les membres de la Société dont vous avez la présidence.

Daignez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération et de ma parfaite estime.

Le Directeur,

N. TROÏNITSKY.

Cette communication est accueillie par les marques unanimes d'une vive sympathie.

Sont élus, à l'unanimité,

Membre titulaire à vie : M. le marquis DE CHASSELOUP-LAUBAT ;

Membres titulaires : MM. Louis Périé et Manchez.

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance, comme *membre titulaire :*

Sur la proposition de MM. Alfred Neymarck, Adolphe Coste et Émile Yvernès :

M. Dubois de l'Estang (Étienne), inspecteur des finances, professeur à l'École libre des sciences politiques, 43, rue de Courcelles.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président prend la parole et s'exprime ainsi :

M. Ferdinand de Lesseps qui vient de mourir faisait partie de notre Société depuis 1882. Il se survivait à lui-même et n'a pas connu les tristesses et les orages de ces dernières années. Nous partageons les regrets que sa mort inspire et nous n'oublierons pas que l'œuvre qu'il a accomplie, malgré les obstacles de la nature, l'opposition des hommes, l'hostilité de gouvernements, a été un bienfait pour la civilisation. Le canal de Suez a modifié si profondément les conditions économiques de notre siècle et rendu de tels services à la vie commerciale de l'Europe que si, par une révolution géologique, il venait à disparaître, un tel bouleversement serait considéré comme un malheur universel. (*Approbation.*)

Je suis certain d'être l'interprète de toute la Société en exprimant la douleur que nous avons tous éprouvée en apprenant la mort de M. Burdeau. C'était un homme de cœur, de dévouement, un travailleur acharné, un fidèle serviteur de la démocratie et du pays. Par son seul mérite, il s'était élevé au premier rang ; sa vie est un exemple, car elle a été la personnification du travail, du patriotisme, de l'honneur.

M. Burdeau ne faisait pas effectivement partie de notre Société ; mais, en statistique, en économie politique, comme dans toutes les sciences sur lesquelles s'attachait sa vaste et lumineuse intelligence, il fut un maître. Ses études économiques, ses rapports et discours parlementaires sur nos budgets, sur l'Algérie, sur la Banque de France, sont des modèles. C'est aux chiffres et aux graphiques qu'il s'adresse pour éclairer davantage les esprits, appuyer encore ses arguments si solides, leur donner une force nouvelle. Dans tous ses travaux, chacun de nous avait et aura toujours à apprendre. Il s'intéressait à notre Société, il en suivait, avec attention, les publications et les discussions ; en toutes circonstances, nous pouvions compter sur sa bienveillance, sur son concours et son puissant appui.

Notre Société conservera fidèlement son souvenir : sa mort est une perte considérable pour la patrie ; c'est un deuil profond pour tous ceux qui l'ont connu et aimé. Nous adressons à sa veuve désolée, à sa famille, l'expression bien attristée de notre douleur et de nos regrets. (*Adhésion unanime.*)

Permettez-moi, maintenant, Messieurs, de vous annoncer une bonne nouvelle. Il y a deux ans, notre Société désignait M. Boutin à vos suffrages, comme digne du prix Bourdin. Vous avez voulu reconnaître l'importance que notre Société attachait à la statistique de l'*Évaluation des propriétés bâties,* enquête magistrale, entreprise sous sa haute direction et réalisée avec un plein succès. Déjà la direction générale des contributions directes avait doté le pays d'une autre grande enquête sur l'*Évaluation des propriétés non bâties,* dont les résultats ont été consignés dans un volume paru en 1884. Vous avez voulu aussi, et, en 1892, votre rapporteur, M. Cheysson, a exprimé fidèlement votre pensée, « reconnaître les divers services que M. Boutin a rendus à la statistique... Trop d'administrations, disait-il, ont la tendance à se servir de la statistique mais en refusant de la servir..., c'est pour nous un devoir de signaler à la reconnaissance de la Société et à l'émulation des autres administrations publiques, la part légitime faite à la science dans les travaux inspirés, d'ailleurs, par les nécessités professionnelles. »

Messieurs, vous apprendrez avec le plus grand plaisir que dans sa séance d'avant-

hier, l'Académie des sciences, confirmant vos suffrages et vos éloges, a décerné à M. Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes, une de ses plus hautes et plus enviées récompenses : le prix Monthyon de statistique.

Vous me permettrez d'adresser à notre éminent collègue nos bien vives félicitations. (*Vifs applaudissements.*)

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que, par une lettre du 15 décembre, M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts rappelle que le 33e Congrès des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, du 16 au 19 avril prochain, et invite le Président à lui désigner, avant le 1er février, dernier délai, les délégués de la Société de statistique qui se sont inscrits comme devant participer à ce Congrès.

M. le PRÉSIDENT invite les membres qui auraient des communications à présenter à cette réunion scientifique ou qui désireraient simplement y assister à vouloir bien en informer le secrétariat d'ici à la séance du 16 janvier 1895.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait l'énumération des ouvrages adressés à la Société. Il signale particulièrement :

L'étude sur le *Salaire aux États-Unis*, lue par M. Levasseur dans la séance publique annuelle des cinq Académies du 25 octobre 1894.

L'essai de statistique comparée du *surpeuplement des habitations* à Paris et dans les grandes capitales de l'Europe, dont M. le Dr Jacques Bertillon a entretenu la Société dans la séance du 21 novembre.

Un numéro de la *Revue politique et parlementaire* contenant deux articles intéressant spécialement la Société, l'un de M. Léon Salefranque sur le *Régime fiscal des successions* et l'autre de M. Eugène Rochetin sur les *différents projets de caisses de retraites* soumis, jusqu'à ce jour, à l'examen du Parlement.

Un article de M. Richard Dalla Volta sur la *Philosophie du droit et le socialisme*, extrait de la *Revue internationale de sociologie.*

Une livraison des *Archives statistiques* dirigées par M. le Dr von Mayr et dans laquelle on trouve des renseignements sur la statistique économique du Danemark, sur la statistique du travail, etc.

Parmi les documents officiels, on remarque, pour la France, une étude sur les *derniers résultats des assurances sociales en Allemagne et en Autriche*, publiée par la direction de l'Office du travail, et, pour l'Angleterre, le *Rapport annuel du Département du travail*, émanant du *Board of Trade.*

M. VANNACQUE fait une communication sur la *Statistique de la fabrication des valeurs fiduciaires postales*. Il met sous les yeux de l'assemblée des diagrammes qui font ressortir le développement reçu, depuis leur création, par les diverses valeurs postales.

En 45 ans, de 1848 à 1892, le nombre des timbres-poste fabriqués s'est élevé de 17969100 à 1485570300.

Les chiffres-taxes, qui ne sont pas vendus au public, ne sont fabriqués directement par l'administration que depuis 1881 ; leur nombre, qui n'avait été que de 1243800 en 1881, est, en 1892, de 12258000.

Il y a trois espèces de cartes : 1° les cartes postales; 2° les cartes-lettres et 3° les cartes-télégrammes. En 1878, il n'avait été fabriqué que 17796100 cartes-postales; en 1892, ce chiffre atteint 48835235. Le nombre des cartes lettres a presque doublé en sept années : 6756787 en 1886 et 11614008 en 1892. Pour les cartes-télégrammes, la progression est considérable : 348165 en 1879 et 5018343 en 1892.

Quant aux enveloppes et bandes timbrées, leur fabrication se chiffre par 10600832 en 1882 et 38073028 en 1892.

Enfin, l'usage des tickets téléphoniques, qui ne date que de 1885, s'est de plus en plus répandu : 529848 en 1885 et 1500408 en 1892.

Cette communication, écoutée avec le plus vif intérêt, sera reproduite *in extenso* dans une prochaine livraison du Journal.

M. le Président, en remerciant M. Vannacque, rappelle que l'un des anciens présidents de la Société, M. Wolowski, n'a pas été étranger à la création de la carte postale.

M. Levasseur confirme cette observation et ajoute que M. Wolowski, en renouvelant, au cours de la discussion du budget de 1873, l'amendement qu'il avait déjà proposé lors de la discussion de la loi du 24 août 1871 portant augmentation des taxes postales, s'était surtout inspiré de l'exemple de l'Angleterre.

Après un échange d'observations entre M. Fléchey et M. Vannacque, la parole est donnée à M. Victor de Saint-Genis pour sa communication sur *la valeur des terrains et immeubles à Paris à différentes époques.*

M. de Saint-Genis déclare, tout d'abord, qu'il n'a pas eu la prétention, dans ce premier travail, d'épuiser le sujet qu'il avait accepté de traiter. L'étude économique des mouvements de la propriété foncière dans les villes est considérable. Des distinctions essentielles s'imposent, d'une part, entre le sol et la propriété bâtie; d'autre part, entre le prix de location et la valeur vénale. Il faut de bien nombreuses observations pour arriver à des conclusions même approximatives.

Malgré ces difficultés, M. de Saint-Genis a puisé, dans les archives hypothécaires de Paris pour la période antérieure à 1870, et dans les documents qui servent à fixer l'assiette des impôts directs dans la ville de Paris pour les années ultérieures, de précieuses informations.

Pour ne parler que des quartiers les plus opposés au point de vue de la population, celui de Bercy (60 habitants pour 165 hect. 1/2) et celui de Bonne-Nouvelle (1025 habitants pour 28 hect.); le premier renferme 1214 propriétés bâties, comportant 6565 locaux d'habitation ou d'ateliers d'une valeur locative de 5 millions et d'une valeur vénale de 65 millions 1/2; les usines ou magasins y rapportent, en moyenne, 8,75 p. 100 et les maisons 7,61 p. 100. Dans le second, au contraire, il n'existe que 908 propriétés, d'une valeur vénale de 169 millions 1/4, renfermant 18201 locaux, d'une valeur locative de 14 millions; le taux y est de 8,21 p. 100 pour les logements et de 9,03 pour les magasins.

Les VIII[e] et IX[e] arrondissements sont ceux où la valeur locative est le plus élevée et voici, en millions de francs, les étapes de la progression :

		1862.	1878.	1890.
VIII[e] arrondissement.	Champs-Élysées. . . .	4	8	15
	Roule.	7 1/2	13	18 1/2
	Madeleine	17	22	25 1/2
	Europe	5	21	29 1/2
IX[e] arrondissement.	Saint-Georges.	14	17 1/2	21
	Chaussée-d'Antin . . .	16	24	28 1/2
	Faubourg-Montmartre .	14 1/2	19	21 1/2
	Rochechouart.	5	11 1/4	14 1/2

Après ces investigations d'ensemble, M. de Saint-Genis a recherché, pour plusieurs immeubles particuliers, leur valeur à chaque mutation en remontant à l'époque la plus reculée possible. Les renseignements obtenus par notre confrère ne peuvent trouver place dans le présent procès-verbal; nos lecteurs les trouveront bientôt dans notre Journal, qui publiera dans son entier la communication dont il s'agit.

M. Levasseur reconnaît que s'il est possible, dans une certaine mesure, de suivre la valeur des terrains à travers les temps, il n'en est pas de même des maisons à cause de la modification des mœurs. Mais il y aurait un véritable intérêt à multiplier les exemples, au moins pour l'époque la plus récente et cela serait facile à l'aide des contrats de mutation. Il cite M. Zolla, qui a essayé de mesurer la valeur de la propriété rurale et son revenu; on pourrait tenter un travail analogue pour la propriété bâtie.

M. le Président remercie vivement, au nom de la Société, M. de Saint-Genis de la peine qu'il s'est imposée pour porter la lumière sur une des questions les plus complexes.

Le scrutin pour l'élection de plusieurs membres du Bureau et du Conseil ayant été fermé à 10 heures, M. le Président désigne MM. Quiquet et Poinsot pour remplir les fonctions de scrutateurs. Le dépouillement terminé, M. le Président en proclame le résultat :

Nombre des votants : 49 ; majorité absolue : 25.

Sont élus :

Président (pour un an) : M. Auguste Vannacque, administrateur des postes et télégraphes, en remplacement de M. Alfred Neymarck, président sortant non rééligible (*47 voix*).

Vice-présidents (pour un an) : M. Émile Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes, en remplacement de M. Paul Chalvet, décédé (*48 voix*) ;

(*Pour 3 ans*) : M. le Dr Jacques Bertillon, chef des travaux de la statistique municipale, en remplacement de M. Vannacque, élu président (*47 voix*).

Membres du Conseil (pour 3 ans) : M. Léon Bourgeois, député, ancien ministre, en remplacement de M. le Dr J. Bertillon, élu vice-président (*47 voix*) ;

(*Pour 3 ans*) : M. Albert Delatour, directeur du mouvement général des fonds au Ministère des finances, en remplacement de M. Armand Liégeard, membre sortant (*46 voix*) ;

(*Pour un an*) : M. Schelle (A.), chef de division au Ministère des travaux publics, en remplacement de M. Léon Donnat, décédé (*46 voix*).

En conséquence, le Bureau et le Conseil se trouvent constitués, pour l'année 1895, de la façon suivante :

Président : M. Auguste Vannacque.
Vice-présidents : MM. Émile Boutin, Yves Guyot et Dr Jacques Bertillon.
Secrétaire général : M. Émile Yvernès.
Trésorier archiviste : M. Jules Robyns.
Membres du Conseil : MM. Beaurin-Gressier, Schelle, des Essars, Fernand Faure, Léon Bourgeois et Albert Delatour.

M. le Président fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la prochaine séance (16 janvier 1895) :

1° Installation du nouveau Président;

2° Communication de M. le Dr Ledé sur la statistique de la mortalité des enfants du premier âge et les différentes méthodes employées dans les rapports officiels ;

3° Communication de M. Lamane sur les prêts hypothécaires et communaux à Paris et dans les départements.

La séance est levée à onze heures un quart.

Le Secrétaire général,	Le Président,
Em. Yvernès.	Alfred Neymarck.

V.

LE PROBLÈME MONÉTAIRE. (*Suite* (1).)

CINQUIÈME PARTIE.

Lutte de l'argent contre l'or.

CHAPITRE PREMIER.

La crise argentine (2).

Cette politique, sur laquelle nous aurons à revenir, devait produire ses fruits naturels. Mais avant de nous occuper de la secousse qu'elle a provoquée en 1893 aux États-Unis, et de montrer que, même après cette secousse, elle est encore en action, il est nécessaire, d'après l'ordre des faits dans le temps, d'étudier la crise qui a éclaté la première et qui dure encore, celle de la République Argentine. Cette crise remonte aux premiers mois de 1890. Par sa persistance, ses prolongements, ses effets, ses oscillations, ses enseignements, elle mérite une attention particulière.

A première vue, on pourrait penser que la crise qui agite la République Argentine n'a pas le même caractère monétaire que les faits dont nous avons suivi le développement aux États-Unis; ce serait une illusion. Aux États-Unis, les propriétaires de mines, actionnaires, ingénieurs, ouvriers mineurs, connus sous le nom de *silvermen,* ont constitué un groupe puissant, afin d'exercer, pour défendre leurs intérêts monétaires, une action politique sur la nation et sur le gouvernement (3). A leur groupe ils ont réuni les agriculteurs, les gros industriels, une armée de politiciens et de publicistes, intitulés tous actuellement *les silvéristes,* qui, représentant en même temps les intérêts du parti monétaire de l'argent et les intérêts du parti protectionniste, *silver and tariffs,* ont contracté l'alliance la plus étroite. Livrés à leurs propres ressources, quoiqu'elles soient grandes, les *silvermen* auraient été impuissants à obtenir une influence prépondérante, à soutenir la lutte de l'argent contre l'or. Les agriculteurs, les fermiers américains, coalisés sous les noms de *grangers of Husbandry* et de *Sovereigns of Industry,* en s'alliant aux *silvermen,* entretiennent les mêmes espérances, poursuivent les mêmes profits, comptent obtenir de leurs blés et de leurs charbons, de leur bétail ou de leurs tissus, des prix plus

---

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris :* 1886, p. 281; — 1887, p. 43 et 99; — 1889, p. 217, et 1891, p. 261.

(2) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 20 juin 1894.

(3) Ces faits viennent d'être parfaitement mis en relief et appréciés par le duc de Noailles. (*Revue des Deux-Mondes,* sept. 1894.)

élevés, avec le métal argent, que les *silvermen* peuvent extraire en quantité illimitée, qu'avec le métal or, tout autrement difficile à arracher à la terre, partant bien autrement monétaire. Que veulent-ils en définitive, si ce n'est se soustraire au contrôle sévère, que de tout temps, à raison de sa rareté, de sa stabilité, de sa supériorité monétaire, l'or a exercé sur les prix et sur les valeurs?

Telle est, en effet, la fonction de l'or; c'est le contrôleur des prix, c'est le représentant de la valeur. Lorsqu'un prix peut se traduire en or, il est partout considéré comme réel. La lutte de l'argent contre l'or vient de ce contrôle. Les *silvermen* se refusent à le subir. L'or contrôle l'argent, parce que l'or est le métal supérieur. Il l'a toujours été. Possesseurs d'un article d'échange préférable à l'argent et préféré, les porteurs d'or ont toujours fixé la valeur de l'argent, par rapport à celle de l'or. Cette supériorité est un fait physique, minéralogique, qui s'impose à l'homme. L'or exerce cette fonction de tout temps, parce que de tout temps la stabilité est la loi de la valeur. L'or possède la qualité essentielle pour exprimer, conserver et transmettre la valeur. L'argent a aussi rempli cette grande fonction, mais non pas au même degré, avec la même sécurité. Dans le courant des siècles, pour les peuples civilisés, il y a eu un troisième contrôleur, bien plus modeste que les deux autres, le cuivre. Nous résumerons sa très curieuse histoire et nous établirons que le cuivre a soutenu, pendant très longtemps, une lutte analogue à celle entreprise par l'argent contre l'or.

Échapper au contrôle de l'or! telle est bien également la prétention des propriétaires, industriels, spéculateurs, aventuriers, politiciens, publicistes de toute sorte qui dirigent l'opinion publique et le gouvernement de la République Argentine. Tous, bien que séparés sur d'autres points, adversaires politiques acharnés, classés dans des partis politiques irréductibles, exactement comme aux États-Unis, sont unanimes à essayer de bâcler leur fortune le plus vite possible, en parvenant à se soustraire au controle de l'or. Aux États-Unis, l'intérêt immédiat, et par trop visible, des producteurs d'argent, saisit l'attention, mais les faits économiques sont, au fond, les mêmes dans la Sierra-Nevada, le Montana et la vallée du Mississipi, d'un côté, et à La Plata d'un autre côté : enlever les prix, placer des valeurs non contrôlées, obtenir le plus possible avec le moins d'effort, prétention qui, de temps à autre, a séduit l'imagination et faussé le jugement des hommes. Aussi, en étudiant les phases diverses de la crise qui sévit à La Plata depuis cinq ans, faut-il ne pas s'arrêter à l'apparence des faits qui revêt un caractère politique, mais descendre au fond des choses. On peut admettre que, même en 1890, le facteur politique n'a eu encore, dans la crise argentine, qu'un rôle secondaire et que le rôle principal a appartenu, de beaucoup, au facteur monétaire.

La République Argentine n'a pas eu, depuis l'émancipation, c'est-à-dire depuis 1810, des époques prolongées de prospérité, quoique à tous égards, — climat, étendue et fertilité du territoire, richesse des produits — elle présente à la race européenne d'admirables conditions de succès. Elle s'est développée lentement, au milieu d'agitations plus ou moins excessives, avec des périodes assez courtes de calme, plus grandes de surexcitation. L'élément monétaire a eu une large part dans les temps d'agitation. La République Argentine, en effet, a toujours manqué de métaux précieux que son sol ne lui fournit pas; elle a toujours été obligée de faire ses affaires avec le papier-monnaie et par suite elle en a toujours abusé, d'autant plus abusé que les Espagnols, les Portugais, les Italiens, les Indiens et les métis, qui compo-

sent la population de la République, ont, de tout temps, été passionnés pour le jeu et pour toutes les spéculations. La vieille doctrine mercantile, qui faisait consister la richesse dans l'abondance de l'or et de l'argent, est d'origine espagnole. De cette doctrine à l'inflationnisme au moyen de papier-monnaie, la distance n'est pas extrême. Le papier-monnaie peut remplacer les métaux précieux, et si les prix dépendent de la quantité d'or et d'argent, pourquoi l'abondance du papier n'opérerait-elle pas sur les prix, tout aussi bien? C'était là tout le fameux secret de Law. Pendant au moins un demi-siècle, les inflationnistes américains ont professé, pratiqué, expérimenté, poussé aussi loin que possible cette doctrine, sans se soucier le moins du monde de ses résultats réels. Elle domine encore dans le milieu des *silvermen* et des *silvéristes* américains. On la retrouve dans le courant d'opinion bimétalliste européen. Les prix et par suite les valeurs dépendent de la quantité de monnaie; on peut faire de la monnaie avec du papier, en tout cas l'argent est une excellente monnaie. Plus l'argent sera abondant, plus les prix seront élevés, la richesse grande, le bonheur général. C'est l'ancien Eldorado. Les propriétaires ou actionnaires de mines d'or et d'argent ne se font pas faute de participer à ce concert, quand ils ne le soudoient pas.

Les vastes solitudes de la République Argentine, ses villes récentes ne se prêtent pas moins aux spéculations de tout genre que les prairies du Far-West. On peut tout aussi bien qu'aux États-Unis y faire venir des blés, du maïs, des troupeaux dans les Pampas, pour les revendre à l'Europe moyennant des prix qu'on entend élever aussi haut que possible, de même que ceux des terrains dans les villes ou des domaines (*farms*) ou *haciendas*. Rien de plus commode que le papier-monnaie pour faciliter, accélérer, soutenir cette hausse des prix, car il ne coûte pas cher; rien de moins commode que l'or, car il faut commencer par le payer. Le papier-monnaie doit, par suite, être considéré comme l'instrument par excellence des vastes colonisations européennes; dépourvues de terrains aurifères ou argentifères, les colonisations demeurent longtemps trop pauvres pour se procurer les métaux précieux dont elles ont besoin. Même aux États-Unis, où l'or et l'argent sont produits sur une grande échelle par des mines d'une extrême richesse, le papier-monnaie est nécessaire. Le Trésor américain, malgré ses vastes ressources, entretient encore dans les *greenbacks*, les *Treasury notes* et les *currency certificates*, un véritable papier-monnaie. Il a multiplié, en outre, dans ces dernières années, les certificats d'or et d'argent, avec obligation de les rembourser en or, sans en avoir les moyens. Pourquoi la République Argentine, qui dispose de 300 millions d'hectares, sous un climat meilleur que celui des États-Unis et d'une population européenne incessamment accrue par de nouveaux arrivants, n'userait-elle pas aussi du papier-monnaie, afin d'accélérer le développement de sa civilisation? A quoi l'or lui serait-il nécessaire?

Combien de fois avons-nous entendu M. Pedro Lamas, appartenant au consulat général argentin à Paris, directeur de la *Revue Sud-américaine*, soutenir ces arguments avec toute la fougue argentine! Ces arguments le conduisirent à contester le contrôle que les métaux précieux exercent sur les prix et à verser dans les erreurs de Law et de la Révolution française, erreurs communes à tous les peuples qui abusent du papier-monnaie.

Cet abus est endémique dans la République Argentine, particulièrement à Buenos-Ayres et dans la province de Buenos-Ayres, qui sont encore le principal foyer de

l'activité économique de la République. Le cours forcé y remonte à 1826, avec un agio de 50 p. 100. Cet agio s'éleva, sous Rosas, à 76 p. 100, mais il se produisit, entre 1860 et 1870, une réelle amélioration. Le gouvernement racheta le papier-monnaie au cours de 15 piastres métal contre 1 piastre papier. Nouvelle crise de 1874 à 1882 — agio 40 p. 100 ; — accalmie de 1883 à 1885 ; autre crise à partir de 1885 — agio 59 p. 100 ; — les billets de banque et les billets de l'État furent portés à 90 millions de pesos ou 450 millions de francs pour 4 millions d'habitants. Actuellement la circulation fiduciaire de la Suisse ne dépasse pas 170 millions de francs.

A part quelques esprits d'élite, qui n'entretiennent aucune illusion à l'endroit du papier-monnaie, la population lui est favorable (1). Les oscillations incessantes auxquelles donne lieu l'agio qu'il subit, forment un excellent élément de jeu. Le jeu sur la monnaie a eu ses partisans dans tous les temps ; c'est un aléa tout comme un autre. Il existe même à Buenos-Ayres des politiciens, des publicistes, qui considèrent l'agio comme un des boucliers de la République. Il en a été ainsi à Paris pendant le Directoire. Beaucoup de gens vivaient des oscillations de l'agio sur les assignats. Pour les uns, c'est un moyen tout ordinaire de faire le commerce en spéculant sur les cours ; pour les autres, c'est une prime protectrice, mise à la disposition des producteurs (propriétaires ou haciendados) afin d'élever les prix. Les produits argentins sont-ils demandés sous l'influence de besoins plus urgents, notamment les blés et les laines? Hausse subite et excessive sur les blés et les laines, qui se répercute sur toutes les marchandises, au plus habile le prix de la course. L'agio tend à baisser, c'est-à-dire que la valeur du papier remonte relativement à l'or. Au contraire, les demandes diminuent-elles : blés, laines et cuirs sont-ils délaissés? La valeur du papier retombe et l'agio s'élève de nouveau ; la palme sera à la prudence. Autres oscillations à l'importation des marchandises étrangères. Les stocks restent-ils inférieurs aux demandes? Les prix sont emportés, le papier remonte. Les stocks sont-ils surchargés? Nouvelle baisse du papier, nouvelle augmentation de l'agio. C'est une course au clocher perpétuelle. Répétons avec saint Paul : « *Sic currite ut comprehendatis* » (2).

Cette situation aurait pu se prolonger indéfiniment, avec des mouvements d'exaspération ou d'accalmie, au milieu desquels la prospérité s'accentuait, grâce au mouvement d'immigration, lorsqu'on y introduisit deux éléments perturbateurs d'une grande portée : 1° une nouvelle législation des banques ; 2° un appel au crédit en Europe, soit par la République, soit par les États particuliers qui la composent. L'introduction de ces deux éléments perturbateurs a certainement correspondu à un désir de l'opinion publique de hâter, par la construction de chemins de fer et par la mise en valeur du territoire, les progrès généraux de la République ; mais elle a eu lieu également de manière à favoriser certains intérêts spéciaux aux dépens de l'État. La République et la plupart des États confédérés ont été rapidement conduits à la banqueroute, tandis que s'élevaient d'immenses fortunes particulières, notamment celle du président Celman, expulsé de son fauteuil par un mouvement populaire à Buenos-Ayres (juillet-août 1890).

---

(1) Voir deux articles du *Fortnightly* (sept. 1890) : « *Paper money has to be made to enable* lunatic *buyers, to pay those crazy prices, and the only question was who would buy the paper.* » Le papier-monnaie est fait pour faciliter à des acquéreurs insensés l'acceptation de prix extravagants ; mais le papier, qui le remboursera ? Ce sera au plus fin la guirlande

(2) Corinthiens, 9.

La nouvelle législation sur les banques (loi du 3 novembre 1887) était calquée sur celle des États-Unis; elle obligeait les banques à garantir leurs émissions de billets au porteur par des rentes sur l'État à elles remises contre des sommes égales en or, lesquelles sommes étaient déposées à la Banque nationale; mais elle n'obligeait pas les banques à rembourser leurs billets en espèces; elle maintenait le cours forcé.

Quant à l'appel au crédit extérieur, il a été fait sur une échelle gigantesque, aussi bien par le gouvernement central que par les États particuliers, les grandes villes, spécialement Buenos-Ayres. Les capitalistes européens ont répondu à cet appel parce qu'en dehors du taux avantageux de l'intérêt, le remboursement des capitaux et le service des intérêts leur a été promis en or. Il y a eu imprudence des deux parts. Les Argentins ont demandé des sommes dont les intérêts étaient tout à fait supérieurs à leurs ressources, les banquiers européens se sont laissé aveugler par les profits immédiats des commissions. La crise monétaire était déjà instante, la stipulation des paiements en or l'atteste; elle devait s'aggraver depuis. Comment eût-il été possible aux Argentins, habitués de vieille date au papier-monnaie, non seulement de se procurer la masse d'or annuelle nécessaire au service des intérêts, mais d'échapper aux tentations invétérées qu'ils éprouvent pour les oscillations de l'agio? Ces avances funestes ont pu enrichir quelques banques, elles ont compromis le développement économique de la République et imposé des sacrifices douloureux à l'Europe. La doctrine du cosmopolitisme des capitaux doit être soumise à une critique sévère. La France a perdu au Panama tout ce qu'elle a gagné dans le Suez. Elle n'est pas sans avoir laissé des plumes dans les affaires argentines. Combien subira-t-elle de pertes en Espagne, en Italie, en Grèce, au Mexique, au Pérou, au Brésil, en Turquie (1)? Les sacrifices de l'Angleterre seraient encore plus lourds, si elle ne les compensait avec les profits magnifiques de ses colonisations de l'Afrique australe et de l'Australasie. Avec tous les capitaux confiés au hasard, en dehors de son territoire, la France aurait achevé ses canaux, refait ses ports, complété ses chemins de fer.

Quant aux Argentins eux-mêmes, ils ne paraissent guère s'être enrichis par leurs emprunts qu'ils ne rembourseront jamais. Il y a eu là un emploi déplorable de capitaux, une véritable destruction de richesses.

Cette destruction a été aggravée, précipitée par la crise monétaire contemporaine, parce que plus l'or a tendu à se substituer à l'argent, plus les valeurs de toute nature ont été soumises à son contrôle. Les banquiers européens l'avaient prévu; mais les Argentins ont été hors d'état de le subir; on touche ici du doigt la fonction de contrôle des valeurs remplie par l'or.

Dès la fin de 1888, la circulation fiduciaire de seize banques argentines avait été portée à 214 millions de pesos ou plus d'un milliard de francs pour 4 millions de population et les remises en or à opérer en Europe pour le service des dettes diverses s'élevaient à 86 millions de pesos, soit 430 millions de francs; capital dû: 574,068,146 pesos; ce capital en deux ans seulement avait augmenté de 277,247,067 pesos.

---

(1) Ces pertes ont été très fortes en Belgique, surtout sur le marché d'Anvers. Elles ont donné lieu à des plaintes de la part des personnes trompées par des agences argentines à Anvers (le ministre de la justice a ordonné une enquête) et à un rapport de M. van Schoor, procureur général.

Une pareille situation ne pouvait manquer d'amener un cataclysme (1). Dès lors, se manifeste la lutte contre l'or. Émissions fiduciaires, émissions de rentes étaient gagées sur l'or. Les billets de banque avaient pour garantie les rentes couvertes elles-mêmes par les dépôts d'or faits à la Banque nationale ; l'État et les autres emprunteurs étaient censés en mesure d'acheter l'or nécessaire à leurs paiements. Figurez-vous une petite république de 4 millions d'habitants, tenue de se procurer, *chaque année*, 430 millions d'or, lorsque vous voyez la pénurie d'États tels que l'Italie et que l'Espagne.

On commença par enlever à la Banque nationale ses dépôts en or, au nom de la raison d'État, afin de faire face aux engagements de l'État ou de riches personnages; ainsi *en août 1894,* le gouvernement argentin proposait encore de prélever 6 millions de pesos sur les dépôts des banques ou sur les impôts pour les prêter à 5 p. 100 sur hypothèque ; on fit avec la maison Baring les arrangements qui ont provoqué sa ruine, et néanmoins on ne put aller bien loin.

C'est alors qu'éclata dans la République Argentine et surtout à Buenos-Ayres, un mouvement inouï de spéculation sur l'or, car il fallait à tout prix de l'or à la République et aux États, il en fallait même aux banques; mais l'or accourait d'autant moins qu'il était plus demandé; la prudence de l'or, c'est-à-dire l'offre, est en raison inverse de la demande. Il contrôlait toutes les valeurs immobilières et mobilières surchauffées par le papier-monnaie et les rentes. Par suite, son arrivée sur le marché argentin, ce qui surprenait bien des gens, provoquait une baisse effroyable, car l'or portant en lui-même la garantie de la valeur, on ne le troque pas facilement contre des valeurs dont le prix est évalué en papier. En 1887, les opérations sur l'or s'élevèrent à Buenos-Ayres, à 825 millions de pesos, soit 4,100 millions et à 857 millions de pesos en 1888. C'était le signe avant-coureur d'un cyclone. Dès la fin de 1888, l'agio marquait 159 p. 100. Le président Celman, reprenant les agissements de Law (décret du 20 mars 1889), interdit aux bourses de commerce, centres commerciaux, associations ou clubs d'acheter ou de vendre, à la corbeille des courtiers ou au dehors, au comptant ou à terme des monnaies d'or, d'argent ou billets ayant cours légal (2). Un pareil décret n'était pas de nature à attirer l'or. Les banquiers et les hommes d'affaires expérimentés du pays liquidèrent à la hâte leurs opérations; ils prévinrent leurs clientèles. Nous avons connu des exemples très honorables, notamment la maison Carabassa, la plus forte de l'Amérique du Sud (3).

En général, les Français ont plié les voiles à temps ; les Anglais ont tenu bon; ils ont énormément perdu.

Les projets les plus excentriques furent, à partir de ce moment, mis en avant pour lutter contre les exigences de l'or, c'est-à-dire pour échapper au contrôle qu'il exerce sur les valeurs : 1° caisse nationale pour administrer les espèces et les fonds publics de la nation ; 2° cédules hypothécaires, exactement comme en 1796; 3° substitution de l'argent à l'or, projet d'une monnaie d'argent, circulation de certificats d'argent. M. Pedro Lamas se montrait à cet égard d'un violent bimétallisme.

---

(1) Sur les phases, la marche de cette crise, consulter les deux articles ci-dessus du *Fortnightly*.

(2) C'est exactement le décret du Régent.

(3) *Revue des Banques,* août et décembre 1890.

On évaluait, en août 1889, les divers éléments de circulation fiduciaire et monétaire dans la République Argentine à :

	Millions de pesos.	Millions de francs.
1° Billets de banque	213	1,065
2° Inscriptions de rentes.	574	2,870
3° Cédules diverses.	400	2,000
		5,935

L'agio ou prime sur l'or s'élevait à 230 fr., c'est-à-dire que pour se procurer avec du papier 100 fr. en or, il fallait donner en papier 330 fr., soit une prime de 230 fr.

Jusqu'à la fin de 1889, la crise était restée monétaire, ce qui marque bien son caractère fondamental. Mais en 1890, elle est devenue en outre financière et politique. Il en a été de même aux États-Unis.

Il est bien difficile qu'une crise monétaire ne provoque pas une crise financière. Quant à la crise politique, elle dépend des circonstances et des institutions.

A Buenos-Ayres, il était inévitable que la crise monétaire fût suivie d'une crise politique, à cause de la diversité et de l'hostilité des éléments de la population.

Il existe dans la République Argentine divers groupes de populations différentes : un groupe indien irréductible, un groupe métis fort hostile aux Européens, un groupe espagnol, un groupe italien. Les Français, Anglais, Allemands commencent à être noyés au milieu des immigrants tout à fait méridionaux. De 1857 à 1893, 1,848,500 immigrants se sont établis, sur lesquels 70 p. 100 d'Italiens, 15 p. 100 d'Espagnols, 10 p. 100 de Français, 5 p. 100 autres Européens (1). Aussi des symptômes nouveaux de guerre civile se sont-ils montrés.

Le président Celman, représentant des groupes métis, et ses agents, n'ont cédé la place que devant la force, après le soulèvement armé de tous les éléments honorables de la population de Buenos-Ayres, constitués en *union civique* (2). Il laissait la République dans une situation désastreuse. Le *Statist,* de Londres, la résumait ainsi : « Les propriétaires de maisons et de terres, qui ont emprunté sur leurs biens beaucoup au delà de leur valeur, sont insolvables. Un très grand nombre de spéculateurs ont été totalement ruinés; les commerçants sont pour la plupart dans les plus grands embarras. Les provinces sont toutes en état de suspension de paiements, même celle de Buenos-Ayres, la plus populeuse et la plus riche, qui n'a rien pu faire pour sa Banque provinciale, et qui a dû laisser comprendre deux de ses anciens emprunts dans l'arrangement de consolidation des coupons de la dette fédérale. Les municipalités sont aussi insolvables que les provinces et toutes les Banques provinciales sont ruinées (3). »

La crise prit bientôt un caractère général, à raison des pertes de toute sorte

(1) Pendant l'année 1889, le mouvement d'immigration s'était balancé par un excédent de 260,260 arrivants. — l'excédent tomba à 49,120 en 1890; — en 1891, les départs excédèrent les arrivées de 39,835. — Derniers excédents d'immigrants : 1892 : 29,461; — 1893 : 35,626 — ces excédents sont fournis par les Italiens.

(2) Pendant la lutte, la prime sur l'or monta à 380. Il fallait donner 480 pesos papier pour avoir 100 pesos or.

(3) *Revue des Banques*, décembre 1890.

qu'elle infligea à la maison Baring qui, depuis un siècle, présidait, en grande partie, au placement des capitaux anglais à l'extérieur. Nous avons vu qu'elle se répercuta rapidement à New-York et sur toutes les places américaines. Le marché de Londres en fut profondément atteint, même Berlin en sentit le contre-coup. Paris seul y échappa. Ce fut un retour de fortune pour la France; accablée par des tirages de tous côtés, la Banque d'Angleterre dut avoir recours à la Banque de France qui, par une avance de 75 millions en or, rendit alors un éminent service au marché anglais.

La situation n'en devint que plus grave à Buenos-Ayres. La prime de l'or fut portée, par bonds successifs, à 300 fr., à 400 fr., à 485 pesos. La spéculation sur l'or accapara tous les esprits en proie à une sorte de *delirium tremens*. Il fallut faire évacuer la Bourse par des soldats et la fermer pendant plusieurs jours. Le nouveau président Pellegrini multiplia en vain les mesures et les décrets pour tempérer la panique : autorisation des banques à émettre pour 300 millions de pesos de papier; emprunt de 100 millions de pesos à Londres, emprunt intérieur de pareille somme, garantie des dépôts de la Banque nationale et de la Banque provinciale par l'État, moratorium général de 4 mois pour les banques, autres expérimentations analogues. Rien ne put réussir (1). Toutes les banques, même les banques hypothécaires, durent entrer en liquidation. Il fallut reconstituer la Banque nationale et la Banque hypothécaire principale (2).

A grand'peine, le gouvernement, en suspendant ses paiements, parvint à se maintenir lui-même en prenant, grâce au concours de la maison de Rothschild, de Londres, des arrangements avec ses créanciers. Sera-t-il en mesure de les remplir? Ils se traduisent par des remises d'or qui peuvent excéder ses ressources. Ces remises en or s'élèveront, pour 1894, à 1,565,000 £, soit 39,125,000 fr., mais elles doivent s'accroître rapidement dans les années suivantes et être portées à 14,090,783 piastres or de 1898 à 1901 et à 16,042,077 piastres or, après 1901, pour un capital total de 231,662,699 piastres, montant de la dette extérieure. Déjà quelques personnes se demandent si la République Argentine sera en mesure de remplir ses engagements. Les reporters financiers des grands organes internationaux posent carrément le problème : *Que peut payer, que payera la République Argentine?* Problème d'autant plus délicat que la République Argentine doit faire face à d'autres exigences: 1° la dette intérieure or représentant 50,645,366 piastres et un intérêt annuel de 2,646,067 piastres; 2° l'annuité or, de 4,141,783 piastres pour les chemins de fer; 3° l'annuité papier de la dette papier, soit 4,837,999 piastres papier sur un capital de 59,267,587 piastres papier, sans compter le papier-monnaie, ni les cédules des banques hypothécaires, ni les dettes des provinces et des villes.

Le gouvernement espère s'en tirer au moyen des droits de douanes, qui frappent les importations et les exportations, les uns et les autres exigibles en or. Le projet de budget pour 1894 évalue les recettes or sur les importations à 23,800,000 piastres or, et à 2,530,000 piastres pour les exportations. Les choses pourraient aller assez bien si le gouvernement avait la libre disposition du produit

(1) *Revue des Banques*, mai et juin 1891.

(2) La *English bank of River Plate* ayant été remplacée par la *New English River Plate*, cette dernière a dû elle-même liquider en 1894.

or des douanes; mais il n'en est pas tout à fait ainsi. Une hausse sur l'or a-t-elle eu lieu, par le fait, en partie, de la spéculation, lorsque les premiers envois d'or à Londres commencent? Bientôt, il s'établit une lutte sur l'or provenant des douanes, entre les besoins extérieurs et les besoins intérieurs de l'État argentin. Il faudra beaucoup de fermeté au gouvernement pour résister à la pression des besoins intérieurs, tant que la prime offrira d'aussi gros bénéfices que maintenant. En voici la preuve : dans les premiers jours depuis 1894, le docteur Terry, ministre des finances argentines, a dû comparaître devant la Chambre des députés pour répondre aux questions suivantes : 1° est-il exact que le service de la dette étrangère va être suspendu; 2° n'est-il pas question d'un nouvel emprunt extérieur; 3° quelles en seraient les conditions? L'interpellateur ne paraît pas s'être soucié des contradictions de ses questions, suspendre le service de la dette extérieure et contracter un emprunt extérieur. Le ministre a répondu qu'il n'était pas question de suspendre le service de la dette extérieure, mais il n'a pas nié absolument que des négociations ne fussent en cours pour un nouvel emprunt extérieur, car il a avoué implicitement que ce service n'était assuré que jusqu'en octobre et qu'une notable partie des ressources de l'État avait été employée *à faciliter l'escompte d'engagements particuliers*. Il a ajouté que les ressources actuelles du Trésor ne consistaient plus qu'en papier-monnaie, ce qui prouve à combien d'usages secrets sont employées les recettes en or des douanes.

Ces recettes sont visées par tous les amis du gouvernement et probablement distribuées d'après le tarif des amitiés personnelles ou des influences de partis. L'énormité de la prime dont l'or jouit ne rend les compétitions que plus inexorables. Il en était exactement de même sous Law. Tandis que, par les édits du Régent, il traquait l'or dans tous les tiroirs, il le distribuait comme une extrême faveur, à ses amis, à ses courtisans, à ses maîtresses, car la prime dont profitaient ses favoris était proportionnelle à l'ardeur de ses recors.

Ce ne sont pas seulement les engagements publics de l'État et les agissements des fonctionnaires et des partis qui épuisent d'avance les ressources en or que les douanes procurent, il faut encore tenir compte des engagements des provinces, des villes importantes et des cédules hypothécaires.

1° Engagements-or.

Dette extérieure.

	Piastres.
Provinces	166,841,113
Villes	25,403,558
Cédules	15,431,550
	207,676,221

2° Engagements-papier.

	Piastres.
Provinces	110,312,607
Villes	44,242,746
Cédules	72,310,800
Ensemble (1)	227,572,153

(1) C'est pour diminuer l'influence de cet ensemble des dettes provinciales et locales sur l'état général

Dans ces quantités n'est pas compris le papier-monnaie dont nous nous occuperons bientôt.

L'ensemble des dettes or s'élève à :

Or.

	Piastres.
Extérieure-État	231,662,699
Intérieure-État.	50,645,366
Provinces, villes, cédules . . .	207,211,220
	489,529,285

Papier.

	Piastres.
Intérieure-État.	59,267,587
Provinces, villes, cédules . . .	227,572,153
Ensemble.	767,319,025

Il est vrai que le développement normal de la République Argentine peut procurer des ressources nouvelles. Il importe de ne pas les oublier.

Les conditions économiques de la République ont beaucoup souffert d'une pareille crise, comme l'établit dans un rapport remarquable M. William Gastrell, vice-consul d'Angleterre à Buenos-Ayres, en date du 10 novembre 1892 (1). Le rapport signale la forte baisse des salaires, la mauvaise condition des ouvriers, le haut prix des objets nécessaires à la vie. « *It is hoped that the decline of premium will enable the working classes to buy imported articles more cheaply by increasing the gold value of any savings that they may accumulate and the purchasing power of every paper dollar they earn.* » Ce texte, émané d'une personne autorisée, nous servira pour expliquer les effets réels de la prime de l'or ou agio, résultant du change.

Voici, au surplus, les résultats comparés du mouvement commercial de la République Argentine depuis 1888 :

Années.	Importations. (Milliers de dollars.)	Exportations. (Milliers de dollars.)	Années.	Importations. (Milliers de dollars.)	Exportations. (Milliers de dollars.)
1888. . .	123,400	100,000	1891. . .	67,193	98,964
1889. . .	164,600	129,815	1892. . .	98,000	114,793
1890. . .	147,300	104,528	1893. . .	100,723	93,519

Ainsi, tandis que les importations baissaient, les exportations, malgré l'énormité de la prime de l'or, ne pouvaient se maintenir au chiffre de 1889. On comprend, dès lors, l'avis donné par M. Gastrell aux immigrants : « *It appears to me still more unadvisable for any british person to emigrate to this country to earn wages.* »

Sans doute, la production agricole se développe encore, de même que la pro-

économique de la République, que le gouvernement voudrait s'en charger, en réduisant l'intérêt à 2 p. 100. Ce serait une mesure des plus scabreuses. Elle est jugée très sévérement. On se demande comment le gouvernement central, incapable de remplir, dans leur intégralité, ses propres obligations, pourra, sans violer les droits de ses propres créanciers, mettre des ressources au service des emprunts provinciaux.

(1) *Parliamentary papers*, 1893.

duction industrielle (1). En 1893, on comptait dans la République 22 millions de bêtes à cornes, 80 millions de moutons, 5 millions de chevaux, 2 millions d'animaux divers et la valeur des produits de l'agriculture était évaluée 222 millions de dollars; quant à l'industrie, elle comptait 347 usines, employant 12,000 ouvriers et faisant valoir un capital de 40,700,000 dollars. Mais toutes ces estimations sont faites en papier, c'est-à-dire avec une majoration inacceptable et inacceptée. Pour donner une idée de l'exagération à laquelle sont habitués les Argentins, nous relevons dans le *Buenos Standard* (mars 1894) les chiffres suivants. Ce journal porte à 2,417 millions de pesos le capital placé (*invested*) dans l'industrie argentine avec un revenu brut de 417 millions de piastres. Le caractère, essentiellement monétaire, de la crise argentine s'accuse ici d'une manière irrécusable.

Nous avons vu qu'en 1889 le total de la circulation fiduciaire, représentant 213 millions de pesos, était distribué de la manière suivante :

	Pesos.
Banque nationale	90,250,325
Banque de Buenos-Ayres. . . .	58,350,100
Banques provinciales.	64,301,105

Dans les premiers moments de la crise, le gouvernement a essayé de réduire ce papier-monnaie. Même en 1894, il a détruit quelques millions de piastres papier et s'en fait gloire. En réalité, il a échoué dans cette tâche, il est vrai, bien redoutable. C'est une loi économique, vérifiée par tous les faits de l'histoire monétaire : le papier-monnaie ne peut se soutenir que par le papier-monnaie; dès que la crise a éclaté, les retraits d'or et des dépôts, fonds ou titres, ont assailli toutes les banques. Tous les moyens ont été employés, comme à l'époque de Law, pour y porter obstacle : moratorium, taxes sur les retraits. Le courant a tout emporté. Aucune banque n'a pu tenir, même la Banque de la province de Buenos-Ayres, l'une des plus importantes du globe. A la prudence des uns, venait se joindre l'ardente cupidité des autres; le gouvernement se trouva bientôt débordé de toutes parts. Il est tout naturel que plus la valeur du papier tombait, plus on en avait besoin afin de maintenir les prix à un certain niveau. C'est ainsi qu'en 1796, la France en arriva à 44 milliards d'assignats. Il fallut donc, malgré la baisse énorme de la valeur du papier, augmenter encore, soit la circulation fiduciaire, soit la dette de l'État. D'après les rapports de MM. Romero et Terry, ministres des finances, et le message de M. Saenz Peña (mai 1894), président, la circulation fiduciaire s'élevait (fin 1893), à 348,050,650 pesos papier, compris 41,394,208 pesos pour les billets au porteur de dix banques provinciales, soit 1,740 millions pour une population de 4 millions d'habitants.

Récapitulons tous ces engagements, or et papier :

	Pesos.
1° Engagements-or	489,529,285
2° Engagements-papier	386,839,740
3° Papier-monnaie	348,050,670
	1,204,419,695

(1) *Board of trade Journal*, juin 1894; mais il faut tenir compte de la baisse des prix (*Économiste français*, 25 août 1894).

La République Argentine ne saurait être, quant à présent, en état de porter un tel poids.

A la suite des conventions de 1893, entre la maison de Rothschild et le gouvernement argentin, il s'est produit une accalmie, qui a pu tromper bien du monde. Les fonds argentins ont remonté. La prime sur l'or, après avoir atteint à 226 p. 100 en 1890, à 347 et 400 p. 100 en octobre 1891, s'était abaissée à 287, 250 et 190 p. 100 en 1892, 218 à 229 p. 100 en 1893. Mais cette accalmie n'a pas eu de durée. Le gouvernement a été de nouveau attaqué les armes à la main. Dès fin 1893, la prime est revenue à des taux effrayants, 300, 325, 365 p. 100; en juin 1894, elle se tenait encore à 300 p. 100; en juillet, de 300 à 265 p. 100; en août, 258 p. 100; en septembre, 230 p. 100.

A quoi a eu recours le gouvernement pour modérer ces cours? Encore au papier-monnaie. Aussi, dès le mois d'avril dernier (1894), une recrudescence de la crise économique se manifestait. Des faillites éclataient de tous côtés. Les fonds publics rebaissaient. Il n'est pas possible de prévoir un terme définitif à cette situation. Elle a ses causes dans une contradiction économique fort dangereuse. Les Argentins entendent évaluer leurs produits agricoles et autres avec une monnaie dépréciée pour surhausser les prix. Ils appliquent le même procédé à leur richesse générale. Ils se croient plus riches qu'ils ne sont. Les capitalistes européens se sont pris à ce mirage. Ils ont avancé leur or à des spéculateurs habiles qui ne peuvent les rembourser qu'en papier; s'ils tenaient leurs engagements de payer en or, tous leurs produits ne suffiraient pas à le leur procurer. En un mot, les produits argentins, évalués en or, n'ont pas la valeur que les Argentins leur attribuent en papier. Leur papier-monnaie ne sert qu'à masquer ce fait méconnu par les banquiers européens. De même les ingénieurs du Panama ont oublié de tenir compte, dans leurs prévisions, de la Culebra. C'est le fait essentiel mis en relief, avec insistance, par le correspondant du *Times*, à Buenos-Ayres (1). Il montre les marchés, encombrés de marchandises, subissant une perte de 25 p. 100 au moins, qui paralyse les importations.

Inutile donc, de longtemps, de s'attendre à une fin de la crise argentine; elle est endémique. Elle ne disparaîtra que peu à peu avec l'accroissement de la production et de la distribution de l'or sur le globe. Les capitaux européens doivent, à cet égard, se délivrer de toute illusion. C'est avec le papier-monnaie qu'on entend les rembourser. Car, en vertu de la loi de Gresham, simple formule de celle de la moindre action, l'or n'élira domicile dans la République Argentine que lorsqu'on ne lui opposera plus le papier.

Cet état de choses, qui crève les yeux, a porté quelques esprits à n'y voir qu'une cause financière et à se méprendre sur son caractère monétaire, parce qu'en effet, à La Plata, la mauvaise politique financière et la mauvaise politique monétaire marchent parallèlement et de conserve, comme cela arrive souvent. De ces deux mauvaises politiques, la plus ancienne, la politique caractéristique de la République Argentine, ce n'est pas la politique financière. Ces emprunts gigantesques, onéreux, dilapidateurs, ne datent pas de loin. Finances de l'État, finances provinciales ou municipales, bien ou mal gérées, n'ont pas sur tous les intérêts d'une nation la même influence universelle qu'une mauvaise politique monétaire. Le

(1) Exemplaire du 27 mars 1894.

papier-monnaie, le change ne sont pas des faits récents à La Plata, mais anciens, nationaux, fondés sur des préférences invétérées, la prétention d'accroître, par des moyens fictifs, les évaluations réelles des produits de l'activité du pays. C'est bien l'*inflationnisme* au moyen du papier; c'est bien la lutte contre le contrôle que l'or exerce sur les valeurs et sur les prix, tels que Law les a conçus et entrepris; tels qu'ils ont apparu sous le régime des assignats, tels que les Américains du Nord les ont largement pratiqués de 1830 à 1848, tels qu'ils y sont encore fidèles, dans leur politique monétaire, comme nous allons le voir.

Il importe donc de ne pas se tromper sur l'importance de chacune des deux causes de la crise actuelle de la République Argentine. La crise est, avant tout, monétaire. La lutte entre les deux monnaies, l'or et le papier, est flagrante. Les deux champions sont toujours et partout en présence. Leur compétition permanente donne lieu à beaucoup de faits à signaler. D'abord des profits que le Trésor argentin ne dédaigne pas. Ainsi les douanes fournissent en or environ 35 millions de piastres. Il faut 15 millions en or pour la dette extérieure : différence de 15 millions. Que fait l'État? Il troque ces 20 millions or, contre 70 millions papier et empoche 51 millions papier de différence qui lui servent à faire face à ses paiements à l'intérieur. Il agiote sur l'or des douanes. Ainsi s'explique comment il est embarrassé avec tant d'or à remplir ses obligations au dehors. L'État gagne sur l'or, son gain dépendra de l'agio. Plus l'agio sera haut, plus gros sera le profit. Ensuite, pourquoi ce qui est si utile à l'État ne le serait-il pas à l'agriculture? Aussi, M. Terry, ministre des finances, a-t-il déclaré dans un rapport officiel que la baisse de l'agio serait la ruine de l'agriculture. De même les alcooliques, ils meurent s'ils cessent de boire, mais ils meurent encore s'ils continuent. Cette influence de l'agio est générale. On s'y habitue, on ne peut plus se passer du trompe-l'œil qu'il crée. On se noie et on persiste à se noyer dans le factice. Tout ce que l'on peut faire, c'est de consentir à avoir deux sortes de marchés, deux sortes de valeurs, deux sortes de prix : les uns *or* (1), les autres M^n, monnaie nationale papier..On se

(1) Le correspondant de l'*Economist* (11 août 1894) insiste sur le jeu auquel donne lieu la prime de l'or. Comme la prime a été ramenée de 310 à 232 en quelques semaines, il dit : « Beaucoup de gens pensent que c'est un *reculer pour mieux sauter.* »

Le tableau qui suit, du cours de l'or, de 1891 à octobre 1894, justifie l'opinion du correspondant de l'*Economist*.

Cours de l'or à Buenos-Ayres.

	1891.	1892.	1893.	1894.
Janvier	319	380	306	340
Février	336	305	316	354
Mars	351	346	314	354
Avril	317	341	306	362
Mai	379	370	313	399
Juin	383	317	327	377
Juillet	379	323	333	369
Août	398	326	315	356
Septembre	403	327	352	325
Octobre	437	318	328	334
Novembre	372	289	321	»
Décembre	377	283	325	»
Moyennes	377	329	324	366

D'après ces chiffres, voici en quels termes la situation est appréciée par M. Paul Leroy-Beaulieu (*Économiste français,* 15 décembre 1894) : « Il est pitoyable que quatre années après la chute de la maison Baring, la prime de l'or soit encore à ses plus hauts cours ou à peu près. »

complaît à comparer les mouvements de ces deux monnaies et de leurs dépendances, à jouer, à spéculer, à varier en conséquence. La vie n'est plus que le jeu.

On a, par suite, deux budgets : budget or, budget papier; il en est de même pour tout. Voici les deux budgets pour 1894-1895 :

Les recettes sont évaluées à 23,825,000 dollars en papier et 34,373,000 dollars en or; les dépenses à 61,777,575 dollars en papier et 18,418,300 dollars en or.

Les économies suivantes sont projetées :

Ministère de l'intérieur : 2,418,467 dollars en papier;

Affaires étrangères : 79,528 dollars papier et 121,920 en or;

Finances : 593,039 dollars en or;

Guerre : 1,106,973 dollars papier;

Marine : 123,578 dollars papier;

Justice : 849,830 dollars papier.

Les dépenses du ministère des finances se sont accrues de 338,348 dollars papier et celles de l'intérieur de 244,800 dollars or.

De là, bien des difficultés dans toutes les affaires, car il ne faut pas prendre une monnaie pour l'autre. Les plus graves proviennent des rapports entre l'étalon or et l'étalon papier monétaire (1). État, provinces, villes, auront bientôt à leur disposition les ressources fiscales nécessaires pour remplir leurs engagements; mais la conversion de ces ressources et leur transmission en or, entretiennent un trouble profond dans un milieu économique où tout est factice. « *The prosperity of the Republic,* écrit le correspondant du *Times* (5 mars 1894), *is founded on a entirely fictitious basis,* and the evil lying latent in the system is now making its influence felt so long as this hugebulk of inconvertible paper currency, always swelling year by year, is allowed to continue; these commercial epochs of commercial crisis will follow at short intervals; even now the whisper goes around that more emissions, either in the form of banknotes or national cedulas, are not far distant (*abyssus abyssum invocat*). Such policy is disastrous to all the true interests of Argentina; it inflicts loss on all undertakings tending towards the true development of the country; it drive away european capital and turns the stream of emigration to places where the wages earned have *more definite intrinsic value.* »

Voilà qui est clair : le travail ne peut longtemps être payé avec une monnaie incertaine. L'aléa est trop grand pour le salaire. Le capital en courra la chance, avec des risques ruineux, mais ces risques le travail ne pourra les courir. Dans le même sens, une correspondance des *Débats*, 8 août 1894. Le correspondant insiste sur les difficultés de ces deux monnaies variant tous les jours. Telle est également l'opinion qui se manifeste dans deux documents plus récents : le premier émanant du consul général de Belgique à Buenos-Ayres et le second de la légation britannique.

« Quand survinrent, dit le consul belge, les éléments perturbateurs d'une prospérité factice, les spéculateurs qui avait employé leurs ressources à l'achat de terrains urbains, de titres de rente et d'actions de sociétés, entrevirent leur ruine prochaine. Leurs embarras financiers n'entravèrent pas sensiblement, toutefois, le mouvement commercial existant et les négociants qui y prenaient part, crurent à

---

(1) Sur les finances argentines, consulter Sixto Quesada (*las Finanzas* de la République Argentine, 1892, Buenos-Ayres), le Bulletin de statistique des finances, août 1894, p. 120, et le *Moniteur des intérêts matériels*, 6 septembre 1894.

sa durée, malgré les circonstances adverses. Ils se basaient sur le fait que la dépréciation du papier-monnaie, prodigué à l'excès, avait élevé considérablement le prix des produits exportables, payés en or et que les agriculteurs et les éleveurs de bestiaux faisant de grands profits, leurs grains contribueraient à rétablir l'équilibre et à faire marcher les affaires. Les maisons de gros continuèrent donc à accorder de forts crédits aux détaillants, et ceux-ci, stimulés par ces facilités, s'engagèrent au delà de leur solvabilité. On n'avait pas compté sur les fluctuations considérables qu'allait subir la valeur de certains produits, les céréales par exemple, sur les marchés étrangers. Les bénéfices des producteurs s'en trouvèrent réduits; ils perdirent, de plus, certaines récoltes; l'appui des banques provinciales leur fit défaut, et ils se virent obligés, à leur tour, à restreindre leurs achats. Il y a donc, pour le moment, dans les centres mercantiles provinciaux, accumulation de stocks de tous genres, non vendus, et dont le recouvrement ne se fera pas sans difficultés. »

Et le consul ajoute :

« Le montant de la garantie annuelle, que le gouvernement fédéral s'est engagé à payer afin d'assurer la construction et le maintien de dix railways, actuellement en exploitation, s'élève à 4,807,258-57 piastres or. Si l'on déduit de cette somme la proportion que chaque entreprise est tenue de rendre à la nation, comme impôt sur le produit liquide de ses recettes, c'est-à-dire dans le cas présent et selon les calculs du gouvernement, 1,054,728 piastres or, il resterait à solder annuellement 3,752,520 piastres or. Les garanties dont il s'agit n'ont pas été payées régulièrement, et il y aurait, paraît-il, un arriéré de 7,604,143 piastres or (1). »

Le document appartenant à la légation britannique, s'occupe particulièrement de la production du blé dans l'Argentine et des effets du papier-monnaie sur les prix. Il est d'avis que les fluctuations perpétuelles des prix enlèvent aux producteurs une notable part de leurs bénéfices et accablent les salaires. Ce document est assisté d'un graphique très curieux. Les mouvements des prix des marchandises sont tracés sur des lignes horizontales, tandis que ceux de la prime sur l'or ou du papier-monnaie sont tracés en lignes verticales dont les excentricités indiquent les effets perturbateurs.

Nous avons réservé pour la fin un troisième document, le message du président Saenz Peña de mai dernier. Voici ce que dit ce message sur cette grave question : « Vous connaissez déjà mes idées au sujet des émissions et de la circulation du papier inconvertible. Dans mon message du 12 octobre précédent et dans différentes occasions officielles, j'ai pris l'engagement solennel de ne pas autoriser de nouvelles émissions et de limiter, au contraire, la circulation actuelle au moyen d'amortisations prudentes et périodiques; je confirme mes engagements d'hier et, en aucun cas, je ne permettrai de nouvelles émissions. *On assure que le papier en circulation devient rare et on conclut de là qu'il faut en émettre encore sans se rendre compte que le vide produit dans la circulation provient du manque de confiance et non du manque d'argent; une nouvelle émission serait une nouvelle cause de défiance et d'un mal plus grand. Il y a lieu de s'étonner que de pareilles idées trouvent encore d'enthousiastes défenseurs. Il semble que les erreurs du passé et l'expérience acquise soient lettre morte pour ceux qui ont souffert et qui souffrent encore des effets de la crise.* »

(1) *Reports*. Foreign Office, 1385 (1894).

Et le président ajoute : « *J'ai la conviction que si, d'un côté, la production peut donner de la valeur à notre papier-monnaie, il faut, d'un autre côté, en diminuer la quantité. Les progrès de notre pays* ne seront jamais assez rapides *pour que l'on ait bientôt besoin d'une circulation de 292,000,000 de piastres* (1), *sans compter l'émission des petites coupures.* »

Le message du président est rempli d'intéressants détails sur le développement économique de la République Argentine, sur la situation de ses finances, mais la question monétaire dominera tout tant que régneront à La Plata les préjugés monétaires dont M. Saenz Peña indique si bien la persistance ; l'incertitude dans les valeurs sera le caractère des affaires avec des accalmies, des soubresauts, avec des spéculations dangereuses et une mauvaise condition des salaires. Aucune partie de la population en souffre autant que les salaires quotidiens de l'incertitude monétaire, car ils ne savent jamais ni ce que vaudra ce qu'ils touchent ni ce que coûtera ce qu'ils ont à payer.

Tandis que se développait la grande crise argentine, on se mettait, en Europe, à discuter à perte de vue sur les bénéfices de tout genre que la prime de l'or procurait aux propriétaires, négociants et spéculateurs argentins. Assemblées et commissions parlementaires, congrès et rapports, revues et journaux, tout en retentissait. Cependant on n'en trouve aucune trace dans les documents les plus autorisés, spécialement dans ceux provenant des consuls et agents diplomatiques. Tous les avis des personnes bien renseignées montraient le gouvernement toujours entouré de graves embarras, les marchandises en baisse et la République Argentine se relevant avec bien de la lenteur et de l'incertitude d'une crise aussi redoutable. Nous réservons pour un chapitre spécial cette question, si débattue, des résultats et des profits des échanges contemporains chez les divers peuples sous l'influence de la révolution monétaire.

E. Fournier de Flaix.

VI.

CHRONIQUE SEMESTRIELLE DE DÉMOGRAPHIE.

LE NOMBRE DES ENFANTS PAR FAMILLE ET LA DURÉE DU MARIAGE.

Les résultats statistiques du dénombrement de la population, en 1891, viennent de paraître et je me propose d'analyser, et au besoin de développer, dans le *Journal de la Société de statistique* certains chapitres de cette publication, qui présentent un grand intérêt au point de vue démographique.

Mais pour le moment, je dois me renfermer dans l'espace restreint qui m'est assigné pour la chronique semestrielle de démographie, et je ne saurais mieux faire, dans le but d'intéresser nos lecteurs, que de leur présenter les résultats sommaires de la statistique des familles françaises, considérés sous le rapport du nombre des enfants et sous celui de la durée du mariage.

C'est la deuxième fois que l'on peut connaître le classement des familles d'après le nombre des enfants, et la première fois qu'on a recueilli des renseignements simultanés,

---

(1) Chiffre du rapport, mais il ne faut pas oublier les petites coupures.

sur la durée du mariage. L'on savait bien, à l'aide des données fournies par le dénombrement de 1886, qu'un cinquième des familles n'avaient pas d'enfants, mais l'on ne pouvait légitimement taxer de stérilité toutes ces familles, car parmi elles un grand nombre étaient unies récemment par le mariage.

L'on pourra donc, à l'aide des renseignements empruntés à la statistique du dénombrement de 1891, connaître le véritable effectif des familles qui peuvent être considérées comme stériles; d'un autre côté, il ne sera pas sans intérêt de calculer, toujours avec les mêmes données, le croît annuel du nombre d'enfants, c'est-à-dire de se rendre compte de la formation successive des familles en fonctions de la durée du ménage.

Cela étant dit, voici le tableau général qui a pu être dressé à l'aide des réponses des 10750409 chefs de famille. (Voir le tableau, p. 37.)

Une série de combinaisons statistiques, appliquées aux chiffres qui précèdent, pourra fournir des éléments démographiques nouveaux, qu'il sera intéressant de retenir en passant.

Tout d'abord, je ne considérerai que les années vécues à l'état de mariage, par les ménages de mariés, de veufs, de veuves et de divorcés. Voici les résultats des calculs :

	Ménages de mariés.	Ménages de veufs.	Ménages de veuves.	Ménages de divorcés.	Ensemble des ménages.
Nombre de ménages dont on connaît la durée	7447945	978435	1922292	14660	10363332
Nombre d'années vécues.	131837932	22700891	45756902	179880	200475605
Durée moyenne. . .	17 ans 9 mois.	23 ans 3 mois.	23 ans 10 mois.	12 ans 4 m.	19 ans 4 mois.

Ainsi, la durée moyenne d'un ménage existant est, pour les couples mariés, de 17 ans et 9 mois; pour les veufs et veuves, la durée de l'union a été de 23 à 24 ans; quant aux divorcés, leur union n'a été que de 12 années.

Comme ces résultats ont été relevés au moment du dénombrement, ils ne sauraient représenter que la durée acquise par les mariés à ce moment; j'ai tenu à les rapprocher des données fournies par la statistique de l'état civil, concernant la durée effective du mariage :

L'effectif moyen des ménages existant, de 1865 à 1891, est de 7433000, le nombre des dissolutions de mariage, par suite de décès de l'un des deux conjoints (et du divorce, depuis 1884), a été, pendant cette période, de 7309961, soit 270739 par an. Le quotient du premier de ces chiffres (nombre de ménages) par le second (nombre de ménages dissous) représentera, avec une très grande approximation, l'expression de la durée du ménage : 27 ans 5 mois.

Me reportant au nombre exprimant la durée moyenne des ménages actuellement existant, 17 ans 9 mois, je trouve que chacun de ces ménages est en droit de pouvoir compter, d'après les lois de la probabilité, sur une survie de 10 années, à peu près.

Maintenant, la durée du mariage est-elle la même dans toute la France ? Je pourrais, *à priori*, répondre par la négative, puisque les âges moyens des conjoints au moment du mariage, pas plus que les âges moyens des décédés, ne sont pas les mêmes partout, et varient dans une notable mesure, de département à département.

J'ai calculé la durée moyenne du mariage, par département, pour mariés, veufs, veuves et divorcés. Voici les résultats pour les mariés seulement. (Voir tableau, p. 38.)

Durée du mariage et nombre d'enfants légitimes vivants par famille.

DURÉE DU MARIAGE.	MÉNAGES OU FAMILLES				NOMBRE DES FAMILLES AYANT									TOTAL.
	de mariés.	de veufs.	de veuves.	de divorcés.	nombre inconnu d'enfants.	0 enfant vivant.	1 enfant vivant.	2 enfants vivants.	3 enfants vivants.	4 enfants vivants.	5 enfants vivants.	6 enfants vivants.	7 enfants vivants et au-dessus.	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
0 à 2 ans.	613 766	32 050	47 087	1 528	14 585	307 730	281 941	70 474	11 759	4 361	1 832	950	799	694 431
3 à 5 ans.	773 714	52 191	89 639	2 415	13 179	205 470	336 151	237 042	91 375	25 975	6 554	1 456	757	917 950
6 à 10 ans.	1 143 645	95 065	178 629	3 626	17 633	233 587	376 093	370 431	233 150	117 433	47 417	17 768	7 453	1 420 965
11 à 15 ans.	1 084 239	121 599	233 388	2 857	15 363	205 157	315 700	337 954	249 730	161 717	89 048	44 280	23 134	1 442 083
16 à 20 ans.	1 056 294	142 408	280 494	1 961	13 492	198 081	301 695	325 362	254 001	170 896	108 402	62 811	46 417	1 481 157
21 à 25 ans.	908 186	144 857	290 036	1 113	10 835	178 432	271 357	293 701	225 129	151 920	99 270	61 144	52 404	1 344 192
26 à 50 ans.	1 717 831	329 130	682 181	1 007	22 644	391 089	603 017	597 105	429 538	286 589	183 452	112 737	103 978	2 730 149
51 ans et au-dessus	150 270	61 135	120 838	153	4 713	52 634	70 870	68 107	52 290	34 060	23 572	14 734	11 416	332 396
Durée inconnue.	192 360	54 215	138 486	2 016	77 127	76 392	83 070	64 026	38 988	22 665	12 738	6 771	5 300	387 077
Total.	7 640 305	1 032 650	2 060 778	16 676	189 571	1 848 572	2 639 894	2 364 202	1 585 960	975 616	572 285	322 651	251 658	10 750 409

*

Départements dans lesquels la durée du mariage (durée acquise au moment du dénombrement) **pour les familles de mariés est plus forte ou plus faible que la moyenne.**

(Durée moyenne : 17 ans 9 mois.)

	Durée plus forte.		Durée plus faible.
Landes	22 ans 7 mois.	Seine	14 ans 5 mois.
Yonne	20 — 7 —	Gers	14 — 8 —
Sarthe	20 — 3 —	Lot	15 — 8 —
Aube	20 — 2 —	Finistère	15 — 10 —
Creuse	19 — 11 —	Ille-et-Vilaine	15 — 11 —
Eure	19 — 11 —	Nord	15 — 11 —
Aisne	19 — 7 —	Rhône	15 — 11 —
Haute-Saône	19 — 7 —	Basses-Alpes	16 — 0 —
Oise	19 — 6 —	Belfort	16 — 0 —
Charente-Inférieure	19 — 5 —	Drôme	16 — 1 —
Ariège	19 — 5 —	Bouches-du-Rhône	16 — 5 —
Lot-et-Garonne	19 — 5 —	Morbihan	16 — 7 —
Hautes-Pyrénées	19 — 5 —	Corse	16 — 8 —
Seine-et-Marne	19 — 5 —	Seine-Inférieure	16 — 9 —
Tarn-et-Garonne	19 — 5 —		
Nièvre	19 — 4 —		
Dordogne	19 — 4 —		
Côte-d'Or	19 — 3 —		
Corrèze	19 — 3 —		
Orne	19 — 3 —		
Savoie	19 — 3 —		

Ainsi, dans les différents départements composant le bassin de la Seine (sauf la Seine et la Seine-Inférieure) et dans ceux qui composent le bassin de la Garonne, la durée du mariage est remarquable; l'on y mesure, il est vrai, une vie moyenne plus grande que dans le reste de la France.

C'est dans les Landes que la durée du mariage serait plus longue, 22 ans et plus (1). L'Yonne, l'Aube et la Sarthe peuvent être considérés comme ceux qui comptent une durée du mariage plus longue que partout ailleurs; c'est là, en effet, qu'il y a le plus de personnes mariées, et le moins de célibataires, mais, hélas! par une singulière opposition, c'est là, par tête, qu'il y a aujourd'hui la plus faible natalité!

Dans la Seine, la Seine-Inférieure, la Bretagne, en Provence, en Corse, la durée du mariage est très faible; c'est, d'ailleurs, dans ces mêmes régions, que la vie moyenne est la plus courte.

L'on ne connaissait pas, jusqu'à ce jour, le nombre de ménages à qui il a été donné de vivre unis pendant plus de 50 ans. Le classement des familles d'après la durée du mariage a permis à la statistique du dénombrement de connaître ce renseignement, qui ne laisse pas que de présenter un certain intérêt. Il s'est trouvé 150000 couples privilégiés qui ont pu fêter leur « cinquantaine ». Ce nombre, rapproché de l'effectif total des ménages de mariés, indique une proportion de 2 p. 100.

C'est dans les Hautes-Pyrénées, les Landes, l'Aveyron, la Corrèze, qu'il s'est trouvé le plus de ces ménages : de 4 à 5 p. 100.

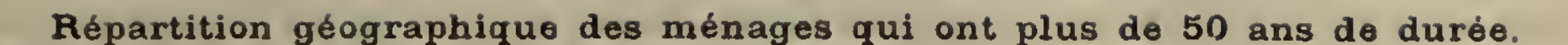
Au contraire, la proportion a été inférieure à 1 p. 100, dans la Drôme, la Mayenne, la Seine, le territoire de Belfort, le Doubs et les Vosges.

D'une manière générale, la proportion des ménages qui ont eu plus de 50 ans de durée est plus forte dans le Midi, et plus faible dans l'Est et dans l'Ouest.

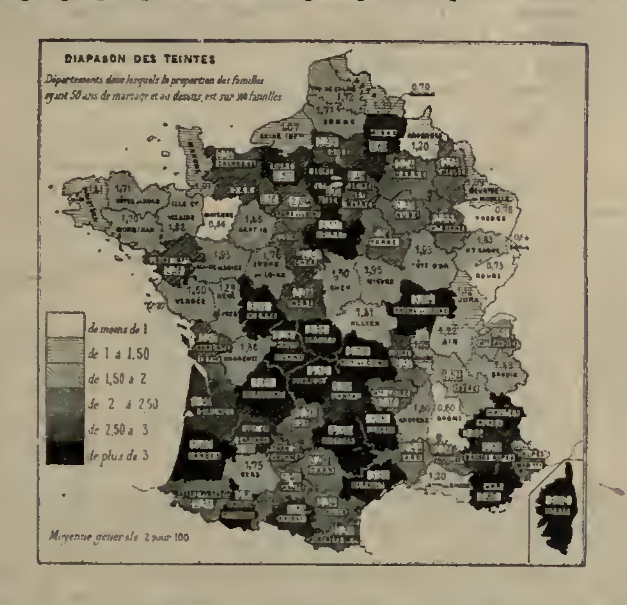
Voici une carte qui représente la répartition géographique des ménages qui ont plus de 50 ans de durée.

---

(1) J'ai de bonnes raisons pour formuler certaines réserves sur ce chiffre, et d'une manière générale, sur d'autres chiffres du dénombrement produits par ce département.



Répartition géographique des ménages qui ont plus de 50 ans de durée.



Ce coup d'œil rapide sur la durée des familles étant jeté, il convient de classer les ménages mariés, veufs, veuves, divorcés, d'après le nombre de leurs enfants.

Pour faciliter les comparaisons, leur effectif, dans chaque groupe ayant la même durée, a été ramené à 100.

Durée du mariage.	Nombre de familles ayant 0 enfant.	1 enfant.	2 enfants.	3 enfants.	4 enfants.	5 enfants.	6 enfants.	7 enfants.
0 à 2 ans. .	44,3	40,6	10,2	1,7	0,6	0,2	0,1	0,1
3 à 5 — . .	22,3	36,6	25,8	10,0	2,8	0,7	0,1	0,1
6 à 10 — . .	16,4	26,5	26,1	16,4	8,2	3,3	1,2	0,5
11 à 15 — . .	14,2	21,9	23,5	17,3	11,2	6,1	3,0	1,6
16 à 20 — . .	12,7	20,3	22,0	17,2	11,5	7,2	4,2	3,1
21 à 25 — . .	13,3	20,2	21,8	16,8	11,3	7,3	4,5	3,9
26 à 50 — . .	14,3	22,1	21,9	15,7	10,5	6,7	4,1	3,8
50 ans et au-dessus.	15,8	21,4	20,5	15,7	10,5	7,1	4,4	3,4
Moyennes. . .	17,2	24,5	22,0	14,7	9,1	5,3	3,0	2,3
	100,00							

Sur 100 familles ayant de 0 à 2 ans de ménage, près de la moitié n'ont pas d'enfant, deux cinquièmes ont 1 enfant et une sur 10 en ont 2; près de 2 p. 100 ont 3 enfants. Il est à remarquer qu'il s'est trouvé un certain nombre de familles de cette catégorie (0 à 2 ans de mariage) ayant 4, 5, 6, voire 7 enfants. Il fait voir là le résultat d'autant de légitimations. A Paris, ces mariages réparateurs ne sont pas rares, dans les quartiers excentriques principalement.

Passons maintenant à la catégorie suivante : sur 100 familles ayant de 3 à 5 ans de ménage, un cinquième n'a pas d'enfants, plus du tiers en ont 1, le quart en a 2 et le dixième en a 3.

Au fur et à mesure que la durée du ménage augmente, le nombre d'enfants augmente également, et le nombre de familles stériles, ou pour mieux dire, n'ayant pas d'enfant vivant diminue : de 16 à 25 ans de mariage le nombre de ces dernières tombe à 13 p. 100, et le nombre de celles qui ont 7 enfants est de 3 à 4 p. 100.

C'est à 20 ans de mariage que la famille semble atteindre son plus grand développement.

Une autre manière de considérer la formation successive de la famille par le groupement simultané des ménages d'après la durée du mariage et d'après le nombre des enfants consiste à ramener à 100 chacun des groupes ayant le même nombre d'enfants et à rechercher la proportion, dans ce groupe, de celles qui ont une durée de 0 à 2 ans, de 3 à 5 ans, de 6 à 10 ans et ainsi de suite.

Les résultats de ces calculs sont consignés dans le tableau ci-après :

Durée du mariage.	Nombre de familles ayant 0 enfant.	1 enfant.	2 enfants.	3 enfants.	4 enfants.	5 enfants.	6 enfants.	7 enfants et plus.	Moyennes.
0 à 2 ans.	16,7	10,6	2,9	0,7	0,4	0,3	0,2	0,3	6,4
3 à 5 — .	11,1	12,7	10,0	5,7	2,6	1,1	0,4	0,3	8,5
6 à 10 — .	12,6	14,2	15,6	14,7	12,0	8,2	5,5	2,9	13,2
11 à 15 — .	11,1	11,9	14,2	15,7	16,6	15,5	13,7	9,2	13,4
16 à 20 — .	10,7	11,4	13,7	16,0	17,5	18,9	19,5	18,4	13,7
21 à 25 — .	9,6	10,5	12,4	14,2	15,5	17,3	18,9	20,8	12,5
26 à 50 — .	21,2	22,8	25,2	27,2	29,3	32,1	34,9	41,3	25,4
50 et au-dessus.	2,8	2,6	2,8	3,3	3,4	4,1	4,5	4,5	3,0

Parmi les familles ayant 1 enfant ou 2 enfants, celles qui ont de 6 à 10 ans sont en plus grand nombre. Parmi celles qui en ont 3, 4, 5 et 6, le plus grand nombre comptent de 16 à 20 ans de mariage.

Mais ces diverses combinaisons statistiques, tout intéressantes qu'elles soient, masquent le résultat le plus utile à connaître, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants suivant la durée du mariage, je donnerai seulement le résultat sommaire des calculs auxquels je me suis livré à ce sujet, me réservant de m'étendre plus au long dans une étude spéciale de la fécondité de familles :

La moyenne générale du nombre d'enfants vivants, par famille, est de 2,10 et celle du nombre d'enfants des familles, déduction des familles qui n'en ont pas, est de 2,59.

En 1886, les chiffres similaires avaient été, à très peu près, identiques. Et maintenant il sera facile de se rendre compte du nombre moyen des enfants par groupe type de 100 familles.

Pour 100 familles, en général :

	Nombre d'enfants vivants.		Nombre d'enfants vivants.
Au bout de 2 ans, on compte. .	77	Au bout de 15 ans, on compte. .	226
5 — — . .	107	20 — — . .	246
10 — — . .	189	25 — — . .	251

Après 25 ans de mariage, l'effectif des enfants diminue par suite de la mortalité de ces derniers, laquelle ne se trouve plus compensée par de nouvelles naissances.

Pour les familles ayant des enfants :

	Nombre d'enfants.		Nombre d'enfants.
Au bout de 2 ans, on compte. .	133	Au bout de 15 ans, on compte. .	267
5 — — . .	161	20 — — . .	287
10 — — . .	230	25 — — . .	293

C'est dans les dix premières années de mariage que la fécondité du ménage se manifeste le plus, c'est là un fait connu, un axiome, pourrai-je dire, les chiffres qui précèdent ne sauraient donc qu'avoir la prétention de préciser, de mesurer un phénomène universellement reconnu. Mais ce que ces chiffres offrent surtout d'intéressant réside dans la possibilité de mesurer mathématiquement, si j'ose m'exprimer ainsi, le croît annuel des enfants (déduction faite de la mortalité) pour une collectivité type de 100 familles. En soustrayant, en effet, chacun des chiffres qui viennent d'être produits, de celui qui le pré-

cède immédiatement, et en divisant le reste de cette soustraction par le nombre d'années que comporte chaque période, j'obtiens la série décroissante suivante :

On relève l'arrivée, pour 100 familles :

	Enfants chaque année.
Dans la 1re période, de 0 à 2 ans.	35
— 2e — de 3 à 5 —.	21
— 3e — de 6 à 10 —.	16
— 4e — de 11 à 15 —.	7
— 5e — de 16 à 20 —.	4
— 6e — de 21 à 25 —.	1

Telle m'a paru être l'expression véritable de la fécondité (nette, c'est-à-dire déduction faite des pertes d'enfants) des familles en France, dans chaque période du mariage; dans les deux premières années, cette fécondité, que l'on pourrait appeler chance d'avoir un enfant et de le conserver, est d'un peu plus d'un tiers; de 3 à 5 ans, elle n'est plus que d'un cinquième; de 6 à 10 ans, elle tombe à un sixième, et de 11 à 15 ans, à un quatorzième; après 25 ans, elle n'est plus appréciable.

Voici les premiers résultats généraux que l'on peut déduire du dénombrement en ce qui concerne la fécondité des familles en fonction de la durée du mariage. Le Bureau de la statistique est en ce moment en possession, après une enquête réclamée par l'Office du travail, du groupement des naissances, en 1892, d'après l'âge des parents. L'étude de ce groupement conduit à la fois à la notion de la durée qu'il convient d'attribuer à la génération humaine, et à l'expansion de la fécondité des parents, en fonction de leur âge. De plus, les chiffres ci-dessus s'appliquent à l'ensemble de la France, il convient maintenant de rechercher comment ils varient dans les différentes parties de la France. C'est cette double étude qui fera l'objet de mon prochain travail.

Victor Turquan.

VII.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DE STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Mouvement de la population de l'Empire allemand en 1893. — L'Office de statistique impérial vient de publier les résultats du mouvement de la population de l'Empire allemand; nous en donnons ci-après les principaux :

	Année 1893.	Moyenne de 1884-1893.	Proportion pour 1 000 de la population totale.	
			1893.	1884-1893
Mariages	401 234	383 496	7,90	7,91
Naissances (y compris les mort-nés) . .	1 928 270	1 840 815	37,97	37,98
Décès (y compris les mort-nés)	1 310 756	1 256 219	25,81	25,92
Excédent des naissances sur les décès .	617 514	584 596	12,16	12,06

On voit que les mariages et les naissances ont augmenté en nombre absolu en 1893, et qu'ils sont restés stationnaires en nombre relatif, si l'on compare l'année 1893 à la moyenne de la période 1884-1893. Quant aux décès, le nombre absolu a augmenté et le nombre relatif a diminué, tandis que l'excédent des naissances a dépassé la moyenne décennale de 1881-1893, tant en nombre absolu qu'en nombre relatif.

Le chiffre des naissances se décompose comme suit, en ce qui concerne les naissances illégitimes et les mort-nés :

	Année 1893.	Moyenne de 1884-1893.	Proportion pour 100 naissances. 1893.	Proportion pour 100 naissances. 1884-1893.
Naissances illégitimes	176352	170925	9,15	9,29
Mort-nés	62555	65434	3,24	3,55

Population actuelle de l'Empire allemand. — La population actuelle de l'Empire allemand s'élève à 51500000 âmes. La dernière livraison de la Statistique de l'Empire allemand contient un état de la population de l'Empire tel qu'il est aujourd'hui constitué ; cet état remonte à l'année 1816 et permet de suivre l'accroissement de la population par période décennale :

Années.	Nombre d'habitants.	Années.	Nombre d'habitants.	Années.	Nombre d'habitants.
1816	14833000	**1840**	32787000	**1870**	40818000
1820	26294000	**1850**	35397000	**1875**	42729000
1830	29250000	**1860**	37747000	**1890**	49428000

Le dernier dénombrement a eu lieu en 1890 ; l'augmentation annuelle de la population de l'Empire étant d'environ 500000 âmes, on peut évaluer la population totale actuelle à 51500000 âmes.

Mouvement de la population de l'État prussien en 1893. — Le Bureau royal de statistique vient de publier le mouvement de la population de l'État prussien en 1893. Le tableau suivant donne un aperçu de ce mouvement avec le rappel des chiffres correspondants en 1891 et 1892 :

			1891.	1892.	1893.
Naissances.	Total des naissances		1177209	1143904	1195293
		Garçons	606347	589449	615024
		Filles	570862	554455	580269
	Enfants	nés vivants	1138163	1106503	1156250
	Enfants	légitimes	1052017	1022062	1068252
	Enfants	illégitimes	86146	84441	87998
	Mort-	nés	39046	37401	39043
	Mort-	légitimes	35042	33555	34949
	Mort-	illégitimes	4004	3846	4094
	Enfants légitimes nés vivants.	Garçons	540172	525258	547864
		Filles	511845	496804	520388
	Enfants illégitimes nés vivants.	Garçons	44084	43203	45170
		Filles	42062	41238	42828
	Enfants légitimes mort-nés.	Garçons	19876	18861	19665
		Filles	15166	14694	15284
	Enfants illégitimes mort-nés.	Garçons	2215	2127	2325
		Filles	1789	1719	1769
Mariages.	Total des mariages		245906	245447	248348
	Mariages entre	cousins germains	1249	1282	1262
		oncle et nièce	114	139	85
		tante et neveu	20	21	18
Décès.	Total des décès (mort-nés compris)		728463	752055	785520
	Sexe	masculin	379123	391934	407650
		féminin	349340	360121	377870

Production et consommation de la bière en Allemagne. — La dernière livraison de la Statistique de l'Empire allemand publie les résultats statistiques de la production et de la consommation de la bière pour tout le territoire douanier allemand et pour les divers territoires d'impôt. La quantité totale de bière produite dans le territoire d'impôt de l'Empire en 1893-1894 s'est élevée à 34384547 hectolitres, soit 1213436 hectolitres de plus que l'exercice précédent; elle a été de 15025443 hectolitres dans le territoire d'impôt de la Bavière en 1893, ce qui donne une différence en moins de 78248 hectolitres comparativement à l'année 1892; elle a atteint 3478065 hectolitres pour le territoire d'impôt du Wurtemberg (exercice 1893-1894) avec une différence en moins de 271 407 hectolitres comparativement à l'année précédente; le territoire de Bade a donné 1710172 hectolitres (exercice 1893), avec une diminution de 3366 hectolitres et l'Alsace-Lorraine 907386 hectolitres (exercice 1893-1894), soit une diminution de 4158 hectolitres. La consommation de la bière par tête s'est élevée, dans le territoire d'impôt de l'Empire à $91^{l}1^{d}$ contre $88^{l}7^{d}$ pendant l'exercice précédent; dans le territoire de la Bavière à $222^{l}6^{d}$ contre $227^{l}3^{d}$; dans le territoire de Wurtemberg à $171^{l}1^{d}$ au lieu de $184^{l}2^{d}$; dans le territoire de Bade à 102^{l} au lieu de 103^{l} et dans l'Alsace-Lorraine à $70^{l}5^{d}$ contre $69^{l}6^{d}$. La consommation de la bière a été favorisée par les fortes chaleurs de l'été de 1893; d'autre part, la crainte de la contagion du choléra avait disparu en 1893. Toutefois, en ce qui concerne les parties méridionales de l'Allemagne, l'abondante récolte de vin et la grande quantité de fruits, qui permit de fabriquer beaucoup de cidre, ont restreint la consommation de la bière.

L'impôt de la bière par tête d'habitant (non compris l'octroi) s'est élevé dans le territoire d'impôt de l'Empire à $0^{m}81$, dans la Bavière à $5^{m}57$, dans le Wurtemberg à $3^{m}09$, pour Bade à $3^{m}35$, et en Alsace-Lorraine à $1^{m}74$.

Résultats du recrutement en Allemagne pendant l'année 1893-1894. — On trouve aussi dans la deuxième livraison de la Statistique de l'Empire allemand les résultats du recrutement pendant l'exercice 1893-1894. Le nombre total des recrues de l'armée et de la marine s'est élevé à 253177, dont 250835 avaient reçu l'instruction scolaire en langue allemande, 1725 en d'autres langues et 617 étaient illettrés, c'est-à-dire ne pouvaient ni lire ni écrire lisiblement leur nom et leur prénom. Le tableau qui suit donne la proportion pour cent de ces illettrés sur l'ensemble du contingent annuel pendant les onze derniers exercices :

Exercices.	Proportion p. 100.	Exercices.	Proportion pour 100.
1883-1884. . .	1,27	1889-1890. . .	0,51
1884-1885. . .	1,21	1890-1891. . .	0,54
1885-1886. . .	1,08	1891-1892. . .	0,45
1886-1887. . .	0,72	1892-1893. . .	0,38
1887-1888. . .	0,71	1893-1894. . .	0,24
1888-1889. . .	0,60		

Si l'on compare les illettrés pour les départements (*Regierungsbezirke*) qui en contiennent le plus au commencement et à la fin de la période précédente, on obtient les chiffres ci-après :

Départements.	1883-1884.	1893-1894.
Marienwerder	9,87	2,80
Posen	10,86	1,52
Danzig.	3,86	1,38
Oppeln.	3,77	0,88
Gumbinnen	8,40	0,85
Königsberg	5,42	0,70
Bromberg.	4,76	0,58

Les illettrés ont donc considérablement diminué, principalement dans les départements de Posen, Gumbinnen et Marienwerder.

Armand LIÉGEARD.

VIII.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1894.

OUVRAGES SIGNÉS. — France. — *Le Salaire aux États-Unis*, par M. Levasseur. — *Essai de statistique comparée du surpeuplement des habitations à Paris et dans les grandes capitales européennes*, par M. le Dr Jacques Bertillon. — *Le Régime fiscal des successions*, par M. Léon Salefranque. *Les différents projets de caisses des retraites*, par M. Eugène Rochetin (*Revue politique et parlementaire*).
Allemagne. — *Les Archives statistiques*, dirigées par M. le Dr von Mayr.
Italie. — *La Philosophie du droit et le socialisme*, par M. Richard Dalla Volta.

DOCUMENTS OFFICIELS. — France. — *Étude sur les derniers résultats des assurances sociales en Allemagne et en Autriche* (Office du travail).
Angleterre. — *Rapport annuel du Département du travail*, 1893-1894 (*Board of Trade*).
Autriche. — *Statistique des prisons*, 1890. — *Statistique des faillites*, 1890. — *Statistique sanitaire*, 1891.
Danemark. — *Recensement du bétail au 15 juillet 1893. — Importation et exportation; production d'eau-de-vie, de levûre, de bière et de sucre de betteraves en 1893. — La Marine marchande et la navigation du Royaume en 1893.*
Italie. — *Situation de la Société de secours mutuels de Naples*, 1893.
Norvège. — *Compte rendu du service vétérinaire en 1892. — Statistique des maisons centrales pénitentiaires*, 1891-1892. — *Statistique du recrutement*, 1893. — *Statistique des postes et télégraphes*, 1893. — *Recensement du 1er janvier 1891 : Population des divisions administratives.*
États-Unis. — *État sommaire des importations et des exportations*, septembre 1894.
Mexique. — *Statistique fiscale*, 3e trimestre 1893-1894.

BULLETINS, REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

NOTA. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du Commerce, 80, rue de Varenne.)
Bibliothécaire : M. LAUGIER.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1895

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1895.

SOMMAIRE. — Installation du nouveau Président : Discours de M. Alfred Neymarck, président sortant (histoire et travaux de la Société de statistique de Paris pendant l'année 1894) et de M. Auguste Vannacque, président pour l'année 1895. — Élection et présentation de nouveaux membres. — Nécrologie : M. le Dr Dounet, sénateur. — Communications diverses du Président. — Présentation des ouvrages par le Secrétaire général. — Communication de M. le Dr Ledé sur la statistique de la mortalité des enfants du premier âge et les différentes méthodes employées dans les rapports officiels; discussion : MM. Ad. Coste, Levasseur et Dr Ledé. — Communication de M. Lamane sur les prêts hypothécaires et communaux à Paris et dans les départements.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Alfred Neymarck.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 1894, M. Neymark se lève et prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Alfred Neymarck, président sortant.

Messieurs et chers Confrères,

Les séances comme celle-ci, dans lesquelles votre Président sortant et son successeur vous remercient de votre sympathie et de vos suffrages, ont toujours vivement impressionné ceux qui ont pris la parole devant vous. Cette émotion me domine bien profondément aussi. Je revois à ce fauteuil vos anciens présidents, j'entends leurs paroles émues et je voudrais, à mon tour, pouvoir vous exprimer, aussi bien qu'eux, mes sentiments reconnaissants.

Vous ne m'avez pas ménagé votre concours : j'ai trouvé près de nos vice-présidents, près des membres du conseil et de nos diverses commissions, l'appui le plus cordial; la collaboration si éclairée, de tous les instants, de notre secrétaire général M. Yvernès, le dévouement infatigable d'un de nos doyens, notre trésorier, M. Robyns, ont rendu ma tâche facile. Grâce à vous tous, notre Société a conservé

l'influence et le rang que vos travaux lui ont acquis. C'est donc de tout cœur, mes chers Confrères, que je vous remercie. Je n'oublierai jamais l'honneur que vous m'avez fait, les marques d'affection que vous m'avez prodiguées. Cette année, que vous m'avez faite si douce, si agréable, restera parmi l'un de mes plus chers souvenirs.

Le nombre de nos confrères s'est accru cette année de 44 : 8 membres fondateurs à vie ; 31 membres titulaires ; 3 membres correspondants ; 2 membres associés. Nous avons malheureusement à déplorer des décès trop nombreux qui nous ont été très sensibles : M. le Président Carnot ; MM. Hérisson, Guinot, Colucci-Pacha, Paul Chalvet, A. Lalande, Delon, Halphen, de Lesseps, Donnet. Plusieurs confrères que l'âge ou des raisons impérieuses empêchaient de venir parmi nous, ont donné leur démission. Nous comptons maintenant 375 membres, 136 fondateurs à vie, 154 titulaires, 13 correspondants et 72 associés. Notre Société voit groupée autour d'elle une élite appartenant à la science économique et financière, au monde politique, administratif, judiciaire, commercial, financier et industriel : elle a parmi ses membres des ministres et anciens ministres, des sénateurs et députés, des magistrats, des diplomates, des hauts fonctionnaires de nos grandes administrations publiques, des ingénieurs éminents, des maîtres de la science économique, membres de l'Institut, professeurs dans les facultés et dans les grandes écoles du Gouvernement, les chefs des plus importants services de la statistique, des publicistes connus depuis longtemps par leurs travaux, des représentants autorisés de la haute banque, du commerce, de l'industrie.

Les communications et les discussions qui ont eu lieu dans nos séances ont présenté beaucoup d'attrait et seront toujours utilement consultées. Notre Journal, fidèle aux traditions établies par vos anciens présidents, a publié des études variées. Une part très large a été consacrée aux statistiques sur les banques, chemins de fer, finances, commerce, industrie, salaires, assurances des pays étrangers.

Pendant l'année écoulée, il a été publié ou communiqué en séance 42 études diverses ; ces travaux et communications ont été discutés par un grand nombre de nos confrères ; en outre, notre Journal a inséré 14 communications qui avaient fait l'objet d'un mémoire, lu dans nos réunions.

Pour la clarté de cette statistique, j'ai résumé, sous les mêmes divisions qu'avait établies, avec tant de précision et de science, mon cher prédécesseur M. Coste, les publications du Journal, les communications non insérées, les discussions au sein du conseil, les observations présentées en séance par nos confrères. J'ai ajouté une treizième rubrique : *Statistiques diverses*, pour y comprendre plusieurs mémoires qui ne pouvaient être méthodiquement classés.

Voici cette analyse :

I. — *La Statistique* (Méthode, procédés, enseignement, organisation des services). — M. A. de Malarce : Les origines de la Société de statistique de Paris. — Dr Jacques Bertillon : La machine à calculer Hollerith. — M. Daniel Bellet : Sur un errement suivi dans l'établissement des statistiques ; observations de MM. Levasseur, Ducrocq, Coste, Yves Guyot, Moron, Philippe. — M. E. Levasseur : Le département du travail et les bureaux de statistique du travail aux États-Unis. — M. A. Liégeard : La statistique du travail en Allemagne.

II. — *Démographie*. — M. Moron : Le mouvement de la population en France en 1892 ; observations de MM. Noguès, Limousin, Levasseur, Cheysson, Turquan. — M. V. Miquel : Les étrangers en France. — M. V. Turquan : Résultats statistiques de neuf années de divorces. — M. A. de Malarce : Les statistiques médicales pour l'armée de mer. — M. V. Turquan : Le dénombrement des étrangers en France. — Dr von Mayr : La statistique des migrations intérieures, surtout en Allemagne (traduction de M. Liégeard). — Dr Jacques Bertillon : Le degré de surpeuplement des habitations à Paris et dans les principales villes de l'Europe ;

observations de MM. le Dr Lédé, Limousin. — M. Cheysson : Observations sur un ouvrage de M. Fleury, sur le mode de calcul de la mortalité des nourrissons. — M. Levasseur : Les tables de mortalité ou de survie et la table de la population pour la Belgique.

III. — *Agriculture.* — M. Yves Guyot : La répartition de la propriété en France et la population agricole ; observations de MM. Fléchey, Coste. — M. Thomereau : Les assurances agricoles au point de vue de la statistique ; observations de MM. Bertillon, Vannacque. — M. E. Levasseur : La statistique agricole des Etats-Unis. — M. Flour de Saint-Genis : La valeur des terrains et immeubles à Paris à différentes époques ; observations de M. Levasseur.

IV. — *Industrie minérale.* — M. Keller : Observations sur l'atlas du Comité central des Houillères de France.

V. — *Autres industries.* — Pas de communications.

VI. — *Commerce, colonies, questions douanières.* — M. Raffalovich : L'exportation industrielle des grands États. — M. Levasseur : Statistique du commerce aux États-Unis. — M. Laugier : Observations sur le répertoire général des Annales du commerce extérieur.

VII. — *Transports et communications.* — Le canal de Suez depuis l'origine (Extraits du rapport à l'assemblée des actionnaires). — M. Cuinet : Statistique générale de la navigation dans les ports ottomans. Les travaux de notre confrère ont toujours été présentés à la Société par notre ancien président, M. Ducrocq, qui nous en a montré tous les mérites.

VIII. — *Banque, crédit, métaux précieux.* — M. des Essars : La crise des changes ; observations de MM. Raffalovich, Limousin, Houdard, Juglar, Raphaël-Georges Lévy. — M. des Essars : La monnaie, le crédit et le change ; étude bibliographique sur l'ouvrage de M. Arnauné. — Les émissions et remboursements en 1893 d'obligations de chemins de fer (Extrait du *Rentier*). — M. Fournier de Flaix : La question monétaire ; observations de MM. des Essars, Juglar, Limousin.

IX. — *Services publics et privés.* — MM. Vannacque et Hercouet : Les sociétés de secours mutuels (Extrait du *Dictionnaire des finances*). — M. Vannacque : Le régime des mandats-poste en France et à l'étranger ; observations de M. des Essars. — M. Léon Salefranque : La productivité de l'administration de l'enregistrement. — M. Edmond Duval : Les opérations du Mont-de-piété de Paris à différentes époques, depuis sa création en 1777 ; observations de MM. de Colonjon, Coste, des Essars. — M. E. Yvernès : Les conseils de prud'hommes. — M. E. Yvernès : Le crime et le criminel devant le jury. — M. de Crisenoy ; Les assemblées départementales en 1893. — M. Vannacque : La statistique de la fabrication des valeurs fiduciaires postales.

X. — *Finances publiques, impôts, consommations.* — M. Léon Salefranque : Le régime fiscal des effets de commerce.

XI. — *La richesse acquise.* — M. Léon Salefranque : Le régime fiscal des valeurs mobilières en France, à propos de l'ouvrage de M. Jobit.

XII. — *Les Revenus privés, les salaires.* — M. Rochetin : Les formes du salaire, à propos de l'ouvrage de M. Riccardo Dalla Volta.

XIII. — *Statistiques diverses.* — M. Nicaise : L'archéologie, son domaine, son influence sur les progrès matériels et moraux au XIXe siècle. — M. V. Turquan : Essai de statistique électorale; observations de M. Yves Guyot. — M. Bellom : Pendant une mission en Russie ; à travers l'Allemagne : étude bibliographique sur l'ouvrage de M. Fournier de Flaix. — M. Tarry : Annuaire de l'École polytechnique.

A ces travaux, il faut ajouter les chroniques trimestrielles de MM. Cerisier, Turquan, Liégeard, Daniel Bellet, Beaurin-Gressier, des Essars, Yvernès, Bellom, sur les questions coloniales, sur la démographie, la statistique générale, les transports, la banque et le change, la statistique judiciaire, les mines et assurances sur la vie.

Dix-huit communications, proposées par notre Conseil, restent à l'ordre du jour permanent de la Société : des confrères autorisés ont bien voulu se charger de les étudier et de les développer devant vous. M. Levasseur préside la commission spéciale chargée d'examiner la question de la *répartition des richesses,* que M. de Foville avait proposée à votre examen. Cette commission, malgré les occupations multiples de son président et de chacun de ses membres, s'est réunie plusieurs fois.

J'ai aussi à vous parler, mes chers Confrères, des congrès scientifiques de Paris, de la province et de l'étranger, dans lesquels la Société de statistique a été représentée. A Lyon, le jury des récompenses a attribué un grand prix à notre Société et une médaille d'or de collaborateur à M. Yvernès, qui a obtenu, en outre, un très vif succès au congrès de Caen, avec son beau travail sur le *Crime et le criminel devant le jury.* Aux congrès de Caen, d'Anvers, de Buda-Pesth, de Milan, MM. de Foville, des Essars, Juglar, Yvernès, Yves Guyot, Raffalovich, Ducret, Moron, Levasseur, Fernand Faure, Jacques Bertillon, Dr Lédé, Léon Say, Léon Bourgeois, Cheysson, Keller, Bellom ont donné un important concours ; j'ajoute enfin, qu'au Conseil supérieur de statistique et dans les commissions extraparlementaires du cadastre et de l'impôt sur les revenus, notre Société compte plusieurs de ses membres. Nous devons être très reconnaissants à nos confrères de tout ce qu'ils ont fait et ne cessent de faire ; nous sommes heureux de leurs succès, dont l'éclat rejaillit sur toute notre Société, de même que nous avons tous applaudi aux promotions et nominations dans la Légion d'honneur de MM. Keller, Delatour, Coste, Fontaine, et à la haute récompense que l'Académie des sciences a décernée à M. Boutin.

Telle est, mes chers Confrères, la statistique de la Société de statistique de Paris, si je puis m'exprimer ainsi, pendant le cours de cette année : c'est le résumé de vos travaux qui, par leur importance et leur valeur, sont suivis attentivement en France et à l'étranger ; les comptes rendus de nos séances sont régulièrement publiés dans le *Journal officiel,* ce qui contribue encore à les répandre et à les mieux faire connaître. Si cette statistique, mes chers Confrères, vous paraît être trop longue, ne vous en prenez qu'à vous-même. Vous avez tellement travaillé que pour épuiser notre ordre du jour, insérer tous les mémoires que nous avons reçus, il nous aurait fallu tenir plusieurs séances par mois, augmenter la périodicité de notre Journal et dépasser les modestes ressources de notre budget. Je ne saurais trop remercier, en votre nom et au mien, notre cher secrétaire général, M. Yvernès, de son activité sans égale, de sa préoccupation constante d'assurer la marche régulière de tous les services de notre Société. Les réunions du conseil, du comité des fonds et archives, du comité de publication, du comité d'initiative, de la commission de répartition des richesses ont été nombreuses et j'aurais, en vérité, à m'excuser près de mes collègues de les avoir convoqués tant de fois, si je ne savais avec quel dévouement ils s'occupent des intérêts de notre Société.

Dans cette énumération, vous avez remarqué la large part que M. Vannacque a prise, comme les années précédentes, à vos travaux ; assistant à toutes les réunions du conseil et de nos commissions, intervenant dans nos discussions, et nous faisant, en séance, des communications du plus haut intérêt, il nous a toujours donné le concours le plus précieux. Ses rapports officiels sur le *Dénombrement de la popu-*

lation, ses travaux sur les *caisses d'épargne*, les *sociétés de secours mutuels*, les *caisses d'assurances*, les *chambres de commerce*, les *chambres syndicales*, etc., ont montré, depuis longtemps, que la statistique n'avait pour lui aucun secret; c'est un maître et il sait former des élèves. En l'appelant à la présidence de notre Société, vous avez voulu montrer au statisticien, à un des hauts fonctionnaires de notre administration, combien nous savions apprécier sa science et ses mérites, et combien aussi nous lui étions reconnaissants des services qu'il n'a cessé de rendre à la statistique, dans toutes les fonctions qu'il a occupées au ministère du commerce, dans celles qu'il remplit au ministère des postes et télégraphes. Sous sa présidence, la Société de statistique de Paris prendra un nouvel essor.

Veuillez donc, mon cher Président, venir occuper ce fauteuil auquel vous ont appelé nos suffrages unanimes. Un de nos prédécesseurs, M. Cochery, dont la présidence a été si bien remplie, nous disait : « Il faut pour la statistique réaliser ce qui a été fait dans le but d'étendre les rapports de la poste et du télégraphe. » Personne, mieux que vous, ne s'efforcera de donner satisfaction à ce vœu. Vous renouez les liens qui existaient entre cette grande administration et la statistique. Vous serez, comme M. Cochery, un président actif, dévoué, aimable. Notre concours à tous vous est acquis; nous nous plaçons, avec confiance, sous votre direction, car nous savons que l'avenir de notre Société est entre bonnes mains. (*Vifs applaudissements.*)

En reprenant place au sein de l'assemblée, M. Neymarck reçoit les félicitations empressées de ses confrères.

La séance est reprise quelques instants après sous la présidence de M. Auguste Vannacque, qui prononce le discours suivant :

Discours de M. Auguste Vannacque, président.

Messieurs,

Lorsque je pris part pour la première fois à vos travaux, en 1883, j'étais bien loin d'avoir même le pressentiment que je pourrais jamais être appelé à l'honneur de présider vos séances. Une carrière de 24 années consacrée à des services d'ordre purement administratif m'avait sans doute permis d'apprécier les bienfaits que la statistique rend à la bonne direction des affaires publiques, mais j'avais sollicité mon entrée dans la Société, beaucoup moins pour vous apporter le concours d'une expérience personnelle, que pour me perfectionner auprès de vous dans cette science expérimentale, qui compte ici tant de maîtres éprouvés. Or, il s'est trouvé, Messieurs, qu'en cherchant la science, j'ai rencontré l'amitié.

Je ne me fais pas illusion; j'estime que cette amitié entre pour une bonne part dans la raison de votre choix, car si les circonstances m'ont placé pendant un temps, que j'ai trouvé bien court, à la tête d'un des grands services de la statistique française, d'autres circonstances m'ont vite replacé dans une situation administrative chargée d'une telle somme de travail quotidien extérieur, qu'il reste peu de place pour les études qui nous sont chères.

Mon opinion est si bien faite à cet égard, qu'elle n'a pu être modifiée par les paroles élogieuses que notre cher Président a bien voulu m'adresser. Sans doute ces paroles inspirées par une intelligence aussi vive, prononcées par un président modèle tel que notre très aimé collègue, M. Neymarck, seront pour moi un précieux encouragement; elles m'aideront à remplir le mandat que vous m'avez confié. Je compte beaucoup aussi sur l'appui de nos anciens présidents, sur le concours des membre distingués qui composent le bureau, sur l'expérience consommée de M. Yvernès, notre affectionné secrétaire général, sur le zèle de notre cher trésorier M. Robÿns.

Mais, Messieurs, je compte encore sur la tradition de notre Société, sur cette force morale qui résulte des efforts accumulés pendant 35 ans par des esprits de la plus haute distinction comme du plus grand mérite, sur la puissance de l'œuvre qui persévère et grandit dans le temps, évoluant lentement au milieu du mouvement social qu'elle guide par l'exposition d'idées généreuses, par l'exemple d'un travail intellectuel dégagé de toute préoccupation personnelle, sans autre ambition que de dire la vérité et de faire le bien.

Cette tradition vit dans les discours de nos anciens présidents, pieusement conservés par notre ancien secrétaire général, T. Loua, dans le journal de notre Société. Ému de la responsabilité qui allait peser sur moi, j'ai relu ces discours pour y puiser la force nécessaire à l'accomplissement de mes devoirs nouveaux. C'est le fruit de cette lecture que je vous demande la permission de vous offrir, comme gage des efforts que je vous promets de tenter, comme expression de ma reconnaissance pour l'inestimable distinction dont vous venez de m'honorer.

De Michel Chevalier, notre premier président, alors que la Société de statistique de Paris était placée sous la présidence d'honneur de M. Villermé, jusqu'à M. Neymarck que l'impérieuse loi de nos statuts ne nous a pas permis de maintenir à une place où ses éminentes qualités étaient si bien en valeur, notre Société a eu 26 présidents. Chacun d'eux, en entrant en fonctions, a prononcé une allocution, sorte de profession de foi, dans laquelle il a exposé, avec ses vues personnelles sur la Société, ses doctrines scientifiques. C'est ainsi que M. Michel Chevalier dans la séance d'installation de la Société de statistique, le 5 juin 1860, a fait un discours magistral, dont le fond reste aussi juste et la forme aussi vivante aujourd'hui qu'il y a 35 ans.

Presque tous ces discours ont été publiés dans notre journal; c'est avec regret que je dis presque, car il nous manque malheureusement les allocutions de MM. Hippolyte Passy, Ernest Bertrand, Wolowski, Dr C. Juglar, Léonce de Lavergne, Levasseur, Dr Lunier, Bertillon, Dr Vacher. Ce sont les anneaux irrévocablement brisés d'une chaîne impérissable de savoir et d'honneur. Cependant malgré ces pertes, nos archives conservent encore 17 discours d'entrée et 9 discours de sortie; ces allocutions constituent pour nous un patrimoine précieux, dans lequel nous retrouvons la meilleure partie de l'enseignement par lequel la Société de statistique de Paris a manifesté la puissance de son action. Une rapide analyse méthodique des idées exposées par nos maîtres vénérés, dont quelques-uns, hélas! ne sont plus avec nous que par le souvenir de leurs mérites, vous montrera, comment notre Société a compris la statistique, quel est son rôle économique et social, enfin quelle idée nous devons nous faire de l'avenir de cette science.

La question de savoir si la statistique est la sœur légitime, comme l'a dit M. Michel Chevalier, ou la mère de l'économie politique, comme l'a affirmé M. Léon Say, demeure encore en suspens. Peut-être, pour départager ces deux grandes autorités, serait-il expédient d'admettre avec M. Levasseur que la statistique est la servante de l'économie politique. En effet, l'objet de la statistique est de servir, et qu'elle serve avec l'abnégation absolue de la mère ou avec le dévouement complet d'une sœur, il est incontestable que la statistique appartient à la grande famille des sciences sociales que l'intelligence de l'homme a édifiées pour le bien de l'humanité.

C'est donc avec raison que M. Ducrocq a reconnu à la statistique une place marquée dans les cinq ordres de facultés : la théologie, le droit, la médecine, les sciences et les lettres, et qu'il a préconisé l'installation dans les Facultés de droit d'une chaire de statistique, science auxiliaire indispensable, selon lui, de toutes les branches du droit et de leur histoire.

Pour rendre les services qui sont sa raison d'être, la statistique doit remplir une

mission d'information excellemment définie en ces termes par M. Levasseur (1). « C'est la statistique qui recueille les faits sociaux susceptibles d'être comptés, qui les enregistre, les additionne, les distribue par catégories, en calcule les rapports et les moyennes et qui met ainsi chacun des mouvements du corps social, comme une expérience bien préparée, sous les yeux du philosophe. »

Mais non contente de prêter l'aide de ses enseignements aux esprits spéculatifs, la statistique offre encore un concours puissant pour l'étude des phénomènes sociaux. Aussi, Michel Chevalier a-t-il enseigné, dès 1860, que « pour un peuple et une société, la statistique offre le moyen, le seul qu'il y ait, d'analyser sa position, de se rendre un compte exact de ses éléments de prospérité et de richesse, de savoir l'étendue des progrès que l'on a accomplis dans ses industries et dans les autres modes de son activité, ou, au contraire, de mesurer sa décadence ».

Cette affirmation générale se trouve reproduite, sous des formes diverses, dans la plupart des allocutions de nos anciens présidents. Elle est si persévérante, si puissante même chez certains d'entre eux, que l'organisation sociale leur paraît impossible sans l'existence d'une statistique bien faite. « J'estime qu'un administrateur est réduit à l'impuissance ou livré à l'empirisme le plus dangereux, s'il n'a pas soin de rechercher, en toutes circonstances, les enseignements et le contrôle des faits », disait, à cette même place, M. de Crisenoy, en 1891. L'année précédente, M. Keller exprimait cette pensée, « qu'il est une foule de questions dans l'examen desquelles on ne peut s'aventurer sans risquer de tomber dans les plus grossières erreurs, si l'on n'a pas le soin de s'éclairer préalablement au moyen de chiffres authentiques ».

Enfin, vous vous souvenez encore très certainement de ces paroles que vous avez applaudies l'année dernière dans l'allocution de M. Neymarck : « Aucun État bien ordonné ne saurait se passer de statistiques démographiques, judiciaires, commerciales, financières ; toute nation a besoin de connaître les causes de sa prospérité ou de sa décadence, le résultat des institutions qu'elle a créées, les améliorations à faire, les dangers à éviter. Ces renseignements ne sont pas moins utiles quand il s'agit d'apprécier la production, la consommation, les recettes et les dépenses, le fort et le faible des pays voisins. La statistique comparée répand de vives lumières sur l'administration et les institutions diverses de chaque État en particulier. »

De l'exposé de cette doctrine déduire qu'il est possible d'apprécier la valeur d'une civilisation par le degré de perfection de sa statistique, c'était chose facile, et c'est ce qu'a fait M. Cochery, lorsqu'il a énoncé en votre présence cette vérité « que bien certainement le pays qui possède la meilleure statistique est le mieux armé pour la lutte économique, cette grande préoccupation des gouvernants modernes ». Un peu plus tard, en 1893, M. Coste, exposant avec une extrême lucidité l'impérieuse nécessité dans laquelle se trouvent les peuples modernes de recourir à l'observation méthodique des faits sociaux, vous incitait « à juger de l'arbre par ses fruits, par cette raison que ce sont les résultats constatés avec précision qui fournissent tantôt la preuve des bonnes pratiques sociales, tantôt la condamnation des mauvaises ».

Jusqu'ici nous étions restés dans le domaine de l'économie politique, mais ce domaine confine de bien près à celui de la politique pure, la ligne de démarcation qui les sépare est si faible, si incertaine qu'elle devait être franchie ; elle l'a été par M. de Crisenoy, lorsqu'il n'a pas hésité à formuler l'affirmation qui suit : « Le jour où la bibliothèque de notre Société sera aussi riche en documents concernant les administrations locales qu'elle l'est en statistique de l'État, on pourra affirmer que la vie locale est parvenue en France au niveau de la vie politique et lui fait équilibre. Je suis de ceux qui sont convaincus que cet équilibre est indispensable à la stabilité

(1) Discours prononcé au banquet de la Société d'économie politique du 10 mai 1882.

des institutions politiques, et que si nous avons passé depuis un siècle par de si cruelles épreuves, c'est que notre activité politique a poussé spontanément et s'est développée hâtivement sans s'enter sur les activités locales qui en sont la tige naturelle et qui, dans notre pays, étaient depuis longtemps profondément atteintes. »

Voilà l'œuvre actuelle de la statistique, qui, ayant pris comme point de départ l'observation de l'homme considéré comme individu, s'est élevée en moins d'un siècle à la contemplation de la société tout entière. Cette œuvre est belle sans doute, mais la statistique peut faire plus encore, puisque selon M. Cochut, « il est de l'essence de la statistique de renouveler sans cesse son rôle, de suivre la mobilité des événements, de refléter les faits sociaux et, comme tous les mouvements profonds qui intéressent les nations aboutissent à des nombres, il y a toujours pour la statistique des problèmes nouveaux qui se présentent ». De même et plus succinctement encore, M. Neymarck a dit : « La statistique aura toujours devant elle un champ d'étude illimité. Elle peut porter ses investigations dans toutes les branches de l'activité humaine, dans toute la vie sociale. » Enfin, dans la péroraison de son discours de 1886, M. de Foville a en quelque sorte décrété la statistique d'immortalité par ces paroles : « Le rôle de la statistique a toujours été grandissant depuis le commencement de ce siècle, et il continuera nécessairement à grandir tant que la civilisation n'aura pas dit son dernier mot. »

Si le cadre de cette exposition n'était pas forcément très limité, je prendrais plaisir, Messieurs, à continuer ces citations pour vous rappeler, non plus seulement les idées générales de nos maîtres sur la statistique et sur son importance, mais leurs préceptes pour la mise en œuvre de cette science. Pas un des savants qui se sont succédé à votre tête n'a négligé de donner dans cet ordre d'idées des indications toujours justes souvent profondes. Quelques-uns des discours que vous avez entendus peuvent être considérés comme de véritables enseignements modèles.

Laissez-moi faire revivre dans votre souvenir, à titre d'exemple seulement, les magnifiques développements donnés par nos vénérés présidents, M. Cheysson à la statistique graphique, M. Yvernès à la statistique judiciaire, MM. Léon Say et Paul Leroy-Beaulieu sur les conditions que doit réunir une bonne statistique, M. Keller sur la loi des grands nombres, M. de Crisenoy sur les statistiques locales. J'en passe très certainement, mais comment, sans défaillance, relever et mettre en la lumière qu'elles méritent tant d'œuvres remarquables, qui expliquent l'action que la Société de statistique exerce légitimement au dehors jusque dans les sphères gouvernementales.

Constituée à l'heure précise du grand essor de la liberté commerciale en France, la Société de statistique n'a pas failli un seul jour à la mission libérale qu'elle s'était attribuée. Partout et toujours elle a concouru au progrès quand elle n'a pas été son instigatrice. Par notre Société l'autorité de la science à laquelle nous nous appliquons s'est affirmée d'une manière indiscutable ; les méthodes scientifiques ont été améliorées, l'enseignement de la statistique a obtenu droit de cité dans nos Facultés ; sa connaissance est entrée dans le programme des concours qui ouvrent aux jeunes gens les carrières publiques. N'est-ce pas la Société de statistique qui a provoqué la création et concouru au rétablissement du Conseil supérieur de statistique? Enfin et surtout, n'est-ce pas de son union avec la Société de statistique de Londres, sa sœur aînée, qu'est sorti l'Institut international de statistique, ce congrès libre de tous les savoirs, de toutes les compétences ?

Partout et toujours la Société de statistique de Paris s'est prêtée aux circonstances ; elle s'est appropriée au milieu, faisant face à tous les besoins, répondant à toutes les nécessités. Pour qui lit, comme je l'ai fait, les discours de nos Présidents, il est incontestable que notre Société a possédé cette rare fortune d'être toujours dirigée au mieux des intérêts scientifiques. L'esprit qui y présidait a été toujours en harmonie avec le mouvement public et cela naturellement, parce que la Société était sans cesse à l'avant-garde de ce mouvement. Telle est la raison

pour laquelle la Présidence de notre Société s'est empreinte au cours de ces dernières années d'un sentiment plus net que par le passé de la nécessité de donner à notre administration intérieure une force en rapport avec l'effet utile que nous devons produire à l'extérieur.

Ainsi armés, nous sommes assurés de vivre longuement, car, comme l'a dit M. Bourdin en 1882, « vivre, c'est peu, mais vivre longtemps c'est beaucoup, parce que la longévité n'est que l'apanage des personnes ou des choses bien constituées ».

Laissez-moi ajouter que nous vivrons, parce que le passé est le gage de l'avenir. A 35 ans un homme doit déjà réfléchir au moins autant aux choses qu'il a faites qu'à celles qu'il se propose de faire; 35 ans, au contraire, comptent à peine dans l'existence d'une Société comme la nôtre qui, fidèle aux traditions méritoires des années écoulées, est rajeunie tous les jours par les nouveaux talents, comme par les nouveaux dévouements qu'attirent à elle sa juste renommée, ainsi que le désir de se distinguer par de signalés services. Que notre foi dans l'avenir de notre chère Société soit donc absolue, puisqu'elle est basée sur le respect d'un passé bien rempli, sur les promesses d'un avenir plein d'espérances. (*Applaudissements prolongés.*)

Est élu, à l'unanimité, *membre titulaire* :

M. Dubois de l'Estang, inspecteur des finances.

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance,

Sur la proposition de MM. Adolphe Coste et Pierre des Essars :

M. Vaquez (Lucien), industriel, 3, rue de Lutèce.

M. le Président a reçu une lettre de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, qui remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres titulaires à vie.

M. le Président fait part à l'assemblée de la mort de M. le docteur Donnet, sénateur de la Haute-Vienne. Ses devoirs parlementaires tenaient M. Donnet éloigné des séances; mais il suivait avec intérêt les travaux de la Société, à laquelle il appartenait depuis 1882 en qualité de membre titulaire à vie.

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le Conseil doit choisir, chaque année, parmi ses membres, le secrétaire des séances. M. Liégeard, qui occupait hier encore ces fonctions, étant sorti du conseil en vertu des statuts, on a dû pourvoir à son remplacement et le choix du Conseil s'est porté sur M. Pierre des Essars, dont le dévouement à la Société est connu de tous. (*Marques d'approbation.*)

Le Conseil a, en outre, exprimé le désir que des remerciements fussent adressés à M. Liégeard pour le zèle consciencieux et dévoué dont il a fait preuve pendant plusieurs années. M. le Président s'acquitte de cette mission avec d'autant plus de plaisir qu'il sait être l'interprète de la Société tout entière. (*Applaudissements.*)

Conformément à l'article 12, § 4, du règlement, le Conseil a désigné, pour faire partie, pendant l'année 1895, de la Commission des fonds et archives : MM. Cheysson, Dr Jacques Bertillon et Beaurin-Gressier, et, de la commission de publication, MM. Levasseur, de Foville et Yves Guyot.

En ce qui concerne les commissions non statutaires, le Conseil a complété la commission d'initiative par l'adjonction de MM. Coste et Schelle et maintenu la composition de la commission de la répartition des richesses en priant le président, M. Levasseur, de provoquer le plus tôt possible la reprise des délibérations.

Par une lettre du 15 décembre 1894, M. le Ministre de l'Instruction publique a rappelé qu'il désirait connaître avant le 1er février prochain les noms des délégués de la *Société de statistique* qui doivent participer au 33e congrès des sociétés savantes. Sur l'invitation du Président, plusieurs membres se font inscrire immé-

diatement. Le secrétaire général se chargera de faire parvenir des cartes d'admission.

M. le Secrétaire général donne la liste des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance. Il signale particulièrement :

1° Une étude historique et statistique sur *les moyens de transport dans Paris*, avec plans, diagrammes et cartogrammes, par M. Alfred Martin ;
2° *La propriété rurale à Rome, en France et en Roumanie*, avec une introduction sur l'évolution de la société et de la propriété en général, par M. C. R. Geblesco, docteur en droit, membre titulaire de la Société ;
3° La *Statistique théorique*, par M. le docteur Georges von Mayr, membre associé. Ce livre forme la première partie d'un ouvrage intitulé : *Statistique et sciences sociales*. M. Mayr espère publier l'année prochaine la seconde partie, qui traitera de la statistique pratique ;
4° Deux brochures de M. K. Sarafov, ancien ministre des finances à Sofia, membre associé, l'une sur les *budgets de la principauté de Bulgarie* pendant les années 1879-1888 ; l'autre sur la *population de la principauté* d'après les trois premiers recensements. Cette dernière fait suite à celle qui a été présentée à la Société dans la séance du 19 juillet 1893.

M. le docteur F. Ledé fait une communication sur la statistique de la mortalité des enfants du premier âge et les différentes méthodes employées dans les rapports officiels.

L'article 4 de la loi du 23 décembre 1874 prescrit la publication d'une statistique détaillée de la mortalité des enfants du premier âge et spécialement des enfants placés en nourrice, en sevrage ou en garde ; or, ce travail annuel n'a été fait qu'une fois et a été l'objet d'un rapport concernant l'année 1885. M. Buquet a présenté un rapport en 1887 ; mais en empruntant les chiffres à la statistique générale de la France.

Il est difficile d'établir des comparaisons, car les enfants sont divisés en enfants *protégés*, soumis à l'inspection depuis le jour de leur placement en nourrice jusqu'à l'âge de deux ans ; enfants *assistés*, surveillés jusqu'à 21 ans, et enfants *secourus*, surveillés jusqu'à une limite variable suivant les départements, la quotité des secours et les besoins de la mère.

Si on n'examine que les enfants protégés, librement placés en nourrice par leurs parents et après convention avec les éleveuses, on observe des anomalies suivant les méthodes diverses employées par les inspecteurs départementaux. C'est ainsi — que la mortalité varie dans les deux premières années de la vie de 4,15 p. 100 (Jura) à 14,59 p. 100 (Aube) ; — que les enfants autochtones meurent dans les deux premières années de vie dans les proportions suivantes :

	Mortalité minima. — Pour 100.		Mortalité maxima. — Pour 100.
Ain	6,74	Marne	12,04
Aisne	9,12	Pas-de-Calais. .	11,23
Cantal	7,85	Vosges	10,58

— que, d'autre part, la mortalité avant l'âge d'un an varie dans les proportions ci-après :

	Mortalité minima. — Pour 100.		Mortalité maxima. — Pour 100.
Pas-de-Calais .	12,82	Lozère	22,55
Nord.	13,36	Calvados . . .	33 »
Manche. . . .	14,61		

Et qu'enfin, dans l'Yonne, 91,59 p. 100 des décès surviennent avant un an d'âge.

De même, les enfants envoyés en nourrice fournissent une forte mortalité dans les départements où ils sont placés. Cette mortalité, pour les enfants importés dans les départements, se chiffre ainsi :

	Mortalité minima. — Pour 100.		Mortalité maxima. — Pour 100.
Loir-et-Cher. .	12,75	Marne	14,05
Loiret	13,10	Aisne	15,24
Pas-de-Calais .	13,67		

En suivant les enfants, au moyen de fiches individuelles, M. le docteur Ledé a trouvé que :

13830 enfants parisiens envoyés en nourrice ont subi, dans la première année de vie, une mortalité de 27,52 p. 100 et il n'en restait que 10061 à la fin de la première année de vie.

14094 enfants parisiens envoyés en nourrice ont subi, dans les deux premières années de vie, une mortalité de 28,07 p. 100 et il n'en restait que 10128 à la fin de la deuxième année.

M. le Dr Ledé conclut en demandant une statistique faite uniformément au moyen de *fiches individuelles*, statistique centralisée, dans les villes de plus de 50000 âmes, par les soins du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge et des inspecteurs généraux et, à Paris, par une des deux préfectures.

M. Ad. Coste demande quelques éclaircissements sur la classification adoptée par M. le Dr Ledé.

M. le Dr Ledé répond qu'ayant fait recueillir dans 10 départements les livrets de nourrice, il s'est trouvé en présence d'un nombre considérable de documents. Pour y introduire de l'ordre, il a dû diviser les enfants en enfants : 1° nés dans le département et qu'il appelle autochtones à la première puissance ; 2° nés dans la commune ou autochtones à la deuxième puissance ; 3° importés (*E*), c'est-à-dire nés dans un autre département et 4° importés (*E'*) ou exportés du département de la Seine. M. Ledé ne donne aujourd'hui qu'un cadre, car il n'a pas encore terminé son travail.

M. Coste désirerait savoir si la mortalité plus forte des enfants exportés du département de la Seine vient de ce que ceux-ci sont contaminés de germes morbides ou de toute autre cause.

M. le Dr Ledé dit que souvent ces enfants sont atteints de maladies héréditaires, mais qu'il faut distinguer entre les enfants légitimes et les enfants naturels et tenir compte de l'âge au moment du placement ainsi que du mode d'élevage.

Un enfant illégitime a beaucoup de chances de mourir dans les premières semaines de sa naissance ; mais, lorsque cette période critique est passée, ses chances s'accroissent ; le contraire a lieu pour les enfants légitimes. Ceux-ci, lorsqu'ils sont mis en nourrice, ont trop souvent pâti au sein de leur mère et meurent d'autant plus qu'ils sont confiés dans un âge plus avancé (trois semaines).

Le transport des enfants qui se fait, par exemple pour les enfants assistés, à 6 heures du matin et après 9 heures du soir est dangereux en hiver et contribue à l'accroissement de la mortalité. Il faut encore signaler la spéculation de soi-disant nourrices au sein qui, n'ayant pas de lait, élèvent les enfants qui leur sont confiés avec des aliments ne convenant pas à leur estomac.

M. Levasseur rappelle que le Dr Bertillon père avait constaté chez les enfants naturels un maximum de mortalité pendant la deuxième semaine d'existence. Il l'attribuait à ce que la mère, sortie de sa prostration, se débarrassait de son enfant par un crime, et, lorsqu'on ne pouvait invoquer une cause criminelle, à ce que

les enfants qui auraient vécu, étant mal soignés, épuisent leur vitalité dans la première semaine et meurent dans la seconde.

M. le Dr Ledé confirme l'exactitude de ces observations.

M. le Président fait observer que la discussion reprendra nécessairement lorsque la Société entendra le rapport de la commission qu'elle a nommée, dans la séance du 10 décembre 1893, pour étudier la question.

La parole est donnée à M. Lamane, pour sa communication sur les prêts hypothécaires et communaux à Paris et dans les départements.

M. Lamane met sous les yeux de la Société les documents statistiques sur la situation de la Dette hypothécaire de la France qu'il a pu recueillir, soit dans les tableaux officiels de l'administration de l'Enregistrement, soit dans les rapports du Crédit foncier et des compagnies d'assurances. Ne pouvant les donner ici dans leur ensemble, nous nous bornerons à citer les suivants :

En 1840, la Dette hypothécaire de la France s'élevait à 12 milliards 500 millions. Au 1er janvier 1877, le chiffre total des créances garanties par des inscriptions non rayées ni périmées atteignait 19278931692 fr. Mais si l'on défalque de ce chiffre les créances remboursées et dont la radiation avait été négligée : 5741931768 fr., le montant réel de la Dette hypothécaire se trouve réduit à 13536999924 fr., auxquels il convient d'ajouter les prêts hypothécaires réalisés à cette date par le Crédit foncier : 832096402, soit, ensemble : 14369096326 fr. L'accroissement de la dette provient moins de nouveaux placements que d'acquisitions d'immeubles non entièrement payés.

Depuis 1877, on ne peut connaître le mouvement des inscriptions hypothécaires que par le nombre de celles sur lesquelles est perçu, chaque année, l'impôt d'enregistrement de 1 fr. 25 c. ; le chiffre s'est élevé de 934282490 en 1877, à 1468283978 en 1882 ; mais, à dater de cette époque, une diminution s'est manifestée, qui n'a cessé de s'accentuer jusqu'en 1893, année pour laquelle on relève un total de 1091348345, supérieur de 28 millions seulement à celui qui avait été constaté pour l'année 1879.

Il est donc permis de conclure de ce qui précède que la dette hypothécaire ne doit pas avoir considérablement augmenté dans les seize dernières années ; on peut évaluer son total, en 1893, à 18 milliards environ, non compris, bien entendu, les créances remboursées ou non radiées.

M. le Président remercie M. Lamane de son intéressante communication, qui sera publiée, le plus tôt possible, dans le *Journal* avec les tableaux annexes.

Sont mises à l'ordre du jour de la prochaine séance les communications suivantes :

1° La vitesse de circulation du numéraire et la loi des crises, par M. Pierre des Essars ;

2° L'instruction primaire aux États-Unis, par M. Levasseur.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,
E. Yvernès.

Le Président,
A. Vannacque.

Légion d'honneur.

Par décret du 4 janvier 1895, rendu sur la proposition du Ministre de l'intérieur :

M. Anthoine (Édouard-Camille-Ange), ingénieur, chef du service de la carte de France au Ministère de l'intérieur, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Par décret du 4 janvier 1895, rendu sur la proposition du Ministre des finances :

M. Massigli (Fulgence-Charles-Émilien-Antoine), membre de la commission extra-parlementaire du cadastre, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

II.

LE COUT DE LA VIE A PARIS A DIVERSES ÉPOQUES.

I

Historique.

On s'est peu occupé des prix en France (1) et encore moins des prix de Paris. Ceux qui ont traité le sujet pour notre ville ne l'ont fait qu'à l'occasion de recherches sur les consommations (2).

Les éléments fournis par les ouvrages concernant tout le pays (3) ne laissent pas d'être importants et l'autorité de leurs auteurs est telle, qu'alors même qu'ils n'auraient rien donné de spécial à Paris, on pourrait faire sa part dans les évaluations générales. Les travaux parus jusqu'à présent, non plus sur toute la France, mais seulement sur sa capitale, montrent dans quelle limite on peut s'en remettre pour elle aux appréciations d'ensemble.

Les réponses aux questions sur le renchérissement parisien ne concernent qu'une époque assez récente. Ce n'est pourtant pas qu'on n'ait de bonne heure essayé d'expliquer les plaintes sur la difficulté de la vie citadine; mais à ces plaintes souvent déclamatoires on se bornait à répondre par de non moins déclamatoires arguments sur l'exagération des dépenses inutiles des habitants (4).

Sous Charlemagne, Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, montra l'état des choses et des personnes dans son *Polyptyque* ou dénombrement de tout ce qui dépendait alors du puissant monastère (5). La valeur de diverses denrées et de certains salaires est consignée dans ce document qui a été rendu encore plus précieux

(1) J.-B. Say a pourtant dit que « le prix des choses est d'une importance fondamentale dans toute l'économie de la société ». (*Cours d'économie politique*, p. 506.)

(2) « En ce qui concerne la France, Dupré de Saint-Maur, Legrand d'Haussy d'abord, puis, de nos jours, MM. E. Levasseur, A. de Foville, L. Biollay et le vicomte G. d'Avenel ont seuls, à notre connaissance, étudié avec quelque étendue les prix pour eux-mêmes. En ce qui concerne Paris, ni Lavoisier, ni Benoiston de Châteauneuf, ni Husson, n'ont fait des prix une étude spéciale. Cette étude, limitée à la capitale et dégagée de toute connexité avec d'autres sujets, reste donc à faire. Nous avons des raisons de penser que la Société de statistique aura quelque jour à en entendre parler, ce serait une contribution de plus à l'histoire des prix en France. » (Rapport sur le livre de M. L. Biollay : *Les Prix en 1790*, où nous avons donné la bibliographie sur le sujet pour la France. Journal de la Société, numéro de décembre 1886, p. 401.)

(3) Il y a notamment « le *Recueil des tarifs du maximum* de 1794, fait en vertu d'un décret proposé par Barrère, qui ordonna de relever par toute la France les prix de chaque genre de marchandise dans le lieu de production et d'y ajouter un tiers du prix, la valeur du transport et 15 p. 100 pour les bénéfices du marchand. La liste des prix du maximum de 1794 est donc la plus précieuse collection de renseignements qui existe sur la valeur des denrées d'autrefois ». (Paul Boiteau, *État de la France en 1789*. Deuxième édition, Paris, 1889, p. 528.)

(4) Le moine Abbon, racontant au VIIIe siècle le siège de Paris par les Normands, attribue la colère de Dieu au luxe désordonné des Parisiennes, mais il ne dit pas en quoi il consistait.

(5) *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, publié par Guérard. Paris, 1836 et 1844, 2 vol. in-4°. Nouvelle édition pour la Société de l'histoire de Paris, par M. Auguste Longnon. 1886-1895. 2 vol. in-8°.

par les *Prolégomènes* ou les éclaircissements que Guérard a joints à sa publication. D'importantes questions monétaires et autres ont été soulevées et généralement résolues avec succès par le savant académicien, mais les vastes domaines de l'abbaye s'étendaient sur des territoires situés aussi bien à des centaines de lieues de son centre que tout auprès et, en faisant le départ des endroits pour lesquels sont relevés les faits intéressant la question des prix, on en trouve peu qui concernent le voisinage de notre ville. De sorte qu'alors même qu'on prendrait pour bon ce qui, dans les environs, semblerait de nature à représenter par analogie les données absentes sur Paris, on n'aurait ainsi qu'un point isolé dans la longue suite d'années qui précèdent l'époque pour laquelle les renseignements sont certains ; ce n'est pas avant le XIII[e] siècle qu'on les trouve.

Le *Livre des métiers*, où le prévôt royal Étienne Boileau a rassemblé par ordre de saint Louis les coutumes et règlements des corporations parisiennes (1268), contient quelques indications sur les prix du temps.

Un livre fort curieux et pas assez connu : *Le Ménagier de Paris* (1), fait en 1399 par un riche habitant qui y parle de tout, depuis la théologie jusqu'à la cuisine, contient beaucoup de notions sur le prix des denrées dans la capitale.

Après il y a le *Journal parisien de Jean Maupoint* (1437-1469) [2] ; le *Journal d'un bourgeois de Paris* (1405-1449) [3] ;

Le *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I*[er] (1515-1536) [4] ;

Le *Journal de Pierre de l'Estoile* (1574-1611) où se rencontrent beaucoup de prix parisiens.

A la date de 1581 se place la réappréciation ou nouvelle évaluation faite quand on s'est aperçu, d'après l'augmentation du numéraire en France, que les marchandises qui devaient des droits sur leur valeur avaient acquis un prix supérieur à celui consigné sur le tarif (5).

Une deuxième réappréciation fut faite en vertu de la déclaration du roi du 24 août 1632.

Mais, entre ces deux mesures, en 1597, on avait édicté le droit de sou pour livre dit de Pancarte, c'était une rénovation des taxes de vente mises en France à plusieurs reprises et dont celle établie en 1360 pour la rançon du roi Jean avait le plus duré.

En 1640, pour subvenir aux frais de la guerre, une *subvention générale* du vingtième du prix frappa toutes les marchandises et denrées et, pour assurer la perception de ce droit, on prescrivit aux magistrats municipaux de se transporter en tous les magasins, boutiques, granges, celliers, maisons et manufactures des marchands.

Quoique Paris se soit racheté presque de suite de ces deux droits inquisitoriaux en consentant la création de droits fixes, on n'y évita pas entièrement la recherche de la véritable valeur des choses et on en trouve la trace.

---

(1) Publié par M. le baron J. Pichon pour la Société des Bibliophiles. Paris, 1846. In-8°.

(2) Publié par M. G. Fagniez dans le tome IV des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1878. In-8°.

(3) Publié par M. Tuetey pour la Société de l'histoire de Paris, 1881. In-8°.

(4) Publié par M. Ludovic Lalanne pour la Société de l'histoire de France. Paris, 1854. In-8°.

(5) *Encyclopédie méthodique*. Finances, t. III.

Le *Journal de la Régence,* par Jean Buvat (1715-1723) [1], contient quelques prix parisiens.

Les renseignements qu'on pouvait croire contenus, même restreints, dans les mémoires de Dangeau, de Saint-Simon, de Barbier, etc., n'y sont pas. Quant aux indications souvent isolées qui se rencontrent dans la longue suite des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France,* elles sont de peu de secours, on n'en trouve pas davantage dans les plus modernes.

Autant dire donc qu'il n'y a rien ou si peu que rien pour tout l'ancien régime. Mais à peine s'ouvrait l'ère politique nouvelle que Lavoisier, sous le titre modeste de *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé: « De la richesse territoriale du royaume de France »* (2), donna le résumé de recherches qui ont porté principalement sur la consommation du pain et de la viande à Paris. Il présenta en forme de tableau le prix de ces deux articles et ceux d'un certain nombre d'autres, à l'appui de calculs sur la dépense moyenne de l'habitant de la capitale à cette époque. Ces prix, puisés à des sources officielles en 1788, ont gardé un caractère d'authenticité qui les a fait considérer depuis comme donnant la note juste de la valeur des choses au commencement de la Révolution et quelques années avant (3).

Lavoisier cependant prend le soin scrupuleux de dire : « On conçoit que la valeur des denrées et des marchandises étant susceptible de variations continuelles, il n'a pas été possible d'arriver à des résultats rigoureusement exacts. On a d'ailleurs manqué d'estimations suffisamment positives sur la valeur de quelques marchandises et la nécessité de publier n'a pas permis d'attendre qu'on eût rassemblé de plus amples renseignements. »

Très peu après, en 1790, le médecin Tessier, l'un des auteurs de la partie de l'agriculture dans l'*Encyclopédie méthodique,* a donné des renseignements de même nature très intéressants (4), mais il ne s'est pas occupé de la valeur des denrées.

Du reste, il dit que « les états qui vont suivre ont été faits dans des temps où l'on avait moins de moyens d'approcher de la vérité. D'après cette observation, dit-il, encore, je n'en garantis pas l'exactitude » et il ajoute : « Il y en a même qui me paraissent hors de toute proportion. » Il est au moins curieux de voir qu'alors on s'occupait déjà des mêmes recherches sur les consommations. Les calculateurs modernes ont eu des données plus sûres et ceci doit faire peu regretter que la question des prix n'ait pas été plus examinée alors, puisqu'elle n'aurait pu l'être que dans des conditions défavorables (5).

Ce fut en 1817 que M. Benoiston de Châteauneuf, depuis membre de l'Institut, fit un travail plus étendu sur les consommations et sur leur valeur vénale (6). Après avoir

(1) Publié par M. E. Campardon. Paris, 1865. In-8°.

(2) *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : « De la richesse territoriale du royaume de France ; ouvrage dont la rédaction n'est pas encore achevée. Remis au comité de l'imposition par M. Lavoisier, de l'Académie des sciences, député-suppléant à l'Assemblée nationale, et commissaire de la Trésorerie. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale.* » Paris, 1791.

(3) C'est à l'année 1789 et aux dix précédentes que l'on peut rapporter les recherches de Lavoisier. (Rapport à l'Académie des sciences, par MM. Maurice et Fourier, du 24 mai 1819.)

(4) *Encyclopédie méthodique, Agriculture.* Article : « Consommation de Paris ».

(5) Cf. ce que dit M. Léon Biollay sur le *Maximum* de 1793 dans son livre : *Les Prix en 1790,* déjà cité.

(6) Benoiston de Châteauneuf, *Recherches sur les consommations de tout genre de la ville de Paris en 1817, comparées à ce qu'elles étaient en 1789.* Seconde édition corrigée et augmentée. Paris. 1821.

repris un à un les objets dont s'était occupé Lavoisier pour les étudier au point de vue spécial de l'approvisionnement, de l'alimentation, de l'industrie et d'autres effets économiques, il étendit ses recherches à un plus grand nombre d'objets, puis il présenta dans un tableau comparatif les quantités et les prix donnés pour 1788 par son illustre devancier avec les quantités et les prix relevés par ses propres investigations. C'était un second et grand pas fait dans la voie qui, frayée désormais, paraissait devoir être fréquentée par les chercheurs.

Il s'en trouva un en 1838 qui fit rentrer dans la lice Benoiston de Châteauneuf, lequel s'exprime ainsi dans une *note* à l'Académie des sciences morales et politiques *sur les consommations de la capitale* (1). « Depuis vingt ans, j'avais perdu de vue mon ouvrage et ses chiffres. Aujourd'hui M. Millot, ancien élève de l'École polytechnique, et l'un des principaux receveurs de l'octroi, qui joint à ses connaissances étendues en administration le talent remarquable de les appuyer des calculs de l'arithmétique politique, a repris mes chiffres; et s'en servant de point de départ pour 1817, comme ceux de Lavoisier m'avaient servi pour 1789, il est arrivé à ce résultat singulier, que les principales consommations de Paris diminuent à mesure que sa population augmente. »

Les nouveaux calculs de Benoiston de Châteauneuf ne purent que confirmer ces tristes assertions et ses conclusions, peu en faveur de l'accroissement du bien-être du peuple auquel on croyait alors et qui ne devait devenir vrai que plus tard, doivent être laissées à ceux qui traitent ces questions intéressantes. Ici, ce qu'il y a à retenir, c'est que le travail de M. Millot lui a fait dresser un *Tableau des consommations de la capitale,* qu'il nous a été donné de tirer de l'oubli. On y constate que par un heureux perfectionnement les prix y sont donnés pour les deux dates de 1826 et 1840 en même temps que les prix de 1789 et de 1817 sont rappelés d'après leurs calculateurs (2).

Ces quantités et ces prix de 1826 à 1840 ne paraissent pas avoir été connus de M. Husson qui, plus de trente ans après 1817, pendant qu'il était chef de division à la préfecture de la Seine, reprit la voie et, suivant la trace de Benoiston de Châteauneuf, marcha plus avant vers le même but. Avec un plan analogue, M. Husson donna plus d'importance à son travail (3) qui s'arrête en 1854, et, devenu aussi membre de l'Institut, il prépara une édition plus complète que les positions de secrétaire général de la préfecture de la Seine, puis de directeur de l'administration générale de l'assistance publique, lui permirent de remplir de renseignements officiels les plus intéressants. Cette édition, qui ne parut qu'en 1875, après sa mort, prolonge ses calculs jusqu'en 1873 (4). Toutefois, l'ouvrage ne concerne pas les consomma-

---

(1) Lue dans la séance du 7 avril 1838.

(2) Lorsque, de 1841 à 1847, Leber fit ses *Mémoires sur le pouvoir de l'argent en France*, il ne s'occupa pas particulièrement de la capitale; mais plusieurs de ses considérations conviennent implicitement aux Parisiens et certains faits qu'il cite les concernent bien. Du reste, les conditions de la vie ont dû être, pendant des siècles, dans Paris, égales à celles de tout le pays, et ce n'est guère que de nos jours que l'équilibre a été rompu par l'agglomération de la population ouvrière, par l'excès de sa proportion et par le perfectionnement de l'industrie; mais toujours est-il que Leber ne peut être compté qu'indirectement parmi ceux qui suivirent l'exemple de B. de Châteauneuf. Cf. *Premier Mémoire sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*. Paris, 1841. *Deuxième mémoire*, Paris, 1847.

(3) Armand Husson, *Les Consommations de Paris*. Paris, 1856. In-8°.

(4) *Id.*, 2e édition entièrement refondue. Paris, 1875.

tions relatives au chauffage, à l'éclairage non plus que les consommations industrielles, et il n'a donné de prix que presque subsidiairement et à l'appui de considérations sur ce que la grande ville absorbe; en un mot, comme il le dit, il a voulu seulement « refaire et compléter au point de vue de notre temps l'œuvre si savamment entreprise par Lavoisier et poursuivie avec succès par MM. Tessier et Benoiston de Châteauneuf ».

Dans sa première édition, Husson a donné un tableau imité de ceux de 1789 et de 1817 et analogue à celui de Millot, avec plus de détails que dans ces trois documents, représentant l'évaluation en argent des quantités qui se consommaient à Paris en 1854 (1) et dans la seconde édition figure un pareil tableau dont les chiffres se rapportent à 1873 (2). Malgré l'énoncé du titre de ces tableaux, ceux-ci ne sont relatifs qu'aux consommations alimentaires desquelles, comme il vient d'être dit, traite seulement ce livre remarquable. Ils résument pour 1854 et 1873, selon l'édition, les derniers des prix nombreux donnés au cours de l'historique des quantités, depuis le commencement du XIXe siècle et parfois pour des séries d'années antérieures, d'après des sources officielles. Ces tableaux constituent donc le meilleur ensemble d'éléments pour l'étude du coût de la vie à Paris en ce qui se rapporte à la nourriture et au régal (3).

L'auteur de ces tableaux, dont le total est de 480 fr. 57 c. pour celui de 1854 et de 700 fr. 24 c. pour celui de 1873, dit en comparant ces totaux à celui de 1788, qu'il montait à 416 fr. 65 c. (4), « mais que Lavoisier comprenait dans ses calculs un grand nombre de substances non destinées à l'alimentation » et il ajoute, « en les éliminant, nous avons trouvé que le budget de la nourriture du Parisien ne s'élevait alors qu'à 258 fr. 24 c. (5), y compris les huiles non comestibles confondues avec les huiles à manger et diverses marchandises du commerce de l'épicerie qui ne servent pas aux usages alimentaires. Mais, d'un autre côté, on ne peut perdre de vue que Lavoisier a omis dans sa nomenclature la volaille et le gibier, le lait (6), la pâtisserie et divers autres produits employés comme aliment. Une comparaison rigoureuse de la dépense à diverses époques n'est donc pas possible. Cependant, si l'on borne le rapprochement à quelques-uns des principaux articles de consom-

---

(1) P. 444-451.

(2) P. 521-523.

(3) « Nous avons voulu, dit Husson, à notre tour, déduire, d'une évaluation en argent de toutes les denrées, le budget des dépenses des habitants de Paris et de chaque Parisien, pour leur nourriture annuelle ou journalière. Après nous être renseigné avec le plus grand soin sur les prix de chaque subsistance, nous avons établi la valeur en gros des consommations de la capitale; nous y avons ajouté les sommes dont cette valeur s'augmente par la vente au détail, et nous avons composé, pour chaque article et pour l'ensemble, le chiffre de la dépense présumée des consommateurs. » (*Idem*, p. 520.)

(4) Millot le porte à 332 fr.

(5) B. de Châteauneuf met à 265 fr. seulement la dépense alimentaire en 1817.

(6) Millot cite les lait et laitage dans son tableau comme évalués à 10^{f}50 en 1789, chiffre compris avec d'autres pour des objets non comestibles dans le total de 332 fr. qu'il attribue à Lavoisier.

Des divergences analogues peuvent être signalées entre les deux tableaux de Husson. C'est ainsi que quelques condiments sont indiqués isolément dans l'un et englobés avec d'autres articles d'épicerie dans l'autre.

Dépense annuelle moyenne du Parisien.

	OBJETS évalués en rapport du prix et de la quantité consommée — en — d'après — pour une population de	1789. LAVOISIER. — 600 000 habitants.	1817. B. de CHATEAUNEUF — 714 000 habitants.	1826. L. MILLOT. — 875 000 habitants.	1840. L. MILLOT. — 935 000 habitants.	1854. A. HUSSON. — 1 053 262 habitants.	1873. A. HUSSON. — 1 851 793 habitants.	OBJETS.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
Produits de grains.	Pain	34,32	53,20	58,64	75,07	62,05	71,230	Pain.	
	Pâtisseries	"	"	"	"	9,12	10,252	Pâtisseries.	Pour 1873, prix de gros, plus 20 p. 100.
	Pâtes alimentaires, riz	"	1,40	2,09	4,00	3,07	4,290	Pâtes alimentaires, fécule, riz.	Pour 1873, prix de gros, plus de 30 à 50 p. 100.
						0,45		Farine pour assaisonnement.	
Viandes.	Boucherie	66,40	46,90	65,57	88,78	59,53	115,536	Viande de boucherie.	
	Abats de bestiaux de boucherie						4,703	Abats et issues de bestiaux de boucherie.	
	Porc	"	15,96	12,74	12,56	17,89	26,374	Viande de porc, charcuterie.	
	Abats de porc						2,048	Abats et issues de porc.	
							0,648	Viande de cheval.	
Boissons.	Vins	54,14	68,60	77,70	69,55	78,63	192,533	Vins.	
	Cidre	0,20	0,98	0,32	0,35	4,35	0,501	Cidre.	
	Bière	2,00	0,28	4,31	4,42		13,247	Bière.	
	Eau-de-vie	3,99	11,20	12,57	17,12	14,28	18,037	Eaux-de-vie et alcools.	
	Esprit-de-vin	"	1,21	"	"				
	Ratafia et liqueurs sans sucre	"	1,81	"	"				
Poissons.	Eau douce	2,00	0,51	0,70	0,68	14,00	15,407	Poissons frais, salés et marinés.	Pour 1854, prix de gros. Pour 1873, prix de gros, plus 15 p. 100. Pour 1854, prix de gros. Pour 1873, prix de gros, plus 10 p. 100 sur la saline et 12 p. 100 sur le poisson mariné.
	Marée et harengs	5,00	4,92	5,09	6,16				
	Saline	2,50	2,10	2,55	3,08				
	Huîtres	"	0,84	1,05	1,64				
	Volaille et gibier	"	8,68	10,50	9,51	19,06	22,306	Volaille et gibier.	Pour 1854, prix de gros. Pour 1873, prix de gros, plus 15 à 20 p. 100.
Produits ruraux.	Œufs	5,81	5,18	5,44	8,59	8,61	17,051	Œufs.	Pour 1854, prix de gros. Pour 1873, prix de gros, plus 35 p. 100.
	Lait et laitage	10,50	8,40	9,80	11,00	21,79	16,595	Lait.	
	Fromages frais	1,50	1,26	"	"	6,95	4,762	Fromages frais.	Pour 1854, prix de gros.
	Fromages secs	2,50	0,32	1,69	1,97		4,893	Fromages secs.	Pour 1873, prix de gros, plus 20 à 25 pour 100.
	Beurres frais	5,81	8,72	10,92	13,71	25,53	27,081	Beurres.	
	Beurres fondus ou salés	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				

Denrées coloniales et divers condiments.	Épicerie en gros, sans sucre ni café.	46,66	14,63	2,50	4,00	0,52	10,795	Truffes. (Seulement pour 1854.)	Pour 1873, prix de gros, plus 20 p. 100 sur les condiments et 50 p. 100 sur les parfums.
	Sel	0,73	3,50	2,08	2,30	1,52		Sel.	
						0,84		Poivre et autres épices.	
						0,10		Oignons brûlés.	
	Sucre	11,95	23,10	2,500	24,00	27,07	26,642	Sucre et produits sucrés.	Pour le sucre, prix de gros. Pour les confitures, prix de gros, plus 15 à 20 p. 100. Pour les liqueurs et sirops, prix de gros, plus 30 à 40 p. 100.
	Confitures et bonbons, sans sucre	»	2,80	»	»	»	»		
	Miel	»	0,42	»	»	»	»		
	Café	9,15	14,00	10,00	11,00		14,580	Café.	Pour 1854, prix de gros, plus 20 p. 100. Pour 1873, prix de gros, plus 10 p. 100.
						10,39	0,388	Chicorée.	Pour 1873, prix de gros, plus 30 p. 100.
							6,048	Chocolat.	
	Cacao et chocolat sans sucre.	0,83	1,05	1,00	2,00		0,486	Thé.	
						0,73	»	Vanille, fleur d'oranger, eau de fleur d'oranger, etc.	
	Drogues et substances médicinales	4,98	4,20	»	10,00	»	»		
	Savon	»	13,30	10,00	10,00	»	»		
	Soude et potasse	1,66	2,40	»	»	»	»		
	Objets d'assortiment	»	2,80	»	»	»	»		
Tabac		»	11,20	0,51	10,97	18,87	20,690	Tabac.	
Éclairage.	Suifs et chandelles	»	5,82	0,59	8,85	»	»		
	Cire et bougies stéariques	2,24	1,22	1,59	2,38	»	»		
	Huiles	9,06	13,03	9,44	14,85	3,94	»	Huile à brûler.	Autres confondues dans l'épicerie.
Combustible.	Bois	33,20	20,14	29,06	22,83	»	»		
	Fagots, falourdes et cotrets	1,00	1,16	1,91	2,22	»	»		
	Charbon de bois	5,81	10,52	11,80	15,45	»	»		
Fruits et légumes		20,83	21,00	15,66	30,00	50,12	24,069	Fruits frais.	Pour 1854, prix de gros, plus 12 à 30 p. 100.
						6,28		Fruits secs et conservés.	
						28,04	49,622	Légumes frais.	Pour 1873, prix de gros, plus 20 à 25 p. 100.
						4,27	»	Légumes conservés.	
Eau		»	8,64	4,74	5,20	2,46	4,086	Eau à usage domestique.	
						0,32		Eaux minérales. Glace.	
Fourrages.	Foin	20,00	4,50	5,35	4,77	»	»		
	Paille	3,30	5,11	6,60	5,79	»	»		
	Avoine	8,72	2,30	11,93	10,40	»	»		
	TOTAUX	351,36	432,85	458,40	306,69	497,44	734,20		Totaux de 1854 et 1873 pour la nourriture seulement.

mation on peut constater les différences considérables existant entre les trois époques. » Il en donne ensuite des exemples (1).

Adoptant la méthode comparative si bien employée, nous avons résumé les six statistiques connues dans un tableau de chiffres où la dépense moyenne annuelle du Parisien est montrée telle qu'elle a été évaluée par Lavoisier, Benoiston de Châteauneuf(2) et Millot, pour chacun des objets de consommation usuelle et aussi par Husson pour les consommations destinées aux bouches parisiennes, y compris le tabac, à l'étude desquelles ce dernier a restreint ses travaux.

Le tableau graphique I reproduit la plupart de ces chiffres joints à des diagrammes en bandes proportionnées qui font ressortir leurs valeurs respectives.

Le tableau graphique II présente les totaux de ces dépenses partielles trouvées par les auteurs. C'est le résumé du présent historique. Il a paru intéressant de montrer au-dessous le mouvement de la population et celui de la fiscalité parisienne. De ces rapprochements ressort la conclusion que l'habitant a, en somme, suivi l'accroissement du nombre et l'extension des droits en augmentant sa dépense pour contenter sa faim, se procurer des jouissances gastronomiques et autres, combattre le froid et l'obscurité, etc.

Sur le tableau graphique I les centimes ont été comptés pour 1 fr. à 50 et au-dessus et négligés au-dessous. La différence est appréciable pour certaines dates entre la totalisation des chiffres particuliers aux objets que concernent les diagrammes et le nombre coté pour leur ensemble sur le tableau graphique II.

Sur celui-ci les centimes ont été supprimés dans les mêmes conditions ; mais les

---

(1) DÉPENSE MOYENNE ANNUELLE DU PARISIEN POUR SA NOURRITURE.

	En 1788.	En 1854.	En 1873.
Pain	34f 33	62f 25	71f 23
Viande	67 50	77 22	149 31
Vin.	54 17	78 63	192 53
Bière et cidre . .	2 20	4 35	13 75
Eau-de-vie. . . .	4 »	14 28	18 04
Poisson	10 17	14 »	15 41
Beurre	8 83	25 53	27 08
Fromages	4 »	6 95	9 66
Œufs.	5 83	8 61	17 05
Fruits et légumes .	20 83	86 71	73 69
Vinaigre.	0 67	0 63	1 35
Totaux. . . .	212 53	378 98	589 11

« Cet accroissement des charges individuelles, en ce qui touche la nourriture, porte à peu près sur tous les objets de consommation; mais il est surtout très sensible pour la viande et le vin. Il tient à trois causes : à l'élévation du prix de la plupart des substances, à l'augmentation de la consommation personnelle et à une plus grande recherche du bien-être. On est généralement trop disposé à l'attribuer à la première cause seulement, et on entend nombre de gens se plaindre avec amertume du présent et regretter l'existence à bon marché des anciens temps.

« Sans doute, nous ne sommes plus à l'époque où la viande de boucherie se payait 5 sous la livre, où l'on pouvait avoir deux beaux poulets pour 30 sous et faire face, avec 14 livres 13 sous à l'entretien d'une maison de douze personnes. Mais ce serait une erreur de croire que les charges actuelles de l'existence proviennent uniquement du renchérissement des objets. Les mœurs de nos pères étaient plus simples que les nôtres, et les grand seigneurs d'autrefois, eux-mêmes, avaient des goûts plus modestes que les bourgeois d'aujourd'hui. » (Husson, ouvrage cité, 2e éd., p. 535 et 536.)

(2) Dans la première partie de son ouvrage.

totaux sont, à cela près, indiqués exactement. Les millions ont été arrondis quand les centaines de mille données par le calcul dépassaient 500.

Pour ces derniers nombres, représentant le produit des droits du Trésor public et de la Ville, ainsi que pour ceux de la part individuelle dans ces droits, ils sont calculés pour les objets usuels, c'est-à-dire pour presque tous les objets imposés à Paris, excepté les matériaux. Le défaut de place a pourtant fait désigner leur ensemble par le mot *tout* plus court que rigoureusement exact.

On voit que le produit total, rien que pour les aliments, a été de 24 millions en 1789, 9 millions en 1801 et de 90 millions en 1873. On sait que le produit pour tous les articles du tarif a été de 33 millions en 1789, 11 millions en 1801 et 108 millions en 1873.

Si sur le même tableau graphique II la dépense du Parisien a été indiquée pour 1801 — quoique aucun auteur ne se soit occupé des prix pour cette date qui a paru devoir être marquée pourtant parce qu'elle correspond à la reprise normale de la vie — si la dépense moyenne, disons-nous, a été indiquée comme égale à celle de 1789, ce n'a pas été hypothétiquement ; mais parce que, après les soubresauts causés par les événements politiques, la disette et le remède empirique du maximum, les prix étaient revenus au niveau antérieur à la Révolution. Il a donc convenu de mener, entre les points marquant la fin de l'ancien régime et le renouveau économique du début du présent siècle, un trait horizontal afin de ne faire commencer qu'en 1801 la ligne joignant les points correspondant aux chiffres attribués par les auteurs aux dates ultérieures.

En regardant la ligne brisée qui représente la part individuelle dans les droits fiscaux et municipaux sur tout (matériaux en moins), on voit pour 1789 la somme de 55 fr. et pour 1873 celle de 58 fr., cette quasi-similitude s'explique par la différence de population. Il est toutefois original de remarquer qu'il y a un peu plus de vingt ans, par le nombre de ceux vivant dans la capitale même en tenant compte de la limite de l'octroi depuis 1860, porté de 600 000 (estimation de Lavoisier) à 1 851 793 (dénombrement de 1872), les Parisiens abandonnaient — involontairement — aux Trésors public et municipal, à bien peu près la même somme qu'à la fin du XVIIIe siècle. Pour la part individuelle restreinte aux consommations de bouche, la différence n'est guère grande non plus : 40 fr. en 1789 et 50 fr. en 1873.

Constatons du reste que le dernier auteur ayant touché à la question s'arrête au moment du plus haut point qu'ait atteint jusque-là la courbe des prix.

Husson s'en console en disant que « tant qu'il y aura place dans notre grande cité pour les petits ménages, les conditions de l'existence parisienne seront supportables ; car Paris, en devenant de plus en plus la ville du luxe, ne cessera pas d'être la ville du bon marché (1) ».

Pourtant on écrivait, il y a cinquante ans : « C'est un fait reconnu que les dépenses de la vie privée (en France) sont doublées depuis un demi-siècle (2). »

Un quart de siècle après, en 1873, on pouvait parler d'un pareil doublement ; ce qui portait au quadruple l'accroissement depuis la fin de l'ancien régime, laquelle n'était déjà plus, au dire des contemporains, « le bon vieux temps ».

Moins optimiste encore, un autre écrivait en 1821, alors que le premier quart du

---

(1) Husson, ouvrage cité, 2e édit., p. 538.

(2) Leber, *Mémoire* cité, 1847.

Tableau I. Dépense annuelle moyenne du Parisien pour les objets principaux selon les Auteurs.

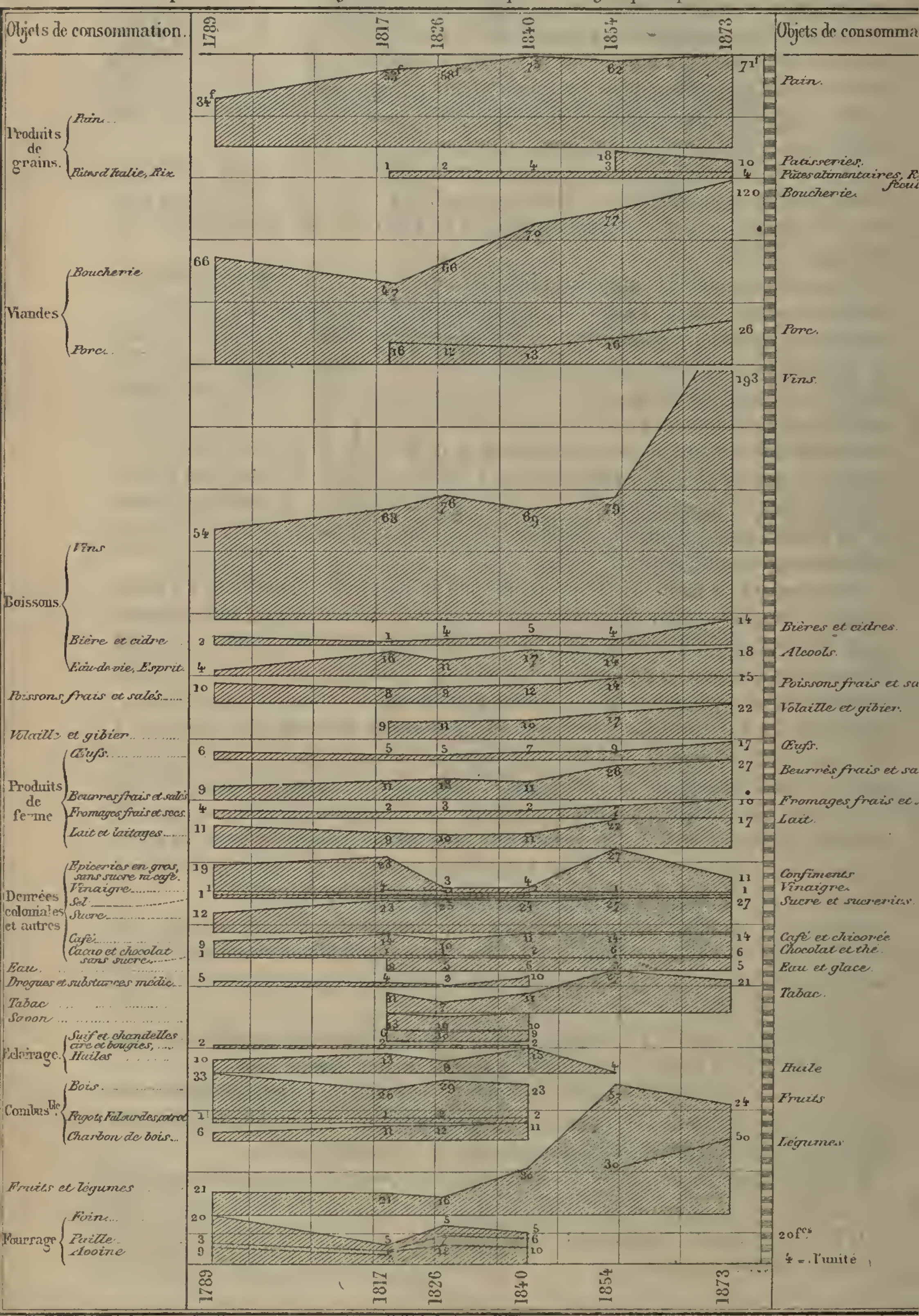
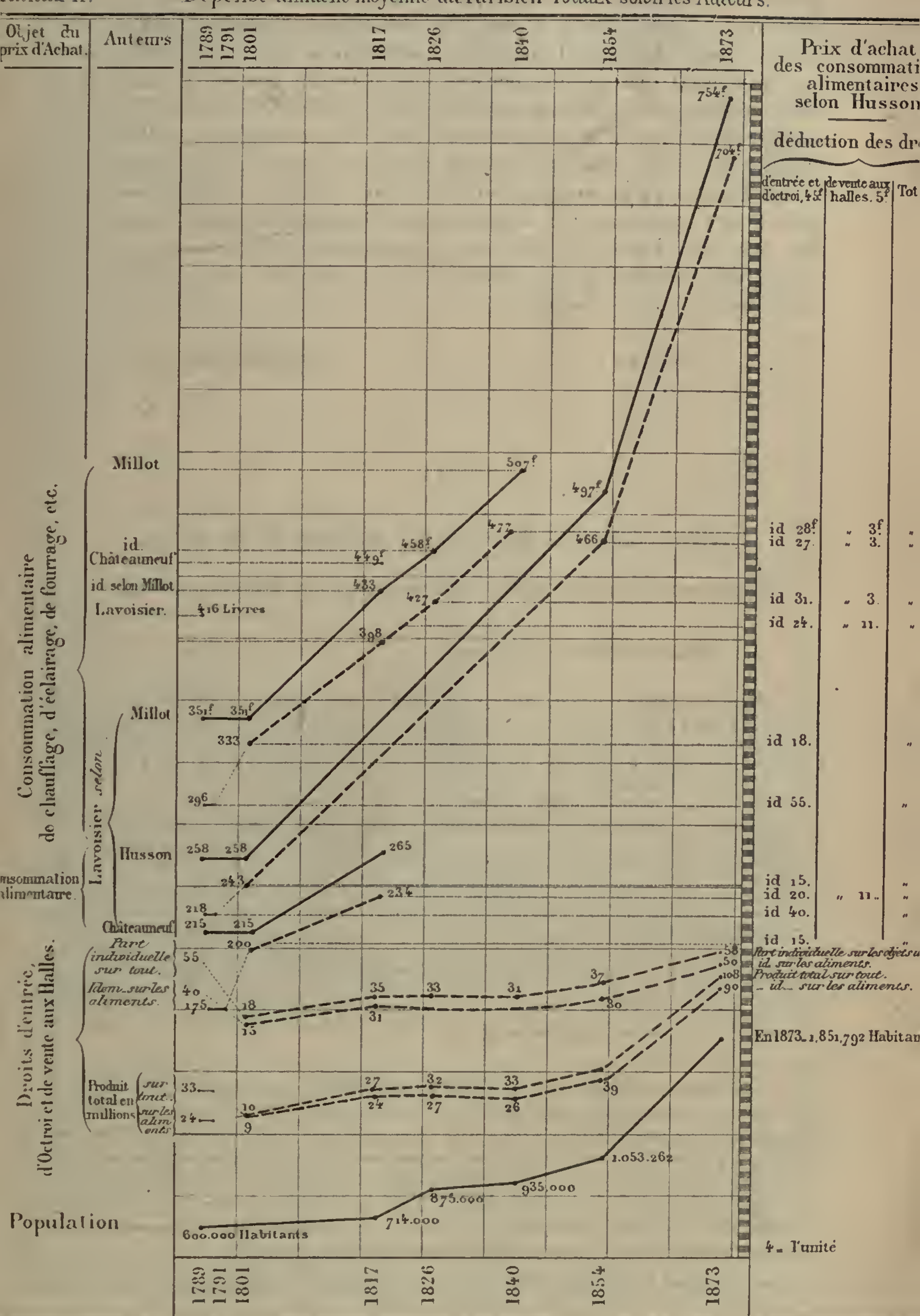


Tableau II. Dépense annuelle moyenne du Parisien Totaux sélon les Auteurs.



siècle n'était pas encore échu : « A Paris la vie est chère, le revenu de beaucoup de gens borné... Les caprices de la mode, les recherches de la mollesse que Paris demande et reçoit des pays éloignés... tout entretient un état de gêne très sensible pour les citoyens, mais surtout pour ceux dont le revenu immobile au milieu de la hausse générale, ne s'élève point avec les prix (1). » Ne semble-t-il pas que ces lignes auraient pu être écrites lorsque, remis des effets de la double guerre de 1870-1871, on s'adonnait de plus belle aux excès tant blâmés dans les années précédentes ?

Pour les années plus rapprochées d'aujourd'hui, la lacune existant depuis 1873 pourrait être comblée par la continuation de la méthode des quatre auteurs; on verra que d'autres sources d'information peuvent être utilisées.

Avec l'une ou l'autre de ces méthodes la marche des prix, cessant d'être ascendante, réserve quelques surprises.

(A suivre.) Gustave BIENAYMÉ.

III.

RAPPORT AU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

SUR L'APPLICATION, EN 1892 ET 1893, DE LA LOI DU 26 MARS 1891 (2).

Monsieur le Garde des Sceaux,

De toutes les mesures prises dans ces dernières années pour combattre la récidive, la loi du 26 mars 1891 est peut-être celle qui a été accueillie avec le plus de faveur par l'opinion publique. Sans doute, c'est seulement à l'expiration du délai de cinq ans qu'elle aura atteint la plénitude de son efficacité au profit des individus à qui elle a été appliquée ; mais, dès maintenant, les esprits soucieux des questions pénitentiaires, toujours à l'ordre du jour, se préoccupent de savoir si son effet comminatoire empêche de récidiver un nombre plus ou moins considérable de délinquants primaires. Aussi, en 1892, a-t-il paru nécessaire de constater, avant même la publication du compte criminel, les résultats que l'application de la loi du 26 mars 1891 avait produits du 1er avril au 31 décembre 1891. J'ai pensé qu'il convenait de procéder de même pour les années 1892 et 1893. En réunissant ces deux données successives, on embrasse une période de trente-trois mois durant laquelle ont pu avoir lieu les récidives des bénéficiaires du sursis légal.

Les magistrats ont fait, en 1892, un usage plus étendu qu'en 1891 de la faculté que la loi leur donne. Les cours d'assises, en 1891, n'en avaient usé que 39 fois ; si l'année eût été complète, on peut conjecturer que ce chiffre eût été supérieur d'un quart, c'est-à-dire égal à 48 environ. Or, en 1892, il s'est élevé à 61 ; mais, en 1893, il est descendu à 36, comme le montre le tableau ci-après.

---

(1) « Pour faire face à la cherté ainsi qu'au luxe toujours croissant, mais surtout pour éloigner cette gêne intérieure, tourment secret de tant de familles, l'on eut recours à toutes les ressources de l'industrie, aux commerces aventureux et aux entreprises hasardeuses, mais comme les objets de consommation ne sont pas tous d'une égale nécessité, on chercha en même temps, dans l'économie, les moyens de rétablir, entre son revenu et sa dépense, un équilibre qui se perdait chaque jour davantage; et par une suite de ce sentiment naturel qui porte à dissimuler, autant que possible, sa détresse aux yeux des autres, on retrancha de ses dépenses intérieures pour faire face à celles du dehors; l'on réduisit sa table pour ne rien ôter à sa toilette. » (B. de Châteauneuf, ouvrage cité, 2e éd., p. 152-154.)

(2) *Journal officiel* du 14 octobre 1894. (Pour 1891, voir *Journ. de la Soc.*, 1892, p. 423.)

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS. (1892.)	TOTAL.	DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT PRONONCÉ. 4 mois.	5 mois.	6 mois.	8 mois.	10 mois.	1 an.	18 mois.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.
Abus de confiance	4	»	»	2	1	»	1	»	»	»	»	»
Attentat à la pudeur avec violences	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Attentat à la pudeur sans violences	11	»	»	»	8	»	»	»	2	1	»	»
Avortement	6	»	»	»	»	»	4	1	1	»	»	»
Banqueroute simple	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Coups et blessures (délits)	2	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	»
Coups et blessures (crimes)	3	»	»	»	»	»	2	»	1	»	»	»
Coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Faux en écriture de commerce	5	»	»	»	»	»	»	»	3	»	1	1
Faux en écriture privée	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Incendie de récoltes	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Outrage public à la pudeur	3	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Soustraction de valeurs par un employé des postes	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Suppression d'enfant	3	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	1
Viol sur adulte	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Vol avec escalade, effraction, fausses clefs	10	»	»	»	»	»	1	»	5	»	»	4
Vol la nuit dans une maison habitée	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Vol par domestique	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»
Vol simple	5	»	»	1	1	1	2	»	»	»	»	»
Totaux	61	1	1	5	10	1	17	1	14	3	1	7

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS. (1893.)	TOTAL.	DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT PRONONCÉ. 3 mois.	6 mois.	1 an.	1 an et 1 jour.	15 mois.	18 mois.	2 ans.	3 ans.	4 ans.	5 ans.
Attentat à la pudeur avec violences	9	1	1	2	»	»	1	1	2	»	1
Avortement	4	»	»	3	»	»	1	»	»	»	»
Banqueroute	2	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
Coups et blessures (délits)	4	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Fausse monnaie étrangère (Émission de)	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Faux en écriture privée	6	»	»	1	»	1	»	3	»	»	1
Extorsion de signature	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Viol sur adulte	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Vol avec escalade, effraction ou fausses clefs	2	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
Vol par domestique	5	»	»	1	2	»	»	1	1	»	»
Soustraction de valeur par employé des postes	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Totaux	36	1	1	11	2	1	2	11	3	1	3

Il est à remarquer que, parmi les chiffres partiels qui composent le total de 61 sursis accordés par les cours d'assises en 1892, l'un des deux plus forts est relatif aux vols avec escalade, effraction et fausses clefs. L'année précédente, trois condamnations seulement pour crimes de cette nature avaient paru devoir bénéficier d'un sursis.

Les tribunaux correctionnels avaient, en 1891, appliqué la loi à 11 768 prévenus condamnés : 7 362 à l'emprisonnement et 4 406 à l'amende. En augmentant ce chiffre d'un quart, on obtient pour l'année entière le nombre de 14 707. En 1892, nous arrivons à 17 849 sursis correctionnels et, en 1893, à 20 399. En voici le détail :

DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT.	1892. Hommes.	1892. Femmes.	1892. Total.	1893. Hommes.	1893. Femmes.	1893. Total.
Moins de 6 jours	1 269	309	1 578	1 499	385	1881
6 jours à 1 mois inclus	4 827	1 678	6 505	6 006	1 722	7728
1 à 3 mois inclus	1 637	337	1 974	1 595	322	1917
3 à 6 mois inclus	613	79	692	513	95	608
6 mois à un an inclus	96	30	126	108	17	125
Plus d'un an	28	3	31	20	2	22
Totaux	8 470	2 436	10906	9 741	2 543	12 284

QUOTITÉ DE L'AMENDE.	1892.			1893.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
Moins de 16 fr.	899	183	1 082	1 075	174	1 249
16 à 25 fr.	3 126	670	3 796	3 714	748	4 462
26 à 100 fr.	1 649	228	1 877	2 034	243	2 277
101 à 500 fr.	159	22	181	110	10	120
501 à 1 000 fr.	3	4	7	7	4	11
Plus de 1 000 fr.	»	»	»	1	»	1
Totaux.	5 836	1 107	6 943	6 941	1 179	8 120

En 1891, il n'avait été possible de calculer qu'avec une certaine approximation le chiffre des condamnations susceptibles de sursis pour les trois quarts de l'année. Il s'élevait à 108518. La proportion des sursis prononcés était, par suite, de 108 sursis pour 1000 condamnations de ce genre. En 1892, il y a eu 161461 condamnations de même nature. La proportion des sursis a été de 110 pour 1000. En 1893, elle a été de 127 pour 1000. La progression, on le voit, est régulière en ce qui concerne les tribunaux correctionnels; on a vu, au contraire, qu'il y avait eu diminution des sursis accordés par les cours d'assises en 1893.

Cette proportion varie extrêmement d'un ressort à l'autre. La moyenne générale que nous venons d'indiquer est dépassée, notamment pour Caen, Rennes, Orléans, où elle monte à 192, ou 171, ou 152 par 1000. En revanche, elle descend ailleurs à 54 (Aix), à 46 (Riom), à 17 (Bastia). Ces variations sont trop grandes pour pouvoir être expliquées par des raisons tirées de la nature propre des affaires jugées. On ne saurait admettre, en effet, que le chiffre proportionnel des condamnés dignes de la faveur du sursis, d'après l'esprit de la loi, varie à ce point d'une région à l'autre de la France, souvent très rapprochées. L'hypothèse la plus probable est que l'explication de ces diversités doit être demandée à des causes tirées de la nature et des tendances du milieu judiciaire dans chaque ressort. La preuve qu'il en est ainsi, c'est que le classement des cours d'après l'ordre décroissant de leur propension à appliquer la loi du 26 mars 1891 n'a pas très sensiblement changé de 1891 à 1892, comme on pourra s'en convaincre par le tableau suivant. Dans l'une comme dans l'autre série, Caen et Rennes viennent en tête, Riom et Bastia sont à la fin, et le rang des autres cours n'est pas grandement interverti.

On aurait pu penser, *a priori*, que cette persistance des diverses cours dans leur degré particulier d'indulgence à l'égard des nouveaux venus du délit doit relever de la même cause que leur persistance analogue dans leur inclination plus ou moins prononcée à appliquer l'article 463 du Code pénal sur les circonstances atténuantes. Il semblait naturel de supposer que leur classement sous ce dernier rapport devait correspondre jusqu'à un certain point au précédent. Il n'en est rien. Voici l'ordre des ressorts d'après ce nouveau point de vue. Sur 100 affaires susceptibles de l'application de l'article 463, Rouen l'a appliqué 73 fois, Aix 68, Angers 67, Montpellier 64, Bordeaux 63, Caen 63, Dijon 62, Poitiers 62, Rennes 59, Riom 59, Limoges 59, Grenoble 59, Lyon 58, Paris 56, Orléans 56, Bourges 55, Agen 52, Nîmes 52, Toulouse 52, Amiens 51, Nancy 50, Douai 43, Chambéry 41, Besançon 41, Pau 40, Bastia 32. La moyenne générale est 56.

La question la plus intéressante qui nous reste à examiner est celle de savoir si la loi en question a contribué et dans quelle mesure elle a contribué à combattre la récidive. En 1891, après neuf mois, sur 1000 sursis accordés correctionnellement, il y en avait eu 17 de révoqués (à savoir 201 sur 11766). En 1892, il y en a eu 665 révoqués, non pas seulement sur 17849 accordés pendant cette année, mais bien sur la totalité de ceux qui, depuis 21 mois, avaient bénéficié de la loi, c'est-à-dire sur 17849 + 11766 = 29615; la proportion est de 22 sur 1000. En 1893, il y a eu 885 sursis révoqués; la proportion calculée de la même manière est de 17 sur 1000. Or, sur 1000 condamnés primaires non bénéficiaires de la loi en question, combien y en a-t-il qui, dans la même année, sont de nouveau frappés par la justice? Il serait du plus haut intérêt de pouvoir répondre avec précision au problème si simple ainsi posé. Mais la méthode employée pour le calcul de la récidive ne permet pas cette réponse nette. Tout ce qu'elle nous apprend, c'est que sur 235911 condamnés par les tribunaux correctionnels en 1892, par exemple, 104322 avaient subi antérieurement, pendant une période indéterminée et assez longue, une ou plusieurs condamnations. Mais elle ne nous dit pas encore quels sont les contin-

RESSORTS.	1891. — PROPORTION sur 1 000 condamnés.	RESSORTS.	1892. NOMBRE des condamnations susceptibles de sursis.	1892. SURSIS. NOMBRE réel.	1892. SURSIS. PROPORTION sur 1 000 condamnés.	RESSORTS.[1]	1893. NOMBRE des condamnations susceptibles de sursis.	1893. SURSIS. NOMBRE réel.	1893. SURSIS. PROPORTION sur 1 000 condamnés.
Caen.	195	Caen.	5 409	1 012	192	Rennes.	8 697	1 852	212
Rennes.	163	Rennes.	8 416	1 445	171	Caen.	5 733	1 121	196
Rouen	152	Orléans.	3 219	491	152	Douai	12 480	2 356	188
Angers	149	Agen.	2 513	381	151	Orléans.	3 727	631	170
Paris.	143	Angers	3 531	507	143	Bourges	3 208	519	162
Orléans.	137	Toulouse	4 718	615	136	Toulouse	4 940	796	161
Douai	123	Besançon.	5 161	700	135	Angers	3 436	551	169
Nancy	122	Bourges.	2 834	377	133	Besançon.	5 361	813	157
Agen.	116	Paris.	27 089	2 557	131	Agen.	2 330	345	148
Amiens.	110	Amiens.	6 511	833	128	Nancy	7 237	1 014	140
Toulouse	109	Douai	15 169	1 797	118	Paris.	26 121	3 617	139
Moyenne générale .	*108*	Rouen	6 827	781	111	Dijon.	3 327	460	133
Limoges	106	*Moyenne générale* .	»	»	*110*	*Moyenne générale* .	»	»	*127*
Grenoble.	105	Dijon.	3 325	338	101	Rouen	6 631	768	115
Dijon.	102	Nancy	7 335	729	99	Amiens.	6 960	788	113
Pau	98	Poitiers.	3 735	373	99	Limoges	3 744	417	111
Besançon.	90	Limoges	4 217	411	96	Pau	3 699	392	105
Bourges	86	Bordeaux.	6 883	625	90	Grenoble.	3 057	319	101
Nîmes	86	Grenoble.	2 937	263	89	Nîmes	5 112	520	101
Poitiers.	86	Pau	3 770	311	83	Bordeaux.	6 812	679	99
Lyon.	81	Lyon.	6 159	507	82	Lyon.	5 931	514	88
Bordeaux.	79	Nîmes	4 700	371	78	Poitiers.	4 107	349	84
Montpellier.	65	Chambéry	2 308	148	64	Chambéry	2 410	176	73
Chambéry	63	Montpellier.	7 713	483	62	Montpellier.	8 232	519	63
Aix	44	Aix.	7 713	413	54	Aix	7 376	451	61
Riom.	36	Riom.	5 663	266	46	Riom.	5 481	300	54
Bastia	22	Bastia	3 543	62	17	Bastia	3 860	68	23
Toute la France.	108	Toute la France.	161 461	17 819	110	Toute la France.	160 015	20 404	127

gents annuels qui, en s'accumulant, ont formé ce total énorme. Toutefois, il est très probable que ces contingents sont d'autant plus forts qu'ils sont plus récents ; et, comme la proportion de ce total est près de 80 récidivistes sur 100 condamnés primaires, on est autorisé à penser que sur 100 condamnés primaires de chaque année auxquels la loi du 26 mars 1891 n'est pas appliquée, la proportion de ceux qui récidivent est certainement très supérieure à celle de 2 p. 100. Or, cette dernière proportion est à peine celle des récidives dans le cas où la loi est appliquée. Il est permis d'en conclure que le sursis à l'exécution de la condamnation, en cas de premier délit, n'est point sans efficacité pour prévenir la récidive. Au surplus, ce n'est pas à ce seul point de vue qu'il convient d'envisager les conséquences que doit entraîner la mise en vigueur de la loi du 26 mars 1891. Si, en effet, cette loi permet aux tribunaux de se montrer indulgents à l'égard des délinquants primaires, elle leur donne en même temps le moyen de frapper avec une sévérité justifiée les malfaiteurs d'habitude.

Il est à souhaiter que les magistrats n'hésitent pas à faire usage, vis-à-vis des récidivistes correctionnels, de l'aggravation des pénalités édictées par les articles 5 et 6 de la loi. Les nécessités de la défense sociale imposent le devoir de ne pas disjoindre les deux parties d'une même innovation législative qui, également et complètement comprise, est destinée à produire des effets de plus en plus salutaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Garde des Sceaux, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur des affaires criminelles et des grâces,

André Boulloche.

IV.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS.

4e Trimestre 1894.

Chemins de fer. — *France.* — La direction des chemins de fer au Ministère des travaux publics a mis en distribution au commencement de janvier de l'année courante la *Statistique des chemins de fer français* (documents principaux). Cette publication contient de nombreux tableaux relatifs à la situation, au 31 décembre 1893, des réseaux des voies ferrées de la Métropole, de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, ainsi que les renseignements statistiques sur les tramways français.

De ce volumineux document nous nous bornons à extraire les données suivantes :

La longueur des lignes d'intérêt général concédées à titre définitif, qui, au 31 décembre 1892, était de 39069 kilomètres, s'accroît en 1893 de 452 kilomètres, dont 70 proviennent de concessions éventuelles rendues définitives.

Les chemins de fer d'intérêt local ont donné lieu à la concession de 131 kilomètres de lignes nouvelles.

Aucune concession nouvelle de chemins de fer industriels n'a été faite en 1893.

En résumé, la longueur totale concédée passe de 47536 à 47814 kilomètres.

Les tramways ont donné lieu à des concessions, dont la longueur s'élève à 649 kilomètres ; ce qui porte à 2710 kilomètres la longueur totale du réseau concédé.

La longueur des lignes livrées à l'exploitation en 1893 se chiffre par un total de 928 kilomètres, portant l'ensemble du réseau exploité à 39357 kilomètres. Les tramways s'accroissent de 138 kilomètres et atteignent au total 1 669 kilomètres.

Voici quelques données sur le capital réalisé et sur les dépenses de premier établissement.

	Francs.
Pour les compagnies principales le capital actions réalisé s'élève à	1 469 894 564
Pour les compagnies principales le capital obligations — à	11 355 142 054
Pour les compagnies secondaires le capital actions — à	88 128 000
Pour les compagnies secondaires le capital obligations — à	114 492 039
Capital réalisé pour l'ensemble des compagnies d'intérêt général	13 027 656 657
Les sommes employées, en 1893, pour l'amortissement du capital actions	4 330 000
— — — — obligations.	95 143 094
Total	99 473 094
D'autre part, le compte courant de la garantie d'intérêt se solde, au 31 décembre 1893, pour le réseau d'intérêt général à	596 406 410
Les dépenses de premier établissement du réseau d'intérêt général s'élevaient, au 31 décembre 1892, à	15 213 326 419
A ces dépenses, l'État et les localités ont participé pour	4 343 939 877
Cette participation représente, par kilomètre	121 519

Les produits nets de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général se sont élevés en 1893 à 514066081 fr., accusant une diminution de 3151448 fr. par rapport aux produits nets de l'année précédente.

Les différences entre les produits nets et les charges des capitaux engagés par les compagnies des chemins de fer d'intérêt général se chiffrent en 1893 par une insuffisance de 45436181, supérieure de 9448660 fr. à celle de l'année précédente.

Signalons pour mémoire, une série de tableaux consacrés aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat.

Le *Journal officiel* du 3 décembre 1894 fournit les résultats de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt local et des tramways pendant le premier semestre de 1894.

	Kilomètres.
Pour les chemins de fer d'intérêt local, la longueur exploitée au 30 juin 1894 est de	3 658
A la même date de 1893, elle était de	3 411

	Francs.
Les dépenses de premier établissement s'élevaient, à la fin du 1er semestre de 1894, à	344 408 661
Et à la fin du semestre correspondant de 1893, à	325 604 645
Les recettes du 1er semestre 1894 s'élèvent à	7 702 276
Les dépenses — — à	6 883 571
Le produit net ressort à	818 705

Ce qui donne, pour une longueur moyenne de 3599 kilomètres, un produit net kilométrique de 227 fr. en 1894, contre 196 fr. pendant le premier semestre de 1893.

Le réseau des tramways passe de 1 605 kilomètres en 1893 à 1 795 kilomètres en 1894.

Les dépenses d'établissement qui étaient de 197333829 en 1893 s'élèvent à 211 278 717 fr. en 1894.

	Francs.
Les recettes d'exploitation du 1er semestre 1894 s'élèvent à	24 245 546
Les dépenses correspondantes étant de	22 444 656
Le produit net ressort à	1 800 890

Soit à 1023 fr. par kilomètre de la longueur moyenne exploitée en 1894 contre 1572 fr. des recettes nettes kilométriques réalisées pendant le premier semestre de 1893.

Le *Journal officiel* du 19 janvier 1895 donne le tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général pendant les trois premiers trimestres de l'année 1894.

D'après ce tableau, la longueur exploitée au 30 septembre 1894 est de 36330 kilomètres contre 35738 kilomètres à la même époque de 1893.

Les recettes pour cette période sont de 893019399 fr. en 1894 contre 879357774 fr. en 1893.

ÉTRANGER. — a) *Situation du réseau européen.* — Le Ministère des travaux publics (direction des chemins de fer) a publié dans le *Journal officiel* du 4 décembre 1894 les renseignements statistiques concernant les ouvertures des chemins de fer, en 1893, dans tous les pays de l'Europe et un tableau d'ensemble sur la situation du réseau européen au 31 décembre 1893.

D'après ce tableau, la longueur totale des voies ferrées livrées à l'exploitation à la date précitée s'élève à 238606 kilomètres. Il s'ensuit que l'Europe possède 2,4 kilomètres par myriamètre carré de sa superficie et de 6,5 kilomètres de chemins de fer par 10000 habitants.

La longueur totale du réseau européen se répartit comme il suit :

	Kilomètres.		Kilomètres.
Allemagne	44827	Espagne	11435
France	39357	Suède	8782
Russie	33451	Belgique	5473
Grande-Bretagne	33170	Suisse	3532
Autriche-Hongrie	29160	Pays-Bas	3096
Italie	14184	Autres pays	12139

La France, qui occupe la seconde place, comme longueur absolue de son réseau, n'a que le 6e rang si l'on compare le développement de chaque réseau avec la superficie du pays correspondant.

Si l'on examine l'étendue du réseau par rapport à la population de chaque pays, on constate que la France possède 10,3 kilomètres par 10000 habitants. Elle est précédée à cet égard par la Suède (18,3) et la Suisse (11,9) et suivie par : l'Allemagne (8,9), la Grande-Bretagne et la Belgique, chacune avec (8,8), et par l'autriche-Hongrie (6,7). Parmi les principaux pays européens le minimum apparaît en Russie avec 3,3 kilomètres, venant après l'Italie qui a 4,5 kilomètres par 10000 habitants.

La longueur des lignes ouvertes en 1893 se répartit ainsi :

	Kilomètres.		Kilomètres.
Allemagne	650	Espagne	646
France	928	Suède	323
Russie	1825	Belgique	130
Grande-Bretagne	291	Suisse	77
Autriche-Hongrie	735	Pays-Bas	38
Italie	516	Autres pays	221

La longueur totale, mise en exploitation en 1893, s'élève donc à 6380 kilomètres et dépasse de plus de 2000 kilomètres les longueurs correspondantes de chacune des deux années précédentes.

Cette recrudescence dans la construction peut être attribuée en grande partie aux efforts de plusieurs pays pour encourager, par une nouvelle législation et le concours financier de l'État, la création des réseaux de chemins de fer à petit trafic.

Comparaison entre les réseaux : allemands, anglais et français pour la période triennale 1890-1892. — Les renseignements qui suivent sont extraits d'une publication intitulée : *Archiv für Eisenbahnwesen,* émanée du Ministère prussien des travaux publics (décembre 1894).

L'Allemagne possédait à la fin de 1892 un réseau de 42964 kilomètres surpassant celui de l'Angleterre de 10261 et celui de la France de 4541 kilomètres.

Pendant la période triennale considérée, le premier de ces pays a gagné 1085 kilomètres (soit 2,6 p. 100), le second 406 (soit 1,3 p. 100) et le troisième 1751 kilomètres (soit 4,8 p. 100).

Le capital consacré à la construction des voies ferrées se chiffrait à la même époque pour l'Allemagne à 13562 millions de francs, soit par kilomètre à 316499 fr.; pour l'Angleterre à 23608 millions de francs, soit à 721920 fr. par kilomètre et pour la France à 15281 millions de francs, soit à 397472 fr. par kilomètre.

La situation du matériel roulant au 31 décembre 1892 était la suivante :

		Allemagne.	Angleterre.	France.
Locomotives		15475	17439	10069
—	par kilomètre	3,58	5,33	2,62
Voitures	de voyageurs	28901	40079	24659
	par 10 kilomètres	6,69	12,26	6,42
	de marchandises	308336	602788	267838
	par 10 kilomètres	71,4	183,3	69,8

L'accroissement du matériel roulant pendant la période triennale examinée était :

	Locomotives.	Voitures de voyageurs.	Voitures de marchandises.
En Allemagne	1287 (9,1 p. 100)	2502 (9,5 p. 100)	20632 (7,2 p. 100)
En Angleterre	1202 (7,4 —)	3001 (8,1 —)	48397 (8,7 —)
En France	155 (1,6 —)	1337 (5,7 —)	7400 (2,8 —)

Les revenus des voies ferrées en 1892 étaient (en millions de francs pour les totaux et en francs pour les moyennes) :

		Allemagne.	Angleterre.	France.
Recettes	des voyageurs et bagages	458	891	476
	par kilomètre	10874	27262	12504
	des marchandises	1141	1071	690
	par kilomètre	26706	32770	18146
Revenus	bruts	1681	2052	1199
	par kilomètre	39241	62756	31494

Tandis qu'en Allemagne et en Angleterre le revenu brut kilométrique montait, pendant la période triennale, de 0.5 p. 100 et de 1,4 p. 100, il diminuait en France de 2,1 p. 100.

Les recettes kilométriques provenant des voyageurs ont diminué pendant la même période de 0,3 p. 100 en Allemagne et elles ont augmenté de 2,6 p. 100 en Angleterre et de 1,4 p. 100 en France.

Les recettes kilométriques des marchandises ont augmenté de 0,6 en Allemagne et de 0,3 en Angleterre en diminuant en France de 2,9 p. 100.

Les dépenses par kilomètre de la longueur moyenne exploitée s'élevaient en 1892 : pour l'Allemagne à 24427, pour l'Angleterre à 34950 et pour la France à 17767 fr.

Respectivement pour ces trois pays l'accroissement des dépenses kilométriques pendant la période triennale était de 3,8 p. 100, de 4,5 p. 100 et de 4,2 p. 100.

Le rendement kilométrique en 1892 était de 14508 fr., de 27806 fr. et de 13726 fr. Ce même rendement a baissé par rapport à l'année 1890 de 5,1, de 2,3 et de 9,2 p. 100 dans chacun des trois pays considérés.

Enfin la rémunération du capital engagé était en 1892 de 4,56, — 3,85 et 3,42 p. 100, contre 4,86, — 4,10 et 3,75 p. 100 en 1890.

Notons que les données relatives au réseau allemand ne s'appliquent qu'aux chemins de fer à voie normale, tandis qu'elles embrassent en France le réseau entier, y compris les chemins de fer à voie étroite, dont la longueur s'élevait au 31 décembre 1892 à 2622 kilomètres.

Mentionnons en terminant deux statistiques officielles récemment parues à l'étranger.

b) *Autriche.* — Le département de la statistique du Ministère du commerce vient de publier dans le 3e fascicule du 57e volume des *Renseignements sur l'industrie, le commerce et les transports*, les statistiques relatives à l'exploitation du réseau autrichien en 1893.

Nous nous bornons à en extraire les données récapitulatives ci-après :

	1893.	1892.	Différence.
Longueur exploitée (kilom.) . . .	16 942	16 685	+ 257
Nombre de voyageurs	97 305 486	92 074 080	+ 5 231 406
Nombre de tonnes transportées .	90 903 517	85 271 793	+ 5 631 724

d) *Bavière.* — Du *Rapport officiel* sur les voies de communication de la Bavière en 1893 nous extrayons :

	1893.	1892.	Différence.
Longueur exploitée. . . .	5 034	4 963	+ 71
Voyageurs kilométriques. .	948 024 302	893 122 142	+ 54 902 160
Tonnes kilométriques. . .	1 914 062 621	1 811 137 291	+ 102 925 330

Navigation maritime. — *France.* — Le douzième fascicule de la publication de l'administration des douanes, intitulée *Documents statistiques sur le commerce de la France*, vient de paraître. Il donne les résultats provisoires afférents au commerce et à la navigation pendant l'année 1894.

Commerce extérieur. — En ce qui concerne l'ensemble du mouvement des échanges, on constate un faible relèvement des importations et des exportations par rapport à l'année 1893, mais les chiffres de 1894 restent encore bien au-dessous des résulats correspondants de 1892.

Voici comment se résument, en millions de francs, les données de l'administration :

	1894.	1893.	1892.
		Millions.	
Importations	4 119	3 854	4 188
Exportations	3 275	3 257	3 461
Ensemble.	7 394	7 111	7 649

Les augmentations à l'importation sont fournies par les achats d'objets d'alimentation et les matières premières nécessaires à l'industrie.

A l'exportation les matières nécessaires à l'industrie sont en augmentation, les produits fabriqués sont toujours en diminution.

Navigation avec l'étranger, les colonies et la grande pêche. — Le tonnage total des navires chargés qui ont fréquenté nos ports pendant l'année 1894 dépasse de 481 000 tonneaux le chiffre correspondant de 1893. Malheureusement, cette augmentation revient entièrement au pavillon étranger, le pavillon national a continué à perdre du terrain.

Étranger. — a) *États-Unis*. — D'après le dernier fascicule de la publication officielle intitulée : *Summary statement of the imports and exports of the United-States*, les résultats du commerce extérieur de l'Union pendant les trois derniers exercices se résument comme il suit :

	Exportations.	Importations.
	Dollars.	
1893-1894. . . .	892 140 572	654 994 622
1892-1893. . . .	847 665 194	866 400 922
1891-1892. . . .	1 030 278 148	827 402 462

b) *Grande-Bretagne*. — Nous extrayons du Rapport du *Board of Trade* sur le commerce extérieur du Royaume-Uni les données suivantes :

		Livres sterling.
La valeur des exportations et des importations réunies s'élevait en	1893 à. . .	622 782 800
	1894 à. . .	624 699 700
Soit une augmentation, à l'avantage de 1894, de. .		1 916 900

Les importations ont atteint, en 1894, 408 505 700 livres sterling, en augmentation de 3 817 500 livres sterling. Les exportations n'étaient que de 216 194 009 livres sterling, soit en diminution de 1 900 600 livres sterling, par rapport à l'année 1893.

Navigation intérieure. — *France*. — Le *Journal officiel* du 1er février publie le relevé du mouvement de la navigation intérieure pendant le mois de novembre dernier. Cette statistique accuse une augmentation de 7 p. 100 par rapport au mois de novembre 1893. Pour l'ensemble des onze mois, l'augmentation de tonnage ressort à 8 p. 100. L'année aura été favorable à l'industrie des transports fluviaux.

Voici les résultats d'ensemble pour les onze mois de chacune des deux années 1894 et 1893 :

	Canaux.	Rivières.
	Tonnes.	
Onze premiers mois de **1894**.	14 558 081	10 380 099
Onze premiers mois de **1893**.	13 630 708	9 485 738
Différence en faveur de **1894**. . . .	927 373	894 361

La plus grosse part de l'accroissement constaté en 1894 revient aux voies navigables des régions du Nord et de l'Est.

Étranger. — a) *Russie* — D'après le 36e volume du *Recueil* du Ministère des voies de communication, paru récemment, le poids total des marchandises transportées sur le réseau fluvial de l'Empire, à l'exception de la Pologne, de la Finlande et du Caucase, s'élevait :

	Pouds.
En **1892**, à	1 022 200 000 (16 743 636 tonnes)
En **1891**, à	1 036 600 000 (16 979 508 —)
(**1888-1892**), à	1 071 500 000 (17 551 170 —)

Le poids transporté en 1892 a donc diminué de 1,4 p. 100 par rapport à 1891 et de 4,6 p. 100 par rapport à la moyenne de la période quinquennale précédente.

Le parcours total des marchandises était de 678 milliards de poudo-verstes (11 865 millions de tonnes kilométriques), c'est-à-dire 82 p. 100 du parcours total des marchandises sur le réseau des voies ferrées.

HERTEL.

V.

CHRONIQUE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX.

Autant l'année 1893 avait été agitée au point de vue du crédit, autant l'année 1894 a été calme; l'abondance des capitaux a permis de conserver à l'escompte une stabilité et un bon marché presque inconnus jusqu'ici.

Voici la moyenne des taux des 5 dernières années et les taux comparés au 31 décembre 1893 et 1894 :

Taux moyens de l'escompte.

	Années.					Taux au 31 décembre.	
	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.	1893.	1894.
Banque de France.	3 »	3 »	2,70	2 1/2	2 1/2	2 1/2	2 1/2
Banque d'Allemagne	4,52	3,80	3,20	4,07	3,12	5 »	3 »
Banque d'Angleterre. . . .	4,69	3,35	2,52	3,06	2,11	3 »	2 »
Banque d'Autriche-Hongrie .	4,48	4,40	4,02	4,24	4,08	5 »	4 »
Banque de Belgique	3,22	3 »	2,70	2,83	3 »	3 »	3 »
Banque d'Espagne.	4 »	4 »	4,95	5 »	5 »	5 »	5 »
Banque des Pays-Bas . . .	3,02	3 »	2,70	3,48	2,58	3 1/2	2 1/2
Banques italiennes	6 »	5,78	5,20	5,18	5,74	6 »	5 »
Banque de Russie.	5,62	5,40	4,87	4,88	4 1/2	4 1/2	4 1/2
Banques suisses	3,90	3,92	3,09	3,37	3,19	4 »	3 »

La baisse de l'escompte est attribuable à la stagnation des affaires commerciales et à l'abondance de l'or. La première cause se traduit par la faiblesse du portefeuille des effets de commerce, et la seconde par l'augmentation de l'encaisse. Pour les grandes banques, la situation des principaux comptes exprimés en millions de francs, se présente comme suit à la fin des trois derniers mois :

		31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
Banque de France.	Encaisse	3 142	3 226	3 305
	Circulation . . .	3 529	3 500	3 679
	Portefeuille . . .	553	531	606
Banque d'Allemagne.	Encaisse	1 214	1 343	1 268
	Circulation . . .	1 349	1 331	1 514
	Portefeuille . . .	715	677	753
Banque d'Angleterre.	Encaisse	904	874	814
	Circulation . . .	645	625	642
	Portefeuille . . .	465	460	462
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	616	618	618
	Circulation . . .	1 087	1 033	1 066
	Portefeuille . . .	416	381	405

		31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
Banque de Belgique.	Encaisse	120	125	129
	Circulation . . .	442	446	447
	Portefeuille . . .	359	362	370
Banque d'Espagne.	Encaisse	446	463	476
	Circulation . . .	933	913	909
	Portefeuille . . .	153	169	171
Banque des Pays-Bas.	Encaisse	274	275	277
	Circulation . . .	428	433	426
	Portefeuille . . .	113	116	111
Banques italiennes.	Encaisse	520	513	515
	Circulation . . .	1 118	1 124	1 125
	Portefeuille . . .	321	302	310
Banque de Russie.	Encaisse	1 536	1 537	1 535
	Circulation . . .	3 940	3 924	3 916
	Portefeuille . . .	458	469	476

La situation du stock d'or des grandes banques européennes à la fin de chacun des mois du dernier trimestre, est la suivante, en millions de francs :

	31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
Banque de France	1 903	1 985	2 070
Banque d'Angleterre	904	874	814
Banque d'Autriche-Hongrie . . .	313	320	326
Banque d'Espagne	200	200	200
Banque des Pays-Bas	103	103	103
Banques italiennes	446	430	430
Banque de Roumanie	52	51	47
Banque de Russie	1 519	1 522	1 520 (1)
Banques suisses	77	83	82

L'augmentation considérable de l'encaisse or de quelques banques provient, pour une part, du drainage effectué aux États-Unis, et, pour l'autre, de la production des mines. Celles du Witwatersrand ont travaillé cette année avec entrain et ont fait des progrès si importants que les esprits prévoyants commencent à se préoccuper des conséquences de l'abondance du métal jaune. La *Chambre des mines* de Johannesburg résume ainsi le mouvement de la production du district du Rand depuis l'origine de l'exploitation :

	Onces troy.		Onces troy.
1887. . . .	23 155	**1891**. . . .	729 238
1888. . . .	208 122	**1892**. . . .	1 210 868
1889. . . .	369 557	**1893**. . . .	1 478 473
1890. . . .	494 869	**1894**. . . .	2 024 159

Le prix moyen de l'or du Rand étant de 71 shillings l'once, c'est une valeur de

(1) La situation complète de l'or à la Banque de Russie, s'établit comme suit :

	Millions de francs.
Fonds d'échange des billets de crédit et encaisse de la Banque	1 520
Fonds à l'étranger.	48
Or appartenant au Trésor en dépôt à la Banque.	789
Total.	2 357

179600000 fr. environ qui a été jetée sur le marché en 1894 ; elle sera vraisemblablement largement dépassée en 1895.

L'argent métal a été particulièrement maltraité dans le courant de 1894 ; depuis que la réforme indienne et l'abrogation de l'Act Sherman lui ont fermé ses principaux débouchés, il se rapproche de plus en plus de son prix de revient qui, d'après M. Kimball, ancien directeur de la monnaie des États-Unis, est d'environ 25^{d} 1/2 l'once standard.

Les cours cotés à Paris à la fin de chacun des trois derniers mois ont été :

	Perte. — Pour 1 000.
31 octobre	514,50
30 novembre	529,50
31 décembre	548,50

Voici quelques cours moyens de l'argent à Londres fournis par la circulaire Pixley et Abell. Rappelons que le pair bimétallique est de 60^{d} 7/8.

	Prix de l'once standard.		Prix de l'once stantard.
1873	59^{d}1/4	**1891**	45^{d}1/16
1875	56 7/8	**1892**	39 13/16
1880	52 1/4	**1893**	35 5/8
1885	48 5/8	**1894**	28 15/16
1890	47 11/16		

Par conséquent, si on ramenait au cours du jour l'encaisse argent des banques d'émission, il y aurait à lui faire subir un déchet de prix de 60 p. 100.

Les banques d'Écosse viennent de publier leur statistique pour 1894, nous en extrayons les chiffres ci-après à 10 années de distance :

	Fin **1884**.	Fin **1894**.
Capital versé (10 banques) . . . . £	9052000	9302000
Réserves	4814891	5665879
Bénéfices nets	1212846	1174191
Dépôts	83293743	92620885
Billets en circulation	5975111	6533637
Mandats à payer	1240816	1281428
Acceptations	3272867	3458959
Encaisse et fonds d'État	36718383	51064778
Escomptes, prêts et avances	65861705	62013697
Immeubles	2729448	3317595
Dividende sur le capital versé	12,5 p. 100	11,8 p. 100

Nous n'avons pas de renseignements sur le mouvement des opérations.

Le gouvernement portugais a compilé (*Annaes de Estatistica*) un long travail enrichi de graphiques sur les banques du Portugal de 1858 à 1892. Malheureusement cette statistique ne donne que des situations.

Elle porte sur 62 établissements fonctionnant tant sur le continent que dans les îles ; il est difficile de la résumer et nous nous bornerons à donner les principaux articles du bilan de la Banque de Portugal au 31 décembre, que nous complétons pour 1893 et 1894 :

Tableau.

	Capital.	Encaisse métallique.	Circulation.	Papier commercial.	Prêts sur gages.	Dépôts de fonds.	Dividende sur action.
	Contos de reis.						Pour 100.
1858. . .	8000	998	1469	2794	2100	1848	5,60
1860. . .	8000	1051	1860	4693	2227	2314	6 »
1865. . .	8000	759	1486	5095	2201	1368	6 »
1870. . .	8000	607	1791	3455	2011	1400	6 »
1875. . .	8000	1012	3426	5540	2054	2184	7 »
1880. . .	8000	2450	4564	4636	1063	2881	7 »
1885. . .	8000	1512	5498	4217	1420	1195	6 »
1890. . .	13500	4493	8605	8549	2223	1904	5 »
1891. . .	13500	4348	34761	13527	3701	2254	6 »
1892. . .	13500	6960	50218	15043	4032	2062	7 »
1893. . .	13500	8881	51412	11367	3800	2639	7 »
1894. . .	13500	10826	52625	12540	2980	2384	» »

Les *clearing houses* de Londres et des États-Unis ont été moins actifs en 1894 qu'en 1893. Les compensations pour les 5 dernières années se résument ainsi :

	Londres.	États-Unis. New-York.	États-Unis. Autres places.
	1000 £.	1000 $.	
1890.	7801043	37458608	23165332
1891.	6847506	33749332	22969141
1892.	6481562	36662469	25446938
1893.	6478013	31261038	23048525
1894.	6337222	24387807	21227473

Au point de vue du crédit et de la circulation, l'année 1894 a été mauvaise pour les États-Unis; les exportations d'or ont été plus considérables qu'en 1893. Depuis 1889, les exportations d'or ont régulièrement dépassé les importations comme le montre le tableau suivant :

	Exportations.	Importations.
1889. . . . . . $	50933460	12004632
1890.	24063074	20230090
1891.	79086581	44970110
1892.	76532056	17450946
1893.	79775820	72762389
1894.	101821375	20621024

Le gouvernement américain a fait récemment un emprunt pour renforcer l'encaisse du Trésor, mais il n'a pas obtenu de résultat ; à peine l'or était-il entré qu'il a été repris et la réserve d'or, c'est-à-dire l'excès de l'encaisse or sur les certificats d'or en circulation, est tombée notablement au-dessous du chiffre réglementaire de 100 millions affecté à la garantie des *greenbacks*.

Voici le résumé de la situation du Trésor au point de vue de l'encaisse et de la circulation à la fin de chaque mois (en millions de dollars).

Tableau.

	Encaisse.		Circulation.		
	Or.	Argent.	Billets gagés sur l'argent.	Total de la circulation.	Réserve d'or.
Janvier	143	507	481	908	66
Février	177	509	472	890	100
Mars	176	510	471	890	100
Avril	170	511	471	889	100
Mai	148	512	470	875	79
Juin	131	513	462	862	65
Juillet	121	514	454	852	55
Août	122	513	450	843	55
Septembre	124	510	452	845	59
Octobre	126	506	454	858	61
Novembre	164	505	457	856	100
Décembre	140	504	453	824	86

La mauvaise situation de la circulation a incité le Gouvernement à soumettre au Congrès un projet de réforme des banques dont les points principaux étaient la suppression de l'obligation pour les banques nationales de gager leur circulation non sur des bons des États-Unis devenus beaucoup trop chers, mais sur des billets de l'État, y compris les billets représentés par de l'argent, la solidarité des banques en cas de faillite de l'une d'entre elles et la constitution d'un fonds de réserve commun. Le Congrès a rejeté ce projet.

M. Preston, directeur de la monnaie aux États-Unis, vient de publier le volume annuel compilé par son administration, sur la production de l'or et de l'argent en 1893; ce travail est le plus complet qui existe et la source à laquelle puisent les statisticiens qui s'occupent des questions monétaires. Parmi les renseignements curieux qu'il contient, nous en extrayons le chiffre de la production de l'or et de l'argent dans le monde entier depuis 1890, nous le donnons sous toute réserve en convertissant en kilos les chiffres américains.

	Or.	Argent.
1890	178843	3921554
1891	196601	4266018
1892	220149	4756434
1893	234029	5012138

Les changes, ou du moins certains d'entre eux, ont été relativement modérés pendant le 4e trimestre 1894, la baisse acquise dans le trimestre précédent s'est maintenue. Le tableau ci-après donne la valeur, à Paris, de 100 fr. de monnaie étrangère à la fin de chacun des trois derniers mois.

	31 octobre.	30 novembre.	31 décembre.
Allemagne	99,84	99,67	100 »
Angleterre	99,62	99,72	99,73
Autriche-Hongrie	96,19	95,94	96,61
Belgique	99,97	99,97	100 »
Espagne	85,45	89,05	89,18
Hollande	99,95	99,96	100 »
Italie	93,62	93 »	94 »
Portugal	81,13	81,46	80 »
Russie	67,42	67,98	67,54
Suisse	100,03	99,81	99,87
New-York	99,17	99,61	99,13
Buenos-Ayres	29,41	27,47	27,47

Pierre des Essars.

VI.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1895.

OUVRAGES SIGNÉS. — France. — *Étude historique et statistique sur les moyens de transport dans Paris, avec plans, diagrammes et cartogrammes*, par M. Alfred Martin. — *La Propriété rurale à Rome, en France et en Roumanie, avec une introduction sur l'évolution de la société et de la propriété en général*, par M. C. R. Geblesco.

Allemagne. — *Statistique et sciences sociales :* 1er volume : *La statistique théorique*, par M. le Dr Georges von Mayr.

Bulgarie. — *Les Budgets de la principauté de Bulgarie pendant les années 1879-1888.* — *La Population de la principauté d'après les trois premiers recensements* (2e partie), par M. K. Sarafov.

DOCUMENTS OFFICIELS. — France. — *Statistique des chemins de fer au 31 décembre 1893; documents principaux.*

Autriche-Hongrie. — *Statistique criminelle et civile, 1891.* — *Informations statistiques sur les opérations des livres fonciers, 1891.* — *Revue de statistique*, novembre et décembre 1894. — *Rapport sur l'administration de la ville-capitale de Prague, 1891-1892.* — *Mortalité à Prague et dans la banlieue, 1881-1890.* — *La ville-capitale de Prague, d'après les résultats du recensement du 31 décembre 1890.*

Bavière. — *Revue du bureau de statistique du royaume de Bavière, 1894*, n° 3.

Danemark. — *Causes des décès dans les villes, 1893.*

Espagne. — *Statistique générale du commerce de cabotage entre les ports de la Péninsule et les îles Baléares, en 1892.*

Italie. — *Statistique du commerce spécial des importations et des exportations du 1er janvier au 30 novembre 1894.*

Portugal. — *Annales de statistique*, 1er volume, série 1, finances; n° 1, *Statistique des banques, 1858 à 1892.*

États-Unis. — *État sommaire des importations et des exportations*, octobre 1894.

Mexique. — *Statistique fiscale*, mai et juin 1894.

REVUES ET JOURNAUX PÉRIODIQUES. — *France.* — Bulletin de l'Office du travail. — Bulletin du Ministère des travaux publics. — Bulletin de statistique municipale. — Journal officiel du Congo français. — Revue des travaux scientifiques. Comité des travaux historiques et scientifiques. — Informations et renseignements du Ministère de l'agriculture. — Annales du commerce extérieur. — Revue maritime et coloniale. — La Réforme sociale. — Bulletin de la Société de

géographie. — Le Rentier. — Circulaires du comité central des houillères de France. — Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes. — L'Avenir économique et financier. — Bulletin de la Société des agriculteurs de France. — Bulletin de l'Association philotechnique. — Bulletin de l'Institut des actuaires français. — Bulletin de l'Union française de la jeunesse. — Revue du commerce et de l'industrie. — Le Travail national.

Angleterre. — The Economist. — Journal de la Société royale de statistique.

Autriche. — La Revue statistique de la commission centrale de Vienne. — L'Économiste national.

Belgique. — Le Moniteur des intérêts matériels.

Espagne. — Bulletin de la Société géographique de Madrid. — Résumés mensuels de la statistique du commerce extérieur.

Finlande. — Bulletin de la Société de géographie de Finlande.

Italie. — Statistique du commerce spécial des importations et des exportations. — Bulletin du crédit et de la prévoyance. — Bulletin de situation des institutions d'émission. — L'École positiviste (Rome). — La Réforme sociale (Turin). — L'Économiste (Florence).

États-Unis d'Amérique. — La Revue d'Yale. — Publications de l'Association statistique américaine.

NOTA. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du commerce, 80, rue de Varenne.)

Bibliothécaire : M. LAUGIER.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1895.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1895.

SOMMAIRE. — Élection et présentation de nouveaux membres. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général et M. O. Keller. — Dépôt, par M. Moron, du Rapport sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1893 : M. Bertillon, le Président. — Communication de M. Levasseur, relative à la prochaine réunion de l'Institut international de statistique : MM. Moron, Keller, H. Tarry. — Communication de M. Pierre des Essars sur la vitesse de circulation du numéraire et la loi des crises ; discussion : MM. Levasseur, R. G. Lévy, Juglar, Coste et des Essars.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque.
Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 1895 est adopté.

Est élu, à l'unanimité, *membre titulaire :*

M. Lucien VAQUEZ, industriel.

Sont présentés, pour être soumis à l'élection dans la séance du 20 mars 1895, comme *membres titulaires :*

Sur la proposition de MM. Levasseur et Turquan (V.) :

M. Georges GUÉRY, docteur en droit, industriel à Angers (Maine-et-Loire) ;

Sur la proposition de MM. A. Vannacque, E. Yvernès et J. Robÿns :

M. DASSY DE LIGNIÈRES, ancien sous-chef du laboratoire de physiologie à la Faculté de médecine de Paris, 87, rue de France, à Nice (Alpes-Maritimes).

Par une lettre adressée au Président, M. Dubois de l'Estang remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres titulaires.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait la nomenclature des ouvrages déposés sur le bureau. Il signale particulièrement :

1° *Le Calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques,* par M. Maurice d'Ocagne, ingénieur des ponts et chaussées, répétiteur à l'École polytechnique ;

2° Une brochure de M. L. L. Vauthier, ingénieur des ponts et chaussées, membre

titulaire de la Société, sur *le projet de modification du régime fiscal en matière de successions.*

M. le Ministre de l'agriculture veut bien mettre à la disposition de la Société 25 exemplaires de la *Statistique agricole pour 1895,* dont la deuxième partie contient des indications fort intéressantes sur onze pays étrangers.

Au nombre des documents officiels reçus par la Société se trouve la *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en France et en Algérie pour 1893, avec un appendice concernant la statistique minérale internationale.* A la demande de l'assemblée et sur l'invitation du Président, M. O. Keller fait de ce document une analyse, que l'on trouvera plus loin, en annexe au procès-verbal (p. 89).

M. le Président remercie M. Keller des renseignements si intéressants qu'il vient de fournir à la Société et donne la parole à M. Moron pour le dépôt du Rapport sur le mouvement de la population de la France en 1893. (Voir p. 103.)

M. Moron dit qu'en 1893 la situation démographique s'est améliorée. L'on a enregistré, en effet, 18825 naissances de plus et 8362 décès de moins. Le nombre des mariages a fléchi de 3025 unités; mais il reste sensiblement supérieur à la moyenne annuelle de la période décennale 1881-1890.

M. Bertillon se propose de soumettre à la Société quelques appréciations personnelles sur la véritable signification des chiffres du Rapport; mais sur l'observation du Président que l'ordre du jour de la séance est très chargé, la discussion sur le mouvement de la population est renvoyée à la prochaine séance.

M. Levasseur demande à la Société, au nom de M. Bodio, de vouloir bien se préoccuper du choix des questions à soumettre à l'Institut international de statistique, qui doit se réunir à Berne dans quelques mois. Il rappelle que ces questions doivent être déposées dans le courant de mars et porter sur des points d'intérêt international.

M. Moron fait connaître qu'il lui a été demandé des renseignements sur les sociétés coopératives et le crédit populaire, tant en France qu'à l'étranger; il lui semble qu'il y aurait là, pour l'Institut international de statistique, un champ très vaste à explorer.

M. O. Keller estime, de son côté, que cet Institut serait bien placé pour s'occuper des caisses de retraite ouvrières et, notamment, de l'âge normal auquel les ouvriers cessent le travail; cet âge varie de pays à pays et dans un même pays suivant les professions.

M. H. Tarry demande que l'Institut international de statistique s'occupe de la question coloniale. En effet, dit-il, d'après l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour 1895, après l'annexion du Macina, la prise de Tombouctou et le traité franco-allemand qui nous donne les rives du Tchad, la superficie des quatre derniers territoires ne serait que de 2 millions de kilomètres carrés. Au lieu d'augmenter à la suite de ces diverses conquêtes et annexions, elle aurait, pendant ces deux années, diminué de 200000 kilomètres carrés ou 20 millions d'hectares, plus du tiers de la superficie de la France. Il y a là des contradictions sur lesquelles il peut être utile d'appeler l'attention des statisticiens.

M. le Président prie M. Levasseur de vouloir bien prendre note des *desiderata* qui viennent d'être exprimés et invite les membres de la Société à rechercher, d'ici à la séance de mars, si d'autres questions peuvent encore être proposées.

M. Pierre DES ESSARS fait une communication sur *la vitesse de circulation du numéraire et la loi des crises.*

Pour calculer cette vitesse, M. des Essars pense que l'on pourrait recourir aux comptes courants des banques; selon lui, « la demi-somme des crédits et des débits annuels est égale à la quantité de mouvement du solde moyen ». Il fait passer sous les yeux de l'assemblée des diagrammes qui permettent de distinguer facilement les pays à finances saines des pays à finances avariées. Il constate, en outre, à l'égard de la Banque de France, que la courbe de vitesse reproduit, avec la plus grande fidélité, la série des crises et des liquidations donnée par M. Juglar.

La communication de M. des Essars sera, du reste, publiée *in extenso* dans un des plus prochains numéros du Journal.

M. LEVASSEUR fait remarquer que la formule adoptée par M. des Essars peut être exposée sans avoir recours à des notions tirées de la mécanique. Si, dans le courant d'une année, il a été effectué une quantité de paiements représentée par 100 à l'aide d'une somme représentée par 2, il est clair que l'argent a changé 50 fois de main. M. des Essars prend la moyenne des recettes et des paiements accusés par les banques, ce qui donne bien le mouvement des capitaux; il le divise par le solde moyen qui a servi à effectuer ce mouvement et il obtient ainsi la vitesse de la circulation de la monnaie par le moyen des comptes courants.

Cette vitesse n'est pas celle de l'ensemble du numéraire; elle est certainement beaucoup plus grande. Ainsi, l'unité monétaire doit rester, en moyenne, 15 jours dans la caisse d'un fonctionnaire qui touche son traitement par douzièmes, 1 mois 1/2 dans celle d'un rentier sur l'État, qui reçoit trimestriellement ses arrérages; elle séjourne moins longtemps chez un commerçant que chez un particulier et moins longtemps encore dans les banques.

M. des Essars a affirmé une vérité déjà connue en disant que le numéraire circule plus vite quand les affaires sont actives que lorsqu'elles sont languissantes; mais son étude a l'avantage de définir un état économique.

M. R. G. LÉVY dit que plus la circulation se perfectionne, plus le capital est employé; on peut même arriver à faire travailler les fonds de roulement journaliers.

M. Clément JUGLAR : Jusqu'ici, dans tous les relevés statistiques, on ne donnait que les sommes mensuelles ou annuelles pour les valeurs, sur les quantités comme nombres et comme poids pour les objets matériels, y compris la statistique de la population. M. des Essars fait intervenir un élément nouveau: il recherche, quand on peut la déterminer, quelle est la vitesse qui anime certains chiffres, dont le rôle est plus important par suite même de cette vitesse que par la quantité. Les mots même dont on se sert en parlant des plus importants phénomènes économiques, échange, circulation, indiquent qu'il y a un déplacement et par suite un mouvement; il s'agit de savoir avec quelle vitesse il a lieu.

M. des Essars a pris pour exemple un des principaux articles du bilan des banques, celui des comptes courants, et il a cherché quelle était la vitesse avec laquelle ils entraient et sortaient de la Banque, ou même, le plus souvent sans sortir, étaient portés d'un compte à un autre, pour solder une opération ou la compenser.

Les bilans des banques ne donnent que le solde, à un jour donné, c'est-à-dire ce qui reste disponible après les versements et les retraits de chaque jour. L'addition de ces versements et de ces retraits donne deux totaux annuels, qui, en réalité, ne représentent qu'une opération, puisque la caisse des comptes courants ne rend des services que par la rencontre, à un moment donné, d'un crédit qui fait face à un débit. L'utilité de cette caisse consiste donc à recevoir des sommes en les portant au crédit, puis à les rendre, selon les besoins, en les portant au débit.

Pour que la machine fonctionne, il faut qu'il reste toujours un solde créditeur. Comment fonctionne ce solde créditeur dont la somme varie sans cesse ? C'est ce que M. des Essars a recherché en prenant le solde moyen de l'année et en consta-

tant combien de fois il a été mis en mouvement par rapport à la totalité des opérations, c'est-à-dire par rapport à la demi-somme des crédits et des débits annuels, ce qui, comme nous le disions plus haut, ne représente qu'une opération. Tout se réduit donc à des additions et à une division qui nous montre combien de fois le solde a été mis en mouvement, c'est-à-dire sa vitesse.

Ce travail, fait avec beaucoup de soin, non seulement pour la France, mais pour tous les pays où les comptes rendus annuels des banques permettent de le faire et consigné sur de nombreux tableaux graphiques, nous fait toucher du doigt les différences que l'on rencontre dans la vitesse de la circulation à différents moments et à diverses époques. Ces écarts de vitesse sont considérables, se répètent-ils régulièrement, peut-on tirer parti de ces observations ?

On a déjà répondu qu'il n'était pas nécessaire d'avoir recours à cette précision, que l'activité des affaires était caractérisée par l'activité même des transactions. Sans doute, mais n'y a-t-il pas avantage à savoir quel est le degré de cette activité comparée aux époques antérieures ? Y aurait-il une vitesse normale moyenne, précédée et suivie d'un ralentissement et d'une vitesse extrême, précurseur d'une crise ? C'est le degré de la vitesse qui donne le principal caractère de la situation ; or, quoi de plus important pour reconnaître la situation dans laquelle on est placé : périodes prospères, périodes de crise, périodes de liquidation. Ici, nous avons un procédé mathématique qui permet de suite de faire des rapprochements avec les époques antérieures et de profiter ainsi de la pratique du passé.

La vitesse normale correspond à la période prospère qui dégénère et se termine toujours par des excès, et la vitesse s'accélérant avec la hausse des prix, amène inévitablement à une crise. C'est cette rapidité qui, arrivée à un certain degré, indique le danger, comme la baisse du baromètre fait présager l'orage. L'ouragan qui va renverser l'échafaudage si fragile du crédit est proche, et à l'activité des affaires, une fois le principal ressort brisé, va succéder un ralentissement, une stagnation, qui caractérise la période de liquidation.

L'intérêt du tableau de la vitesse des comptes courants se trouve singulièrement accru, quand on constate que toutes ses lignes coïncident avec celles des tableaux des autres articles des bilans pendant les périodes de prospérité, de crise et de liquidation. Par la seule superposition de ces tableaux, on voit le solde des comptes courants, jusqu'ici réfractaires, rentrer dans le rang, par le procédé de M. des Essars, avec une précision qu'on n'osait pas espérer et former ainsi un excellent guide pour s'orienter dans les affaires. Le tableau graphique présente une série de cônes et de dépressions comme une chaîne de montagnes séparées par des vallées. Ces cônes sont loin d'avoir la même valeur, l'observation doit surtout porter sur les sommets les plus élevés et sur les vallées les plus profondes : les premiers indiquent les années où, à la fin de la période prospère, la crise éclate, les secondes indiquent les liquidations.

Dans l'intervalle, il y a des cônes et des dépressions qui sont loin d'avoir la même importance, ce sont les arrêts qui se produisent pendant le cours de la période prospère, quand un accident politique, financier ou commercial se produit, avant qu'on ne soit assez engagé pour que la crise éclate, le bassin n'est pas plein et une goutte d'eau ne peut encore le faire déborder. Depuis 1850, nous signalerons l'arrêt de 1851, le coup d'Etat ; en 1854, la guerre de Crimée ; en 1870-1871, la guerre franco-allemande et la Commune ; en 1889, l'affaire des métaux ; en 1890, le krach Baring ; mais chacun de ces arrêts n'a produit qu'une interruption de la période prospère, qui reprenait son cours jusqu'à ce que la coupe fût pleine. Alors, après l'explosion de la crise, la véritable liquidation se produisant, l'œil suivait la ligne du point le plus élevé au plus bas. Il n'y a donc pas de confusion possible ; malgré tous les accidents qui ont troublé sa marche, le mouvement de reprise a débuté en 1886, et malgré des arrêts, des reculs même, n'est pas encore arrivé à son terme et continuera à se développer dans le monde.

M. Ad. Coste ne critique pas la méthode de M. des Essars ; mais il regrette

qu'elle ne puisse être appliquée que par ceux qui ont à leur disposition la comptabilité de la Banque de France.

M. des Essars répond que cette observation a déjà été faite par l'Académie des sciences morales et politiques et qu'elle a été soumise à M. le Secrétaire général de la Banque de France, qui a aussitôt donné des ordres pour que le mouvement des comptes courants en recettes et en paiements et le solde moyen de l'année figurassent au compte rendu annuel; ces chiffres ont été insérés dans le rapport de l'année 1894.

L'ordre du jour appelait une communication de M. Levasseur sur *l'instruction primaire aux États-Unis;* mais, en raison de l'heure avancée, M. Levasseur renonce à la faire verbalement; il en remettra le manuscrit au secrétariat pour l'insertion au Journal et la discussion pourra s'ouvrir ultérieurement.

M. le Président fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la séance du 20 mars 1895 :

1° De la durée de la génération masculine et féminine, par M. Victor Turquan;
2° Discussion sur le mouvement de la population française en 1893;

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,	Le Président,
Em. Yvernès.	A. Vannacque.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MINÉRALE POUR 1893.

Les renseignements sont condensés dans trente-quatre tableaux concernant les mines, les salines, les minières et carrières, les usines métallurgiques de gros œuvre et les appareils à vapeur. La consommation des combustibles minéraux par département, les recherches de mines, les accidents signalés dans les exploitations minérales et ceux des appareils à vapeur y prennent place.

Ce travail fournit, sur la situation de notre industrie en 1893, des données générales qu'il convient de signaler.

La consommation des combustibles minéraux n'a fait aucun progrès en France depuis 1890. Elle représente, pour 1893, un poids de houille de 36379000 tonnes, qui est légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

L'extraction ne s'est pas non plus développée : la production des houilles, anthracites et lignites n'a pas dépassé 25651000 tonnes, tandis qu'elle s'était élevée à 26179000 tonnes en 1892. La diminution est principalement due à la grève générale des mineurs, qui s'est déclarée, pendant les mois de septembre et d'octobre,

dans le département du Pas-de-Calais, siège de nos houillères les plus importantes, et qui s'est étendue à une partie de celles du département du Nord.

Néanmoins le prix de vente de la houille ne s'est pas relevé. La baisse qui s'était manifestée en 1891-1892 s'est encore accentuée en 1893; et elle a occasionné une diminution du prix de la journée de travail de 10 centimes en moyenne, diminution très faible d'ailleurs comparativement à celle du prix du charbon sur le carreau des mines, qui a été de 1 fr. 49 c. dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais et de 91 centimes pour l'ensemble des concessions.

Les grèves ont fait perdre aux ouvriers employés tant à la surface qu'au fond 1722000 journées de travail; le total de leurs salaires a fléchi de 10600000 fr. La valeur des combustibles extraits pendant l'année a diminué elle-même de 30 millions de francs.

Le présent volume comprend une collection de diagrammes qui représentent le développement de nos houillères, de nos mines diverses, de nos salines, de nos établissements sidérurgiques, de nos appareils à vapeur, au cours de ce siècle. Ces diagrammes résument l'histoire de notre industrie minérale, dans ses traits essentiels, et appellent, à ce titre, l'attention du lecteur d'une façon spéciale. Ils sont le fruit et, si l'on peut s'exprimer ainsi, la condensation sous la forme numérique et graphique d'une masse énorme de renseignements, recueillis par les ingénieurs des mines d'une manière méthodique qui, seule, pouvait permettre de les utiliser intégralement, les uns depuis la fondation du corps en 1810, d'autres depuis la création du bureau de la statistique de l'industrie minérale en 1833, d'autres encore postérieurement, à mesure que le besoin s'en révélait ou que l'importance s'en faisait sentir. Aucun pays ne possède, sur ces différentes matières, des statistiques aussi variées, aussi complètes et embrassant d'aussi longues périodes.

Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer et de commenter chaque diagramme en particulier. Les observations qu'ils comportent ont pris place dans les divers chapitres de l'exposé.

Il convient cependant de signaler les analogies qu'on y remarque, quant à la marche et au développement de notre industrie minérale. Les périodes de crises, politiques ou commerciales, et celles de plus grande activité frappent immédiatement les yeux, et sont partout les mêmes, sauf quelques différences quant à la durée et au degré d'intensité.

La disposition des courbes permet de voir, d'un seul coup d'œil, l'essor de la production et celui de la consommation de la houille brusquement arrêtés en 1848 et en 1870-1871, dans des circonstances politiques mémorables, stationnant vers 1830, vers 1840, de 1857 à 1859, de 1875 à 1879, rétrogradant en 1884 et pendant les deux années suivantes, subissant un nouveau temps d'arrêt depuis 1890. Après chaque période mauvaise, le mouvement ascendant recommence avec plus ou moins de vigueur.

L'industrie sidérurgique participe à toutes ces fluctuations; sa progression se ralentit, s'annule ou s'accélère dans des conditions comparables aux précédentes.

Les prix de vente des houilles, des fontes, fers et aciers, sans affecter une allure identique, subissent, de leur côté, les mêmes influences dans un sens ou dans l'autre, à des degrés divers. L'activité du marché, celle de la concurrence, intérieure et extérieure, le taux des salaires, le coût des matières premières et les autres facteurs du prix de revient les régissent.

Les appareils à vapeur se sont multipliés d'une façon qui concorde avec la consommation du charbon, mais avec moins de soubresauts. Leur puissance, en particulier celle des locomotives et celle des bateaux naviguant sur mer, s'accroît rapidement.

Un nouveau tableau a été ajouté cette année: celui de la production de l'or et de l'argent dans le monde.

Les chiffres sont difficiles à établir pour les métaux précieux; car les minerais extraits, les mattes ou les plombs fondus dans un pays sont fréquemment traités dans un autre.

Il faut donc distinguer entre les quantités d'or et d'argent contenues dans les minerais indigènes et la production des mines de chaque contrée.

Les résultats publiés par le ministère des travaux publics présentent certaines divergences, faciles à expliquer, avec les statistiques établies par le directeur de la monnaie des États-Unis qui jouissent d'une réputation si méritée.

La statistique de l'industrie minérale et la statistique américaine donnent les chiffres suivants :

Production de l'or et de l'argent en 1893.

	Or.		Argent.	
	Kilogr.	Millions de francs.	Kilogr.	Millions de francs.
A. Statistique de l'industrie minérale (1).	241 071	795,0	5 120 194	669,6
B. — américaine	234 006	808,7	5 013 940	1 083,5
Différences.	+ 7065	— 13,7	+ 106 254	— 413,9

En ce qui concerne le poids de l'or, la statistique française accuse 7000 kilogr. de plus que la statistique américaine; cette différence s'explique par ce fait que, notamment pour la Russie et l'Australie, le Directeur de la monnaie des États-Unis a procédé par évaluation, tandis qu'en France on a reproduit les chiffres empruntés aux statistiques officielles de ces deux pays.

Quant aux écarts de valeur, ils proviennent de ce que la statistique française compte l'or, plus ou moins fin, contenu dans les minerais à raison de 3296 fr. le kilogr., comme résultat des statistiques consultées, tandis que le Directeur des monnaies de Washington prend la valeur monétaire qu'il fixe à 3455 fr. 92 c. le kilogr. (664 dollars 60 par kilogr. d'or fin).

Pour l'argent, les poids que l'on trouve dans la statistique américaine sont inférieurs à la vérité. Les chiffres donnés pour l'Espagne sont trop faibles; car ce pays exporte une grande partie du plomb argentifère. Pour la France, au contraire, ils sont trop forts; voici du reste les uns et les autres, d'après ces deux statistiques :

	Espagne.	France.
	Kilogrammes.	
Statistique de l'industrie minérale	209 000	22 675
Statistique américaine évaluation.	46 279	92 700
Différence.	+ 162 721	— 70 025

Quant à la valeur totale de l'argent, la statistique américaine, dans le tableau d'ensemble, la calcule en prenant pour base le prix monétaire de 216 fr. 11 c. (41 dollars 56), au lieu de la valeur commerciale, qui est ressortie seulement à 130 fr. en 1893, en moyenne, d'après les statistiques françaises et étrangères consultées. Depuis lors l'argent a continué à baisser considérablement.

La conclusion de cette étude est qu'en 1893 la production de l'or a dépassé de plus de cent millions la production de l'argent, comme *valeur commerciale*.

O. Keller.

(1) Le volume de la *Statistique minérale*, par suite d'un double emploi, donne, pour le poids de l'or, 267 184 kilogr., et pour le poids de l'argent 5 124 711. Ces chiffres sont rectifiés par un *erratum*.

III.

LES RÉVÉLATIONS DU *CENSUS* DE 1890 AUX ÉTATS-UNIS.

Il en est des grands recensements périodiques des États-Unis comme de nos Expositions universelles. Les uns et les autres tirent leur nom d'un millésime unique : *census* de 1890, exposition de 1889 ou de 1900 ; mais de telles opérations ne sauraient être l'affaire de quelques mois. Il faut des années pour les préparer ; il faut des années pour les liquider ; et elles laissent derrière elles de si grosses montagnes de papier imprimé que les plus courageux osent à peine en tenter l'exploration. Chacun prend le volume qui l'intéresse spécialement et, quant à dégager la philosophie générale de l'œuvre, ceux-là seuls peuvent s'y employer utilement qui, ayant été à la tête de l'entreprise, n'ont rien ignoré de ce qui la concerne. C'est ce qu'a bien compris Mme Woodhull Martin quand elle a demandé à l'éminent surintendant du onzième *census* d'en résumer lui-même les conclusions générales. M. Robert Porter eût peut-être décliné l'invitation venant de tout autre ; mais la galanterie dont les Américains sont coutumiers ne lui permettait pas d'hésiter, et ses confidences se trouvent aujourd'hui reproduites tout au long dans l'*Humanitarian*. Il ne nous est pas interdit d'en faire notre profit.

M. Porter commence par exhaler quelques doléances. Il paraît que les journaux, dans le Nouveau-Monde ne sont pas toujours aimables pour les fonctionnaires en général et pour le surintendant du *census* en particulier. On le rend personnellement responsable de tous les mécomptes auxquels peuvent donner lieu les chiffres qu'il a été chargé de recueillir et de publier. Les Américains, sur la foi d'une progression géométrique que les dénombrements antérieurs avaient mieux respectée, comptait que le *census* de 1890 attribuerait à l'Union 64 millions d'âmes : on n'en a trouvé que 63 à peine et, de tous côtés, le pauvre surintendant se voit réclamer le 64e million, comme s'il l'avait mis dans sa poche. A plus forte raison le maudit-on dans les États qui comptaient sur lui pour voir augmenter, dans telle ou telle proportion, le nombre de leurs députés. L'accusé se défend de son mieux : il établit, pièces en main, qu'il existe pour les enfants au-dessous de dix ans un déficit de 1 600 000 unités et il jure que ce n'est pas sa faute.

Le fait en lui-même ne laisse pas que d'être caractéristique. En 1880, les enfants de moins de dix ans représentaient presque 27 p. 100 de la population totale ; en 1890, la proportion tombe à 24 1/4. Évidemment la natalité baisse, là-bas comme ici. Cent familles américaines en 1880 formaient un effectif de 555 personnes ; et dix ans plus tard on n'en trouve plus que 493.

En même temps que la natalité, l'immigration se ralentit. Il semble même que le courant se soit renversé et les grilles de Castle-Green, pour parler comme M. Porter, s'ouvrent maintenant de dedans en dehors.

Si ce double phénomène persiste, il est clair qu'en 1900 la courbe des populations réelles s'écartera plus encore qu'en 1890 de la parabole idéale que traçaient d'avance, à travers l'avenir, les optimistes d'outre-mer.

Une des causes de cette multiplication moins rapide est l'attraction croissante qu'exercent, aux dépens des campagnes, les agglomérations urbaines.

En 1840, sur 1 000 habitants, on n'en trouvait que 85 dans les villes. Aujourd'hui, même en ne classant comme villes que les centres d'au moins 8 000 âmes, on compte 300 citadins contre 700 ruraux. Il y a donc, proportionnellement, décroissance de l'élément agricole et, comme contre-partie, progression de l'élément industriel. A vrai dire, bien des industries urbaines se rattachent directement ou indirectement à l'exploitation du sol. Ce n'en est pas moins une évolution d'une grande importance que celle qui change les conditions d'existence de tant de familles. Dans les pays neufs, l'effectif moyen des familles commence par être faible ; à mesure que la colonisation se développe, il augmente peu à peu et l'effectif maximum apparaît au moment où la population tend à devenir urbaine, de rurale qu'elle était d'abord, ensuite la moyenne redescend, cela s'explique. Si la vie est plus agréable dans les centres que dans les campagnes, l'hygiène y laisse plus à désirer, et la santé publique s'y trouve exposée à des risques dont les effets seraient encore plus visibles sans ces déserteurs de la vie agricole qui viennent constamment infuser un sang pur aux grandes agglomérations.

Au point de vue du logement, l'Amérique n'est comparable ni à l'Angleterre, ni aux États de l'Europe continentale. Les grandes maisons à compartiments multiples sont presque inconnues dans le Royaume-Uni. A New-York, au contraire, il n'y a qu'un sixième de la population qui vive dans des maisons séparées, contenant au plus 10 personnes. Les autres s'entassent dans des espèces de casernes. Celles des quartiers pauvres ont longtemps été dénoncées comme constituant de déplorables habitations. Les administrations municipales ont cherché à remédier à cette situation fâcheuse et d'autres efforts y ont également contribué ; cependant il est incontestable qu'il reste beaucoup à faire. Dans toutes les villes où les mêmes inconvénients existent, l'effectif moyen des familles décline incessamment. Il est remarquable que la ville de Philadelphie, qui se flatte d'être après Chicago celle dont le territoire est le plus vaste et où les habitations collectives sont le moins usitées, a presque complétement échappé à cette loi fatale.

En tout cas, d'une manière générale, le nombre des habitations a plus augmenté que le nombre des habitants, ce qui est bon signe.

Même dans les campagnes, les conditions de la vie et de la culture tendent à se transformer. Les esprits absolus n'ont pas attendu jusqu'à l'heure actuelle pour dénoncer la disparition du propriétaire exploitant et l'avènement du fermage, entraînant l'absentéisme des maîtres du sol, comme en Angleterre. A ce point de vue, on attendait avec une légitime impatience les constatations du *census* de 1890. Là où la terre n'est plus cultivée par le propriétaire, c'est d'ordinaire qu'elle a été achetée par des capitalistes ou que l'hypothèque a abouti à la saisie. Dans la région médiane de l'Ouest, les progrès du fermage tiennent moins, à ce qu'il semble, de l'insolvabilité des emprunteurs que de l'émigration des ruraux vers les villes. Les fermiers se recrutent parmi les gens qui, n'étant pas assez riches pour devenir propriétaires, peuvent cependant prétendre à une situation supérieure à celle des simples journaliers.

On se tromperait si l'on croyait que l'abandon des campagnes est exclusivement imputable aux jeunes générations, avides de changement. Les cultivateurs qui ont gagné de l'argent vont volontiers à la ville où l'éducation des enfants est plus facile qu'ailleurs. D'autre part, ceux qui étaient à la tête d'une vaste exploitation trouvent que l'administration en devient bien lourde quand leurs enfants, devenus grands,

ont quitté le toit paternel. De là une certaine réaction contre les très grandes fermes. Leurs propriétaires les quittent ou n'en gardent qu'un morceau et louent le surplus. Souvent aussi, dans l'Ouest, un cultivateur se laisse attirer par les terres nouvelles qui l'appellent de plus en plus loin : il ne veut pas toutefois se séparer de son domaine primitif et il y met à sa place un fermier. Voilà peut-être de quoi expliquer un certain développement du fermage dans les États occidentaux eux-mêmes.

Dans le Sud, le fermier nègre est le produit naturel de la crise qui, après la guerre de Sécession, a amené la rupture de l'ancien équilibre social ; et le fermage marche du même pas que la mise en valeur des terres : en dix ans, le Sud a vu la culture conquérir ainsi plus de 21 millions d'acres.

La crise agricole coïncidant avec les progrès du fermage, on a souvent supposé qu'il y avait là un rapport de cause à effet ; mais il semble que ce soit une induction téméraire. Quand un domaine obéré vient à succomber sous le poids de ses engagements, le créancier hypothécaire, agriculteur lui-même ou capitaliste, estime généralement qu'il y a plus d'avantage à chercher un acquéreur qu'un locataire. L'Amérique du Nord ne connaît guère ce genre d'ambition qui, ailleurs, fait qu'on veut toujours s'arrondir pour arriver au rang de grand propriétaire foncier. C'est plutôt dans les villes que le *landlordism* tendrait à sévir.

Si l'on considère l'ensemble des États-Unis, on peut dire que les deux tiers des domaines ruraux sont occupés par le propriétaire, tandis que pour les habitations qui n'ont pas un caractère agricole, le propriétaire n'occupe que trois fois sur huit. Notons aussi que bien souvent le passif hypothécaire dont la terre est grevée résulte d'un calcul et non d'une nécessité. Ce n'est pas parce qu'il avait perdu de l'argent que le débiteur a emprunté : plus des trois cinquièmes des emprunts s'expliquent par le désir d'acheter un bien, ou de l'agrandir, ou d'y bâtir, ou de se procurer le bétail et l'outillage voulus. La terre trouve ainsi plus d'amateurs et on peut dire que le crédit hypothécaire a servi à entraver le développement de la très grande propriété. D'ailleurs, et c'est là une observation importante, la valeur du sol cultivé a progressé plus vite que ses charges. L'acre, en moyenne, valait 21 doll. 31 en 1890, contre 19 doll. 02 en 1880 : c'est une plus-value de 2 doll. 29 par acre.

En résumé, déclin rapide de la natalité, et ralentissement notable de l'expansion de la race nègre ; émigration des campagnes vers les villes ; et développement du fermage à mesure que la culture s'étend vers l'Ouest : tels semblent être, au point de vue démographique et social, les plus frappantes révélations du 11e *census*.

Mais cette immense enquête, qui n'a pas coûté moins de 50 millions de francs, a porté sur bien d'autres questions. Un des problèmes qui se posent tous les dix ans est l'évaluation du capital national. La richesse totale des États-Unis en capitaux fixes, terres, bétail, matériel agricole, mines, chemins de fer, télégraphes, marine, canaux, etc..., ressort pour 1890 à 65 milliards de dollars (plus de 325 milliards de francs). Et tandis que la fortune publique grandissait ainsi, la dette publique, dette nationale et dettes locales, se trouve avoir, en dix ans, baissé d'environ un milliard de dollars (5 milliards de francs.)

Il n'y aurait qu'à se féliciter de cette augmentation de la richesse si l'on ne constatait en même temps la tendance qu'elle a à se concentrer dans un nombre de mains trop restreint. C'est là un des écueils qui doivent inspirer le plus de souci aux esprits clairvoyants.

Par contre, l'instruction se généralise : le nombre des illettrés s'est notablement

réduit de 1880 à 1890. Rien n'est plus digne d'attention que l'ardeur avec laquelle les noirs, dans le Sud, mettent à profit les facilités qui leur sont offertes pour s'instruire. A cet égard, les blancs se laissent distancer.

La valeur des biens des corporations religieuses a sextuplé depuis 1850 et le nombre des églises a triplé.

M. Porter exprime, en terminant son exposé, l'espoir que la triple influence du foyer, de l'école et de l'église, qui sont tous les trois en progrès, suffira pour conjurer les périls que l'avenir permet d'entrevoir.

A. de Foville.

IV.

STATISTIQUE DE LA FABRICATION DES VALEURS FIDUCIAIRES POSTALES.

Introduction.

L'Administration des postes et des télégraphes met en circulation, dans le public, un certain nombre de valeurs de convention auxquelles on donne, dans la pratique, la dénomination de valeurs fiduciaires. D'une manière absolue, cette appellation n'est pas exacte, car les valeurs créées par la poste n'ont comme garantie, ni un dépôt d'or ou d'argent, ni une créance commerciale reposant sur l'achat de marchandises réelles; ces valeurs ne constituent pas davantage une sorte de monnaie de papier, car la poste ne les émet pas pour les échanger contre de l'or ou de l'argent monnayés; ce n'est qu'à titre tout à fait exceptionnel que, dans les transactions privées, elles servent d'appoint pour le paiement de très petites sommes. Elles ne sauraient, en effet, servir de monnaie, car une fois que la poste les a émises, elle ne les reprend jamais contre espèces, afin de bien marquer que ses figurines ne sont pas de la monnaie de papier dont le propre est d'être à tous moments échangeables contre de l'or ou de l'argent, sous réserve du change.

Dans ces conditions, les valeurs émises par la poste représentent le prix payé d'avance d'un service postal. La figuration des vignettes indique la nature du service à rendre et la valeur conventionnelle qui leur est attribuée détermine la quotité de ce service. Ces valeurs ont une grande analogie avec les tickets des compagnies de chemin de fer qui n'ont, théoriquement, aucune valeur vénale entre les mains de la personne qui les possède, mais qui donnent droit à un transport dans les conditions de distance et de classe portées audit ticket. Quoi qu'il en soit de ces observations, la dénomination de valeurs fiduciaires a prévalu dans la pratique, parce qu'à raison même du mode de comptabilité auquel elles sont soumises, les figurines postales représentent une valeur réelle pour l'Administration qui les émet. Voici comment :

Tant que les figurines sont en dépôt à l'atelier de fabrication, elles ne représentent, à l'actif, que le coût de leur fabrication; mais, lorsqu'elles sont envoyées dans les recettes pour être mises en circulation, elles sont prises en charge par les rece-

veurs, c'est-à-dire que les receveurs les reçoivent en caisse comme valeurs dont ils sont comptables. Dès ce jour même les timbres-poste sont considérés comme vendus et leur montant entre *ipso facto* dans les produits des postes, quel que soit d'ailleurs le moment réel où le bureau de poste les échange au public contre argent. A ce titre spécial, ce sont donc bien des valeurs fiduciaires, non eu égard au public, mais eu égard à l'Administration.

L'usage des figurines postales, dont la plus usitée et la plus connue est le timbre-poste, est relativement récent en France. Admis en Angleterre le 10 janvier 1840, il fut introduit chez nous vers le commencement de la seconde moitié de ce siècle, sous la direction de M. Étienne Arago, par le décret-loi du *30 août 1848,* avec mise en application à partir du 1er janvier 1849.

Aujourd'hui, les valeurs postales se sont considérablement développées; elles forment 5 groupes différents :

Les timbres-poste.
Les chiffres taxes.
Les cartes postales et télégraphiques.
Les enveloppes et les bandes affranchies.
Les tickets téléphoniques.

Enfin, une valeur spéciale, le timbre-épargne, a eu, pendant quelques années, une circulation assez active, car il en a été fabriqué pour près de 16 millions 1/2 de francs, mais nous n'en parlerons pas, car créé en 1882, la fabrication de cette valeur a été arrêtée en 1888.

Notre intention n'est pas de faire l'histoire de ces diverses valeurs fiduciaires, ni d'entrer dans les détails de leur nomenclature, pas même d'en indiquer le mode d'emploi. Ces sujets ont été traités à maintes reprises, surtout depuis que la timbrologie est devenue une science d'érudition très répandue. Notre but, limité, est de produire la statistique, non encore publiée jusqu'ici, de la fabrication des figurines postales.

Timbres-poste.

La fabrication des timbres-poste, commencée dans le second semestre de 1848, a été en progressant avec une étonnante rapidité.

Le nombre (car ce n'est que des nombres dont nous nous occupons et non des valeurs) de ces timbres est monté successivement de 17969100 timbres pendant les 6 derniers mois de 1848 à 34188000 timbres en 1850, à 281 millions de timbres en 1860, à 475 millions en 1870, à 874 millions en 1880, à 1106 millions en 1890, et enfin à 1485 millions en 1892.

Le total général pendant cette période de 45 ans atteint le chiffre de 26258 millions de timbres dont le détail est porté au tableau ci-après. Les collectionneurs ont donc de la marge pour se livrer à leurs recherches.

Tableau.

Années.	Timbres-poste.	Années.	Timbres-poste.
1848.	17969100	1872.	569459100
1849.	36663900	1873.	582898800
1850.	34188000	1874.	565371000
1851.	34188000	1875.	590135400
1852.	24310500	1876 (1er semestre).	238426500
1853.	36740400	1876 (2e semestre) .	493142400
1854.	88259100	1877.	744676800
1855.	152078700	1878.	667583400
1856.	185712000	1879.	800214600
1857.	194928600	1880.	874912800
1858.	196791900	1881.	998234100
1859.	239858400	1882.	1002418800
1860.	281632500	1883.	944908800
1861.	320938200	1884.	1024401900
1862.	355678800	1885.	1141216200
1863.	386237100	1886.	1012779600
1864.	383842800	1887.	1170910800
1865.	428196600	1888.	1203392400
1866.	464851800	1889.	1285053300
1867.	487116300	1890.	1106478900
1868.	529842600	1891.	1539638400
1869.	525368400	1892.	1485570300
1870.	475588800	Total. . .	26258533800
1871.	335176000		

Sur ce chiffre de 26258533800 timbres, 8763000300 ont été fabriqués antérieurement au second semestre de 1876. Nous n'avons plus aujourd'hui de renseignements absolument précis sur *le nombre* de ces timbres par classes de quotité; mais nous savons d'une manière positive comment se décomposent, par séries de valeurs les 17495533500 timbres directement fabriqués par la Direction générale des postes et des télégraphes. Voici cette décomposition :

1°	Timbres de	0,15	8556152700
2°	—	0,05	3383318100
3°	—	0,01	2354395200
4°	—	0,25	1162945500
5°	—	0,02	814828200
6°	—	0,10	474732900
7°	—	0,03	244578300
8°	—	0,04	140505300
9°	—	0,30	111991800
10°	—	0,40	78134400
11°	—	0,20	71834100
12°	—	1 »	41524200
13°	—	0,75	34389300
14°	—	0,35	14228400
15°	—	0,50	10307100
16°	—	5 »	1668000
		Total égal. . . .	17495533500

Si on examine maintenant les timbres non plus dans leur chiffre global, mais par année de fabrication, on voit que cette fabrication n'est pas régulière, elle varie, au contraire, considérablement d'une année à l'autre, sous le coup de circonstances diverses et particulièrement du montant des réserves et des besoins reconnus du public. Sans rechercher ici quelles sont les causes générales ou particulières de ces variations, nous en reproduirons le tableau, en indiquant ci-après, pour chaque catégorie de timbres, les années marquées par les fabrications les plus fortes et les plus faibles.

Désignation des timbres.	Fabrication plus forte.		Fabrication plus faible.	
	Années.	Nombres.	Années.	Nombres.
0,01	1891	217831800	1878	54891300
0,02	1877	96528000	1880	26946600
0,03	1892	31320000	1890	3450000
0,04	1877	18300600	1883	74100
0,05	1892	320167500	1877	56424000
0,10	1877	49800000	1882	495000
0,15	1891	789834900	1877	92651700
0,20	1891	5926800	1882	538500
0,25	1877	319423200	1879	30993600
0,30	1886	11721000	1883	57300
0,35	1878	5498100	1891	14400
0,40	1890	7902000	1884	15600
0,50	1890	8951100 (1)	1892	272400
0,75	1877	10863300	1881	600
1 »	1877	10611900	1881	300
5 »	1878	304800	1885	4500

Disons, pour terminer cet ordre d'idées, que l'année pendant laquelle il a été fabriqué le plus de timbres est l'année 1891, qui a vu sortir des ateliers 1539638400 timbres; l'année 1892 suit de près avec 1485570300 timbres.

Chiffres-taxes.

A l'inverse du timbre-poste, qui représente le prix, payé d'avance, d'un service postal à rendre, le chiffre-taxe représente le prix dû, d'un transport postal effectué avant paiement de la taxe. Il est hors de notre cadre de rappeler les cas, d'ailleurs fort connus, où il est fait emploi des chiffres-taxes; il nous suffira seulement d'insister sur cette considération que le chiffre-taxe, simple pièce comptable, n'est utilisé que par les agents des postes; il n'entre pas dans la circulation et n'est pas vendu au *public*.

Institué par décision du Ministre des finances en date du 14 octobre 1858, le chiffre-taxe n'a été fabriqué directement par l'Administration qu'en 1881, par une première série de 1243800 chiffres-taxes à 0 fr. 30.

---

(1) Année de première fabrication.

Le total de la fabrication atteint, à l'heure actuelle, le nombre de 81 235 200 chiffres-taxes, ainsi répartis, de 1881 à 1892, inclusivement :

1881. . .	1 243 800	1888. . .	7 137 300
1882. . .	32 100 000	1889. . .	5 019 900
1883. . .	554 100	1890. . .	1 128 000
1884. . .	1 294 500	1891. . .	6 587 400
1885. . .	4 868 400	1892. . .	12 258 000
1886. . .	3 532 800	Total. .	81 235 200
1887. . .	5 511 000		

La représentation de ces 81 235 200 chiffres-taxes, classés, non plus par importance de fabrication annuelle, mais par catégorie de taxes, est la suivante :

Chiffres-taxe de 0,30. .	35 333 700	Chiffres-taxes de 0,04. .	2 205 800
— 0,10. .	11 800 800	— 0,40. .	1 977 900
— 0,15. .	7 858 200	— 0,60. .	1 621 500
— 0,05. .	5 631 300	— 1 ». .	1 160 100
— 0,01. .	3 204 300	— 0,50. .	1 032 000
— 0,03. .	3 119 400	— 2 ». .	723 900
— 0,20. .	2 853 900	— 5 ». .	476 100
— 0,02. .	2 235 300		

Les années les plus fortes de fabrication ont été 1882, avec 32 100 000 chiffres-taxes et 1892 avec 12 258 000 chiffres-taxes; les années les plus faibles, 1883, avec 554 100, et 1890, avec 1 128 000 chiffres-taxes.

Les cartes.

Les cartes livrées au public par la poste française sont de trois sortes : 1° les cartes postales; 2° les cartes-lettres et 3° les cartes-télégrammes.

Carte postale. — La première idée de la carte postale, émise à la conférence internationale de Carlsruhe en 1865, n'a pas eu de succès immédiat : ce mode de correspondance a été inauguré en Autriche 4 ans après au tarif de 2 kreutzers (0 fr. 05). Retardée en France par les conséquences financières des événements de 1870-1871, la carte postale, créée par la loi du 20 décembre 1872, a été livrée en vente à 0 fr. 10 et 0 fr. 15 à partir du mois de janvier 1873.

Depuis 1878, il en a été fabriqué de 4 types, savoir :

Cartes 0,10.	520 098 350
— 0,20.	1 515 012
— 0,15.	1 003 075
— 0,30 avec réponse payée . .	34 659
Total.	522 651 096

Ce total se répartit ainsi qu'il suit pendant les 15 années observées :

1878 . . .	17796100	1886 . . .	35635664
1879 . . .	26049829	1887 . . .	36585550
1880 . . .	27756783	1888 . . .	39080960
1881 . . .	30871158	1889 . . .	42122951
1882 . . .	31324475	1890 . . .	38693514
1883 . . .	32549125	1891 . . .	46209802
1884 . . .	33650000	1892 . . .	49835235
1885 . . .	34489950	Total. . .	522651096

De 1878 à 1892, l'Administration a fabriqué, chaque année, un nombre plus ou moins considérable de cartes à 0 fr. 10. La fabrication annuelle la plus forte a été de 49543575 cartes en 1892 et la fabrication la plus faible de 16793025 en 1878. Le type de 0 fr. 20 n'a été fabriqué qu'en 1879 (682236 cartes) et de 1885 à 1892, sans interruption, mais avec des variations de quantités de 7764 cartes en 1890 et 291660 cartes en 1892. Les cartes de 0 fr. 15 n'ont eu qu'une émission, en 1878, au nombre de 1003075. Enfin, en ce qui concerne les cartes de 0 fr. 30, avec réponse payée, il en a été fabriqué 17343 en 1879; 8658 en 1880, et exactement la même quantité en 1881.

Cartes-lettres. — La fabrication des cartes-lettres a commencé en 1886 et elle a atteint jusqu'en 1892 le nombre de 53282199 unités, savoir :

1886 . . .	6756687	1890 . . .	6768000
1887 . . .	6624072	1891 . . .	8242152
1888 . . .	6837888	1892 . . .	11614008
1889 . . .	6439392	Total. . .	53282199

Sur ces 53282199 cartes-lettres, il y en a eu 52139631 de 0 fr. 15 et 1142568 de 0 fr. 25.

Cartes-télégrammes. — Le groupe des valeurs fiduciaires réunies sous la dénomination de cartes-télégrammes comprend les 7 types ci-après pour un total général de 38895747 cartes, ainsi réparties pour chaque type :

Cartes-télégrammes 0,30 (ordinaire).	22549080
— 0,30 (Préfecture de la Seine). .	22720
— 0,50 — — . .	15692877
— 0,60 (ordinaire réponse payée) .	183936
— 0,60 (caisse d'épargne)	182228
— 1 » —	47348
Enveloppes pneumatiques	207558
Total.	38895747

Si on recherche la fabrication annuelle de ces 38895747 cartes-télégraphiques, on voit qu'elle s'établit ainsi qu'il suit :

1879. . .	348165	1887. .	3929076
1880. . .	889347	1888. . .	3289062
1881. . .	1191522	1889. . .	4056498
1882. . .	1492203	1890. . .	5033474
1883. . .	2124075	1891. . .	3531081
1884. . .	3185985	1892. . .	5018343
1885. . .	2417380	Total. . .	38895747
1886. . .	2389536		

Dans leur ensemble, les trois grandes classifications des cartes donnent, au point de vue de la fabrication, les résultats généraux ci-après :

Cartes-postales	522651096
Cartes-lettres.	53282199
Cartes-télégrammes	38895747
Total.	614829042

Enveloppes et bandes.

Après les timbres-poste, les chiffres-taxes, les cartes postales, cartes-lettres et cartes-télégrammes, une autre catégorie importante de valeurs fiduciaires est composée des enveloppes et des bandes fabriquées par l'Administration des postes pour les besoins du public.

Ce n'est que le 20 avril 1882 que la France a adopté le système des enveloppes timbrées, appliqué en Suède dès 1823 et usité en Chine depuis un temps très reculé.

De 1882 à 1892, il a été fabriqué en France un total de 172044220 *enveloppes* et de 157382660 *bandes*.

Les *enveloppes* sont des cinq types ci-après :

0,05 grand format.	2081820
0,05 petit —	130823020
0,15 grand —	14949680
0,15 moyen —	15297220
0,15 petit —	8892480
Total.	172044220

Cette fabrication a donné lieu pendant 11 ans à un travail annuel que résume le travail ci-après :

1882 . . .	5402832	1888 . . .	20810320
1883 . . .	30437164	1889 . . .	12400988
1884 . . .	20289220	1890 . . .	13457108
1885 . . .	16543800	1891 . . .	12209888
1886 . . .	12510188	1892 . . .	9908568
1887 . . .	18074144	Total. . .	172044220

Quant aux *bandes* timbrées, leur total de 157 382 660 se répartit en cinq types, savoir :

Bandes à 0,01. . .	121 553 520	Bandes à 0,04. . .	24 000
— 0,02. . .	24 688 500	— 0,05. . .	12 000
— 0,03. . .	11 104 640	Total. . . .	157 382 660

Voici la répartition de ce total par année de travail :

1882. . .	5 198 000	1888. . .	15 688 400
1883. . .	10 342 760	1889. . .	20 178 000
1884. . .	8 709 040	1890. . .	11 614 000
1885. . .	15 387 200	1891. . .	20 894 140
1886. . .	7 116 660	1892. . .	28 164 460
1887. . .	14 090 000	Total. . .	157 382 660

Comme résultat général, la fabrication des enveloppes et des bandes réunies arrive au total de 329 426 880 unités, savoir :

Enveloppes	172 044 220
Bandes.	157 382 660
Total.	329 426 880

Tickets téléphoniques.

La dernière valeur fiduciaire dont nous ayons à nous occuper est le ticket téléphonique, de date toute récente, puisque sa création ne remonte pas au delà de 1885. Il y a 5 sortes de tickets téléphoniques, dont la mise en vente a nécessité une fabrication de 3 521 664 unités, dont la répartition entre les 5 sortes est faite comme suit :

Tickets de 0,25. . .	386 640	Tickets de 1 ». . .	581 976
— 0,30. . .	41 904	— 3 ». . .	209 592
— 0,50. . .	2 301 552	Total. . . .	3 521 664

Total qui, par année, donne la fabrication ci-après :

1885. . .	529 848	1890. . .	278 280
1886. . .	»	1891. . .	427 824
1887. . .	139 032	1892. . .	1 500 408
1888. . .	188 496	Total. . .	3 521 664
1889. . .	457 776		

Cette courte nomenclature de la fabrication des valeurs fiduciaires postales serait incomplète, si les différentes énumérations de chiffres qui la composent n'étaient pas reliées entre elles par une analyse, qui permette d'embrasser, d'un coup d'œil, l'ensemble du travail. Quelques chiffres suffisent pour grouper les divers éléments compris dans ce travail, les voici :

Désignation des valeurs.	Nombre d'unités fabriquées.
Timbres-poste	26258533800
Chiffres-taxes.	81235200
Cartes postales, lettres et télégraphiques. .	614829042
Enveloppes et bandes	329426880
Tickets téléphoniques	3521664
Total.	27287546586

Tel est le chiffre formidable de titres de dimensions et de valeurs diverses que l'Administration des postes et des télégraphes a créés depuis 17 années. Encore, ne sont pas compris dans ce chiffre les 16412400 timbres-épargne que l'atelier de fabrication des postes a fournis de 1882 à 1888 à la Caisse nationale d'épargne, non plus que les vignettes en nombre plus considérable encore, que le même atelier livre aujourd'hui à la même Caisse, pour l'inscription sur les livrets, des versements des déposants. Dans l'énumération qui précède ne figurent pas encore les titres de mandats postaux, au nombre de 25 millions en moyenne par an, ce qui, pour 17 ans, atteint un total de 425 millions de mandats, au minimum. Enfin, l'atelier de fabrication des postes et des télégraphes imprime encore pour le compte de particuliers et de gouvernements étrangers des timbres-poste, des cartes-lettres et postales, des bandes et enveloppes, des couvertures de livrets d'identité, etc., etc.

Tous ces travaux exécutés avec soin et rapidité dans des conditions particulières d'économie font de l'atelier des postes et des télégraphes, qui constitue un service dépendant de la division du matériel, un atelier modèle que conduit, avec un grand dévouement et une haute connaissance technique, M. Gaumel, sous la direction, il y a peu de temps encore, de l'habile ingénieur, M. Trotin, qui l'a installé, et aujourd'hui, de M. Clérac, aussi apprécié que son prédécesseur. La comptabilité de la fabrication est tenue avec la méthode la plus scrupuleuse, par M. Ducloux, sous le contrôle de la division de la comptabilité.

Auguste VANNACQUE.

V.

RAPPORT AU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES (1).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter les principaux résultats statistiques du mouvement de la population de la France pendant l'année 1893.

Il a été enregistré pendant cette année

287294 mariages;

(1) *Journal officiel* du 19 janvier 1895.

6184 divorces;
874672 naissances;
867526 décès.

Comme je l'avais fait pressentir dans mon dernier rapport à votre honorable prédécesseur, malgré les résultats foncièrement défavorables relevés par le service de la statistique générale de la France pour l'année 1892, la situation se présente aujourd'hui sous un jour meilleur.

L'on a compté, en effet, en 1893, 18825 naissances de plus et 8362 décès de moins qu'en 1892, ce qui a amené, à la place d'un déficit de 20041 habitants, sur l'ensemble de la France, un léger excédent de 7146 naissances.

Si les mariages ont fléchi de 3025 unités, ils se sont maintenus à un taux très sensiblement supérieur à la moyenne de 280000, constatée pendant la période décennale 1881-1890.

D'ailleurs, la progression des mariages depuis 1890, année pendant laquelle ils s'étaient abaissés à 269332, a été la suivante :

Années.	Mariages.	Années.	Mariages.
1890. . . .	269332	1892. . . .	290319
1891. . . .	285458	1893. . . .	287294

L'accroissement du nombre des mariages, depuis que les générations denses qui ont suivi immédiatement l'année 1870-1871 sont arrivées à l'âge nubile, permettait d'espérer une reprise dans la natalité française, languissante depuis vingt années, par suite de l'absence des jeunes gens perdus pendant la guerre. C'est ainsi que l'année 1893 a commencé à donner un excédent de naissances après trois années de déficit.

Ces considérations générales sur l'ensemble du mouvement de la population étant formulées, je vais présenter ci-après un exposé succinct du mouvement des mariages, des divorces, des naissances et des décès pendant l'année 1893.

Mariages. — Il a été célébré, en 1893, comme il vient d'être dit, 287294 mariages, soit 3025 de moins qu'en 1892; dans 28 départements, néanmoins, le nombre des mariages a augmenté.

Ce nombre de mariages correspond à un taux satisfaisant de 7,56 pour 1000 habitants.

Comme toujours, les départements montagneux, ceux qui fournissent le plus d'adultes à l'émigration, restent ceux dans lesquels le taux de nuptialité est le plus faible : Basses-Pyrénées, 5,6 pour 1000 habitants; Hautes-Pyrénées, 6 p. 1000; Corse, 6,3 p. 1000; Savoie, 6,3 p. 1000; Haute-Savoie, 6,5 pour 1000 habitants. Au contraire, les mariages ont été de moitié plus fréquents, soit de 8 à 9 p. 1000, dans le centre de la France : Allier, Creuse, Dordogne, Loire, Haute-Vienne, et dans les départements qui renferment de grandes villes : Nord, Seine-Inférieure, Seine.

Voici, d'ailleurs, le classement des départements, d'après leur nuptialité, en 1893 :

MARIAGES POUR 1000 HABITANTS.

5,5 à 6. — Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées.

6 à 6,3. — Corse, Savoie.

6,3 à 6,6. — Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Lot, Haute-Marne, Meuse, Haute-Saône, Haute-Savoie.

6,6 à 7. — Basses-Alpes, Ariège, Aude, Doubs, Haute-Garonne, Gers, Jura, Loiret, Manche, Orne, Tarn-et-Garonne, Yonne.

7 à 7,3. — Ain, Ardennes, Aube, Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Loir-et-Cher, Lozère, Mayenne, Pyrénées-Orientales, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vendée.

7,3 à 7,6. — Aisne, Ardèche, Aveyron, Cantal, Charente, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Landes, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nièvre, Puy-de-Dôme, Belfort, Rhône, Sarthe, Seine-et-Marne, Somme, Vienne, Vosges. (*Moyenne générale pour la France entière.*)

7,6 à 8. — Bouches-du-Rhône, Corrèze, Finistère, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Oise, Pas-de-Calais, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise.

8 à 8,5. — Allier, Côtes-du-Nord, Creuse, Dordogne. Loire, Nord, Seine-Inférieure, Vaucluse, Haute-Vienne.

9,3. — Seine.

Divorces. — Les divorces, qui avaient été, en 1892, au nombre de 5772, ont progressé de 412 unités, et ont atteint le chiffre de 6184. C'est surtout à Paris et dans les départements du nord de la France que la fréquence des divorces a augmenté : Seine-et-Oise, Aisne, Pas-de-Calais, Nord. La proportion actuelle des divorces est de 81 pour 100000 ménages pour l'ensemble de la France. Cette moyenne, fortement influencée par celle qui a été relevée pour le département de la Seine (1673 divorces en 1893, soit 272 par 100000 ménages), s'abaisse à 6 dans les Hautes-Alpes, à 10 dans la Creuse, à 7 dans le Lot et à 5 dans la Haute-Savoie. Aucun divorce n'a été enregistré dans le département de la Lozère. Comme les années précédentes, c'est, Lyon et Marseille mis à part, dans les départements situés dans le bassin de la Seine que l'on a compté le plus de divorces : 110 à 171 divorces par 100000 ménages.

Voici, d'ailleurs, la liste des départements classés d'après le taux de fréquence des divorces, en 1893 :

PROPORTION DES DIVORCES POUR 100000 MÉNAGES.

0 à 10 divorces par 100000 ménages. — Hautes-Alpes, Creuse, Lot, Lozère, Haute-Savoie.

10 à 20. — Ariège, Aveyron, Corrèze, Côtes-du-Nord, Landes, Savoie, Vendée, Vienne.

20 à 30. — Cantal, Dordogne, Finistère, Indre, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Morbihan, Basses-Pyrénées, Deux-Sèvres, Tarn.

30 à 40. — Allier, Cher, Gers, Loire-Inférieure, Manche, Mayenne, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne.

40 à 50. — Basses-Alpes, Ardèche, Aude, Charente, Corse, Nièvre, Saône-et-Loire, Haute-Vienne.

50 à 60. — Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Gard, Jura, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Orne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Orientales, Yonne.

60 à 70. — Doubs, Haute-Garonne, Hérault, Indre-et-Loire, Isère, Loiret et Haute-Saône.

70 à 80. — Ain, Drôme, Eure-et-Loir, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Vosges.

80 à 90. — Loire, Pas-de-Calais, Sarthe. (*Moyenne générale pour la France entière*.)

90 à 100. — Alpes-Maritimes, Ardennes, Calvados, Seine-et-Marne, Var, Vaucluse.

100 à 110. — Gironde, Belfort.

110 à 120. — Aube, Bouches-du-Rhône, Seine-Inférieure, Somme.

120 à 140. — Eure, Marne, Oise, Rhône, Seine-et-Oise.

171. — Aisne.

272. — Seine.

Naissances. — Le chiffre des naissances, qui se relevait déjà depuis 1890, a augmenté de 18825 unités et s'est élevé à 874672, dont 446957 pour le sexe masculin et 427715 pour le sexe féminin.

On peut dire que l'augmentation a été générale, car elle a porté sur 71 départements, parmi lesquels on distingue comme comptant les plus fortes augmentations : à l'ouest, les Côtes-du-Nord, le Morbihan, le Finistère, et d'une manière générale, toute la Bretagne et les départements voisins (accroissement de 600 à 700 naissances); au nord, les départements du Nord et du Pas-de-Calais, qui ont présenté à eux deux un accroissement de 4000 naissances.

Il a été relevé des diminutions, faibles il est vrai, dans 16 départements, situés à l'est, au sud-est et au midi. Cependant, alors que chacun d'eux accuse une diminution de quelques unités, ceux du Doubs et de l'Isère présentent des déficits respectifs de 171 et de 184 naissances.

La natalité générale a été de 22,9 par 1000 habitants, variant de 14,9 p. 1000 dans le

Gers à 33,5 dans le Finistère. Voici le classement des départements d'après leur taux de natalité :

14,9. — Gers.
15 à 16. — Lot-et-Garonne.
16 à 17. — Lot, Tarn-et-Garonne, Yonne.
17 à 18. — Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Orne, Hautes-Pyrénées.
18 à 19. — Ariège, Charente, Gironde, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Puy-de-Dôme.
19 à 20. — Ain, Aube, Eure, Nièvre, Rhône, Sarthe, Vaucluse.
20 à 21. — Allier, Ardennes, Aude, Calvados, Cher, Dordogne, Drôme, Isère, Jura, Meuse, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, Tarn, Var, Vienne.
21 à 22. — Creuse, Eure-et-Loir, Indre, Landes, Loir-et-Cher, Loiret, Mayenne, Haute-Saône.
22 à 23. — Aisne, Cantal, Hérault, Loire-Inférieure, Manche, Meurthe-et-Moselle, Oise, Basses-Pyrénées, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Somme. (*Moyenne générale pour toute la France.*)
23 à 24. — Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Aveyron, Doubs, Gard, Marne, Savoie, Haute-Savoie, Vendée.
24 à 25. — Corrèze, Loire, Pyrénées-Orientales, Seine, Vosges.
25 à 26. — Hautes-Alpes, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire.
26 à 27. — Ardèche, Bouches-du-Rhône, Belfort, Haute-Vienne.
27 à 28. — Lozère.
28 à 29. — Côtes-du-Nord, Seine-Inférieure.
29 à 30. — Corse.
30 à 31. — Morbihan, Nord.
31 à 32. — Pas-de-Calais.
33,5. — Finistère.

Comme les années précédentes, la plus faible natalité se rencontre au centre du bassin de la Garonne, en Bourgogne, dans le Maine et l'Anjou.

Les départements de la Bretagne, le Nord et le Pas-de-Calais, la Corse, la Seine-Inférieure, la Lozère, conservent, à peu de chose près, leurs rangs et se distinguent par une forte natalité, dépassant 30 p. 1000 dans le Pas-de-Calais, le Nord, le Morbihan et le Finistère.

Il faut reconnaître que les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Seine-Inférieure ne doivent le taux élevé de leur natalité générale qu'à l'appoint des naissances naturelles, lesquelles sont relevées annuellement en très grand nombre depuis la ceinture méridionale du bassin de la Seine jusqu'à la frontière de Belgique.

Naissances naturelles. — Le nombre des naissances naturelles s'est élevé, en 1893, au chiffre de 76562, le plus fort qui ait été relevé en France jusqu'à ce jour : il accuse une proportion de 8,8 pour 100 naissances.

Le développement des grandes villes et la dépopulation graduelle des campagnes dans certaines régions contribuent à expliquer cet accroissement.

Ce phénomène expliquerait ainsi les variations que l'on constate de département à département, dans le taux de la natalité illégitime. Voici à cet égard comment se classent les départements :

Proportion des naissances naturelles pour 100 naissances.

2 à 3. — Basses-Alpes, Ardèche, Finistère, Gard, Lot, Tarn.
3 à 4. — Hautes-Alpes, Aveyron, Dordogne, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Tarn-et-Garonne, Vendée.
4 à 5. — Ariège, Aude, Charente, Charente-Inférieure, Corrèze, Côtes-du-Nord, Drôme, Lozère, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Deux-Sèvres, Vaucluse, Vienne.
5 à 6. — Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Jura, Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Orne, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Yonne.
6 à 7. — Ain, Allier, Cantal, Creuse, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Meuse, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Marne, Var.

7 à 8. — Cher, Corse, Eure-et-Loir, Haute-Garonne, Loir-et-Cher, Manche, Haute-Saône, Sarthe, Seine-et-Oise.
8 à 9. — Ardennes, Côte-d'Or, Doubs, Loiret, Meurthe-et-Moselle. (*Moyenne pour la France entière.*)
9 à 10. — Alpes-Maritimes, Aube, Vosges.
10 à 11. — Eure, Marne, Oise, Pas-de-Calais, Belfort.
11 à 12. — Aisne, Bouches-du-Rhône, Gironde.
12 à 13. — Calvados, Nord, Seine-Inférieure.
13 à 14. — Rhône.
14 à 15. — Somme.
24,3. — Seine.

D'une manière générale et abstraction faite des départements qui renferment Lyon, Marseille, Bordeaux, c'est dans le nord-ouest et le nord que les naissances naturelles sont le plus fréquentes, et c'est en Bretagne, dans les départements du Languedoc, de la Gascogne, et dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées et du Massif central que l'on en compte le moins.

Décès. — En 1893, il a été relevé, sur le registre de l'état civil, 867526 décès, dont 449682 du sexe masculin et 417844 du sexe féminin. Ces nombres accusent une proportion de 22,8 pour 1000 habitants. Bien que la mortalité ait diminué de 8362 décès par rapport à l'année précédente, elle continue à être fort élevée. C'est d'ailleurs sur la mortalité que se règle, en France, l'accroissement ou la diminution de la population, et c'est sur elle, notamment dans les premiers âges de la vie, qu'il convient d'appeler l'attention des pouvoirs publics et des hygiénistes. Toujours est-il que la mortalité de 1893, supérieure de plus de 20000 unités à la moyenne de la période décennale 1881-1890, s'est encore aggravée dans 37 départements.

Il est intéressant de signaler les départements qui ont le plus souffert de cette aggravation; ce sont : à l'ouest, toute la région comprenant la Bretagne, la Vendée, le Poitou.

Départements.	1892.	1893.	Différence en plus pour 1893.
Loire-Inférieure	12264	14137	1873
Morbihan	11332	13109	1787
Finistère	17966	19732	1766
Sarthe	9938	10912	974
Côtes-du-Nord	14592	15559	967
Vienne	6434	6827	393
Vendée	8956	9283	327
AU MIDI.			
Hérault	10836	12331	1495
Bouches-du-Rhône	17108	17853	745
Pyrénées-Orientales	4573	5142	569
A L'EST.			
Doubs	6713	7390	477

Au contraire, dans le nord, le nord-ouest, le centre, dans les bassins de la Seine et de la Loire, une très notable amélioration s'est produite et est venue, en quelque sorte, compenser, pour cinquante départements, les pertes de toute cette région, qui avait été, en 1892, plus particulièrement éprouvée.

Voici comment se classent les départements d'après le taux de leur mortalité, calculé pour 1893 :

Classement des départements d'après leur mortalité pour 1000 habitants.

16 à 17. — Creuse.
17 à 18. — Cher.
18 à 19. — Allier, Indre, Landes.

19 à 20. — Gers, Loiret, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Vienne.
20 à 21. — Ardennes, Ariège, Charente-Inférieure, Corse, Gironde, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne.
21 à 22. — Ain, Aisne, Cantal, Charente, Corrèze, Dordogne, Indre-et-Loire, Loire, Lozère, Haute-Marne, Nord, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Marne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vendée, Yonne.
22 à 23. — Aude, Aveyron, Calvados, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Isère, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot, Manche, Belfort, Rhône, Haute-Savoie, Haute-Saône, Somme. (*Moyenne pour la France entière.*)
23 à 24. — Basses-Alpes, Aube, Marne, Meuse, Orne, Savoie, Seine, Var, Vaucluse.
24 à 25. — Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Jura, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Oise, Pyrénées-Orientales.
25 à 26. — Ardèche, Côtes-du-Nord, Gard, Ille-et-Vilaine, Sarthe, Seine-et-Oise, Vosges.
26 à 27. — Hérault.
27 à 28. — Finistère.
28,2. — Bouches-du-Rhône, Seine-Inférieure.

Comme les années précédentes, et sous réserve des variations constatées plus haut, c'est dans le centre — Creuse, Cher, Allier, Indre — que l'on relève la mortalité la plus faible : 16 à 19 décès pour 1 000 habitants.

Dans les départements baignés par la Méditerranée, ainsi que dans ceux qui sont bordés, à l'autre extrémité de la France, par la Manche, on relève, au contraire, la plus forte mortalité.

Comparaison des naissances et des décès.

Il résulte du rapprochement des chiffres des naissances et de celui des décès que l'accroissement de la population a été de 7146 âmes. Distingués suivant le sexe, les résultats sont tout différents : l'effectif du sexe masculin, par le jeu des naissances et des décès, s'est trouvé réduit de 2725 unités, tandis que le sexe féminin se trouve avoir gagné, malgré l'infériorité du chiffre des naissances féminines, 9871 unités, ainsi que le montre le tableau suivant :

Sexes.	Naissances.	Décès.	Excédent des naissances.	Excédent des décès.
Sexe masculin. . . .	446 957	449 682	»	2 725
Sexe féminin	427 715	417 844	9 871	»
Ensemble. . .	874 672	867 526	7146 naissances en plus.	

Dans 36 départements, il y a eu excédent de naissances; dans 51 départements, au contraire, il y a eu excédent de décès.

Les plus gros excédents de naissances ont été constatés dans les départements suivants :
Nord, 13 426 excédents de naissances sur les décès.
Pas-de-Calais, 8 513 excédents de naissances sur les décès.
Seine, 3 747 excédents de naissances sur les décès.
Finistère, 4 403 excédents de naissances sur les décès.
Morbihan, 3080 excédents de naissances sur les décès.
Loire, 2437 excédents de naissances sur les décès.
Corse, 2241 excédents de naissances sur les décès.

Les plus forts excédents de décès, au contraire, se trouvent dans les départements suivants :
Rhône, 2383 excédents de décès sur les naissances.
Orne, 2336 excédents de décès sur les naissances.
Sarthe, 2326 excédents de décès sur les naissances.
Haute-Garonne, 2239 excédents de décès sur les naissances.
Hérault, 2020 excédents de décès sur les naissances.

Viennent ensuite : Eure, 1 755; Côte-d'Or, 1 694; Seine-et-Oise, 1 683; Yonne, 1 495, dans le bassin de la Seine; et dans le bassin de la Garonne, Lot-et-Garonne, 1 573; Lot, 1 415; Gironde, 1 312; Gers, 1 295, etc.

Sauf dans le Rhône et Seine-et-Oise, pour lesquels les excédents des décès sont compensés et au delà par des immigrations constantes, les foyers de dépopulation sont donc toujours les mêmes, et situés en Gascogne, en Bourgogne et en Normandie.

1° Mouvement de la population en France pendant la période 1881-1893.

ANNÉES.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES. Enfants légitimes. Sexe masculin.	NAISSANCES. Enfants légitimes. Sexe féminin.	NAISSANCES. Enfants naturels. Sexe masculin.	NAISSANCES. Enfants naturels. Sexe féminin.	NAISSANCES. TOTAL des naissances.	MORT-NÉS. Sexe masculin.	MORT-NÉS. Sexe féminin.	MORT-NÉS. TOTAL des mort-nés.	DÉCÈS. Sexe masculin.	DÉCÈS. Sexe féminin.	DÉCÈS. TOTAL des décès.	ACCROISSEMENT ou diminution DE LA POPULATION. Excédent des naissances.	ACCROISSEMENT ou diminution DE LA POPULATION. Excédent des décès.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1881	282 079	"	444 972	422 006	35 589	34 490	937 057	25 609	18 232	43 841	429 758	399 070	828 828	108 229	"
1882	281 060	"	441 657	422 604	36 338	34 967	935 566	26 301	18 051	44 352	435 823	402 716	838 539	97 027	"
1883	284 519	"	442 704	421 027	37 614	36 599	937 944	25 815	17 932	43 747	436 656	404 485	841 141	96 803	"
1884	289 555	1 657 (1)	440 456	421 548	38 883	36 871	937 758	26 467	18 819	45 286	446 555	412 229	858 784	78 974	"
1885	283 170	4 277	436 364	414 023	38 016	36 155	924 558	25 983	17 975	43 958	434 853	402 044	836 897	87 661	"
1886	283 208	2 950	427 457	410 575	38 066	36 740	912 838	25 759	17 864	43 623	446 375	413 847	860 222	52 616	"
1887	277 060	3 636	421 866	403 813	37 518	36 836	899 333	25 477	17 453	42 930	436 057	406 740	842 797	56 536	"
1888	276 848	4 708	413 585	394 135	37 801	37 118	882 639	24 616	17 454	42 070	436 223	401 644	837 867	44 772	"
1889	272 934	4 786	413 000	394 008	37 363	36 203	880 579	24 688	17 761	42 449	412 533	382 600	794 933	85 646	"
1890	269 332	5 457	392 316	374 657	35 836	35 250	838 059	23 788	16 747	40 535	453 873	422 632	876 505	"	38 446
1891	285 458	5 752	405 454	386 987	37 773	36 163	866 377	24 997	17 475	42 472	453 085	423 797	876 882	"	10 505
1892	290 319	5 772	400 260	381 802	37,540	36 245	855 847	24 345	17 580	41 925	453 020	422 868	875 888	"	20 041
1893	287 204	6 184	408 158	389 952	38 799	37 763	874 672	24 636	17 758	42 394	449 682	417 844	867 526	7 140	"

(1) Quatre derniers mois de 1884, époque à laquelle la loi de divorce a été mise en vigueur.

*

2° Mouvement de la population en France, par département, en 1893.

NUMÉROS D'ORDRE.	DÉPARTEMENTS.	POPULATION présente.	MARIAGES.	DIVORCES.	NAISSANCES. ENFANTS LÉGITIMES. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des enfants légitimes.	ENFANTS NATURELS. Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des enfants naturels.	TOTAL des naissances.	MORT-NÉS. Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des mort-nés.	DÉCÈS. Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL des décès.	EXCÉDENT des naissances.	des décès.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	Ain	356 008	2 501	51	3 393	3 188	6 581	229	220	449	7 030	203	121	324	3 938	3 679	7 617	"	587
2	Aisne.	345 435	4 119	205	5 461	5 452	10 913	759	697	1 456	12 369	388	318	706	6 270	5 643	11 913	456	"
3	Allier	424 203	3 455	29	4 127	4 005	8 132	270	264	534	8 660	177	125	302	4 010	3 627	7 637	1 029	"
4	Alpes (Basses-) . . .	122 519	824	10	1 446	1 305	2 751	35	36	71	2 822	82	37	119	1 534	1 353	2 887	"	65
5	Alpes (Hautes-) . . .	114 627	733	1	1 483	1 347	2 830	49	40	89	2 919	87	59	146	1 427	1 337	2 764	155	"
6	Alpes-Maritimes . .	275 634	1 766	51	2 896	2 903	5 799	317	313	630	6 429	292	173	465	3 524	3 164	6 688	"	259
7	Ardèche	368 604	2 770	29	4 941	4 733	9 674	95	102	197	9 871	266	168	434	4 920	4 572	9 492	379	"
8	Ardennes.	324 363	2 320	68	3 147	3 053	6 200	277	290	567	6 767	192	128	320	3 523	3 065	6 588	179	"
9	Ariège	219 601	1 474	6	2 021	1 942	3 963	91	79	170	4 133	112	77	189	2 307	2 260	4 567	"	434
10	Aube.	255 877	1 805	75	2 282	2 284	4 566	267	217	484	5 050	142	108	250	3 102	2 867	5 969	"	919
11	Aude.	316 208	2 194	33	3 141	3 048	6 189	146	135	281	6 470	147	102	249	3 618	3 605	7 223	"	753
12	Aveyron	397 405	2 908	10	4 586	4 416	9 002	200	152	352	9 354	257	182	439	4 661	4 487	9 148	206	"
13	Bouches-du-Rhône .	633 398	4 948	147	7 487	7 151	14 638	1 013	964	1 977	16 615	664	512	1 176	9 489	8 364	17 853	"	1 238
14	Calvados	429 417	3 031	87	3 982	3 862	7 844	542	538	1 080	8 924	234	175	409	5 095	4 856	9 951	"	1 027
15	Cantal	229 880	1 694	9	2 485	2 362	4 847	167	188	356	5 202	116	67	183	2 509	2 431	4 940	262	"
16	Charente	358 238	2 661	37	3 226	3 077	6 303	154	156	300	6 603	189	141	330	3 852	3 655	7 507	"	904
17	Charente-Inférieure.	455 210	3 206	53	3 992	3 708	7 700	203	176	379	8 079	184	140	324	4 804	4 513	9 317	"	1 238
18	Cher	359 132	2 618	30	3 566	3 286	6 852	289	284	573	7 425	155	79	234	3 222	2 989	6 211	1 214	"
19	Corrèze	319 383	2 485	12	3 882	3 610	7 492	182	172	354	7 846	165	113	278	3 539	3 445	6 984	862	"
20	Corse.	284 709	1 804	17	3 972	3 644	7 616	300	287	587	8 203	51	34	85	3 064	2 898	5 962	2 241	"
21	Côte-d'Or.	376 787	2 438	45	3 077	3 037	6 114	276	234	510	6 624	162	109	271	4 284	4 034	8 318	"	1 694
22	Côtes-du-Nord . . .	696 338	4 829	15	8 461	8 087	16 548	349	363	712	17 260	521	369	890	7 996	7 563	15 559	1 701	"
23	Creuse	260 254	2 131	5	2 721	2 549	5 270	177	173	350	5 620	78	72	150	2 337	2 487	4 824	796	"
24	Dordogne.	475 116	3 826	20	4 843	4 626	9 469	190	205	395	9 864	254	161	415	5 366	5 082	10 448	"	584
25	Doubs	302 017	2 022	34	3 262	3 197	6 459	297	305	602	7 061	248	184	432	3 752	3 638	7 390	"	329
26	Drôme	304 685	2 265	45	3 132	2 896	6 028	139	145	284	6 312	186	155	341	3 748	3 598	7 346	"	1 034
27	Eure	349 080	2 573	107	3 078	3 052	6 130	357	374	731	6 861	182	123	305	4 516	4 100	8 616	"	1 755
28	Eure-et-Loir	283 856	2 060	50	2 960	2 746	5 706	210	244	454	6 160	162	103	265	3 562	3 383	6 945	"	785
29	Finistère.	719 745	5 559	27	12 153	11 394	23 547	309	279	588	24 135	663	428	1 091	10 175	9 557	19 732	4 403	"
30	Gard.	417 663	3 081	50	4 753	4 681	9 434	142	133	275	9 709	282	213	495	5 344	5 298	10 642	"	933
31	Garonne (Haute-). .	464 402	3 246	63	3 949	3 399	7 348	375	258	633	7 981	268	193	461	5 017	5 203	10 220	"	2 239
32	Gers	260 173	1 802	19	1 851	1 814	3 665	94	108	202	3 867	82	54	136	2 557	2 605	5 162	"	1 295
33	Gironde	794 082	6 177	169	6 874	6 473	13 347	843	827	1 670	15 017	442	355	797	8 599	7 730	16 329	"	1 312
34	Hérault.	460 847	3 539	66	5 034	4 725	9 759	278	274	552	10 311	263	188	451	6 430	5 901	12 331	"	2 020
35	Ille-et-Vilaine . . .	624 829	4 791	29	7 541	7 346	14 887	426	382	808	15 695	475	323	798	8 381	7 786	16 167	"	472
36	Indre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

40	Landes	297842	2230	3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
41	Loir-et-Cher	279666	2010	17	2827	2656	5483	213	227	470	5953	116	76	192	3069	2687	5756	197	"
42	Loire.	615729	4988	92	7547	7092	14639	379	405	784	15423	518	370	888	6820	6166	12986	2437	"
43	Loire (Haute-) . . .	311893	2293	14	3887	3746	7633	130	125	255	7888	207	143	350	3465	3405	6870	1018	"
44	Loire-Inférieure . .	643775	4912	41	7250	6754	14004	404	359	763	14767	396	292	688	7502	6635	14137	630	"
45	Loiret	377234	2148	49	3806	3638	7444	300	348	648	8092	140	115	255	3930	3561	7491	601	"
46	Lot.	252265	1654	4	2166	1964	4130	49	65	114	4244	115	69	184	2896	2763	5659	"	1415
47	Lot-et-Garonne . .	293016	2172	38	2221	2020	4241	93	85	178	4419	134	90	224	3059	2933	5992	"	1573
48	Lozère	131927	935	"	1741	1764	3505	87	72	159	3664	133	72	207	1423	1455	2880	784	"
49	Maine-et-Loire . .	519338	3692	59	4708	4399	9107	308	266	574	9681	262	182	444	5503	5302	10805	"	1124
50	Manche.	511570	3530	37	5379	5079	10458	444	387	831	11289	294	205	499	5903	5513	11416	"	127
51	Marne	437214	3296	130	4714	4560	9274	537	537	1074	10348	279	214	493	5379	4914	10293	55	"
52	Marne (Haute-) . .	243593	1556	30	2135	1990	4125	113	130	243	4368	118	73	191	2755	2577	5332	"	964
53	Mayenne	332662	2343	21	3563	3362	6925	162	143	305	7230	192	157	349	4234	3857	8091	"	861
54	Meurthe-et-Moselle .	445063	3273	62	4757	4540	9297	489	423	912	10209	275	216	491	5605	4974	10579	"	370
55	Meuse	291291	1911	47	2840	2675	5515	200	184	384	5899	137	107	244	3629	3219	6848	"	949
56	Morbihan.	542255	4087	22	7897	7644	15541	327	321	648	16189	451	342	793	6718	6391	13109	3080	"
57	Nièvre	341075	2568	29	3274	3157	6431	181	155	336	6767	137	94	231	3677	3351	7028	"	261
58	Nord.	1736351	14066	247	23308	22280	45588	3227	3109	6336	51924	1548	1032	2580	20202	18296	38498	13426	"
59	Oise	401607	3118	118	4092	3977	8069	435	413	848	8917	238	189	427	5249	4503	9752	"	835
60	Orne.	353874	2414	44	2943	2853	5796	162	182	344	6140	165	100	265	4283	4193	8476	"	2336
61	Pas-de-Calais. . .	870022	6778	124	12645	12039	24684	1521	1486	3007	27691	693	485	1178	10149	9029	19178	8513	"
62	Puy-de-Dôme. . .	551669	4059	60	5152	4795	9947	196	201	397	10344	298	195	493	5842	5604	11446	"	1102
63	Pyrénées (Basses-). .	423062	3360	15	4637	4274	8911	298	291	589	9500	179	144	323	4356	4627	8983	517	"
64	Pyrénées (Hautes-) .	223808	1337	16	1864	1817	3681	145	125	270	3951	92	71	163	2466	2366	4832	"	881
65	Pyrénées-Orientales.	208269	1502	21	2473	2392	4865	110	108	218	5083	111	102	213	2611	2531	5142	"	59
66	Rhin (Haut-) [Belf.].	83748	632	13	1002	933	1935	114	106	220	2155	70	51	121	956	887	1843	312	"
67	Rhône	796848	5957	209	6957	6730	13687	1034	1026	2060	15747	581	455	1036	9240	8890	18130	"	2383
68	Saône (Haute-) . . .	280344	1845	34	2775	2640	5415	246	225	471	5886	141	105	246	3195	3200	6395	"	509
69	Saône-et-Loire . . .	615855	4940	57	6809	6471	13280	367	354	731	14011	344	253	597	6292	5941	12233	1778	"
70	Sarthe	431124	3237	89	4044	3851	7895	352	339	691	8586	205	182	387	5557	5355	10912	"	2326
71	Savoie	261550	1654	6	2928	2853	5781	162	204	366	6147	213	167	380	3057	3026	6083	64	"
72	Savoie (Haute-). . .	265090	1726	2	2922	2818	5740	173	190	363	6103	229	158	387	3001	2889	5890	213	"
73	Seine	3113674	28826	1673	29913	29000	58913	9460	9425	18885	77798	2840	2256	5096	39325	34726	74051	3747	"
74	Seine-Inférieure . .	834831	6659	184	10363	9977	20540	1568	1500	3068	23608	749	539	1288	12326	11281	23607	1	"
75	Seine-et-Marne . .	358180	2680	78	3652	3390	7042	234	220	454	7496	183	138	321	4187	3630	7817	"	321
76	Seine-et-Oise. . .	628783	4794	181	6549	6440	12989	559	562	1121	14110	361	269	630	8304	7489	15793	"	1693
77	Sèvres (Deux-) . . .	352790	2482	20	3595	3359	6954	186	164	350	7304	137	101	238	3527	3336	6863	441	"
78	Somme.	545325	4185	134	5317	5206	10523	893	871	1764	12287	290	247	537	6490	5996	12486	"	199
79	Tarn.	341580	2428	19	3445	3270	6715	100	90	190	6905	166	132	298	3791	3466	7257	"	352
80	Tarn-et-Garonne . .	205759	1356	20	1678	1618	3296	56	55	111	3407	115	64	179	2206	2151	4357	"	950
81	Var	288948	2038	57	2811	2764	5575	185	190	375	5950	165	116	281	3688	3243	6931	"	981
82	Vaucluse.	233910	1851	45	2215	2200	4415	128	101	229	4644	217	126	343	2865	2667	5532	"	888
83	Vendée.	440909	3207	12	5233	4945	10178	173	198	371	10549	218	138	356	4761	4522	9283	1266	"
84	Vienne.	342675	2537	13	3439	3329	6768	158	178	336	7104	148	103	251	3527	3300	6827	277	"
85	Vienne (Haute-). .	366537	2968	34	4656	4456	9112	264	290	554	9666	214	137	351	3891	3656	7547	2119	"
86	Vosges	469270	3108	58	4791	4477	9268	507	454	961	10229	350	254	604	5372	5027	10399	"	170
87	Yonne	342878	2281	44	2760	2635	5395	163	173	336	5731	147	76	223	3787	3439	7226	"	1495
																		36593	29447
	Totaux (1893). . .	38133385	287294	6184	408158	389952	798110	38799	37763	76562	874672	24636	17758	42394	449682	417844	867526	7146 Excédent des naissances.	

Il ne sera pas sans intérêt de considérer, par région et par département, non plus l'excédent brut des naissances ou des décès, mais le nombre de naissances pour 1 000 décès. De cette façon, l'influence des différences de densité de population se trouve éliminée.

Classement des départements suivant la proportion des naissances par rapport aux décès.

Nombre des naissances pour 1 000 décès.

730 à 750. — Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Orne.
750 à 800. — Côte-d'Or, Eure, Haute-Garonne, Sarthe, Tarn-et-Garonne, Yonne.
800 à 850. — Hérault, Haute-Marne, Hautes-Pyrénées, Vaucluse.
850 à 900. — Aude, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Drôme, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Jura, Maine-et-Loire, Mayenne, Meuse, Rhône, Seine-et-Oise, Var.
900 à 950. — Ain, Ariège, Aube, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Gard, Gironde, Isère, Oise, Puy-de-Dôme, Haute-Saône.
950 à 1000. — Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Doubs, Ille-et-Vilaine, Manche, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Seine-et-Marne, Somme, Tarn, Vosges.
1 000 à 1 050. — Aisne, Ardèche, Ardennes, Aveyron, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Marne, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Inférieure, Vienne.
1 050 à 1 100. — Hautes-Alpes, Cantal, Loiret, Basses-Pyrénées, Seine, Deux-Sèvres.
1 100 à 1 150. — Allier, Corrèze, Côtes-du-Nord, Haute-Loire, Saône-et-Loire, Vendée.
1 150 à 1 200. — Cher, Indre, Landes, Loire, Belfort.
1 200 à 1 250. — Finistère, Morbihan.
1 250 à 1 300. — Lozère, Haute-Vienne.
1 300 à 1 350. — Creuse, Nord.
1 370. — Corse.
1 440. — Pas-de-Calais.

D'après ce tableau, l'on relève 3 naissances seulement pour 4 décès, dans les départements gascons, composés en grande partie d'adultes et de vieillards; au contraire, l'on compte de 5 à 6 naissances pour 4 décès, dans le Pas-de-Calais, la Corse, le Nord et la Creuse.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les principales constatations qui résultent d'un premier examen des mouvements de la population en 1893. Elles accusent une certaine amélioration dans l'état démographique de la population française, et tout me paraît indiquer dès maintenant que les résultats de 1894 seront meilleurs encore. Ce que ma direction connaît, en effet, des résultats afférents aux villes de France et à la capitale, pour 1894, permet de formuler cette prévision.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien ordonner, suivant l'usage établi depuis quelques années, l'insertion au *Journal officiel* du présent rapport ainsi que des tableaux y annexés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le Directeur de l'Office du travail,

Approuvé : Moron.

Le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Lourties.

VI.

CHRONIQUE SEMESTRIELLE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

Empire d'Allemagne.

Statistique criminelle. — La statistique judiciaire de l'Empire allemand se compose de deux volumes annuels publiés, l'un par le Ministère de la justice, l'autre par le Bureau impérial de statistique. Le premier résume les travaux des autorités judiciaires en toute matière (criminelle, civile et commerciale); le second s'occupe exclusivement, mais avec des détails circonstanciés, des affaires pénales relatives à des crimes ou délits et jugées définitivement. C'est à ce dernier document que nous allons emprunter quelques indications se référant à l'année 1892. Mais, auparavant, quelques mots sur les infractions et les juridictions répressives :

L'infraction que les lois punissent de la mort, de la réclusion ou de la détention pendant plus de cinq ans est un crime; celle qui est punie de cinq ans au plus de détention, de l'emprisonnement ou d'une amende supérieure à 270 marks (337 fr. 50 c.) est un délit. — Les faits constituant des crimes ou des délits sont portés devant : 1° le tribunal d'échevins (*Schöffengericht*) : 1 juge de baillage, président, assisté de deux échevins n'ayant aucun caractère judiciaire; 2° la chambre criminelle (*Strafkammer*) du tribunal régional (*Landgericht*) : 5 juges; 3° la cour d'assises (*Schwurgericht*) : 3 magistrats et 12 jurés. En France, chaque espèce d'infractions correspond à une juridiction spéciale; il n'en est pas de même en Allemagne, où la juridiction est déterminée tantôt par l'élévation de la peine, tantôt par l'importance du préjudice causé, tantôt enfin par les circonstances du fait.

Pendant l'année 1892, ces diverses juridictions ont statué définitivement sur 643141 actes délictueux imputés à 524616 individus. A l'égard de 7741 de ces derniers, il y a eu arrêt de la procédure, parce que le délit ne pouvait être poursuivi que sur la plainte de la partie lésée et que cette plainte avait été retirée ou n'avait pas été déposée en temps utile; 94548 ou 18 p. 100 des autres accusés ont été acquittés (y compris les mineurs de 12 à 18 ans ayant agi sans discernement et envoyés en correction) et 422327 ou 82 p. 100 condamnés. L'*Annuaire statistique* de l'Empire allemand permet de rapprocher ce dernier chiffre de ceux des quatre années précédentes et de suivre ainsi le véritable mouvement de la criminalité pendant la période quinquennale 1888-1892.

		1888.	1889.	1890.	1891.	1832.	Augmentation de 1888 à 1892. — P. 100.
Nombre des individus condamnés pour crimes ou délits .	contre l'ordre public ou la religion . . .	61806	62817	63748	61991	66392	7
	contre les personnes.	134669	139639	148096	149750	157928	17
	contre les propriétés	152652	165621	168107	177835	196437	28
	commis dans l'exercice de fonctions publiques.	1538	1567	1499	1485	1570	2
	Totaux.	350665	369644	381450	391064	422327	20

En France, de 1888 à 1892, le nombre des accusés et prévenus condamnés pour crime ou délit s'est élevé de 213689 à 232993; c'est une augmentation de 9 p. 100.

Le tableau suivant montre quel a été, en Allemagne, pour les crimes et délits les plus graves ou les plus nombreux, l'accroissement réel et proportionnel; les trois dernières colonnes indiquent, pour 1892 et par nature d'infractions, le nombre proportionnel, sur 100 condamnés, des femmes, des mineurs de 12 à 18 ans et des récidivistes.

Tableau.

	Augmentation de 1888 à 1892.	1892. Nombres proportionnels sur 100. Femmes. Pour 100.	Mineurs de 18 ans.	Récidivistes.
Assassinat et meurtre	de 212 à 316 soit 49	25	6	44
Menaces	— 6279 — 8802 — 40	7	3	45
Escroquerie	— 14978 — 20711 — 38	19	10	51
Faux	— 3119 — 4265 — 36	18	14	38
Recel	— 6945 — 9141 — 31	38	14	32
Vol	— 84377 — 109195 — 29	27	33	41
Abus de confiance	— 14781 — 18372 — 24	20	11	41
Rapine et extorsion	— 393 — 486 — 23	5	17	60
Lésions corporelles	— 73597 — 88487 — 20	8	7	33
Dommages à la propriété d'autrui	— 12239 — 14768 — 20	6	17	35
Incendie volontaire	— 482 — 577 — 19	20	32	33
Violation de domicile	— 14851 — 17725 — 19	13	4	36
Viol et attentat à la pudeur	— 3088 — 3490 — 13	1	25	33
Résistance à l'autorité publique	— 12387 — 13985 — 11	7	2	56
Injures	— 42959 — 46458 — 8	27	2	24

Il y a eu diminution pour le faux témoignage : de 797 à 771, soit 3 p. 100 et pour les infractions aux obligations du service militaire : de 21421 à 18735, soit 12 p. 100. Il s'agit, dans ce dernier cas, d'individus qui ont cherché à se soustraire au service de l'armée de terre ou de mer, soit en quittant le territoire de l'Empire, soit en séjournant hors de ce territoire après avoir atteint l'âge requis pour la conscription. Les débats ont lieu en l'absence de l'accusé (art 470 du Code de procéd. pén. de 1877).

Sexe. — Les 422327 individus condamnés en 1892 se divisent en 347050 hommes (82 p. 100) et 75277 femmes (18 p. 100). En France, les proportions correspondantes sont de 86 p. 100 et de 14 p. 100.

Age. — L'âge de 440 hommes et de 300 femmes n'a pu être indiqué. Les autres condamnés se décomposent ainsi :

		Hommes.	Femmes.
Agés de	12 à 15 ans	13359 ou 4 p. 100	2760 ou 4 p. 100
	15 à 18 ans	24858 — 7 —	5519 — 7 —
	18 à 21 ans	61769 — 18 —	6369 — 8 —
	21 à 25 ans	45490 — 13 —	8104 — 11 —
	25 à 30 ans	56126 — 16 —	10111 — 13 —
	30 à 40 ans	73524 — 21 —	18446 — 25 —
	40 à 50 ans	42742 — 12 —	14133 — 19 —
	50 à 60 ans	20414 — 6 —	6840 — 9 —
	60 ans et plus	8328 — 3 —	2695 — 4 —

Trois faits principaux ressortent de ces chiffres : 1° les mineurs de 21 ans du sexe masculin forment près des trois dixièmes du total des accusés du même sexe (29 p. 100), tandis que sur 100 femmes condamnées on en compte moins du cinquième (19 p. 100) ayant atteint 21 ans; 2° le maximum de criminalité se trouve, pour les deux sexes, entre 21 et 40 ans (hommes : 50 p. 100; femmes : 49 p. 100) et 3° à partir de 40 ans les femmes sont proportionnellement en plus grand nombre que les hommes : 32 p. 100 au lieu de 21 p. 100.

La statistique française ne classe les prévenus, au point de vue de l'âge, qu'en trois catégories : moins de 16 ans; — 16 à 21 ans; — plus de 21 ans. Si l'on réunit les accusés aux prévenus, on obtient les proportions suivantes :

Tableau.

	Hommes.	Femmes.
	Pour 100.	
Mineurs de 16 ans	3	4
Agés de 16 à 21 ans	15	11
Majeurs de 21 ans	82	85

La criminalité des mineurs de 21 ans paraît donc encore plus accentuée en Allemagne qu'en France.

Antécédents judiciaires. — Le Code pénal allemand ne fait pas de la récidive une cause générale d'aggravation des peines; cependant la statistique criminelle fait connaître le nombre des condamnés qui avaient déjà été frappés par la justice : 146691 sur 422327, soit 35 p. 100. En France, la proportion s'élève à 47 p. 100.

Pour les autres conditions individuelles, toute comparaison avec la France est impossible, les renseignements n'étant pas donnés pour les prévenus dans la statistique de notre pays.

État civil. — Les individus condamnés par les cours et tribunaux allemands, et dont l'état civil a pu être constaté, se répartissent comme suit :

	Hommes.	Femmes.
Célibataires	195642 ou 57 p. 100	27319 ou 36 p. 100
Mariés	142363 — 41 —	39806 — 53 —
Veufs ou divorcés	8414 — 2 —	7846 — 11 —

Profession. — La statistique allemande divise les condamnés, eu égard à leur profession et sans distinction de sexe, en sept grands groupes :

Agriculture, sylviculture, chasse, pêche	112124 ou 27 p. 100
Industrie, mines, constructions	174003 — 41 —
Commerce et transports	51885 — 12 —
Ouvriers et journaliers (sans autre désignation)	51353 — 12 —
Domestiques	7068 — 2 —
Professions libérales	5963 — 1 —
Sans profession ou profession non indiquée	19931 — 5 —

Nouvelles condamnations. — Parmi les 422327 individus condamnés en 1892, on en compte un certain nombre qui l'ont été à plusieurs peines à la fois, de sorte que le nombre des condamnations réellement prononcées s'élève à 423704, savoir : peine de mort : 59; réclusion : 11853; détention : 83; emprisonnement : 263716; arrêts (*Haft*) [pour délits dégénérés en contraventions] : 988; amende : 138943 et réprimande (*Verweis*) : 8062. La privation des droits civiques a été, en outre, prononcée contre 18372 condamnés et la surveillance de la haute police contre 6768.

* * *

Nous trouvons, dans la *Gazette universelle* de Munich (7 et 8 janvier 1895), sous la signature de notre confrère, M. le Dr von Mayr, deux articles desquels nous croyons devoir extraire les renseignements suivants :

Pendant l'année 1893, les cours et tribunaux de l'empire d'Allemagne ont condamné, pour crime ou délit 430403 individus, soit 8076 de plus qu'en 1892. Un dixième de ces condamnés, 43742 étaient âgés de douze à dix-huit ans; en 1892, ce chiffre avait été de 46496.

Au point de vue de la nature des infractions qui leur étaient reprochées, les 430403 condamnés de 1893 se distribuaient comme suit :

Crimes et délits	contre l'ordre public et la religion	73 107 ou	6 715 de plus qu'en 1892.
	contre les personnes	172 096 —	14 168 — —
	contre les propriétés.	183 645 —	12 792 de moins qu'en 1892.
	commis dans l'exercice de fonctions publiques.	1 555 —	15 — —

L'augmentation du nombre des individus condamnés pour des crimes ou délits contre les personnes porte pour plus des huit dixièmes sur les coups et blessures (97 234 au lieu de 88487) et sur les menaces (50424 au lieu de 46458). La diminution constatée en matière de crimes contre les propriétés est exclusivement supportée par les vols : 95 755 en 1893 au lieu de 109195 en 1892.

Émile YVERNÈS.

VII.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DE STATISTIQUE GÉNÉRALE.

L'industrie métallurgique en Russie. — Dans une étude des plus intéressantes de M. de Keppen sur l'industrie sidérurgique en Russie, nous pouvons relever les données ci-après pour la fonte, le fer et l'acier.

Voici d'abord celles qui se rapportent à la fonte : on a calculé la production annuelle moyenne sur des périodes quinquennales successives. Une première colonne indique la période sur laquelle porte le calcul, la seconde la moyenne obtenue.

Périodes.	Production en tonnes.	Périodes.	Production en tonnes.
1822-1825. . .	149 943	1856-1860. . .	271 285
1826-1830. . .	175 960	1861-1865. . .	289 363
1831-1835. . .	171 988	1866-1870. . .	320 987
1836-1840. . .	178 858	1871-1875. . .	390 121
1841-1845. . .	183 556	1876-1880. . .	428 353
1846-1850. . .	204 809	1881-1885. . .	490 145
1851-1855. . .	228 395	1886-1890. . .	695 592

Enfin l'année 1891 a donné un résultat fort brillant de 1,004,745 tonnes.

Passons à la statistique du fer ; elle commence seulement en 1837. (La première période n'est que de quatre ans.)

Années.	Production en tonnes.	Années.	Production en tonnes.
1837-1840. . .	111 114	1866-1870. . .	216 092
1841-1845. . .	125 038	1871-1875. . .	276 516
1846-1850. . .	143 369	1876-1880. . .	280 993
1851-1855. . .	176 942	1881-1885. . .	327 370
1856-1860. . .	191 354	1886-1890. . .	391 582
1861-1865. . .	184 328		

Enfin ajoutons le chiffre de 1891, qui est de 448,022 tonnes.

Nous finirons avec l'acier, en commençant seulement le relevé en 1847 (la première période portant sur quatre années.)

Périodes.	Production en tonnes.	Périodes.	Production en tonnes.
1847-1850. . .	1025	1871-1875. . .	9382
1851-1855. . .	1139	1876-1880. . .	128751
1856-1860. . .	1701	1881-1885. . .	232547
1861-1865. . .	2659	1886-1890. . .	265343
1866-1870. . .	7313		

La production d'acier pendant l'année 1891 a été de 433,478 tonnes.

Pendant ces 70 dernières années, la production de la fonte en Russie ne s'est accrue que de six fois et demie : cela tient principalement à ce que, jusqu'en ces derniers temps, la Russie ne pouvait produire sa fonte qu'au combustible végétal. Et précisément si pendant les exercices les plus rapprochés de nous la production a repris une nouvelle activité, c'est que le combustible minéral commence à suppléer le bois. L'industrie va prendre un développement considérable, les minerais de fer se trouvant, comme dans l'Europe occidentale et en Amérique, auprès de gisements de combustible.

Les ressources minières de Terre-Neuve. — D'après différents travaux anglais résumés par M. de Launay, la production minière de Terre-Neuve se compose surtout de minerai de cuivre. En 1891, l'île a produit 7,100 tonnes de minerai de cuivre, 3,700 tonnes de régule et 1,150 de lingots de cuivre. Le tout représente sur place une valeur de 3 millions de francs et correspond environ à 4,500 tonnes de cuivre.

En 1877, la valeur de l'extraction avait pu atteindre 6,200,000 fr. ; c'est un maximum auquel on n'est jamais revenu. Les fluctuations sont très amples ; en 1888 la valeur correspondante avait dépassé 4 millions pour retomber à 1,200,000 fr. en 1890.

Indépendamment du cuivre, on extrait aussi des pyrites de fer, 20,000 tonnes environ valant à peu près 300,000 fr.

On a exploité de temps à autre du plomb argentifère ; c'est ainsi qu'une mine de galène située sur la baie de Plaisance, a fourni 2400 tonnes de 1857 à 1870. On pourrait citer aussi quelques exploitations de nickel et d'amiante.

Statistiques agricoles en Nouvelle-Zélande. — M. E. J. von Dadelszen a publié récemment un annuaire officiel de la Nouvelle-Zélande qui contient les renseignements les plus complets et les plus variés. Nous en extrairons aujourd'hui quelques données sur la situation agricole du pays.

Voici d'abord les surfaces ensemencées (en acres) en blé, en avoine et en orge, avec le rendement total en *bushels* (boisseaux) et le rendement moyen à l'acre (le bushel vaut 36,34 litres et l'acre 40,4 ares.

Années.	Surfaces.	Rendement total.	Rendement à l'acre. Bushels.
	Froment.		
1893.	381245	8378217	21,98
1894.	242737	4891695	20,15
Différence. . .	— 138508	— 3486522	— 1,83
	Avoine.		
1893.	326531	9893989	30,30
1894.	376646	12153068	32,27
Différence. . .	+ 50115	+ 2259079	+ 1,97
	Orge.		
1893.	24906	654231	26,27
1894.	28857	724653	25,11
Différence. . .	+ 3951	+ 70422	— 1,16

Ces tableaux parlent d'eux-mêmes et l'on peut tirer aisément la conclusion.

Nous pouvons ajouter que la récolte des pommes de terre a augmenté de 22637 tonnes et que, d'autre part, les ensemencements de prairie se sont beaucoup étendus.

Voici maintenant un petit tableau des exploitations agricoles de plus d'un acre.

	Année 1894.	Année 1893.	Augmentations.
Exploitations appartenant à l'exploitant. . .	28635	27737	+ 898
Fermes.	10745	10231	+ 514
Exploitations participant des deux types . .	5910	4800	+ 1110
Totaux.	45290	42768	+ 2522

D'après M. Murphy, qui a fourni une notice spéciale au Year-Book de 1894 de la Nouvelle-Zélande, une des particularités du pays consiste en ce que les fermes d'une surface réduite peuvent être fructueusement exploitées. Les colons qui ont une place marquée dans cette partie de l'Australasie sont ceux qui ont un petit capital et qui connaissent les affaires.

Les viandes congelées en Angleterre. — Nos collègues n'ont certainement pas oublié l'étude si remarquable publiée ici par M. Lafabrègue sur le *Mouton et les droits de douanes;* il y avait donné des chiffres fort intéressants sur l'importation en Angleterre des viandes congelées, bœufs et moutons. Depuis lors ce commerce spécial a suivi son cours, ou plutôt il s'est encore développé, et, pour continuer les renseignements donnés par M. Lafabrègue, nous emprunterons des chiffres statistiques à la *Revue annuelle du marché des viandes congelées,* revue faite par MM. Weddel (les poids sont en quintaux).

Importation dans le Royaume-Uni du bœuf conservé par le froid ou congelé :

Pays d'origine.	1890.	1891.	1892.	1893.
Australie.	21426	41615	57629	225000
Nouvelle-Zélande. . .	88495	107433	62065	15000
Plata	8933	14485	8309	37000
États-Unis	1693148	1747578	1951887	1470000
Canada.	27911	287	161	100
Autres pays.	14680	9113	654	52900
Totaux. . . .	1854593	1920511	2080705	1800000

Notons que les chiffres de 1893 sont arrondis ; mais cela ne présente que peu d'importance.

Voici maintenant un tableau analogue pour les importations de moutons et d'agneaux.

Nombre de carcasses de moutons importées dans le Royaume-Uni, par provenance.

Pays d'origine.	1890.	1891.	1892.	1893.
Australie.	207984	334684	504738	605692
Nouvelle-Zélande. . .	1533393	1894105	1539605	1893604
Iles Falklands. . . .	10168	18897	17818	16425
Plata par Londres . . .	124413	160340	166508	109808
Plata par Liverpool . .	1072118	950797	1081353	1263915
Totaux. . . .	2948076	3358823	3310022	3889444

La consommation de la viande et les importations en Grande-Bretagne. — En nous reportant à des tableaux fort bien dressés par MM. Weddel, nous voyons que si l'on

représente par 100 la consommation de la viande dans le Royaume-Uni, le bœuf entre pour une proportion de 51,57 dans ce total 100; le pourcentage est de 24,1 pour le mouton (et l'agneau) et de 24,42 pour le porc.

Pour le bœuf, sur ce chiffre 51,57 la production nationale donne 36,40; le reste est fourni par l'importation, et notamment 8,30 au titre des animaux vivants.

Pour le chiffre de 24,1 p. 100 représentant la part de la consommation des moutons dans la consommation totale, il comprend 19,80 du fait de la production nationale et 0,09 pour l'importation des animaux vivants. Enfin, dans le chiffre de 24,42 pour les porcs, l'importation fournit en tout 13,72.

Les importations de viande de toute nature représentent un tiers de la consommation totale qui est de 2122000 tonnes.

Le commerce et l'industrie de la laine en Belgique. — Nous devons à M. Ford un tableau très complet du commerce d'importation et d'exportation des laines et objets en laine en Belgique, pendant la période 1874-1891.

Voici d'abord les importations :

Année.	Laine brute, etc.		Laine manufacturée.
	Milliers de kilogr.	Milliers de francs.	Milliers de francs.
1874.	51 054	114 871	26 318
1875.	45 825	114 562	26 765
1876.	51 905	155 714	25 710
1877.	48 954	159 099	22 981
1878.	46 541	146 604	21 946
1879.	43 287	140 683	19 266
1880.	49 265	184 743	23 494
1881.	45 509	177 485	22 746
1882.	57 005	114 010	22 210
1883.	48 358	90 716	20 817
1884.	36 417	72 835	21 025
1885.	43 802	76 654	21 948
1886.	39 199	68 597	20 137
1887.	44 377	77 660	20 301
1888.	38 084	66 646	19 820
1889.	44 164	88 328	19 586
1890.	35 023	70 046	20 941
1891.	42 163	73 785	23 062

Voici maintenant un tableau analogue pour les exportations; nous le donnons en détail, parce que ces statistiques rétrospectives ont toujours un grand intérêt.

Année.	Filés de laine.		Autres laines manufacturées.	
	Milliers de kilogr.	Milliers de francs.	Milliers de kilogr.	Milliers de francs.
1874.	4 949	49 369	2 792	43 390
1875.	4 571	47 854	2 608	41 628
1876.	3 689	39 527	2 318	38 953
1877.	4 880	48 890	2 256	34 195
1878.	6 392	67 511	2 723	38 960
1879.	6 541	63 551	1 938	25 754
1880.	7 699	78 516	1 948	27 903
1881.	7 790	73 987	2 180	31 365
1882.	6 864	41 961	2 356	30 380
1883.	8 966	55 240	1 982	25 168
1884.	8 911	53 227	2 219	26 469
1885.	9 379	46 768	2 550	28 535
1886.	11 225	56 041	2 091	22 537
1887.	11 581	54 606	2 162	23 450
1888.	11 994	55 677	2 331	25 346
1889.	12 658	62 663	2 448	26 557
1890.	11 093	54 527	2 667	29 006
1891.	11 461	65 824	2 529	26 240

Les principales importations viennent d'abord de l'Australie (44 756 000 kilogr. au commerce général), puis de la République Argentine et de la France (environ 31 300 000 kilogr. pour chacun de ces pays), de la Grande-Bretagne (25 000 000 kilogr., chiffre de 1892). Quant aux exportations, il en va 55 000 000 kilogr. sur la France, 45 000 000 sur l'Allemagne.

Le bétail dans la colonie de Victoria et en Australie. — Il est si curieux de suivre la multiplication des troupeaux en Australie, que nous faisons encore un emprunt au *Victorian Year-Book* de 1893, que nous avons cité antérieurement.

Si l'on recherche dans les différents recensements qui ont été faits de 1851 à 1891 dans la province de Victoria, on peut dresser le tableau ci-après des différents animaux de ferme.

Années.	Chevaux.	Bœufs.	Moutons.	Porcs.
1851	21 219	387 806	6 032 783	9 260
1854	15 166	410 139	5 594 220	9 137
1857	47 832	646 613	4 641 548	52 227
1861	76 536	722 332	5 780 896	61 259
1871	209 025	776 727	10 477 976	180 109
1881	275 516	1 286 267	10 360 285	241 936
1891	436 469	1 782 881	12 692 843	282 457

D'après des estimations qui ont été faites au mois de mars 1893 par les autorités municipales, on peut compléter ainsi ce tableau :

1893	439 596	1 824 704	12 965 30	290 339

ce qui correspond aux augmentations suivantes dans l'espace de 3 ans :

	3 127	41 823	272 463 et	7 882

cela constitue un taux d'accroissement très raisonnable.

Actuellement on calcule qu'il y a dans la province de Victoria 5 chevaux, 21 têtes de bêtes à cornes (bœufs ou vaches), 148 moutons et 3 porcs par mille carré (de 2 kilomètres carrés 61); en 1891 il y avait 5 chevaux, 20 bêtes à cornes, 144 moutons et 3 porcs. Nous noterons en outre que le nombre des vaches laitières a passé de 395 192 à 417 177.

Nous mettrons en regard le chiffre du bétail de ferme dans les autres colonies australiennes, en 1891.

	Chevaux.	Bœufs, etc.	Moutons.	Porcs.
Nouvelle-Galles du Sud	444 163	1 909 009	55 986 431	284 453
Queensland.	365 812	5 558 264	18 007 234	96 836
Australie méridionale	199 605	574 032	7 050 544	118 083
— occidentale	48 999	134 997	2 563 866	32 267
Tasmanie	31 165	162 440	1 619 256	81 716
Nouvelle-Zélande	211 040	831 831	18 117 186	308 812

Daniel Bellet.

Nota. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du Commerce, 80, rue de Varenne.)
Bibliothécaire : M. Laugier.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1895

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1895.

SOMMAIRE. — Élection et présentation de nouveaux membres. — Nécrologie : le prince de Metternich-Winneburg et M. Récipon. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général, MM. Th. Ducrocq et Dr Jacques Bertillon. — Communication de M. Victor Turquan sur la durée actuelle de la génération en France. — Discussion sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1893 : M. le Dr J. Bertillon, le Président et M. Moron.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque. Le procès-verbal de la séance du 20 février 1895 est adopté.

Sont élus, à l'unanimité, *membres titulaires :*

MM. DASSY DE LIGNIÈRES et Georges GUÉRY.

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance, comme *membre titulaire :*

Sur la proposition de MM. Cheysson et E. Yvernès :

M. Arthur MEYER, attaché au service des renseignements commerciaux du Ministère des colonies, 14, avenue Victor-Hugo.

M. le PRÉSIDENT annonce, en ces termes, la mort de deux membres de la Société :

S. A. le prince Richard de Metternich-Winneburg était un des dix membres survivants de la fondation de notre Société, en 1860. Le titre d'ambassadeur d'Autriche à Paris, dont il était alors investi, témoigne de l'intérêt que portaient à notre Société naissante les hommes éminents du monde parisien. Les fonctions de M. de Metternich et son éloignement de Paris, depuis plus de vingt ans, ne lui ont pas permis de suivre nos travaux d'une manière assidue; mais il est demeuré, pendant 34 ans, constant dans son attachement à notre Société. En 1885, à l'occasion du

25e anniversaire de la constitution de la Société de statistique de Paris, M. de Metternich a tenu, dans une lettre charmante, à confirmer son adhésion de la première heure. Je suis convaincu que vous tiendrez, Messieurs, à donner à la mémoire de notre regretté confrère le souvenir affligé que comporte la sympathie qu'il nous a témoignée toute sa vie.

M. Émile Récipon, député d'Ille-et-Vilaine, appartenait à notre Société, comme membre titulaire, depuis 1882. Ses fonctions législatives l'empêchaient, lui aussi, de prendre une part active à nos travaux; mais les nombreux amis qu'il comptait parmi nous savent en quelle estime il tenait nos délibérations et le profit qu'il en tirait dans les commissions parlementaires dont il faisait partie. Sa mort prématurée nous a douloureusement surpris et nos plus vifs regrets resteront attachés à sa mémoire.

M. le Secrétaire général appelle l'attention de l'assemblée sur les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs à la Société depuis la dernière séance :

La Propriété, origine et révolution. Thèse communiste, par Paul Lafargue. — Réfutation par M. Yves Guyot.

Les Lois d'assurance ouvrière à l'étranger. 2e volume : Assurance contre les accidents, par M. Maurice Bellom.

Les Paquebots français à grande vitesse. Étude sur les services maritimes postaux de l'Atlantique et de l'Extrême-Orient, par M. Henry Haguet.

Extrait d'un rapport à la reine régente, concernant le service de la *Caisse d'épargne postale des Pays-Bas, en 1893,* par M. Armand Sassen, directeur.

Deux brochures de M. A. N. Kiaer sur *la Répartition des revenus et des fortunes en Norvège.*

M. Th. Ducrocq remet, au nom de l'auteur, le onzième fascicule de l'ouvrage de M. Vital Cuinet sur la Turquie d'Asie. Ce fascicule forme le second tiers du quatrième volume de ce grand ouvrage; il se divise en deux parties. La première est relative au mutessarifat d'Ismid, limitrophe du vilayet de Brousse, partie sur la mer de Marmara, partie sur la mer Noire, enserrant la pointe asiatique qui se termine par Scutari, l'une des trois parties de Constantinople. Les mutessarifats sont des circonscriptions administratives qui, au lieu d'avoir un gouverneur comme les vilayets ou provinces, relèvent directement du pouvoir central. Quand on songe que les trois autres mutessarifats de la Turquie d'Asie sont ceux de Bigha avec Dardanelle pour chef-lieu, de Jérusalem et de Zor avec Palmyre, on se rend bien compte de l'importance exceptionnelle qui appartient, soit par leur situation, soit par des considérations internationales, à ces parties asiatiques de l'Empire ottoman. Celui d'Ismid représente une portion de la Bithynie, avec une population de 223000 habitants et une superficie de 12050 kilomètres carrés.

La seconde partie de ce onzième fascicule contient la description et la statistique du vilayet de Castamouni, qui s'étend le long de la mer Noire, entre le mutessarifat d'Ismid et le vilayet de Trébizonde. Le port de Sinope est le chef-lieu de l'un des quatre sandjack ou départements dont cette province est formée. Elle a une superficie totale de 60000 kilomètres carrés et une population de 1018912 habitants. Au point de vue de la répartition de cette population entre les diverses communautés religieuses, on compte 992000 Musulmans, 21500 Grecs orthodoxes, 2500 Arméniens grégoriens, 2000 Cophtes et un très petit nombre d'Arméniens catholiques.

M. Vital Cuinet traite tous les points de son vaste sujet, ajoute M. Ducrocq, avec la haute compétence depuis longtemps appréciée par la Société de statistique.

M. le Dr Jacques Bertillon présente un *Cours élémentaire de statistique admi-*

nistrative (Élaboration des statistiques. — Organisation des bureaux de statistique. — Éléments de démographie) conforme au programme arrêté par le Conseil supérieur de statistique pour l'examen d'admission dans diverses administrations publiques (1).

Le premier soin à prendre, lorsqu'on étudie une statistique, est de connaître le sens précis des rubriques qui définissent les chiffres et les éclairent; il faut, pour s'en rendre un compte exact, savoir par quelle méthode le chiffre a été élaboré, comment ses éléments ont été définis et compris; comment ils ont été recueillis et dépouillés. Les circulaires ministérielles dans lesquelles les méthodes employées sont expliquées, ne sont pas toujours publiées; même quand elles le sont, il est très difficile de se les procurer. Il n'existait pas d'ouvrage, s'appliquant à l'ensemble de la statistique française, qui les résumât dans ce qu'elles ont d'essentiel, qui comparât les méthodes employées avec celles qui sont usitées à l'étranger et avec celles qui ont été recommandées par les assemblées internationales de statisticiens. Tel est le cadre que s'est tracé M. Bertillon. Il espère que son livre pourra rendre service à ceux qui consultent les statistiques françaises, soit pour étudier la France elle-même, soit pour comparer ses chiffres à ceux des autres pays.

M. Alfred Neymarck demande si M. Bertillon s'est préoccupé des ressources qu'offre le rendement de l'impôt, pour effectuer certaines évaluations, par exemple celle de la circulation des valeurs mobilières.

M. Bertillon répond qu'il a été obligé de se restreindre et qu'il n'a traité que des méthodes et des principes essentiels; il a principalement insisté sur la nécessité de définitions rigoureuses.

M. le Président ajoute que les applications pratiques excéderaient le cadre d'un ouvrage didactique élémentaire.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Victor Turquan sur *la Durée de la génération en France.*

M. Turquan a envisagé la durée de la génération légitime de l'homme et de la femme, celle de la génération naturelle pour les filles-mères, enfin la proportion des naissances et des mort-nés d'après l'âge des parents. Ces derniers travaux constituent un essai tenté, pour la première fois, de tables de natalité pour l'homme et pour la femme.

Il rappelle l'importance de ce problème pour l'évaluation de la fortune publique, déterminée d'après les droits de succession.

Selon Hérodote, les prêtres égyptiens comptaient 3 générations par siècle, soit 33 ans et 4 mois pour la durée d'une génération. M. Turquan a trouvé 34 ans environ. Ses calculs se rapportent à l'année 1892. Les 860000 naissances de 1892 ont été classées : 1° par sexe et 2°, dans chaque sexe, par légitimes et naturelles; dans la première de ces catégories (naissances légitimes), elles ont été classées à la fois d'après l'âge du père et d'après l'âge de la mère; dans la seconde catégorie (naissances naturelles), elles ont été classées d'après l'âge de la mère. Enfin, les accouchements ayant produit des mort-nés ou des enfants morts avant la déclaration de naissance ont été classés, de même que les accouchements gémellaires, d'après l'âge de la mère.

M. Turquan a recherché la fécondité de l'homme et de la femme suivant leur âge et il a constaté qu'elle était très grande pendant les premiers temps du mariage, surtout pour les femmes, ce qui s'explique par ce fait qu'à ce moment beaucoup de mariages ont pour but de régulariser certaines situations.

Le maximum de fécondité s'observe lorsque la différence d'âge entre les conjoints est de 4 à 6 ans.

(1) Société d'éditions scientifiques, 4, rue Antoine-Dubois, à Paris.

L'âge des parents paraît influer sensiblement sur le sexe des enfants. Si le père est plus âgé que la mère, il y a prédominance de garçons; dans le cas contraire, il y a prédominance de filles. Les écarts, par rapport à la moyenne, sont trop constants et trop considérables pour être l'effet du hasard.

Passant ensuite à la durée des générations, M. Turquan fixe celle de la génération légitime à 34 ans, 1 mois, 6 jours pour les hommes et 29 ans, 9 mois, 28 jours pour les femmes. Dans les pays montagneux, la durée moyenne est beaucoup plus longue, parce qu'on s'y marie très tard.

La durée de la génération naturelle est de 25 ans, 9 mois.

Les deux dernières moyennes générales s'appliquent à l'ensemble de la France.

M. Turquan fait passer sous les yeux de la Société des cartogrammes très caractéristiques, qui montrent les variations de la durée de la génération d'un département à l'autre.

Cette communication, que l'assemblée a écoutée avec une vive attention, sera publiée *in extenso* dans le Journal de la Société.

La discussion est ouverte sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1893 (1).

M. le Dr Jacques Bertillon regrette que les appréciations optimistes du rapport officiel ne soient pas confirmées par les faits. Il ne faut pas se le dissimuler, la natalité française décroît depuis le commencement du siècle et le moment est venu où le nombre des décès excède celui des naissances.

Sans doute, en ce qui concerne les années 1890 et 1892, on peut expliquer, en partie, cet affaiblissement de la natalité par l'épidémie de grippe; mais ce phénomène, si souvent remarqué, qu'aux grandes calamités succède un accroissement de naissances, ne s'est pas manifesté dans notre pays. Quant à la guerre de 1870, c'est une illusion de croire qu'elle ait, sur la situation démographique actuelle, aucune influence sensible.

La diminution de la natalité se remarque surtout dans les départements riches et, à Paris, dans les arrondissements aisés. La natalité est, au contraire, relativement satisfaisante dans les départements pauvres et dans les arrondissements peu fortunés de la capitale.

M. Arsène Dumont, qui s'est livré à une étude monographique approfondie des communes les plus remarquables, soit par la faiblesse de leur natalité, soit, au contraire, par leur fécondité, a été amené à conclure que lorsque les parents avaient de l'ambition pour leurs enfants, les unions étaient peu fécondes, et qu'au contraire, lorsqu'ils étaient rassurés sur l'avenir de leur famille, ils avaient une nombreuse descendance.

Au Canada, la fécondité des familles françaises est réellement extraordinaire. M. Bertillon n'hésite pas à l'attribuer à la liberté de tester. Non seulement, la liberté de tester est inscrite dans la loi, mais les familles en font très fréquemment usage. Les notaires que M. Bertillon a consultés à ce sujet, ont déclaré que, dans leur pays, les filles ne reçoivent pas de dot; quant aux héritages, ils sont généralement réglés par les parents ainsi qu'il suit : parmi les enfants, ceux qui ont reçu une éducation libérale (médecin, avocat, prêtre, etc.) n'héritent pas, parce qu'on trouve que l'éducation qu'ils ont reçue constitue un héritage suffisant, les filles reçoivent peu de chose et c'est l'enfant qui paraît le plus apte à succéder au père qui a la majeure partie de l'héritage. Ce procédé est tellement entré dans les mœurs qu'il n'amène aucune désunion dans les familles.

M. Bertillon examine ensuite les divers moyens proposés pour enrayer la dépopulation. Il reproche à une partie des auteurs qui ont traité ce sujet de n'avoir vu dans la dépopulation de la France qu'un argument à la mode pouvant servir à ap-

(1) Voir dans le *Journal de la Société de statistique*, numéro de mars 1895, le rapport adressé par M. Moron, directeur de l'Office du travail, à M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

puyer des idées qui leur étaient chères à d'autres points de vue. La question est trop grave, cependant, pour n'être pas traitée plus sérieusement.

Les réformes sociales, telles que la recherche de la paternité, le rétablissement des tours, de plus grandes facilités pour contracter mariage, etc., lui paraissent justes et désirables en elles-mêmes; mais elles n'ont avec la question que des rapports très indirects et n'auraient aucune action sur la natalité.

Il en est de même des mesures à prendre contre l'abus de l'alcool et du tabac, ou contre la syphilis. Ces fléaux n'ont, sur la natalité, qu'une action insignifiante ou nulle.

On a dit que s'il était difficile de relever la natalité, il était plus facile de diminuer la mortalité. Mais nous ne disposons pas ainsi de la mort à notre gré. La mortalité française est modérée, et même si les rêves des hygiénistes les plus optimistes se réalisaient, elle ne diminuerait guère; on ne peut espérer de la rendre moindre encore que par une sorte de tour de force invraisemblable.

Au contraire, la natalité de la France est extrêmement inférieure à celle de tous les pays européens. On peut dire qu'elle est paradoxale. Donc, on peut espérer de la faire revenir au niveau ordinaire des autres peuples.

Ce qui rend la natalité française si faible, c'est la stérilité volontaire des familles ayant quelque bien (ces familles sont exceptionnellement nombreuses en France), parce que ces familles prévoyantes savent qu'un sûr moyen de conserver leur bien est de n'avoir qu'un seul enfant, et qu'inversement, un sûr moyen de perdre ce bien, est d'avoir plus de deux enfants. Pour sauver la France du danger qui la presse, il faut que les lois fiscales, les lois de succession et autres, soient faites de façon que les familles ayant quelque bien n'aient pas un intérêt évident à restreindre leur fécondité. Il faut que le fait d'élever un nombre suffisant d'enfants (trois au moins) soit considéré comme une forme de l'impôt. Il faut abolir les lois relatives au partage égal entre enfants. Il faut surtout que les familles malthusiennes voient prélever, en faveur de l'État, une *large* part de l'héritage qu'elles peuvent laisser, de façon qu'elles cessent d'avoir un intérêt évident à être malthusiennes.

M. le Président, en raison de l'importance du sujet et du désir exprimé par plusieurs membres de prendre la parole, ne peut, vu l'heure avancée, laisser continuer la discussion; mais les observations de M. Bertillon seront insérées au procès-verbal et la discussion pourra être reprise dans la séance d'avril avec toute l'ampleur qu'exige la gravité de la question.

M. Moron accepte, en ce qui le concerne, le renvoi de la discussion à la prochaine séance; mais il tient, cependant, à bien faire remarquer, dès à présent, que les observations de M. Bertillon ont trait à la question générale de la diminution de la natalité en France. A ce point de vue, M. Bertillon a pu se montrer, à bon droit, pessimiste. Cependant, le mouvement de la population, en 1893, et les renseignements que l'on possède déjà, pour 1894, accusent, d'une manière incontestable, une amélioration sur les résultats antérieurs au double point de vue de l'augmentation des naissances et de la diminution des décès; ce sont ces résultats spéciaux qu'il importait de mettre en évidence.

L'ordre du jour de la séance du 24 avril 1895 est fixé comme suit :

1° Communication de M. H. Tarry sur la statistique des polytechniciens.

2° Communication de M. Claudius Nourry sur les migrations des campagnards vers les villes.

3° Suite de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,
E. Yvernès.

Le Président,
A. Vannacque.

II.

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AUX ÉTATS-UNIS.

M. Levasseur avait présenté à la session de l'Institut international de statistique, qui s'est tenue à Vienne en 1891, un rapport sur la statistique de l'enseignement primaire qui portait sur l'étude de cet enseignement dans une douzaine d'États européens. A la session de cet Institut international qui s'est tenu à Chicago en 1893, il a présenté un second rapport qui, portant sur une vingtaine d'États, complète le premier et sera publié dans le compte rendu de la session de Chicago.

Un des États qui font l'objet du second rapport est la République nord-américaine. M. Levasseur lui a consacré un chapitre proportionnellement plus développé que les autres à cause du lieu où se tenait la session et surtout à cause de l'importance de l'instruction primaire aux États-Unis et du soin avec lequel le Commissaire de l'éducation à Washington en dresse chaque année la statistique. De ce chapitre, que l'espace ne nous permet pas de publier en entier, M. Levasseur a détaché quelques tableaux qui intéresseront la *Société de statistique* et les lecteurs de son journal (1).

1° Écoles publiques.

Il y avait, en 1870, 116312 maisons d'école, dont la valeur était estimée à 130 millions de dollars (669 millions de francs). Il y en avait, en 1890, d'après un calcul provisoire, 224839, valant environ 343 millions de dollars (1 milliard

(1) Dans la communication qu'il a faite à la Société, M. Levasseur a fait connaître par quels organes et par quels procédés est dressée et publiée la statistique de l'instruction aux États-Unis. Aucun État ne dépense assurément autant pour cet objet et ne publie autant de volumes sur la matière, parce que les Américains, qui regardent l'instruction primaire comme une dette de la communauté envers ses enfants et la diffusion de cette instruction comme une des conditions nécessaires de la vie sociale dans une démocratie, se sont appliqués de bonne heure à savoir exactement si ce devoir était rempli et si ce progrès s'accomplissait. L'organisation administrative, consistant en bureaux et officiers électifs qui ont à rendre compte de leur gestion, a contribué à ce développement de la statistique; l'institution des surintendants a eu particulièrement une grande influence sur ce développement. Peu à peu les statistiques se sont multipliées et améliorées par la force de l'exemple et de l'émulation.

Dans tous les États, les instituteurs publics sont obligés de tenir régulièrement le registre des élèves inscrits et des élèves présents chaque jour. Ils font, au moins une fois l'an, un rapport général avec relevés statistiques qu'ils adressent à leur supérieur immédiat. Ce supérieur, qui est le commissaire du comté, le surintendant de la ville, etc., rédige lui-même, à l'aide de ces documents, un rapport annuel qu'il présente au président de son bureau ou au surintendant des écoles de l'État. Un grand nombre de rapports sont imprimés et libéralement distribués; le commissaire de l'éducation des États-Unis a donné. dans son rapport général pour l'année 1887-1888, la liste d'environ 800 surintendants de villes (villes de plus de 4000 habitants) qui lui ont fourni des renseignements pour sa statistique. Dans chaque État, le surintendant de l'instruction publie tous les ans ou tous les deux ans un volume in-8° contenant son rapport et ordinairement aussi celui du « Board of education ». J'ai sous la main quelques volumes de cette catégorie : *Fifty annual Report of the Board of education together with the fifty fith annual Report of the Secretary of the Board 1890-1891, Massachusetts* (1 vol. in-8° de 414 p., avec un appendice statistique de 155 p.); *Twenty-third annual Report of the Board of education together*

766 millions de francs). Ce nombre a presque doublé en vingt ans, augmentant ainsi dans une proportion plus rapide que la population (1), et leur valeur a presque triplé parce que, d'une part, les terrains ont plus de valeur et que, d'autre part, les bâtiments sont plus amples ou construits d'une manière plus confortable.

Nombre et valeur des maisons d'école par année, de 1870 à 1891.

Années.	Nombre des maisons d'école.	Valeur de la propriété des écoles publiques en milliers de dollars.	Années.	Nombre des maisons d'écoles.	Valeur de la propriété des écoles publiques en milliers de dollars.
—	—	—	—	—	—
1870. . .	116312	130383	1881. . .	183452	217505
1871. . .	132119	143818	1882. . .	185884	223424
1872. . .	140167	159406	1883. . .	193147	237140
1873. . .	145863	173077	1884. . .	199479	245457
1874. . .	150534	183101	1885. . .	205315	263668
1875. . .	157364	192013	1886. . .	208777	275809
1876. . .	159533	201592	1887. . .	213737	290384
1877. . .	163694	198554	1888. . .	216399	301425
1878. . .	169493	203258	1889. . .	221284	321561
1879. . .	171613	205913	1890. . .	224526	342532
1880. . .	178222	209571	1891. . .	225951	359768

La valeur moyenne d'une maison d'école est de 1524 dollars. Si l'on calcule que cette moyenne est de 2878 dollars dans le Nord-Atlantique (2), et s'élève même à 3896 dans le Connecticut, tandis qu'elle est de 441 et de 353 dans les

with the forty eighth annual Report of the Commissioner of public schools of Rhode Island, january 1893 (1 vol. in-8° de 212 p.); *Sixth Biennal Report of the Superintendant of public instruction, state of Minnesota for the school years ending july 31 1889 and 1891* (1 vol. in-8° de 276 p.); *Report of the State school Commissioner of Georgia at the assembly for 1891 and 1892* (1 vol. in-8°, 90 p. avec appendice).

A Washington le Bureau d'éducation, institué en 1867, publie tous les ans, depuis 1867-1868, un Rapport général sur l'état de l'instruction aux États-Unis. Ce rapport, qui remplissait au début un fort volume in-8°, en remplit deux aujourd'hui; le dernier publié est intitulé *Report of the Commissioner of education for the year 1890-1891*, Washington, Government printing office, et occupe 1549 pages. La collection de ces Rapports, qui sont au nombre de 22, forme, à elle seule, l'ensemble le plus étendu et le plus complet qui existe sur la statistique de l'enseignement primaire d'un grand État. Elle renferme, en outre, de très intéressants renseignements sur la pédagogie et sur la statistique internationale de l'enseignement primaire.

Le commissaire de l'éducation des États-Unis, aux rapports duquel sont empruntés les chiffres du présent article, ne se contente pas de puiser dans les statistiques de chaque État ou circonscription scolaire. Il dresse lui-même, quand il y a lieu, des questionnaires conformes aux tableaux qu'il se propose de dresser et il les envoie à tous les directeurs d'établissements dont il désire avoir les réponses. Nous avons sous la main un certain nombre de questionnaires de ce genre, ils sont, en général, très détaillés.

(1) 38558000 habitants en 1870, et 62622000 en 1890.

(2) Dans les statistiques du Bureau d'éducation, les États et Territoires de l'Union sont groupés en cinq divisions, qui sont : Nord-Atlantique (*North Atlantic Division*), Sud-Atlantique (*South Atlantic Division*), Sud-Central (*South Central Division*), Nord-Central (*North Central Division*), et Ouest (*Western Division*).

deux régions du Sud, avec un minimum de 137 dans la Caroline du Sud, qu'elle est de 1613 dans le Nord-Central et atteint 2775 dans l'Ouest, on s'aperçoit qu'il y a une relation entre le degré d'instruction d'un État et la valeur de ses bâtiments scolaires.

Dans le Sud, l'instruction est encore relativement peu répandue et insuffisamment dotée. On peut s'en rendre compte par de nombreux indices : le peu de valeur des maisons d'école ($ 9,64 à $ 12,82, soit 50 fr. à 64 fr. 66 c. par élève) en est un. Au contraire, c'est dans la division Nord-Atlantique que cette valeur s'élève le plus haut ($ 65,12, soit 338 fr. 62 c.), et surtout dans le Rhode Island ($ 80,80, soit 420 fr.), parce qu'il y a dans cette division beaucoup de grandes écoles urbaines en briques ou en pierres. La valeur est plus élevée encore dans l'Ouest ($ 75,23, soit 391 fr. 96 c.), pays de colonisation récente où, en général, la vie est chère et où les colons se sont installés largement dès le début et ont fait particulièrement pour leurs écoles de grands frais.

Malgré les sacrifices que font volontiers aujourd'hui les Américains pour avoir de bons bâtiments d'école, la plupart de ces constructions sont en bois. Sur les 3232 maisons d'école que possédait en 1892 la Californie, il y en avait 3121 en bois et 111 en briques ou pierre. A l'autre extrémité des États-Unis, dans l'État de New York, en 1891, sur 12072 maisons d'école, il y en avait 45 en bois non équarri, 10126 en planches, 1573 en briques et 328 en pierre.

Les maisons en bois ne comprennent le plus souvent qu'un rez-de-chaussée avec un petit vestibule et une salle de classe, quelquefois deux. Plusieurs, cependant, ont un premier étage (« second floor », dans le langage américain), qui sert de salle de classe, jamais de logement pour l'instituteur. Les Américains ont une grande habitude des constructions en bois, et les font, en général avec une certaine élégance : il y a des maisons d'école de ce genre qui ont un aspect agréable et même coquet.

Dans les villes, les bâtiments sont d'ordinaire construits à grands frais, avec luxe ; beaucoup ont un aspect monumental, et sont même surmontés d'un clocher avec horloge ; les habitants les montrent avec orgueil. Les vestibules et les dégagements sont larges et bien éclairés ; le chauffage est fait par des calorifères. L' « Assembly hall » est une grande salle où tous les élèves se réunissent le matin avant de se rendre dans leur classe, pour entendre la lecture d'un passage de la Bible, saluer le drapeau national, — du moins dans quelques États, comme le New York, — et réciter quelques passages d'auteurs. Le mobilier des classes est généralement bien compris et confortable ; les Américains ont, depuis Henry Barnard, beaucoup étudié la question du mobilier. Ces traits s'appliquent aux nouvelles écoles; car il y a en Amérique, comme ailleurs, beaucoup de vieux bâtiments dont l'aménagement laisse beaucoup à désirer. En somme, les écoles américaines sont une des choses qui attirent les regards du voyageur dans les villages comme dans les villes, et l'avertissent de l'importance que le peuple des États-Unis attache à l'éducation populaire.

Tableau.

Nombre des maîtres des écoles primaires publiques et leur traitement par année, de 1870 à 1891.

Années.	Nombre d'instituteurs			Traitement des surintendants et des instituteurs. (Dollars.)	Dépense totale des écoles. (Dollars.)	Nombre d'instituteurs sur 100 instituteurs et institutrices.		
	Hommes.	Femmes.	Total.			États-Unis.	Division du Nord-Atlantique.	Division du Sud-Central.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1870. . .	77529	122986	200515	37832566	63396666	38,7	26,3	65,9
1871. . .	90293	129932	220225	42580853	69107612	41,1	26,3	67,5
1872. . .	94992	134929	229921	45935681	74234476	41,3	26,1	68,3
1873. . .	97790	139723	237513	47932050	76238464	41,2	26,1	68,9
1874. . .	103465	144982	248417	50785656	80054286	41,6	26,8	69,4
1875. . .	108791	149074	257865	54722250	83504007	42,2	26,7	69,1
1876. . .	109780	149838	259618	55358166	83082578	42,2	27,9	68,0
1877. . .	114312	152738	267050	54973776	79439826	42,8	28,2	67,8
1878. . .	119401	157743	277147	56155133	79083260	43,1	28,4	67,7
1879. . .	121490	158840	280330	54639731	76192375	43,3	29,1	67,8
1880. . .	122795	163798	286593	55942972	78094687	42,8	28,8	67,2
1881. . .	122511	171349	293860	58012463	83642964	41,7	27,4	66,9
1882. . .	118892	180187	299079	60594933	88990466	39,7	25,7	65,8
1883. . .	116388	188001	304389	64798859	96750003	38,2	23,9	63,5
1884 . .	118905	195110	314015	68384275	103212837	37,9	23,4	63,2
1885. . .	121762	204154	325916	72878993	110328375	37,1	22,5	62,9
1886 . .	123792	207601	331393	76270434	113322545	37,4	22,4	62,2
1887. . .	127093	212367	339460	78639964	115783890	37,4	22,5	63,5
1888 . .	126240	220894	347134	83022562	124244911	36,4	21,6	60,7
1889 . .	124467	232110	356577	87568306	132539783	34,9	20,2	58,8
1890. . .	125525	238397	363922 (1)	91836484	140506715	34,5	20,0	57,5
1891. . .	123360	245028	368388	96303069	147494809	33,5	19,4	56,4

Dans le Sud, les gens de couleur fournissent à peu près le cinquième du personnel enseignant. En 1890-1891, sur 102299 instituteurs et institutrices, on y comptait 13567 hommes et 10497 femmes de couleur.

En 1890-1891, la proportion du nombre des institutrices au nombre des instituteurs a encore augmenté : sur 100, il y avait 66,5 institutrices et 33,5 instituteurs.

Dans les villes, les traitements sont en général payés pendant l'année entière et permettent à ceux qui les reçoivent de vivre, quoiqu'ils ne leur donnent pas en moyenne une situation aussi avantageuse qu'on serait tenté de le croire. Il ne faut pas oublier que les directeurs ne sont pas logés dans l'école et que, si un traitement de 2250 à 3000 dollars pour un principal de « Grammar school » n'est pas excessif à New York, celui de 2400 à 1200 dollars est médiocre à San-Francisco où la vie est chère, et celui de 400 à 775 dollars pour un assistant à Chicago est faible.

Dans les campagnes, les traitements sont généralement payés par mois, et, lorsque l'école ne dure que quelques mois, ils sont insuffisants pour faire vivre l'instituteur, qui doit chercher dans le temps des vacances une autre occupation ;

(1) L'*Abstract of the eleventh Census of the United States* (p. 228) donne 362008.

or beaucoup de villages font l'année scolaire courte non seulement parce que les travaux des champs occupent les enfants, mais parce que l'argent manque pour la faire longue. Avec de telles conditions, on ne peut pas être très exigeant sur la qualité des maîtres. Il faut ajouter qu'ils n'ont pas la perspective d'une pension de retraite. L'État de New York, cependant, s'occupe de leur en constituer une.

Les instituteurs sont élus par le peuple ou, — ce qui est très rare, — nommés par les autorités scolaires. Ils ne sont souvent élus que pour un an, et beaucoup restent peu de temps dans la même école ou même dans l'enseignement. Fréquemment les jeunes filles qui entrent dans cette carrière en sortent par le mariage. L'instabilité du personnel enseignant est un des défauts de l'organisation pédagogique.

4° Élèves des écoles publiques.

Nombre des élèves inscrits. — Le nombre des élèves inscrits dans les écoles publiques, « Common schools », a presque doublé de 1870 à 1891 (rapport de 100 à 188), pendant que la population augmentait dans le rapport de 100 à 165 : il y a donc proportionnellement plus d'enfants inscrits dans les écoles. La fréquentation a augmenté dans la proportion de 100 à 200 : l'assiduité est donc plus grande, quoiqu'elle ne soit pas encore satisfaisante.

Le rapport des élèves inscrits dans les écoles publiques à la population totale est très fort, si on le compare à celui de la plupart des États européens : 20,3 p. 100 en 1890. Il était de 17,8 p. 100 en 1870.

Les écoles privées de tout degré reçoivent environ un million et demi d'élèves, soit un dixième de la population scolaire des États-Unis (9,8 p. 100 en 1891).

Si on ajoute aux écoles publiques les écoles privées, le total général pour l'année 1889-1890 s'élève, d'après le rapport de M. W. T. Harris, à 14377536 élèves, et, en 1891, à 14517098, soit 22,85 p. 100 de la population totale des États-Unis.

Le Commissaire de l'éducation, M. W. T. Harris, a calculé, d'après le Census, que les enfants d'âge scolaire (cinq à dix-huit ans) représentaient, en 1890, 29,6 p. 100 de la population totale des États-Unis. Puisque le nombre des enfants inscrits dans les écoles à la même date représentait 22,95 p. 100 de la population des États-Unis, il semble qu'il y eût 6,7 p. 100 de la population d'âge scolaire qui n'était pas inscrite dans une école quelconque (publique ou privée). Le nombre de ceux qui, dans un établissement d'instruction, n'avaient jamais fréquenté une école était en réalité beaucoup moindre, parce que beaucoup d'enfants, surtout parmi les garçons, terminent leurs études avant dix-huit ans.

Le rapport du nombre des élèves inscrits dans les écoles publiques à la population totale n'a pas augmenté également partout. Dans la division du Nord-Atlantique, il y a une diminution très sensible (22,1 en 1870 et 17,9 en 1890). L'immigration, qui amène plus d'adultes que d'enfants, et probablement aussi la diminution de la natalité, sont au nombre des principales causes de cette diminution ; ainsi le rapport pour 100 des enfants d'âge scolaire à la population totale y était de 28,30 en 1870 et de 25,39 en 1890 ; il est même descendu dans le New York de 28,09 à 24,75. Si l'on rapproche, comme l'a fait M. W. T. Harris dans son rapport de 1890-1891, le nombre des inscrits dans les écoles publiques du nombre des

enfants d'âge scolaire, on trouve une diminution qui est plus sensible encore : 77,95 p. 100 en 1870-1871 et 70 en 1890-1891. Cette région du Nord était de beaucoup au premier rang en 1870 ; elle n'est guère au-dessus de la moyenne en 1890-1891. Calculée d'après ce rapport, la diminution ne peut pas être attribuée seulement aux deux causes que nous avons signalées plus haut ; il faut croire, avec M. Draper, surintendant de l'État de New York, qu'il y a un accroissement de la population nomade et indigente qui ne fréquente pas les écoles et que, d'autre part, il y a plus d'écoles privées, particulièrement d'écoles confessionnelles catholiques.

Dans la division Nord-Central, il y a diminution aussi : 24,4 inscrits par 100 habitants en 1870 et 22,4 en 1890. La proportion des enfants d'âge scolaire a diminué : 32,40 par 100 habitants en 1870 et 28,33 en 1890.

Dans le Sud il y a une légère augmentation de la population d'âge scolaire relativement à la population totale et une très forte augmentation du nombre des élèves inscrits par rapport à la population scolaire :

	Nombre d'enfants d'âge scolaire par 100 habitants.		Nombre d'enfants inscrits dans les écoles par 100 enfants d'âge scolaire.	
	1870.	1890.	1870-1871.	1890-1891.
	—	—	—	—
South Atlantic Division. . .	33,02	34,04	30,51	59,47
South Central Division . . .	33,92	34,76	34,17	62,44

C'est le résultat des efforts qui ont été faits pour propager l'instruction parmi les gens de couleur.

Dans l'Ouest, l'immigration n'a pas empêché la proportion des élèves inscrits de progresser (13,8 élèves inscrits pour 100 habitants en 1870 ; 17,0 en 1890). Il n'y avait en 1870 que 54,77 élèves pour 100 enfants d'âge scolaire ; en 1890 il y en avait 72,33. C'est que beaucoup d'écoles ont été ouvertes dans le cours des vingt dernières années, et que la population est peut-être plus prolifique dans cette région, où l'espace ne manque pas ; on a trouvé en effet dans le « Western division » une plus forte proportion d'enfants en 1890 qu'en 1870.

Le nombre des enfants de couleur augmente dans les écoles du Sud : les dix-sept États du Sud en comptaient 1 329549 en 1890-1891. (Voir p. 132.)

Le tableau suivant donne par État le nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques pour les trois années 1870, 1880 et 1890 et pour l'année 1890-1891, le rapport pour 100 de ce nombre à la population totale pour les trois années de recensement 1870, 1880 et 1890, et le rapport pour 100, en 1890-1891, de ce nombre au nombre des enfants de cinq à dix-huit ans, période qui est considérée comme celle de l'âge scolaire dans les écoles primaires et secondaires. (Voir p. 132-133.)

Nombre des élèves, fréquentation et rapport du nombre des inscrits à la population par année, de 1870 à 1891.

Années.	Population des États-Unis recensée en 1870, 1880 et 1890, estimée pour les autres années.	Nombre total d'élèves des écoles primaires publiques.	Fréquentation moyenne par jour.	Nombre, par 100 habitants, des élèves inscrits dans les écoles publiques.					
				Pour l'ensemble des États-Unis.	Nord-Atlantique.	Sud-Atlantique.	Sud-Central.	Nord-Central.	Ouest.
1870 (1) .	38558371	6871522	4077347	17,8	22,1	6,3	7,5	24,4	13,8
1871. . .	39500500	7561582	4545317	19,1	22,0	10,0	11,6	24,8	14,0
1872. . .	40477000	7815306	4658844	19,3	21,7	10,6	12,8	24,7	13,9
1873. . .	41490442	8003614	4745459	19,3	21,4	11,8	13,0	21,3	14,6
1874. . .	42570731	8441251	5050840	19,8	21,6	13,8	13,7	24,5	15,5
1875. . .	43700554	8785678	5248114	20,1	21,7	14,6	14,2	24,5	16,4
1876. . .	47881700	8869115	5291376	19,8	21,6	15,2	12,5	24,2	16,8
1877. . .	46112700	8965006	5426595	19,4	21,0	15,3	12,0	23,6	16,7
1878. . .	47397151	9438883	5783065	19,9	20,9	15,8	14,5	23,9	16,7
1879. . .	48744700	9504458	5876077	19,5	20,6	15,1	14,8	23,2	16,5
1880. . .	50155783	9867505	6144143	19,7	20,2	16,4	15,4	23,2	16,3
1881. . .	51274900	10000896	6145932	19,5	19,8	16,7	15,7	22,7	16,3
1882. . .	52441700	10211578	6331242	19,5	19,8	16,9	15,7	22,5	16,5
1883 . .	53654100	10651828	6652392	19,8	19,6	17,8	17,0	22,6	16,7
1884. . .	54919358	10982364	7055696	20,0	19,2	18,6	18,1	22,5	16,9
1885. . .	56221868	11398024	7297529	20,3	19,2	19,0	19,2	22,6	17,0
1886. . .	57447100	11664460	7526351	20,3	18,9	19,2	19,4	22,7	16,8
1887. . .	58712678	11884944	7681806	20,2	18,7	19,8	19,3	22,5	16,8
1888. . .	59935709	12182600	7906986	20,3	18,4	19,8	20,2	22,5	16,9
1889. . .	61148714	12392260	8005969	20,3	18,1	19,8	20,2	22,6	17,1
1890. . .	62622250	12722581	8153635	20,3	17,9	20,2	20,9	22,4	17,0
1891. . .	63521196	13050132	8408323	20,4	»	»	»	»	»

Nombre des élèves inscrits dans les écoles primaires publiques en 1870, 1880, 1890 et 1891 et rapport à la population recensée de 1870, 1880 et 1890.

États et Territoires.	Nombre d'élèves de diverses catégories inscrits dans les écoles publiques.				Rapport pour 100 à la population recensée.		
	1870.	1880.	1890 (*b*).	1890-1891 (*c*).	1870.	1880.	1890.
États-Unis. . .	6871522	9957595	12722581	13050132	17,82	19,67	20,32
Maine	152400 (*a*)	149827	139676	141433	24,31 (*a*)	23,09	21,13
New Hampshire.	69762	64341	59813	60195	21,92	18,54	15,89
Vermont . . .	66310	75238	65608	64280	20,06	22,64	19,74
Massachusetts .	269000 (*a*)	306777	371492	376986	18,46 (*a*)	17,20	16,59
Rhode Island .	32100 (*a*)	40604	52774	51482	14,76 (*a*)	14,68	15,27

(1) 1870 est l'année scolaire 1869-1870, et ainsi de suite.

(*a*) Approximativement.

(*b*) Cette colonne, extraite des Rapports du commissaire de l'éducation, revue et corrigée avant l'impression par les bons soins du commissaire de l'éducation à Washington, diffère légèrement par quelques chiffres du tableau semblable, inséré dans l'*Abstract of the eleventh Census of the United States* (p. 229), dont le total est 12705386 (plus loin, p. 236, 12704487).

(*c*) Les chiffres donnés dans cette colonne ont été calculés par le Bureau d'éducation en retranchant les doubles emplois.

États et territoires.	Nombre d'élèves de diverses catégories inscrits dans les écoles publiques.				Rapport pour 100 à la population recensée.		
	1870.	1880.	1890 (b).	1890-1891 (c).	1870.	1880.	1890.
Connecticut . .	110640	119694	126505	128905	20,58	19,22	16,95
New York . . .	1026447	1031593	1042160	1054044	23,42	20,32	17,37
New Jersey . .	161683	204961	234072	237500	17,84	18,54	16,20
Pennsylvania. .	828891	937310	1020522	1026667	23,53	21,89	19,41
Delaware . . .	19018	27823	31434	31434	15,21	18,98	18,66
Maryland . . .	100992	162431	184251	189214	12,93	17,37	17,68
District of Columbia .	14300 (a)	26439	36906	38386	10,86 (a)	14,88	16,02
Virginia. . . .	17400 (a)	220736	342269	342720	1,42 (a)	14,59	20,67
West Virginia. .	87330	142850	193064	198376	19,76	23,09	25,31
North Carolina .	68000 (a)	252612	322533	330720	6,35 (a)	18,05	20,75
South Carolina .	38000 (a)	134072	201260	209559	5,38 (a)	13,46	17,49
Georgia. . . .	11150	236533	381297	397815	0,94	15,34	19,00
Florida	10132	39315	92472	94019	5,40	14,59	23,63
Kentucky . . .	169477 (a)	276090 (a)	399660	426487	12,83	16,74	21,50
Tennessee. . .	100000	390217	447950	483337	7,94	19,22	25,34
Alabama. . . .	68000	179490	301615	301615	6,82	14,22	19,93
Mississippi. . .	»	236654	334158	327855	»	20,91	25,91
Louisiana . . .	36800	77642	120253	130709	5,06	8,26	10,75
Texas.	»	220000	466872	516079	»	13,82	20,88
Arkansas . . .	107908	81972	223071	242119	22,27	10,21	19,77
Ohio	717902	729499	797439	754869	26,93	22,81	21,72
Oklohama . . .	»	»	»	10395	»	»	»
Indiana. . . .	462527	511283	512955	521841	27,52	25,85	23,40
Illinois	652715	704041	778319	799058	25,70	22,88	20,34
Michigan . . .	278686	362556	427032	446024	23,50	22,15	20,39
Wisconsin. . .	267891	299457	351723	357817	25,40	22,77	20,84
Minesota . . .	110590	180248	280960	290642	25,16	23,09	21,58
Iowa.	320803	426057	493267	503755	26,87	26,22	25,79
Missouri. . . .	280473	482986	620314	639729	16,29	22,27	23,15
North Dakota. .	1350	13718	35543	36700	9,52	10,15	19,45
South Dakota. .			78043	76277			23,74
Nebraska . . .	12791	92549	240300	247320	10,40	20,46	22,69
Kansas	63218	231434	399322	389570	17,35	23,23	27,98
Montana . . .	1544	4270	16980	19051	7,50	19,90	12,85
Wyoming . . .	175	2907	7052	8728	1,92	13,98	11,62
Colorado . . .	3430	22119	65490	73391	8,60	11,38	14,88
New Mexico . .	188	4755	18215	22599	0,20	3,98	11,86
Arizona. . . .	»	4212	7989	8970	»	10,42	13,40
Utah	16000	24326	37279	46794	18,44	16,90	17,93
Nevada	2883	9045	7387	7568	6,78	14,53	16,14
Idaho.	1018	5834	14311	15180	6,99	17,89	16,95
Washington . .	4760	14780	55964	69610	19,87	19,68	16,02
Oregon	21000	37533	63254	72322	23,09	21,47	20,16
California . . .	85808	158765	221756	229986	15,31	18,36	18,36
Alaska	»	»	»	»	»	»	»

(a) Approximativement.

(b) Cette colonne, extraite des Rapports du commissaire de l'éducation, revue et corrigée avant l'impression par les bons soins du commissaire de l'éducation à Washington, diffère légèrement par quelques chiffres du tableau semblable, inséré dans l'*Abstract of the eleventh Census of the United States* (p. 229), dont le total est 12705386 (plus loin, p. 236. 12704487).

(c) Les chiffres donnés dans cette colonne ont été calculés par le Bureau d'éducation en retranchant les doubles emplois.

Le nombre moyen des jours de classes en 1891 a été de 135,7 variant de 168 dans la division du Nord-Atlantique à 99 dans celle du Sud-Central. Cette connaissance ne suffit pas pour apprécier le profit qu'en peuvent tirer les élèves. Il faut aussi connaître le degré d'assiduité. Si les élèves s'absentaient en moyenne la moitié du temps, ce ne serait pas pendant 134 jours, mais seulement pendant 67 qu'ils recevraient l'instruction. On peut voir par le tableau suivant (fréquentation moyenne par jour) que la fréquentation, qui s'améliore (59,3 présents sur 100 en 1870, 62,3 en 1880, 64,7 en 1891), est encore faible. Chaque élève ne profite que des deux tiers environ des leçons du maître : soit 87 jours 1/2 de travail, ou 17 semaines 1/2 à raison de cinq jours par semaine.

Fréquentation par année et par division régionale de 1870 à 1891.

(Nombre moyen d'élèves présents en classe sur 100 élèves inscrits.)

Années.	États-Unis.	Division du Nord-Atlantique.	Division du Sud-Atlantique.	Division du Sud-Central.	Division du Nord-Central.	Division de l'Ouest.
1870. . .	59,3	58,7	59,4	67,7	58,4	65,8
1871. . .	60,1	59,3	61,0	69,8	57,9	70,3
1872. . .	59,6	58,7	61,0	69,6	57,2	69,4
1873. . .	59,3	57,2	62,2	68,0	57,7	66,1
1874. . .	59,8	58,5	60,9	66,1	58,6	63,5
1875. . .	59,7	58,4	61,4	68,1	57,7	62,8
1876. . .	59,7	59,4	60,0	65,3	58,1	62,9
1877. . .	60,5	60,9	61,2	63,9	58,9	63,1
1878. . .	61,3	62,2	61,2	64,4	59,5	63,3
1879. . .	61,8	61,5	62,0	65,3	60,6	65,5
1880. . .	62,3	62,3	62,5	65,8	60,8	65,5
1881. . .	61,5	61,2	60,0	64,7	60,6	65,6
1882. . .	62,0	61,3	60,6	64,9	61,8	64,6
1883. . .	62,5	62,3	61,5	64,2	62,0	64,5
1884. . .	64,2	63,9	60,8	65,0	65,1	67,7
1885. . .	64,0	64,7	63,2	63,4	64,1	64,6
1886. . .	64,5	65,4	62,6	64,8	64,3	67,0
1887. . .	64,6	64,9	62,0	65,3	65,0	66,1
1888. . .	64,9	65,2	63,2	68,6	65,2	64,0
1889. . .	64,6	66,3	63,8	68,6	63,3	65,5
1890. . .	64,1	65,4	63,1	64,0	63,6	64,8
1891. . .	64,4	66,4	61,1	61,7	65,8	63,8

7° Écoles privées.

Les écoles privées ne sont pas comprises dans les tableaux précédents. La statistique de ces écoles est difficile à établir en Amérique, comme en Europe, parce qu'elles ne relèvent pas de l'administration ; elle est même sans doute plus difficile à dresser avec exactitude aux États-Unis que dans certains États européens, comme la France, où la loi donne aux fonctionnaires publics un droit de surveillance sur

ces écoles. M. W. T. Harris a cependant, dans son rapport pour l'année scolaire 1889-1890, publié un essai de statistique de ces écoles pour dix-huit États.

Il a calculé approximativement qu'il doit y avoir un peu plus d'un million et demi d'enfants dans les écoles privées : ce qui fait 11,2 p. 100 du total des élèves inscrits dans toutes les écoles primaires. Dans la division Nord-Atlantique, où la population est dense, où il y a plus de villes populeuses et plus de richesse qu'ailleurs, où il y aussi plus de différence dans la condition sociale des personnes, on trouve un grand nombre d'écoles privées ; beaucoup de parents qui sont dans l'aisance les préfèrent, surtout pour leurs filles, aux écoles publiques où les enfants de toute condition se trouvent mêlés. Quelque démocratiques que soient leurs institutions, les Américains n'échappent pas plus que les Européens au désir de se distinguer de la foule et d'épargner à leurs enfants certains contacts, particulièrement la coéducation des filles ; ces contacts paraissent plus choquants dans les cités que dans les villages. Au Massachusetts, le nombre des élèves des écoles privées a beaucoup augmenté depuis vingt ans : en 1871-1872, 463 écoles et 13687 élèves ; en 1890-1891, 471 écoles et 59030 élèves (1). C'est surtout par les écoles paroissiales que s'est produite l'augmentation. Le « Board of education » s'en inquiète et déclare qu'un mode d'éducation qui écarte systématiquement des écoles publiques une portion considérable de la population scolaire, et la soumet à une éducation organisée sur un plan tout différent, entraîne des conséquences que l'État ne serait nullement disposé à laisser se développer (2). L'agent du « Board » demande, en conséquence, qu'aucune école privée ne puisse s'ouvrir, qu'aucun maître ne puisse y enseigner sans une autorisation préalable, que les écoles privées soient ouvertes à l'inspecteur, et les élèves soumis à l'examen des autorités scolaires (3). [Voir tableau, p. 136.]

L'évaluation faite par le Commissaire de l'éducation s'est trouvée très voisine du recensement opéré par le surintendant du Census de 1890. La première est de 1 611 200 ; le second est de 1 603806. Ce dernier nombre se décompose ainsi :

Élèves des écoles privées autres que les écoles paroissiales.

	Garçons.	Filles.	Total.
Race blanche	403705	346538	750243
Personnes de couleur . .	25176	28785	53961

Élèves des écoles paroissiales.

	Garçons.	Filles.	Total.
Race blanche	379327	409282	788609
Personnes de couleur . .	4903	6090	10993

Les écoles auxquelles appartiennent ces élèves ne sont pas nécessairement toutes

(1) Le nombre des écoles paraît avoir varié plus qu'augmenté d'année en année : 463 en 1871-1872, 402 en 1872-1873 ; 511 en 1889-1890 et 471 en 1890-1891. Le nombre des élèves a toujours été en augmentant. Voir *Fifty fifth annual Report of the Board of education.*

(2) *Ibidem*, p. 11.

(3) *Ibidem*, p. 305.

des écoles primaires; il y en a qui comprennent des classes plus élevées. Le New York (190284 élèves) et la Pennsylvanie (125954 élèves) sont les deux États où l'on trouve le plus grand nombre d'enfants dans les écoles privées. Le New York, l'Illinois, l'Ohio, le Wisconsin, le Massachusetts sont les États où les écoles paroissiales sont établies en plus grand nombre. C'est, en général, dans les États du Nord-Atlantique, qui ont la population la plus dense, les plus riches et où se trouvent beaucoup de Canadiens, qu'il y a le plus d'écoles privées.

Écoles privées comparées aux écoles publiques, et nombre total des élèves inscrits par États et territoires en 1890.

États et Territoires.	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles privées.	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques.	Total.	Rapport pour 100. des élèves inscrits dans les écoles privées au total des élèves.	Rapport pour 100. du total des élèves inscrits dans toutes les écoles à la population.
—	—	—	—	—	—
États-Unis . . .	1611200 (*a*)	12697196	14308396	11,26 (*b*)	22,85
New Hampshire .	7750	59813	67563	11,47	17,94
Vermont	6225	65608	71833	8,67	21,60
Massachusetts . .	58179	371492	429671	13,54	19,20
Rhode Island . .	9753 (*c*)	52774	62527	15,60	18,10
Connecticut. . .	19066	126505	145571	13,10	19,51
New York. . . .	208409	1042160	1250569	16,66	20,85
New Jersey . . .	47279	234072	381351	16,81	19,47
D. de Columbia .	3109	36906	40025	7,80	17,37
Tennessee . . .	54500	447950	502450	10,85	28,38
Mississippi (*d*). .	25100	325862	350962	7,15	27,22
Illinois.	105232	778319	883551	11,91	23,10
Michigan	39900	427032	466932	8,55	22,29
Montana	1720	16980	18700	9,20	14,15
Utah.	9894	37279	47173	20,94	22,68
Nevada.	595	7387	7982	7,45	17,44
Washington. . .	3270	55964	59234	5,52	16,95
Orégon.	5062	63254	68316	7,41	21,78
Californie. . . .	21460 (*d*)	221756	243216	8,81	20,13

Voici, pour chacune des grandes divisions des États-Unis, le nombre des élèves des écoles privées, par 100 élèves, des écoles primaires publiques et privées (1) :

	Pour 100.		Pour 100.
Nord-Atlantique . .	13,7	Centre-Sud	9,4
Sud-Atlantique. . .	10,9	Ouest	12,2
Centre-Nord. . . .	10,4		

(*a*) Évaluation faite d'après les États qui ont fourni des renseignements.
(*b*) Ces rapports ne s'appliquent qu'aux États qui ont fourni des renseignements.
(*c*) D'après les relevés des recenseurs; ces nombres ne comprennent que les enfants d'âge scolaire.
(*d*) En 1888-1889.
(1) Voir l'*Abstract of the eleventh Census of the United States*, p. 227 et 232.

8° Total des élèves.

Le Commissaire de l'éducation a donné plusieurs fois le total des élèves et étudiants de tout degré des États-Unis. Nous reproduisons le tableau relatif à l'année 1891-1892. Le Census de 1890 donne, pour les écoles publiques et privées (primaires et secondaires sans doute), un total qui diffère peu de celui du Commissaire de l'éducation : 14373670. (Voir p. 138.)

9° Degré d'instruction.

Les États-Unis ne peuvent pas, comme certains États européens, avoir par le recrutement militaire des renseignements sur l'instruction primaire de leur population mâle. Mais le recensement décennal fait connaître les illettrés des deux sexes.

En 1880, sur une population totale de 50153000 habitants, il y en avait 4923000, soit 9,8 p. 100, âgés de dix ans et plus, qui ne savaient pas lire, et 6214000 (2), soit 12,4 p. 100, de dix ans et plus, qui ne savaient pas écrire. Sans doute, une pareille statistique ne saurait prétendre à l'exactitude. Néanmoins, les grands groupes sont assez bien définis par la statistique pour autoriser des comparaisons numériques. On le constate en examinant le tableau suivant, qui donne le rapport du nombre des personnes de dix ans et plus ne sachant pas lire et ne sachant pas écrire à la population totale ; ainsi que le même rapport, pour la population blanche et la population de couleur, du nombre des enfants et jeunes gens de dix à vingt ans et des adultes de vingt et un ans ne sachant pas écrire. (Voir p. 139.)

Le nombre des illettrés en 1880 était très faible dans les deux divisions du Nord ; il ne dépassait pas en moyenne 4 personnes de plus de dix ans ne sachant pas écrire, et s'élevait au maximum à près de 9,4 dans le Rhode Island, malgré l'afflux d'immigrants. En 1890, la proportion est plus forte dans les États riverains de l'Atlantique où débarquent ces immigrants dont beaucoup sont sans instruction, surtout dans la Nouvelle-Angleterre où nombre de Canadiens français viennent aujourd'hui chercher du travail.

Dans les plaines du Haut-Mississippi, récemment colonisées, la proportion des illettrés n'était guère que de 3 p. 100. Elle était un peu plus forte dans l'extrême Ouest, sans cependant atteindre, en moyenne, 6 p. 100.

C'est la région du Sud qui occupe le dernier rang sous le rapport de l'instruction. Dans six États, le tiers de la population ne savait pas lire en 1880 ; la proportion s'élevait à 37 p. 100 dans la Caroline du Sud. L'esclavage est la principale cause de cette infériorité. Sur 100 personnes de couleur, il y en avait 47,7 dans les États-Unis qui, en 1880, étaient incapables d'écrire ; dans les anciens États à esclaves pris isolément, la proportion était plus forte encore : 69 dans le Nouveau-Mexique, 54 dans la Géorgie, 53 dans l'Alabama et la Louisiane, 51 dans la Caro-

(1) Dans les tableaux qui accompagnent le discours prononcé au Sénat par M. Henry W. Blair, le 13 juin 1882, le nombre est 6239000; mais c'est un chiffre provisoire.

Nombre total des élèves de tout degré en 1891-1892.

RÉGIONS.	ÉLÈVES RECEVANT L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE « Primary and Grammar grades »				ÉLÈVES RECEVANT L'INSTRUCTION SECONDAIRE « High school grade »				ÉLÈVES RECEVANT L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE							NOMBRE
									DANS LES ÉCOLES NORMALES			DANS LES UNIVERSITÉS ET COLLÈGES				
	DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES.	DANS LES ÉCOLES PRIVÉES. (Évaluation qui est peut-être au-dessus de la réalité.)	TOTAL.	NOMBRE D'ÉLÈVES par 100 habitants.	DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES.	DANS LES ÉCOLES PRIVÉES. (Académies, séminaires, etc.)	TOTAL.	NOMBRE D'ÉLÈVES par 100 habitants.	PUBLIQUES. (États et villes.)	PRIVÉES.	TOTAL des élèves des écoles normales.	PUBLICS.	PRIVÉS.	TOTAL.	DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES de science, lois et médecine	TOTAL D'ÉLÈVES par 100 habitants.
États-Unis. . .	12 966 321	1 198 861	14 165 182	22,84	247 660	154 429	402 089	0,64	33 427	5 710	39 137	14 070	58 390	72 460	36 065	23,73
N.-Atlantique .	3 092 976	537 815	3 630 791	20,86	88 070	45 638	133 708	0,76	15 392	418	15 810	1 751	20 652	22 403	12 772	21,86
S.-Atlantique .	1 816 722	113 853	1 930 575	21,79	13 577	22 821	36 398	0,41	2 704	312	3 016	1 452	8 761	10 213	5 220	22,41
Sud-Central . .	2 439 393	151 347	2 590 740	23,08	15 511	29 797	45 308	0,41	2 946	1 118	4 064	1 614	10 559	12 173	4 225	24,34
Nord-Central. .	5 012 955	339 099	5 352 054	23,88	119 433	47 123	166 556	0,75	10 736	3 114	13 850	7 785	16 920	24 705	12 943	24,90
Ouest	604 275	56 747	661 022	21,80	11 069	9 050	20 119	0,66	1 649	748	2 397	1 468	1 498	2 966	899	22,59

Illettrés. Proportion sur 100 personnes de chaque catégorie (d'après le recensement de 1880).

États et Territoires.	Personnes de 10 ans et au-dessus ne sachant pas lire.	Personnes de 10 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.	Personnes de race blanche : de 10 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.	Personnes de race blanche : nées aux États-Unis de 10 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.	Personnes de race blanche : nées à l'étranger de 10 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.	Personnes de race blanche : hommes de 21 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.	Personnes de race blanche : femmes de 21 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.	Personnes de couleur : enfants de 10 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.	Personnes de couleur : hommes de 21 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.	Personnes de couleur : femmes de 21 ans et au-dessus ne sachant pas écrire.
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
États-Unis. . .	13,4	17,0	9,4	8,7	12,0	7,8	11,0	70,0	68,7	77,6
Maine.	3,5	4,3	4,2	1,9	26,7	4,5	4,1	24,8	21,7	33,3
New Hampshire.	4,2	5,0	5,0	1,1	26,9	5,0	4,9	15,8	17,7	18,5
Vermont . . .	4,9	6,0	6,0	2,4	26,6	7,1	6,4	19,3	26,1	20,7
Massachusetts .	5,3	6,5	6,4	0,7	19,6	6,2	9,1	15,1	15,8	21,1
Rhode Island. .	7,9	11,2	10,9	2,9	27,3	9,5	13,7	23,6	24,8	28,8
Connecticut . .	4,2	5,7	5,5	1,0	18,3	5,5	7,5	17,4	19,7	21,6
New York . . .	4,2	5,5	5,3	2,2	12,5	5,5	7,3	21,2	22,5	26,4
New Jersey . .	4,5	6,2	5,3	3,2	11,1	5,5	7,2	30,5	33,4	38,1
Pennsylvanie. .	4,6	7,1	6,7	4,8	15,1	6,2	10,0	27,1	28,6	34,9
Ohio	3,6	5,5	4,9	4,3	8,4	5,0	6,7	27,3	73,0	78,9
Michigan . . .	3,8	5,2	4,8	2,3	10,7	5,7	5,7	28,5	30,2	36,1
Indiana	4,8	7,5	7,0	6,8	8,9	3,9	5,5	35,6	40,5	49,0
Wisconsin . . .	4,0	5,8	5,6	2,0	10,8	6,3	8,2	31,0	30,6	38,8
Illinois	4,3	6,4	5,9	5,3	7,7	5,7	7,8	37,2	38,5	48,2
Minnesota . . .	3,7	6,2	6,0	1,9	10,9	5,8	9,5	37,2	33,5	47,1
Iowa	2,4	3,9	3,8	2,6	8,1	3,9	5,5	30,0	33,4	43,1
Nebraska . . .	2,5	3,6	3,5	2,3	6,4	3,0	4,5	30,7	30,3	41,4
Kansas	3,6	5,6	3,7	3,1	6,7	3,1	4,7	46,8	52,2	61,5
Delaware . . .	15,3	17,5	9,1	8,1	18,5	9,3	11,3	57,5	59,2	66,2
Maryland . . .	16,0	19,3	8,1	7,8	10,2	8,3	10,1	59,6	63,5	68,9
Virginie. . . .	34,0	40,6	18,2	18,5	5,4	15,3	18,1	73,7	78,1	81,9
Virginie de l'Ouest .	12,1	19,9	18,3	18,6	13,5	14,4	20,4	55,0	60,0	67,3
Kentucky . . .	22,2	29,9	22,0	22,8	9,7	17,3	22,8	70,4	73,6	77,1
Caroline du Nord. .	38,3	48,3	31,5	31,7	3,3	23,4	33,4	77,4	76,4	84,8
Tennessee. . .	27,7	38,7	27,3	27,8	7,5	18,8	27,9	71,7	73,0	78,9
Caroline du Sud . .	48,2	55,4	21,9	22,4	4,9	16,0	21,3	78,5	78,2	85,5
Géorgie	42,8	49,9	22,9	23,2	5,6	16,1	22,3	81,6	81,2	87,2
Alabama. . . .	43,5	50,9	24,7	25,0	7,7	17,3	23,3	80,6	81,4	86,5
Floride	38,0	43,4	19,9	20,7	10,0	13,8	19,6	70,7	69,5	78,2
Mississippi. . .	41,9	49,5	16,3	16,6	6,0	11,5	14,5	75,2	76,0	82,3
Missouri. . . .	8,9	13,4	10,5	11,1	7,0	8,0	11,4	53,9	57,6	64,1
Arkansas . . .	28,8	38,0	25,0	25,5	5,6	15,7	24,4	75,0	73,2	81,6
Louisiane . . .	45,8	49,1	18,4	19,8	10,9	15,1	17,7	79,1	80,2	83,7
Texas	24,1	29,7	15,3	13,9	24,7	11,0	13,7	75,4	75,9	81,3
Californie . . .	7,1	7,8	4,4	2,0	8,4	4,8	6,2	29,8	25,2	62,6
Orégon	4,1	5,7	3,6	3,5	4,4	3,2	4,1	27,8	25,1	58,1
Nevada	7,3	8,0	4,5	1,1	8,6	4,6	6,8	26,7	21,2	43,1
Colorado . . .	5,9	6,6	6,4	7,1	4,0	3,9	10,3	20,5	19,0	28,3
Arizona	16,7	17,7	16,8	8,1	26,8	11,9	27,6	23,7	17,9	29,2
Washington . .	5,7	7,0	2,9	2,4	4,5	2,6	3,2	38,1	32,9	66,8
Idaho.	5,5	7,1	3,6	3,0	5,3	2,7	4,4	28,2	27,8	45,7
Utah	5,0	9,1	8,5	5,9	11,8	6,7	11,4	52,3	51,2	61,6
Montana. . . .	4,8	5,3	2,2	1,4	3,8	2,1	2,5	35,8	25,3	62,2
Dakota	3,1	4,8	4,2	1,8	6,8	3,3	6,5	44,2	32,8	55,9
Wyoming . . .	2,6	3,4	2,5	1,7	4,1	1,7	4,1	14,7	8,9	43,2
Nouveau-Mexique . .	60,2	65,0	62,2	64,2	43,3	48,1	80,7	92,2	89,8	95,4

line du Nord et la Caroline du Sud, 49 et 48 dans l'Arkansas, le Kentucky, le Texas, le Mississippi et le Tennessee. L'esclavage a exercé sa mauvaise influence jusque sur la population blanche, qui fournissait 45 illettrés sur 100 blancs dans le Nouveau-Mexique, 22 dans la Caroline du Nord, 18 dans le Tennessee, près de 17 dans l'Alabama et l'Arkansas.

C'est parmi les immigrants que la race blanche compte en général le plus d'illettrés. En effet, le recensement de 1880 a constaté que sur 100 personnes âgées de plus de dix ans il y avait 8,7 personnes nées en Amérique et 12 personnes nées à l'étranger qui ne savaient pas écrire. La différence est même beaucoup plus forte dans les États de l'Est, où l'instruction est très répandue, mais qui reçoivent le premier flot de l'immigration et qui en conservent une grande partie, pas toujours la meilleure, dans leurs manufactures. Ainsi le Massachusetts comptait 0,7 p. 100 d'illettrés parmi les natifs et 19,6 parmi les étrangers, le Rhode Island 2,9 et 27,3. Dans l'extrême Ouest, les immigrants, étant surtout de race scandinave ou allemande, ne sont pas beaucoup moins lettrés que les natifs (1) ; dans le Sud, ils le sont davantage.

Le Census de 1890 a donné aussi un état des illettrés qui ne diffère pas beaucoup de celui de 1880.

En 1890, sur 100 personnes âgées de 10 ans et plus, combien de personnes illettrées :

Dans la population totale.	13,3
— — blanche.	7.7
— — — née aux États-Unis	6,2
— — — née à l'étranger	13,1
— — de couleur.	56,8

Le Massachusetts a fait en 1885 un recensement dans lequel il a relevé le nombre des illettrés par âge. Il a trouvé des proportions différant peu de celles du recensement général de 1880 : sur 100 individus âgés de plus de dix ans, 1,03 illettré parmi ceux qui étaient nés au Massachusetts, 2,03 illettrés parmi ceux qui étaient nés dans une autre partie des États-Unis ; 21,5 parmi ceux qui étaient nés à l'étranger. Les étrangers ne formaient que 27 p. 100 de la population et ils fournissaient 88,63 p. 100 du total des illettrés. Ce sont surtout les étrangers d'un certain âge qui sont sans instruction ; en effet, dans le total des illettrés âgés de plus de 50 ans, ils figurent à raison de 93,65 p. 100 ; dans celui des illettrés de 30 à 49 ans, à raison de 91,84 p. 100 ; dans celui des illettrés de 20 à 29 ans, à raison de 75,15 ; dans celui des illettrés de 14 à 19 ans, à raison de 75,77 ; dans celui des illettrés de 10 à 13 ans, à raison seulement de 39,33 (2). C'est qu'une partie des enfants de ces deux derniers groupes, surtout de ceux du dernier, ont eu le bénéfice de l'éducation américaine.

---

(1) Si l'Arizona et le Nouveau-Mexique font exception, c'est que l'immigration leur vient du Mexique.

(2) Voir l'article de M. Mayo Smith dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique*, année 1888, p. 93.

10° Dépenses de l'enseignement primaire

Les dépenses faites pour les écoles primaires publiques ont doublé depuis 1870 : 69107612 dollars en 1870-1871 et 146800163 en 1890-1891 (1).

La dépense moyenne par élève a augmenté, mais dans une moindre proportion que la dépense totale : $ 15,55 en 1870 (régime du papier-monnaie), 12,71 en 1880, 17,23 en 1890, et 17,62 en 1891 : c'est qu'on s'applique à faire mieux, et que pour les maîtres la vie est plus coûteuse. La division Nord-Atlantique est au premier rang sous ce rapport ($ 15,64 en 1880 et 23,58 en 1890) : la vie est chère dans cette région, et les écoles sont, en général, plus confortables et mieux tenues qu'ailleurs. Le Commissaire de l'éducation remarque que cette région a dépensé en 1890-1891 plus que tous les États-Unis n'avaient dépensé en 1869-1870. Cependant la dépense par élève est beaucoup plus forte dans la région de l'Ouest : ce n'est pas que les écoles y soient de qualité supérieure, mais c'est que les salaires sont généralement élevés dans cette région, qu'il y a beaucoup de constructions nouvelles à faire, et qu'il en coûte plus pour entretenir de bonnes écoles dans une contrée où la population est rare et disséminée que dans une contrée où elle est dense et agglomérée.

La dépense totale par élève est bien moindre dans les États du Sud, qui, d'une part, ont moins de ressources, où, d'autre part, les écoles sont plus élémentaires, et où les salaires sont bas dans presque toutes les professions ; elle avait diminué à mesure que l'augmentation du nombre des élèves garnissait les classes ; elle tend à augmenter aujourd'hui dans quelques États de cette région (Maryland, Géorgie, Virginie de l'Ouest).

La dépense moyenne par élève et par jour de classe était de 13,2 cents en 1889. A la campagne, elle n'était que de 11,5 cents ; mais elle s'élevait à 15,2 dans les villes. (Voir p. 142.)

La répartition pour 100 de la dépense totale était la suivante en 1890-1891 :

Bâtiments et mobilier	17,6
Traitements	65,3
Autres dépenses	17,1
	100,0

La dépense pour bâtiments et mobilier ne représente que $ 1,38 et 10 p. 100 dans les deux régions du Sud, où les ressources modiques dont on dispose sont presque entièrement appliquées au traitement des maîtres ($ 7,52 et 81,4 p. 100) ; au contraire, elle est considérable dans la région de l'Ouest, qui dépense beaucoup pour l'éducation populaire et l'installe tout d'abord avec luxe (28,6 p. 100 pour bâtiments et mobilier, 58,2 pour traitements, 13,2 pour autres dépenses).

---

(1) En 1869-1870. . . . . . $	63396666,	dont pour traitements :		37832566
En 1879-1880.	78094687,	—	—	55942972
En 1889-1890.	140506715,	—	—	91836484

Le Census de 1890 porte la recette totale des écoles publiques à 139 971 351 dollars pour l'année 1890.

Dépense totale des écoles publiques par habitant, par élève et par année, de 1870 à 1891.

Années.	Par habitant. — Moyenne des États-Unis.	Par élève présent (135,7 jours). Moyenne des États-Unis.	Division du Nord-Atlantique.	Division du Sud-Atlantique.	Division du Sud-Central.	Division du Nord-Central.	Division de l'Ouest.
				Dollars.			
1870. . .	1,64	15,55	17,82	12,68	9,44	14,68	22,25
1871. . .	1,75	15,20	18,31	10,27	9,06	14,87	21,87
1872. . .	1,83	15,93	18,87	10,47	9,08	16,36	23,57
1873. . .	1,84	16,06	19,90	9,25	8,39	16,53	25,04
1874. . .	1,88	15,85	19,90	9,00	7,55	16,57	24,39
1875. . .	1,91	15,91	20,17	8,98	7,51	16,69	26,85
1876. . .	1,85	15,70	19,15	8,65	6,70	16,91	26,35
1877. . .	1,72	14,64	17,89	7,68	6,25	15,93	24,69
1878. . .	1,67	13,68	16,55	7,21	5,98	15,08	25,82
1879. . .	1,56	12,97	16,05	6,76	4,65	14,22	23,36
1880. . .	1,56	12,71	15,64	6,69	5,40	14,39	22,59
1881. . .	1,63	13,61	17,14	7,22	5,71	15,19	23,81
1882. . .	1,70	14,05	17,35	7,63	6,25	15,80	24,32
1883. . .	1,80	14,55	18,17	7,46	6,17	16,69	25,39
1884. . .	1,88	14,63	18,37	7,44	6,26	16,90	24,69
1885. . .	1,96	15,12	19,19	7,32	6,74	17,53	26,31
1886. . .	1,97	15,06	19,11	7,33	6,93	17,45	25,52
1887. . .	1,97	15,07	19,38	7,33	6,88	17,45	24,85
1888. . .	2,07	15,71	20,60	7,61	6,60	18,29	27,38
1889. . .	2,17	16,55	21,64	7,77	7,12	19,30	29,37
1890. . .	2,24	17,23	23,58	7,78	7,28	19,70	30,57
1891. . .	2,31	17,62	23,65	8,25	7,59	19,96	34,03

Les chiffres du tableau ci-dessus comprennent toutes les dépenses des « Common schools », et par conséquent celles des « High schools », qui sont classées dans l'enseignement secondaire. Voici comment la dépense a été calculée en 1888-1889 pour les écoles du degré élémentaire par le Bureau d'éducation :

Dépenses de l'enseignement élémentaire en 1888-1889.

(Primary and Grammar grades).

Divisions.	Dépense totale. Écoles publiques.	Écoles privées. — Estimation approximative.	Total.	Dépense par habitant. Écoles publiques.	Écoles privées.	Total des écoles publiques et privées.
			Dollars.			
États-Unis. . .	121930600	13807000	135737600	2,00	0,23	2,23
N.-Atlantique .	38874602	6480000	45354602	2,28	0,38	2,66
S.-Atlantique .	7832273	882000	8714273	0,90	0,10	1,00
S.-Central. . .	9620246	1030000	10650246	0,90	0,10	1,00
N.-Central. . .	56559151	4983000	61542151	2,58	0,23	2,81
Ouest.	9044328	432000	9476328	3,25	0,15	3,40

E. Levasseur (de l'Institut).

III.

LA VITESSE DE LA CIRCULATION DE LA MONNAIE.

Dans un grand nombre de problèmes d'économie politique et de statistique, on rencontre une notion abstraite et vague qui domine le sujet, celle de la vitesse.

L'idée de *vitesse,* très claire lorsqu'il s'agit de corps en mouvement, devient confuse lorsqu'elle s'applique aux phénomènes sociaux. Il est pourtant impossible d'en méconnaître l'importance. Dans le commerce, dans l'industrie, la vitesse avec laquelle s'écoulent les produits est une question vitale, et vous vous souvenez de la conférence si remarquable de notre confrère, M. Edmond Duval, dans laquelle il a expliqué que dans les temps prospères, les engagements au mont-de-piété étaient suivis de prompts dégagements, tandis que dans les moments de gêne, les dégagements étaient infiniment moins nombreux. C'est là un phénomène d'écoulement dont, tout à l'heure, nous trouverons l'analogue, partant une idée de vitesse.

Pour en revenir à mon sujet, l'économie politique nous enseigne que l'utilité de la monnaie dépend de deux facteurs : la masse de la monnaie et la vitesse avec laquelle elle circule, c'est-à-dire le nombre de fois qu'elle change de main en un temps donné.

On peut dire, en empruntant le langage de la mécanique, que le service rendu par la monnaie est proportionnel à sa *quantité en mouvement.* C'est pourquoi les nations les plus commerçantes se sont efforcées, par des artifices, d'accroître la vitesse de la circulation de la monnaie, elles réalisent une économie sur l'outillage monétaire qui est fort dispendieux tout en obtenant les mêmes résultats.

L'Angleterre, grâce à ses chèques et à ses *clearing houses,* solde tous ses comptes avec moins de £ 75 millions d'or et £ 21 millions d'argent (I, Palgrave et Martin), alors que la France, avec un commerce moindre, possède un stock monétaire de 4 milliards 1/2 d'or et de 2 milliards 1/2 d'argent (de Foville).

La raison de cette différence est que l'Angleterre remplace la quantité de la monnaie par l'intensité de la circulation.

L'évaluation de la masse de monnaie qui se trouve dans un pays est délicate, mais non impossible. MM. Palgrave et Martin, en Angleterre, de Foville, en France, sont arrivés, par des méthodes diverses, à des approximations satisfaisantes, confirmées par toutes leurs conséquences.

Quant à la vitesse avec laquelle se meut cette masse de métal soit *in specie,* soit sous forme de billets, de transferts de crédits et de compensations, dans l'état actuel de la statistique, nous n'en savons rien, aussi, malgré le titre peut-être un peu ambitieux de cette communication, je n'aborderai pas ce problème dans sa généralité, je me bornerai à des cas particuliers dont la solution peut être donnée avec une entière certitude.

Une partie des mouvements monétaires s'effectue par l'intermédiaire des banques au moyen des comptes courants. Les comptes courants sont un large bras détourné du fleuve de la circulation et nous en connaissons, dans les moindres détails, le régime, l'étiage et les crues.

Permettez-moi de vous rappeler que les banques reçoivent de leur clientèle des fonds en dépôt, les versements sont appelés *crédit.*

Sur l'ordre d'un déposant donné par un instrument appelé *virement,* les banques transfèrent à un nouveau compte tout ou partie d'un crédit et effectuent, par écritures et sans déplacement d'espèces ou de billets, un chiffre de paiements qui, à la seule Banque de France, a dépassé 50 milliards en 1894. Le montant des capitaux détenus par les banques n'est pas modifié par les virements, il est seulement réparti d'une manière différente.

Les fonds déposés dans une banque peuvent encore être repris par des *chèques,* qui donnent lieu quelquefois à un virement, mais le plus souvent à un retrait d'espèces.

Les sommes payées sur virements ou chèques forment le *débit* des comptes courants. La différence du crédit et du débit s'appelle *solde;* c'est dans le solde qu'on puise pour les mouvements de fonds, c'est le solde qui change de main et on peut dire que c'est la partie active ou circulante des comptes courants.

Les comptes courants peuvent être assez exactement représentés par un réservoir recevant un liquide (crédit), qui s'écoule par un orifice (banque). Le solde est le niveau du liquide dans le réservoir, la partie écoulée, le débit. C'est la vitesse de la veine qui passe par l'orifice que je me suis proposé de calculer.

Pour y arriver, soit AB, la distance qui sépare un débiteur de son créancier :

A·————$\overset{c}{\cdot}$————·B

J'appelle 1 cette distance. Un paiement consistera à faire parvenir la distance 1 à la somme à payer. Si j'interpose une banque c à égale distance du débiteur et du créancier et si le paiement se fait par l'intermédiaire de cette banque, les fonds parcourront l'espace $\frac{1}{2}$ du débiteur à la banque et $\frac{1}{2}$ de la banque au créancier.

Ce raisonnement est vrai, quel que soit le nombre des débiteurs et des créanciers; je puis, par suite, l'étendre à la totalité des versements faits à une banque et à la totalité des paiements qu'elle effectue.

Si nous les désignons respectivement par m et m', le déplacement total des capitaux passant par une banque sera $\frac{m+m'}{2}\cdot$ Comme la banque n'a pu déplacer que ce qu'elle détenait, c'est-à-dire les soldes journaliers, $\frac{m+m'}{2}$ est la somme des déplacements quotidiens des soldes, ou plus simplement le déplacement du solde moyen de l'année. Si S est ce solde moyen et V son déplacement annuel, c'est-à-dire sa vitesse, j'arrive à l'équation

$$(1) \qquad \mathrm{VS} = \frac{m+m'}{2}$$

ou, en langage ordinaire :

La demi-somme des crédits et des débits annuels est égale à la quantité de mouvement du solde moyen de l'année.

De l'équation (1) je tire

$$\mathrm{V} = \frac{m+m'}{2\,\mathrm{S}}$$

C'est la valeur de V, fournie par cette formule, que représentent les graphiques joints à cette communication.

Il est à remarquer que toutes les quantités qui entrent dans cette formule sont fournies par la comptabilité des banques et que la vitesse qui s'en déduit est rigoureusement exacte.

En examinant les courbes que j'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux, un simple coup d'œil vous permettra de distinguer celles qui concernent les pays à finances saines de celles des pays à finances avariées.

Dans les premiers, la vitesse atteint et le plus souvent dépasse 100 unités, dans les autres, elle reste à des chiffres infimes.

Voici, pendant les 11 dernières années, la vitesse de la circulation :

Années.	Banque de France.	Banque d'Allemagne.	Banque de Belgique.	Années.	Banque de France.	Banque d'Allemagne.	Banque de Belgique.
—	—	—	—	—	—	—	—
1884. . .	110	170	112	1890. . .	135	190	146
1885. . .	107	165	102	1891. . .	138	170	141
1886. . .	98	138	96	1892. . .	116	148	130
1887. . .	115	128	112	1893. . .	120	165	118
1888. . .	125	135	123	1894. . .	127	161	129
1889. . .	113	157	153				

Il aurait été intéressant de comprendre dans ce tableau les vitesses de la circulation à la Banque d'Angleterre et dans les banques des États-Unis, mais elles refusent de donner d'autre renseignement que le solde des comptes courants qui ne permettent de tirer aucune conclusion au point de vue qui m'occupe. Au surplus, dans ces deux pays les banques d'émission ne paient que des résidus de compensations de *clearing houses* et il est vraisemblable qu'elles n'accuseraient que des vitesses peu en rapport avec la rapidité de la circulation extérieure.

Dans les trois banques précitées, les vitesses sont assez comparables ; l'Allemagne, toutefois, a un léger avantage provenant de ce qu'on s'y sert, plus qu'en France et en Belgique, du chèque et de la compensation.

Les vitesses précédentes sont déduites de mouvements et de soldes très élevés que je reproduis pour les 11 dernières années (en millions de la monnaie nationale) :

Années.	Banque de France.		Banque d'Allemagne.		Banque de Belgique.	
	$\frac{m+m'}{2}$.	S.	$\frac{m+m'}{2}$.	S.	$\frac{m+m'}{2}$.	S.
—	—	—	—	—	—	—
1884 . . .	42660	387	26469	155	3632	32
1885 . . .	40504	378	26924	162	3502	34
1886 . . .	45517	463	28615	206	3370	35
1887 . . .	42764	371	29422	229	3727	33
1888 . . .	47531	378	31912	235	4312	35
1889 . . .	52263	461	37838	240	4438	29
1890 . . .	54318	402	39825	209	4523	31
1891 . . .	60194	433	40506	238	4485	32
1892 . . .	48715	419	39107	264	4031	31
1893 . . .	48809	405	41182	249	4017	34
1894 . . .	56867	445	42222	262	4128	32

L'importance des données mises en œuvre montre qu'elles doivent avoir une réelle influence sur l'économie d'un pays.

Si nous passons aux nations à finances avariées, la vitesse de la circulation s'abaisse, témoignant à la fois de la faiblesse des échanges et de la gêne générale.

J'ai tracé, en remontant le plus loin possible, les courbes de vitesse pour les Banques du Portugal, d'Espagne et d'Italie, j'en ai fait autant pour la Banque de Grèce, mais, dans ce dernier établissement, la courbe se réduit presque à une parallèle à l'axe des abscisses.

Voici les chiffres des dernières années :

Années.	Banque du Portugal.	Banque d'Espagne.	Banque nationale d'Italie.	Banque nationale de Grece.	Années.	Banque du Portugal.	Banque d'Espagne.	Banque nationale d'Italie.	Banque nationale de Grece.
1884. . .	48	14	83	8	1890. . .	54	16	36	4
1885. . .	52	16	60	6	1891. . .	22	14	30	5
1886. . .	20	14	50	5	1892. . .	18	13	25	4
1887. . .	31	13	46	7	1893. . .	18	14	29	3
1888. . .	35	12	45	3	1894. . .	12	15	»	»
1889. . .	29	14	43	3					

Les mouvements et les soldes que je donne ci-après, quoique moins importants, du moins en valeur relative, que ceux des Banques de France, d'Allemagne et de Belgique, représentent néanmoins une part considérable des fonds de roulement des pays considérés. En voici le tableau :

Années.	Banque du Portugal.		Banque d'Espagne.		Banque nationale d'Italie.		Banq. nation. de Grece.	
	$\frac{m+m'}{2}$.	S.	$\frac{m+m'}{2}$.	S.	$\frac{m+m'}{2}$.	S.	$\frac{m+m'}{2}$.	S.
	Contos de reis.		Millions de piastres.		Millions de lire.		Millions de drachmes.	
1884. . .	83 912	1 743	2 648	182	2 998	36	31	4
1885. . .	63 441	1 199	4 018	244	2 826	47	25	4
1886. . .	72 785	3 549	4 075	273	3 078	61	52	10
1887. . .	98 194	3 008	4 238	326	3 169	68	42	6
1888. . .	65 724	1 856	4 251	343	2 952	65	57	16
1889. . .	89 325	2 979	5 167	361	2 881	67	49	14
1890. . .	77 376	1 420	6 142	365	2 550	70	64	16
1891. . .	49 752	2 254	5 783	413	2 095	69	48	10
1892. . .	24 438	1 358	5 207	388	1 900	76	50	11
1893. . .	25 820	1 402	4 884	336	2 260	78	64	20
1894. . .	27 274	2 123	4 828	319	»	»	»	»

Il est à remarquer qu'en général, plus l'état d'un pays se détériore, plus les soldes moyens des comptes courants grossissent.

Dans ce qui précède, il n'a été question que des comptes courants sans intérêts, qui sont le véritable fonds de roulement du commerce. Il n'est pas inutile d'examiner comment se comportent les comptes courants productifs d'intérêts.

En voici la vitesse dans quelques banques d'émission qui admettent ce genre de dépôts :

Années.	Banque impériale de Russie.	Banque nationale d'Italie.	Banque nationale de Grèce.	Années.	Banque impériale de Russie.	Banque nationale d'Italie.	Banque nationale de Grèce.
1884. . .	8	3	0,13	1889. . .	9	8	0,08
1885. . .	8	3	0,14	1890. . .	9	7	0,06
1886. . .	8	4	0,08	1891. . .	9	6	0,06
1887. . .	9	7	0,06	1892. . .	9	5	0,10
1888. . .	9	9	0,07	1893. . .	»	»	0,05

Deux raisons expliquent la lenteur du déplacement des comptes courants à intérêts : la nature de la clientèle qui, la plupart du temps, n'est pas commerçante et qui vit sur les fonds déposés dans les banques, puis le paiement des intérêts. L'argent ainsi placé est une sorte de réserve dont on n'use qu'après épuisement des autres disponibilités.

On a souvent reproché aux grandes banques d'émission de ne pas rémunérer les dépôts de fonds, l'étude des vitesses montre qu'elles agissent sagement, car le paiement d'intérêts ayant un effet retardateur bien constaté, l'ensemble de la nation paierait, en augmentation d'outillage monétaire, le bénéfice que retireraient les déposants d'une bonification d'intérêts.

A l'appui de cette opinion, voici la vitesse de la circulation dans quelques sociétés de crédit françaises; elle n'est en aucune manière comparable à celle de la Banque de France :

Années.	Société générale.	Crédit industriel et commercial.	Société marseillaise.	Années.	Société générale.	Crédit industriel et commercial.	Société marseillaise.
1884. . .	13	38	17	1889. . .	12	30	18
1885. . .	11	35	19	1890. . .	11	28	17
1886. . .	12	29	18	1891. . .	12	33	17
1887. . .	10	37	17	1892. . .	11	29	16
1888. . .	12	31	16	1893. . .	9	31	15

L'étude de la vitesse de la circulation n'est pas seulement affaire de curiosité, elle a des conséquences pratiques. Je l'ai entreprise dans le but de rechercher quelle économie procurent les moyens de paiement perfectionnés.

En 1893, si, à la Banque de France, la vitesse de la circulation avait été la même qu'au Crédit industriel et commercial, le solde nécessaire, pour effectuer un mouvement d'espèces de 48 809 millions, aurait été de 1 577 millions; la Banque n'ayant employé que 405 millions, c'est 1 172 millions qui ont pu recevoir un autre emploi; par contre, si nous avions su imprimer à notre numéraire la même vitesse qu'en Allemagne, la Banque n'aurait eu besoin que de 295 millions.

Sans vouloir discuter le mérite respectif des circulations basées sur l'usage du métal et sur l'usage du chèque et de la compensation, il est certain que les secondes l'emportent par le bon marché et qu'un emploi judicieux de la compensation procure au pays qui s'en sert, la disponibilité de plusieurs centaines de millions en capital avec un intérêt correspondant.

Je ne fais qu'indiquer les économies qui peuvent être réalisées sur le capital monétaire, mon ambition n'allait pas au delà de la recherche d'une méthode de calcul

propre à les évaluer, mais, après avoir construit les courbes de vitesse, j'ai vu, sans étonnement, et avec beaucoup de satisfaction, que celle de la Banque de France reproduisait, avec la plus grande fidélité, la série des crises et des liquidations donnée par M. Juglar.

Vous vous rappelez que M. Juglar définit une crise : *l'arrêt de la hausse des prix*, une liquidation : *l'arrêt de la baisse des prix* et qu'il a constaté que ces phénomènes principaux étaient liés par une relation de cause à effet avec d'autres phénomènes secondaires facilement observables.

Entre autres indices il donne les suivants :

Lorsqu'une crise éclate :

1° Les escomptes des banques d'émission passent par un maximum ;

2° Les encaisses passent par un minimum;

3° Les importations passent par un maximum.

Quand les mouvements inverses se produisent, l'effet de la crise est épuisé et la liquidation terminée.

Les mouvements et les soldes des comptes courants échappent, en apparence, à l'influence des crises et des liquidations, bien que celles-ci soient souvent accompagnées d'un maximum du solde moyen annuel.

Je n'insisterai pas sur la théorie des crises, aujourd'hui classique, mais qui n'a pas encore conquis tous les esprits, car il arrive parfois que des causes accidentelles mettent en défaut les baromètres auxquels elle se réfère.

Pour la France, au moins, la courbe de la vitesse de la circulation ne donne lieu à aucun doute, ne laisse place à aucune ambiguïté. Voici, en effet, la série des crises et des liquidations établie par M. Juglar depuis 1810 :

1810	crise	**1832**	liquidation	**1868**	liquidation
1811	liquidation	**1836**	crise	**1873**	crise
1813	crise	**1839**	crise	**1877**	liquidation
1814	liquidation	**1841**	liquidation	**1882**	crise
1818	crise	**1847**	crise	**1886**	liquidation
1820	liquidation	**1849**	liquidation	**1891**	crise
1826	crise	**1857**	crise	**1892**	liquidation
1828	liquidation	**1859**	liquidation		
1830	crise	**1864**	crise		

Si l'on tient compte de ce que le début d'une crise ou la fin d'une liquidation sont toujours un peu flottants et peuvent empiéter d'une année sur l'autre, on constate que la courbe des vitesses passe *toujours* par un *maximum* au moment d'une crise et par un *minimum* au moment d'une liquidation.

La théorie de M. Juglar est donc vérifiée par ce nouveau baromètre, sans *restriction ni réserve*, pour une période de 85 années pendant laquelle les faits en observation se sont présentés 25 fois. Il paraît bien difficile, après les travaux de M. Juglar, de ne voir là que de simples coïncidences et il y a tout lieu de penser que nous sommes bien en présence d'une loi économique dont la pratique peut tirer profit.

Est-il possible de se servir de la courbe de la vitesse pour déterminer le point où en est la marche des affaires ?

La réponse à cette question est difficile, car elle consiste tout entière dans un

problème d'extrapolation; cependant, il n'est peut-être pas trop hardi de se servir en *météorologie sociale,* pour user de l'expression de M. de Foville, de méthodes réputées légitimes pour la prévision du temps.

Les indications de la courbe de la vitesse sont identiques à celles des courbes barométriques. La hausse du baromètre est un indice de beau temps, l'accroissement de la vitesse présage l'activité des affaires et, dans les deux cas, la probabilité de l'événement prévu est du même ordre.

En vous reportant à la courbe concernant la Banque de France, vous observez un léger relèvement, en 1893, qui s'est continué en 1894; or l'année 1894 a été, du moins pour les affaires de bourse, plus active que sa devancière, et il semble que les affaires commerciales ont été aussi meilleures, car la statistique fiscale nous apprend que le produit du timbre des effets de commerce dépasse celui de 1893 de plus de 6 millions, ce qui correspond à un capital de 10 à 11 milliards d'effets de commerce.

Le relèvement de la courbe, sans être très rapide, est assez accentué pour qu'il ait beaucoup de chance de se continuer en 1895; il est, par suite, présumable que nous sommes entrés dans une période relativement prospère. Il est, du reste, indispensable de contrôler ces indications par celles des baromètres de M. Juglar.

Il est bien entendu que je ne prétends, pas plus que M. Juglar, m'ériger en prophète, je ne crois en aucune façon que la courbe de la vitesse soit un guide infaillible, mais je pense qu'en la consultant avec précaution, elle peut fournir, toutes choses égales d'ailleurs, une raison valable pour se décider, dans un sens donné, avec quelques chances de plus de succès.

Les observations qui précèdent ne s'appliquent qu'à la Banque de France; les sociétés de crédit n'obéissent pas aux mêmes influences, comme le montre la courbe du Crédit industriel et commercial, la plus étendue que j'aie pu tracer. Je ne puis pas non plus affirmer qu'à l'étranger la courbe de la vitesse ait la même signification que chez nous, la manière d'opérer des différentes banques n'étant pas identique. Toutefois, les maxima et les minima semblent se produire sous l'influence de causes analogues. Une courbe, surtout, est curieuse, celle de la vitesse à la Banque nationale d'Italie; elle reflète, en quelque sorte, l'histoire économique du pays.

En Portugal, en Espagne, et même en Grèce, la crise du change est précédée d'un maximum de vitesse qui, selon toute apparence, n'arrive pas fortuitement.

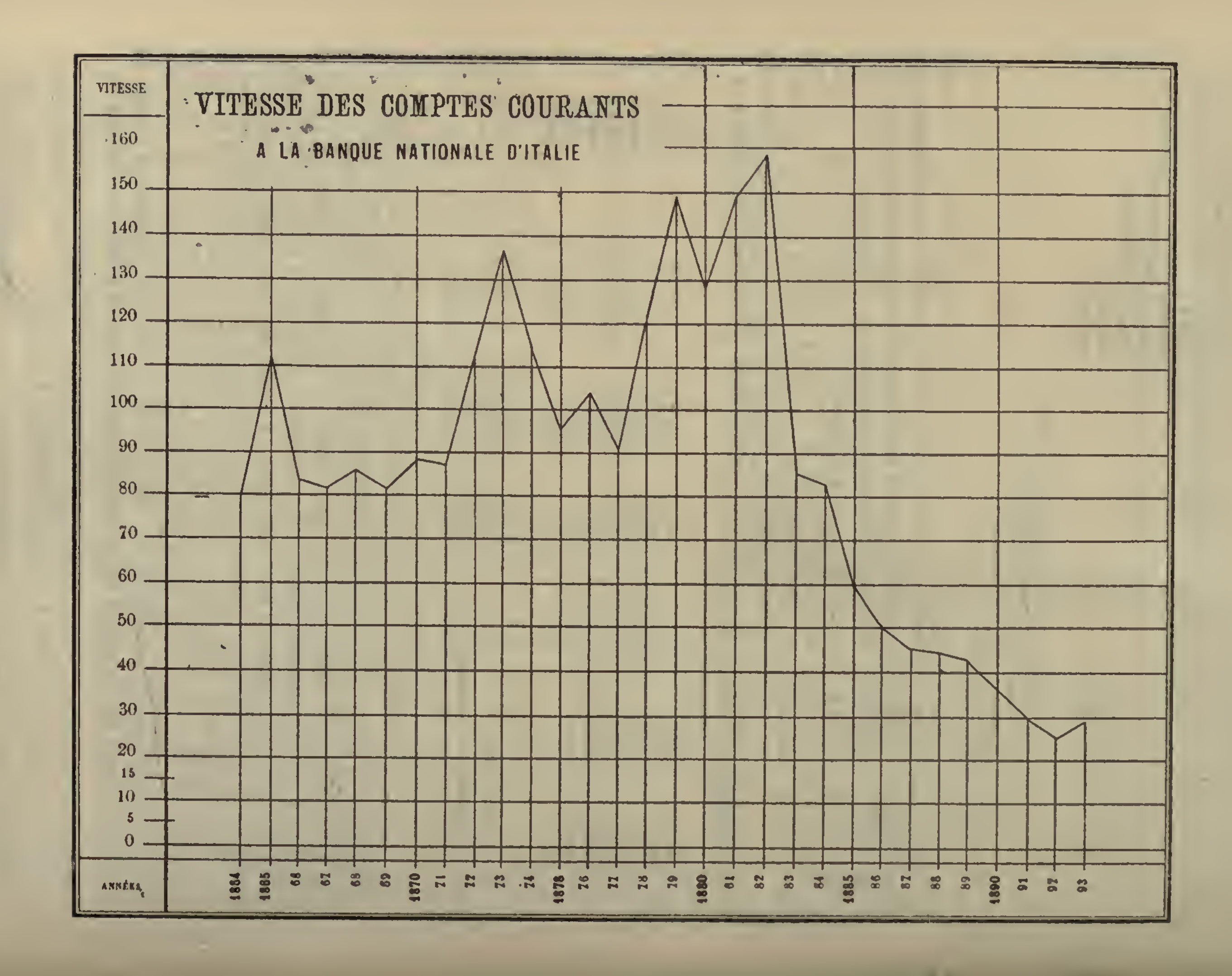
En Belgique et en Allemagne, les pics de 1889 et de 1890 paraissent se rapporter à la crise argentine et, d'une manière plus générale, à la crise des changes dont ces pays ont tant souffert en leur qualité de créanciers des nations à finances avariées.

Le travail que j'ai l'honneur de soumettre à la Société de statistique est le résultat d'études attentives et de longues réflexions. Je me suis proposé de présenter, sous une forme concrète, par une méthode que je crois nouvelle, un élément non pas ignoré, mais peu étudié. En cherchant à figurer à l'état dynamique des phénomènes considérés jusqu'ici à l'état statique, j'ai été assez heureux pour vérifier une loi remarquable et en accroître la précision, et je n'aurai pas perdu ma peine si j'ai pu apporter ma pierre à l'édifice élevé par notre savant confrère, M. Juglar.

Pierre des Essars.



VITESSE DES COMPTES COURANTS
A LA BANQUE DE FRANCE
VITESSE
170 160 150 140 130 120 110 100 90 80 70 60 50 40 30 20 15 10 5 0
ANNÉES
1840 11 12 13 14 1845 16 12 18 19 1820 21 22 23 24 1825 26 27 28 29 1830 31 32 33 34 1835 36 37 38 39 1840 41 42 43 44 1845 48 47 48 49 1850 51 52 53 54 1855 56 57 58 59 1880 61 62 63 64 1885 66 67 68 69 1870 21 22 23 24 1875 28 77 78 79 1880 81 82 83 84 1885 88 87 88 89 1880 91 92 93
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation
Crise
Liquidation


VITESSE DES COMPTES COURANTS
A LA BANQUE NATIONALE D'ITALIE
VITESSE
160
150
140
130
120
110
100
90
80
70
60
50
40
30
20
15
10
5
0
ANNÉES
1864
1865
66
67
68
69
1870
71
72
73
74
1875
76
77
78
79
1880
81
82
83
84
1885
86
87
88
89
1890
91
92
93

IV.

CHRONIQUE SEMESTRIELLE DE STATISTIQUE SUR LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET LES ASSURANCES SUR LA VIE.

La troisième session du Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales. — Le Congrès international des accidents du travail, dont nous avions annoncé, dans notre chronique d'avril 1894 (1), la tenue en octobre 1894, a consacré une partie de ses discussions à l'examen d'une question de statistique qui a donné lieu à un débat du plus réel intérêt. Cette question était celle de la relation entre l'assurance et la fréquence des accidents. M. Dejace, professeur à l'Université de Liège, dans le rapport qu'il avait présenté au Congrès, et M. Jottrand, directeur technique de l'Association préventive belge, dans le discours qu'il prononça au Congrès, signalaient, pour l'Allemagne et pour l'Autriche, l'augmentation du nombre des accidents légers et la diminution très faible du nombre des accidents graves, en dépit du développement de la prévention des accidents dans ces deux pays. Le rapport de M. Dejace renfermait le tableau ci-dessous, qui vise les résultats fournis par les corporations industrielles allemandes :

Années.	Nombre total des accidents signalés.	Nombre des accidents motivant indemnités.	Nombre des accidents mortels.	Nombre des accidents suivis d'incapacité		
				totale.	partielle.	momentanée.
—	—	—	—	—	—	—
1886. . .	82 596	9 723	2 422	1 548	3 780	1 973
1887. . .	105 897	15 970	2 956	2 827	8 126	2 661
1888. . .	121 164	18 809	2 943	1 886	10 270	3 710
1889. . .	139 549	22 340	3 382	2 331	12 788	3 839
1890. . .	149 188	26 403	3 597	1 869	16 109	4 828
1891. . .	162 671	28 289	3 634	1 570	17 481	5 604
1892. . .	165 003	28 619	3 282	1 507	18 049	5 781

M. Dejace signalait, de plus, qu'en Autriche, le nombre des accidents indemnisés avait passé de 8 784 à 9 422, de l'année 1891 à l'année 1892.

M. le Dr Bödiker, président de l'Office impérial allemand des assurances, M. le Dr von Mayr, ancien sous-secrétaire d'État, et M. Möller, député au Reichstag, ainsi que M. le Dr Julius Kaan, inspecteur au département des assurances du Ministère de l'intérieur d'Autriche, répondirent à ces allégations. Dans son rapport au Congrès, M. le Dr von Mayr insistait sur la nécessité de comparer, non point les nombres absolus des accidents, mais les nombres relatifs, rapportés à une tête d'assuré, et il présentait à cet égard le tableau suivant :

	Années.	Nombre, par 10 000 assurés, des cas			
		d'incapacité temporaire.	d'incapacité permanente		de décès.
			partielle.	totale.	
	—	—	—	—	—
Corporations industrielles.	**1887.** . . .	5,3	21,1	7,3	7,7
	1888. . . .	8,7	23,9	4,4	6,9
	1889. . . .	8,3	27,4	5,0	7,3
	1890. . . .	10,2	33,3	3,8	7,5
	1891. . . .	11,5	34,9	3,2	7,3
	1892. . . .	11,9	36,4	3,0	6,7
Corporations agricoles.	**1890.** . . .	3,9	4,4	0,4	1,5
	1891. . . .	6,2	7,2	0,5	1,8
	1892. . . .	7,7	8,9	0,7	1,6

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, année 1894, p. 170.

D'après ces résultats, M. von Mayr constatait la décroissance du nombre des accidents graves et, quant à l'augmentation du nombre des accidents légers, il l'attribuait aux cinq causes suivantes : 1° contrôle plus rigoureux exercé sur la déclaration des accidents; 2° développement de la production industrielle et recours à un personnel ouvrier insuffisamment exercé; 3° extension de l'emploi des machines; 4° tendance, pour l'avenir, à qualifier d'accidents un plus grand nombre d'atteintes corporelles; 5° extension donnée au sens du mot accident par la jurisprudence de l'Office impérial et des tribunaux arbitraux. Ce serait sortir des limites d'une simple chronique que de donner une analyse détaillée de la discussion à laquelle ont pris part, outre les orateurs précités, M. Greulich, chef du secrétariat ouvrier suisse, et M. Arthur Fontaine, sous-directeur de l'Office du travail français. Ce dernier émit l'opinion que, afin de donner à la question une solution indiscutable, il était nécessaire de distraire tous les accidents légers et de ne conserver dans la statistique que les accidents d'une gravité nettement déterminée. M. von Mayr, appuyant cette opinion, soutint au Congrès une conclusion de son rapport tendant à l'établissement d'une statistique annuelle d'accidents dressée par un organe central et comprenant les maladies professionnelles. Le Congrès adopta cette conclusion, en même temps qu'une motion de même ordre, présentée par M. G. von Pacher, membre du Comité directeur de l'établissement d'assurance de la Basse-Autriche, et, tenant à rendre hommage aux travaux de l'Office impérial allemand et de son éminent président, il exprima le vœu : 1° qu'il soit dressé une statistique annuelle et complète des circonstances et des conséquences des accidents du travail, notamment au point de vue de la nature des blessures et de la durée de l'incapacité de travail, en centralisant, autant que possible, le dépouillement de ces éléments; 2° que cette statistique soit étendue aux maladies professionnelles; 3° que les divers pays utilisent, pour ces statistiques, le cadre dressé par l'Office impérial allemand des assurances, adopté par le Comité permanent du Congrès et publié par lui dans son Bulletin.

Les grèves en Autriche. — La statistique des grèves en Autriche est définie, pour l'année 1893, par les chiffres suivants :

Nombre	de grèves	172
	d'établissements atteints	1 207
	de travailleurs de ces établissements	45 539
	de grévistes	28 120
	de journées de travail perdues	518 511

Motifs des grèves.

Demande de réduction de durée du travail	5
Demande d'augmentation de salaire	38
Résistance à une réduction de salaire	20
Demande simultanée d'augmentation de salaire et de réduction de durée du travail	63
Motifs divers	46

Résultats des grèves.

Succès des revendications	33
Échec des revendications	84
Transactions	55

La coopération en France. — La statistique des sociétés coopératives vient d'être, en France, l'objet de très intéressants travaux, dont l'honneur revient à l'*Office du travail*, d'une part, et au *Comité central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation*, d'autre part.

Le numéro de mars 1895 du *Bulletin de l'Office du travail* contient, indépendamment d'une statistique des sociétés de production et de crédit, dont les principaux éléments

sont empruntés à l'*Almanach de la coopération française*, une statistique générale des sociétés coopératives de consommation résultant de la combinaison et du contrôle des listes fournies par les préfets et des documents de l'*Almanach*. Les chiffres présentés par l'Office du travail comme définissant la situation des sociétés coopératives en France, à la fin de 1894, sont les suivants :

Nombre de sociétés coopératives	industrielles de production.	110
	agricoles de production	39
	de construction de maisons à bon marché. . . .	5
	de crédit.	24
	de consommation	1 158

Le *Comité central de l'Union coopérative* a entrepris, en mars 1894, une enquête par voie de questionnaire adressé à 1050 sociétés, dont 398 (soit 40 p. 100) ont répondu : l'analyse des renseignements obtenus a été présentée par M. Ch. Gide, dans l'*Almanach de la coopération française* pour 1895. Nous ne reproduisons, faute de place, que les résultats suivants, qui établissent une comparaison entre les sociétés françaises et les sociétés anglaises, allemandes et autrichiennes.

PAYS.	NOMBRE de SOCIÉTÉS ayant fourni des renseignements.	NOMBRE de MEMBRES		MONTANT du CAPITAL-ACTIONS (francs)		MONTANT du FONDS DE RÉSERVE (francs)		MONTANT DES VENTES EN 1893 (francs)		
		total.	par société.	total.	par société.	total.	par société.	total.	par société.	par membre.
France . .	398	219 805	552	11 015 700 (a)	30 943	»	»	73 959 100 (b)	211 700	411
Angleterre.	1 465	1 202 700	821	314 550 000	214 000	12 994 000	8 875	814 000 000 (c)	503 000	677
Allemagne.	344	243 529	707	6 005 770	17 460	3 092 490	9 000	84 000 000	244 000	354
Autriche. .	88	46 000	527	»	»	»	»	11 523 000	131 000	250

(a) Ce renseignement n'a été fourni que par 356 sociétés.
(b) Ce renseignement n'a été fourni que par 306 sociétés.
(c) Ce chiffre ne comprend pas les données relatives aux coopératives de gros, qui fournissent les autres sociétés.

Assurances ouvrières en Italie. — *Assurance contre les accidents.* — La Caisse nationale italienne a assuré, en 1893, 130985 personnes; elle a payé, en 1893, 526617 fr. d'indemnités, dont 139921 afférents à des exercices antérieurs à l'exercice 1893. Les sommes assurées, en cas de mort, s'élevaient à 149020000 fr. en fin d'exercice; les sommes assurées, en cas d'invalidité permanente, d'une part, et d'invalidité temporaire, d'autre part, étaient respectivement de 149020000 fr. et de 131000 fr. La valeur moyenne de la prime, par ouvrier, est de 3 fr. 90. Le rapport des dépenses totales de l'exercice (indemnités et frais généraux) aux primes recouvrées ou à recouvrer a été de 95,5 p. 100.

Assurances ouvrières en Allemagne. — *1° Assurance contre la maladie.* — En 1892, 20981 caisses ont assuré 6955000 personnes; les secours qu'elles ont alloués ont atteint 146493000 fr., dont 23836000 fr. de frais médicaux, 20049000 fr. de frais pharmaceutiques et 54946000 fr. d'indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 42756000; les cotisations encaissées ont atteint 122597000 fr.

2° Assurance contre les accidents. — L'assurance contre les accidents a été appliquée, en 1893, à 18118000 personnes, dont 5169000 ouvriers industriels, 12289000 ouvriers agricoles et 660000 ouvriers des exploitations d'État.

Les nombres d'accidents survenus en 1893 sont de :

17216 (28 p. 100) suivis d'incapacité de travail temporaire;
36670 (58 p. 100) suivis d'incapacité permanente partielle;
2507 (4 p. 100) suivis d'incapacité permanente totale;
6336 (10 p. 100) suivis de mort.

Les accidents visés par les chiffres qui précèdent sont uniquement les accidents indemnisés. Ils ont donné lieu, en 1893, à des dépenses dont le total atteint 73681000 fr., savoir : 47705000 fr. pour frais de traitement et indemnités pécuniaires et 15393000 fr. versés aux fonds de réserve des corporations. La valeur annuelle moyenne de la pension, par assuré, a été de 180 fr. Les frais d'administration représentaient 10 p. 100 du montant total des dépenses de l'année.

3° Assurance contre l'invalidité et la vieillesse. — En 1893, le nombre des pensions constituées par les 31 établissements régionaux d'assurance a atteint 64401, dont 33228 pensions d'invalidité et 31176 pensions de vieillesse. Au 31 décembre 1893, le nombre des pensions en cours était de 204791, dont 37815 d'invalidité et 166976 de vieillesse. Le capital représentatif de la part des pensions incombant aux établissements régionaux d'assurance était de 135109972; la valeur de cette part était de 22170467 fr. La valeur moyenne de la pension de vieillesse était de 153 fr. 70, dont 91 fr. 20 à la charge de l'établissement d'assurance et 62 fr. 50 à la charge de l'État. La valeur moyenne de la pension d'invalidité était de 139 fr. 90, dont 77 fr. 40 à la charge de l'établissement d'assurance et 62 fr. 50 à la charge de l'État. La valeur totale des cotisations encaissées a atteint 112365258 fr.; celle des arrérages 20167000 fr. Les frais d'administration ont été de 5851629 fr., soit 0 fr. 63 par tête d'assuré ou 5,21 p. 100 des cotisations encaissées.

Assurances ouvrières en Autriche. — *1° Assurance contre la maladie* — En 1892, 2387 caisses de maladie, comptant 1741000 membres ont alloué 23900000 fr. de secours, dont : 4410000 fr. pour frais médicaux, 3225000 fr. pour frais pharmaceutiques et 14034000 fr. pour indemnités pécuniaires; le nombre des jours de maladie a été de 13869285; la valeur des cotisations a atteint 27800000 fr.

2° Assurance contre les accidents. — L'assurance contre les accidents s'est étendue, en Autriche, durant l'année 1892, à 1381000 personnes, dont 1003000 ouvriers industriels et 378000 ouvriers agricoles. Les accidents, survenus en 1892, au nombre de 9422, se répartissent comme suit ;

6318 (67,1 p. 100) suivis d'incapacité de travail temporaire;
2410 (25,5 p. 100) suivis d'incapacité permanente partielle;
120 (1,3 p. 100) suivis d'incapacité permanente totale;
574 (6,1 p. 100) suivis de mort.

Les chiffres qui viennent d'être cités ne s'appliquent qu'aux accidents indemnisés. Les dépenses correspondantes ont été, au total, de 7100000 fr., dont 6290000 fr. représentent le capital des pensions et 560000 fr. les secours et pensions. La valeur annuelle moyenne de la pension a été de 160 fr. pour l'incapacité temporaire. Le montant total des cotisations a été de 8 millions, soit 5 fr. 90 par assuré.

Sociétés de secours mutuels en France. — La situation des sociétés de secours mutuels, au 31 décembre 1892, telle qu'elle ressort du dernier rapport officiel, est définie par les chiffres suivants : le nombre des sociétés approuvées ou reconnues comme établissements d'utilité publique a passé de 6863 à 7070, du 31 décembre 1891 au 31 décembre 1892; le nombre des membres honoraires s'est élevé de 184345 à 194859 et celui des membres participants de 936216 à 952490. Les recettes de l'exercice 1892 ont atteint 22241668 fr. au lieu de 21685719 fr. en 1891; les dépenses ont passé de 18956588 fr. à 20481322 fr., d'où un excédent de recettes de 1760346 fr.; le fonds de retraites a atteint 97790719 fr.

Les sociétés autorisées, qui étaient au nombre de 2551 en 1891, ont atteint, en 1892, le nombre de 2592; le nombre des membres participants est descendu de 332519 à 330531; leurs recettes se sont élevées de 8955077 fr. à 9118542 fr.,.et leurs dépenses sont descendues de 6992222 fr. à 6981115 fr., d'où un excédent de recettes de 2137427 fr.

L'avoir total des sociétés approuvées s'élevaient, au 31 décembre 1892, à 161188590 fr. et celui des sociétés autorisées, à 34749527 : le premier constituait donc les 81,9 p. 100 et le second les 18,1 p. 100 de l'avoir total des sociétés de secours mutuels.

Caisse nationale d'assurance en cas de décès (France). — Au 31 décembre 1892, la Caisse nationale d'assurance en cas de décès présentait un déficit de 538000 fr. Ce déficit aurait crû, durant l'année 1893, si la loi de finances du 26 juillet 1893 n'avait prescrit le prélèvement, sur le portefeuille de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, d'un capital de 999985 fr. : ce capital a comblé le déficit et permis la constitution d'une réserve. La situation de la Caisse se trouvera, d'autre part, améliorée, dans l'avenir, par la réduction à 3 p. 100, en vertu du décret du 28 décembre 1893, du taux de l'intérêt pris pour base du calcul des tarifs.

Les assurances collectives contractées par les sociétés de secours mutuels pour leurs membres ont été, en 1893, au nombre de 66 pour 12241 membres: la valeur des primes correspondantes a été de 85126 fr. et celle des sommes déboursées de 79708 fr.

Les assurances individuelles ont été au nombre de 182, correspondant à un capital de 253166 fr.

Au 31 décembre 1893, la valeur des capitaux assurés par la Caisse était de 2881085 fr., supérieure de 142218 fr. à la valeur correspondante de l'exercice précédent. La valeur des primes encaissées, en 1893, a été de 68713 fr., et celle des capitaux payés au décès, de 58874 fr.

Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents (France). — La Caisse d'assurance en cas d'accidents a encaissé, en 1893, 11798 fr. pour 1768 cotisations, ce qui porte à 218849 fr. la valeur des primes versées, au nom de 34880 assurés, depuis la fondation de la Caisse (11 juillet 1868) jusqu'au 31 décembre 1893. Le règlement des sinistres n'a entraîné qu'une dépense représentant 71,23 p. 100 des sommes encaissées. Le nombre moyen de personnes assurées annuellement est de 1395. On a relevé 67 accidents depuis l'origine de la Caisse, savoir : 16 accidents suivis de mort et 51 suivis d'incapacité permanente de travail.

Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (France). — Le nombre des versements reçus, en 1893, par la Caisse nationale des retraites s'est élevé à 976827, représentant 33778283 fr., soit une augmentation de 104237 en nombre et de 978299 fr. en valeur sur l'année 1892. La moyenne de la valeur par versement est descendue de 38 fr. en 1892 à 35 fr. en 1893.

Le tableau suivant donne la décomposition des versements :

		Nombre.	Valeur en francs.
Versements	collectifs	947792	21678861
	individuels	29035	12099422

Les versements à capital aliéné représentent 12562668 fr. et les versements à capital réservé 21215615 fr.

Les rentes viagères, en cours au 31 décembre 1893, s'élevaient à 32908258 fr.; les rentiers étaient au nombre de 183894, savoir : 98914 hommes et 84980 femmes.

Maurice Bellom.

V.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DE STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Statistique des mariages, des naissances et des décès dans l'Empire allemand en 1893. — La première livraison de la statistique impériale allemande pour 1895 contient des renseignements détaillés sur les mariages, les naissances et les décès de l'Empire en 1893 :

	Année 1893.	Moyenne de 1884-1893.
Mariages	401 234	383 496
Naissances. (y compris les mort-nés)	1 928 270	1 840 815
Décès. (y compris les mort-nés)	1 310 756	1 256 219
Excédent des naissances sur les décès	617 514	584 596
Naissances naturelles	176 352	170 925
Mort-nés	62 555	65 434

Il y a donc eu, en 1893, en chiffres absolus, une augmentation dans les mariages, les naissances et les décès, mais l'excédent des naissances a été plus élevé que la moyenne de la période 1884-1893. Les conclusions changent quelque peu, si l'on compare ces chiffres à la population moyenne de l'Empire, qui peut être évaluée à 50778000 âmes pour 1893. Tandis que la fréquence des mariages et le chiffre des naissances, pour 1893, se rapprochent beaucoup de la moyenne de la période de 1884-1893; le chiffre de la mortalité est moindre en 1893, de sorte que l'excédent des naissances est un peu plus élevé que pour la moyenne des dix années antérieures. Il y a eu, en 1893, 7,90 mariages pour 1 000 habitants au lieu de 7,91 en 1884-1893, 37,97 naissances contre 37,98 et seulement 25,81 décès au lieu de 25,92, ce qui donne un excédent de naissances de 12,16 au lieu de 12,06. Les naissances naturelles se sont élevées à 9,15 en 1893 contre 9,29 pour la moyenne des dix dernières années et les mort-nés à 3,24 p. 100 naissances au lieu de 3,55.

Émigration maritime allemande en 1894. — D'après la première livraison de la statistique de l'Empire allemand, en 1895, le nombre des émigrants allemands par Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et Amsterdam s'est élevé à 39204 en 1894. Il y a eu 20482 émigrants du sexe masculin et 18346 du sexe féminin; la distinction des sexes n'a pas été donnée pour 376 émigrants. Les émigrants se sont partagés comme suit entre les divers ports de départ :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Brême	8 681	8 588
Hambourg	8 900	7 397
Anvers	2 255	1 903
Rotterdam	587	417
Amsterdam	59	41

Parmi ces émigrants, 16 837 (dont 7 346 du sexe masculin et 9 491 du sexe féminin) voyageaient en famille et 21 991 (dont 13 136 du sexe masculin et 8 855 du sexe féminin) isolément.

La destination des émigrants était la suivante :

États-Unis d'Amérique	34210
Amérique du Nord anglaise	1490
Brésil	1283
République argentine	673
Autres pays d'Amérique	386
Afrique	760
Asie	151
Australie	225

Si l'on compare les chiffres de 1894 avec ceux de 1893, on remarque une diminution considérable de l'émigration. L'émigration allemande, qui avait été, pour les ports ci-dessus (plus le port du Havre, dont les résultats, en 1894, ne sont pas encore connus), de 97103 en 1890, de 120089 en 1891, de 116339 en 1892 et de 87677, en 1893, n'a pas dépassé 39204 en 1894 (le port du Havre non compris).

Les deux ports allemands de Brême et de Hambourg, les seuls par lesquels il y ait eu des départs d'émigrants en 1894, ont vu s'embarquer, outre les 33566 émigrants allemands, 52760 émigrants étrangers (30230 pour Brême et 22530 pour Hambourg). Ces émigrants étrangers provenaient surtout de l'Autriche-Hongrie (15302) et de la Russie (17792).

Production du fer brut en Allemagne. — D'après les renseignements fournis par l'Union des industriels allemands en fer et en acier, la production du fer brut dans l'Empire allemand (y compris le Luxembourg) a atteint, pendant le mois de décembre 1894, 498233 tonnes, savoir : 146217 tonnes pour le fer brut puddlé et la fonte blanche, 38145 tonnes pour le fer brut Bessemer, 239239 tonnes pour le fer brut Thomas et 74632 tonnes pour la fonte de moulage. La production avait été de 448641 tonnes en décembre 1893 et de 481909 tonnes en novembre 1894. Il a été produit, du 1er janvier au 31 décembre 1894, 5559322 tonnes contre 4953148 en 1893.

La récolte de céréales en Autriche, en 1894. — D'après un document publié par le Ministère d'agriculture de l'Autriche, les résultats de la récolte ont été favorables, en 1894, pour tous les grains, sauf le maïs, et ont dépassé la moyenne des dix années antérieures ainsi que les chiffres de 1893 (ces derniers ont été dépassés de 8 millions 1/2 de quintaux métriques). Voici les chiffres comparés de 1893 et 1894 :

	1894.	1893.
	Millions de quintaux métriques.	
Froment	12,9	11,6
Seigle	21,0	19,4
Orge	13,6	11,7
Avoine	17,4	13,9
Maïs	3,5	4,0

La récolte dans le royaume de Pologne en 1894. — D'après une statistique publiée dans le *Wiestnik Finanzow* de Saint-Pétersbourg, la superficie cultivée en seigle d'hiver a été, en 1894, de 1583942 déciatines contre 1627789 en 1893 et la superficie cultivée en froment d'hiver de 446539 déciatines contre 503636 en 1893.

On a récolté, en seigle d'hiver, 8809000 tchetverts contre 9726900 en 1893 et 8120600, moyenne quinquennale de 1889 à 1893; en froment d'hiver, 2868500 tchetverts contre 3568900 en 1893 et 2686500, moyenne des cinq années 1889-1893. Le tchetvert de seigle d'hiver pesait, en moyenne, 9,2 pouds et le tchetvert de froment d'hiver, 9,6 pouds.

La récolte de la Suède en 1894. — La statistique officielle de la récolte de la Suède, en 1894, peut se résumer dans le tableau suivant :

	Hectolitres.	DIFFÉRENCE entre 1894 et la moyenne de 1884-1893. — P. 100.
Froment, d'hiver	1 473 600	+ 11
Froment, d'été	100 600	+ 7
Seigle, d'hiver	6 596 500	— 13
Seigle, d'été	98 200	+ 0
Orge	5 201 400	+ 6
Avoine	24 638 800	+ 15
Méteil	3 399 300	+ 14
Pois	537 100	+ 3
Haricots	79 200	+ 18
Vesces	282 800	+ 13
Pommes de terre	15 888 600	— 18

La vendange en Italie en 1894. — D'après les évaluations officielles, la vendange a atteint, en 1894, un total de 24 486 400 hectolitres. Les quatre dernières années avaient donné un chiffre plus élevé :

	Hectolitres.		Hectolitres.
1890	29 456 809	**1892**	33 971 768
1891	36 992 139	**1893**	32 163 523

Ces 24 486 400 hectolitres se sont répartis de la manière suivante entre les diverses régions :

	Production de 1894 en hectolitres.	Proportion pour 100 comparativement à 1893.
Piémont	3 682 000	75
Lombardie	1 370 400	75
Vénétie	1 196 900	69
Ligurie	203 900	59
Emilie	1 891 200	69
Marche et Ombrie	1 223 400	48
Toscane	2 545 400	63
Latium	1 043 000	87
Région méridionale, de l'Adriatique	3 246 200	87
Région méridionale, de la Méditerranée	2 906 700	87
Sicile	4 301 500	94
Sardaigne	875 800	80
	24 486 400	76

Armand Liégeard.

VI.

Liste des ouvrages présentés dans les séances du 20 février et du 20 mars 1895.

Ouvrages signés. — France. — *Projet de modification du régime fiscal en matière de successions*, par M. L. L. Vauthier. — *Le Calcul simplifié par les procédés mécaniques et graphiques*, par M. Maurice d'Ocagne. — *La Propriété, origine et évolution.* Thèse communiste par M. Paul Lafargue; Réfutation par M. Yves

Guyot. — *Les Lois d'assurance ouvrière à l'étranger*, par M. Maurice Bellom. — *Les Paquebots français à grande vitesse*, par M. Henry Haguet. — *Cours élémentaire de statistique*, par M. le Dr Jacques Bertillon. — *Le Concours de l'agrégation en médecine et son remplacement par l'institution des Privat-Docenten*, par M. le Dr Bérillon. — *La Turquie d'Asie*, 4e volume, par M. Vital Cuinet.

Hollande. — *Rapport sur le service de la Caisse d'épargne postale des Pays-Bas*, par M. Armand Sassen.

Norvège. — Deux brochures sur *la Répartition des revenus et des fortunes en Norvège*, par M. A.-N. Kiaer.

Documents officiels. — France. — *Statistique agricole pour 1893.* — *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en France et en Algérie pour 1893, avec un appendice concernant la statistique minérale internationale.* — *Annuaire de l'administration des contributions directes et du cadastre, 1895.* — *Renseignements statistiques remis à la commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus.* — *Exposé de la situation générale de l'Algérie* (session ordinaire du conseil supérieur de gouvernement), 1894. — *Annuaire statistique de la ville de Paris, 1892.* — *Banque de France : Compte rendu et rapport des censeurs, 1893-1894.*

Allemagne. — *Annuaire statistique du Wurtemberg, 1894.*

Angleterre. — *État annuel du commerce du Royaume-Uni avec les pays étrangers et les possessions anglaises pour l'année 1893.*

Autriche-Hongrie. — *Mouvement de la population en 1892.*

Belgique. — *Rapport sur les opérations du service d'hygiène et sur la salubrité publique de la ville de Bruxelles en 1893.*

Espagne. — *Statistique générale du commerce extérieur de l'Espagne avec ses provinces d'outre-mer et les puissances étrangères en 1893.*

Italie. — *Statistique de l'instruction élémentaire pour l'année scolaire 1892-1893. Instruction secondaire et supérieure : gymnases et lycées de garçons et de filles, 1891-1892.* — *Statistique des bibliothèques.* — *Statistique de la presse périodique, 1893.*

Roumanie. — *Statistique judiciaire, 1887 et 1888.* — *Bulletin de statistique générale, 1893.*

Russie. — *Carte des gouvernements et provinces de l'Empire de Russie que traverse le chemin de fer de la Sibérie*, accompagnée d'explications.

Serbie. — *Statistique de l'enseignement*, vol. XX.

Suède. — *Résultats statistiques du recensement de 1890.* — *Mouvement de la population en 1892.* — *Revue du Bureau central de statistique.*

États-Unis d'Amérique. — *Rapport du directeur de la Monnaie, 1894.*

Revues et journaux périodiques de France et de l'étranger.

Nota. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du commerce, 80, rue de Varenne.) *Bibliothécaire :* M. Laugier.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1895.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 1895.

SOMMAIRE. — Élection et présentation de nouveaux membres. — Nécrologie : M. le comte Léopold Hugo. — Communications du Président : Le Musée social; nomination d'une commission chargée d'étudier la question de la concentration des statistiques officielles; Congrès des sociétés savantes. — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général; MM. Levasseur, Th. Ducrocq, Clément Juglar, Georges Guéry, Dr Chervin et Victor Turquan. — Rapport sur la situation financière de la Société : M. Beaurin-Gressier. — La statistique des polytechniciens, de 1794 à 1894, par M. H. Tarry. — Les migrations des campagnards vers les villes, par M. Claudius Nourry. — Suite de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité : MM. Ch. Limousin et L.-L. Vauthier.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque.
Le procès-verbal de la séance du 20 mars 1895 est adopté.

Est élu, à l'unanimité, *membre titulaire :*
M. Arthur MEYER, attaché au ministère des colonies.

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance,
Sur la proposition de MM. Levasseur, Cheysson et J. Prunget :

M. LIESSE, professeur au conservatoire des arts et métiers, 18, rue Denfert-Rochereau.

M. le PRÉSIDENT fait part, en ces termes, du décès de M. le comte Léopold Hugo :

J'ai le regret de vous annoncer la mort de M. le comte Léopold Hugo, décédé le 19 de ce mois et qui était membre titulaire de la Société depuis 1885.

Neveu de notre grand poète, notre ancien confrère, qui était ingénieur des mines, avait consacré sa vie aux spéculations de la pensée. Voué aux études scientifiques, il s'occupait de recherches spéciales, dont quelques-unes ont eu les honneurs de la lecture à l'académie des sciences. Nous avons de lui divers travaux, entre autres, une statistique des espèces d'après les travaux des naturalistes, publiée dans notre Journal en 1886 (page 97) et une statistique sur le commerce des céréales publiée en 1887 (page 22).

Pendant de longues années attaché au ministère des travaux publics, M. Léopold Hugo s'était acquis une juste réputation par des travaux graphiques du plus haut intérêt. Lorsqu'il prit sa retraite, ce fut pour satisfaire aux goûts artistiques qu'il avait eus toute sa vie. Notre confrère ne laisse après lui que de bons et amicaux souvenirs, aussi nous associons-nous sincèrement aux regrets de sa famille. (*Marques unanimes d'adhésion.*)

M. le PRÉSIDENT annonce à l'assemblée l'inauguration du musée social ; il s'exprime ainsi : Le 25 mars 1895 a eu lieu rue Las-Cases, n° 5, dans l'hôtel aménagé par les soins de M. le comte de Chambrun, en présence de M. Ribot, président du conseil, de M. André Lebon, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, et d'un grand nombre de notabilités du monde parlementaire, industriel et scientifique, l'inauguration du musée social. Cette date du 25 mars 1895 est à retenir, car elle marquera un événement d'un intérêt capital dans l'histoire des œuvres sociales du XIXe siècle.

Si importantes qu'elles fussent, les institutions destinées à l'amélioration du sort des travailleurs n'avaient laissé, jusqu'à ces dernières années, qu'une trace fugitive dans toutes les grandes manifestations des progrès du commerce et de l'industrie.

Longtemps même, elles avaient passé inaperçues, éclipsées en quelque sorte par l'éclat des merveilles enfantées par le génie créateur de notre époque.

C'est seulement en 1867 que « les objets destinés à améliorer les conditions physiques et morales de la population » trouvaient, pour la première fois, place dans les Expositions universelles. Il fallut vingt-deux ans, après cette première tentative, pour qu'une place spéciale fût officiellement faite à l'économie sociale à l'Exposition universelle de 1889. Cette exposition obtint du premier coup un succès retentissant, pleinement confirmé depuis dans les Expositions universelles de Chicago et de Lyon.

Or, toutes ces richesses intellectuelles, réunies à grand'peine, eussent été dispersées si l'association du musée d'économie sociale, constituée le 17 février 1890, sous la présidence de M. Léon Say, par les membres du jury de l'Exposition de 1889, n'avait veillé avec un soin pieux à leur conservation.

Après plus de cinq ans d'efforts persévérants, les hommes éminents à tant de titres, qui s'étaient voués à la conservation des œuvres d'une si haute portée morale et sociale groupées en 1889, ont eu enfin le bonheur d'atteindre pleinement le but qu'ils s'étaient proposé.

En effet, ceux de ces objets qui n'avaient pas pris place dans les locaux du Conservatoire des arts et métiers viennent d'être installés à perpétuelle demeure dans le magnifique hôtel de la rue Las-Cases. A l'association provisoire dite « du musée social » a succédé la société du musée social, reconnue d'utilité publique par décret du 31 août 1894 et magnifiquement dotée par M. le comte de Chambrun dont le nom restera attaché d'une manière impérissable à cette œuvre de philanthropie sociale.

Désormais la partie de l'économie sociale qui a trait à l'amélioration des conditions de la vie des ouvriers possède en France une existence assurée. Les forces autrefois éparses sont aujourd'hui groupées ; ce qui n'était qu'un rêve est devenu une réalité ; un comité, qui dispose d'un capital important, met son concours à la disposition de toutes les initiatives généreuses ; grâce à l'action de ces hommes dévoués, la science aura bientôt raison, en cette matière comme en tant d'autres, de l'ignorance et de la mauvaise foi.

L'inauguration du musée social est donc, je le répète, un fait considérable et j'ajoute que la Société de statistique de Paris a contribué dans une large mesure à la réalisation de cette belle conception.

Vous savez tous, Messieurs, la part prépondérante que nos collègues, MM. Léon Say, Jules Siegfried, Cheysson, Levasseur, Gruner ont pris à cette organisation nouvelle des forces économiques. Depuis la première heure jusqu'à celle du succès définitif ils n'ont cessé de lutter pour stimuler les indifférents, convaincre les incré-

dules, triompher des difficultés. Il est juste, dès lors, que leurs noms soient associés dans la reconnaissance de tous à celui de M. le comte et de Mme la comtesse de Chambrun.

J'avais l'honneur de vous dire dans la séance du 16 janvier que la Société de statistique de Paris avait toujours été à la tête du mouvement progressif en France. C'est un bonheur inespéré pour moi que d'avoir à vous fournir aujourd'hui une nouvelle preuve de la légitime action que notre Société exerce partout où il y a un enseignement à donner, une œuvre de progrès intellectuel et de moralisation à accomplir. (*Applaudissements.*)

M. le Président fait connaître que le Conseil, dans sa séance de ce jour, a émis l'avis qu'il y aurait lieu de charger une commission d'étudier la question de la concentration des statistiques officielles et de soumettre à la Société un rapport spécial. Le Conseil a désigné, pour faire partie de cette commission, MM. Levasseur, Cheysson, de Foville, Dr J. Bertillon, Beaurin-Gressier, Fernand Faure, Fléchey, Rabany, le Président et le Secrétaire général.

L'assemblée adopte la proposition et ratifie les choix faits par le Conseil.

M. le Président rappelle que plusieurs membres de la Société ont pris une part active aux travaux du Congrès des sociétés savantes et que, sur la proposition du Comité des travaux historiques et scientifiques, M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts a nommé officiers de l'Instruction publique MM. Eugène Rochetin et Dr F. Ledé, et officier d'Académie, M. Léon Salefranque. La Société ne peut qu'applaudir à ces distinctions si méritées. (*Approbations unanimes.*)

M. le Secrétaire général donne la liste des ouvrages originaux reçus par la Société depuis la dernière séance :

L'Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800, 2 volumes, par M. le vicomte G. d'Avenel (Envoi du Ministère de l'Instruction publique);

Le Homestead aux États-Unis, par M. le Dr Léon Vacher ;

Les Lois sociales (recueil des textes de la législation sociale de la France), par MM. Chailley-Bert et Arthur Fontaine ;

L'Assurance-panacée (questions à l'ordre du jour), par M. Alfred Thomereau ;

Rapport présenté par M. E. Gruner sur la loi relative aux *Caisses de retraite des ouvriers mineurs;*

Le Plan social de Gand, par M. Louis Varlez, avocat à la Cour d'appel de Gand.

Étude sur *la Population suédoise*, par M. Gustave Sundbärg, actuaire au bureau central de statistique de Stockholm.

L'Assainissement de Buenos-Ayres, par M. le Dr E. Coni. (Pour les documents officiels de France et de l'Étranger, voir p. 196.)

M. Levasseur, empêché d'assister à la séance, a prié le Secrétaire général de donner lecture d'un extrait d'un journal de Baltimore, qui lui a paru de nature à intéresser la Société. Cet extrait est ainsi conçu :

« Le Dr Elgin Raiston Lovell Gould, de l'université John Hopkins, a été appelé à occuper la première chaire de statistique qui ait été établie dans une université américaine. Le Dr Gould a accepté le poste de professeur de statistique à l'université de Chicago.

« Le Dr Gould entrera dans ses fonctions au mois d'octobre prochain. Il a l'intention de faire deux cours de statistique distincts. Un de ces cours sera entièrement consacré à la théorie de la statistique : toute la question y sera étudiée à fond, y compris les bases analytiques de l'activité des individus, des organes industriels et sociaux, les origines comparées de la vie, l'histoire de la théorie de la statistique, etc.

« L'autre cours sera essentiellement pratique. Ceux qui le suivront se livreront eux-mêmes à un travail statistique pratique en se servant de la ville de Chicago comme objet de leurs études et de leurs investigations. Il y sera établi, en effet, un bureau régulier de statistique où les statistiques seront scientifiquement réunies, classées et présentées. Le professeur Gould espère publier une monographie annuelle, dans laquelle seraient exposés les résultats des investigations et travaux effectués par ce bureau scientifique de statistique et montrer la signification de ces statistiques par rapport aux conditions industrielles de la ville. Il espère aussi en faire le point de départ de réformes municipales pratiques. »

M. Fernand FAURE fait observer qu'il semblerait résulter de cet article que la statistique va être enseignée pour la première fois en Amérique; ce serait une erreur, car il a été créé, dans neuf universités américaines, à côté des cours soit généraux, soit spéciaux d'économie politique, des cours de statistique et de sociologie. Il y a même un séminaire de statistique à Wellesley dans le Massachusetts (1).

M. Th. DUCROCQ dépose sur le bureau plusieurs exemplaires d'un rapport qu'il a présenté au Comité des travaux historiques et scientifiques sur un ouvrage de M. le comte de Ludres, intitulé : *Histoire d'une famille de la chevalerie lorraine.* C'est une monographie permettant de suivre l'état de cette famille d'année en année presque sans interruption, depuis 1282 jusqu'à nos jours ; on y trouve des renseignements très curieux sur le milieu social, sur la condition des personnes, les mœurs, l'état des fortunes, le développement de la richesse, la valeur des terres, le prix des denrées et de la main-d'œuvre. Tous les renseignements contenus dans les deux volumes de M. le comte de Ludres offrent un véritable intérêt au double point de vue économique et social.

M. Clément JUGLAR remet au Président une brochure donnant la discussion qui a eu lieu devant l'Académie des sciences morales et politiques sur l'étude de M. Pierre des Essars relative à *la vitesse de la circulation de la monnaie* (2).

M. Georges GUÉRY présente un ouvrage sur *les Mouvements et la diminution de la population agricole en France.* Pour arriver, dit-il, plus sûrement à la solution du problème de la dépopulation, il ne faut pas étudier la population comme un tout parfaitement homogène ; il faut l'envisager comme un ensemble d'éléments nettement distincts, ayant chacun leurs causes de diminution propres et demandant chacun des remèdes particuliers ; ainsi, on doit étudier séparément la population urbaine et la population agricole, et l'utilité de la distinction apparaît aussitôt. En effet, la statistique démontre que la population urbaine n'arrive en général qu'à maintenir son niveau démographique, parfois même grâce à l'immigration rurale. Au contraire, la population agricole est encore suffisamment féconde : elle est même, à l'heure actuelle, le seul agent prolifique qui puisse empêcher la décroissance de la population totale ; c'est donc sur elle que doit se diriger l'attention, c'est dans l'étude démographique de la population agricole qu'on a le plus de chances de trouver la solution du problème à l'ordre du jour.

M. le Dr CHERVIN a fait à la Société d'anthropologie une conférence sur *la situation démographique de la France en Europe.* Il combat ceux qui font appel à l'intervention de l'État pour remédier aux troubles sociaux et spécialement à la diminution de la natalité ; il croit qu'un remède plus efficace consisterait à nous

(1) Voir, à cet égard, dans la *Revue internationale de sociologie,* mai-juin 1893, une note de M. Fernand Faure sur l'enseignement de l'économie politique, de la statistique et de la sociologie aux États-Unis.
(2) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris,* mars 1895, p. 87, et avril 1895, p. 143.

assimiler les nombreux étrangers qui viennent se fixer en France. M. Chervin remet au bureau un exemplaire de sa conférence.

M. Victor TURQUAN offre, en son nom, une brochure sur *les Mouvements intérieurs de la population en France* et, au nom de M. J. Courau, un ouvrage intitulé : *La locomotive en Turquie d'Asie.*

M. BEAURIN-GRESSIER présente, au nom du Conseil, le rapport sur la situation financière de la Société (1). Les conclusions de ce rapport tendant à l'approbation des comptes de 1894 et du budget de l'exercice 1895 sont adoptées à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Beaurin-Gressier de la clarté qu'il a su mettre dans son exposé et, sur sa demande, la Société vote des remerciements au rapporteur et au trésorier pour le zèle consciencieux et dévoué qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de leur mission.

M. H. TARRY entretient l'assemblée d'un travail dont il s'occupe en ce moment et qu'il espère avoir bientôt terminé. Il s'agit de la statistique des polytechniciens de 1794 à 1894 (2). M. Tarry indique le plan qu'il a adopté, les opérations considérables auxquelles il a dû procéder pour rechercher la situation actuelle des 8000 élèves vivants sur les 16000 qui ont traversé l'école depuis un siècle. Dès que son œuvre sera achevée, il enverra au secrétariat, pour le journal, une analyse des résultats qu'il aura obtenus.

M. Claudius NOURRY fait une communication sur *les Migrations des campagnards vers les villes*. Cette communication sera publiée le plus tôt possible dans le Journal.

La discussion sur *la Diminution graduelle de la natalité* est reprise (3) :

M. LIMOUSIN : Avant d'entrer dans l'examen du sujet soulevé par M. Bertillon, je crois devoir prendre quelques précautions oratoires.

Les idées que je veux exprimer sont contraires au courant général des opinions ; elles peuvent froisser, chez quelques-uns de vous, des sentiments qui, pour ne pas prendre leur source dans la science économique, n'en sont pas moins respectables. Ce n'est pas pour le plaisir de la contradiction que j'affronte ce péril, j'y suis amené par ma conviction qui n'est pas moins respectable que celle de mes collègues, et par le désir d'examiner une importante question sous un aspect qu'on néglige d'habitude.

Je commencerai par quelques observations d'ordre préjudiciel.

La première portera sur un fait signalé par M. Bertillon d'après des démographes éminents. Il consiste en ceci : On aurait constaté qu'après une épidémie ayant entraîné une forte mortalité et par conséquent une diminution de la population, la proportion des naissances, un instant abaissée, aurait été plus importante qu'avant. Il est sans doute téméraire de ma part de mettre en suspicion une observation faite par les hommes éminents dont a parlé M. Bertillon et corroborée par lui-même ; mais je me sens contraint de déclarer que cela ne doit pas être, que cela ne peut pas être : le simple raisonnement le démontre.

Voilà, en effet, une épidémie qui a emporté un certain nombre de personnes des deux sexes, non pas seulement des vieillards et des enfants, mais aussi des adultes, c'est-à-dire des hommes et des femmes en activité de fonction reproductrice, dont beaucoup auraient eu des enfants s'ils n'étaient pas morts. Eh bien ! le

(1) Voir ce rapport à la suite du présent procès-verbal.
(2) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1894, p. 216.
(3) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, numéro d'avril 1895, p. 124.

résultat de leur disparition serait de faire augmenter le nombre des naissances! N'y a-t-il pas là quelque chose qui choque le bon sens?

On fait intervenir, pour expliquer cette contradiction avec la logique, un facteur mystérieux, argument qui prouve que, dans l'âme de plus d'un savant, il y a un mystique qui sommeille. La nature, dit-on, répare ainsi les brèches. Ceci n'étant pas de l'économie politique, ni même de la physiologie, je n'entrerai pas dans une discussion qui ne serait point à sa place.

J'ai lieu de penser que cet argument n'est pas de ceux qu'accepte M. Bertillon. Il en a, d'ailleurs, fourni un autre, qui, tout en étant également délicat, peut mieux être discuté. « La mort ayant créé des vides, a-t-il dit en substance, cela fait des places à prendre, et les ménages en état d'avoir des enfants sont encouragés par cette perspective. » Je ne puis pas me figurer que des époux se disent: « Voilà des places vacantes, payons-nous le luxe d'un enfant de plus, afin que, si c'est un garçon, s'il ne meurt pas pendant l'enfance ou l'adolescence, il puisse, à 25 ans, prendre une de ces places. » Une semblable prévision, difficilement admissible de la part de bourgeois calculateurs, ne l'est pas du tout de la part d'ouvriers et de paysans, qui obéissent à des considérations plus immédiates dans l'augmentation ou la restriction de leurs familles. Et la masse de la population, celle dont la reproduction chiffre, est formée de ces deux catégories.

Tout ce que l'on peut admettre, c'est que des parents ayant perdu un enfant pendant l'épidémie et qui s'en seraient tenus là s'il avait vécu, s'efforcent de le remplacer. Cela peut maintenir provisoirement le niveau des naissances, mais ne peut pas l'augmenter.

C'est cependant un fait d'observation, me dira M. Bertillon; mais à cela je répondrai qu'il arrive à tout le monde, après s'être livré à un raisonnement ou à un calcul, de constater l'inexactitude du résultat par une simple vue d'esprit, et de se dire *à priori :* Je me suis trompé. L'observation rapportée par M. Bertillon doit être dans ce cas.

Une seconde observation préjudicielle portera sur la comparaison de la natalité et de la mortalité en France d'une part, en Angleterre et en Allemagne de l'autre. Notre collègue a oublié un coefficient: l'émigration. Il n'a pas tenu compte de ce fait que, l'Angleterre et l'Allemagne exportant des êtres humains, tous ceux qui sont nés dans ces pays n'y meurent pas, ce qui détruit la proportion naturelle des deux facteurs: natalité et mortalité. Je ne conteste pas l'augmentation de la population en Angleterre et en Allemagne, je critique simplement les conclusions tirées du rapport entre la natalité et la mortalité.

Troisième observation: la natalité et la mortalité ne sont peut-être pas aussi indépendantes l'une de l'autre que l'on peut le croire de prime abord. Je m'explique: une forte mortalité peut entraîner un accroissement de la natalité. L'idée m'en est suggérée par une communication que nous fit naguère M. Bertillon lui-même, et au cours de laquelle il nous expliqua que les parents ayant pour premier enfant un garçon ou une fille et en voulant un de l'autre sexe, recommençaient, s'en tenaient là souvent si leur désir était satisfait, recommençaient encore très souvent s'il ne l'était pas. De même on peut admettre que dans un pays où la mortalité infantile est plus grande que dans un autre, il y ait aussi une plus forte proportion de naissances, étant donné le désir de remplacer les enfants que l'on n'a pu élever.

J'aborde maintenant le fond de la question: la dépopulation ou l'arrêt du développement de la population.

M. Bertillon s'est expliqué sur ce point avec une fermeté qui prouve la vigueur de son opinion, mais il n'a pas fourni d'argument à l'appui. Quand je dis pas, je me trompe; il en a fourni un, qui est celui que l'on rencontre généralement, le seul même que l'on rencontre: la disproportion de forces militaires que cela établit entre la France et l'Allemagne. Je me permets de trouver que cet argument n'a pas grande valeur. Il suffit, en effet, d'admettre que les efforts des amis de la paix, — parmi lesquels je m'honore d'être en compagnie de M. Frédéric Passy, —

soient couronnés de succès, que la guerre soit abolie, pour que l'argument s'écroule. Cet argument est donc d'ordre accidentel, d'expédient et non de principe et scientifique.

On peut cependant le trouver valable momentanément et à titre d'expédient, — la paix perpétuelle ne paraissant pas être dans les prévisions prochaines, étant même regardée par beaucoup comme une utopie. Mais, même en se plaçant à ce point de vue, l'argument ne vaut rien. Il se produit, en effet, en ce moment parmi les militaires savants, une réaction contre le système des nations armées, — lequel ne peut donner que des cohues sans valeur militaire réelle, et d'un maniement à peu près impossible, — et en faveur des petites armées professionnelles, formées d'hommes de 25 à 45 ans.

Dans ce cas encore, la disproportion des populations n'a plus d'importance. La qualité des hommes est alors préférable à leur quantité ; de plus, la richesse de la nation, qui permet de perfectionner l'outillage guerrier, a une importance considérable. Or, une nation qui emploie une moindre partie de sa production agricole et industrielle à accroître le nombre de ses membres, doit être plus riche que celle qui fait le contraire.

Je signalerai maintenant une contradiction sinon économique, du moins des économistes. Les économistes, en général, à l'exception de ceux qui sont malthusiens, engagent les ouvriers et les paysans à avoir beaucoup d'enfants, et en même temps, ils les invitent à être prévoyants, à faire des économies. Il est cependant difficile de faire les deux choses concurremment. Les enfants, tous les pères de famille le savent, sont excessivement dispendieux : ils mangent, usent des vêtements, des souliers, sont malades, entraînent à des dépenses de logement plus considérables et tout cela empêche d'épargner.

En passant, je signalerai une bizarrerie linguistique : le mot Malthus, nom du père de la théorie du *moral restraint,* signifie en flamand : « maison du malt » ou « germoir ».

En ce qui me concerne, je ne donnerai jamais à un père de famille le conseil d'augmenter sa progéniture ou de s'en tenir là ; mais considérant les choses d'ensemble, en économiste, je ne puis me désoler du ralentissement de la population française. Nous sommes, à mon avis, encore trop nombreux pour la mise en valeur de notre sol et l'utilisation de notre outillage industriel.

Mais je connais le sentiment dont procède en général l'opinion sur cette matière, et je n'insiste pas.

Je m'étonnerai cependant de la... simplicité avec laquelle on présente l'argument militaire aux pères de famille français, pour les inciter à accroître leur production. Il me semble que cet argument serait plutôt de nature à les refroidir. Combien peut-il y avoir de parents capables de se dire : Nous allons engendrer un enfant afin que de 20 à 45 ans, s'il est un homme, il soit exposé à aller se faire tuer sur un champ de bataille par une balle de Mannlicher ou un éclat d'obus à la mélinite, pour que, s'il est une femme, elle puisse rester veuve avec de jeunes enfants à élever.

Il faudrait avoir un singulier caractère et un patriotisme de première classe pour trouver cette perspective encourageante.

Les moyens proposés pour enrayer la diminution de la population ne me paraissent pas devoir être bien efficaces. Le moyen religieux, en outre qu'il soulève d'autres questions, ne paraît pas absolument indiqué par l'expérience. J'en puis donner une preuve. Il n'est pas, on le sait, de pays plus religieux que les États de l'Amérique du Nord, composant ce qu'on appelle la Nouvelle-Angleterre ; or le malthusisme, même dans sa forme meurtrière, y sévit plus que dans aucun autre pays.

La liberté de tester est également proposée, et l'exemple du Canada invoqué. A cela je réponds que le père de famille canadien qui dispose de son bien en faveur d'un seul de ses enfants, sait que les autres pourront aller se tailler des domaines équivalents dans les parties encore désertes du pays, et il n'en est pas de même en France.

Je ne m'imagine pas qu'un père de famille, qui actuellement restreint le nombre de ses enfants, afin que ceux qu'il a ne soient point réduits à la gêne par un trop grand morcellement de l'héritage, puisse, une fois en possession du droit de tout laisser à un seul, se dire : « Maintenant, je n'ai plus besoin de me gêner, les autres enfants que je risque d'avoir seront certainement dans la misère par ma volonté. »

Enfin est-il bien certain que la liberté laissée au père de famille de léguer tout son bien à un seul de ses enfants doive amener le choix du plus capable de conserver ce bien, du plus digne de remplir la fonction de chef de famille ? N'y a-t-il pas de nombreux exemples de pères et de mères donnant leur préférence au mauvais sujet de la famille, ou à un enfant flatteur et cauteleux, au détriment du bon sujet, du caractère loyal et honnête ?

J'ai touché à tant de questions que je ne conclurai pas ; je me contenterai de soumettre ces observations hâtives, mais un peu nombreuses à l'attention de mes collègues.

M. L. L. Vauthier : Je n'ai jamais eu moyen de mesurer le faible degré d'influence qu'exercent sur la diminution de la natalité française la plupart des motifs auxquels on l'attribue généralement. En revanche, j'ai toujours pensé que la *stérilité volontaire* jouait dans le phénomène un rôle prépondérant. La cause n'est pas physiologique ; elle est psychologique. Et j'ai toujours cru que le nombre des enfants croîtrait bien vite s'ils coûtaient moins cher à nourrir et à élever, et s'il y avait moins de motifs pour que les parents fussent inquiets de l'avenir de leur progéniture.

Ce point de départ ne me paraît pas douteux.

Physiologiquement, il peut se faire que certaines organisations féminines ne se prêtent pas à des grossesses trop multipliées. Mais je crois le cas fort rare. D'une et d'autre part, dans l'acte qui a la reproduction pour objet, la tendance à obéir jusqu'au bout à l'impulsion de la nature est incontestable ; et il suffit de regarder autour de soi pour se convaincre que ce sont des considérations mentales qui règlent presque universellement le nombre des enfants procréés. La fréquence des avortements provoqués et des tentatives d'avortement en font foi. Dans les premières années du mariage, il est peu de ménages où n'apparaissent pas un ou deux enfants ; puis l'appareil procréateur semble perdre subitement sa faculté de fonctionner. L'enfant est-il unique ou vient-il à mourir, il est rare que l'appareil ne recouvre pas la faculté qu'il semblait avoir perdue. Les parents, du reste, ne s'en cachent pas. Combien de fois, à propos du nombre limité des enfants, n'entend-on pas dire : Nous n'avons pas le moyen d'en avoir davantage !

La natalité française est donc réglée dans une large mesure par des considérations volontaires.

Ces considérations dépendent à la fois d'un certain état mental et de conditions du milieu, en état de réaction mutuelle, ainsi qu'il arrive dans tous les faits sociologiques. Par ces deux côtés, par le dernier surtout, le phénomène rentre dans la sphère économique. Pour chercher le ou les remèdes, il convient d'analyser les causes. Je vais très sommairement l'essayer.

Quant à l'état mental, il est particulièrement déterminé par la *prévoyance*. Dans la doctrine catholique, pour les croyants sincères, il y a, sous ce rapport, péché à prévoir. Mais ceux qui ne sont pas affranchis de la discipline religieuse sont aujourd'hui bien rares. L'action exercée par cette discipline peut être à l'heure qu'il est regardée comme infinitésimale.

Reste la prévoyance laïque. Celle-ci, entre certaines limites, est chose excellente. En dehors de rares personnalités richement douées, dont une culture appropriée a développé les facultés, et qui se sont fait, de haute lutte, une place à part, leur permettant d'envisager l'avenir sans crainte, l'insouciance qui pourrait être favorable à la natalité est presque toujours le lot d'êtres moralement et intellectuellement bas titrés. Pour quelques-uns — ce sont les meilleurs, — elle naît de cette conviction que, tels efforts qu'ils fassent, les difficultés de la vie sont si

grandes qu'ils n'arriveront jamais à les surmonter. En dehors de ces cas, le plus souvent, l'insouciance accompagne la dépravation, dont la natalité ne profite guère.

Mais si l'insouciance est une disposition mentale sur laquelle on ne peut et l'on ne doit pas faire grand fond, que dire de la prévoyance poussée à l'extrême? Tout concourt cependant à développer celle-ci. Partout sont préconisées les institutions de prévoyance. Innombrables sont les sociétés d'assurances organisées pour garantir l'avenir aux dépens du présent. L'État lui-même s'en est mêlé. Il a institué la Caisse des retraites pour la vieillesse, et facilite de toutes façons les moyens d'y accéder. L'épargne est le grand mot du jour, l'épargne à outrance, sans réserves et sans limites. Comment ne pas s'abandonner à ce courant, que toutes les voix de l'opinion déclarent d'une bienfaisance suprême? Du bas de laine légendaire non plus que de la caisse mieux garnie il ne sort que des fonds de placement. Le capital commanditaire devient un mythe.

Ce ne sont pas les dispositions d'esprit que ce courant détermine qui poussent au développement de la natalité. Loin de là. L'obsession de la prévoyance tend à peupler la société d'êtres intellectuellement et, par dérivation, corporellement rachitiques, absorbés par d'étroits calculs et d'incessantes préoccupations d'avenir garanti, étrangers à tout sentiment généreux et toute inspiration élevée. L'idéal de ceux que cette obsession domine c'est le salaire assuré, fût-il minime, c'est le petit emploi public, maigrement rétribué mais immuable, avec retraite pour les vieux jours, bien mesquine, à peine suffisante pour vivre, mais vers laquelle on a marché l'esprit incessamment tendu.

En la forme, cette description fait songer surtout aux petits marchands retirés et aux garçons de bureau en retraite. Elle comporte de bien plus nombreuses applications. A la ville elle convient, en principe, aux ouvriers laborieux et sages qui ont eu la chance d'amasser un petit pécule ; aux champs, à ceux qui ont reçu en héritage ou acquis, par un travail acharné doublé d'économie, quelques parcelles de biens-fonds.

Tout cet ensemble constitue la partie la plus morale de la population. Mais quelles cervelles étroites! Ce n'est pas là qu'on peut trouver d'efficaces agents d'une large et saine natalité.

Tournons-nous vers le milieu. Sous quel aspect se présente-t-il dans ses données constitutives?

Ce qui frappe d'abord, en France, c'est la régularité des situations et la symétrie des encadrements. A de rares exceptions, qui discordent violemment avec le reste, peu d'intensité de mouvement vital, en une atmosphère presque figée. Ce sont partout diplômes et brevets. Dans les professions libérales, l'homme doit avoir pris sa place à vingt ans ; puis, en dehors de rares personnalités, il avance ensuite lentement, emprisonné dans des barrières qui rendent tout écart dangereux. A trente ans, dans tout ce qui touche à ces professions, on est déclassé.

Le prolétariat n'est pas, dans sa marche, aussi étroitement conditionné que la petite bourgeoisie, mais peu s'en faut. Et, avec les meilleures intentions, justifiables d'ailleurs par quelques côtés, on tend, par le développement de certaines institutions, telles que la participation des ouvriers aux bénéfices, à attacher l'ouvrier industriel à l'atelier, comme l'était autrefois le serf à la glèbe.

D'autre part, le Gouvernement attire de plus en plus à lui le mouvement industriel. Ce n'est pas sa faute. On le lui impose presque. Postes, télégraphes, chemins de fer, tout relève de lui plus ou moins directement, sans parler ici des grands monopoles fiscaux, tabac, allumettes, etc. Le fonctionnarisme devient une nécessité, et les ouvriers de l'État comprennent une fraction importante du prolétariat tout entier.

Enfin, au point de vue de la distribution du capital, seul élément qui réglemente aujourd'hui le travail et la production, aux deux ailes de la masse décrite plus haut des petits possédants ou de ceux qui font effort pour le devenir, apparaissent deux groupes complètement distincts, aussi différents par le nombre

qu'ils représentent que par les ressources dont ils disposent : l'un par la spéculation accaparant à peu près tout ; l'autre, dénué de tout capital, vivant au jour le jour, sans aucune assurance du pain du lendemain.

L'ensemble de ces circonstances caractérise une société malade. Le besoin de repos y domine. La vie s'en retire. Elle obéit passivement, sans essayer d'en tempérer les fâcheux effets, à des lois naturelles comme celles qui tendent à la substitution de la grande industrie à la petite, des grands magasins aux petits débitants. Elle n'en est pas arrivée à substituer les grandes exploitations rurales à la petite culture. Mais elle y tend.

Ce ne sont pas là des conditions favorables au développement de la natalité.

Si ce diagnostic sommaire est exact, quels sont les moyens thérapeutiques auxquels recourir ? Cela n'est pas facile à découvrir.

Que peut la loi ? Et comment en régler l'usage ?

On croit à l'action directe de certaines lois fiscales. L'encouragement légal à la multiplicité des enfants par des exonérations d'impôt n'aurait pas, je le crains, grande efficacité. Un enfant coûtera toujours plus à élever que ne vaudra l'allégement dû à la prime allouée.

Les lois successorales pourraient fournir un instrument autrement puissant ; mais le champ où leur action s'exerce dans des proportions énergiques est restreint. Puis, dans quel sens diriger cette action ? La liberté de tester, ou du moins une plus grande latitude laissée au testateur, pourrait, socialement, comme influence vivifiante, produire des effets favorables. Les cadets de famille deviendraient, comme en Angleterre, des éléments plus vivaces et plus entreprenants de la population. Mais ce serait rompre avec une tendance bien accusée de nos mœurs. Les dispositions du Code civil paraissent aux esprits épris d'égalité absolue des conditions organiques essentielles d'une société démocratique. C'est une partie des *conquêtes* de 1789 à laquelle il faudrait renoncer. La suppression totale ou du moins une forte réduction de l'hérédité en ligne collatérale atteindrait, au bénéfice de la masse, ceux qui n'ont pas voulu se créer ou pas su se conserver une descendance directe. Et, quant à cette descendance directe elle-même, une taxe successorale graduée, frappant les mutations après décès en raison inverse du nombre d'enfants admis au partage, pourrait également exercer une certaine action sur le développement de la natalité.

Toutes ces mesures peuvent avoir une influence utile. Elles méritent d'être étudiées et ne doivent pas être repoussées *à priori*. Mais il ne faut pas s'en exagérer l'importance. En mouvement social l'action directe est rarement efficace. Les lois somptuaires n'ont jamais arrêté le luxe. Des lois d'un caractère analogue, quoique inverse, n'auraient pas plus d'effet. Le problème à se poser est moins de forcer à faire des enfants que de supprimer les conditions qui portent à n'en pas faire. Le reste va de soi. La fable de *Phœbus et Borée* s'applique là comme ailleurs.

Puis il s'agit ici d'un phénomène général. La faiblesse de la natalité est un symptôme morbide constitutionnel. La question doit être envisagée de plus haut.

La France est malade, ai-je dit tout à l'heure. C'est cela qui rend sa faculté reproductrice si imparfaite. De quoi souffre-t-elle ?

L'égalité absolue qui est, dit-on, son rêve, et qui inspire quelques-unes de ses lois, est la pire des utopies. Contre cette utopie, les faits protestent, et, malheureusement, avec une exagération déplorable, conséquence de tous les effets de réaction. Jamais on ne vit, sous un régime de droits égaux théoriques, des écarts plus grands entre les situations extrêmes.

La multiplicité de forme, aussi bien que la diversité de puissance des éléments constitutifs, loin d'être un mal dans une agglomération sociale, y aide, au contraire, au développement des énergies vitales. Mais il faut pour cela qu'il n'y ait pas tout d'un côté, rien de l'autre ; ces éléments constitutifs doivent être hiérarchiquement sériés, et les situations extrêmes reliées entre elles par une suite coordonnée d'intermédiaires.

Or, cette pondération, que n'exige pas l'immobilité statique, mais qui est in-

dispensable au jeu régulier de la vie normale, n'existe déjà pas en France et tend de plus en plus à y faire défaut. Le capital va s'accumulant dans des mains de moins en moins nombreuses; et, par un mouvement qui, pour dépendre de lois naturelles, n'en est pas moins susceptible d'être réglé par l'homme dans ses effets, la grande industrie y écrase la moyenne et la petite, en même temps que le grand magasin attire à lui tout le commerce de détail. C'est un ébranlement profond de tout l'organisme. Et l'agriculture, restée jusqu'ici réfractaire, par bien des causes, aux procédés de la grande industrie, souffre elle-même par d'autres motifs.

Chargée d'impôts écrasants, dont plus de la moitié sert à payer les dettes du passé, qu'on ne songe même plus à amortir; dotée d'un puissant outillage de transport créé, en vue de produits transportables, avec une hâte qui a empêché ces produits de naître; travaillée par des grèves incessantes, dont nous ne voulons pas discuter ici les mobiles, mais qui occasionnent des pertes immenses, la France produit de moins en moins et doit aller s'appauvrissant. La statistique, qui ne peut suivre les faits qu'à une certaine distance, sanctionnera-t-elle cette appréciation par ses chiffres irrécusables? Nous serions surpris qu'il n'en fût pas ainsi.

L'esprit d'entreprise, dont le jeu libre, dans un milieu sain, est un si puissant facteur de vie et de progrès, agonise en France. L'abusive souveraineté du capital, que l'intelligence n'accompagne pas toujours, lui a enlevé beaucoup de sa force. Et, — conséquence la plus funeste des conventions de 1858 à 1883, — il a été achevé par l'appui que l'État prête aux grands monopoles des voies ferrées.

Sous l'influence de la spéculation triomphante des gros capitaux, le poison de l'aléa s'est glissé dans tous les esprits. Le jeu qui démoralise, le gain provenant du hasard, de paris ruineux, voilà ce qui passionne, ce que chacun recherche; et les emprunts à lots, qui devraient être proscrits, se généralisent de plus en plus.

Le sentiment de l'épargne est resté, mais que fait-on de celle-ci? Utilisée en des emplois reproducteurs, l'épargne est pour l'industrie ce qu'est pour un sol préparé une pluie fécondante. Versée dans la spéculation, elle y agit comme un torrent dévastateur. Soustraite au mouvement circulatoire, elle ne profite pas plus à la production que ne le ferait, pour la richesse agricole, l'eau des pluies, conservée dans des bassins étanches.

Sur cet ensemble complexe de phénomènes sociaux, — et combien de traits manquent à cette rapide esquisse! — la législation, guidée par des notions exactes, peut exercer une grande et bienfaisante influence. Mais, pour la guider dans l'œuvre à accomplir, il lui faut un idéal bien net.

Quand on y regarde avec attention, il semble qu'en France tous les vœux tendent au repos; et les conceptions des utopistes les plus révolutionnaires caressent, par leurs prouesses idylliques, ce sentiment instinctif. L'heure de l'arrêt et du déclin a-t-elle sonné pour nos sociétés de l'Occident? Il n'en existe pas de signes assez certains et les lois sociologiques sont encore trop imparfaitement connues pour qu'on s'arrête à cette pensée. S'il en était autrement, il faudrait prendre son parti de la décroissance de la natalité, qui serait le fatal moyen d'exécution conforme à la sentence que des lois immuables auraient prononcée.

Mais nous n'en sommes pas là; notre conception ne doit pas être celle d'une société assise où rien ne bouge plus. Nous voulons une nation qui marche et vive aussi fortement que peuvent le lui permettre les virtualités qui sont en elle. Cette notion doit inspirer tout le travail des législateurs.

Je ne suis certes pas entiché du *laissez-faire* à outrance. La lutte pour la vie dans ses conséquences féroces ne me paraît pas le dernier mot de la sagesse humaine. Je reconnais, d'autre part, en dehors de toute considération mystique, que la solidarité sociale s'impose en une foule de relations et qu'il convient de lui faire largement sa place. Mais, s'il faut de la solidarité, pas trop n'en faut. Il en est d'elle comme de la vertu. Or, il semble qu'on en abuse, au moins théoriquement. Cette providence laïque, qu'on prétend substituer à l'ancienne, dont on

prend l'État pour organe et qu'on charge de pourvoir à tout, ne me dit rien de bon. Prendre l'homme à sa naissance, le bercer dans du coton et le conduire ensuite, sans nul souci, du premier vagissement à la mort, me paraît une conception aussi fausse qu'irréalisable.

L'énergie individuelle a fait le monde. C'est elle encore qui le gouverne réellement dans ce qu'il est. C'est par elle que se conserve le peu de vitalité qui nous reste. Cette énergie individuelle n'est d'ailleurs pas incompatible avec la notion de solidarité. Le tout est de savoir les concilier dans une évolution rationnelle progressive. Encourageons, surtout quand elles émanent de l'initiative privée, toutes les institutions de prévoyance et de garantie sociale. Mais débarrassons l'individu des mille liens dont la législation l'enserre lorsqu'il tente de développer librement son activité industrielle et commerciale.

C'est à ce titre, pour toucher en passant un point spécial de haute actualité, que je me déclare, en principe, partisan résolu de l'expansion coloniale de la France. Comme toutes choses, cette expansion doit être réglée. Toute tentative expansionniste n'est pas nécessairement bonne en soi. Il ne faut pas en exagérer le nombre, et quelques-unes peuvent être déplorables. Mais, d'une façon générale, elles sont propres à faire couler un sang plus riche dans les artères du pays et à fournir, par un excédent de natalité de la mère-patrie, des explorateurs hardis, des colonisateurs audacieux et entreprenants.

La suite de la discussion est renvoyée à la séance du 15 mai prochain, dont l'ordre du jour est fixé comme suit :

1° Communications diverses du Président : M. Vannacque ;
2° Suite de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité;
3° Le mouvement des caisses d'épargne en 1893, par M. Georges Breton.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire général, Em. YVERNÈS.

Le Président, A. VANNACQUE.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RAPPORT PRÉSENTÉ, AU NOM DU CONSEIL, PAR M. BEAURIN-GRESSIER.

Messieurs,

Suivant l'usage, votre Comité des Fonds et Archives s'est fait représenter toutes les pièces justificatives pouvant servir à établir la situation financière de la Société, à arrêter les comptes de l'Exercice 1894 et à vous adresser des propositions pour le Budget de 1895.

Après un examen attentif et laborieux de ces pièces, votre Comité a soumis à cet égard au Conseil un long rapport qui ne comprend pas moins de 18 pages et qui conclût à l'adoption des chiffres consignés dans un tableau joint à ce rapport.

Il ne nous paraît pas indispensable de vous donner lecture du rapport dont le Comité des Fonds et Archives m'a fait l'honneur de me confier la rédaction. Votre ordre du jour est très chargé et vous devez avoir hâte de passer aux communications très intéressantes qui vous sont annoncées.

Avec votre assentiment, je me bornerai donc à passer en revue rapidement devant vous les principaux chiffres des comptes de 1894 et du projet de Budget de 1895, chiffres dont vous trouverez le détail complet dans le prochain numéro du journal de la Société.

Les ressources ordinaires de l'exercice 1894 avaient été évaluées à 8865 fr. 20. Elles ont donné, en réalisation, une plus-value de 632 fr. 93, portant en majeure partie sur le recouvrement des cotisations de 20 membres nouveaux.

Les ressources extraordinaires, suivant les précédents, n'avaient été portées que pour mémoire aux prévisions. Elles ont donné un résultat inespéré, par suite du rachat intégral de leurs cotisations par huit membres nouveaux. En y comprenant les annuités partielles des rachats antérieurement décidés, les ressources extraordinaires se sont élevées à 2957 fr. 20. Nous indiquerons plus loin l'affectation qu'elles ont reçue.

Je mentionnerai seulement le chiffre du reliquat disponible des exercices antérieurs qui ne présente pas de différences sensibles sur celui des prévisions, soit 2015 fr. 65.

J'arrive aux charges. Nous nous occuperons d'abord des dépenses ordinaires... Elles se sont élevées à 10675 fr. 20, dépassant de 693 fr. 20 les prévisions.

Comme dans tout budget, on trouve dans celui de la Société deux catégories de dépenses :

Des dépenses permanentes et qui ne varient que peu ou pas. Ce sont celles qui touchent à la rémunération de nos fonctionnaires, notre secrétaire général, notre trésorier, notre bibliothécaire, les frais de location, etc...

Des dépenses plus élastiques et qui sont soumises au degré d'intensité de nos manifestations extérieures. Au premier rang de cette seconde catégorie, nous mentionnerons les frais de rédaction. Ils ont subi une majoration relativement importante de 445 fr. provenant du développement donné à nos chroniques. Nous trouvons, en outre, un accroissement de 303 fr. 50 sur l'article « frais de convocations, gratifications et divers ». Ce supplément de dépenses tient pour partie à la décision prise l'année dernière de faire imprimer sur l'une des pages de chacune des lettres de convocation l'ordre du jour permanent des questions soumises à la Société. Il tient également à l'usage inauguré d'adresser ces lettres à tous les membres de la Société, fondateurs, titulaires, associés ou correspondants, qu'ils habitent le département de la Seine et les départements voisins ou les extrémités de la France et même l'étranger.

Les *charges extraordinaires* ont peu d'action au point de vue de notre équilibre budgétaire puisque, consistant en rachats de cotisations, elles sont statutairement frappées d'immobilisation et doivent être employées en achat de valeurs. Sur une recette déjà mentionnée de 2957 fr. 20, il a été employé au cours même de l'année 2014 fr. 65 à l'achat de quatre obligations communales 3 fr. 20 p. 0/0. Le surplus restant frappé d'immobilisation en vue de placements ultérieurs.

Il importe surtout de retenir de cette revue des comptes de 1894 que, rapprochées des recettes ordinaires, les dépenses ordinaires débordent de 1237 fr. 07, qui ont dû être prélevés sur le reliquat disponible des exercices antérieurs.

Les résultats de 1894 doivent naturellement réagir sur les propositions que nous avons à vous adresser pour le *projet de budget de 1895*.

La note qui se dégageait était que nous étions tenus de viser à l'économie. Cette économie ne pouvait porter que sur les seuls articles élastiques de la nomenclature des dépenses : les frais de rédaction, les frais d'impression et les frais de

convocation... L'exercice étant déjà très engagé, nous n'étions pas libres de proposer des mesures radicales, mais nous vous demandons de recommander à votre comité de rédaction et à votre secrétaire général de réduire ces dépenses dans la limite du possible ; dût-on pour cela aboutir à la réduction et même à la suppression des chroniques qui ajoutaient pourtant un lustre et un attrait indiscutables à notre journal. Pour marquer cette tendance, nous avons réduit de 120 fr. l'article des frais d'impression, de 140 fr. celui des frais de rédaction. Nous avons également fait subir une réduction de 120 fr. à l'article « Frais de convocations », à l'égard duquel nous vous proposons de décider : 1° la suppression dans les lettres de convocations de l'ordre du jour permanent ; 2° l'envoi aux seuls membres habitant le département de la Seine et les départements voisins des lettres de convocation.

Ainsi réduites, les charges ordinaires de 1895 s'élèveront encore à 10516 fr. et même à 10616 fr. si on y ajoute les 100 fr. mis à la disposition de notre président, au titre des charges extraordinaires. Les recettes étant évaluées à 9369 fr. 60, nous sommes à découvert de 1 246 fr. 40 que nous devrons prélever sur le reliquat disponible des exercices antérieurs.

Pour permettre à ce dernier chapitre de faire face à la charge supplémentaire que nous venons d'indiquer et aux éventualités qui pourront se produire, nous avons dû prélever sur notre capital libre une somme de 1150 fr. correspondant à celle que rend disponible le décès de quatre de nos membres fondateurs et d'un membre associé.

A côté d'un capital engagé de 32454 fr. 48, notre capital libre s'élève actuellement à 8199 fr. 05. Il permet le prélèvement que nous vous proposons.

En définitive, sans être inquiétante, notre situation financière exige des ménagements et nous ne saurions trop convier nos collègues à user de leur influence pour nous assurer un recrutement plus intense, des abonnements plus nombreux et aussi des subventions que justifieraient les services rendus au pays par l'activité que vous entretenez dans la discussion de ses affaires et par les importants documents que vous lui apportez.

En résumé, Messieurs, nous venons vous demander de vouloir bien ratifier le travail de votre Commission des fonds et archives et les conclusions de votre conseil en votant, tels que nous vous les soumettons, les comptes de 1894 et les propositions budgétaires de 1895.

Tableaux.

COMPTES DE 1894

ET PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1895.

I. RESSOURCES

A. — Ressources ordinaires.

		Ressources prévues pour 1894.	Ressources réalisées en 1894.	Ressources prévues pour 1895.
Arrérages	du legs Bourdin. Rente 3 p. 100	36f »	36f »	36f »
	Rente 3 1/2 p. 100	255 »	255 »	238 »
Intérêts	68 obligations foncières 1883, à 14 fr. 40 c.	979 20	979 20	979 20
	4 obligations communales 3,20 p. 100 1892 à 15 fr. 35 c.	» »	61 40 (1)	61 40
	du compte courant, nos 28767 et 13679.	10 »	12 23	10 »
Cotisations non rachetées à 25 fr.	149 cotisations encaissées en 1894 (2)	3225 »	3725 10	» »
	149 cotisations à encaisser en 1895	» »	» »	3725 »
Abonnements	155 abonnements en 1894.	1760 »	1722 50	» »
	155 abonnements en 1895.	» »	» »	1720 »
Subventions	de la Ville de Paris.	1000 »	1000 »	1000 »
	du Ministère de l'agriculture	1200 »	1200 »	1200 »
	du Ministère des travaux publics	» »	» »	» »
	du Ministère de l'instruction publique.	300 »	300 »	300 »
Vente d'années et de numéros du Journal.		100 »	206 70 (3)	100 »
	Totaux des ressources ordinaires.	8865f20	9498f13	9369f60

B. — Ressources extraordinaires.

	Prévues pour 1894	Réalisées en 1894	Prévues pour 1895
Rachat intégral de 8 cotisations 1/2 à 300 fr. perçues en 1894.	» »	2550f60	Mémoire.
Annuités de 1894 : 8 perçues en 1894	» »	406 60	Mémoire.
Totaux des ressources extraordinaires.	» »	2957f20	

C. — Reliquat disponible des exercices antérieurs.

		Prévues pour 1894	Réalisées en 1894	Prévues pour 1895
Encaisse au 1er janvier.	Reliquat disponible des exercices antérieurs.	1965f65	1965f65	738f58
	Réserve pour le prix Bourdin.	» »	» »	72 »
	Somme non employée en 1894 sur rachat de cotisations	» »	» »	942 55
Prélèvement supplémentaire sur le capital libre (4)		» »	» »	207 45
Cotisations arriérées à percevoir en 1894.		75 »	50 »	» »
Abonnements arriérés à percevoir en 1894		10 »	» »	» »
Cotisations arriérées à percevoir en 1895.		» »	» »	125 »
Abonnements arriérés à percevoir en 1895		» »	» »	10 »
	Totaux du reliquat libre.	2050f65	2015f65	2095f58

Récapitulation.

	Prévues pour 1894	Réalisées en 1894	Prévues pour 1895
A. — Ressources ordinaires	8865f20	9498f13	9369f60
B. — Ressources extraordinaires	» »	2957 20	» »
C. — Reliquat libre des exercices antérieurs	2050 65	2015 65	2095 58
	10915f85	14470f98	11465f18

(1) Les 4 obligations communales 3,20 p. 100 1892 achetées dans le courant de l'année 1894 ont augmenté la somme prévue de 979f20, de 61f40 représentant les intérêts de deux semestres à 15f35 par obligation.

(2) Le personnel en 1895 comprend 375 membres, savoir : 136 membres fondateurs; 154 membres titulaires; 13 membres correspondants; 72 membres associés.

(3) Il a été vendu par la Société 71 numéros du Journal et 5 titres pour la somme de 92f25 et par MM. Berger-Levrault et Cie, 6 exemplaires du 25e anniversaire et 57 numéros du Journal, pour la somme de 114f45. Soit au total : 206f70.

(4) On a fait passer au reliquat libre une somme de 1 150f correspondant aux rachats de cotisations de 5 membres fondateurs décédés en 1894 (942f55 + 207f45).

II. DÉPENSES.

A. — Charges ordinaires.

	Dépenses prévues pour 1894.	Dépenses faites en 1894.	Dépenses prévues pour 1895.
Secrétariat, procès-verbaux, administration, publications.	1 200f »	1 200f »	1 200f »
Indemnité au trésorier	1 100 »	1 100 »	1 100 »
Frais de recouvrement et publicité	120 »	144 50	140 »
Impression du Journal	4 820 »	4 815 20	4 700 »
Frais de graphiques et cartogrammes	100 »	50 »	300 »
Rédaction du Journal	995 »	1 440 »	1 300 »
Frais de location et dépenses accessoires des séances	650 »	630 »	650 »
Bibliothèque — Allocation au bibliothécaire	250 »	250 »	250 »
Bibliothèque — Menues dépenses	50 »	45 »	50 »
Frais de convocations, gratifications et divers	625 »	928 50	820 »
Médaille Bourdin. Réserve 1894	72 »	72 »	36 »
Total des charges ordinaires	9 982f »	10 675f 20	10 546f »

B. — Charges extraordinaires.

Immobilisation statutaire pour achat de valeurs. Sur les ressources de 1894 (1)	»f »	942f 55	Mémoire.
Crédit éventuel ouvert au Président pour représentation de la Société	100 »	» »	100 »
Frais divers (achat d'une couronne pour M. Carnot)	» »	100 »	» »
Mobilier à acheter pour la rue Danton	» »	» »	» »
Réimpression de numéros épuisés	» »	» »	» »
Total des charges extraordinaires	100f »	1 042f 55	100f »

C. — Emploi pour achat supplémentaire de valeurs.

Achat de 4 obligations communales 3,20 p. 100 1892 à 500 fr. avec frais de conversion	» »	2 014f 65	» »

Récapitulation.

A. — Charges ordinaires	9 982f »	10 675f 20	10 546f »
B. — Charges extraordinaires	100 »	1 042 55	100 »
C. — 4 obligations communales 1892 3,20 p. 100 achetées pour la somme de	» »	2 014 65	» »
	10 082f »	13 732f 40	10 646f »

(1) Sur la somme de 2 957 fr. 20 provenant des rachats de cotisations et formant le total des ressources extraordinaires, il a été employé 2 014 fr. 65 en achat de valeurs. — Il reste au compte « Immobilisation statutaire » 942 fr. 55 à remployer.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1894.

I. — ACTIF.

1° Rentes et valeurs : Emploi du capital :					
Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 p. 100.		997f 60			
Valeur prix d'achat. { 238 fr. de rente 3 1/2 p. 100.		7 163 »			
68 obligat. foncières 1883.		28 698 05			
4 obligations communales 3,20 p. 100 1892.		2 014 65			
Total de la valeur des rentes et des valeurs placées.			»	»	38 873f 30
2° Mobilier : Deux corps de bibliothèque.	500f »				
Amortissement	500 »				
Total de la valeur du mobilier.			»	»	mémoire.
3° Débiteurs : Cotisations et abonnements en retard.	235f »				
— irrecouvrables	100 »		»	»	135 »
4° Annuités de rachats à recevoir { en 1895	300 »				
— 1896	330 »				
— 1897	60 »		»	»	750 »
— 1898	60 »				
5° Espèces en caisse { Au Crédit foncier.	1 245f 48				
Au Comptoir national d'escompte.	507 65				
Total de l'encaisse			»	»	1 753 13 (1)
6° Matériel, imprimés : Évaluation 1893 avec diminution de 100 fr.			»	»	400 »
7° Bibliothèque : Valeur des livres comprenant la bibliothèque (pour mémoire)			»	»	» »
Total de l'actif.					41 911f 43

II. — PASSIF.

1° Capital engagé ou de réserve :				
Versem. effectués pour rachats 31 décembre 1894.	32 606f 80c			
A déduire :				
Pour retour au capital libre des fonds de rachat de 5 membres fondateurs décédés	1 150 »			
Reste	31 456f 80			
Legs Bourdin	997 60			
Total du capital engagé		»	»	32 454f 40
2° Capital libre :				
Différence sur les valeurs	6 310f 90			
Débiteurs.	135 »			
Espèces en caisse	1 753 13			
Total du capital libre.		»	»	8 199 03
3° Annuités		»	»	750 »
4° Réserve spéciale :				
Médaille Bourdin. Réserve 1895		»	»	108 »
5° Matériel, mobilier et bibliothèque		»	»	400 »
Total du passif.				41 911f 43

(1) Il y avait en caisse au 31 décembre 1894, la somme de 1 753f 13 qui se décomposait comme suit : au Crédit foncier 1 245f 48, au Comptoir national 507f 65. Il y a lieu de tenir compte que dans ce total se trouve une somme de 942f 55 qui statutairement doit être employée en achat de valeurs. En effet le montant des rachats et annuités encaissés en 1894 s'est élevé à 2 957f 20 et celui des valeurs achetées n'a été que de 2 014f 65 soit la différence indiquée 942f 55.

I

RÉSUMÉ DU BUDGET DE 1894

	RECETTES			DÉPENSES	
	prévues. pour 1894.	réalisées. en 1894.		prévues pour 1894.	réalisées en 1894.
Ressources ordinaires. . .	8865f20	9498f13	Charges ordinaires . . .	9982f »	10675f20
— extraordinaires.	» »	2957 20	— extraordinaires .	100 »	1042 55
Reliquat libre des anciens exercices	2050 65	2015 65	Achat de valeurs. . . .	» »	2014 65
			Solde pour balance. . .	» »	738 58
Totaux. . . .	10915f85	14470f98	Totaux. . .	10082f »	14470f98

II

RÉSUMÉ DU PROJET DE BUDGET DE 1895

	RECETTES			DÉPENSES	
	réalisées en 1894.	prévues pour 1895.		réalisées en 1894.	prévues pour 1895.
Ressources ordinaires. . .	9498f13	9369f60	Charges ordinaires. . .	10675f20	10546f »
— extraordinaires.	2957 20	» »	— extraordinaires.	1042 55	100 »
			Solde achat de valeurs.	2014 65	» »
Reliquat disponible des exercices antérieurs	2015 65	2095 58	Pour balance, encaisse présumée au 1er janvier 1896.	» »	819 18
Totaux. . . .	14470f98	11465f18	Totaux. . . .	13732f40	11465f18

III.

DE LA VALEUR DES TERRAINS ET IMMEUBLES A PARIS, A DIFFÉRENTES ÉPOQUES (1).

L'idée d'un ordre du jour permanent a été favorablement accueillie par vous. A l'exemple de notre sœur aînée la Société d'économie politique, notre cher président, M. A. Neymarck, dont l'esprit ingénieux et perspicace est toujours en éveil, a dressé, au nom du Conseil, un programme de vingt questions dont l'étude suffirait à alimenter nos recherches et nos observations jusqu'à la fin de nos jours.

Toutefois, un grand nombre de nos confrères ont répondu à cet appel, tant il est vrai que poser un problème c'est exciter à le résoudre et qu'on délaisse volontiers ses plus habituelles études si l'attrait de la curiosité vous attire vers un sujet nouveau.

La question n° 9 m'avait particulièrement intéressé parce qu'elle se rattachait à l'ensemble de mes travaux professionnels et que je me croyais mieux placé que personne, grâce aux archives dont j'avais alors la garde, pour en recueillir et choisir les matériaux d'étude.

Je comptais d'ailleurs sur le concours d'un ami dont la précieuse collaboration nous est désormais enlevée. Notre regretté vice-président, M. Paul Chalvet, avait promis de nous apporter sa contribution. Il avait l'intention, tandis que je dresserais les statistiques du mouvement foncier à Paris depuis le dernier quart du XVIIIe siècle, d'en préciser le caractère particulier depuis trente ans, et d'apprécier les éléments nouveaux qu'apportaient à la condition des propriétaires parisiens la transformation du vieux Paris, l'ouverture de larges voies, la construction de quartiers entiers par des sociétés pourvues de gros capitaux.

Ce chapitre de l'activité contemporaine traité de main de maître, appuyé par les chiffres inédits que possédait notre collègue, eut donné à l'ensemble de notre commun travail un charme qu'il n'aura plus, un intérêt que je suis impuissant à lui rendre.

Aussi, ai-je hésité un instant à continuer les recherches que j'avais commencées ; puis j'ai pensé qu'en vous apportant ma modeste part je m'efforçais de répondre à vos désirs tout en vous donnant le regret de ce que vous aviez perdu.

***

L'étude économique des mouvements de la propriété foncière dans les villes n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire.

Plusieurs points de vue dominent la question ; les appréciations ne sont plus les mêmes s'il s'agit du sol nu ou de la propriété bâtie. Les conclusions diffèrent si l'on compare les prix de location ou les valeurs vénales. Presque toujours ces éléments se combinent, et il faut une attention extrême se basant sur de *très nom-*

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 19 décembre 1894.

breuses observations et sur des documents authentiques pour avoir la prétention d'émettre non pas des opinions certaines mais même de simples hypothèses.

Sur la foi d'un homme de talent qui a publié récemment de curieux articles sur le prix et le loyer des maisons en France depuis le moyen âge (1), et qui ne néglige pas de citer ses sources, j'avais cru possible de dresser, pièces en mains, l'état économique du vieux Paris, quartier par quartier, maison par maison. Mais à mesure que je dépouillais un dossier et que je me heurtais aux difficultés de toutes sortes, aux lacunes dans la filiation des propriétaires, aux contradictions de chiffres d'apparence similaire, aux investigations nouvelles que provoquait la même étude faite sur la maison d'à-côté, une conviction me pénétrait, c'est qu'il faudrait, pour épuiser ce sujet, la vie tout entière d'un groupe de Bénédictins.

C'est ainsi que les résultats varient du tout au tout suivant les quartiers et dans les mêmes quartiers suivant la situation des îlots de maisons. Les vieux hôtels de l'île Saint-Louis trouvaient preneur, il y a cent cinquante ans, à des prix qu'on ne retrouverait plus aujourd'hui ; il en est de même de quelques immeubles du Marais, malgré l'activité industrielle du centre de Paris. Sur l'un des quais les plus fréquentés, l'ancien hôtel historique de la famille de Nesmond, auquel on attribuait dans les partages, il y a quarante ans, une valeur d'un demi-million, ne s'est pas vendu la moitié de cette somme il y a peu d'années. Par contre, les vastes terrains en culture qui s'étendaient, dans notre jeunesse, des Batignolles à Passy, se sont couverts de maisons de rapport ou d'hôtels particuliers et ont acquis une plus-value assez élevée pour avoir fait la fortune de plusieurs générations de spéculateurs.

J'appris aussi que s'il est aisé d'illustrer un mémoire de détails piquants, de traits originaux, de souvenirs historiques qui fourmillent dès qu'on remue un pavé de Paris, il peut être imprudent de déduire de quelques chiffres des principes absolus et de conclure sur des hypothèses. Même en se limitant à l'étude des variations du prix des terrains dans les douze premiers arrondissements qui constituent *le vieux Paris le plus récent,* on rencontre de telles anomalies, de tels écarts, qu'il paraît difficile de se prononcer avant d'avoir établi de minutieuses statistiques, portant sur des milliers d'immeubles.

L'écrivain auquel je fais allusion a cru pouvoir conclure ainsi :

« Si les maisons de deux époques peuvent être difficilement comparées entre elles, il est un élément demeuré immuable, c'est le terrain des villes.

« Les variations de prix de ce sol parisien renfermé dans les fortifications présentes nous apprennent que si la propriété mobilière fut l'éternelle victime des révolutions économiques, si la propriété foncière rurale les a au contraire traversées toutes sans encombre, et quelques-unes avec profit, la propriété citadine a été la grande privilégiée des temps modernes. »

Cette assertion ne pourrait-elle pas être contestée ? N'a-t-il pas été établi dans un procès récent, qu'une compagnie d'assurances (2), dont le capital d'origine était de 400 actions émises à 7500 fr., les a depuis fractionnées en cinq parts de 1500 fr. qui, en 1893, étaient cotées chacune 80500 fr. En 1872, les actions primitives don-

---

(1) M. d'Avenel (*Revue des Deux-Mondes* du 15 août 1893). Ces articles n'étaient que les prolégomènes du superbe ouvrage que le comité des travaux historiques vient de faire imprimer, aux frais de l'État, sous ce titre : *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées et de tous les prix en général, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800, par le vicomte G. d'Avenel.*

(2) La *Générale* (Tribunal civil de la Seine ; 1re chambre ; décembre 1894).

naient un revenu de 127 p. 100 et le capital avait été remboursé vingt-cinq fois. On pourrait trouver des analogues dans les affaires de Charbonnages, de Chemins de fer, de Banques, etc. On répondra que la contre-partie n'est par malheur que trop connue ; c'est précisément en raison de ces contradictions économiques qu'il est imprudent de conclure à des généralités ou même de fixer des moyennes.

D'ailleurs, la hausse des terrains sur certains points privilégiés qui, par la suite des siècles, de jardins maraîchers qu'ils étaient à l'origine sont devenus par le caprice du goût le centre recherché des plaisirs mondains, ne prouve pas qu'il y ait eu équivalence de traitement dans les diverses régions d'une même ville et que ces exceptions infiniment rares puissent être prises, abstraction faite de la valeur relative du signe monétaire, pour le coefficient d'une plus-value universelle. Ainsi, M. d'Avenel prend pour exemple un terrain devenu l'un des angles du faubourg Montmartre et de la rue Bergère, qu'il estime d'une valeur vénale de 3000 fr. de notre monnaie au temps de saint Louis et qui, aujourd'hui, vaudrait, assure-t-il, 27 millions ; d'après lui, le sol des alentours de la place de l'Opéra a haussé de prix, de 1533 à 1893, dans la proportion de 1 centime 1/2 à 1000 fr. C'est possible; mais ces plus-values anormales ne sauraient être généralisées.

De plus, autant il est aisé d'étudier le sort des biens de mainmorte, par exemple d'une maison ou d'un terrain appartenant à un établissement hospitalier comme l'Hôtel-Dieu de Paris, autant il est difficile d'en apprécier la valeur vénale réelle, au cours des siècles, autrement que par des comparaisons qui ne sont pour moitié que des hypothèses. Il ne serait pas toujours exact de prétendre que si tel immeuble n'avait pas changé de mains les héritiers du propriétaire primitif auraient acquis, *rien qu'en se laissant vivre,* une fortune invraisemblable par l'accroissement de la valeur du fonds; il faut tenir compte de l'affectation des immeubles, de la multiplicité des mutations successives, de l'initiative des propriétaires, de tous ces éléments de vie qui ne font pas d'un immeuble une chose inerte, mais une valeur intimement associée à la chance personnelle des individus qui la possèdent.

Je pourrai citer, — mais je me garderai bien d'en conclure à une règle générale, — des cas nombreux où la plus-value est en raison du nombre des mutations ; d'autres, où, à cause sans doute de la permanence des immeubles dans une même famille, la valeur vénale ne s'est pas sensiblement accrue d'un siècle à l'autre.

J'estime que, si l'on veut rester fidèle à la méthode scientifique qui vous est chère et ne point avancer des thèses discutables, il faut se résigner à de très nombreuses observations avant d'en déduire des conséquences que pourraient ensuite anéantir des enquêtes plus approfondies.

Sans entrer aujourd'hui dans la division des propriétés du centre de Paris entre les deux catégories : propriétés bâties et propriétés non bâties, celles-ci plus nombreuses qu'on le croit d'habitude (1) ; et sans distinguer entre le prix de location et la valeur vénale, ce qui exige deux études distinctes l'une de l'autre et pour lesquelles les sources d'informations sont différentes, je me bornerai à vous présenter l'histoire économique de quelques immeubles parisiens. Cette introduction

(1) Lorsque le plan cadastral de Paris aura été refait, et que le Conseil municipal aura inscrit pour cet objet un gros crédit à son budget, il sera curieux de comparer ce qui reste aujourd'hui de jardins au cœur de la ville avec les enclos innombrables et les vastes étendues non bâties que révèlent les anciens plans de Paris, depuis celui de Jacques Androuet, dit du Cerceau, au XVIe siècle, jusqu'à celui de Verniquet, en 1792.

très courte suffira, je pense, pour vous faire apprécier l'ampleur du sujet et sa complexité.

* * *

Pour la période antérieure à 1870, j'ai puisé mes informations dans une source exceptionnellement abondante et sûre, les Archives hypothécaires de Paris (1). Vous savez que, depuis l'Édit de juin 1771, le droit de propriété n'est définitivement transmis à l'acquéreur, sous réserve des charges grevant l'immeuble (2), que par la publicité du contrat; c'est l'origine dans le droit actuel de la formalité de la transcription, développée successivement, mais toujours dans une mesure incomplète par la loi du 21 ventôse an VII, le Code de 1804 (art. 2181, 2196 et 2198) et la loi du 23 mars 1855.

Le mécanisme de la publicité hypothécaire comporte, dans notre législation, deux séries parallèles de documents, classés à leur date au lieu de se rattacher au gage : la copie des hypothèques ou prêts sur nantissement d'un gage immobilier ; la copie des actes de mutation transférant ce gage, avec toutes ses charges légales ou conventionnelles, d'un propriétaire à l'autre.

Jusqu'ici, la formalité de la transcription des actes de mutation n'a pas été considérée comme un procédé de publicité devant se suffire à lui-même, ainsi que le réclament les partisans des livres fonciers *à force probante,* mais uniquement comme le simple préliminaire de la purge.

Le point de départ de cette procédure est l'état sur transcription, c'est-à-dire le dépouillement, d'après le nom de tous les propriétaires qui ont successivement possédé l'immeuble vendu, des charges grevant cet immeuble et des contrats et jugements qui ont pu déposséder l'un ou plusieurs des anciens propriétaires. C'est sous une forme aussi concrète qu'authentique, l'histoire de chaque immeuble, depuis le jour où sur le sol nu, la première construction a été élevée jusqu'à celui de la plus récente acquisition, en traversant toutes les vicissitudes de démolition, de reconstruction ou d'expropriation.

La recherche de ces anciens propriétaires se fait au moyen de *l'origine de propriété* qui est habituellement l'un des éléments principaux de l'acte d'acquisition dont le prix est en distribution. En remontant de contrat en contrat, et de propriétaire en propriétaire, et en faisant au compte individuel de chacun d'eux la critique des hypothèques qui, de leur chef, peuvent ou non grever l'immeuble dont on poursuit la libération, on arrive, par un travail minutieux et délicat, à grouper l'ensemble des charges ou des emprunts auxquels l'immeuble a successivement servi de gage. C'est de cette publicité facultative et intermittente, qui n'apparaît pour disparaître aussitôt qu'à la suite de la transcription d'un acte d'acquisition et sur la réquisition des parties en cause, qu'il est possible de tirer parti pour en déduire, au moyen

(1) Voir dans les *Annales de l'Enregistrement,* 1893, l'étude que j'ai publiée sous ce titre : *Les vieilles archives d'un bureau d'hypothèques à Paris.*

(2) Créée par Colbert en 1673, abolie sur la réclamation des grands propriétaires grevés d'hypothèques, la publicité hypothécaire fut timidement rétablie en 1771. Elle a été de nouveau relativement élargie en 1855, car les lois de l'an VII n'ont été qu'un recul ; mais elle est encore bien imparfaite, bien coûteuse et bien dangereuse. (Voir le *Crédit territorial en France et la réforme hypothécaire,* par M. de Saint-Genis, 1889, 2e édition.)

de recherches visant les conditions particulières des mutations successives, — sauf le cas de mutation par décès où le fil se rompt, — l'historique de l'immeuble.

Et c'est également en retenant le travail préliminaire de l'état sur transcription dans ses grandes lignes, véritable canevas sur lequel, en accumulant les recherches à côté, on peut broder de curieux détails politiques, littéraires, anecdotiques, que j'ai pu dresser les tableaux dont je vous apporte le résumé.

Je rappelle, en passant, qu'il suffirait de conserver ces feuillets d'analyse et de les grouper par quartier et par arrondissement à Paris, ou par commune en province, pour créer un *Répertoire foncier* parallèle au *Répertoire individuel* institué par l'article 18 de la loi du 21 ventôse an VII et qui deviendrait, tenu au courant, un équivalent très suffisant du livre foncier théorique dont la Commission extra-parlementaire du cadastre élabore lentement l'organisation future et problématique.

J'ai cru cette digression utile afin de mieux marquer quelle sûreté comporte la source d'informations que j'ai mise à profit pour établir ce qu'a été, à différentes époques, la valeur des propriétés immobilières à Paris.

* * *

Pour l'époque actuelle, j'ai trouvé des indications très détaillées et très importantes dans les documents qui servent à fixer l'assiette des impôts directs dans la ville de Paris, et qu'a bien voulu me communiquer, avec une bonne grâce dont je le remercie, M. A. Fontaine, président de la commission de répartition (1).

Dans un travail d'ensemble qui embrasserait tout au moins les deux derniers siècles, les chiffres établis par M. Fontaine pourraient servir de point de départ exact à des recherches qui dresseraient, en remontant les temps, des jalons moins nombreux mais aussi sûrs. Sans les incendies de 1871, les archives communales de Paris nous auraient fourni de nombreux points de repère ; tel quel, l'inventaire foncier de 1890 est un élément inappréciable pour des comparaisons de toute nature.

Sans détailler comme il conviendrait les chiffres par quartiers établissant la valeur vénale par approximation (2) et la valeur locative avec certitude ainsi que les variétés et les subdivisions des loyers par quotité (3), on peut rapidement en extraire l'essence.

D'après M. Fontaine, résumant les évaluations officielles, le nombre des maisons d'habitation de Paris était :

En 1889, de	80526
En 1890, de	81291
En 1894, de	83007

(1) Le plus important de ces documents est la série de *tableaux statistiques et graphiques,* dressés par le service de la commission des contributions directes, pour les années 1889 et 1890, d'après les éléments recueillis par les contrôleurs et les répartiteurs de la ville de Paris, à l'occasion de l'évaluation des maisons et usines, prescrite par l'article 34 de la loi du 8 août 1885.

(2) M. Fontaine a établi la valeur vénale approximative des maisons et usines des 80 quartiers de Paris à l'aide de 1 304 actes de vente de propriétés bâties, enregistrés en 1888 et 1889, et en rapprochant, pour chaque quartier, les immeubles similaires.

(3) Les loyers sont classés dans ces tableaux, par quartier, en 27 catégories, depuis les très petites locations de 1 à 499 fr., jusqu'aux loyers de 100 000 fr. et au-dessus.

La valeur locative des immeubles parisiens (maisons et usines) a passé de 774 millions en 1889 à 819 millions 1/2 en 1894, et leur valeur vénale de 11 milliards à 13 milliards.

Mais ce sont des moyennes ; aussi a-t-on pris le soin de les limiter le plus possible et d'établir les calculs par quartier, car ce qui peut approcher avec une très sérieuse approximation de la vérité dans un quartier cesserait d'être exact si on en appliquait la formule à un arrondissement tout entier. Ainsi, pour prendre un exemple dans le chiffre relativement banal de la population comparé à la superficie habitée, si l'on prend la moyenne pour tout Paris, on a 290 habitants par hectare, tandis qu'en resserrant les calculs, on en trouve 452 pour le XVI[e] arrondissement et 3033 pour le III[e] (toujours à l'hectare) ; en limitant par quartier, on obtient 64 habitants à Auteuil et 971 à Sainte-Avoie.

Le quartier de Paris le plus peuplé est le quartier Bonne-Nouvelle (II[e] arrondissement : 1 025 habitants pour 28 hectares) et le moins peuplé, Bercy (XII[e] arrondissement : 60 habitants pour 165 hectares 1/2). Ce dernier renferme 1 214 propriétés bâties comportant 6 565 locaux d'habitation ou d'ateliers d'une valeur locative de 5 millions et d'une valeur vénale de 65 millions 1/2 ; les usines ou magasins y rapportent en moyenne 8,75 p. 100 et les maisons 7,61 p. 100.

Dans le quartier Bonne-Nouvelle, au contraire, il n'existe que 908 propriétés d'une valeur vénale de 169 millions 1/4, renfermant 18 201 locaux d'une valeur locative de 14 millions ; le taux y est de 8,21 p. 100 pour les logements, de 9,03 pour les magasins.

Le VIII[e] arrondissement et le IX[e] sont ceux où la valeur locative est la plus élevée ; voici les étapes de la progression, en millions de francs.

		1862.	1878.	1890.
VIII[e].	Champs-Élysées	4	8	15
	Roule	7 1/2	13	18 1/2
	Madeleine	17	22	25 1/2
	Europe	5	21	29 1/2
IX[e].	Saint-Georges	14	17 1/2	21
	Chaussée-d'Antin	16	24	28 1/2
	Faubourg Montmartre	14 1/2	19	21 1/2
	Rochechouart	5	11 1/4	14 1/2

Le prix moyen des loyers d'habitation (abstraction faite d'une part des locaux industriels, d'autre part des hôtels et garnis) est de 182 fr. 07 dans le quartier de la Gare (XIII[e]) et de 3000 fr. aux Champs-Élysées (VIII[e]). Le prix moyen du logement par tête d'habitant est de 55 fr. dans le quartier de la Gare, de 67 à Belleville, de 75 à la Villette, de 159 aux Batignolles, de 180 aux Halles, de 434 à Monceau, de 677 à l'Europe, de 699 à la Madeleine, de 1025 aux Champs-Élysées.

Certains quartiers excentriques ont progressé dans de fortes proportions tandis que d'autres restaient stationnaires.

Dans le XVII[e] arrondissement le quartier de la plaine Monceau qui comprend actuellement plus de 1 287 maisons, passe de 1 million 1/2 en 1862, à 4 1/2 en 1878 et à 16 en 1890 ; le revenu moyen y est de 7 p. 100. Dans le XVIII[e], Clignancourt franchit les étapes de 5 1/2 à 8, puis à 15 ; tandis que le quartier des Halles

(II[e] arrondissement) au cœur du Paris commercial, se cote 14, 16 puis 17, au taux de 8 p. 100. . . . .

Enfin, il est un fait extraordinaire, constaté par les statistiques de l'assiette de l'impôt et sur lequel il faut insister, c'est que depuis trente ans, de 1864 à 1894, sur les 85000 immeubles de Paris, plus de la moitié, environ 43000, ont été construits sur des terrains vagues ou, dans les vieux quartiers, démolis et reconstruits à neuf.

*
* *

Si, maintenant, en quittant ces lumineux travaux du service des contributions directes, nous remontons le cours des âges en cherchant à fixer les prix analogues avec une égale précision, il semble que nous marchions dans la nuit et nous n'avançons que péniblement sur un terrain ingrat. Tout d'abord il faut renoncer aux moyennes et se limiter à des cas particuliers ; j'en ai noté quelques centaines, il en faudrait des milliers.

Voici, par arrondissement, les documents que j'ai examinés et qui peuvent, à des points de vue variés, attirer votre attention et peut-être la retenir pour vous engager personnellement à des études plus approfondies.

I[er] Arrondissement.

A. — *Maison et dépendances d'une superficie de 188 mètres, rue de Valois n° 18 et rue Baillif, n° 7.*

C'était la dot d'une dame Horry, mariée à Bazire de Longueville; son fils unique la vendit, le 18 ventôse an III, pour le prix de.	200000 livres.
Vente par les héritiers de l'acquéreur, le 4 juillet 1835, prix.	150000 fr.
Vente par les héritiers du second acquéreur, par adjudication du 10 avril 1878, prix	230000 fr.
Vente par licitation du 14 août 1886, et adjudication à un co-licitant pour.	200050 fr.
Enfin, vente, par ce co-licitant, le 24 mars 1892, prix	210100 fr.

Voilà donc un immeuble important, au centre de l'activité parisienne, entre la Banque et le Palais-Royal, qui, depuis un siècle, n'a pas varié de valeur.

Est-ce à cause du petit nombre des mutations, une tous les vingt ans en moyenne, et parce que les ventes n'étaient point le résultat du jeu normal de l'offre et de la demande, mais la conséquence de liquidation entre co-héritiers ? Cependant, il n'y a pas eu, comme dans la plupart des cas, cette précipitation qui déprécie la valeur offerte. L'adjudication de 1878 liquidait une succession ouverte en 1871, et celle d'août 1886, une succession ouverte en mai 1884.

Pour élucider la question, au cas où la maison aurait été exploitée par location, il faudrait comparer les prix de location en l'an III, en 1835, en 1886 et en 1892.

B. — *Propriété entre la place Vendôme, n° 5, et la rue Saint-Honoré, n° 360, de 535 mètres.*

Dépendait de la succession d'Étienne Letexier de Menneton et avait été attribuée, par un partage du 18 mars 1777, à Étienne de Durfort.

*

Celui-ci la vendit, le 22 février 1788, pour le prix payé comptant de. . .	40000 livres.
Vente du 13 vendémiaire an VII.	60000 fr.
Partage entre la famille de Bézieu-Desprez, du 13 octobre 1818, estimation.	200000 fr.
Partage entre la famille Desprez-Lottin, du 22 mai 1833, estimation . . .	253650 fr.
Successions Duhil de Benazé et Aulnette du Vautenet, vente du 19 avril 1894, prix	901000 fr.

Depuis l'an VII, cet immeuble est resté dans la même famille et pourtant sa valeur relative, puisqu'il s'agit de simples estimations entre propriétaires indivis, a monté de 60000 fr. à 901000 fr.

C. — *Hôtel, rue des Capucines, n° 16, entre cour et jardin; 1647 mètres.*

Par sentence du Châtelet du 26 mai 1745, le terrain fut vendu par Legendre d'Arménie à Fillion de Villemer pour.	45100 livres.
Les acquéreurs firent construire et leurs enfants (1) vendirent le tout les 2 septembre et 22 décembre 1773 à Jean de Borda.	Prix inconnu.
L'immeuble appartint successivement aux familles d'Abbadie, d'Etchegoyen et de Beaudenon de Lamaze (2) en vertu des titres ci-après :	
Vente du 5 septembre 1818, prix	215000 fr.
Licitation du 16 avril 1842, prix	325600 fr.
Partage du 28 décembre 1882, estimation.	800056 fr.
Vente à la Société immobilière des Capucines, du 4 mai 1894.	1100050 fr.

D. — *Maison, rue Cambon, n° 24 (trois corps de bâtiments avec cour et jardin) 741 mètres.*

François Castanier vendit, le 18 avril 1731, à Catherine Tanevot, femme de Denis Chomel, 223 toises de terrain (environ 847 mètres, à 34f50 le mètre) au prix de	30221 livres.
Le 2 thermidor an III, Michel Tanevot acquit le même terrain pour 2030000 livres en assignats.	Mémoire.
Le 7 ventôse an XI, l'un de ses huit héritiers vendit sa part pour	13000 fr.
Le 4 août 1836, acquisition du reste, soit des 7/8es, pour.	240000 fr.
La maison est démolie.	
Le 30 juin 1837, André-Jean-Joseph Périer, banquier à Paris, achète le terrain (165 fr. 18 le mètre), au prix de.	120791 fr.
Le 24 février 1863, Mme de Marcieu, marquise de Bourdaille, achète la maison (743 fr. 59 le mètre), telle qu'elle existe, pour	550000 fr.
Le 20 juin 1892, l'un des propriétaires indivis vend sa part, 1/16, pour . (Ce qui aurait produit pour le tout un prix de 912000 fr.)	57000 fr.
Le 14 janvier 1893, vente en bloc, y compris la part vendue en 1892 et non encore payée, prix.	510050 fr.

E. — *Maison, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 27; 827 mètres.*

Appartenait à Élisabeth Descepeaux de Beaupréau, femme de Nicolas de la Tour d'Auvergne, de qui elle arriva, par un partage du 21 septembre 1769, aux mains d'Élisabeth Duché.

(1) Camille Fillion de Villemer, qui fut receveur général des finances de la généralité de Paris, et Françoise, qui épousa le comte de Saint-Séverin d'Aragon.

(2) La dame Élisabeth Coutenot de Laneuville, veuve en premières noces de Jacques Beaudenon de Lamaze, épousa Charles-Victor Prévost, vicomte d'Arlincourt.

Vendue par adjudication, le 9 avril 1811, par la dame de Beaupréau, veuve d'Henri Bouchard d'Esparbès de Lussan, pour le prix de.	122 000 fr.
Elle a été revendue par les héritiers de l'acquéreur, le 9 mai 1894, pour.	400 000 fr.

F. — *Maison, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 6; 105 mètres.*

Cette maison, qui appartenait à la famille de Romain Fortier, d'après un titre de 1692, passa à la famille Fressaud en 1704, à la famille de Claude Berger en 1716 et fut vendue par ses héritiers le 29 novembre 1724, à J.-B. Ruelle, qui en fit donation à Michel Ruelle, par contrat du 19 juin 1773, et celui-ci la vendit à Dominique Thibaudin, par acte du 9 janvier 1788.

Ce n'est qu'à partir des mutations qui ont suivi que les prix sont indiqués :

Jugement d'adjudication du 15 prairial an III, prix *en assignats*.	166 050 livres.
Vente du 5 avril 1810	45 500 fr.
Vente du 16 décembre 1812	46 000 fr.
Adjudication du 5 novembre 1850.	49 100 fr.
Adjudication du 30 avril 1879	116 000 fr.
Adjudication du 16 mai 1893	116 000 fr.
Vente du 26 juillet 1893	135 000 fr.

Ainsi cet immeuble, qui a passé par treize mains seulement depuis deux siècles, n'a pas sensiblement augmenté de prix, car, en raison de la valeur relative du signe monétaire en 1810 et en 1879, il ne semble pas que l'écart réel soit bien considérable.

L'immeuble acquiert, il est vrai, de 1850 à 1879, une plus-value de 100 p. 100; mais la cause en est connue, c'est la conséquence des grands travaux publics qui ont dégagé les abords de cette rue et en ont fait une voie d'accès à des centres d'affaires comme les Halles et l'Hôtel des Postes.

Les adjudications de 1879 et de 1893 visent des co-licitants et n'assignent à l'immeuble qu'une valeur relative qui se transforme, à quelques semaines de distance, en une valeur vénale absolue par le fait de l'acquisition par un étranger.

Ici encore, pour donner à cet historique une précision satisfaisante, il faudrait, à l'aide de recherches longues et minutieuses dans les archives de l'Enregistrement et les minutes notariales, retrouver la trace des baux, s'il en existe, et constater les prix de location à différentes époques. On obtiendrait ainsi un double contrôle.

IIe Arrondissement.

A. — *Maison, rue Gaillon, n° 10 (ancien n° 12); contenance superficielle : 543 mètres. Actuellement le siège de l'Association des* Dames françaises (la Croix-Rouge).

La rue Gaillon avait été bâtie vers le milieu du XVIIIe siècle par un syndicat de Fermiers généraux sur les jardins qui joignaient, d'une part, le quartier populeux de la Butte des Moulins, de l'autre l'hôtel du duc d'Antin, devenu depuis celui du duc de Richelieu et dont il ne reste qu'un débris, le pavillon de Hanovre. Plusieurs de ces hôtels, notamment du côté des numéros pairs, furent construits sur le même plan et le même type et ont conservé ce caractère d'ampleur bourgeoise qui ne laisse pas d'avoir quelque grandeur.

Saisis sur les émigrés à l'époque révolutionnaire, ils tombèrent dans le domaine de l'État et furent aliénés sous diverses formes au profit du Trésor public.

L'hôtel n° 10 fut l'un des immeubles mis en loterie en exécution du décret de la Convention du 29 germinal an III.

C'était la première loterie nationale. Il fut gagné par le premier numéro sortant, n° 446001, dont le porteur était Adolphe Siemsen, propriétaire, demeurant à Paris, rue Saint-Marc, n° 14.

A la suite de divers incidents, l'hôtel fut adjugé par contrat passé devant Me Tiron, notaire à Paris, le 11 frimaire an XI, à Charles Guichard de Mareil, pour	64000 fr.
Il demeura dans la même famille et ses collatéraux, depuis le décès de l'acquéreur, le 4 mai 1845, et changea de mains d'après les successions ouvertes, en 1865, en 1873, en 1875 (Lemarie, etc.), jusqu'à la vente par licitation devant le Tribunal civil de la Seine, le 18 mai 1876, pour le prix de	274000 fr.

B. — *L'hôtel contigu au précédent, n° 12; 495 mètres.*

Appartenait, dans l'origine, à Antoine-Henri Pajot du Bouchet, qui s'en était rendu acquéreur à l'audience des criées du Châtelet de Paris, suivant sentence du 10 septembre 1766, pour le prix de	30000 livres.
Une liquidation notariée du 20 mars 1773 l'attribua à Jacques-Christophe-Louis Auger de Montyon-Chambry, dont Pajot du Bouchet était l'oncle maternel.	Sans évaluation.
Montyon émigra et ses biens furent mis sous le sequestre; toutefois, il ne semble pas que le sequestre ait été maintenu, car on trouve, à la date du 19 pluviôse an VI, un jugement d'adjudication confirmé par des lettres de ratification du 9 thermidor an VI, à la requête des héritiers de Marguerite Bigot de la Touanne, veuve de Louis Auger Montyon-Chambry, émigré.	
L'adjudicataire était ce même Adolphe Siemsen qui avait, en l'an III, gagné à la loterie l'hôtel contigu; il paya celui-ci presque le même prix que l'autre devait être vendu en l'an XI	60100 fr.
Il passe successivement entre les mains de 10 nouveaux possesseurs, parmi lesquels la veuve du comte Charles d'Argout; et sa valeur vénale augmente à chaque mutation :	
Vente du 8 prairial an VIII.	64400 fr.
Vente du 20 mai 1813	125000 fr.
Vente du 17 novembre 1824.	160000 fr.
Vente du 14 juin 1836	165000 fr.
Vente du 24 décembre 1844	191000 fr.
Jugement d'adjudication du Tribunal civil de la Seine du 28 avril 1880. .	358000 fr.

En 1894, le prix de location de cet immeuble était (pour 5 locataires) de 31950 fr., près de 9 p. 100. C'est là que furent installées avec une méthode nouvelle, du 22 juin 1892 au 10 septembre 1894, les archives du 1er bureau des hypothèques de la Seine.

Je m'arrête ici, pour ne point lasser votre attention, quoique j'eusse à vous citer dans le 3e arrondissement, par exemple, quelques immeubles intéressants, tels que l'hôtel Hérouet et le Carnavalet, qui feront, si vous le voulez bien, le sujet d'une autre lecture.

Pour me résumer, j'estime qu'il est impossible d'improviser un travail de cette nature qui, pour acquérir une valeur scientifique, doit être conduit avec méthode et longueur de temps.

Après avoir réuni pour chaque arrondissement quelques centaines de documents, il serait nécessaire de contrôler les prix de vente ou les estimations des partages

en relevant pour chacun des immeubles visés le plus grand nombre possible de prix de location, d'après les baux et les inventaires (1). Cela fait, on pourrait avec ces éléments dresser des tableaux et des graphiques, en éliminant, pour se préserver de l'erreur forcée que produisent les moyennes, les propriétés dont la plus-value provient de causes exceptionnelles, ouverture de voies directes, construction de bâtiments publics, immixtion de syndicats fonciers ou d'entreprises de spéculation, etc., de façon à ne conserver comme termes de comparaison que les immeubles d'une catégorie normale, ceux dont la valeur progressive ne peut être due qu'au progrès économique continu et à la hausse des objets d'échange en général.

Un des éléments dont il faudrait tenir compte dans ce travail serait la dette hypothécaire. Le Crédit foncier à lui seul, depuis 1853, jusqu'au 31 décembre 1893, a consenti à des particuliers, dans les 20 arrondissements de Paris, 26420 prêts pour un total de 2 milliards 254 millions de francs. L'examen de cette dette conduirait à voir quelle a été sur la propriété immobilière à Paris l'influence des crises politiques et économiques et si elle a ressenti le contre-coup direct des secousses sociales qui se sont si fréquemment produites dans notre pays.

Sans vouloir préjuger les résultats de cette enquête, on y trouverait peut-être la preuve que si, dans les deux derniers siècles et surtout à l'époque contemporaine, l'un des éléments de la fortune publique a été privilégié, c'est moins le capital proprement dit, qu'il vienne d'héritage ou d'épargne, que le travail personnel de l'individu.

Victor DE SAINT-GENIS.

Situation au 1er janvier des années suivantes.	Nombre des propriétés bâties.				Valeur	
	Maisons.	Usines.	Maisons, annexes d'usines ensemble.	Total des propriétés.	locative réelle.	vénale approximative.
—	—	—	—	—	—	—
					Francs.	
1889. . .	80526	896	1902	83324	773995959	11015151700
1890. . .	81291	885	1907	84083	782409422	12 milliards.
1894. . .	83007	875	1930	85812	819559423	13 milliards.

Locaux vacants à Paris à la date du 15 janvier 1890.

Nombre des locaux			Valeur locative des locaux		
consacrés au commerce et à l'industrie.	affectés à l'habitation.	total.	consacrés au commerce et à l'industrie.	affectés à l'habitation.	total.
—	—	—	—	—	—
				Francs.	
11397	37447	48844	15950443	24166230	40116673

En 1890, les 81291 maisons se subdivisaient en 810468 locaux servant à l'habitation, sur lesquels 37447 étaient restés vacants, occasionnant ainsi à leurs propriétaires une perte de revenu de plus de 24 millions de francs.

(1) A l'aide des inventaires, commentés par la biographie des habitants connus ou oubliés de chaque maison, on pourrait aussi reconstituer l'état économique et les habitudes intimes de la société parisienne à travers les âges; ce ne serait pas le moins à dédaigner des profits que la statistique apporte à l'histoire.

Situation des propriétés bâties de la ville de Paris au 1er janvier 1889.

ARRONDISSEMENTS.	QUARTIERS.	POPULATION d'après le recensement de 1888.	SUPERFICIE en hectares.	NOMBRE de propriétés bâties.	VALEUR locative réelle en francs.	VALEUR vénale approximative en francs.
Ier.	Saint-Germain-l'Auxerrois, Halles, Palais-Royal, Place Vendôme . . .	68 702	190 »	2 098	50 504 825	748 002 000
IIe.	Gaillon, Vivienne, Mail, Bonne-Nouvelle	67 157	97,50	2 230	58 613 203	796 927 800
IIIe.	Arts-et-Métiers, Enfants-Rouges, Archives, Sainte-Avoie	85 062	116 »	2 357	35 695 247	482 786 100
IVe.	Saint-Merri, Saint-Gervais, Arsenal, Notre-Dame	95 981	156 50	2 413	27 737 328	371 316 400
Ve.	Saint-Victor, Jardin-des-Plantes, Val-de-Grâce, Sorbonne	113 349	219 »	3 118	27 505 616	376 675 100
VIe.	Monnaie, Odéon, Notre-Dame-des-Champs, Saint-Germain-des-Prés .	94 970	211 »	2 735	35 275 185	499 232 000
VIIe.	Saint-Thomas-d'Aquin, Invalides, École-Militaire, Gros-Caillou . . .	88 471	403 »	2 517	35 021 421	564 185 900
VIIIe.	Champs-Élysées, Roule, Madeleine, Europe	95 529	381 09	3 501	88 223 164	1 497 913 500
IXe.	Saint-Georges, Chaussée-d'Antin, Faub.-Montmartre Rochechouart .	112 202	213 »	3 542	85 285 637	1 229 848 400
Xe.	Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Denis, Saint-Martin, Hôpital-Saint-Louis.	146 136	286 »	3 794	58 152 154	774 246 200
XIe.	Folies-Méricourt, Saint-Ambroise, Roquette, Sainte-Marguerite . . .	202 170	361 »	5 760	47 150 216	572 751 600
XIIe.	Bel-Air, Picpus, Bercy, Quinze-Vingts.	106 296	568 »	4 909	23 726 277	313 400 700
XIIIe.	Salpêtrière, Gare, Maison-Blanche, Croulebarbe.	102 231	625 »	4 653	15 167 272	188 824 700
XIVe.	Montparnasse, Santé, Montrouge, Plaisance	99 730	461 »	5 115	16 358 465	198 700 600
XVe.	Saint-Lambert, Necker, Grenelle, Javel	108 718	721 »	5 826	17 755 914	228 345 100
XVIe.	Auteuil, Muette, Porte-Dauphine, Bassins	75 500	709 »	5 261	35 357 915	642 254 600
XVIIe.	Les Ternes, Plaine-Monceau, Batignolles, Épinettes	153 519	445 »	6 276	45 354 125	619 080 500
XVIIIe.	Grandes-Carrières, Clignancourt, Goutte-d'Or, La Chapelle.	193 524	519 »	6 725	31 537 989	428 350 500
XIXe.	La Villette, Pont-de-Flandre, Amérique, Combat	118 808	566 »	4 329	20 969 577	278 301 400
XXe.	Belleville, Saint-Fargeau, Père-Lachaise, Charonne.	132 887	521 »	6 165	15 604 399	173 978 600
		2 260 915	7 802,09	83 324	773 995 959	11 015 151 700

IV.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

1er Trimestre 1895.

Chemins de fer. — France. — Depuis notre dernière chronique, aucune statistique officielle des chemins de fer n'a été publiée ; nous ne signalerons donc aujourd'hui que les renseignements partiels parus dans le *Journal officiel* et, notamment : la récapitulation comparative des recettes des chemins de fer algériens et tunisiens pendant les trois premiers trimestres des années 1894 et 1893 (*Journal officiel* du 1er février 1895); et les résultats de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt local et des tramways français pendant les mêmes périodes (*Journal officiel* du 9 mars 1895).

Pendant les trois premiers trimestres de 1894, aucune section nouvelle n'a été livrée à l'exploitation en Algérie et en Tunisie. La longueur moyenne exploitée était, comme pour la période correspondante de l'année 1893, de 2927 kilomètres pour notre colonie et de 225 kilomètres pour le protectorat. Les recettes de l'ensemble de ces réseaux se sont élevées de 17413607 fr. en 1893 à 17950908 fr. en 1894 ; l'accroissement ressort à 537301 fr.

La comparaison des résultats de l'exploitation de nos chemins de fer d'intérêt local fait également constater un accroissement des recettes. Le produit net kilométrique du réseau a monté de 516 fr. à 644 fr. pour une longueur de 3296 kilomètres en 1893 et de 3557 kilomètres en 1894.

Cette amélioration est surtout sensible pour les lignes jouissant de la garantie d'intérêt, dont le produit net kilométrique des trois premiers trimestres de 1893 accusait un déficit kilométrique de 90 fr., et qui remonte pour la période correspondante de 1894 à 98 fr. de bénéfice.

En ce qui concerne les tramways, la longueur moyenne exploitée s'est élevée de 1614 kilomètres en 1893 à 1808 en 1894. Les recettes brutes du réseau ont atteint 38661443 fr. en 1894, en augmentation de 2 millions et demi environ sur la période correspondante de l'année précédente.

Étranger. — a) *Allemagne et Autriche-Hongrie.* — Le dernier volume de la statistique de l'Union des administrations des chemins de fer allemands, paru récemment, contient les données relatives à l'exercice de 1893.

Pour l'Allemagne, on y constate une notable augmentation du trafic. Le nombre des voyageurs kilométriques s'élève, en 1893, à 12492849198, gagnant 762013650 voyageurs kilométriques sur l'année précédente. Le nombre des tonnes kilométriques s'accroît également de 1264983662 pour atteindre le chiffre de 24444031351 en 1893. Le produit net moyen par kilomètre ressort à 13793 marks, supérieur de 1741 marks à celui de l'année précédente.

Pour l'Autriche-Hongrie, le nombre des voyageurs kilométriques s'élève à 5110205901, gagnant 454598514 voyageurs kilométriques. De même le nombre des tonnes kilométriques s'accroît de 852671390, et il atteint 10667199242 tonnes kilométriques. La recette nette moyenne par kilomètre s'élève de 9042 en 1892, à 9931 marks en 1893.

b) *Prusse.* — D'après le dernier compte rendu de la gestion du réseau de l'État prussien pendant l'exercice 1893-1894, la longueur moyenne exploitée était de 25773 kilomètres, ce qui constitue un accroissement de 328 kilomètres sur l'exercice précédent. Le nombre des voyageurs kilométriques s'accroît de 571769970 et atteint 8466516270 voyageurs kilométriques. Le nombre des tonnes kilométriques s'élève de 16896246654 à 17722265435 ; la recette nette monte de 13358 à 14828 marks, et la rémunération du capital de premier établissement de 5,15 p. 100 à 5,68 p. 100.

c) *Alsace-Lorraine.* — Il ressort du dernier rapport officiel sur les chemins de fer de l'Alsace-Lorraine que le réseau, qui constitue l'embryon du réseau de l'empire allemand, ne s'est accru pendant l'exercice 1893-1894 que de 20 kilomètres. La longueur moyenne exploitée était de 1649 kilomètres. Le trafic, comparé à celui de l'exercice précédent, accuse en général une amélioration. Le nombre des voyageurs kilométriques a monté de 387909526 en 1892-1893, à 410569524 en 1893-1894 ; le tonnage kilométrique s'élevait pendant le dernier exercice à 1295508423 tonnes kilométriques, en augmentation de 119813227 tonnes kilométriques sur l'exercice précédent. La recette nette s'est accrue de 1251 marks par kilomètre. Elle était de 13780 marks en 1892-1893.

d) *Suède.* — Nous terminons la revue des pays étrangers par un extrait du dernier rapport sur l'exploitation du réseau de l'État suédois :

	1893.	1892.	Différence.
Longueur moyenne exploitée	2825	2753	+ 72
Voyageurs kilométriques.	216958497	207906399	+ 9052098
Tonnes kilométriques.	345628852	336402720	+ 9226132
Recette nette kilométrique (en krones).	2331	2279	+ 52

Navigation maritime. — *France.* — D'après le dernier fascicule des documents

statistiques de l'administration des douanes, le mouvement de la navigation avec l'étranger et les colonies pendant les trois premiers mois de l'année courante se résume ainsi :

		Pavillon français.	Pavillons étrangers.	Ensemble.
		Tonneaux.		
Tonnage de jauge des navires chargés	à l'entrée	818795	1967678	2786473
	à la sortie	892573	1094586	1987159
	Totaux.	1711368	3062264	4773632

Rapprochés des résultats de la période correspondante de l'année 1894, ces tonnages accusent une diminution de 12 p. 100 environ.

Allemagne. — Le département de la statistique de l'Empire vient de faire paraître le 75ᵉ volume consacré à la navigation maritime en 1893. La première partie de ce document contient de nombreux tableaux relatifs à la situation de la marine marchande et aux sinistres maritimes, la seconde donne des renseignements très détaillés sur le mouvement commercial des ports de l'Empire.

Voici quelques extraits relatifs aux modifications survenues dans l'effectif de la flotte commerciale allemande entre 1884 et 1894 :

	Nombre de navires.	Tonnage net.	Navires à vapeur.	Tonnage net des navires à vapeur.
Au 1ᵉʳ janvier **1894** . . .	3729	1522058	1016	823702
Au 1ᵉʳ janvier **1893** . . .	3728	1511579	986	786397
Au 1ᵉʳ janvier **1884** . . .	4315	1269477	603	374699

En ce qui concerne le mouvement commercial des ports, on signalera les données comparatives suivantes, relatives aux navires chargés à l'entrée et à la sortie :

Années.	Entrée.		Sortie.	
	Nombre.	Tonnage de jauge net.	Nombre.	Tonnage de jauge net.
1893 . . .	57224	13582967	49815	10008581
1892 . . .	56263	13101500	47756	9549567

Belgique. — D'après la statistique provisoire du mouvement commercial de la Belgique avec l'étranger, les exportations de ce pays, en ce qui concerne le commerce spécial, sont demeurées en 1894 à peu près les mêmes que l'année précédente, soit 1138407000 fr. ; l'importation s'est élevée à 1367304000 fr., ce qui constitue un petit progrès de 3 p. 100, par rapport à l'année 1893.

Le mouvement de la navigation maritime dans les ports du royaume a généralement augmenté. En voici les données récapitulatives :

Années.	Entrée.		Sortie.	
	Nombre.	Tonnage de jauge.	Nombre.	Tonnage de jauge.
1894 . . .	7274	6513798	7275	6543070
1893 . . .	7022	5999799	6977	5940098

Navigation intérieure. — *France.* — Le relevé des mouvements de la navigation intérieure, pendant les trois premiers mois de l'année courante, n'a pas encore été publié par l'administration des travaux publics, mais l'on peut, dès maintenant, avancer sans crainte que les résultats, pour ce 1ᵉʳ trimestre, accuseront par rapport à ceux de la période correspondante de 1894 une diminution considérable qui devra être attribuée en grande partie aux rigueurs et à la durée de l'hiver. Les glaces ont en effet obstrué la plupart des voies de navigation intérieure, notamment pendant le mois de février.

HERTEL.

V.

CHRONIQUE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX.

Nous possédons aujourd'hui les comptes rendus des principales banques d'émission pendant l'année 1894 ; nous en résumons les chapitres les plus intéressants : les sommes sont exprimées en millions de la monnaie nationale :

	Banque de France.	Banque d'Allemagne.	Banque d'Autriche-Hongrie.	Banque de Belgique.	Banque d'Espagne.
Nombre d'effets escomptés	13 489 506	3 152 144	1 131 749	3 172 065	468 181
Montant des escomptes	8 725	4 985	1 076	2 546	1 059
— des avances sur gages mobiliers	1 046	825	155	54	360
Mouvement des comptes courants particuliers (entrée et sortie réunies)	113 734	84 449	7 049	8 257	9 656
Solde moyen des comptes courants particuliers	445	262	11	33	320
Valeur des titres en dépôt libre au 31 décembre	4 525	2 637	626	»	5 652
Comptes courants de l'État (entrée et sortie réunies)	7 333	4 194	»	2 378	2 365

Les comptes de profits et pertes de l'année 1894 présentent les résultats suivants en monnaie nationale :

	Banque de France.	Banque d'Allemagne.	Banque d'Autriche-Hongrie.	Banque de Belgique.	Banque d'Espagne.
Bénéfices industriels	27 371 399	21 771 166	10 991 235	8 760 020	24 883 961
— divers	11 418 093	697 277	738 950	2 710 286	24 521 709
Total	38 789 492	22 468 443	11 730 185	11 470 306	49 405 670
Frais d'exploitation, impôts et redevances	17 292 792	14 955 905	3 928 012	4 444 710	15 566 115
Bénéfices nets	21 496 700	7 512 538	7 802 173	7 025 596	33 839 555
Prélèvements divers	874 200	538	1 367 173	2 175 596	3 839 555
Dividende	20 622 500	7 512 000	6 435 000	4 850 000	30 000 000
	fr.	m.	fl.	fr.	pes.
Revenu de l'action	113 »	187,80	42,90	97 »	100 »
Valeur nominale de l'action	1 000 »	3 000 »	600 »	1 000 »	500 »

Pendant le trimestre qui vient de s'écouler l'abondance des capitaux a été plus grande que jamais ; il en est résulté des réductions du taux de l'escompte dans plusieurs banques. Il a été ramené de 2 1/2 à 2 à la Banque de France, de 3 à 2 1/2 à la Banque de Belgique, de 5 à 4 1/2 à la Banque d'Espagne, de 3 à 2 1/2 dans les banques suisses.

Voici, exprimée en millions de francs, la situation des principaux comptes des banques d'émission à la fin des trois derniers mois :

		31 janvier.	28 février.	31 mars.
Banque de France.	Encaisse	3 355	3 387	3 349
	Circulation	3 749	3 675	3 574
	Portefeuille	605	528	440
Banque d'Allemagne.	Encaisse	1 365	1 370	1 299
	Circulation	1 319	1 230	1 446
	Portefeuille	636	579	716
Banque d'Angleterre.	Encaisse	899	927	943
	Circulation	623	620	632
	Portefeuille	680	470	525
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	627	647	662
	Circulation	967	973	1 015
	Portefeuille	315	281	299
Banque de Belgique.	Encaisse	131	128	124
	Circulation	479	458	450
	Portefeuille	378	356	356

		31 janvier.	28 février.	31 mars.
Banque d'Espagne.	Encaisse	488	497	511
	Circulation	924	910	908
	Portefeuille	135	133	134
Banque des Pays-Bas.	Encaisse	277	288	286
	Circulation	438	442	427
	Portefeuille	120	114	108
Banques italiennes.	Encaisse	515	517	503
	Circulation	1 095	1 040	1 038
	Portefeuille	313	311	306
Banque de Russie.	Encaisse	1 572	1 574	1 576
	Circulation	4 252	4 198	4 199
	Portefeuille	498	490	474

L'encaisse or se présente comme suit, à la fin de chaque mois :

	31 janvier.	28 février.	31 mars.
Banque de France	2 121	2 149	2 106
Banque d'Angleterre	899	927	943
Banque d'Autriche-Hongrie	338	359	374
Banque d'Espagne	200	200	200
Banque des Pays-Bas	106	111	108
Banques italiennes	433	439	441
Banque de Roumanie	45	43	44
Banque de Russie	1 557	1 557	1 559 (1)
Banques suisses	83	84	83

On ne trouve pas dans ce tableau les Banques d'Allemagne et de Belgique qui ne donnent la composition de leur encaisse qu'une fois par an. L'existence des deux métaux au 31 décembre était la suivante :

	Banque d'Allemagne.	Banque de Belgique.
	Millions de francs.	
Or	893	104
Argent	375	27
Total	1 268	131

En dehors des banques d'émission il n'est pas sans intérêt de donner quelques chiffres sur la situation des principales sociétés de crédit françaises ; voici le résumé des comptes les plus intéressants de quelques-unes d'entre elles à la date du 31 décembre :

	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
Crédit lyonnais.					
	Millions de francs.				
Dépôts à vue	611	667	687	706	860
— à terme	66	117	124	128	123
Portefeuille commercial	460	544	503	527	585
Avances, crédits, reports	139	121	178	179	242
Comptoir d'escompte.					
Dépôts à vue et à terme	210	175	202	223	286
Portefeuille commercial	140	117	148	153	172
Avances, crédits, reports	»	57	82	94	131

(1) Voici la situation complète de l'or à la Banque de Russie à la fin de mars :

	Millions de francs.
Fonds d'échange des billets de crédit et encaisse de la Banque	1 559
Fonds à l'étranger	34
Or appartenant au Trésor en dépôt à la Banque	820
Total	2413

	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
Société générale.					
	Millions de francs.				
Dépôts à vue.	162	144	150	157	164
— à terme.	95	96	101	97	94
Portefeuille commercial.	134	134	121	120	135
Avances, crédits, reports	156	133	144	137	168
Crédit industriel et commercial.					
Dépôts à vue.	96	98	76	79	91
— à terme.	21	13	13	10	10
Portefeuille commercial.	79	74	62	63	63
Avances, crédits, reports	19	26	26	31	19

Pendant le 1er trimestre 1895 les mouvements d'or et d'argent aux États-Unis ont été importants; les tableaux de douane américains résument ainsi ceux qui ont été effectués par le port de New-York.

	Or.	Argent.
	Dollars.	
Exportations.	29 934 240	7 198 452
Importations.	11 938 953	308 801
Sorties nettes. . . .	17 995 287	6 889 651

Cette exportation d'or est due principalement à la législation monétaire. Le Président Cleveland a fait les plus louables efforts pour la faire abroger, mais sans succès. Pour reconstituer l'encaisse du Trésor le gouvernement a acheté 65 millions de dollars d'or contre 62400000 dollars de bons 4 p. 100 remboursables en 30 ans *en monnaie légale*. Les prêteurs auraient consenti à accepter des bons 3 p. 100, dans les mêmes conditions, si les intérêts et l'amortissement avaient été stipulés *payables en or*. Le Congrès a mieux aimé imposer une charge supplémentaire au pays que de préjuger de quelque manière que ce fût le sort futur de l'argent.

Le drainage de l'or est arrêté pour le moment, mais avec le change, qui est défavorable aux États-Unis, il est probable qu'il reprendra. Voici la situation de l'encaisse et de la circulation du Trésor, à la fin des trois derniers mois, en millions et centaines de mille dollars.

	Dollars.		
	31 janvier.	28 février.	31 mars.
Or.	97,3	138,6	139,5
Argent	507,1	508,9	510,3
Total de l'encaisse . . .	604,4	647,5	649,8
Greenbacks et autres billets.	300,3	304,6	299,5
Certificats d'or	52,6	51,5	48,9
— d'argent et billets de 1890 .	443,6	440,0	445,2
Total de la circulation . . .	796,5	796,1	793,6
Réserve d'or	44,7	87,1	90,6

La production de l'or au Witwatersrand a pris un nouvel essor cette année, la métallurgie de l'or fait des progrès incessants et on s'entretient d'un procédé de cyanuration directe qui permettrait d'extraire, sans avoir recours aux pilons, presque tout l'or des minerais et par conséquent de traiter les minerais les plus pauvres.

La production des mines, pendant les trois derniers mois des 6 dernières années, a été la suivante :

Années.	Janvier.	Février.	Mars.
		Onces troy.	
1890. . . .	35 030	36 886	37 680
1891. . . .	53 205	59 079	52 949
1892. . . .	84 560	86 649	92 244
1893. . . .	108 374	93 252	111 474
1894. . . .	149 814	151 870	165 372
1895. . . .	177 463	169 295	184 945

Le prix moyen de l'once d'or, expédié par les mines à Londres, est d'environ 71 shillings. Les marchés du continent se sont jetés sur les actions des mines d'or et les ont poussées à des prix très élevés. D'après la cote du change Paris sur Londres nous ne serions pas éloigné de croire qu'il y a tout près d'un milliard de capitaux français placés en valeurs du Witwatersrand et en compagnies d'exploration et de terrains de l'Afrique du Sud.

L'argent métal a haussé pendant le 1er trimestre 1895, nous le trouvons :

	A Londres.		A Paris.	
Au 31 janvier, à. . .	27 7/16	l'once stand.	à 543,50	p. 1 000 de perte.
Au 28 février, à. . .	27 9/16	—	à 542,50	—
Au 31 mars, à . . .	29 3/4	—	à 504,50	—

Cette reprise escompte les besoins que créera le paiement de l'indemnité de guerre exigée de la Chine par le Japon et les projets relatifs au bimétallisme.

Les changes ont suivi des mouvements divers, en général le papier étranger a été assez ferme. Voici, en monnaie française, le prix, à Paris, d'une somme équivalente à 100 fr. de monnaie étrangère à la fin de chacun des trois derniers mois :

	31 janvier.	28 février.	31 mars.
Allemagne	99,26	99,17	100,02
Angleterre	99,84	100,09	100,17
Autriche-Hongrie.	96,55	97,47	98,35
Belgique	99,87	99,84	99,87
Espagne	89,79	91,81	90,90
Grèce	52,42	53,90	53,62
Hollande	99,92	100,24	99,91
Italie	94,45	95,01	95,12
Portugal	79,52	79,52	79,05
Russie.	67,54	67,42	67,54
Suisse.	99,72	99,62	99,62
New-York	99,22	99,42	99,32
Buenos-Ayres	28,49	28,16	28,73

Pierre des Essars.

VI.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 24 AVRIL 1895.

Ouvrages signés. — *Voir le procès-verbal de la séance, page 163.*

Documents officiels. — France. — *Salaires et durée du travail dans l'industrie française* (Office du travail). — *Renseignements statistiques relatifs aux contributions directes et aux taxes assimilées* (Direction générale des contributions directes). — *Situation financière des départements en 1892* (Min. de l'Intérieur). *Statistique criminelle, civile et commerciale,* 1891 (2 vol.) [Min. de la Justice]. — *Statistique générale de l'Algérie,* 1891, 1892 et 1893 (gouvernement général de l'Algérie).

Allemagne. — Hambourg : *La population au 1er décembre 1890.*

Autriche. — *Statistique du commerce extérieur,* 1893.

Italie. — *Annales de statistique. Commission de la statistique judiciaire,* mars et juin 1894. — *Tableau des valeurs des marchandises, d'après les statistiques commerciales,* 1894. — *Importations et exportations,* janvier et février 1895.

Russie. — *Résultats généraux de la récolte pour 1894.*

Serbie. — *Biens des églises et des monastères dans le royaume de Serbie à la fin de 1888.*

États-Unis d'Amérique. — *Commerce et navigation,* 2 vol., 1894. — *Immigration et mouvement des passagers,* 1894. — *Finances, commerce et émigration,* janvier et février 1895. — *Statistical abstract,* 1894.

Mexique. — *Statistique fiscale,* 1893-1894.

Revues et journaux périodiques de France et de l'étranger.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 6. — JUIN 1895

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 1895.

SOMMAIRE. — Élection d'un nouveau membre titulaire. — Nomination d'une commission des méthodes. Présentation des ouvrages : Le Secrétaire général, MM. Turquan (V.) et Tarry. — Fin de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité : MM. Vauthier, Fernand Faure, Dr Jacques Bertillon, Limousin, Nogués, le Président, MM. Cheysson et G. Guéry.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Auguste Vannacque.

Assistent à la séance : M. le Dr Mouat, ancien président de la Société de statistique de Londres, membre titulaire de la Société ; MM. Clairin, avocat à la cour d'appel, conseiller municipal, l'abbé Fortin et Georges Raux, invités.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 1895 est adopté.

Est élu, à l'unanimité, *membre titulaire :*

M. LIESSE, professeur au Conservatoire des arts et métiers.

M. le PRÉSIDENT annonce que le Conseil a été saisi d'une proposition de création d'une commission des méthodes statistiques. La question à soumettre en premier lieu à cette commission serait celle-ci : De la valeur comparée de la statistique faite par le moyen des dénombrements complets et de la statistique exécutée, d'après les usages américains, par épreuves fournissant des coefficients qui sont appliqués à l'ensemble du pays. Le Conseil propose à la Société de nommer membres de cette commission MM. Levasseur, Cheysson, de Foville, Coste, Dr J. Bertillon, des Essars, Fernand Faure, Schelle, Arthur Fontaine, Victor Turquan et Louis Fontaine. Ces choix sont ratifiés par l'assemblée.

Par un arrêté en date du 9 mai, M. le Ministre de l'agriculture a accordé à la Société, pour l'exercice 1895, une subvention de 1200 fr., témoignant ainsi du haut intérêt qu'il attache à ses travaux. Le président a exprimé à M. le Ministre la reconnaissance de la Société pour ce précieux encouragement.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL énumère les ouvrages reçus par la Société depuis la

séance du 24 avril et parmi lesquels on remarque : 1° le rapport de M. Louis de Chasseloup-Laubat sur *les Congrès de Chicago;* 2° un extrait des publications du *Siècle : La situation économique de la France,* par sir Joseph Crowe (traduction de M. Arthur Raffalovich).

M. V. Turquan présente la première partie d'un travail de M. l'abbé Fortin sur les derniers renseignements officiels, relatifs aux *mouvements de la population en France.* Il donne quelques renseignements sur les travaux démographiques de M. l'abbé Fortin, qui a apporté à l'étude de la population française une importante contribution, remplie de vues personnelles et originales.

M. H. Tarry dépose sur le bureau le *Mémorial de l'École polytechnique* ou liste des anciens élèves, qui est publiée dans l'*Annuaire de l'École polytechnique.*

La partie du *Mémorial* publiée dans l'*Annuaire* de 1895 comprend les survivants des plus anciennes promotions jusques et y compris celle de 1871, c'est-à-dire tous les antiques âgés de plus de 45 ans et arrivés aux emplois des grades supérieurs.

Les représentants des plus anciennes promotions se répartissent comme il suit :

De 1822 à 1830. . .	35	De 1851 à 1855. . .	367
De 1831 à 1835. . .	151	De 1856 à 1860. . .	449
De 1836 à 1840. . .	203	De 1861 à 1865. . .	497
De 1841 à 1845. . .	311	De 1866 à 1871. . .	701
De 1846 à 1850. . .	269		

Si l'on tient compte des doubles emplois provenant de ce que ceux qui ont redoublé une année figurent, comme Carnot, en 1857 et 1858, sur les listes de deux promotions, on arrive à un total de 2900 survivants environ, au 1er janvier 1895.

L'*Annuaire* de 1896 publiera la suite de la liste des survivants, qui comprendra environ 5000 noms. La liste des 8000 morts, avec les dates des décès, se trouvera dans les suivants, mais, dès 1895, on a cru devoir publier la liste de ceux qui sont morts au champ d'honneur, de 1794 à 1894; cette liste comprend plus de 700 noms.

Elle a été dressée, pour l'armée de terre, par M. Vigo Roussillon, contrôleur général de l'armée en retraite (573 noms) ; pour l'artillerie de marine, par M. le général de division Borgnis-Desbordes (76 noms), et pour les carrières civiles, par M. l'inspecteur général Brunot.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité (1).

M. Vauthier, retenu chez lui par une indisposition, a envoyé, par écrit, ses observations, dont le Secrétaire général donne lecture à l'assemblée.

M. Vauthier : Les observations de M. Limousin portent sur plusieurs points. La plupart ont pour objet de redresser, au nom de la logique pure, ce que la statistique nous dit de telles ou telles influences agissant sur le développement de la natalité, et c'est surtout de celles-là que je m'occuperai.

Entre autres choses, M. Limousin déclare ne pas se « désoler, en tant qu'économiste, du ralentissement de la population française, trop nombreuse encore, à son avis, pour la mise en valeur de notre sol et l'utilisation de notre outillage industriel ».

La disposition d'esprit que révèle cette déclaration est manifestement contraire à celle qui a suscité la présente discussion. S'il est heureux que la population française décroisse, le fait paraissant indéniable, il n'y a qu'à laisser aller, et il ne serait

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris,* avril 1895, p. 124, et mai 1895, p. 165.

guère opportun de chercher les moyens d'enrayer la marche d'un phénomène favorable. Mais le phénomène a-t-il réellement ce caractère ?

On peut, sans doute, *in abstracto,* abonder dans la thèse de M. Limousin. A quelque point de vue que ce soit, dans un groupement quelconque, ce n'est pas le *nombre* seul des éléments qui fait la force; la *qualité* de ceux-ci en est un facteur essentiel. Si, pendant que le chiffre de la population décroît, le niveau individuel s'élevait manifestement, on pourrait ne pas s'en effrayer. Une élite d'éléments de premier choix peut valoir mieux, dans toutes les branches du fonctionnement humain, qu'une masse bien plus nombreuse d'éléments de second ordre. Et, quant à la mise en valeur du sol et à l'utilisation de l'outillage industriel, la substitution à d'innombrables ouvriers consommant de plus en plus et produisant de moins en moins, de travailleurs en nombre réduit, intelligents, adroits et sobres, produisant chacun plus qu'il ne consomme, pourrait être, en effet, un gage de progrès bien plutôt qu'un recul.

Mais où sont les signes d'une pareille transformation ? L'étiage des esprits s'élève-t-il pendant que les naissances baissent ? J'ai confessé l'autre jour, ici, mon incrédulité sur ce point. Je n'y reviens pas. Tant que la démonstration inverse ne sera pas faite, ou du moins rendue probable, j'estime qu'on doit regarder l'affaiblissement graduel de la natalité comme un symptôme morbide fâcheux, comme un signe que la moyenne cérébrale fléchit et que la nation française se ratatine, — qu'on me passe la vulgarité de l'expression. Les anthropologistes nous l'affirment. Nous sommes dans une phase de sélection regressive. Il me semble en voir partout des témoignages. Cette conviction m'empêche d'adhérer à la déclaration de M. Limousin.

Je passe à ses observations anti-statistiques.

Pour celles-là, une question préjudicielle est à vider. Cette question est délicate. Mais la science est chaste et ne comporte pas certaines réserves. M. Limousin croit-il ou ne croit-il pas à la *stérilité volontaire?* Le fait crève les yeux. Lui-même, qui n'en tient pas compte dans certains de ses raisonnements, y adhère ailleurs implicitement. Il nous dit, dans l'un d'eux, qu'une forte mortalité infantile peut expliquer une plus forte proportion de naissances, « *étant donné le désir de remplacer les enfants qu'on n'a pu élever* ». Tout est là. Si vouloir c'est pouvoir, les limites d'action fussent-elles restreintes, on est en présence d'un fait volontaire. Ce point domine tout le débat et nous devons, au fond, le juger admis par M. Limousin comme par nous.

Cela étant, je puis, dans mon incompétence, m'appuyant de la logique seule, défendre la statistique contre M. Limousin.

Une épidémie, dit-il, n'emporte pas seulement des enfants et des vieillards, mais aussi des adultes, hommes et femmes, en pleine possession de leur faculté reproductrice. — Comment admettre, ainsi que la statistique le prétend, qu'à cela puisse correspondre un accroissement de natalité? La statistique a dû se tromper. Elle s'est certainement trompée.

Je ne garantis pas, pour mon compte, la certitude des observations. Mais qu'elles puissent être vraies, rien n'est plus simple à expliquer. Il existe un tel écart entre la faculté reproductrice en puissance et la fraction qui s'en manifeste qu'il suffit d'imaginer que les conditions du milieu, laissées par l'épidémie, excitent plus, ou dépriment moins, l'usage volontaire de la faculté, pour amener le résultat qu'on assure avoir observé. Tout dépend d'ailleurs, ici, des rapports. Et, si la proportion des adultes est diminuée de 1/10e, il suffit, pour qu'un excédent de natalité apparaisse, que les obstacles qui, à l'état normal, restreignent la procréation soient réduits dans une proportion plus forte.

M. Limousin veut bien admettre, à cette occasion, que le niveau des naissances se maintienne, non pas qu'il augmente. Il croit possible que des parents ayant perdu un enfant par le fait de l'épidémie « *s'efforcent de le remplacer* ». Comment ne voit-il pas que cette concession, affirmant l'action volontaire, détruit de fond en comble son échafaudage logique ? On doit, dit-il, avoir mal observé. Une simple

vue de l'esprit me le prouve. Je ne sais pas plus que lui si les observations sont justes ou fausses. Ce que je sais, c'est que là où la volonté humaine intervient, surtout dans des manifestations dont elle garde le secret, il n'y a qu'un moyen assuré d'en constater le sens, c'est de s'en rapporter aux faits qui la traduisent. Ce sont là d'irrécusables témoins. J'ajoute que ce sont les seuls. Et, loin de dire avec M. Limousin : l'observation *doit être fausse,* je dis l'observation *peut être vraie.* Et cela me suffit, non pour admettre, les yeux fermés, ce que me dit la statistique, mais pour m'interdire de la récuser *à priori.*

J'arrive à un second point de moindre importance.

En comparant, numériquement, la natalité à la mortalité, les statisticiens font-ils toujours des calculs irréprochables ? Tiennent-ils compte, dans la comparaison, des effets de l'émigration ? Cette précaution est tellement élémentaire qu'il est à peine besoin, sans doute, de la leur rappeler. Le Français émigre peu. La proportion de ceux qui meurent sur le sol national est, dès lors, plus élevée que chez les nations à tendance émigrante. La statistique ne peut avoir négligé cette considération, dont l'oubli fausserait ses résultats.

Il ne subsiste plus, me semble-t-il, grand'chose des coups portés à la statistique par M. Limousin. Que dirai-je de ses réflexions sur l'argument en faveur du développement de la natalité, tiré des nécessités de résistance militaire de la France ?

Sur bien des points, à ce sujet, nous serions d'accord. Le mouvement dans lequel l'Europe est lancée est une véritable rétrogradation en barbarie, et les *progrès de la science* consistant à nous fournir des moyens plus expéditifs de nous tuer les uns les autres peuvent inspirer de justes et amères réflexions sur la folie de ce carnivore qu'est l'homme. Il ne m'est, d'ailleurs, pas plus démontré qu'à lui, que le système de la nation armée soit, techniquement, d'une absolue vérité. Cela est contraire à toutes les conditions de la vie industrielle aussi bien qu'aux lois de la division du travail ; et peut-être l'avenir, prenant des garanties contre toute résurrection possible d'une caste militaire, ramènera-t-il aux petites armées professionnelles, parfaitement outillées, ainsi que cela s'impose déjà pour l'armée coloniale. Mais il y a dans cette question des contingences terribles. Les efforts des amis de la paix me rassurent insuffisamment; et, quelque souhaitable que soit l'établissement entre les nations d'un pacte basé sur les principes de la société civile, ce qu'il faut avant tout, c'est défendre le sol sacré de la patrie, le patrimoine des ancêtres. Le meilleur moyen *technique,* pour cela, n'est peut-être pas d'avoir beaucoup de soldats de résistance insuffisante, ni le meilleur moyen *pratique* d'insinuer aux pères de famille de faire beaucoup d'enfants, pour les envoyer se faire tuer par des engins perfectionnés; mais c'est, assurément, d'aviver la fibre nationale, de surexciter le patriotisme, de faire des athlètes, de préparer des héros, et cela me ramène aux considérations que je présentais l'autre jour.

Après la déclaration relevée plus haut, et le point qui vient d'être examiné, faut-il attacher beaucoup d'importance à ce que dit M. Limousin de l'insuffisance des moyens proposés pour enrayer la diminution de la population, — dont il ne s'effraie pas ?

Je sais qu'on m'a reproché de n'avoir, l'autre jour, accolé à mes prémisses que des conclusions incomplètes. L'expansion coloniale, m'a-t-on dit, voilà votre seule proposition définie. En dehors de cela, selon vous, qu'y a-t-il à faire ? Après nous avoir montré les dangers d'une prévoyance exagérée, vous ne réprouvez pas, néanmoins, cette prévoyance, pourvu qu'elle émane de l'initiative privée. Quels sont vos moyens positifs de développer la natalité française ?

Je suis, je l'avoue, fort embarrassé.

Qu'on me reproche, comme inconséquence, d'imiter celui qui, en combattant l'alcoolisme, ne proscrirait pas l'usage du vin, cela n'est pas pour me toucher beaucoup. Mais quant à la solution générale du problème, s'il s'agit, et c'est ma pensée, non de telle ou telle réforme sur des points de détail, mais d'un aiguillage de masse qui oriente, dans une autre direction, l'esprit public et le sentiment national,

je puis bien demander à réfléchir, et dire à tous ceux qui partagent mes appréhensions : cherchons ensemble.

N'est-ce donc rien faire que de montrer le mal, d'analyser ses causes et de soumettre le problème ainsi préparé aux esprits investigateurs? Faut-il se taire, parce qu'on n'a pas là, toute prête, une solution de poche ?

Les grands phénomènes sociologiques s'accomplissent, le plus souvent, sans que les générations qui les provoquent en aient conscience, et sans que celles qui en pâtissent se rendent mieux compte de ce qui a engendré leurs souffrances. Il en a, du moins, été ainsi dans le passé, et dans des époques non éloignées de nous. J'en pourrais citer de nombreux et fréquents exemples. Espérons que les études modernes, faites d'un haut point de vue, munies d'instruments d'observation plus parfaits, éclaireront l'art social dans sa marche, et que, sachant, on pourra prévoir. En attendant, il serait imprudent de se rebuter parce que, dans une question ardue, on n'atteint pas, de la première enjambée, le bout de la carrière, et, de ce qu'on ne sait pas tout, de faire comme si l'on ne savait rien. Soyons attentifs, observons, réfléchissons, ne nous hâtons pas de conclure, mais n'hésitons pas à signaler les problèmes sous prétexte que nous ne savons pas encore comment les résoudre.

La thèse de la décroissance graduelle de la natalité française est posée devant la science et devant l'opinion.

Est-ce une réalité, est-ce une fiction ? C'est le premier point à établir. Notre collègue Bertillon dit oui. Notre collègue Limousin doute. Qui a raison des deux ? J'admets, pour mon compte, que ce soit le premier.

Le point de fait acquis, deux questions se posent : est-ce un bon ou mauvais signe? Et, si c'est un mauvais signe, quels sont les organes sociaux qu'a envahis le mal ?

Je me suis expliqué sur ces points. Pour moi, la maladie est constitutionnelle. Il ne s'agit pas de palliatifs et de petits remèdes. Il y faut un traitement général. Cela vaut la peine d'instituer une consultation approfondie à laquelle je ne refuse pas de prendre part. Mais c'est tout. Dût-on m'accuser de ne pas conclure, je n'en dis pas, pour le moment, davantage.

M. Fernand Faure se gardera de répondre à la communication dont il vient d'être donné lecture. Il n'a pas l'intention de s'engager à fond dans le débat qui est ouvert devant la Société de statistique sur les causes de l'abaissement de la natalité française et sur les moyens d'enrayer cet abaissement. Il lui semble qu'un débat de cette nature n'est peut-être pas tout à fait à sa place ici. En lui laissant prendre les développements qu'il a déjà reçus, la Société de statistique paraît vouloir se transformer, — ce qui pourrait n'être pas sans inconvénients, — en une Société d'économie politique ou d'économie sociale.

M. Fernand Faure désire uniquement présenter quelques courtes observations sur les propositions formulées par l'honorable M. Jacques Bertillon, dans la séance du 20 mars dernier, dont le résumé nous est donné dans le *Journal de la Société de statistique*, numéro d'avril, pages 124-125. Il serait, à ses yeux, tout à fait regrettable que ces propositions ne trouvassent point de contradicteur et que l'on pût conclure du silence gardé à leur égard qu'elles sont adoptées par la majorité des membres de la Société de statistique.

« Ce qui rend la natalité française si faible, dit M. Bertillon (*loc. cit.*, p. 125), c'est la stérilité volontaire des familles ayant quelque bien. » M. Fernand Faure ne conteste pas. Mais il se permet de poser, à son sujet, deux questions à M. Bertillon :

1° Comment M. Bertillon peut-il avoir une idée de l'importance de la *stérilité volontaire*, en tant que facteur de l'abaissement de la natalité ? La stérilité volontaire serait, suivant lui, la cause principale, la cause presque exclusive de l'abaissement de la natalité. Comment pourrait-il le démontrer? M. Fernand Faure ne voit là, jusqu'à plus ample informé, qu'une affirmation purement gratuite, une pure hypothèse échappant à toute espèce de vérification effective.

2° Puisque M. Bertillon parle de la *stérilité volontaire*, c'est qu'il la distingue

de la stérilité involontaire. Rien de plus juste, d'ailleurs. La stérilité involontaire a une part incontestable dans l'abaissement de la natalité. Il importe d'autant plus de la séparer de la stérilité volontaire, qu'il s'agit, dans le système de M. Bertillon, de considérer celle-ci comme un manquement à un devoir social et, à ce titre, de la frapper de pénalités assez sévères. Comment M. Bertillon parviendra-t-il, en fait, à distinguer la stérilité volontaire de la stérilité involontaire? A quels procédés inquisitoriaux aura-t-il recours, et, si ingénieux qu'il soit, en trouvera-t-il d'efficaces?

« Pour sauver la France du danger qui la menace, dit aussi M. Bertillon, il faut que les lois fiscales, les lois de succession et autres, soient faites de façon que les familles ayant quelque bien n'aient pas un intérêt évident à restreindre leur fécondité. » Le vague de ces formules inquiète M. Fernand Faure. Il est particulièrement menaçant pour un très grand nombre de familles. Qu'entend M. Bertillon par « les familles ayant *quelque bien?* » Comment reconnaîtra-t-on les familles ayant quelque bien? A quel chiffre devra s'élever leur fortune et par quels moyens arrivera-t-on à la déterminer? Qu'entend aussi M. Bertillon par ces mots: « les lois de succession et *autres?* » De quelles *autres* lois veut-il parler? Les *autres* lois, cela est bien vaste, cela comprend non seulement toutes les lois civiles, mais encore les lois pénales elles-mêmes.

M. Bertillon a dit encore: « Il faut que le fait d'élever un nombre suffisant d'enfants (trois au moins) soit considéré comme une forme de l'impôt. »

M. Fernand Faure se demande si M. Bertillon a bien aperçu toutes les conséquences de cette étrange affirmation. Il veut espérer que non. Si le fait d'élever trois enfants est une forme de l'impôt, ce fait, comme l'impôt lui-même, doit évidemment être obligatoire. Si la procréation et l'éducation de trois enfants sont obligatoires, le mariage l'est aussi vraisemblablement, à moins que M. Bertillon, dans sa préoccupation exclusive de donner des soldats à la patrie, n'admette les enfants illégitimes comme une monnaie suffisante pour l'acquittement de l'impôt. Ainsi les célibataires seront frappés et sans doute plus sévèrement encore que les gens mariés sans enfants ou n'ayant qu'un ou deux enfants. Les célibataires des deux sexes seront-ils frappés de la même manière? On voudrait aussi savoir ce qui arriverait quand des gens mariés ayant eu trois enfants les auraient perdus en bas âge? M. Fernand Faure ne saurait protester avec assez d'énergie contre l'abus des comparaisons qui a conduit M. Bertillon à confondre deux choses parfaitement différentes: la procréation des enfants et l'impôt.

M. Bertillon conclut en demandant que l'État prélève « une large part de l'héritage que peuvent laisser les familles malthusiennes, de façon qu'elles cessent d'avoir un intérêt évident à être malthusiennes ». Une « large part », voilà encore une formule qui appellerait une explication un peu précise. M. Fernand Faure n'a, d'ailleurs, aucune confiance dans l'efficacité du prélèvement réclamé par M. Bertillon. Ce qui, à son avis, domine dans la pensée et dans les calculs des familles vraiment malthusiennes, ce n'est pas la crainte du partage de leur patrimoine après leur décès; c'est plutôt la crainte de s'imposer, de leur vivant, des charges et des responsabilités qu'elles jugent trop lourdes, des privations qu'elles trouvent excessives. C'est de leur vivant qu'il faudrait frapper les Malthusiens, si on voulait, selon le désir de M. Bertillon, qu'ils « cessent d'avoir un intérêt évident à être Malthusiens ». Puisqu'il s'agit d'impôt ici, à en croire M. Bertillon, c'est bien le moins que l'impôt soit supporté par le contribuable et payé par lui de son vivant. Or le contribuable, c'est le Malthusien, ce ne sont pas ses héritiers. C'est pourtant sur la tête de ceux-ci, les pauvres innocents, que M. Bertillon fait tomber ses coups! Et il se figure, par là, supprimer le malthusianisme! Singulière illusion, en vérité!

Sur un seul point M. Fernand Faure est d'accord avec M. Bertillon. Il réclame avec lui la suppression du partage égal entre les enfants, ou mieux, la suppression de la réserve. Mais si M. Fernand Faure est partisan de la liberté de tester, c'est simplement parce qu'elle lui semble aujourd'hui la conséquence naturelle et né-

cessaire de la liberté et de la propriété individuelles. Ce n'est nullement en vue de provoquer l'accroissement de la natalité. Il est persuadé que la liberté de tester serait sans effet appréciable sur la natalité française. M. Bertillon s'est encore trompé quand il attribue la fécondité des familles canadiennes à la liberté de tester dont on jouit au Canada. L'état de la natalité tient à un ensemble de causes beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus complexes que ne paraît le croire M. Bertillon.

D'une manière générale, M. Fernand Faure estime qu'il est chimérique de chercher le relèvement de la natalité française dans des mesures législatives quelconques et plus particulièrement dans des mesures coercitives et répressives. Les conceptions de M. Bertillon, en cette matière, sont loin d'être nouvelles. Elles ont inspiré, il y a quelques 18 siècles, l'auteur des lois caducaires. M. Bertillon a eu le tort d'oublier les résultats si instructifs et si concluants de l'expérience tentée par Auguste.

Ce sont les mœurs, c'est-à-dire l'ensemble des conditions de la vie sociale, ce sont les idées, les sentiments, les habitudes des individus qui déterminent l'état de la natalité dans un pays. C'est sur les mœurs, par conséquent, qu'il faut agir ; c'est en les modifiant qu'on peut arriver à modifier la natalité. Or on ne réussit point à changer les mœurs par l'emploi de moyens coercitifs. C'est à la propagande des idées qu'il faut faire appel et qu'il faut se fier. Il faut combattre cet absurde préjugé que les enfants nombreux sont pour une famille une cause d'appauvrissement. Il faut répandre cette idée vraie que les familles nombreuses grandissent et s'enrichissent. Il faut donner aux individus le sentiment de la responsabilité et on doit surtout ne point gêner ou limiter sans nécessité l'exercice de leur libre initiative.

M. le Dr Jacques Bertillon répudie hautement toute idée de répression et de pénalité pour les familles stériles. L'impôt est un sacrifice consenti par l'individu au profit de la communauté ; or, c'est un sacrifice utile à tous qu'élever une nombreuse famille et il est de toute justice que ceux qui ne s'imposent pas ce sacrifice en nature en donnent l'équivalent en argent.

Aujourd'hui c'est justement le contraire que veut la loi. De ceux qui s'imposent les sacrifices si lourds et si utiles qu'entraîne l'éducation d'une nombreuse famille, la loi exige des impôts directs et indirects d'autant plus élevés que cette famille est plus nombreuse. Cette injustice doit être réparée : l'impôt doit être proportionné aux ressources des contribuables et inversement proportionné à leurs charges. Non seulement l'impôt direct doit tenir compte des charges de famille (c'est encore le contraire qui arrive actuellement), mais il faut qu'il soit calculé de façon à restituer aux familles nombreuses ce que les impôts indirects leur prennent injustement.

Les recherches faites par divers démographes prouvent que les paysans prévoyants limitent leur famille pour laisser à leurs enfants une situation égale à la leur; c'est pourquoi M. Bertillon est partisan de la liberté de tester et de larges prélèvements au profit de l'État sur l'héritage des familles stériles ou insuffisamment fécondes.

Il ne s'agit de punir personne ; les parents, étant morts, ne seront pas atteints et les enfants en nombre insuffisant ou les collatéraux seront simplement dans la situation où ils se seraient trouvés si le nombre des enfants avait été suffisant ; par ce moyen, on rétablirait l'égalité. L'effet de ces mesures ne serait pas immédiat, car il a fallu cent ans au Code civil pour ruiner la natalité française et il faudrait peut-être le même temps pour la rétablir.

Sans doute les mœurs sont cause de la stérilité que l'on constate, mais l'initiative privée aurait peu d'effet sur elles; la suppression du partage égal, qui émiette les héritages et ruine les familles, la restauration du sentiment religieux auraient probablement plus d'efficacité.

M. Limousin, ajoute M. Bertillon, a contesté les lois statistiques qui indiquent

l'influence réciproque de la mortalité, de la nuptialité et de la natalité; mais c'est un fait d'expérience absolument démontré ; il a dit que si la natalité franco-canadienne est si élevée c'est parce que les familles ont de la place. Ce n'est pas exact ; car là où les familles françaises prospèrent, la population est relativement assez dense et celles qui émigrent, loin de chercher de l'espace, vont aux États-Unis et notamment dans la Nouvelle-Angleterre où elles offrent leur travail à bas prix. Cependant la population de la Nouvelle-Angleterre est assez dense. Ainsi la population franco-canadienne profite peu, trop peu sans doute, de l'espace que lui offrent les solitudes de l'Amérique et ce n'est pas là qu'il faut chercher la cause de son rapide et puissant développement.

M. Limousin dit qu'il a vainement cherché, dans les discours des précédents orateurs, un argument prouvant que l'état stationnaire de la population, ou même sa diminution dans certains cas, est un mal en soi. L'argument militaire écarté, M. Bertillon a dit que cela avait de graves inconvénients économiques, industriels et commerciaux. Ce sont là des généralités; il aurait fallu préciser. La question ne doit pas être examinée à un point de vue momentané, mais en soi, au point de vue théorique. Elle fut discutée au siècle dernier, en Angleterre, avant Malthus, et le philosophe Shilling la posa avec précision. Il commença par écarter le remède de l'émigration qui ne peut être qu'un palliatif momentané au mal de l'excès de population. On doit, en effet, savoir qu'un moment viendra où tous les pays pouvant servir d'habitat à des hommes de race européenne seront peuplés ; alors le problème se posera d'une manière inéluctable. Supposons, disait Shilling, que le monde habitable soit formé d'une seule île pouvant nourrir dix mille personnes, il en vient vingt mille, il en vient trente, comment fera-t-on pour vivre ?

M. Vauthier a supposé que je parlais de la stérilité volontaire ; certainement. La stérilité volontaire est très généralement pratiquée, c'est pour cela que les familles françaises sont, en règle, moins nombreuses que les familles anglaises ou allemandes. Il semble qu'on ne puisse parler honnêtement de la stérilité volontaire ; elle peut cependant avoir les causes les plus honorables. Par exemple, un mari sait que sa femme est exposée à la mort si elle a un enfant ou un nouvel enfant; il s'abstiendra de lui en donner un et sa conduite n'aura rien de blâmable, au contraire. Autre chose : un homme, un bon père a, deux ou trois enfants, et il veut les bien élever physiquement et intellectuellement, en faire des hommes ou des femmes, bien portants, leur faire donner une instruction supérieure ou simplement les mettre en apprentissage ; il calcule que s'il augmente sa famille, il ne pourra ni nourrir ses enfants suffisamment avec son gain, ni les mettre en apprentissage; il restreint sa famille par amour pour elle ; ce n'est pas là non plus un acte blâmable, au contraire. Il semblerait, à entendre les critiques, que les ressources des pères de famille augmentent avec le nombre des enfants, et que ce qui permet de vivre honorablement à quatre ou cinq personnes peut également suffire à huit ou dix.

Dans les critiques on parle à peu près exclusivement de la bourgeoisie qui, dit-on, ne veut pas la trop grande division de ses biens ; mais la bourgeoisie ne forme qu'une minorité dans les nations ; ce qui compte, ce sont les pauvres, ouvriers ou paysans, que la question d'héritage laisse parfaitement indifférents. Ce n'est pas par égoïsme que, dans cette partie, la plus nombreuse de la population, on pratique non la stérilité volontaire, mais la limitation de la fécondité. Les économistes démographes ne paraissent pas s'apercevoir de la contradiction qu'ils commettent en invitant d'une part les ouvriers de l'industrie ou de l'agriculture à être prévoyants, à adhérer à des sociétés de secours mutuels ou de retraite, à déposer de l'argent à la caisse d'épargne et, en les invitant, d'autre part, à avoir de nombreux enfants. Les deux conseils ne peuvent pas être suivis simultanément, il faut opter pour l'un ou pour l'autre. La partie de la population ouvrière qui procrée sans s'inquiéter du reste est formée des imprévoyants, des malheureux qui, n'apercevant aucune possibilité d'amélioration de leur situation, s'abandonnent

à leurs instincts sans réfléchir, ou des alcooliques à qui leur folie enlève toute réflexion : ceux-là ont beaucoup d'enfants, mais quels enfants ! en proie à une mortalité considérable, et à pis que cela.

On se plaint particulièrement de la dépopulation des campagnes ; c'est là encore un préjugé qui ne résiste pas à l'examen, à moins que ce ne soit la plainte de propriétaires qui regrettent l'élévation des salaires. En fait, la population des campagnes diminue et la production agricole augmente. Qu'est-ce que cela prouve ? Que, grâce au fonctionnement de l'outillage et au développement de la science agronomique, il faut moins de bras qu'autrefois pour mettre en valeur le sol de la France. Les bras devenus inutiles dans l'agriculture se reportent sur l'industrie, cela est tout naturel, et c'est un bien, car cela correspond à une augmentation de la richesse générale et à un accroissement du bien-être, par l'échange des produits. La question est de savoir si, à l'heure actuelle, le sol cultivable de la France pourrait donner du travail à un plus grand nombre de bras ; très vraisemblablement, non. La question est aussi de savoir si le capital outillage peut permettre d'en employer un plus grand nombre dans l'industrie, ou si les prix de revient actuels rendent possible l'accroissement de la consommation.

Le capital, qui est si abondant en France, permettrait l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs, si le marché financier était mieux organisé ; si le régime protectionniste, en paralysant nos importations, n'entravait pas, en même temps, nos exportations. Mais les prix de revient s'opposent à l'accroissement de la consommation. La conclusion est que, si, à l'heure présente, la population française était diminuée de quatre ou cinq millions d'individus, la production agricole et industrielle ne serait diminuée ni d'un hectolitre de blé, ni d'une tonne de houille ou de fer, ni d'un mètre d'étoffe ; seulement cette richesse égale se répartissant entre un nombre moindre de consommateurs, le bien-être général et particulier en serait augmenté.

En ce qui concerne les moyens d'empêcher le ralentissement du peuplement, celui-ci étant considéré comme un mal, M. Limousin ne pense pas que la revivification du sentiment religieux, dont a parlé M. Bertillon et qui, d'ailleurs, soulève des questions d'un autre ordre, puisse donner des résultats. Il n'est pas de pays plus religieux que la Nouvelle-Angleterre, aux États-Unis, et la restriction des familles s'y pratique sur une grande échelle.

Quant à la réforme du Code civil portant sur la suppression du partage des biens entre les enfants, d'une part, elle n'aurait de portée que pour les riches, et d'autre part, on ne comprend guère des parents, investis du droit de dépouiller la majorité de leurs enfants au profit d'un seul, en procréant en abondance, afin de pouvoir les déshériter. Ne serait-ce pas, d'ailleurs, par suite des frais qu'entraînerait ce nombreux élevage, diminuer la part de l'héritier privilégié ?

La liberté de l'héritage, si on l'admet, ne peut pas être une réforme simple ; elle comporte le rétablissement du lien légal d'intérêts communs, après la transmission des biens. L'héritier unique doit avoir l'obligation de soutenir et de doter ses frères et sœurs, comme cela existe dans l'aristocratie anglaise ; comme cela existe en Chine ; comme cela a existé dans tous les pays au temps du droit d'aînesse. Cette seconde réforme, complément nécessaire de la première, on n'en a pas parlé. D'ailleurs, cette disposition légale serait le plus souvent lettre morte. Si l'héritage recueilli par l'enfant privilégié suffit simplement à le faire vivre, lui et sa nombreuse famille, comment pourra-t-il soutenir et doter ses frères et sœurs. Si cet héritage doit permettre cette assistance et cette dotation, pourquoi ne pas donner directement à chacun des enfants ce qui lui revient ? Pourquoi placer la majorité sous la dépendance, parfois humiliante, d'un frère ou d'une sœur ? Et si l'héritier privilégié dilapide ce bien déjà grevé d'une hypothèque morale, ou même, s'il administre mal, comment s'acquittera-t-il de son devoir de tutelle ?

L'argument est, d'ailleurs, emprunté à l'Angleterre, où l'on dit couramment qu'en laissant tout le bien du père à un enfant, le plus souvent à l'aîné, on excite l'initiative et l'activité des cadets. Dans ce cas, il y aurait un moyen bien meilleur,

ce serait de supprimer radicalement l'héritage. On exciterait ainsi l'activité des aînés aussi bien que des cadets.

Au fond, la proposition de modification du Code civil procède d'un autre ordre d'idées que la question de la population; cet ordre d'idées est le désir de rétablir une aristocratie héréditaire et riche, ce à quoi s'oppose le partage égal.

On peut opposer un argument de fait à la citation qu'a faite M. Bertillon d'un homme d'État anglais, du commencement du siècle, qui prétendait que le Code civil français ruinerait la France. D'abord, la France ne s'est pas ruinée depuis le commencement du siècle, elle s'est, au contraire, beaucoup enrichie. D'autre part, il est un pays qui possède le même Code civil que la France et où la population, loin de diminuer, s'accroît sans cesse; ce pays, c'est la Belgique. Ce n'est donc pas le partage des héritages qui provoque la diminution de la natalité. On peut invoquer, de même, l'exemple de la partie de l'Allemagne où notre Code civil existe depuis l'époque où elle fut réunie à la France, ou placée sous le régime français : la Westphalie.

M. Limousin se résume en disant, qu'à son avis, la population d'un pays doit être proportionnée à la faculté productrice agricole et industrielle de ce pays. Il faut ce qui est nécessaire pour la mise en valeur de ces facultés productrices ; rien de moins, mais rien de plus. Le ralentissement dans le développement de la population française est le résultat d'une loi naturelle, et ce phénomène démographique la place non à la suite, mais à la tête des autres nations.

M. Noguès relève tout d'abord cette observation de M. Limousin : « On nous a affirmé que la diminution de la population est un mal, mais personne n'en a donné une raison, aussi cette affirmation me laisse incrédule. »

La théorie dite malthusienne est un mal, dit M. Noguès, parce que, sans insister sur un sujet délicat, elle indique un état particulier d'immoralité et parce que la lutte pour la vie condamne les races stériles à disparaître devant la concurrence des races prolifiques. Où est le remède ?

La naturalisation en masse des étrangers est le pire des moyens : on ne fait pas de la France à volonté avec de l'Allemagne ou de l'Italie; submerger une race sous le flot de la naturalisation en masse est un singulier moyen de la sauver.

L'expérience démontre que l'intervention du législateur en pareille matière est inefficace ou dangereuse; il ne faut pas faire appel à l'État, il faut lui demander simplement de cesser de combattre la natalité par des lois mal conçues ou par l'augmentation croissante des impôts de consommation.

Le seul moyen efficace est d'agir sur les mœurs; pour cela, il faut favoriser l'établissement des jeunes filles et empêcher que la maternité apparaisse comme une malédiction.

Un acte de prévoyance qui garantirait une dot à toute jeune fille qui se marie et une somme fixe au moment de chaque naissance, dans les familles pauvres, serait plus efficace que toutes les exhortations des moralistes. C'est l'opinion exprimée récemment par M. Körösi, directeur de la statistique de la ville de Budapest.

L'école primaire de jeunes filles pourrait jouer un rôle excellent en organisant une sorte d'épargne dotale scolaire qui ferait d'elle, en quelque sorte, la marraine de l'enfant.

Les mesures à l'aide desquelles Colbert favorisa la nuptialité et la natalité dans le Canada ont eu un résultat merveilleux pour le développement de la race franco-canadienne; c'est dans cette voie qu'il faut chercher le salut de la race française.

M. le Président tient, avant de lever la séance, à faire remarquer que les traditions constantes de la Société de statistique autorisaient le débat qui s'est prolongé pendant deux séances sur la situation démographique de la France. A toutes époques, la Société de statistique a fait de l'étude des mouvements de la population et de l'examen de leurs causes, la base fondamentale de ses travaux dans les diffé-

rentes branches de l'activité agricole, industrielle, commerciale et financière de la France.

Ce débat n'aura pas été, d'ailleurs, sans utilité pratique, car, si les théories les plus diverses y ont été exposées, il se dégage de l'ensemble des opinions émises quelques idées générales qu'il est bon de fixer et de retenir.

Il a été reconnu, tout d'abord, par l'examen des faits, que la décroissance de la natalité française n'est pas due exclusivement à des circonstances accidentelles et passagères, se répercutant de génération en génération, mais surtout à des causes permanentes qui ont leur raison d'être dans les conditions économiques actuelles, les mœurs, l'éducation et l'action plus ou moins effective des sentiments religieux.

Cette décroissance continue, dont la progression tend, cependant, ainsi que M. Moron l'a montré, à diminuer, et même à faire place à un léger relèvement des naissances sur les décès, a été envisagée, par la majorité des orateurs, comme un danger civil, économique et national, susceptible, d'après M. Noguès, d'entraîner l'absorption lente de la race française par des races plus prolifiques.

M. Limousin qui, seul, a soutenu la thèse favorable à la réduction de la population, est resté, toutefois, dans cette limite, qu'à son avis, la population actuelle de la France se trouve encore légèrement au-dessus de ce qui est nécessaire pour la mise en valeur du sol et la production industrielle; quelques degrés de plus dans la diminution de la natalité et la production se trouverait compromise sans profit pour la consommation comme pour la répartition des richesses.

Répondant à M. le Dr Bertillon, M. Fernand Faure a montré que ce serait faire œuvre vaine et dangereuse que de chercher dans des lois coercitives un remède à la décroissance de la natalité. Des lois qui poursuivraient ce but iraient à l'encontre du résultat cherché en frappant la stérilité involontaire comme la stérilité volontaire; elles seraient obligées de recourir à l'arbitraire pour déterminer le degré d'aisance des familles, et, en prélevant une large part sur l'héritage des familles malthusiennes, elles puniraient les héritiers de la faute voulue ou non de leurs auteurs. Pour M. Fernand Faure, si la faculté de tester est désirable, c'est simplement parce qu'elle est aujourd'hui une conséquence naturelle et nécessaire de la liberté et de la propriété individuelles; ce n'est nullement pour provoquer l'accroissement de la natalité.

Dans sa réplique, M. Bertillon a précisé les pensées développées par lui au cours de sa première exposition. Il se place, non au point de vue pénal, mais au point de vue économique, et il estime qu'élever une nombreuse famille étant une lourde charge, il est juste que ceux qui ne la remplissent pas en donnent la compensation en argent. En agissant ainsi, les héritiers ne seront pas frappés, mais seulement remis dans les conditions où ils se seraient trouvés si leurs auteurs avaient eu au moins trois enfants, minimum du nombre d'enfants suffisant pour l'accroissement normal de la population.

De tout ceci, il apparaît à M. le Président que, pour remédier au ralentissement constaté dans la natalité française, il faut demander au législateur non des mesures de rigueur contre la stérilité volontaire, mais, au contraire, une répartition de l'impôt qui allège le contribuable en proportion des charges qu'il s'impose dans l'intérêt de la famille et de la société; il faut surtout, sans répudier les théories de prévoyance et d'épargne, faire appel, ainsi que le demande M. Vauthier, aux sentiments de responsabilité personnelle et d'initiative individuelle, aujourd'hui trop délaissés; il faut, enfin, par l'éducation, et surtout par l'exemple de la moralisation des classes éclairées, donner aux masses profondes de la population une conception à la fois plus exacte et plus élevée de la vie, de ses obligations et de ses devoirs.

Sont mises à l'ordre du jour de la séance du 19 juin les communications suivantes :

L'impôt dans une famille parisienne (monographie), par M. Beaurin-Gressier;

La mortalité des enfants du premier âge en rapport avec les habitations occupées par les nourrices, par M. le Dr Ledé.

La séance est levée à onze heures et demie.

Le Secrétaire général,
E. Yvernès.

Le Président,
A. Vannacque.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

MM. E. Cheysson et G. Guéry, empêchés d'assister à la séance, ont adressé au bureau les observations suivantes sur la question de la diminution graduelle de la natalité :

M. Cheysson est convaincu que la stérilité française ne tient pas à des causes physiologiques ou matérielles, mais à des causes morales. On n'a pas d'enfants, parce qu'on n'en veut pas : c'est un fait de volonté.

Quels sont les facteurs qui agissent sur la volonté ? L'intérêt, l'instinct ou la passion, le devoir. Du moment où la natalité est régie par la volonté, elle sera sous la dépendance de ces facteurs, dont il importe de dégager et d'analyser l'influence.

Mais ici la difficulté devient extrême. Le statisticien n'a pas, comme le physiologiste, la ressource de l'expérimentation pour étudier, tour à tour, chacune des causes qui collaborent à un fait et en découvrir la loi. Il est tenu de prendre ce fait en bloc, à l'état brut, tel que le fournit l'observation, avec la complexité des causes qui ont concouru à le produire. Si ces causes sont contradictoires, tirent en sens inverse, il arrivera que telle ou telle d'entre elles sera masquée par telle ou telle autre, qui aura prédominé dans la formation de la résultante. On pourra être ainsi conduit à nier l'influence de la première de ces deux causes, en lui opposant la négation par le fait. Ainsi, l'on dira, avec M. Charles Richet « qu'il est difficile d'attribuer aux sentiments religieux un rôle quelconque dans la fécondité », puisque la natalité est deux fois et demie moindre dans les quartiers de la Madeleine et de Saint-Thomas d'Aquin que dans ceux du Pont-de-Flandre et de la Goutte-d'Or. Ainsi encore, on montrera, avec M. Levasseur, que, malgré l'identité du régime successoral en France, en Belgique, en Hollande, dans les provinces rhénanes, ces pays offrent des natalités extrêmement dissemblables, qui vont de 23 à 39 p. 1 000, et l'on serait tenté d'en conclure que l'action des lois est, sinon nulle, du moins secondaire sur la fécondité. De même, enfin, pour refuser toute influence à la richesse sur ce phénomène, on s'emparera de ce qu'elle est faible à la fois dans les départements pauvres (*a*), tels que le Gers (15), la Creuse (20), les Basses-Alpes (22), et dans les départements riches, tels que la Gironde (19) et le Calvados (20) ; qu'elle est forte dans les départements les plus différents au point de vue de la richesse, comme la Lozère (28), le Finistère (31), d'une part, et, de l'autre, comme le Nord et le Pas-de-Calais (30).

En un mot, il n'est pas de cause qui, soumise à cette épreuve, y résiste. On arrive ainsi, par des éliminations successives, à l'inexplicable, au fatalisme, et l'on peut dire, en s'installant en triomphateur sur les ruines des divers systèmes, ce que Pascal disait de l'homme : « Je le contredis toujours, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible. »

Nous ne sommes pas acculés à cette extrémité en ce qui concerne la natalité française. De ce que les diverses causes se croisent, se contrarient et aboutissent à

(*a*) Nous avons pris, comme critérium de la richesse des départements, la valeur du centime départemental.

des effets contradictoires suivant leur prédominance respective, il ne s'ensuit pas que chacune d'elles ne garde son influence sur la résultante et qu'en agissant sur l'une ou sur l'autre d'entre elles, on ne puisse agir sur cette résultante elle-même.

Débarrassés de cette fin de non-recevoir préalable, nous pouvons maintenant reprendre les divers facteurs de la volonté des parents et voir leur influence sur la natalité.

L'instinct, la passion innée, poussent à la reproduction. C'est une force qui conspire en faveur de la population. Si elle n'était pas contenue par des forces antagonistes, elle tendrait à peupler rapidement le monde.

Tandis que l'instinct agit toujours dans le même sens, celui de la procréation, l'intérêt peut agir dans des sens opposés. Ici, le père appréciera que les enfants sont une richesse pour lui, qu'ils l'aideront à cultiver son champ, à manœuvrer sa barque, à alimenter le ménage par leur salaire. L'instinct aura, dans ces conditions, libre carrière et, stimulé encore par l'intérêt, il fera son œuvre : la famille sera féconde. Là, au contraire, le père va calculer les charges que lui imposeraient de nouveaux enfants; il faudra les élever, les mettre au collège, les doter, leur sacrifier son confortable. Il limitera donc sa postérité à la mesure de son égoïsme.

Le devoir, lui-même, pourra recevoir des interprétations divergentes, qui se traduiront par des résultats opposés. Ceux des pères de famille que domine le sentiment religieux, obéiront, sans hésiter, au précepte : « Croissez et multipliez », et seront convaincus que Dieu bénit les nombreuses familles. Mais, à côté d'eux, il est d'autres pères qui se font une conception différente de leur rôle et se croient tenus de préparer une vie aisée à leurs enfants, en en limitant le nombre. S'ils ont un enfant unique, il ne sera pas condamné à déchoir; il conservera le domaine rural, l'atelier, sans avoir à le partager; il se mariera dans son monde, à son gré, au lieu d'être voué à des choix inférieurs, ou au célibat, par l'insuffisance de sa dot. Avec de telles idées, la stérilité se réclame de la prévoyance et se hausse à la dignité du devoir.

Tous ces éléments moraux s'entremêlent pour contenir ou seconder l'instinct et c'est du conflit ou de la composition de ces forces que résulte la natalité.

Pour l'accroître, il faut donc aider l'action des forces favorables, entraver celle des forces contraires.

L'instinct est une cause naturelle qui s'oriente aveuglément et obstinément vers la natalité. Celle-là, il n'y a qu'à la laisser faire, à ne pas la comprimer, sans qu'on ait besoin de la stimuler. L'action à exercer se réduit donc aux deux autres causes, qui tantôt servent et tantôt combattent la fécondité, à savoir : l'instinct et le devoir. Est-il possible de les fortifier dans le sens de la population ?

Pour le devoir, rien ne paraît de nature à suppléer le sentiment religieux. Tel était l'avis de M. Guyau, qui se demande avec anxiété, dans son *Irréligion de l'avenir,* comment on pourra remplacer l'influence religieuse pour sauver la fécondité de la race. Toute détente du frein moral, tout progrès vers la domination du capital et l'égoïsme, se traduisent par un amoindrissement de la natalité. C'est affaire aux moralistes d'enseigner ou de rappeler aux hommes leur devoir social.

En ce qui concerne l'intérêt, c'est un mobile puissant, qu'il est dangereux d'avoir contre soi : il importe donc de supprimer les motifs qui le dressent contre la natalité. Or, la loi, telle qu'elle est faite dans notre pays, produit précisément ce résultat. On a démontré, péremptoirement, que tout notre système fiscal semblait conçu de manière à faire expier la fécondité par un supplément de charges, c'est-à-dire à peser plus lourdement sur les familles nombreuses que sur les autres, aussi bien l'impôt direct que l'impôt indirect, aussi bien les droits de mutation par décès que ceux de mutation entre vifs. Le projet de budget de 1896 contient un impôt sur les domestiques, qui aura la même conséquence et portera un nouveau coup fiscal à la fécondité. Il ne serait que justice de s'inspirer d'un tout autre principe et de favoriser les familles fécondes, au lieu de les livrer de préférence aux rigueurs du fisc.

Mais c'est surtout en matière de succession que le Code combat la fécondité et

tend contre elle le ressort de l'intérêt. Sur ce point, M. Cheysson se sépare complètement de son honorable collègue, M. Vauthier, qui a soutenu l'innocuité de nos lois successorales et l'impossibilité d'y toucher. C'est la peur du partage de l'atelier ou du domaine qui met en jeu le *restreint moral*, recommandé par Malthus. Plutôt que de laisser détruire à sa mort l'œuvre séculaire des aïeux, ou la sienne propre, le père renonce à multiplier ses enfants : il tourne la loi du partage forcé en supprimant les cadets. « L'ancien régime, a dit Viel-Castel, faisait des fils aînés ; le régime actuel fait des fils uniques. » — « Le paysan, dit de son côté M. Guyau, n'admet pas plus la division de son champ, que le gentilhomme n'admet l'aliénation du château de ses ancêtres. Tous les deux aiment mieux mutiler leur famille que leur domaine. » Après avoir constaté cette funeste influence, M. Paul Leroy-Beaulieu conclut par ces graves paroles : « Si des lois ont pour effet de pousser la plus grande partie de la population à n'avoir qu'un enfant par famille, il faut avouer que ces lois, pour sacro-saintes qu'on les tienne, non seulement outragent la morale, mais encore conspirent contre la grandeur nationale. »

Pour mesurer la portée de cet obstacle, il n'y a qu'à comparer la stérilité actuelle de la Normandie avec la magnifique expansion de ses rejetons au Canada. Ils étaient 60000 en 1763, lorsque Louis XIV céda aux Anglais « ces quelques arpents de neige ». Aujourd'hui, la population franco-canadienne dépasse 1500000 âmes, sans compter plus de 500000 Canadiens français établis aux États-Unis. Ce contraste amène à se demander si la sève des rejetons transplantés au Canada y est devenue plus vigoureuse que celle du vieux tronc normand, ou si elle n'a pas puisé dans la liberté de tester, dont jouit toujours la famille canadienne, la conservation d'une vigueur, qu'appauvrissent ici les lois actuelles de la métropole.

En Russie, l'on sait que le partage périodique du territoire du *mir* se fait soit par tête d'habitant mâle, soit par ménage. « On voit tout de suite, dit M. Anatole Leroy-Beaulieu, l'encouragement que donne à la population ce système de partage. Chaque fils, venant au monde ou arrivant à l'âge d'homme, apporte à la famille un nouveau lot de terre. Au lieu de diminuer le champ paternel en le divisant, une nombreuse progéniture l'agrandit... Aussi la Russie est-elle le pays de l'Europe où il y a le plus de mariages et où ils sont le plus féconds. » Voilà ce que peut le régime successoral sur la fécondité.

Chez nous-mêmes, là où le Code n'a pas de prise sur les calculs des familles, les enfants abondent. C'est le cas des prolétaires qui, n'ayant rien à partager, n'ont nul souci du partage. Les conseils de Malthus, qui leur étaient spécialement destinés, n'ont aucune prise sur eux et, grâce à une singulière interversion des rôles, ces conseils ne sont appliqués que par les classes aisées, bien qu'ils ne soient pas à leur adresse. C'est du malthusianisme à rebours, qui fait reposer le recrutement sur la sélection des types inférieurs. Si un éleveur procédait ainsi, il arriverait vite à la dégénérescence de ses bœufs ou de ses chevaux. Ce procédé ne vaut guère mieux pour la race humaine.

De même, — et ici l'on ne peut que s'en applaudir, — sont fécondes les familles de pêcheurs, qui échappent au Code parce qu'elles exploitent un domaine impartageable, la mer. On a essayé, à tort, d'expliquer leur fécondité par leur alimentation. Ici encore, le fait n'est pas physiologique, mais social. Les pêcheurs ont des enfants, parce qu'ils peuvent en avoir beaucoup impunément, sans morceler l'héritage, et parce que chaque mousse apporte, en naissant, son lot, comme l'enfant du *mir* russe apporte le sien.

De même, enfin, on constate la fécondité des paysans et des ouvriers, quand ils voient, dans chaque enfant qui survient, non un élément de charge pour eux ou d'amoindrissement pour leur famille, mais un auxiliaire de leur travail ou une source de revenu. « Aux environs de Caen, de Bayeux, de Cherbourg, dit M. Baudrillart, la fabrication des dentelles retient les femmes au foyer et occupe les enfants. Le paysan ne craint pas là, comme ailleurs, de voir s'accroître sa famille. » Là où les enfants trouvent un débouché fructueux et ne sont pas une menace pour l'avenir de la maison, ils pullulent sans restriction.

En présence des progrès de cet égoïsme débordant qui expose la bourgeoisie au danger d'être dépossédée au profit du quatrième état, sinon même d'être anéantie par cette stérilité volontaire qui équivaut à une sorte de suicide, il est très regrettable que le Code vienne prendre parti contre la fécondité et fortifier encore une tendance, qui n'a déjà que trop d'appui dans la décadence des mœurs.

Après avoir rappelé cette cruelle parole prononcée naguère au Reichstag et d'après laquelle cette stérilité « équivaudrait, pour nous, à la perte d'une bataille quotidienne et dispenserait, dans quelque temps, les ennemis de la France de compter avec elle », M. Cheysson conclut en demandant à la loi de s'inspirer d'une préoccupation favorable à la formation des familles nombreuses, loin de leur susciter des obstacles ou de leur imposer des surcharges fiscales.

M. Georges Guéry. — Il est impossible de traiter en quelques mots tous les points que soulève la discussion sur la diminution graduelle de la natalité; c'est un sujet trop complexe et qui, d'ailleurs, a été traité en grande partie, dans les séances précédentes. — Cependant, le côté juridique de la question n'a été, jusqu'ici, qu'effleuré, et je voudrais essayer de réfuter la conclusion de M. le Dr Bertillon sur ce point, à savoir que nos lois successorales auraient un effet démographique pernicieux.

Des voix plus autorisées que la mienne ont indiqué déjà que cette assertion leur semblait erronée et je me rallie d'autant mieux à cette opinion formulée dans la séance précédente, que le raisonnement d'abord, et ensuite les faits démentent que le Code civil ait un effet restrictif notable sur la population.

Effectivement, si le Code civil a l'influence néfaste qu'on lui attribue, il a dû l'avoir *toujours de la même façon*, et elle a dû se manifester *dans tous les pays où il est appliqué*. En un mot, cette influence, si elle existe, doit être *constante* et *uniforme*.

Or, la statistique démontre précisément le contraire. Comme premier document à l'appui, j'emprunte à M. Turquan le tableau de la population de 1821 à 1888, qu'il a publié cette même année (1).

Jusqu'en 1848, l'excédent des naissances a été satisfaisant; puis un léger à-coup s'est produit, suivi d'une recrudescence de 1856 à 1866. A partir de 1866, nouvelle période décroissante qui s'est malheureusement accentuée, d'une façon désolante, jusqu'à l'an dernier, où un faible excédent de natalité est venu rendre l'espoir de jours meilleurs.

Eh bien! ces divers mouvements de population, que la guerre et l'épidémie n'ont pas toujours motivés, n'ont-ils pas eu lieu sous le régime successoral du Code civil; et ce régime n'était-il pas le même quand l'excédent des naissances était de 237000, comme en 1845, et quand les décès l'emportaient de 70000, comme en 1854?...

L'influence du Code n'a donc pas été *constante*, comme elle aurait dû l'être, si elle s'était produite; il faut bien reconnaître que nos lois successorales n'ont pas d'effet notable sur la population.

En voici, d'ailleurs, une autre preuve.

Non seulement l'influence des lois doit être constante, mais elle doit se faire sentir, *de la même façon*, dans tous les pays où les mêmes lois sont en vigueur. — Comment se fait-il alors que la Belgique, qui suit le même régime successoral que nous, voit sa natalité augmenter pendant que la nôtre diminue?

Bien plus, comment expliquer qu'en France même, la population varie selon les régions? C'est précisément là l'objection de M. Levasseur à cette théorie de l'influence démographique des lois successorales, et je ne suis pas fâché d'appuyer mon opinion sur sa grande autorité.

« Il n'est pas besoin de sortir de la France, dit en substance l'éminent démographe (2), pour voir que si la natalité varie, suivant les départements, *sous l'em-*

(1) *Réforme sociale de 1888*, tome VIII, p. 353.
(2) *Nouveau Dictionnaire d'Économie politique* de Chailley et Say, s. v°. *Population*. § 31.

pire de la même législation, il est évident qu'il existe des causes de diversité autres que la loi des partages ».

Et maintenant, je vais plus loin et prétends que non seulement vos lois successorales n'ont pas sur la population l'influence qu'on leur prête, mais encore que la liberté testamentaire, proposée à leur place, ne saurait en rien accroître le nombre des naissances.

Les pays dans lesquels elle existe sont peut-être ceux où la stérilité calculée fait le plus de ravages. Je ne veux pas m'étendre davantage; il suffira de parcourir le livre de M. Devens, de Gand, sur *la liberté de tester,* celui de l'Américain Dixon, intitulé *l'Amérique nouvelle,* et enfin celui du regretté M. Claudio Jannet, sur *les États-Unis,* pour y rencontrer la preuve évidente de l'opinion que j'ai l'honneur d'indiquer.

II.

LA DETTE HYPOTHÉCAIRE EN FRANCE (1).

Deux enquêtes importantes ont été faites en France sur la dette hypothécaire, l'une en 1840, l'autre en 1877. Ce travail de révision a été accompli, à ces deux époques, sur l'initiative du Gouvernement, par les conservateurs des hypothèques, qui enregistrent, jour par jour, les inscriptions et les radiations des créances hypothécaires.

En 1840, la dette hypothécaire de la France s'élevait à 12 milliards 500 millions.

Une grande partie de cette somme provenait des inscriptions prises pour la garantie de ventes d'immeubles non entièrement payés. C'est ce qui résulte du rapport publié par ordre du ministre de la justice, Martin du Nord. « Les transmissions d'immeubles à titre onéreux, dit ce rapport, sont la source la plus abondante d'inscriptions hypothécaires, et, d'autre part, la somme des valeurs immobilières transmises par vente a été constamment en croissant. »

Le même rapport nous fait savoir que la progression avait été de 1.300 millions du 1er juillet 1832 au 1er juillet 1840.

	Francs.
Au 1er janvier 1877, le chiffre total des créances garanties par des inscriptions non rayées, ni périmées, s'élevait à. . . .	19.278.931.692
Sur ce chiffre, les créances qui avaient été remboursées, mais dont les parties avaient négligé de demander la radiation, s'élevaient à	5.741.931.768
Ce qui réduisait le montant réel de la dette hypothécaire à. .	13.536.999.924
Ajoutons les prêts hypothécaires réalisés à cette date par le Crédit foncier, soit	832.096.402
Total général. . . .	14.369.096.326

L'augmentation, de plus de 7 milliards, qui s'est produite depuis 1840, provient

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris, dans la séance du 16 janvier 1895.

encore des inscriptions prises pour garantir le prix de vente d'immeubles non payés comptant. Ces inscriptions sont prises d'office par les conservateurs lors de la transcription des contrats d'aliénation, et elles sont beaucoup plus nombreuses depuis la mise à exécution de la loi du 23 mars 1855, qui a subordonné la transmission de la propriété, à l'égard des tiers, à l'accomplissement de la formalité de la transcription. Il faut bien reconnaître, d'autre part, que les transactions sur immeubles sont devenues plus actives qu'il y a quarante ou cinquante ans et que la valeur vénale et les prix d'acquisition d'immeubles se sont considérablement accrus par suite du développement de la richesse publique et peut-être aussi de la dépréciation de la monnaie. Une autre cause de l'accroissement de la dette hypothécaire se trouve dans l'emprunt, sous forme d'ouverture de crédit garantie par une hypothèque, qui s'est généralisée dans les dernières années, notamment à l'occasion de l'exécution de grands travaux publics. Enfin, le montant des frais et accessoires, de plus en plus élevé, est venu s'ajouter au principal des créances et en augmenter le chiffre.

Ces divers motifs suffisent pour expliquer la progression du passif hypothécaire.

« Sans doute, les placements hypothécaires proprement dits, constate un document de l'administration de l'enregistrement, ne sont pas devenus plus nombreux qu'en 1840; les capitaux ont recherché de préférence les placements industriels ou commerciaux, et si la dette hypothécaire était uniquement alimentée par les emprunts immobiliers, il est à peu près certain que l'accroissement signalé n'existerait pas. » Il est donc évident que l'augmentation de la dette provient, non de nouveaux placements, mais d'acquisitions d'immeubles non entièrement payés.

Depuis 1877, nous manquons de documents permettant d'établir exactement la progression des inscriptions hypothécaires. On trouve cependant quelques chiffres qui peuvent nous mettre sur la voie, par exemple ceux des inscriptions hypothécaires sur lesquelles est perçu, chaque année, l'impôt d'enregistrement de 1,25 p. 1.000.

Voici, année par année, le tableau de ces inscriptions; elles comprennent, outre les créances hypothécaires, les arrêtés de compte, les obligations non hypothécaires, mentionnées dans un acte notarié, enregistrées pour être présentées en justice ou pour obtenir date certaine, et les dépôts de sommes; mais elles ne comprennent ni les ouvertures de crédit, ni les inscriptions d'office, ni les renouvellements.

Tableau des inscriptions hypothécaires sur lesquelles a été perçu le droit d'enregistrement.

Années.	Inscriptions hypothécaires. Francs.	Années.	Inscriptions hypothécaires. Francs.
1877. . .	934.282.490	1886. . .	1.297.430.184
1878. . .	978.685.681	1887. . .	1.163.975.838
1879. . .	1.063.652.280	1888. . .	1.134.649.110
1880. . .	1.371.860.220	1889. . .	1.226.676.662
1881. . .	1.363.574.468	1890. . .	1.105.248.579
1882. . .	1.468.283.978	1891. . .	1.097.986.645
1883. . .	1.365.604.794	1892. . .	1.104.976.561
1884. . .	1.331.344.484	1893. . .	1.091.348.345
1885. . .	1.271.989.045		

Il résulte de ces chiffres qu'il y a eu un mouvement ascensionnel pendant un petit nombre d'années, de 1879 à 1882. Les inscriptions hypothécaires sont passées de 1.063 millions de francs, en 1879, à 1.468 millions en 1882. Mais un mouvement en sens inverse s'accuse l'année suivante et la décroissance s'accentue jusqu'en 1893, où l'on trouve presque le même chiffre qu'en 1879 : 1.091 millions de francs.

On avait déjà remarqué ce fait dans les rapports annuels du Crédit foncier, mais on le croyait particulier à cet établissement, il est au contraire général. La constatation en est consignée dans la correspondance des agents du fisc.

Le *Bulletin de statistique* du Ministère des finances du mois d'octobre 1894 s'exprime ainsi : « Pour 1893, comme pour les exercices précédents, les chefs de service départementaux s'accordent à signaler le peu d'activité des prêts sur hypothèques et la tendance de plus en plus marquée des capitaux à s'employer en achats de titres négociables. »

De tout ceci on peut conclure que la dette hypothécaire ne doit pas avoir considérablement augmenté dans les 16 dernières années. Si l'on admet une augmentation de 4 milliards, y compris le milliard de prêts réalisés par le Crédit foncier depuis 1877, on doit se trouver bien près de la vérité ; ce qui donnerait un total de 18 milliards, non compris, bien entendu, les créances remboursées et non radiées. Encore convient-il d'ajouter que cette augmentation, à part les prêts consentis par le Crédit foncier, provient très probablement des inscriptions pour ventes non payées.

Rappelons, comme simple corrélation, que la dette hypothécaire des États-Unis est, d'après M. Levasseur, de 32 milliards de francs.

Si l'on rapproche le chiffre de la dette de celui de la valeur vénale de la propriété foncière, on voit que la dette est le treizième de cette valeur.

L'évaluation des immeubles bâtis et non bâtis a été déterminée par l'administration des contributions directes de la manière suivante :

			Valeur vénale en millions de francs.
1887-1889. — Évaluations des propriétés	non bâties.		89.246
	bâties	maisons et usines.	49.321
		bâtiments ruraux.	6.197
Valeur vénale totale des immeubles.			144.764

Mais il y a peut-être quelque intérêt à rechercher si cette valeur vénale, qui est le gage de la dette hypothécaire et qui a fait de si grands progrès depuis le commencement du siècle, a, dans l'ensemble, des tendances à augmenter. A cet égard, les chiffres sembleraient indiquer plutôt un mouvement de recul.

Voici le tableau du montant des ventes d'immeubles enregistrées depuis 1867.

Tableau.

Montant des ventes d'immeubles enregistrées.

Années.	Millions de francs.	Années.	Millions de francs.
1867. . .	1.953	1881. . .	2.590
1868. . .	2.097	1882. . .	2.310
1869. . .	2.156	1883. . .	2.147
1870. . .	»	1884. . .	1.964
1871. . .	1.278	1885. . .	1.832
1872. . .	2.114	1886. . .	1.837
1873. . .	1.843	1887. . .	1.774
1874. . .	1.827	1888. . .	1.771
1875. . .	1.860	1889. . .	1.766
1876. . .	»	1890. . .	1.964
1877. . .	2.045	1891. . .	1.954
1878. . .	2.110	1892. . .	1.852
1879. . .	2.236	1893. . .	1.815
1880. . .	2.329		

Ainsi, de 1881 à 1893, la diminution de la valeur immobilière imposable n'est pas inférieure à (2.590 — 1.815) = 775 millions, soit 30 p. 100 des constatations de 1881.

Ce que nous disions tout à l'heure de l'engouement du public capitaliste pour les valeurs mobilières s'applique encore ici et constitue l'une des causes de cette diminution. Cette préférence du public pour les titres mobiliers s'explique par les commodités que présente la gestion d'une fortune mobilière avec l'organisation internationale des banques modernes. Le capitaliste, grand ou petit, n'a qu'à déposer en garde ou en compte courant ses valeurs et ses fonds dans une banque, et, en supposant qu'il a su choisir des valeurs sûres et un établissement honnête, le voilà affranchi de toute crainte, de toute inquiétude et même du souci de toucher ses intérêts. Il n'a plus qu'à les dépenser, et s'il a du goût pour l'inaction ou pour l'économie, il n'a qu'à les laisser s'accumuler au crédit de son compte. A chaque trimestre ou semestre, la banque l'avise qu'elle les a encaissés pour lui aux échéances et qu'elle l'en a crédité. C'est là un sort vraiment fortuné que n'a pas toujours le propriétaire. Et puis quelles facilités de transmission entre vifs ou par succession! Mais, par contre, les fortunes mobilières présentent des conditions d'instabilité dont ne se rendent pas suffisamment compte les capitalistes de notre temps. En réalité, les fortunes mobilières ne résistent pas longtemps à l'action du temps et des événements, tandis qu'on voit des fortunes terriennes se perpétuer dans les mêmes familles pendant plusieurs siècles.

Si l'on voulait citer d'autres causes de cette diminution de la valeur vénale de la propriété immobilière, il faudrait les chercher dans l'émigration des habitants de la campagne vers les villes (1), dans la diminution des vieilles races de fermiers français (2), et aussi dans l'excès de cette éducation et instruction classique qui se donne, jusque dans le dernier chef-lieu de canton, par nos collèges, lycées, insti-

(1) En 1876, il y avait 53 personnes vivant de l'agriculture par 100 habitants; en 1891, 47.

(2) Le nombre des fermiers français tombe de 1.440.000 en 1862 à 1.309.000 en 1882.

tutions laïques et religieuses. La moindre instruction professionnelle agricole ou industrielle serait autrement utile. Mais toutes ces observations ont été si souvent faites qu'il devient oiseux d'y insister.

Après avoir déterminé le chiffre de la dette hypothécaire de la France et la valeur de son gage, c'est-à-dire de la propriété immobilière, il y aurait quelque intérêt à diviser cette dette en dette sur la propriété urbaine et sur la propriété rurale, sur la grande et sur la petite propriété. Les rapports du Crédit foncier fournissent, pour ce qui le concerne, des renseignements statistiques très détaillés; mais, pour l'ensemble de la dette, les documents officiels sont muets à cet égard. Le tableau de la division par départements, qui figure dans les pièces de l'enquête de 1877, mérite cependant quelque attention (1).

On y constate que ce sont les départements les plus riches qui ont le plus emprunté. C'était naturel : on ne prête qu'aux riches.

Le département de la Seine avait en 1877 une dette hypothécaire de 1.678.165.494 fr.; celui de la Gironde vient au second rang, avec 455.178.070 fr., puis les Bouches-du-Rhône avec 440.163.099 fr.

Celui qui a la plus petite dette est le département des Hautes-Alpes avec 14.968.683 fr.

Les constructions urbaines, qui ont pris une vaste extension, surtout dans les grandes villes, depuis un demi-siècle, ont absorbé beaucoup de capitaux et c'est ce qui explique l'élévation de la dette hypothécaire des départements précités. D'autres départements, d'un sol plus pauvre, mais qui possèdent des stations recherchées pour leur climat, ont vu leur dette atteindre un chiffre relativement élevé, probablement aussi pour la reconstruction et l'embellissement de ces villes: tels les Alpes-Maritimes avec Nice et les autres stations du littoral, les Basses-Pyrénées avec Pau et Biarritz, le premier a une dette de 111 millions d'hypothèques, le second une de 108 millions. La majeure partie de ces prêts sont des prêts urbains.

Pour la division en prêts à la grande et à la petite propriété, ainsi qu'à la propriété urbaine et rurale, nous n'avons, je le disais tout à l'heure, que la statistique du Crédit foncier, et comme cet établissement est le plus grand prêteur de France, ses chiffres peuvent servir d'indication pour l'ensemble de la dette.

Le Crédit foncier a prêté, depuis sa fondation, à la propriété foncière : 3.845.831.427 fr. 82 qui se divisent ainsi :

Prêts de 5.000 fr. et au-dessous . . .	68.061.395,38
— de 5.001 — à 10.000 fr. . . .	138.777.737,48
— de 10.001 — à 50.000 — . . .	866.787.181,87
— de 50.001 — à 100.000 — . . .	675.811.549,30
— de 100.001 — à 500.000 — . . .	1.340.867.474,74
— de 500.001 — et au-dessus . . .	755.526.089,05
Total.	3.845.831.427,82

La grande propriété a de plus grands besoins et emprunte beaucoup plus que la petite propriété qui, du reste, trouve souvent les petites sommes qui lui sont nécessaires sans donner d'hypothèque.

(1) Voir ce tableau plus loin.

Sur le total ci-dessus du Crédit foncier, 3.065.753.863,84 ont été prêtés à la propriété urbaine et 780.077.563,98 à la propriété rurale.

C'est seulement depuis 1878 que le Crédit foncier a donné de l'extension à ses prêts sur les propriétés rurales; à cette date, le chiffre des prêts de cette catégorie était de 244 millions, tandis qu'il atteint près de 800 millions aujourd'hui.

Il est assez curieux de savoir comment a été supportée cette dette hypothécaire par la propriété rurale qui a eu à souffrir, depuis une vingtaine d'années, de crises commerciales et de toutes sortes de fléaux naturels.

Quoique les prêts de la Société du Crédit foncier ne soient qu'une partie de la dette de la France, ses rapports contiennent des faits et des chiffres si précis qu'ils peuvent nous renseigner, par voie d'induction, sur la situation du reste de la dette. C'est à ce titre seulement qu'ils peuvent avoir de l'intérêt pour un statisticien.

Les propriétés restées au Crédit foncier après expropriation pour non paiement des annuités dues étaient, au 31 décembre 1893, au nombre de 503, dont 203 immeubles urbains et 300 immeubles ruraux, représentant ensemble un prix de revient de 17 millions. Ce chiffre, rapproché de celui des prêts réalisés depuis l'origine de la Société, soit 3.845 millions, paraîtra peu élevé.

Ce domaine décroît d'année en année depuis 1890, et tous les efforts de la Société tendent à revendre ces propriétés, dès qu'elles sont restaurées.

C'est le département du Gers qui semble avoir le plus souffert, le phylloxéra ayant détruit une partie de ses vignobles. Le Crédit foncier y possède 26 exploitations occupant 1.426 hectares.

La Gironde arrive au deuxième rang avec 20 domaines pour 1 099 hectares.

Dans ces deux départements, comme aussi dans l'Hérault, les vignobles ont été reconstitués et les rendements ont été très satisfaisants. La reconstitution rencontre beaucoup plus de difficultés dans la Charente et dans le Lot.

En somme, si de ces chiffres d'une Société particulière, mais qui opère sur une grande échelle, on peut tirer quelque renseignement pour la situation générale, l'on est autorisé à dire que la propriété rurale, malgré la crise qu'elle a subie dans ces dernières années, a supporté, sans trop de dommage, le poids de sa dette hypothécaire.

Un simple rapprochement avec la dette hypothécaire du royaume de Prusse :

D'après le Dr Schumann, la dette hypothécaire se divisait de la manière suivante pour les propriétés rurales, en 1883 :

	Pour 100.
La dette hypothécaire représentait, pour les grandes propriétés de 100.000 marks et plus.	53,8
Pour les moyennes, de 20.000 à 100.000 marks et plus. .	27,9
Pour les petites, de 6.000 à 20.000 marks	24,1

Par conséquent, l'endettement moyen hypothécaire représente, en Prusse, 36,4 p. 100 de la valeur des biens ruraux, y compris ceux même qui ne sont pas grevés, tandis qu'il est à peine de 10 p. 100 en France.

Une dernière observation sur le taux de l'intérêt. Puisque nous faisons une comparaison avec les pays étrangers, notons qu'en Allemagne le Crédit central de Prusse, dont le siège est à Berlin, a prêté, en 1893 et 1894, au taux de 4 3/4 p. 100, dont 1/2 p. 100 pour l'amortissement, plus une commission de 1/4 pour frais d'admi-

nistration, ce qui fait 4 1/2 p. 100. A Gotha, la Banque de crédit foncier prête à 4 1/2, 4 3/8, 4 1/3. A Breslau, le Crédit de Silésie prête à 4 3/4.

En France, beaucoup de prêts sont réalisés en province entre 4,50 et 5 p. 100, le taux du Crédit foncier est 4,50, sans aucune commission.

Quelques compagnies d'assurances font des prêts hypothécaires, mais des prêts urbains seulement, et à un taux variable qu'il serait difficile de déterminer. Jusqu'ici, les prêts de ces compagnies ne sont pas très considérables; en voici le total d'après leurs derniers rapports :

	Francs.
Les *Assurances générales sur la vie* ont prêté, sur hypothèque.	6.700.000
La Nationale	15.554.000
Le Phénix	24.022.000
Le Soleil	9.061.000
L'Union	5.258.000
La France	1.270.000
Soit, au 31 décembre 1893, ensemble	61.865.000

On s'étonne quelquefois que le crédit hypothécaire reste inférieur au crédit commercial exprimé par le taux de l'escompte de la Banque de France ou au crédit public représenté par le cours de la Rente, qui est aujourd'hui au-dessus du pair.

Cette différence a toujours existé; elle était énorme autrefois. M. Chegaray, dans son rapport sur la dette hypothécaire, constatait que le taux d'intérêt moyen des créances hypothécaires était de 7 p. 100 vers 1847 et le 5 p. 100 était coté, à cette époque, 117 fr.

L'écart a sensiblement diminué, mais il est bien encore de 1 p. 100 au détriment du crédit hypothécaire. Il est vrai que le taux de l'escompte de la Banque de France n'est peut-être pas la mesure exacte du crédit du commerce, puisqu'il n'est accordé qu'aux notables commerçants et pour du papier revêtu de 3 signatures connues. Quant au crédit des grands États, il est toujours très élevé, malgré l'augmentation indéfinie des budgets et des dépenses mortes; il est heureux pour eux que les rentiers leur continuent leur confiance.

L'infériorité du crédit hypothécaire provient probablement du peu de maniabilité de la créance, dont la grosse n'est pas escomptable et n'est transmissible que moyennant des formalités très coûteuses.

Malgré ces désavantages de forme, le crédit hypothécaire se rapproche peu à peu du meilleur crédit public et mérite de l'égaler par la sécurité exceptionnelle qu'il présente.

Henri Lamane.

Tableau.

DETTE HYPOTHÉCAIRE

NUMÉROS d'ordre.	DÉPARTEMENTS.	IMPORTANCE TOTALE de la dette hypothécaire déduction faite des inscriptions déterminées par la lettre commune du 20 février 1877 (n° 80).	IMPORTANCE APPROXIMATIVE des inscriptions qui continuent à subsister après l'extinction des créances.	MONTANT de la DETTE HYPOTHÉCAIRE au 31 décembre 1876.
1	Ain	189.300.000	80.500.000	108.800.000
2	Aisne	391.637.560	260.000.000	131.637.560
3	Allier	185.385.435	24.733.851	160.651.584
4	Alpes (Basses-)	51.065.000	21.557.710	29.507.290
5	Alpes (Hautes-)	23.424.683	8.460.000	14.964.683
6	Alpes-Maritimes	133.486.496	22.044.000	111.442.496
7	Ardèche	147.145.499	56.563.397	90.582.103
8	Ardennes	181.736.375	54.430.640	127.305.735
9	Ariège	78.773.489	26.257.829	52.515.660
10	Aube	217.640.940	102.706.200	114.934.740
11	Aude	153.881.606	38.399.683	115.481.923
12	Aveyron	177.615.349	55.366.000	122.249.349
13	Bouches-du-Rhône	497.187.106	57.024.007	440.163.099
14	Calvados	373.196.121	127.308.975	245.887.146
15	Cantal	132.010.162	60.000.000	72.010.162
16	Charente	280.706.428	100.200.000	180.506.428
17	Charente-Inférieure	289.663.000	96.663.000	193.000.000
18	Cher	122.646.447	40.000.000	82.646.449
19	Corrèze	130.262.882	29.000.000	101.262.882
20	Corse	18.816.778	1.879.000	16.937.778
21	Côte-d'Or	334.546.693	179.099.202	155.447.491
22	Côtes-du-Nord	154.077.795	69.472.397	84.605.398
23	Creuse	101.208.353	47.075.903	54.132.450
24	Dordogne	276.305.924	117.237.218	159.068.706
25	Doubs	169.277.422	66.956.769	102.320.653
26	Drôme	156.121.737	75.939.343	80.182.391
27	Eure	256.288.051	51.257.610	205.030.441
28	Eure-et-Loir	225.381.430	107.882.040	117.502.390
29	Finistère	153.832.672	34.128.412	119.704.260
30	Gard	202.228.227	40.000.000	162.228.227
31	Garonne (Haute-)	406.632.560	68.439.650	338.242.910
32	Gers	170.188.750	54.984.855	115.203.895
33	Gironde	497.210.070	42.032.000	455.178.070
34	Hérault	343.449.819	26.800.802	316.649.017
35	Ille-et-Vilaine	177.113.914	52.542.934	124.570.980
36	Indre	156.191.495	38.528.421	117.663.074
37	Indre-et-Loire	216.315.587	103.315.587	113.000.000
38	Isère	297.823.315	35.092.573	262.730.742
39	Jura	130.435.417	41.213.618	89.221.799
40	Landes	89.536.775	10.550.343	78.986.432
41	Loir-et-Cher	162.807.700	51.200.000	111.607.700
42	Loire	222.174.239	86.503.000	135.671.239
43	Loire (Haute-)	127.135.637	50.000.000	77.135.637
44	Loire-Inférieure	173.729.321	25.681.450	148.047.871
45	Loiret	150.855.150	35.558.140	115.297.010
46	Lot	123.672.956	81.781.970	40.890.986
47	Lot-et-Garonne	197.376.190	50.816.000	146.560.190
48	Lozère	52.108.068	31.414.611	20.693.457
49	Maine-et-Loire	270.014.945	125.107.055	144.907.890
50	Manche	291.965.769	110.248.568	181.717.201
51	Marne	359.836.186	151.836.186	208.000.000
52	Marne (Haute-)	153.394.318	68.200.000	85.194.318
53	Mayenne	126.776.200	17.430.000	109.346.200
54	Meurthe-et-Moselle	242.118.307	97.000.000	145.118.307
55	Meuse	167.899.675	76.000.000	91.899.675
56	Morbihan	94.340.992	39.903.918	54.437.074
57	Nièvre	209.892.389	33.198.476	176.693.913
58	Nord	558.766.796	78.710.614	480.056.182
59	Oise	277.277.956	75.207.665	202.070.291
60	Orne	172.484.000	26.614.000	145.870.000
61	Pas-de-Calais	322.810.080	74.644.000	248.166.080
62	Puy-de-Dôme	241.865.562	81.922.638	158.942.924
63	Pyrénées (Basses-)	192.026.678	83.214.055	108.812.623
64	Pyrénées (Hautes-)	105.916.244	38.000.000	67.916.244
65	Pyrénées-Orientales	104.625.958	70.000.000	35.625.958
66	Rhône	352.823.597	26.000.000	326.823.597
67	Saône (Haute-)	194.584.051	96.608.394	97.975.657
68	Saône-et-Loire	294.505.754	106.058.359	188.447.395
69	Sarthe	234.664.548	78.914.486	155.750.062
70	Savoie	105.518.361	36.800.000	68.718.361
71	Savoie (Haute-)	119.835.851	47.934.340	71.901.511
72	Seine	1.811.018.480	135.854.986	1.678.163.494
73	Seine-Inférieure	321.536.223	16.000.000	305.536.223
74	Seine-et-Marne	208.747.842	140.146.251	68.601.591
75	Seine-et-Oise	373.332.873	48.885.506	321.447.367
76	Sèvres (Deux-)	180.742.558	69.830.023	110.912.535
77	Somme	207.740.597	134.037.717	73.702.880
78	Tarn	142.723.491	61.649.697	81.073.797
79	Tarn-et-Garonne	134.913.542	57.395.224	77.518.318
80	Var	143.978.650	37.500.000	106.478.650
81	Vaucluse	93.477.000	30.096.000	63.381.000
82	Vendée	207.921.966	114.158.064	93.763.902
83	Vienne	221.786.931	95.030.194	126.756.737
84	Vienne (Haute-)	126.638.326	40.885.604	85.752.722
85	Vosges	198.800.728	92.179.392	106.621.336
86	Yonne	203.929.642	87.126.216	116.803.426
		19.278.931.692	5.741.931.768	13.537.999.924

III.

L'ASSISTANCE JUDICIAIRE (1851-1891).

L'assistance judiciaire a pour but de faciliter aux indigents l'accès des tribunaux. Cette nécessité a préoccupé de tout temps les législateurs. A Athènes, dix avocats étaient chargés de la défense en justice des intérêts des pauvres. A Rome, les lois *de postulando; de officio proconsulis et legati; quando imperator ante pupillos,* etc., contenaient des dispositions ayant le même objet. En France, les capitulaires des rois de la seconde race, en 805, ordonnaient de donner aux indigents un avocat. On retrouve cette prescription dans une ordonnance de Charles V, en 1364, et, plus tard, dans des édits de François I[er] et d'Henri IV. Aux XVI[e] et XVII[e] siècles, les avocats se sont toujours empressés d'offrir leur ministère aux pauvres. Mais le temps s'écoulait, les procès devenaient de plus en plus nombreux et l'urgence se faisait sentir de prendre des mesures législatives. La loi du 27 ventôse an VIII sur l'organisation des tribunaux provoqua une série de décrets et d'ordonnances dispensant des droits de timbre et d'enregistrement les actes judiciaires dressés pour les indigents. Enfin, l'Assemblée nationale vota, le 22 janvier 1851, la loi qui régit encore la matière, et que l'on peut appeler le code de l'assistance judiciaire.

En matière criminelle et correctionnelle, il n'existe pas, à proprement parler, d'assistance judiciaire ; toutefois, le président des assises désigne d'office un avocat à l'accusé qui n'a pas fait choix d'un conseil; le président du tribunal correctionnel agit de même à l'égard du prévenu poursuivi par le ministère public ou détenu préventivement, si celui-ci en fait la demande expresse; cette nomination d'un avocat d'office est même obligatoire et, *à peine de nullité,* lorsque le prévenu est susceptible d'être condamné à la relégation. (Loi du 27 mai 1885, art. 11.) Au contraire, en matière civile ou commerciale et dans les affaires qui sont de la compétence des juges de paix, les parties en cause peuvent toujours solliciter l'assistance judiciaire. A cet effet, il est établi au chef-lieu judiciaire de chaque arrondissement un bureau spécial composé de cinq membres: trois nommés par le tribunal civil parmi les anciens magistrats, les avocats, avoués ou notaires; un délégué par le préfet et un par l'administration de l'Enregistrement. Devant les Cours d'appel et la Cour de cassation, les membres du bureau sont au nombre de sept, représentant les mêmes éléments.

BUREAUX D'ARRONDISSEMENT.

Le nombre des demandes d'assistance judiciaire soumises aux bureaux d'arrondissement a toujours été en augmentant :

	Nombres moyens annuels.							
	1851 à 1855.	1856 à 1860.	1861 à 1865.	1866 a 1870.	1871 à 1875.	1876 à 1880.	1881 à 1885.	1886 à 1890.
Nombre total des demandes. . .	8 047	11 311	16 057	19 318	22 361	28 207	38 847	57 571
Demandes formées en matière civile	7 304	10 420	14 950	17 298	19 999	25 720	35 431	51 551
Demandes formées — commerciale. .	168	140	175	222	253	384	659	932
Demandes formées dans des affaires de la compétence des juges de paix.	575	751	932	1 798	2 109	2 103	2 754	5 088

L'augmentation exceptionnelle que l'on remarque pour les deux périodes les plus récentes est due, en grande partie, à la loi du 27 juillet 1884, qui a rétabli le divorce.

La proportion des demandes d'assistance judiciaire, eu égard au nombre total des affaires nouvelles, s'est élevée, devant les tribunaux civils, de 38 sur 1 000 en 1851-1855, à 270 sur 1 000 en 1886-1890; devant les tribunaux de commerce, de 1 à 4 sur 1 000 et devant les justices de paix, de 1 à 17 sur 1 000.

Voici la nature des procès pour le soutien desquels l'assistance judiciaire est le plus fréquemment demandée, soit par l'une seulement des deux parties, soit par les deux :

	Nombres moyens annuels.							
	1851 à 1855.	1856 à 1860.	1861 à 1865.	1866 à 1870.	1871 à 1875.	1876 à 1880.	1881 à 1885.	1886 à 1890.
Pensions alimentaires. . .	1 067	1 739	2 192	2 344	2 933	3 913	4 949	6 678
Divorces.	»	»	»	»	»	»	7 406 (1)	13 775
Séparations de corps. . .	1 964	2 780	4 338	5 412	5 717	7 028	7 991	5 654
Successions et partages. .	602	945	1 313	1 412	1 388	1 648	1 660	2 077
Paiement de sommes dues.	1 145	987	1 661	1 847	2 245	2 705	3 418	5 182
Dommages-intérêts. . . .	389	724	1 651	2 456	2 601	3 255	4 617	5 936
Séparations de biens . . .	273	595	1 078	1 585	1 834	2 255	2 919	3 803

Ces affaires participent, pour plus des trois quarts (76 p. 100), à l'accroissement constaté pour l'ensemble. Mais ce sont les demandes en dommages-intérêts qui se sont proportionnellement le plus multipliées; le chiffre moyen de 1886-1890 est quinze fois plus fort que celui de 1851-1855; il s'agit, très probablement, dans un très grand nombre de cas, d'indemnités réclamées à la suite d'accidents du travail.

Les demandes d'assistance judiciaire en vue de séparations de corps sont nécessairement devenues moins nombreuses depuis le rétablissement du divorce : 29 p. 100 de moins en 1886-1890, par rapport à 1881-1885. Le chiffre de celles qui ont pour objet le divorce est très élevé; on sait, en effet, que les six dixièmes des demandeurs en divorce sont des ouvriers, journaliers ou domestiques; chaque année, les deux tiers des affaires de divorce jugées par les tribunaux civils sont admises à l'assistance.

Aux termes de l'article 11 de la loi, si la partie adverse comparaît, le bureau emploie ses bons offices pour opérer un arrangement amiable; celui-ci est obtenu dans 11 affaires sur 100.

Le demandeur en assistance judiciaire adresse sa requête au procureur de la République du tribunal de son arrondissement de domicile, mais si ce tribunal n'est pas compétent pour statuer sur le litige, le bureau, après enquête sur l'indigence et sur le fond, renvoie l'affaire devant le bureau établi près la juridiction compétente; ce cas se produit 10 fois sur 100. Quant aux décisions sur les autres demandes, elles sont rendues, chaque année, dans des conditions à peu près identiques : de 54 à 57 admissions sur 100 et de 43 à 46 rejets sur 100 :

Tableau.

(1) Moyenne de deux années : 1884 et 1885. Nombres absolus : 4 641 en 1884 et 10 171 en 1885.

		Nombres moyens annuels.							
		1851 à 1855.	1856 à 1860.	1861 à 1865.	1866 à 1870.	1871 à 1875.	1876 à 1880.	1881 à 1885.	1886 à 1890.
Demandes	admises	3371	4556	6579	8101	9167	11853	16289	23409
	P. 100.	*56*	*54*	*55*	*55*	*56*	*57*	*56*	*54*
	rejetées	2695	3842	5400	6524	7333	9170	12643	19638
	P. 100.	*44*	*46*	*45*	*45*	*44*	*43*	*44*	*46*

Les décisions du bureau ne contiennent que l'exposé sommaire des faits et des moyens et la déclaration que l'assistance est accordée ou qu'elle est refusée, sans expression des motifs dans l'un et l'autre cas. Elles ne sont susceptibles d'aucun recours, sauf de la part des procureurs généraux, qui peuvent les déférer au bureau d'appel pour être réformées s'il y a lieu (art. 12). Ces magistrats ont usé de leur droit 287 fois en moyenne, par an, de 1881 à 1885, et 552 fois de 1886 à 1890.

Depuis 1861, la statistique fait connaître le résultat, devant la juridiction compétente, des affaires admises au bénéfice de l'assistance :

		Nombres moyens annuels.					
		1861 à 1865.	1866 à 1870.	1871 à 1875.	1876 à 1880.	1881 à 1885.	1886 à 1890.
Affaires dans lesquelles l'assisté	a eu gain de cause.	2618	3190	3807	5077	6655	10954
	P. 100.	*83*	*82*	*82*	*84*	*82*	*85*
	a perdu son procès	560	713	810	991	1443	2027
	P. 100.	*17*	*18*	*18*	*16*	*18*	*15*

Ces proportions de 82 à 85 p. 100 de procès gagnés par les assistés attestent le discernement avec lequel les bureaux accordent ou refusent l'assistance. Si les tribunaux s'appliquaient à juger le plus promptement possible les affaires admises à l'assistance, les indigents recueilleraient complètement les bienfaits d'une loi essentiellement généreuse; le rapport annuel de 50 affaires jugées sur 100 admises à l'assistance est un peu faible; les Gardes des Sceaux de 1889 et de 1891 ont, du reste, insisté sur ce point, dans des circulaires spéciales.

Lorsque des ressources reconnues suffisantes surviennent à l'assisté ou lorsqu'il a surpris la décision du bureau par une déclaration frauduleuse, le bénéfice de l'assistance peut lui être retiré. On doit reconnaître que cette mesure est prise très rarement, à peine une fois sur mille. De 1886 à 1890, il n'a été prononcé, *en moyenne annuelle,* que 38 retraits sur 23409 cas dans lesquels l'assistance avait été accordée. Ces retraits ont été prononcés : 23 d'office par le bureau, 9 sur la demande de la partie adverse et 6 sur celle du ministère public. La déclaration frauduleuse de l'assisté avait motivé 10 d'entre eux.

Bureaux d'appel.

Celui qui a été admis à l'assistance devant une première juridiction continue à en jouir sur l'appel interjeté *contre lui,* dans le cas même où il se rendrait incidemment appelant; mais s'il émet un *appel principal,* il faut une nouvelle décision pour l'admettre à l'assistance.

Devant les bureaux d'appel comme devant les bureaux d'arrondissement, le

nombre des demandes d'assistance judiciaire a considérablement augmenté ; proportionnellement même, l'accroissement y a été plus sensible : 750 p. 100 au lieu de 615 p. 100.

Un quart des affaires (552 sur 2150 en 1886-1890, année moyenne) sont déférées par les procureurs généraux aux bureaux d'appel, pour que ceux-ci révisent les décisions des bureaux d'arrondissement. Les neuf dixièmes des autres demandes ont pour but des appels en matière civile (1 438 sur 1 598) et un dixième des appels en matière commerciale (160). Les bureaux d'appel ont prononcé, comme suit, sur les demandes dont ils ont été saisis.

		Nombres moyens annuels.							
		1851 à 1855.	1856 à 1860.	1861 à 1865.	1866 à 1870.	1871 à 1875.	1876 à 1880.	1881 à 1885.	1886 à 1890.
Demandes	accueillies	118	161	259	359	404	476	656	969
	P. 100.	*52*	*49*	*49*	*49*	*56*	*50*	*48*	*47*
	rejetées	108	169	267	378	320	487	704	1 105
	P. 100.	*48*	*51*	*51*	*51*	*44*	*50*	*52*	*53*
	ayant été l'objet d'autres solutions.	30	50	62	31	37	33	48	76
	Total. . . .	256	380	588	768	761	996	1 408	2 150

Les plaideurs judiciairement assistés obtiennent bien moins fréquemment gain de cause devant les cours d'appel que devant les tribunaux civils : 52 fois sur 100 au lieu de 85 fois sur 100. La statistique a donné, depuis 1866, les chiffres moyens annuels et proportionnels qui suivent :

		Nombres moyens annuels.				
		1866 à 1870.	1871 à 1875.	1876 à 1880.	1881 à 1885.	1886 à 1890.
Affaires jugées contradictoirement dans lesquelles l'assisté	a eu gain de cause . . .	134	134	169	234	317
	P. 100.	*57*	*52*	*48*	*50*	*52*
	a perdu son procès . . .	103	126	182	239	299
	P. 100.	*43*	*48*	*52*	*50*	*48*

Les retraits d'assistance judiciaire prononcés par les bureaux d'appel sont très rares. Pendant les quarante années, de 1851 à 1890, on n'en a compté que 58, dont 24 demandés par le ministère public et 26 par la partie adverse; les 8 autres ont eu lieu d'office. Le retrait n'est fondé sur la déclaration frauduleuse de l'assisté que 3 fois sur 10.

Bureau de Cour de cassation.

C'est en 1871 que, pour la première fois, la statistique du Ministère de la justice a présenté les opérations du bureau d'assistance judiciaire établi près la Cour de cassation. Ce bureau a été saisi, année moyenne, de 79 demandes en 1871-1875; de 112 en 1876-1880; de 136 en 1881-1885 et de 207 en 1886-1890. Il a été de moins en moins enclin à accorder l'assistance; la proportion des demandes accueillies est successivement descendue de 71 p. 100 à 63 p. 100, à 25 et à 18 p. 100.

Les pourvois des assistés sont admis par la chambre des requêtes 44 fois sur 100 et la chambre civile annule plus des trois quarts (78 p. 100) des décisions intéressant des assistés.

Étrangers.

En vertu de plusieurs traités internationaux (1), certains étrangers peuvent être admis à l'assistance judiciaire en France et sont, alors, dispensés de fournir la caution *judicatum solvi;* mais la statistique n'indique pas le nombre de cas dans lesquels ces traités ont reçu leur application.

Conclusions.

On a pu voir, par les chiffres ci-dessus, que la loi du 22 janvier 1851 a produit d'excellents résultats; mais l'expérience de 40 années a démontré qu'elle aurait besoin d'être complétée ou modifiée sur plusieurs points.

Ainsi, aucun délai n'est imposé au bureau pour rendre sa décision, ni au tribunal pour prononcer son jugement. De là des retards très préjudiciables aux intéressés et contre lesquels les circulaires ministérielles s'efforcent en vain de réagir. On l'a dit souvent et avec raison : les décisions de la justice doivent être promptes pour être efficaces. Il y a des circonstances où des malheureux souffrent considérablement de ces lenteurs... Un ouvrier, par exemple, est victime d'un accident du travail, il sollicite l'assistance judiciaire pour obtenir l'indemnité à laquelle il prétend. Deux ou trois mois s'écoulent quelquefois avant que le bureau n'ait examiné le mérite de la demande; ensuite, l'affaire est inscrite au rôle du tribunal, qui ne statue souvent que plusieurs mois après. Mais, pendant ce temps, l'ouvrier a promptement épuisé ses économies, il ne peut attendre davantage. C'est alors qu'intervient un agent d'affaires qui propose à ce créancier, moyennant une somme versée immédiatement, de lui consentir une subrogation; l'ouvrier accepte et, plus tard, l'agent obtient du tribunal une somme supérieure à celle qu'il a payée. De pareils contrats n'interviendraient pas si les décisions devaient être prises tant par le bureau que par le tribunal dans des délais fixes.

Le bénéfice de l'assistance judiciaire cesse avec le jugement; il ne s'étend pas aux actes d'exécution. Ce principe, qui a été discuté, notamment au Sénat, en 1882, à l'occasion d'une pétition, est pourtant incontestable, il découle des articles 1er, 10 et 14 de la loi et les Ministres de la justice et des finances l'ont formellement reconnu dans leurs circulaires des 29 avril et 18 juillet 1853. Après la signification du jugement, les officiers ministériels ne sont plus tenus d'instrumenter et les agents du fisc peuvent refuser d'enregistrer gratis ou en débet. S'il y a eu, de la part du législateur de 1851, une omission volontaire, elle est fâcheuse; car l'assisté, qui n'a pu prendre à sa charge les frais de poursuite, n'est souvent pas en mesure de supporter ceux d'exécution.

Au cours de la discussion, devant le Sénat, de la loi du 27 février 1880, relative à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant à des mineurs ou à des interdits, M. Jules Favre avait demandé, sur l'article 2, que dans le cas où la valeur des meubles incorporels à aliéner serait, d'après l'appréciation du conseil de famille, infé-

---

(1) Voir notamment les traités conclus entre la France et la Suisse le 15 juin 1869; entre la France et l'Italie le 19 février 1870; entre la France et la Belgique le 22 mars 1870; entre la France et l'Autriche-Hongrie le 13 mars 1880; entre la France et l'Allemagne le 12 février 1881; entre la France et l'Uruguay le 23 mars 1885.

rieure à 5000 fr. en capital, le tuteur pût, sur l'avis favorable du juge de paix présidant le conseil, être admis au bénéfice de l'assistance judiciaire pour obtenir l'homologation de la délibération du conseil autorisant la vente. Mais le rapporteur, M. Denormandie, lui répondit que la loi du 22 janvier 1851 était inapplicable, dans l'espèce, parce que la question appartenait au domaine gracieux et non au domaine contentieux. N'est-il pas regrettable que l'assistance judiciaire ne puisse être accordée « pour des actes qui protègent l'exercice d'un droit par l'intervention et l'autorité d'un magistrat, comme, par exemple : les institutions de tutelles, les avis de parents, l'autorisation des femmes mariées, celle des mineurs émancipés, les mesures conservatoires, les ordonnances sur requête, etc. ? »

Enfin, la progression considérable du nombre des demandes d'assistance judiciaire formées dans des affaires de la compétence des juges de paix témoigne surabondamment de l'urgence de placer au chef-lieu de canton un bureau d'assistance judiciaire. Une proposition en ce sens a été déposée le 21 novembre 1889 sur le bureau de la Chambre des députés par M. Louis Million et prise en considération le 23 janvier suivant. Elle figure depuis longtemps à l'ordre du jour et il est vivement à désirer qu'elle vienne promptement en discussion. Cette proposition contient également plusieurs dispositions relatives à l'extension du bénéfice de l'assistance judiciaire à l'exécution des jugements ainsi qu'aux actes de juridiction gracieuse. Si elle est adoptée par le Parlement, elle assurera aux déshérités de la fortune l'exercice complet de tous leurs droits en justice.

* * *

Le compte général de la justice civile, pour 1891, a paru récemment, ce qui nous permet de compléter les renseignements ci-dessus par l'indication des chiffres afférents à la dernière année, dont nous possédons la statistique.

Pendant cette année 1891, les bureaux d'arrondissement ont été saisis de 65709 demandes d'assistance judiciaire, chiffre supérieur de 8138 à la moyenne annuelle de la période quinquennale 1886-1890. Les demandes ayant pour but des procès de divorce contribuent, pour la moitié, à cette augmentation : 17867 au lieu de 13775.

Si l'on fait abstraction des demandes renvoyées à d'autres bureaux (6901), retirées par les parties après transaction (7111) ou ajournées pour la solution (2582), il en reste 49115 sur lesquelles les bureaux d'arrondissement ont statué par 26838 admissions (55 p. 100) et 22277 rejets (45 p. 100).

Devant la juridiction compétente, l'assisté a gagné son procès 84 fois sur 100, dans 12467 affaires sur 14827 qui ont été jugées.

Les bureaux d'appel ont vu s'accroître le nombre des demandes portées devant eux dans la proportion d'un cinquième : 2585 en 1891 au lieu de 2150 en moyenne de 1886 à 1890. Sur 2480 demandes résolues, 1185 (48 p. 100) ont été suivies d'accueil et 1295 (52 p. 100) de rejet. Les assistés n'ont eu gain de cause devant les cours d'appel que 55 fois sur 100.

Enfin, le bureau de la Cour de cassation a connu, en 1891, de 254 demandes d'assistance judiciaire, qui ont été : 58 admises et 196 rejetées.

Émile YVERNÈS.

IV.

NATIONALITÉ.

Application, en 1893, des lois du 26 juin 1889 et du 22 juillet 1893.

Naturalisations françaises. — Le nombre des naturalisations françaises qui, dès la promulgation de la loi nouvelle, avait atteint des proportions jusqu'alors inconnues, n'a cessé, depuis lors, de suivre une marche décroissante. De 5984 en 1890, il est tombé à 5371 en 1891; à 4537 en 1892 et à 4212 en 1893.

Sur ces 4212 dernières naturalisations, 3333 s'appliquent à des hommes et 879 à des femmes.

Les 3333 hommes ont été naturalisés :

997, après trois ans de domicile autorisé (art. 8, § 5, n° 1, du Code civil modifié par la loi du 26 juin 1889);

2188, après une résidence en France non interrompue pendant 10 années (art. 8, § 5, n° 2);

6, pour des services importants rendus à la France, etc. (art. 8, § 5, n° 3);

55, après une année de domicile autorisé, ayant épousé une femme française (art. 8, § 5, n° 4);

82, parce que la femme ou les enfants majeurs ont demandé à être naturalisés en même temps que leur mari ou père (art. 12, § 2);

5, comme descendants de familles proscrites lors de la révocation de l'Édit de Nantes (art. 4 de la loi du 26 juin 1889 et loi du 15 décembre 1790).

Admissions à domicile. — Le nombre des admissions à domicile, pendant l'année 1893, a été de 729, au lieu de 714 en 1892.

Naturalisations aux colonies. — Le nombre des naturalisations algériennes, qui avait été, en 1889, de 1546; en 1890, de 1267; en 1891, de 1178; en 1892, de 1500, s'est abaissé, en 1893, à 1247, dont 411 militaires et 836 personnes appartenant à la population civile, savoir : 565 hommes et 271 femmes.

Dans les autres colonies, il a été accordé 13 naturalisations à des hommes domiciliés : 1 à la Guadeloupe, 3 à la Martinique, 4 à la Réunion, 1 en Cochinchine et 4 à la Nouvelle-Calédonie.

Naturalisations dans les pays de protectorat. — Le nombre des naturalisations tunisiennes avait été de 41 en 1888, de 47 en 1889, de 27 en 1890, de 7 en 1891 et de 41 en 1892; il est tombé, en 1893, à 23, dont 18 hommes et 5 femmes.

Le nombre des naturalisations en Annam et au Tonkin, qui avait été de 38 en 1888, de 12 en 1889, de 10 en 1890, de 23 en 1891, de 33 en 1892, s'est élevé à 45 en 1893.

Déclarations de nationalité. — Aux termes de l'article 9 du Code civil, modifié par la loi du 22 juillet 1893, l'enregistrement au Ministère de la justice des déclarations faites, soit pour acquérir, soit pour répudier la nationalité française, est devenue obligatoire; les constatations de la statistique sont, ainsi, plus certaines.

Le chiffre des déclarations en vue de décliner la qualité de Français, qui s'était élevé en 1890 à 486, en 1891 à 521, s'est brusquement abaissé à 311 en 1892; il n'a atteint, en 1893, que 285; mais il convient d'ajouter 73 répudiations souscrites en vertu de l'article 8, paragraphe 3 nouveau, et 57 répudiations souscrites en vertu de la disposition transitoire consacrée par l'article 2 de la loi du 22 juillet 1893, soit un total de 415 déclarations.

Les déclarations faites en vue d'acquérir la qualité de Français se sont élevées, en 1893, au chiffre de 2145. On en avait compté 3131 en 1890, 2088 en 1891 et 1509 en 1892. Les 2145 déclarations de 1893 se décomposent ainsi : 1438 véritablement acquisitives de la qualité de Français (580 en vertu de l'art. 9, § 1er; 61 en vertu de l'art. 9, § 10, et 797 en vertu de l'art. 10) et 707 en vue de renoncer à la faculté de répudier la qualité de Français (423 en vertu de l'art. 8, § 3; 141 en vertu de l'art. 8, § 4; 57 en vertu de l'art. 12, § 3, et 86 en vertu de l'art. 18).

Réintégrations. — Le nombre des réintégrations dans la qualité de Français continue à décroître dans une proportion très sensible. Il est successivement tombé de 4171 en 1890 à 3700 en 1891, puis à 3164 en 1892 et, en 1893, il n'est plus que de 2670 (463 hommes et 2207 femmes, qui, pour la plupart, étaient devenues étrangères en contractant mariage avec des étrangers).

Autorisations de se faire naturaliser à l'étranger. — Elles sont toujours très peu nombreuses. On en avait compté seulement 9 en 1889; 3 en 1890; 2 en 1891 et 9 en 1892. L'année 1893 n'en a fourni que 4.

Observations générales. — Si l'on récapitule le nombre des étrangers devenus Français en 1893, soit par naturalisation, soit par simple déclaration, soit par réintégration, suivant leur nationalité d'origine, et en tenant compte seulement de ceux qui sont originaires des divers pays d'Europe, on trouve 1 906 Alsaciens-Lorrains ou Allemands (dont 1 518 Alsaciens-Lorrains et 388 Allemands); 1431 Belges; 1 273 Italiens; 224 Suisses; 223 Espagnols; 175 Luxembourgeois; 86 Autrichiens-Hongrois et 84 Russes ou Polonais.

En résumé, durant l'année 1893, 9047 personnes majeures sont devenues Françaises par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration. A ce nombre, il faut ajouter 6194 enfants mineurs, dont 3001 sont devenus Français irrévocablement et 3193 sous faculté de répudiation. On obtient ainsi un total de 15241 nouveaux Français.

(*Extrait d'un Rapport adressé au Ministre de la justice*) [1].

V.

BIBLIOGRAPHIE.

De la répartition des revenus et des fortunes en Norvège, par M. A.-N. Kiær (2).

Dans deux articles publiés par la *Revue d'Économie politique* (*Statsökonomisk Tidsskrift*) de Christiania, puis réunis en un volume, M. A.-N. Kiær a présenté les résultats de l'étude qu'il a entreprise sur la répartition des revenus et des fortunes en Norvège. Les onze chapitres qui constituent cette étude traitent successivement de la méthode et des sources de l'enquête, de l'évaluation de la fortune nationale, de celle des revenus nationaux, de l'appréciation des revenus moyens dans chaque profession, de la part des différentes classes sociales et des diverses professions dans l'ensemble des revenus de la nation, de la répartition des revenus et des fortunes par régions, de la répartition des revenus par classe d'après les évaluations fiscales effectuées soit pour les impôts communaux en 1859, 1876 et 1889, soit pour les impôts de l'État en 1892-1893, de la répartition des mêmes éléments, par profession, d'après les évaluations de 1876 et de 1889 pour les impôts communaux, enfin de la signification économique et sociale de la répartition des revenus.

Ces différents chapitres sont l'œuvre d'un homme à la fois compétent et consciencieux, et, à ce titre, ils mériteraient chacun une analyse détaillée que les limites d'un simple article nous mettent, à notre bien vif regret, dans l'impossibilité d'entreprendre. Réduits à faire un choix au milieu de ces richesses, nous signalerons les deux points qui caractérisent ce travail à la fois comme un modèle d'observation monographique et comme un type d'étude de statistique comparée : la méthode, d'une part, et les conclusions, d'autre part.

M. Kiær indique, au début de son ouvrage, l'existence de deux méthodes pour l'évaluation des revenus et des fortunes dans un pays : l'une, qu'il désigne sous le nom de méthode collective, consiste dans l'appréciation globale des biens; l'autre, qu'il appelle la méthode individuelle, procède de l'examen de la fortune des personnes. Chacune de ces méthodes a ses avantages et ses inconvénients : elles peuvent, du reste, se compléter et se contrôler mutuellement. La première, qui se prête spécialement à la recherche des résultats d'ensemble, avait été appliquée par M. Kiær dans une étude publiée en 1887-1888 par la *Revue d'Économie politique* de Christiania, sous le titre « *Nogle bidrag til bedœmmelse af den œkonomiske udvikling med Særligt hensyn til Norge* », dans laquelle il traitait de la valeur des fortunes en Norvège durant la période 1850-1880. La seconde méthode lui a paru, au contraire, naturellement indiquée pour l'exécution du travail qu'il vient de consacrer à l'étude de la répartition des revenus par professions et par classes.

(1) *Journal officiel* du 20 janvier 1895. — Voir *Journal de la Société de statistique*, année 1890, pages 69 et 103.

(2) *Indtagts og Formuesforhold i Norge.* Christiania, Aschehoug et Cie, 1894. 150 pages.

Les conclusions que M. Kiær tire des résultats statistiques de ses investigations sont empreintes d'une réserve qui dénote la conscience que l'auteur a apportée dans l'exécution de son œuvre. Il signale tout d'abord la répartition démocratique des revenus, qui, sur un total de 389 millions de couronnes (1), appartiennent, pour une somme de près de 224 millions, à la classe des revenus de moins de 900 couronnes comprenant les ouvriers et les paysans; les cultivateurs aisés et les riches industriels des villes constituent deux catégories dont les revenus totaux atteignent, pour chacune, la somme de 50 millions; le reliquat appartient aux artisans et aux fonctionnaires publics.

La répartition générale des revenus est donnée par le tableau suivant :

Classes de revenus.	Campagnes.		Villes.		Total.	
	Nombre des personnes.	Valeur des revenus.	Nombre des personnes.	Valeur des revenus.	Nombre des personnes.	Valeur des revenus.
Au-dessous de 900 couronnes.	582 188	160 377 990	142 623	63 173 360	724 811	223 551 350
De 900 à 2 200 couronnes . .	23 621	30 774 050	24 196	30 731 960	47 817	61 506 010
De 2 200 à 9 000 couronnes. .	5 698	22 007 700	9 638	37 047 140	15 336	59 054 840
De 9 000 couronnes et au-dessus.	607	12 101 220	1 558	32 855 500	2 165	44 956 720
	612 114	225 260 960	178 015	163 807 960	790 129	389 068 920

Les conséquences à tirer de ces constatations doivent être toutefois subordonnées à l'évaluation des éléments du prix de la vie qui en forment le complément nécessaire. Cette observation, que n'a pas omise M. Kiær, s'impose non seulement dans la comparaison des résultats spéciaux à chaque profession, au sein d'un pays déterminé, mais encore dans le rapprochement des chiffres qui caractérisent les mêmes éléments chez les différents peuples. A ce dernier point de vue, également signalé par M. Kiær, on ne peut que remercier le savant directeur de la statistique norvégienne d'avoir, dans ses études aussi instructives pour les étrangers que pour ses compatriotes, contribué à développer et à préciser la connaissance d'éléments qui constituent des facteurs essentiels de la question sociale.

Maurice Bellom.

VI.

CHRONIQUE TRIMESTRIELLE DE STATISTIQUE GÉNÉRALE.

Les variations du prix du blé aux États-Unis. — Dans un des derniers fascicules de l'excellente publication intitulée « Report of the statistician » et émanant du département de l'Agriculture des États-Unis, il a été publié une très bonne étude sur les variations du prix du blé aux États-Unis. Nous ne pouvons songer à la donner ici tout entière, mais nous en extrairons un tableau montrant très nettement ces variations, non seulement dans les États-Unis pris globalement, mais encore dans les principaux États producteurs de céréales.

Années.	États-Unis.	Pensylvanie.	Tennessee.	Kentucky.	Ohio.
1879. . .	110,8	182	109	108	120
1880. . .	95,1	109	98	93	102
1881. . .	119,2	134	136	131	129
1882. . .	88,2	105	91	90	95
1883. . .	91,1	108	92	95	99
1884. . .	64,5	86	75	74	75
1885. . .	77,1	96	95	95	91
1886. . .	68,7	83	78	72	74
1887. . .	68,1	81	77	73	75
1888. . .	92,6	107	93	96	97
1889. . .	69,8	85	76	72	76
1890. . .	83,8	99	97	92	91
1891. . .	83,9	100	93	90	92
1892. . .	62,4	81	68	67	68
1893. . .	53,8	65	57	57	57
1894. . .	49,1	56	51	49	49

(1) La couronne vaut environ 1f39.

Années.	Michigan.	Indiana.	Illinois.	Wisconsin.	Minnesota.
1879. . .	117	117	107	104	94
1880. . .	97	99	95	100	87
1881. . .	125	127	122	119	106
1882. . .	90	90	86	96	82
1883. . .	96	95	92	88	80
1884. . .	74	67	63	60	50
1885. . .	84	86	81	76	70
1886. . .	73	70	69	68	61
1887. . .	74	72	70	64	59
1888. . .	98	94	93	96	92
1889. . .	74	71	70	70	71
1890. . .	90	88	87	83	81
1891. . .	91	86	85	84	78
1892. . .	67	64	63	62	61
1893. . .	57	53	51	54	51
1894. . .	52	46	45	51	49

Les prix sont évalués en *cents* (ou centièmes de dollars), mais il ne nous a pas semblé utile de faire les conversions, les relations entre les prix successifs restant toujours les mêmes.

Le commerce du Mexique avec les États-Unis. — Nous allons résumer les données générales du commerce du Mexique avec les États-Unis, d'après des tableaux très complets dressés par le département de l'Agriculture des États-Unis.

Articles.	1873.	1883.	1893.
Exportations du Mexique.			
		Dollars.	
Produits agricoles	3 267 753	6 067 437	13 678 000
Produits non agricoles . . .	13 162 472	2 109 686	19 877 099
Totaux. . . .	16 430 225	8 177 123	33 555 099
Importations au Mexique.			
Produits agricoles	956 669	4 136 969	8 599 718
Produits non agricoles . . .	3 128 147	10 234 023	10 291 996
Totaux. . . .	4 084 816	14 370 992	18 891 714

Les totaux sont exprimés en dollars; par cette statistique comprenant une période de 20 années, on peut voir le développement prodigieux qu'ont pris les relations entre le Mexique et la Confédération américaine.

La production houillère en Nouvelle-Zélande. — On a pu reconnaître de vastes gisements carbonifères dans la colonie de la Nouvelle-Zélande, spécialement sur la côte est de l'île du Milieu, où l'on rencontre des charbons bitumeux d'une valeur égale, et peut-être supérieure, à celle des charbons de même nature qu'on peut trouver dans les différentes parties du monde. Comme le fait remarquer M. Dadelszen, dans son *Year-Book* de 1894, cette industrie n'a, pour l'instant, qu'à fournir à peu près uniquement le marché intérieur; les ports de l'île du Milieu sont insuffisamment installés pour l'embarquement des charbons, qui sont ainsi mis hors d'état d'aller lutter contre les charbons de la Nouvelle-Galles du Sud, notamment. Mais on travaille activement à l'amélioration de ces ports et avant peu les propriétaires de mines verront s'ouvrir pour eux de nouveaux débouchés. En outre des charbons bitumeux dont nous avons parlé, nous devons signaler les produits demi-bitumeux de Kawakawa, près de la Bay of Islands (Baie des îles); tout récemment deux mines ont été mises en exploitation à Hikurangi, un peu plus au sud, et enfin un vaste gisement est signalé entre Hikurangi et Hukerenui.

Toujours est-il que, depuis 1878, l'industrie houillère a suivi une importante progression, comme l'indique le tableau suivant, donnant l'extraction dans la colonie, en même temps que le chiffre de l'exportation et aussi la quantité de houille importée pour les besoins du pays.

Années.	Extraction.	Importation.	Exportation.	Années.	Extraction.	Importation.	Exportation.
	Tonnes.				Tonnes.		
1878. . .	162 218	174 148	3 921	**1886**. . .	534 353	119 873	2 862
1879. . .	231 218	158 076	7 195	**1887**. . .	558 620	107 230	12 951
1880. . .	299 923	123 298	7 021	**1888**. . .	613 895	101 341	27 678
1881. . .	337 262	129 962	6 626	**1889**. . .	586 445	128 063	39 290
1882. . .	378 272	129 582	4 245	**1890**. . .	637 397	110 939	33 404
1883. . .	421 764	123 540	7 172	**1891**. . .	668 794	125 318	29 093
1884. . .	480 831	148 444	6 354	**1892**. . .	673 315	125 453	28 169
1885. . .	511 063	130 202	2 371	**1893**. . .	691 548	117 144	24 288

Tous les chiffres sont des tonnes anglaises de 1016 kilogr.

On le voit au premier coup d'œil, l'extraction a monté très rapidement et d'une façon fort régulière, tellement même que, en dépit de l'augmentation des besoins de la consommation intérieure, l'importation des charbons étrangers a très sensiblement diminué.

A propos de l'exportation, nous ferons remarquer dans le *Year-Book*, pourtant si bien fait, de M. Dadelszen, une discordance manifeste : dans la partie générale relative au commerce, il indique, pour le mouvement d'exportation des charbons néo-zélandais, 69922 tonnes en 1892-1893 et 69234 pour l'exercice 1893-1894 au lieu du chiffre 24288 dans le tableau ci-dessus. Remarquons que la valeur de cette exportation en 1893 était de 1818000 fr.

Ajoutons une dernière indication sur l'industrie houillère de la Nouvelle-Zélande. On estime que l'extraction, en 1893, a représenté une valeur de 9596000 fr. Les mines de charbon de cette colonie auraient donné approximativement 8496000 tonnes depuis le commencement de l'exploitation, et la valeur des produits extraits, depuis 1853, se monterait à 112 1/2 millions de francs.

Les écoles en Nouvelle-Zélande. — Voici un tableau complet de l'enseignement en Nouvelle-Zélande, tableau donnant, d'une part, le nombre des écoles primaires publiques et leur effectif, et de l'autre, celui des écoles privées et des enfants qui les fréquentent; on ne peut se procurer les chiffres complets que depuis 1874.

Années.	Écoles primaires.		Écoles privées.	
	Nombre.	Élèves.	Nombre.	Élèves.
1874. . .	544	38 215	188	8 237
1875. . .	599	45 562	182	7 316
1876. . .	680	51 964	244	9 357
1877. . .	730	56 239	252	9 992
1878. . .	748	65 040	236	9 206
1879. . .	817	75 556	257	10 234
1880. . .	836	82 401	278	11 238
1881. . .	869	83 560	266	9 987
1882. . .	911	87 179	262	10 002
1883. . .	943	92 476	257	11 255
1884. . .	987	97 238	265	12 203
1885. . .	1 021	102 407	280	11 989
1886. . .	1 054	106 328	288	12 497
1887. . .	1 093	110 919	299	13 417
1888. . .	1 128	112 585	299	13 893
1889. . .	1 155	115 456	293	13 516
1890. . .	1 200	117 912	298	13 626
1891. . .	1 255	119 523	281	14 142
1892. . .	1 302	122 620	274	14 456
1893. . .	1 355	124 690	299	14 922

Il faut ajouter qu'à la fin de décembre 1893, 2196 enfants suivaient les écoles indigènes, presque toutes entretenues par le Gouvernement, qu'on en comptait, en outre, 721 dans les écoles industrielles et dans les orphelinats, et, qu'enfin, les écoles d'enseignement supérieur avaient 2251 élèves.

Les enfants de 5 à 15 ans, en âge par conséquent d'aller à l'école, sont au nombre de 175000 environ ; si, de plus, on tient compte des enfants dont l'instruction est faite dans la famille, la proportion des enfants allant à l'école ressort à 82 p. 100 à peu près.

Voici une statistique particulièrement curieuse donnant le nombre d'enfants Maoris qui, en 1892, allaient à l'école :

Écoles.	Garçons.	Filles.	Totaux.
Écoles publiques européennes	387	210	597
Écoles de villages indigènes	998	775	1 773
Pensionnats subventionnés	111	83	194
Écoles privées européennes ou indigènes	84	57	141
Totaux	1 580	1 125	2 705

Les mines d'or en Nouvelle-Zélande. — La découverte des gisements aurifères en Nouvelle-Zélande a eu lieu peu de temps après les premières trouvailles correspondantes en Australie; en réalité, c'est en 1852 que l'existence du précieux métal, dans la colonie anglaise, fut connue, et c'est seulement en 1862 que l'hostilité des indigènes permit de l'exploiter.

Voici un tableau donnant la production totale de la Nouvelle-Zélande, depuis le principe jusqu'au 31 mars 1894; du moins faut-il nous entendre quand nous disons production totale. En réalité, notre relevé ne comprend, d'après M. Dadelszen, que les quantités déclarées et ayant payé le droit d'exportation; mais il y a certainement une notable quantité de métal qui a échappé à ce droit, qui a été emportée subrepticement; de plus, une quantité considérable d'or a dû, sans sortir de Nouvelle-Zélande et, par suite, sans être soumise au relevé statistique, être transformée en articles de bijouterie ou d'orfèvrerie.

Toujours est-il que voici le détail fourni par les douanes à l'exportation :

Districts provinciaux.	Poids. Onces.	Valeur. Francs.
Auckland	1 789 951	169 000 000
Wellington	188	15 000
Marlborough	79 118	7 700 000
Nelson	244 982	24 300 000
West Coast	5 432 065	545 000 000
Canterbury	48	4 848
Otago	5 054 592	504 400 000
Totaux	12 600 944	1 250 419 848

Nous avons exprimé les poids en *onces*, parce que c'est la mesure couramment employée en ces matières : il s'agit de l'once *troy* de 31^{gr},103; la production de la Nouvelle-Zélande, depuis le commencement de l'exploitation, a donc atteint (au minimum) un poids de 391 927 161 gr., autrement dit 391 927 tonnes métriques.

Complétons ces indications en disant qu'en 1857 l'exportation de l'or atteignait seulement 10436 onces; elle monte successivement à 194234 en 1861, 628450 en 1863; il y avait une petite oscillation descendante à ce moment; mais l'on se retrouvait bientôt à 735376 en 1866. C'est le plus haut chiffre que l'exportation ait jamais atteint : il est vrai qu'elle a regagné encore presque le même total en 1871, mais c'est pour tomber à 505337 en 1873, 355322 en 1875, 303215 en 1880, 222732 en 1885 et même 187641 en 1890. Le chiffre de 1893 a été de 227502 onces.

Daniel Bellet.

VII.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 15 MAI 1895.

Ouvrages signés. — *Rapport sur les Congrès de Chicago*, par M. Louis de Chasseloup-Laubat. — *La situation économique de la France*, par sir Joseph Crowe (traduction de M. Arthur Raffalovich). — *Les Derniers renseignements officiels sur le mouvement de la population en France*, par M. l'abbé Fortin.

Documents officiels. — Allemagne. — *Revue du Bureau royal de statistique de Prusse*, n° IV, 1894.

Italie. — *Annales du crédit et de la prévoyance*, 1894. — *Annales de statistique*, fascicules 53 à 55. — *Statistique du commerce spécial des importations et des exportations*, 1er trim. 1895.

Norvège. — *Grandes pêches maritimes*, 1893. — *Statistique de la justice civile*, 1892. — *Statistique de l'assistance publique*, 1890. — *Rapport sur l'état économique des préfectures*, 1886-1890. — *Tableaux des successions, des faillites et des biens pupillaires*, 1892. — *Rapport sur les chemins de fer publics*, 1893-1894. — *Annuaire statistique de la Norvège*, 1894. — *Journal du Bureau central de statistique*, 1894.

Pays-Bas. — *Publication de la Commission centrale de statistique de La Haye*, 1894.

Turquie. — *Compte rendu de l'administration de la Dette publique ottomane*, 1894-1895.

États-Unis d'Amérique. — *Rapport annuel des régents de l'Institution smithsonienne*, 1893.

Mexique. — *Statistique fiscale*, novembre 1894.

Revues et publications périodiques. — *France*. — Bulletin de l'Office du travail. — Bulletin du Ministère des travaux publics. — Informations et renseignements du Ministère de l'agriculture. — Annales du commerce extérieur. — Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris. — Revue maritime et coloniale. — Journal officiel du Congo français. — Circulaires du comité central des houillères de France. — Le Rentier. — Bulletin de la Société d'économie politique. — Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes. — Le Travail national. — La Réforme sociale. — Bulletin de la Société des agriculteurs de France. — Bulletin de l'Association philotechnique. — Compte rendu des séances de la Société de géographie. — L'Avenir économique. — Revue du commerce et de l'industrie. — Bulletin de l'Institut des actuaires français. — Bulletin mensuel de la Société astronomique de France. — Bulletin de la Société française de tempérance.

Allemagne. — Communications du Bureau de statistique de la ville de Dresde. — Rapport mensuel du Bureau de statistique de la ville de Hanovre.

Angleterre. — L'Économiste. — Journal de la Société royale de statistique. — Statistical abstract pour les diverses colonies et possessions du Royaume-Uni.

Autriche-Hongrie. — Revue de statistique de la commission centrale de statistique de Vienne. — L'Économiste national.

Belgique. — Le Moniteur des intérêts matériels. — Annuaire démographique de la ville de Bruxelles.

Espagne. — Bulletin de la Société géographique de Madrid. — Revue bi-hebdomadaire des assurances. — Résumés mensuels de la statistique du commerce extérieur de l'Espagne.

Italie. — Bulletin de législation et de statistique douanière et commerciale. — Bulletin mensuel de situation des banques d'émission. — L'Économiste (Florence). — L'École positiviste (Rome). — La Réforme sociale (Turin). — Revue de sociologie (Palerme).

Suède. — Publications de la fondation Lorén.

États-Unis d'Amérique. — État sommaire des importations et des exportations. — The Yale review : journal d'histoire et de science politiques.

République argentine. — Bulletin de statistique municipale — Le Commerce extérieur argentin.

Nota. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du commerce, 80, rue de Varenne.) *Bibliothécaire :* M. Laugier.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. Berger-Levrault.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1895.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 1895.

SOMMAIRE. — Présentation de deux nouveaux membres titulaires. — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général, MM. Levasseur et Victor Turquan. — Communication de M. Beaurin-Gressier sur l'impôt dans une famille parisienne : le Président.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque.

M. André Lebon, député, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes assiste à la séance, ainsi que MM. Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale, Poirson, directeur de la sûreté générale, Moullé, chef de division au ministère des travaux publics, et Bra, avocat à la cour d'appel de Paris.

Se sont fait excuser MM. Magnin, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France ; Trystram, sénateur ; Berger, Georges Cochery, Louis Passy, députés, Salefranque et Victor de Saint-Genis.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 1895 est adopté.

Sont présentés comme *membres titulaires*, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. Yves Guyot et A. Vannacque :

M. André LEBON, député, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Sur la proposition de MM. Alfred Neymarck et E. Yvernès :

M. BRA (Théophile), avocat à la Cour d'appel.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que le 24e congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences doit se tenir à Bordeaux du 4 au 9 août prochain. Plusieurs membres de la Société se sont déjà inscrits pour faire des communications à la 15e section (Économie politique et statistique). Le secrétaire général prie ceux de ses confrères qui ont l'intention d'assister à cette réunion de vouloir bien l'en informer le plus tôt possible, afin que le programme complet de la session puisse être publié dans un court délai.

M. Levasseur, absent de Paris, présente, par l'entremise du Secrétaire général, un rapport rédigé par M. Bodio au nom d'une commission du Conseil des chemins de fer, sur *quelques réformes à introduire dans les tarifs et le service des voyageurs*. Ce rapport contient une statistique comparée, qui est dressée avec le soin scrupuleux de l'exactitude que M. Bodio apporte dans toutes ses œuvres. Trois tableaux de cette statistique sont reproduits dans le journal de la Société (p. 249).

M. le Secrétaire général énumère les ouvrages adressés à la Société depuis la dernière séance. Il appelle particulièrement l'attention de l'assemblée sur : 1° *le Marché financier* en 1894-1895, par M. Arthur Raffalovich ; 2° *la Statistique des houillères françaises* en 1893, par M. E. Grüner ; 3° *la Bienfaisance à l'époque actuelle,* par M. Ricardo Dalla Volta. Il signale, parmi les documents officiels français : 1° *la Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1894* (*Office du travail*) ; 2° *le Recueil des lois, décrets, ordonnances,* etc., concernant la *Caisse d'amortissement* et la *Caisse des dépôts et consignations,* de janvier 1805 à août 1894, adressé par M. le directeur général Labeyrie.

M. Victor Turquan offre à la Société une brochure sur *les courants de migration intérieure en France.* Cette étude est faite pour la première fois. Jusqu'à présent, en effet, les dénombrements n'avaient indiqué le département d'origine des habitants que pour ceux qui étaient nés dans le département où ils avaient été recensés. Cette indication figurant, au contraire, dans le dénombrement de 1891 pour tous les Français recensés, il a été possible de rendre compte, pour chaque département, de l'importance respective de l'immigration et de l'émigration. C'est ainsi, par exemple, que l'on a trouvé que 1600000 provinciaux habitent le département de la Seine et que 315000 parisiens ont émigré en province. L'exposé des résultats obtenus par ces 87 monographies distinctes exigerait des développements que ne comporte pas la simple présentation de l'ouvrage ; il fera l'objet d'une communication spéciale dans une séance ultérieure.

La parole est donnée à M. Beaurin-Gressier pour sa communication sur *l'Impôt dans une famille parisienne* (monographie) (1).

M. Beaurin-Gressier présente les comptes de sa propre famille pour l'année 1894 et cherche à dégager de ses dépenses la part d'impôt qu'elles ont eu à supporter.

La famille dont il s'agit comprend 9 personnes vivant ensemble : le père, la mère, 3 fils de 14 à 19 ans, 2 filles de 11 et 16 ans, et deux domestiques. Le père est fonctionnaire ; ses ressources annuelles, dépassant un peu 20000 francs, consistent dans un traitement auquel s'ajoutent quelques revenus patrimoniaux, fonciers pour la majeure partie. Il s'agit donc de ce que l'on considère généralement comme une famille aisée. Cependant, en raison de ses charges, elle ne maintient l'équilibre de son budget qu'en s'astreignant à une sévère économie, ce dont il est facile de se rendre compte en parcourant les articles de dépense et en en faisant la répartition par tête. Son luxe réside dans la possession en province d'une maison, vieux centre familial, où les enfants vont passer les vacances. Il consiste aussi et surtout dans ce fait qu'il a été possible au père de prolonger la période d'éducation des enfants au delà des limites qui s'imposent à des familles où le budget est plus restreint.

Ces données établies, les comptes de l'année 1894 ont été, en vue du travail auquel ils devaient servir de base, tenus avec le plus grand soin, entrant dans des détails minutieux. En fin d'année, les dépenses ont été réparties entre 120 rubriques,

(1) On ne donne ici qu'une analyse assez sommaire de la communication de M. Beaurin-Gressier. Le compte rendu *in extenso* sera publié dans notre prochain numéro.

groupées elles-mêmes en 15 chapitres : habitation, alimentation, vêtement, mobilier, transports, distractions, éducation, etc... ; puis, les articles de dépenses ont été transformés en unités taxables, c'est-à-dire en poids, volumes, pièces, valeurs, suivant les objets, de façon à y appliquer l'impôt.

Bien que fort longue, cette première partie du travail n'était pas la plus difficile. La tâche délicate consistait à dégager l'impôt. Quand y a-t-il impôt ? au profit de qui ? dans quelles circonstances est-il payé ? Il fallait donc dresser une nomenclature des impôts perçus au profit de l'État, des départements, des communes, des établissements publics; en indiquer les tarifs, en préciser le mode d'application.

Cette nomenclature, distribuée aux membres de la Société au début de la séance, ne comprend, bien entendu, que les impôts payés par la famille considérée. Elle se divise en trois chapitres qui appellent quelques développements.

I. — *Impôts déboursés directement par le contribuable.* — Ce sont les contributions directes et les taxes assimilées, dont l'on porte directement le montant chez le percepteur ; ce sont aussi quelques impôts spéciaux payés à l'occasion de certains actes (timbres de quittance, permis de chasse, papier timbré, etc...).

II. — *Impôts correspondant à un service rendu.* — Du fait seul qu'une somme est payée à l'État ou à la commune, elle ne peut être considérée comme impôt. En dehors des services généraux auxquels l'État a pour fonction essentielle de pourvoir (justice, police, défense du territoire), il rend des services qui ont un caractère plus spécial et qui exigent des frais. Il fait payer ces services à ceux qui en profitent. Toute la portion de la rémunération de ces services demandée aux usagers et qui sert à couvrir le prix de revient ne doit pas être confondue avec l'impôt proprement dit. Le surplus seul, c'est-à-dire le bénéfice que se réserve l'État, présente ce caractère.

Les services de cette nature dont l'État et les villes font une base importante de leurs ressources fiscales, sont, suivant les cas, rendus par voie de régie ou de concession. Certains services, dont le caractère industriel est cependant manifeste, sont englobés parmi les services publics et donnent lieu à des monopoles fiscaux de fabrication ou de vente (tabacs, allumettes, poudres de chasse, cartes à jouer). D'autres tirent leur caractère public de l'emprunt qu'ils font du Domaine public. Les postes et télégraphes, les chemins de fer de l'Etat sont administrés par voie de régie. La majeure partie des chemins de fer, les entreprises de voitures publiques, l'industrie de la production du gaz font l'objet de concessions. Toutes ces entreprises, qu'elles laissent ou non un bénéfice direct aux budgets publics, doivent se couvrir de leurs frais et en réclamer le montant sous forme de prix aux usagers. Il importe donc de dégager de leurs prix de revient la part des charges fiscales qu'elles supportent. Ces charges sont, en définitive, payées par les usagers à titre d'impôt.

Ces impôts sont considérables et, dans cette analyse rapide, nous nous bornerons à renvoyer aux tableaux A et C à G insérés à la suite du présent procès-verbal.

III. — *Impôts à l'égard desquels les vendeurs sont plus ou moins directement les collecteurs du fisc.* — Nous abordons la partie la plus complexe et la plus délicate de la présente étude. Ici, l'impôt prend des formes multiples, se diversifie, se faufile, de façon à frapper presque toutes les manifestations d'activité du contribuable. Il se masque et se dissimule derrière les fournisseurs de produits ou de services, qui deviennent en quelque sorte ses agents, ses collecteurs. Telles sont les contributions indirectes, les douanes, l'octroi. Nous renvoyons ici encore à la nomenclature des impôts (tableau A). On y verra la série interminable des objets taxés, souvent repris en même temps, par les contributions indirectes, l'octroi et la douane, de telle sorte que certains d'eux arrivent à supporter à titre d'impôt le 5ᵉ (le pain), la moitié (le vin, le pétrole), quand ce n'est pas les deux tiers de leur valeur (le sucre).

L'impôt indirect ne se contente pas de frapper la consommation à l'égard de laquelle on peut encore le dégager avec une certaine approximation ; il atteint aussi la production. Il la frappe même durement. Mais ici il devient pour ainsi dire

impossible à l'analyse de le suivre, tellement il se mêle à toutes les phases de la production.

Après avoir établi les bases de l'impôt, il devenait relativement facile d'en faire l'application aux différents articles de dépenses que comprend le budget de la famille considérée. Tel est l'objet du tableau B également inséré dans le présent numéro. On verra quelle part importante y prend l'impôt sur certains chapitres.

Ce tableau est divisé en deux sections : 1° services ou produits donnant lieu à des impôts dont l'incidence finale est facile à discerner ; 2° services rémunérés au moyen de salaires dans lesquels se confondent les impôts supportés par les auteurs des services. Pour la première section, l'impôt représente 23,1 p. 100 de la dépense, en laissant de côté la majeure partie des impôts de production dont l'incidence définitive vient cependant atteindre le consommateur.

Ce long travail appelle quelques conclusions que le compte rendu définitif développera plus longuement et dont nous ne retiendrons ici que les principales.

Ne pouvant atteindre la richesse, l'impôt s'attaque aux signes ; mais, en procédant de la sorte, il dévie fréquemment. Ce n'est plus la richesse qu'il frappe, mais les charges. Dans la famille considérée, il rencontre 9 surfaces taxables, à l'égard desquelles il prend le caractère de capitation.

Trop souvent l'impôt est détourné de son but et sert à constituer des avantages en faveur de certaines catégories de privilégiés. Non seulement certains de ces privilégiés échappent à l'impôt, mais ils trouvent le moyen de le percevoir à leur profit (douanes, impôt du sucre, bouilleurs de cru). Le montant des impôts ainsi dérivés atteint en France un chiffre qui n'est certainement pas inférieur à 2 milliards, alors que le budget des recettes de l'État oscille aux environs de 3 milliards et demi.

La principale réforme à apporter dans notre régime financier consisterait à faire disparaître cette charge inique et écrasante. Alors on verrait l'équilibre revenir dans nos finances, la productivité de toutes les taxes régulières s'accroître dans des proportions inespérées, les excédents reparaître et, avec eux, la possibilité de dégrever les impôts anti-économiques qui entravent les mutations et les transports.

M. le Président remercie M. Beaurin-Gressier d'avoir développé devant l'assemblée, avec une justesse et un à-propos plusieurs fois soulignés par les applaudissements des auditeurs, les conclusions d'une longue étude menée à bonne fin avec une scrupuleuse exactitude. M. Vannacque ajoute que l'exposé qui vient d'être fait appelle comme complément nécessaire une discussion générale non seulement sur les conséquences économiques de la répercussion de l'impôt sur les dépenses courantes de la vie, mais aussi et surtout sur la statistique qui a servi de base à la monographie de la famille observée. Les conditions particulièrement probantes dans lesquelles cette monographie se produit ne peuvent manquer de donner lieu au sein de la Société de statistique à un débat contradictoire susceptible d'engager un certain nombre de membres à imiter l'œuvre si originale de M. Beaurin-Gressier. M. le Président propose donc à l'assemblée, qui accepte avec empressement, de placer en tête de l'ordre du jour de la séance du 17 juillet la discussion sur la communication de M. Beaurin-Gressier.

L'ordre du jour de la séance du 17 juillet 1895 est fixé comme suit :

1° Discussion sur la communication de M. Beaurin-Gressier relative à l'impôt dans une famille parisienne ;

2° Les libéralités aux établissements publics et l'impôt, par M. Léon Salefranque ;

3° Le mouvement des caisses d'épargne en 1893, par M. Georges Breton.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,
Em. Yvernès.

Le Président,
A. Vannacque.

ANNEXE A[1]

Nomenclature des impôts supportés en 1894 par une famille parisienne composée de 9 personnes.

[*Le père, la mère, 3 garçons (19 ans, 17 ans, 14 ans), 2 filles (16 ans, 11 ans), 2 domestiques.*]

ARTICLES IMPOSÉS.	UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.	TAUX DES IMPÔTS.			
		État.	Communes et départements.	État et privilégiés. (Douanes.)	Ensemble.
1	2	3	4	5	6
CHAPITRE Ier.					
IMPÔTS DÉBOURSÉS DIRECTEMENT PAR LE CONTRIBUABLE.					
1. Impôt foncier (Maison en province dont jouit personnellement le chef de famille à titre de propriétaire)	Variable.	»	»	»	»
2. — des portes et fenêtres (id.)	Id.	»	»	»	»
3. — personnel mobilier (id.)	Id.	»	»	»	»
4. — sur les chiens (id.)	Par tête.	»	8,00	»	8,00
5. — sur les billards (id.)	Par billard.	6,00	»	»	6,00
6. — personnel mobilier (Appartement à Paris.)	Variable.	»	»	»	»
7. — des portes et fenêtres (Appartement à Paris.)	Id.	»	»	»	»
8. Timbres de quittances	Par timbre.	0,10	»	»	0,10
9. Papier timbré	Id.	0,60	»	»	0,60
10. Permis de chasse	Par permis.	18,00	10,00	»	28,00
11. Extraits d'actes de l'état civil	Par extrait.	1,80	0,55	»	2,35
12. Frais d'examens universitaires	Par examen.	40,00	»	»	40,00
13. Timbres de récépissés	Par récépissé.	0,70	»	»	0,70
CHAPITRE II.					
IMPÔTS CORRESPONDANT A UN SERVICE RENDU.					
§ 1er. — *Impôts sur les services rendus par voie de monopole fiscal, de fabrication ou de vente.*					
1. Tabacs	Prix payé.	82 0/0	»	»	82 0/0
2. Allumettes	Id.	77 0/0	»	»	77 0/0
3. Poudre de chasse	Id.	68 0/0	»	»	68 0/0
4. Cartes à jouer	Par jeu.	0,625	»	»	0,625
§ 2. — *Impôts sur divers services publics rendus par voie de régie ou de concessions.*					
1. Postes, télégraphes et téléphones	Prix payé.	37,62 0/0	»	»	37,62 0/0
2. Chemins de fer. (Impôt de 12 p. 100 sur la grande vitesse. Autres charges fiscales.)	Id.	24,47 0/0	»	0,187 0/0	24,657 0/0
3. Omnibus	Id.	2,79 0/0	6,75 0/0	3,87 0/0	13,41 0/0
4. Voitures de place	Id.	2,28 0/0	6,47 0/0	3,56 0/0	12,31 0/0
5. Gaz	Mètre cube.	0,0072	0,062	0,0040	0,0732
6. Eau	Timbre municip.	»	0,25	»	0,25
7. Péages divers	Mémoire.	»	»	»	»
CHAPITRE III.					
IMPÔTS A L'ÉGARD DESQUELS LES VENDEURS SONT PLUS OU MOINS DIRECTEMENT LES COLLECTEURS DU FISC.					
§ 1er. — *Impôts sur la consommation (contributions indirectes, octroi, douanes).*					
A. — Alimentation.					
1. Pain	Kilogr.	»	»	0,07	0,07
2. Farine	Id.	»	»	0,16	0,16
3. Fécule	Id.	»	»	0,16	0,16
4. Pâtes	Id.	»	»	0,16	0,16
5. Pâtisserie non sucrée	Id.	»	»	0,16	0,16
6. Pain d'épices	Id.	»	»	0,10	0,10
7. Bœuf	Id.	»	0,09735	0,25	0,34735
8. Mouton	Id.	»	0,09735	0,32	0,41735

1. Ne figurent dans cette nomenclature que les impôts effectivement payés par la famille considérée.

ARTICLES IMPOSÉS.	UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.	TAUX DES IMPÔTS.			
		État.	Communes et départements.	État et privilégiés. (Douanes.)	Ensemble.
1	2	3	4	5	6
9. Porc	Kilogr.	»	0,09735	0,12	0,21735
10. Saindoux	Id.	»	0,09735	0,12	0,21735
11. Volailles	Id.	»	0,30	0,20	0,50
12. Gibier	Id.	»	0,18	0,20	0,38
13. Charcuterie	Id.	»	0,2277	0,25	0,4777
14. Pâtés	Id.	»	0,36	0,60	0,96
15. Poisson	Id.	»	0,40	0,20	0,60
16. Huîtres	Douzaine.	»	0,22	0,018	0,238
17. Sel	Kilogr.	0,12	0,06	»	0,18
18. Sucre	Id.	0,60	»	0,08	0,68
19. Confiserie	Id.	0,60	»	0,08	0,68
20. Confitures	Id.	0,30	»	0,04	0,34
21. Biscuits sucrés	Id.	»	»	0,40	0,40
22. Pâtisserie sucrée	Id.	»	»	0,40	0,40
23. Café	Id.	»	»	2,08	2,08
24. Thé	Id.	»	»	2,08	2,08
25. Chocolat	Id.	»	»	1,00	1,00
26. Poivre	Id.	»	»	2,08	2,08
27. Vanille	Id.	»	»	4,16	4,16
28. Muscade	Id.	»	»	3,12	3,12
29. Canelle	Id.	»	»	2,08	2,08
30. Girofle	Id.	»	»	2,08	2,08
31. Moutarde	Id.	»	»	0,15	0,15
32. Pommes de terre	Id.	»	»	0,004	0,004
33. Riz	Id.	»	»	0,08	0,08
34. Châtaignes	Id.	»	»	0,03	0,03
35. Légumes frais	Id.	»	»	0,06	0,06
36. Légumes secs	Id.	»	»	0,03	0,03
37. Légumes conservés	Id.	»	»	0,16	0,16
38. Raisin frais	Id.	»	0,0576	0,08	0,1376
39. Oranges	Id.	»	»	0,05	0,05
40. Pommes et poires	Id.	»	»	0,05	0,05
41. Autres fruits frais	Id.	»	»	0,03	0,03
42. Raisin sec	Id.	»	0,3186	0,15	0,4686
43. Amandes et noix	Id.	»	»	0,03	0,03
44. Pruneaux	Id.	»	»	0,10	0,10
45. Autres fruits secs	Id.	»	»	0,05	0,05
46. Lait	Litre.	»	»	0,025	0,025
47. Beurre	Kilogr.	»	0,1410	0,06	0,2040
48. Fromages secs	Id.	»	0,114	0,15	0,264
49. Fromages frais	Id.	»	»	0,15	0,15
50. Œufs	Id.	»	0,042	0,06	0,102
51. Vin	Litre.	0,0825	0,1062	0,07	0,2587
52. Bière	Id.	0,0375	0,15	0,05	0,2375
53. Eau-de-vie, liqueurs à 50°	Id.	0,93125	0,3990	0,35	1,68025
54. Vinaigre	Id.	0,05	0,18	0,06	0,29
55. Conserves de vinaigre	Id.	0,05	0,12	0,06	0,23
56. Huile comestible	Kilogr.	0,15	0,524	0,12	0,794
B. Objets de cuisine et de ménage.					
1. Savon noir	Kilogr.	»	»	0,06	0,06
2. Savon de Marseille	Id.	»	»	0,06	0,06
3. Savon minéral	Id.	»	»	0,06	0,06
4. Cirage	Id.	»	»	0,04	0,04
5. Carbonate de soude	Id.	»	»	0,019	0,019
6. Cire à frotter	Id.	»	0,42	0,08	0,50
7. Ficelle	Id.	»	»	0,30	0,30
8. Eau de Javel	Litre.	»	»	5 0/0	5 0/0
9. Eau de cuivre	Id.	»	»	5 0/0	5 0/0
10. Potasse	Kilogr.	»	»	»	»
11. Mine de plomb	Id.	»	»	»	»
12. Blanc d'Espagne	Id.	»	»	»	»
13. Tripoli	Id.	»	»	»	»
14. Papier de cuisine	Id.	»	»	»	»
C. Combustible. Luminaire.					
1. Houille	100 kilogr.	»	0,72	0,12	0,84
2. Huiles minérales	Litre.	»	0,216	0,10	0,316
3. Essences minérales	Id.	»	0,216	0,10	0,316
4. Bougies	Kilogr.	0,30	0,24	0,16	0,70
D. Vêtement [1].					
1. Lainages	Valeur.	»	»	10 0/0	10 0/0
2. Cotonnades	Id.	»	»	15 0/0	15 0/0
3. Soieries	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0

1. Il est impossible de dégager la part de l'impôt de douane dans les objets composés de matières diverses et confectionnés en France. La rémunération du confectionneur et du marchand est variable; elle est en même temps relativement considérable. Les proportions indiquées ici ne sont que des approximations en dessous de la réalité.

ARTICLES IMPOSÉS.	UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.	TAUX DES IMPÔTS.			
		État.	Communes et départements.	État et privilégiés. (Douanes.)	Ensemble.
1	2	3	4	5	6
4. Lingerie	Valeur.	»	»	15 0/0	15 0/0
5. Chapellerie. Chapeaux de feutre et de soie	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
6. Mercerie	Id.	»	»	15 0/0	15 0/0
7. Parapluies	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
8. Cordonnerie. Bottines	La paire.	»	»	1,50	1,50
9. Ganterie	Id.	»	»	0,10	0,10
E. Mobiliers.					
1. Faïences	Valeur.	»	»	15 0/0	15 0/0
2. Porcelaine	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
3. Gobeleterie	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
4. Coutellerie	Id.	»	»	15 0/0	15 0/0
5. Vannerie	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
6. Brosserie	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
7. Batterie de cuisine	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
F. Parfumerie.					
1. Savons	Kilogr.	»	»	0,08	0,08
2. Alcools à 50°	Litre.	0,93125	0,3990	0,35	1,68025
G. Divers.					
1. Théâtre	Prix des places.	»	10 0/0	»	10 0/0
2. Matières d'or et d'argent	Hectogr. d'or.	37,50	»	0,50	38 0/0
	Hectog. d'argent.	2,00	»	0,50	2,50
3. Jouets	Kilogr.	»	»	0,60	0,60
4. Assurances	Valeur.	10 0/0	»	»	10 0/0
§ 2. — *Impôts sur la production.*					
Ces impôts entrent dans le prix de revient de tous les services et produits et sont nécessairement répercutés en définitive sur le consommateur. Ils portent sur :					
Le combustible	Mémoire.				
L'éclairage					
Les transports					
Les mutations					
Les outils, instruments, machines					
Les matières premières					
Les matériaux					
Ils comprennent en outre les impôts généraux :					
Impôts sur les portes et fenêtres, personnel mobilier	Mémoire.				
Patentes et licences					
Poids et mesures					
Droits de timbre, d'enregistrement et d'hypothèques					
Impôts spéciaux sur la pharmacie, les eaux minérales, etc.					

ANNEXE B

Dépenses d'une famille parisienne en 1894 et impôts supportés par elle.

[*Famille composée de neuf personnes : le père, la mère, trois garçons (19 ans, 17 ans, 14 ans), deux filles (16 ans, 11 ans), deux domestiques.*]

UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.	TAUX DES IMPÔTS. État.	TAUX DES IMPÔTS. Communes et départements.	TAUX DES IMPÔTS. État et privilégiés. (Douanes.)	TAUX DES IMPÔTS. Total.	ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.	NOMBRE D'UNITÉS IMPOSABLES.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. État.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. Communes et départements.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. État et privilégiés. (Douanes.)	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. Total.	PROPORTION p. 100 de l'impôt dans la dépense.
					1re SECTION.							
					Services ou produits donnant lieu à des impôts dont l'incidence finale est relativement facile à discerner.							
					CHAPITRE 1er. — Habitation.							
					Maison de province dont le père de famille jouit à titre de propriétaire.							
Variable.	»	»	»	»	Impôt foncier	202f 15	»	74f 12	128f 03	»	202f 15	100
Id.	»	»	»	»	Impôt des portes et fenêtres.	61,05	»	29,30	31,75	»	61,05	100
Id.	»	»	»	»	Impôt personnel-mobilier. .	260,60	»	114,69	145,91	»	260,60	100
Valeur.	10 0/0	»	»	10 0/0	Assurance contre l'incendie.	30,00	Valeur.	2,73	»	»	2,73	9,10
Par tête.	»	8f 00	»	8f 00	Impôt sur les chiens	8,00	1	8,00	»	»	8,00	100
Par billard.	6 0/0	»	»	6,00	Impôt sur les billards. . . .	6,00	1	6,00	»	»	6,00	100
					Appartement de Paris.							
Variable.	»	»	»	»	Impôt personnel-mobilier . .	219,00	»	122,66	96,31	»	219,00	100
Id.	»	»	»	»	Impôt des portes et fenêtres .	37,60	»	20,60	17,00	»	37,60	100
Id.	»	»	»	»	Loyer. Part proportionnelle de l'impôt foncier . . .							
Id.	»	»	»	»	Loyer. Part proportionnelle de la taxe de balayage .	2 200,00	»	64,12	50,33	»	114,50	5,20
Id.	»	»	»	»	Loyer. Part proportionnelle de l'impôt sur le gaz . .							
Timbre mun.	»	0,25	»	0,25	Loyer. Eau	20,00	»	»	0,50	»	0,50	2,50
Id.	»	»	»	»	Loyer. Tapis.	20,00	»	»	»	»	»	»
Valeur.	10 0/0	»	»	10 0/0	Assurance contre l'incendie.	47,00	»	4,27	»	»	4,27	9,09

Kilogr.	»	»	0,07	0f07	Pain.	550f00	1 572 kilogr. à 0f35.	»	»	110f00	110f00	20
Id.	»	»	0,16	0,16	Farine.	16,00	20 — à 0,80.	»	»	3,20	3,20	20
Id.	»	»	0,16	0,16	Pâtes	51,00	60 — à 0,85.	»	»	9,60	9,60	18,82
Id.	»	»	0,16	0,16	Pâtisserie non sucrée. . . .	65,00	50 — à 1,30.	»	»	8,00	8,00	12,30
Id.	»	»	0,10	0,10	Pain d'épices.	6,50	6k500 à 1,00.	»	»	0,65	0,65	10
Id.	»	0f09735	0,25	0,31735	Bœuf	1 128,00	470 kilogr. à 2,40.	»	45f75	117,50	163,25	14,47
Id.	»	0,09735	0,32	0,41735	Mouton	150,00	60 — à 2,50.	»	5,84	19,20	25,01	16,69
Id.	»	0,09735	0,12	0,21735	Porc.	108,00	45 — à 2,40.	»	4,38	5,40	9,78	9,05
Id.	»	0,09735	0,12	0,21735	Saindoux	36,00	20 — à 1,80.	»	1,95	2,40	4,35	12,08
Id.	»	0,30	0,20	0,50	Volailles.	120,00	30 — à 4,00.	»	9,00	6,00	15,00	12,50
Id.	»	0,18	0,20	0,38	Gibier.	50,00	10 — à 5,00.	»	1,80	2,00	3,80	7,60
Id.	»	0,2277	0,25	0,4777	Charcuterie	450,00	94 — à 4,80.	»	21,40	23,50	44,90	9,98
Id.	»	0,36	0,60	0,96	Pâtés	25,00	5 — à 5,00.	»	1,80	3,00	4,80	19,20
Id.	»	0,40	0,20	0,60	Poisson	60,00	10 — à 6,00.	»	4,00	2,00	6,00	10
Douzaine.	»	0,22	0,018	0,238	Huîtres	30,00	20 douzaines à 1,50.	»	4,40	0,36	4,76	15,87
Kilogr.	0f12	0,06	»	0,18	Sel	9,00	30 kilogr. à 0,30.	3f60	1,80	»	5,40	60
Id.	0,60	»	0,08	0,68	Sucre	220,00	200 — à 1,10.	120,00	»	16,00	136,00	61,81
Id.	0,60	»	0,08	0,68	Confiserie	10,00	2 — à 5,00.	1,20	»	0,16	1,36	13,60
Id.	0,30	»	0,04	0,34	Confitures	16,00	8 — à 2,00.	2,40	»	0,32	2,72	17
Id.	»	»	0,40	0,40	Biscuits sucrés.	110,00	55 — à 2,00.	»	»	22,00	22,00	20
Id.	»	»	0,40	0,40	Pâtisserie sucrée	60,00	30 — à 2,00.	»	»	12,00	12,00	20
Id.	»	»	2,08	2,08	Café.	173,00	31 — à 5,60.	»	»	64,48	64,48	37,27
Id.	»	»	2,08	2,08	Thé.	20,00	2 — à 10,00.	»	»	4,15	4,15	20,75
Id.	»	»	1,00	1,00	Chocolat.	70,40	22 — à 3,20.	»	»	22,00	22,00	31,25
Id.	»	»	2,08	2,08	Poivre.	9,60	2 — à 4,80.	»	»	4,15	4,15	43,23
Id.	»	»	4,16	4,16	Vanille	3,00	20 grammes à 0,15.	»	»	0,09	0,09	3
Id.	»	»	3,12	3,12	Muscade.	1,70	250 — à 0,068.	»	»	0,78	0,78	45,88
Id.	»	»	2,08	2,08	Cannelle	1,70	250 — à 0,068.	»	»	0,52	0,52	30,58
Id.	»	»	2,08	2,08	Girofle.	1,55	250 — à 0,062.	»	»	0,52	0,52	33,55
Id.	»	»	0,15	0,15	Moutarde	9,00	3 kilogr. à 3,00.	»	»	0,45	0,45	5
Id.	»	»	0,004	0,004	Pommes de terre.	84,00	700 — à 0,12.	»	»	2,80	2,80	3,33
Id.	»	»	0,08	0,08	Riz	6,00	10 — à 0,60.	»	»	0,80	0,80	13,33
Id.	»	»	0,03	0,03	Châtaignes.	5,00	10 — à 0,50.	»	»	0,30	0,30	6
Id.	»	»	0,06	0,06	Légumes frais	170,00	170 — à 1,00.	»	»	10,20	10,20	6
Id.	»	»	0,03	0,03	Légumes secs	45,00	90 — à 0,50.	»	»	2,70	2,70	6
Id.	»	»	0,16	0,16	Légumes conservés.	150,00	75 — à 2,00.	»	»	12,00	12,00	8
Id.	»	0,0576	0,08	0,1376	Raisin frais	20,00	20 — à 1,00.	»	1,15	1,60	2,75	13,75
Id.	»	»	0,05	0,05	Oranges	10,00	12k500 à 0,80.	»	»	0,62	0,62	6,20
Id.	»	»	0,05	0,05	Pommes et poires	5,00	10 kilogr. à 0,50.	»	»	0,50	0,50	10
Id.	»	»	0,03	0,03	Autres fruits frais	15,00	30 — à 0,50.	»	»	0,90	0,90	6
Id.	»	0,3186	0,15	0,4686	Raisin sec	5,00	2k500 à 2,00.	»	0,80	0,37	1,17	23,40
Id.	»	»	0,03	0,03	Amandes et noix	4,00	2 kilogr. à 2,00.	»	»	0,06	0,06	1,50
Id.	»	»	0,10	0,10	Pruneaux	6,00	6 — à 1,00.	»	»	0,60	0,60	10
Id.	»	»	0,05	0,05	Autres fruits secs.	15,00	30 — à 0,50.	»	»	1,50	1,50	10
Litre.	»	»	0,025	0,025	Lait.	360,00	1 200 litres à 0,30.	»	»	30,00	30,00	8,23
Kilogr.	»	0,1140	0,06	0,2040	Beurre.	140,00	50 kilogr. à 2,80.	»	7,20	8,00	10,20	7,28
Id.	»	0,114	0,15	0,264	Fromages secs	39,00	15 — à 2,60.	»	1,71	2,25	3,96	10,15
Id.	»	»	0,15	0,15	Fromages frais.	100,00	50 — à 2,00.	»	»	7,50	7,50	7,50
Id.	»	0,042	0,06	0,102	Œufs	288,00	160 — à 1,80.	»	6,72	9,60	16,32	5,66
Litre.	0,0825	0,1062	0,07	0,2587	Vin à 11°	825,00	1 500 litres à 0,55.	123,75	159,30	105,00	388,05	47,04
Id.	0,0375	0,15	0,05	0,2375	Bière	66,00	110 — à 0,60.	4,12	16,50	7,70	28,32	43
Id.	0,93125	0,3990	0,35	1,68025	Eau-de-vie, liqueurs à 50°. .	45,00	15 — à 3,00.	13,97	5,98	5,25	25,20	56
Id.	0,05	0,18	0,06	0,29	Vinaigre.	6,50	10 — à 0,65.	0,50	1,80	0,60	2,90	44,61
Id.	0,05	0,12	0,06	0,23	Conserves de vinaigre. . . .	3,00	2 — à 1,50.	0,10	0,24	0,12	0,46	15,33
Kilogr.	0,15	0,524	0,12	0,794	Huile comestible	25,00	20 kilogr. à 1,25.	3,00	10,48	2,40	15,88	63,52
Valeur.	»	5 0/0	5 0/0	10 0/0	Restaurant.	160,00	Prix payé.	»	8,00	8,00	16,00	10
					TOTAUX	6 157f95		272f64	322f00	676f80	1 271f44	20,65

UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.	TAUX DES IMPÔTS. État.	TAUX DES IMPÔTS. Communes et départements.	TAUX DES IMPÔTS. État et privilégiés. (Douanes.)	TAUX DES IMPÔTS. Total.	ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.	NOMBRE D'UNITÉS IMPOSABLES.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. État.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. Communes et départements.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. État et privilégiés. (Douanes.)	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. Total.	PROPORTION p. 100 de l'impôt dans la dépense.
					CHAPITRE III. — Chauffage. Éclairage.							
Mètre cube.	0f0072	0f062	0f0040	0f0732	Gaz	345f00	1 150 m. cubes à 0f30.	8f 28	71f 30	4f 83	84f 41	24,47
100 kilogr.	»	0,72	0,12	0,84	Charbon	360,00	80 quintaux à 4,50.	»	57,60	9,60	67,20	18,66
Litre.	»	0,216	0,10	0,316	Pétrole	84,00	140 litres à 0,60.	»	30,24	14,00	44,24	52,67
Id.	»	0,216	0,10	0,316	Essences	7,00	10 — à 0,70.	»	2,16	1,00	3,16	45,14
Kilogr.	0,30	0,24	0,16	0,70	Bougies	72,00	40 kilogr. à 1,80.	12,00	9,60	6,40	28,00	38,88
Prix payé.	77 0/0	»	»	77 0/0	Allumettes	20,00	50 paquets à 0,40.	15,40	»	»	15,40	77
					TOTAUX	888f00		35f 68	170f90	35f83	242f 41	27,30
					CHAPITRE IV. — Habillement.							
Valeur.	»	»	10 0/0	10 0/0	Vêtements du père	340f00	Prix payé.	»	»	34f00	34f 00	10
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	— des garçons	320,00	Id.	»	»	32,00	32,00	10
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	— de la mère	250,00	Id.	»	»	25,00	25,00	10
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	— des filles	190,00	Id.	»	»	19,00	19,00	10
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	Chapellerie	60,00	Id.	»	»	6,00	6,00	10
Id.	»	»	15 0/0	15 0/0	Lingerie	325,00	Id.	»	»	48,75	48,75	15
La paire.	»	»	1f50	1f50	Chaussures	375,00	25 paires à 15f00.	»	»	37,50	37,50	10
Id.	»	»	0,10	0,10	Gants	55,00	29 — à 1,90.	»	»	2,90	2,90	5,27
Valeur.	»	»	15 0/0	15 0/0	Mercerie	30,00	Prix payé.	»	»	4,50	4,50	15
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	Parapluies	30,00	5 à 6 fr.	»	»	3,00	3,00	10
					TOTAUX	1,975f00		»	»	212f65	212f 65	10,77
					CHAPITRE V. — Objets de cuisine et de ménage.							
Kilogr.	»	»	0f06	0f06	Savon noir	25f00	50 kilogr. à 0f50.	»	»	3f00	3f00	12
Id.	»	»	0,06	0,06	— de Marseille	8,00	10 — à 0,80.	»	»	0,60	0,60	7,50
Id.	»	»	0,06	0,06	— minéral	6,00	12 — à 0,50.	»	»	0,72	0,72	12
Id.	»	»	0,01	0,04	Cirage	6,00	24 boîtes à 0,25.	»	»	0,25	0,25	4
Id.	»	»	0,019	0,019	Carbonate de soude	1,00	10 kilogr. à 0,10.	»	»	0,19	0,19	19
Id.	»	0,42	0,08	0,50	Cire à frotter	4,40	1 — à 4,40.	»	0f42	0,08	0,50	11,36
Id.	»	»	0,30	0,30	Ficelle	1,50	10 paquets à 0,15.	»	»	0,15	0,15	10
Litre.	»	»	5 0/0	5 0/0	Eau de Javel	6,00	30 litres à 0,20.	»	»	0,30	0,30	5
Id.	»	»	5 0/0	5 0/0	— de cuivre	6,00	6 — à 1,00.	»	»	0,30	0,30	5
Kilogr.	»	»	Exempt.	»	Potasse	12,00	30 kilogr. à 0,40.	»	»	»	»	»
Id.	»	»	Id.	»	Mine de plomb	1,50	10 paquets à 0,15.	»	»	»	»	»
Id.	»	»	Id.	»	Blanc d'Espagne	0,50	10 morceaux à 0,05.	»	»	»	»	»
Id.	»	»	Id.	»	Tripoli	0,40	1 kilogr. à 0,40.	»	»	»	»	»
Id.	»	»	Id.	»	Papier de cuisine	1,00	Prix payé.	»	»	»	»	»

Valeur.	»	»	15 0/0	15 0/0	Tentures et rideaux	70f00	Prix payé.	»	»	10,50	10,50	15
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	Verrerie.	30,00	Id.	»	»	3,00	3,00	10
Id.	»	»	15 0 0	15 0/0	Vaisselle.	50,00	Id.	»	»	7,50	7,50	15
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	Batterie de cuisine.	30,00	Id.	»	»	3,00	3,00	10
Id.	»	»	15 0/0	15 0/0	Coutellerie.	20,00	Id.	»	»	3,00	3,00	15
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	Brosserie	20,00	Id.	»	»	2,00	2,00	10
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	Vannerie	25,00	Id.	»	»	2,50	2,50	10
Id.	»	»	10 0/0	10 0/0	Meubles divers.	55,00	Id.	»	»	5,50	5,50	10
					Totaux	300f00		»	»	37f00	37f00	12,33

CHAPITRE VII. — Parfumerie.

Kilogr.	»	»	15 0/0	15 0/0	Savon de toilette.	20f00	»	»	»	3f00	3f00	15
Litre.	0f93125	0f3990	0f35	1f68025	Eaux de toilette	30,00	3 litres à 10 fr.	2f79	1f20	1,05	5,04	16,80
»	»	»	»	»	Menus objets.	5,00	»	»	»	»	»	»
					Totaux	55f00		2f79	1f20	4f05	8,04	14,62

CHAPITRE VIII. — Transports.

Prix payé.	21,47 0/0	»	0,187 0/0	21,657 0/0	Chemins de fer.	550f00	Prix payé.	134f58	»	1f03	135f61	24,65
Id.	2,28 0/0	6,47 0/0	3,56 0/0	12,31 0/0	Voitures de place.	165,00	Id.	3,76	10f68	5,87	20,31	12,31
Id.	2,79 0/0	6,75 0/0	3,87 0/0	13,41 0/0	Omnibus.	100,00	Id.	2,79	6,75	3,87	13,41	13,41
Timb.de réc.	0f70	»	0,187 0/0	0,70	Colis divers	45,00	5 timbres à 0,70.	3,50	»	0,08	14,59	32,42
Prix payé.	21,47 0/0			21,657 0/0			Prix payé.	11,01				
Id.	37,62 0/0	»	»	37,62 0/0	Timbres-poste	92,00	Id.	39,50	»	»	39,50	37,62
					Télégrammes	10,00						
					Téléphones	3,00						
					Totaux	965f00		195f14	17f43	10f85	223f42	23,15

CHAPITRE IX. — Distractions.

Prix d. places	. . »	10 0/0	»	10 0/0	Théâtre	110f00	Prix payé.	»	11f00	»	11f00	10
Prix payé.	82 0/0	»	»	82 0/0	Tabac.	205,00	Id.	163f10	»	»	168,10	82
Id.	68 0/0	»	»	68 0/0	Poudre de chasse.	15,00	Id.	10,20	»	»	10,20	68
Par permis.	18f00	10f00	»	28f00	Permis de chasse.	56,00	2 permis.	36,00	20,00	»	56,00	100
Par jeu.	0,625	»	»	0,625	Cartes à jouer	10,00	8 jeux.	5,00	»	»	5,00	50
					Totaux	396f00		219f30	31f00	»	250f30	63,21

CHAPITRE X. — Cadeaux.

Valeur.	»	»	10 0/0	10 0/0	Jouets.	20f00	Prix payé.	»	»	2f00	2f00	10
Hectogr.	37f50	»	0f50	38f00	Bijoux or	60,00	20 grammes à 3 fr.	7f50	»	0,10	7,60	12,66
Id.	2,00	»	0,50	2,50	— argent	10,00	50 grammes à 0f20.	1,00	»	0,25	1,25	12,50
Kilogr.	0,60	»	0,08	0,68	Confiserie	30,00	3 kilogr. à 10 fr.	1,80	»	0,24	2,04	6,80
					Totaux	120f00		10f30	»	2f59	12f89	10,74

CHAPITRE XI. — Divers.

Par timbre.	0f60	»	»	0f60	Papier timbré	6f00	10 feuilles à 0f60.	6f00	»	»	6f00	100
Id.	0,10	»	»	0,10	Timbres de quittances . . .	10,00	100 timbres à 0f10.	10,00	»	»	10,00	100
Par extrait.	1,80	0f55	»	2,35	Extraits d'actes	14,10	6 extraits à 2f35.	10,80	3f30	»	14,10	100
Par examen.	40,00	»	»	40,00	Frais d'examen	40,00	1 examen.	40,00	»	»	40,00	100
					Totaux. . . .	70f10		66f80	3f30	»	70f10	100

RÉCAPITULATION DE LA 1re SECTION.

ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.	NOMBRE d'unités imposables.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES. État.	Communes et départements.	État et privilégiés. (Douanes.)	Total.	PROPORTION p. 100 de l'impôt dans la dépense.
CHAPITRE Ier. — Habitation . .	3,111f40		446f49	469f91	»	916f40	29,45
— II. — Alimentation.	6,157,95		272,64	322,00	676f80	1,271,44	20,65
— III. — Chauffage et éclairage	888,00		35,68	170,90	35,83	242,41	27,30
— IV. — Habillement .	1,975,00		»	»	212,65	212,65	10,77
— V. — Objets de cuisine et de ménage . . .	79,30		»	0,42	5,59	6,01	7,58
— VI. — Mobilier . . .	300,00		»	»	37,00	37,00	12,33
— VII. — Parfumerie. .	55,00		2,79	1,20	4,05	8,04	14,62
— VIII. — Transports . .	965,00		195,14	17,43	10,85	223,42	23,15
— IX. — Distractions. .	396,00		219,30	31,00	»	250,30	63,21
— X. — Cadeaux . . .	120,00		10,30	»	2,59	12,89	10,74
— XI. — Divers	70,10		66,80	3,30	»	70,10	100
TOTAUX. . . .	14,117f75		1,249f14	1,016f16	985f36	3,250f66	23,02

2e SECTION.

Services rémunérés au moyen de salaires dans lesquels se confondent les impôts supportés par les auteurs des services.

ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.
CHAPITRE Ier. — Habitation.	
Réparations à la maison de province. . .	200f00
Réparations au mobilier.	50,00
Location d'un piano.	30,00
TOTAL	280f00
CHAPITRE II. — Vêtement.	
Blanchissage et teinturerie.	600f00
CHAPITRE III. — Soins.	
Coiffure	35f00
Bains et douches	200,00
Médecin et dentiste	200,00
Pharmacie	200,00
Eaux minérales.	30,00
TOTAL. . . .	665f00

ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.
CHAPITRE IV. — Culture intellectuelle.	
Pension des garçons.	1 500f00
Professeurs des filles	1 000,00
Sociétés savantes	90,00
Journaux.	50,00
Livres	50,00
Papeterie.	25,00
TOTAL	2 715f00
CHAPITRE V. — Gages.	
Domestiques	1 350f00
Ouvrières.	145,00
TOTAL	1 495f00
CHAPITRE VI. — Sommes données.	
Cadeaux, pourboires et étrennes	300f00
Quêtes et aumônes	100,00
Argent de poche des enfants	400,00
TOTAL	800f00
Somme à valoir pour omissions	27f25

RÉCAPITULATION DE LA 2e SECTION.

CHAPITRE Ier. — Habitation	280f00
— II. — Vêtement.	600,00
— III. — Soins.	665,00
— IV. — Culture intellectuelle	2 715,00
— V. — Gages	1 495,00
— VI. — Sommes données	800,00
Somme à valoir pour omissions	27,25
TOTAL.	6 582f25

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.

Première section	14 117f 75
Deuxième section	6 582,25
TOTAL	20 700f 00

ANNEXE C

SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

(Tableau dressé à l'aide de renseignements donnés par le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, année 1893, page 512 et suivantes.)

EXERCICE 1891.

Montant total des recettes		201 859 676f
Montant total des dépenses	148 851 214f	
A déduire les 9/10 de la somme de 25 476 958f (subventions aux services maritimes des paquebots-poste)	22 929 262	
		125 921 952
Produit net		75 937 724f

Rapport du produit net à la recette totale :

$$\frac{x}{100} = \frac{75\,937\,724}{201\,859\,676} \qquad x = \frac{7\,593\,772\,400}{201\,859\,676} = 37{,}62 \text{ p. } 100.$$

ANNEXE D

CHEMINS DE FER.

(Tableau dressé à l'aide des statistiques du Ministère des travaux publics.)

ANNÉE 1893.

CHARGES PAR 100 FRANCS DE RECETTES BRUTES (VOYAGEURS) IMPÔTS COMPRIS.

1° Charges envers l'État.

Montant des impôts et des charges pesant sur la circulation des chemins de fer, non compris les droits de douane et l'impôt sur les voyageurs et sur les transports à grande vitesse : $\frac{14\,801\,800\,000}{1\,187\,100\,000}$ =	12f47
Impôt de 12 p. 100 sur les voyageurs	12,00
	24,47

2° Droits de douane.

Ces droits s'élèvent à $\frac{222\,900\,000}{1\,187\,100\,000}$ =	0,187
TOTAL DES CHARGES	24f657 0/0

NOTA. — Les chiffres qui ont servi de base à ce compte sont ceux des impôts et des charges applicables aux 7 grands réseaux et aux compagnies secondaires d'intérêt général (année 1893).

Il n'a pas été tenu compte dans les charges ci-dessus de plusieurs impôts figurant dans les statistiques de l'Administration, tels sont :

Timbre des récépissés et des lettres de voiture	32 371 000f
Timbres-poste pour lettre d'avis aux destinataires	1 974 000

Ces impôts ont, en effet, été comptés déjà dans d'autres articles de dépenses de la famille considérée.

De même, il n'a pas été tenu compte des charges imposées aux compagnies de chemins de fer figurant dans les statistiques de l'Administration, telles sont :

Transports des militaires et marins	46 688 000f
Transports de la Guerre	2 421 000
Transports des Finances	1 532 000
Transport des prisonniers	1 291 000

Il a paru que le montant de ces charges était manifestement exagéré. Il a, en effet, été calculé par l'Administration en prenant la différence entre le tarif plein et le tarif réduit à 25 p. 100.

Or, il n'est pas démontré que le libre débat, à défaut de cahier des charges, n'eût pas permis d'obtenir des compagnies une réduction analogue pour des transports de l'importance de ceux que l'Administration fait effectuer par les chemins de fer.

ANNEXE E

OMNIBUS.

(Tableau dressé à l'aide du compte rendu présenté aux actionnaires.)

ANNÉE 1892.

Montant total des recettes	43 172 873f85

1° Charges municipales.

Balayage	11 253f60
Redevances	1 800 092,01
Octroi sur fourrages	569 703,01
Octroi sur marchandises	217 432,56
Location sur la voie publique	51 059,68
Service des tombereaux	15 000,00
Redevance pour l'entretien du pavage des voies, frais de contrôle et surveillance	250 382,48
TOTAL	2 914 923f31

$$\frac{291\,492\,334}{43\,172\,873^{f}85} = 6^{f}75.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 6f75 de charges municipales.

2° Charges envers l'État.

Contributions directes	313 236f65
Contributions indirectes	513 976,21
Impôt sur le revenu	151 338,20
Enregistrement, conversions, transferts et timbres d'acquits	168 185,95
Timbre des actions et obligations	51 369,71
Frais de surveillance	4 000,25
TOTAL	1 202 106f97

$$\frac{120\,210\,697}{43\,172\,873{,}85} = 2^{f}79.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 2f79 de charges envers l'État.

3° Douanes.

Fourrages	1 566 758f90
Chevaux	102 930,00
TOTAL	1 669 688f90

$$\frac{166\,968\,890}{43\,172\,873^{f}85} = 3^{f}87.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 3f87 de charges douanières.

Total général des charges par 100 fr. de recettes, impôts compris.

1° Charges municipales	6f75
2° Charges envers l'État	2,79
3° Douanes	3,87
Pour 100 fr. payés par le consommateur, l'impôt ressort à	13f41

ANNEXE F

VOITURES DE PLACE.

(Tableau dressé à l'aide du compte rendu présenté aux actionnaires de la Compagnie générale des voitures.)

ANNÉE 1894.

Montant total des recettes	24 500 000f

1° Charges municipales.

Balayage	6 550f
Redevances	1 042 121
Octroi sur fourrages	485 365
Octroi sur marchandises	47 470
Divers	2 565
Total	1 584 071f

$$\frac{158\,407\,100^{f}}{24\,500\,000^{f}} = 6^{f}47.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 6f47 de charges municipales.

2° Charges envers l'État.

Contributions directes	161 165f
Contributions indirectes	197 121
Impôt sur le revenu	158 202
Droits de conversion des titres	7 295
Timbre des actions et obligations	35 849
Total	559 132f

$$\frac{55\,913\,200^{f}}{24\,500\,000^{f}} = 2^{f}28.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 2f28 de charges envers l'État.

3° Douanes.

Fourrages	804 180f
Chevaux	68 550
Total	872 730f

$$\frac{87\,273\,000^{f}}{24\,500\,000^{f}} = 3^{f}56.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 3f56 de charges douanières.

Total général des charges par 100 fr. de recettes, impôts compris.

1° Charges municipales	6f47
2° Charges envers l'État	2,28
3° Douanes	3,56
Pour 100 fr. payés par le consommateur, l'impôt ressort à	12f31

ANNEXE G

GAZ.

(Tableau dressé à l'aide du compte rendu présenté aux actionnaires de la Compagnie du gaz.)

ANNÉE 1894.

1° *Charges municipales.*

Location du sous-sol des rues	200 000f
Allumage, extinction et entretien des appareils d'éclairage public	1 186 938
Part dans les bénéfices	8 250 000
TOTAL	9 636 938f

Nombre de mètres cubes de gaz livrés à la consommation	300 823 710m³

$\frac{9\,636\,938}{300\,823\,710}$ =	0f032
Redevance de 2 centimes par mètre cube de gaz consommé dans Paris	0,02
	0f052

D'autre part, le nombre approximatif des mètres cubes de gaz consommés à Paris pour l'éclairage public :

28 000 000m³.

Le prix du mètre cube de gaz, déduction faite des charges fiscales, étant de 0f2366 et la ville ne payant que 0f15, on peut estimer que les particuliers paient d'une manière indirecte la différence, soit 0f,0866.

$$0f0866 \times 28\,000\,000 = 2\,424\,800f$$

à répartir sur les 232 000 000m³ de gaz, consommés à Paris par les particuliers.

$\frac{2\,424\,800}{232\,000\,000}$ =	0,01
TOTAL	0f062

2° *Charges envers l'État.*

Subvention	6 000f
Impositions	974 662
Timbre des titres	144 201
Impôt sur le revenu	1 048 160
TOTAL	2 173 023f

$$\frac{2\,173\,023}{300\,823\,710} = 0f0072.$$

3° *Douanes.*

$$(a)\ \frac{1\,212\,869}{300\,823\,710} = 0f0040.$$

Total des charges qui grèvent le prix d'un mètre cube de gaz à Paris.

1° Charges municipales	0f0620
2° Charges envers l'État	0,0072
3° Douanes	0,0040
Pour 0f30 payé par mètre cube, le consommateur supporte un impôt de	0f0732

(a) Le droit étant de 1f20 par tonne et le prix de la tonne étant évalué à 20 fr.

$$\frac{20\,214\,487 \times 1,20}{20} = 1\,212\,869f.$$

BEAURIN-GRESSIER.

TABLEAU I. — Mouvement des voyageurs sur les chemins de fer de quelques pays d'Europe (a).

ÉTATS.	POPULATION.	SUPERFICIE	KILOMÈTRES en exploitation.	VOYAGEURS	NOMBRE des voyageurs à 1 kilomètre de parcours.	HABITANTS par kilomètre carré (col 1 : col. 2).	NOMBRE des kilomètres de chemins de fer par kilomètre carré de superficie (col. 3 : col. 2).	NOMBRE des voyageurs en un an par chaque kilomètre de chemin de fer (col. 4 : col. 3).	NOMBRE des voyageurs en un an par le nombre de kilomètres de chemin de fer qu'il y a dans un kilomètre carré (col. 8 × col. 7).	KILOMÈTRES parcourus en un an par chaque habitant (col. 5 : col. 1).	KILOMÈTRES parcourus en un an par le nombre des habitants qu'il y a dans un kilomètre carré (col. 10 × col. 6).	NOMBRE des voyageurs par habitant.	RAPPORT du nombre des voyageurs par habitant au nombre des kilomètres de chemin de fer par kilomètre carré = (col. 12 : col. 7).	PRODUIT ANNUEL du trafic des voyageurs total.	PRODUIT ANNUEL du trafic des voyageurs par le nombre de voyageurs sur 1 kilomètre carré (col. 14 × col. 9 : col. 4).
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		kilom. c.	kilom.		kilom.		kilom.			kilom.	kilom.			fr.	fr.
Italie (1892).	30 158 408	286 589	13 671	51 447 293	2 240 470 891	105	0,048	3 763	181	74	7 770	1,71	35	110 485 691	389
France (1892).	38 343 192	528 876	38 085	305 211 000	9 374 034 831	73	0,072	8 014	577	244	17 812	7,96	111	421 274 619	790
Allemagne (1892)	49 428 470	540 483	42 205	483 407 806	11 730 835 548	91	0,078	11 454	893	237	21 567	9,78	125	441 109 203	815
Belgique (1891)	6 069 321	29 457	4 576	86 540 010	1 820 747 985	206	0,155	18 912	2 931	300	61 800	14,20	92	57 789 533	1 957
Autriche (1892)	23 895 413	300 232	14 605	84 924 407	3 064 405 015	79	0,049	5 814	285	128	10 112	3,55	72	95 928 351	322
Hongrie (1892)	17 463 473	325 324	11 393	37 302 070	1 497 734 084	54	0,035	3 274	115	86	4 644	2,14	61	51 404 823	158
Grande-Bretagne et Irlande (1892) . .	37 880 764	314 628	32 703	864 435 388	"	120	0,104	26 433	2 749	"	"	22,82	219	756 322 575	2 405
Suisse (1892)	2 962 098	41 346	3 511	37 294 040	758 669 743	72	0,085	11 143	947	250	18 432	12,59	148	38 533 949	965
Pays-Bas (1892).	4 593 155	33 000	2 795	33 349 127	830 894 974	139	0,085	11 931	1 014	181	25 159	7,26	85	38 018 157	1 156
Roumanie (1892)	"	"	2 438	5 313 953	362 788 090	"	"	2 180	"	"	"	"	"	15 057 680	"
Russie (1891)	97 807 339	5 016 381	29 194	32 602 944	3 359 086 773	19	0,006	1 117	7	34	640	0,33	55	139 725 871	30

(a) Ce tableau et les deux suivants sont extraits d'un rapport de M. L. Bodio, directeur général de la statistique d'Italie, sur quelques réformes à introduire dans les tarifs et dans le service des voyageurs.

TABLEAU II. — Mouvement des voyageurs sur les chemins de fer de quelques pays d'Europe (chiffres proportionnels).

ÉTATS.	ANNÉES.	NOMBRE des voyageurs par 100 habitants.	NOMBRE des kilomètres de chemin de fer par 10000 habitants.	KILOMÈTRES de chemin de fer par 100 kilomètres carrés.	PAR 100 VOYAGEURS, COMBIEN POUR CHAQUE CLASSE. I.	II.	III.	IV.	PAR 100 FR. DE PRODUIT BRUT DES VOYAGEURS, COMBIEN POUR CHAQUE CLASSE. I.	II.	III.	IV.	NOMBRE des places occupées pour 100 offertes.
1	2	3	4	5	6				7				8
Italie	1892	1,71	4,53	4,77	4,24	24,94	70,63	0,19	16,40	36,74	46,79	0,07	23,28
France (1). a)	1892	"	"	"	*6,78*	*27,81*	*65,91*	"	*20,39*	*25,80*	*53,81*	"	"
France (1). b)	1892	"	"	"	*2,66*	*72,21*	*25,13*	"	*5,91*	*50,26*	*43,83*	"	"
France (1). a) + b)	1892	7,96	9,93	7,20	6,25	33,45	60,30	"	19,93	26,58	53,49	"	34,80
Allemagne	1892	9,78	8,54	7,81	0,45	10,21	63,11	26,23	4,38	25,63	51,42	18,57	22,95
Belgique	1891	14,26	7,54	15,51	3,51	12,47	84,02	"	13,78	25,46	60,76	"	28,50
Autriche (2). a)	1892	"	"	"	*0,75*	*6,00*	*93,25*	"	*7,43*	*22,13*	*70,41*	"	*23,09*
Autriche (2). b)	1892	"	"	"	*1,15*	*11,02*	*87,62*	*0,21*	*6,34*	*24,39*	*69,19*	*0,08*	"
Autriche (2). a) + b)	1892	3,55	6,11	4,85	0,98	8,90	88,99	0,13	6,78	23,48	69,69	0,05	24,41
Hongrie (2). a)	1892	"	"	"	*1,53*	*19,08*	*79,89*	"	*7,42*	*40,44*	*52,14*	"	*26,66*
Hongrie (2). b)	1892	"	"	"	*1,29*	*15,94*	*82,77*	"	*4,66*	*25,91*	*69,43*	"	"
Hongrie (2). a) + b)	1892	2,14	6,52	3,49	1,48	18,34	80,18	"	6,89	37,59	55,52	"	"
Grande-Bretagne et Irlande	1892	22,82	8,63	10,39	3,54	7,15	89,31	"	13,71	10,62	75,67	"	"
Suisse	1892	12,59	11,85	8,49	1,48	18,23	80,29	"	8,83	29,77	61,40	"	27,60
Pays-Bas	1892	7,26	6,09	8,47	5,22	20,72	74,02	0,04	13,50	32,99	53,40	0,01	"
Roumanie (3)	1892	"	"	"	3,91	15,57	80,52	"	11,77	26,16	62,07	"	"
Russie	1891	0,33	2,98	0,58	1,19	6,21	92,60	"	7,35	16,37	76,28	"	"

(1) Il n'a pas été possible de distinguer la population et la superficie desservie par les chemins de fer du groupe *a*) de celle qui est desservie par les chemins de fer du groupe *b*); on a calculé les proportions dans les colonnes 3, 4 et 5 par l'ensemble de *a*) + *b*). On remarque que sous le groupe *b*) des chemins de fer français, le nombre des voyageurs de la 2e classe est supérieur à celui des voyageurs de la 3e; cela tient à cette circonstance que sur la *Grande ceinture de Paris*, il n'y a pas de 3e classe; tandis que le trafic de cette même ligne représente plus de la moitié du mouvement total du même groupe.

(2) Une observation analogue à la précédente est faite pour les chemins de fer d'Autriche et de Hongrie.

(3) Pour la Roumanie, nous avons négligé de calculer les proportions dans les colonnes 3, 4 et 5, parce que les chemins de fer indiqués dans le présent tableau sont seulement ceux qui appartiennent à l'État et non tous les chemins de fer existant dans le pays.

TABLEAU III. — Mouvement des voyageurs sur les chemins de fer de quelques pays d'Europe
(valeurs moyennes par kilomètre et par voyageur).

ÉTATS.	ANNÉES.	POUR 1 KILOMÈTRE DE CHEMIN DE FER en exploitation.		PRODUIT	PARCOURS MOYEN D'UN VOYAGEUR POUR CHAQUE CLASSE. 6					PRODUIT MOYEN D'UN VOYAGEUR PAR KILOMÈTRE PARCOURU. 7				
		NOMBRE des voyageurs.	NOMBRE des voyageurs à 1 kilomètre de parcours.	moyen en francs.	I.	II.	III.	IV.	Sans distinction de classe.	I.	II.	III.	IV.	Sans distinction de classe.
1	2	3	4	5										
Italie	1892	3 763	164 323	8 081	89,75	50,73	38,45	24,60	43,65	0,0925	0,0624	0,0369	0,0343	0,0492
France a)		*7 757*	*266 290*	*12 014*	*63,93*	*29,77*	*38,16*	″	*34,33*	*0,0727*	*0,0492*	*0,0383*	″	*0,0451*
France b)	1892	*10 120*	*80 645*	*8 241*	*8,05*	*6,83*	*12,65*	″	*7,96*	*0,0880*	*0,0352*	*0,0441*	″	*0,0402*
France a) + b)		8 014	246 134	11 061	60,65	22,83	31,99	″	30,71	0,0728	0,0480	0,0382	″	0,0449
Allemagne	1892	11 454	277 948	10 451	90,86	30,74	20,99	26,10	24,30	0,0977	0,0623	0,0354	0,0247	0,0376
Belgique	1891	18 912	397 891	12 629	42,97	31,51	18,57	″	21,05	0,0313	0,0432	0,0260	″	0,0317
Autriche a)		*5 099*	*198 989*	*5 439*	*115,00*	*71,11*	*36,35*	″	*39,00*	*0,0914*	*0,0554*	*0,0222*	″	*0,0273*
Autriche b)	1892	*6 478*	*219 859*	*7 615*	*79,31*	*48,28*	*31,58*	*18,84*	*33,94*	*0,0818*	*0,0539*	*0,0294*	*0,0252*	*0,0346*
Autriche a) + b)		5 814	209 810	6 568	90,87	54,77	33,66	18,34	36,10	0,0857	0,0544	0,0260	0,0252	0,0313
Hongrie a)		*8 803*	*166 696*	*5 493*	*118,23*	*67,52*	*36,70*	″	*43,84*	*0,0591*	*0,0454*	*0,0258*	″	*0,0329*
Hongrie b)	1892	*2 241*	*62 884*	*2 707*	*51,02*	*32,99*	*26,70*	″	*28,02*	*0,0922*	*0,0414*	*0,0364*	″	*0,0571*
Hongrie a) + b)		3 274	131 461	4 512	104,57	60,54	34,29	″	40,15	0,0614	0,0466	0,0278	″	0,0341
Grande-Bretagne	1892	26 433	″	23 126	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Suisse	1892	11 143	226 675	11 513	″	″	″	″	20,34	″	″	″	″	0,0508
Pays-Bas	1892	11 931	297 279	13 602	39,21	29,45	22,63	12,74	24,92	0,0754	0,0616	0,0365	0,0271	0,0458
Roumanie	1892	2 180	148 806	6 176	104,63	85,91	63,09	″	68,26	0,0813	0,0554	0,0346	″	0,0415
Russie	1891	1 117	115 081	″	279,61	159,03	97,03	″	103,04	0,0948	0,0712	0,0363	″	0,0415

III.

LES MIGRATIONS DES CAMPAGNARDS VERS LES VILLES.

Les habitants des campagnes émigrent volontiers vers les villes. Mais leurs migrations sont de deux sortes : les unes temporaires, comme celles des maçons du Limousin, des ramoneurs de la Savoie, des marchands de marrons d'Auvergne, etc.; les autres définitives, qui, par l'importance qu'elles occupent dans les mouvements démographiques, préoccupent au plus haut point les économistes et, en général, les hommes politiques.

Des premières, nous ne dirons rien. Elles n'ont jamais paru être un indice de dégénérescence nationale. Au reste, le remarquable travail de M. Émile Levasseur sur *la Population française* contient, sur ce point, une étude complète.

Mais, depuis quelque temps, si l'on se loue des migrations temporaires, les publicistes et les hommes d'État se plaignent des migrations définitives qu'ils ont considérées comme étant de nature à compromettre l'avenir du pays. Ce phénomène démographique a été baptisé *dépeuplement des campagnes,* avec raison d'ailleurs.

Seulement, tandis qu'on en redoute la fréquence et qu'on se lamente sur son intensité, on ne se demande guère, en général, quel en est le caractère et si le dépeuplement des campagnes n'est pas, au contraire, la résultante du progrès économique et, partant, l'une de ses manifestations.

L'étude de son mécanisme va nous fixer sur ce point.

D'abord, demandons-nous s'il y a là un phénomène particulier à notre temps ou à notre pays.

En Angleterre, on le constate, en Allemagne, aux États-Unis aussi, pour ne citer que les pays où la statistique est le plus développée.

En France, ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les villes se peuplent au détriment des campagnes.

Sans remonter au déluge et pour nous en tenir à des documents certains, nous en avons la preuve.

En 1673, un relevé des décès de l'Hôtel-Dieu de Paris porte que, sur 501 malades, il y en avait : 127 de Paris, 44 de l'Ile-de-France, 45 de la Normandie, 40 de l'Orléanais, 38 de la Champagne, 28 de la Bourgogne, 27 de la Picardie, etc.

Un mémoire (n° 10) adressé à l'Académie des sciences morales et politiques, en 1891, pour un concours sur la population, le constate et M. Émile Levasseur cite ce fait dans le tome III de *la Population française* (p. 313) comme preuve que l'émigration dans les villes n'est pas chose nouvelle!

Deparcieux, le premier statisticien français, le constatait en ces termes dans son *Essai* publié en 1746 : « Les villes ne sont si peuplées, pour la plupart, qu'au détriment des campagnes. » (P. 92).

Enfin, 53 arrondissements purement agricoles avaient, en 1886, plus d'habitants qu'en 1891. De 1846 à 1886, 175 arrondissements, tous agricoles, se sont dépeuplés. Au profit de qui ? De régions très industrielles ou commerciales. Ainsi la Seine a vu sa population quintupler. Celle du Nord, de la Loire, du Rhône, des Bouches-du-Rhône a plus que doublé.

Voici, d'ailleurs, des chiffres plus probants que toutes les affirmations. C'est le tableau du rapport de la population urbaine et de la population rurale, la population totale étant représentée par 100 :

Augmentation (pour 100) de la population urbaine d'un recensement à l'autre.

Années.	Population urbaine.	Population rurale.	Augmentation (pour 100) de la population urbaine.
1846.	24,42	75,58	+ »
1851.	25,52	74,48	+ 5,6
1856.	27,31	72,69	+ 7,8
1861.	28,86	71,14	+ 9,6
1866.	30,46	69,54	+ 7,5
1872.	31,06	68,94	+ 3,1
1876.	32,44	67,56	+ 6,6
1881.	34,76	65,24	+ 9,3
1886.	35,95	64,05	+ 5,1
1891.	37,40	62,60	+ 1,4

La population urbaine, qui était de 8646743 en 1846, de 13766508 en 1886, et de 14311292 au recensement de 1891, a constamment augmenté. D'autre part, la population rurale, qui était de 26753743 en 1846, de 24452395 en 1886, et de 24031900 en 1891, a toujours été en diminuant.

Le dépeuplement des campagnes en faveur des villes est donc un phénomène démographique normal.

Mais le tableau, par département, des variations de la population urbaine et rurale va nous montrer comment s'opèrent les migrations définitives des habitants des campagnes. (Voir p. 255.)

Dans 63 départements, la population urbaine a donc augmenté, depuis 1886, dans une proportion moyenne de 37,6 habitants par 1000.

Au contraire, 10 départements seulement ont vu s'accroître leur population rurale, tandis que les 77 autres voyaient cette population diminuer de 24 p. 1000 en cinq ans.

Enfin, 22 départements seulement ont vu, depuis le recensement de 1886, leur population totale s'élever. Les 65 autres ont perdu, en moyenne, 1,77 habitants par 1000 depuis cette époque.

Mais si nous cherchons quels sont les 22 départements dont le nombre des habitants était en hausse, nous constatons que ce sont ceux où l'industrie et le commerce ont atteint un plus grand développement. Ce sont ceux, d'ailleurs, qui comprennent nos plus grandes villes (1).

Au contraire, les départements d'où l'on émigre sont des départements essentiellement agricoles.

La population agricole se porte donc vers les villes. Max Wirth avait, d'ailleurs, constaté, pour l'Angleterre, une diminution constante de la population agricole au

(1) M. Levasseur fait la même constatation dans le chapitre 8, livre IV, de *la Population française*, qu'il consacre aux migrations en France. Le dépeuplement des campagnes y est savamment exposé jusqu'en 1886, date du dernier recensement qui a précédé la publication de *la Population française*.

*

Tableau des variations de la population de 1886 à 1891.

DÉPARTEMENTS.	POPULATION URBAINE. Différence en faveur de l'immigration.	POPULATION URBAINE. Proportion pour 1 000 habitants.	POPULATION RURALE. Différence en faveur de l'immigration.	POPULATION RURALE. Proportion pour 1 000 habitants.	POPULATION TOTALE. Différence en faveur de l'immigration.	POPULATION TOTALE. Proportion pour 1 000 habitants.
Ain	+ 5 700	+ 115,0	— 11 757	— 37,4	— 6 057	— 16,7
Aisne	— 290	— 2,4	— 10 150	— 25,4	— 10 440	— 18,8
Allier	— 1 208	— 12,1	— 6 535	— 22,6	— 7 743	— 18,3
Alpes (Basses-)	+ 1 911	+ 103,8	— 4 859	— 43,9	— 2 918	— 22,5
Alpes (Hautes-)	— 1 337	— 83,0	— 6 084	— 57,3	— 7 421	— 60,5
Alpes-Maritimes	+ 11 351	+ 65,6	+ 8 466	+ 89,7	+ 19 820	+ 83,3
Ardèche	+ 5 068	+ 80,0	— 12 296	— 39,5	— 7 228	— 19,3
Ardennes	— 1 878	— 19,6	— 6 163	— 28,6	— 8 041	— 21,2
Ariège	— 805	— 47,6	— 8 556	— 43,3	— 9 361	— 39,5
Aube	+ 2 109	+ 26,4	+ 77	+ 0,5	+ 2 186	+ 8,5
Aude	— 5 198	— 47,4	— 8 384	— 37,7	— 13 582	— 41,0
Aveyron	— 11 711	— 117,0	— 9 542	— 31,7	— 21 253	— 51,2
Bouches-du-Rhône	+ 24 925	+ 47,3	+ 5 938	+ 60,1	+ 30 863	+ 50,9
Calvados	+ 4 254	+ 35,2	— 4 884	— 15,3	— 630	— 1,4
Cantal	+ 1 403	+ 48,6	— 6 199	— 29,3	— 4 796	— 19,8
Charente	— 809	— 9,6	— 2 780	— 9,5	— 3 589	— 9,8
Charente-Inférieure	+ 9 745	+ 80,3	— 14 569	— 42,4	— 4 824	— 10,4
Cher	+ 5 756	+ 61,5	— 9 055	— 34,7	— 3 299	— 9,3
Corrèze	+ 544	+ 10,6	— 8 595	— 31,3	— 3 051	— 21,7
Corse	+ 4 316	+ 66,1	— 3 936	— 18,1	+ 380	+ 1,3
Côte-d'Or	+ 5 301	+ 39,4	— 6 236	— 23,1	— 985	— 2,6
Côtes-du-Nord	— 2 369	— 50,8	— 17 621	— 31,4	— 19 990	— 31,9
Creuse	+ 49	+ 1,6	— 5 821	— 21,6	— 5 772	— 20,3
Dordogne	— 995	— 14,3	— 17 019	— 39,7	— 18 014	— 36,5
Doubs	— 281	— 2,8	— 9 603	— 45,1	— 9 884	— 31,8
Drôme	+ 10 207	+ 128,0	— 14 293	— 60,6	— 4 086	— 13,0
Eure	+ 2 471	+ 34,2	— 2 889	— 10,1	— 418	— 1,1
Eure-et-Loir	+ 3 909	+ 67,8	— 1 706	— 3,6	+ 2 203	+ 7,8
Finistère	+ 5 829	+ 34,5	— 6 053	— 11,3	— 224	— 0,3
Gard	+ 2 381	+ 16,5	+ 3 769	+ 17,8	+ 6 153	+ 14,7
Garonne (Haute-)	+ 1 438	+ 7,6	— 147	— 2,9	+ 1 291	+ 2,7
Gers	+ 250	+ 5,5	— 5 058	— 26,4	— 4 803	— 17,5
Gironde	+ 4 065	+ 11,1	+ 14 767	+ 36,2	+ 18 832	+ 24,3
Hérault	+ 32 202	+ 129,2	— 1 553	— 8,2	+ 30 649	+ 69,8
Ille-et-Vilaine	+ 4 471	+ 29,7	— 8 392	— 17,8	— 3 921	— 6,3
Indre	— 3 519	— 51,4	— 6 762	— 32,0	— 10 281	— 31,7
Indre-et-Loire	— 6 248	— 85,5	+ 2 871	+ 11,5	— 3 377	— 9,9
Isère	+ 2 768	+ 20,4	— 3 848	— 26,6	— 6 080	— 10,9
Jura	+ 3 019	+ 48,9	— 9 836	— 41,9	— 6 817	— 21,2
Landes	— 3 142	— 91,0	— 7 586	— 28,7	— 10 728	— 35,5
Loir-et-Cher	+ 2 421	+ 41,0	— 5 670	— 25,6	— 3 216	— 11,6
Loire	— 1 752	— 5,9	+ 5 845	+ 19,2	+ 4 093	+ 6,7
Loire (Haute-)	+ 1 375	+ 24,3	— 9 907	— 37,7	— 8 532	— 26,6
Loire-Inférieure	+ 8 765	+ 11,3	— 20 773	— 46,8	— 12 008	— 18,6
Loiret	+ 1 938	+ 41,8	— 6 759	— 25,7	— 1 821	— 4,9
Lot	— 651	— 17,0	— 13 508	— 57,3	— 14 159	— 52,3
Lot-et-Garonne	+ 2 003	+ 27,3	— 5 411	— 23,1	— 3 408	— 11,1
Lozère	— 804	— 47,5	— 9 815	— 78,4	— 10 619	— 75,1
Maine-et-Loire	+ 4 165	+ 42,4	— 8 902	— 22,9	— 4 737	— 9,0
Manche	+ 7 701	+ 68,6	— 10 846	— 26,4	— 3 145	— 6,1
Marne	+ 14 865	+ 82,4	— 10 864	— 43,6	+ 4 001	+ 9,3
Marne (Haute-)	+ 616	+ 11,2	— 2 335	— 12,3	— 1 719	— 6,9
Mayenne	— 1 297	— 17,3	— 7 297	— 26,9	— 8 594	— 25,2
Meurthe-et-Moselle	+ 9 844	+ 59,2	+ 1 197	+ 3,1	+ 11 041	+ 32,3
Meuse	+ 2 693	+ 43,7	+ 223	+ 1,0	+ 2 916	+ 10,0
Morbihan	— 1 458	— 11,8	— 6 732	— 15,4	— 8 190	— 15,3
Nièvre	+ 1 990	+ 25,4	— 8 923	— 32,7	— 6 933	— 20,0
Nord	+ 32 360	+ 31,1	— 31 217	— 49,7	+ 1 143	+ 0,7
Oise	+ 4 705	+ 48,6	— 2 210	— 7,2	+ 2 495	+ 6,2
Orne	+ 1 372	+ 17,9	— 3 553	— 12,2	— 2 181	— 5,9
Pas-de-Calais	— 6 328	— 19,0	— 7 967	— 14,5	— 14 295	— 16,7
Puy-de-Dôme	+ 8 040	+ 66,1	— 9 445	— 22,6	— 1 405	— 2,5
Pyrénées (Basses-)	+ 1 234	+ 11,7	— 14 511	— 41,5	— 13 277	— 30,6
Pyrénées (Hautes-)	+ 312	+ 6,2	— 6 800	— 36,6	— 6 488	— 27,7
Pyrénées-Orientales	+ 415	+ 4,8	— 4 798	— 38,2	— 4 383	— 20,8
Rhin (Haut-) [Belfort]	+ 4 890	+ 141,0	— 2 966	— 65,3	+ 1 924	+ 24,2
Rhône	+ 61 138	+ 116,5	— 21 109	— 79,6	+ 40 029	+ 51,7
Saône (Haute-)	— 2 130	— 45,3	— 6 982	— 28,7	— 9 112	— 31,4
Saône-et-Loire	+ 9 182	+ 76,0	— 25 667	— 49,4	— 16 485	— 26,3
Sarthe	+ 2 126	+ 20,0	— 3 482	— 10,6	— 1 356	— 3,1
Savoie	+ 1 663	+ 47,4	— 6 045	— 26,1	— 4 382	— 16,4
Savoie (Haute-)	— 1 865	— 76,7	— 5 369	— 21,5	— 7 234	— 26,3
Seine	+ 158 274	+ 53,3	»	»	+ 158 274	+ 53,3
Seine-Inférieure	+ 17 941	+ 40,7	— 19 373	— 49,1	— 1 432	— 1,7
Seine-et-Marne	+ 2 869	+ 34,7	— 37	— 0,1	+ 2 832	+ 7,9
Seine-et-Oise	+ 4 653	+ 18,3	+ 14 415	+ 39,0	+ 19 068	+ 30,8
Sèvres (Deux-)	— 592	— 11,9	— 4 730	— 14,6	— 5 322	— 15,0
Somme	+ 8 320	+ 50,0	— 7 758	— 20,3	+ 562	+ 1,0
Tarn	+ 812	+ 7,5	— 9 828	— 39,5	— 9 016	— 25,2
Tarn-et-Garonne	+ 1 503	+ 21,0	— 3 360	— 22,2	— 1 857	— 8,7
Var	+ 12 577	+ 78,6	— 3 253	— 26,1	+ 9 321	+ 32,9
Vaucluse	+ 4 227	+ 37,9	— 4 279	— 32,9	— 52	— 0,2
Vendée	+ 1 720	+ 32,0	— 7 610	— 19,0	— 5 800	— 13,6
Vienne	+ 5 902	+ 82,5	— 10 658	— 39,0	— 4 756	— 13,9
Vienne (Haute-)	+ 6 602	+ 71,5	— 8 788	— 33,5	— 2 186	— 6,0
Vosges	+ 4 515	+ 47,5	— 10 915	— 33,3	— 6 400	— 15,5
Yonne	+ 1 355	+ 20,0	— 8 522	— 29,7	— 7 167	— 12,9
Totaux	+ 513 897	+ 37,6	— 585 223	— 24,0	— 66 326	1,77

profit de la population industrielle. Ses études ont porté sur une période de 50 ans, de 1811 à 1861. Depuis, les mêmes constatations ont été faites.

Mais si ce mouvement d'abandon de l'agriculture se produit, est-ce au détriment de la production du sol cultivé ?

Depuis vingt-cinq ans, la production moyenne du blé a passé de 98 millions d'hectolitres à 110.

Durant la même période, la production de l'avoine a augmenté de 17 millions d'hectolitres, celle des pommes de terre de 48 millions et la plupart de nos autres productions agricoles à l'avenant.

Il n'est pas jusqu'à l'élevage lui-même qui n'ait vu s'accroître le nombre de nos bestiaux, sauf les moutons, dont la quantité se réduit pour d'autres causes.

Ces constatations n'ont d'ailleurs rien d'étonnant. Le développement du machinisme agricole et sa vulgarisation doivent forcément éliminer une partie des travailleurs agricoles; car si le champ de l'industrie est indéfini, celui de l'agriculture est limité à la surface cultivable qui, dans un pays comme le nôtre, est à peu près la surface cultivée.

Mais, si le travailleur agricole ne trouve plus d'occupation en rapport avec ses aptitudes, il émigre et d'autant plus que la civilisation le pousse vers la ville où l'argent, outre son pouvoir commercial, possède, ce que M. Levasseur a défini, le 5 mars 1894. à la Société d'économie politique, *le pouvoir social de l'argent.*

En quittant la campagne pour la ville, il accroît son bien-être, et l'on peut dire qu'il améliore, du même coup, sa situation.

Il ne faut donc pas s'en plaindre, comme le disait, en septembre dernier, à Monflanquin, M. Georges Leygues, ministre de l'intérieur, ni chercher à enrayer un phénomène qui, en indiquant le développement industriel et commercial de la France, est un signe de progrès économique.

Aussi bien voudrait-on l'enrayer qu'on ne le pourrait guère.

En 1848, à la suite de l'émeute du 15 mai et sur la demande du comité du travail, une enquête fut prescrite qui, entre autres questions, portait celle-ci : « Quels seraient les moyens d'arrêter l'émigration, vers les villes, des travailleurs des campagnes et d'appliquer aux travaux des champs les bras inoccupés de l'industrie ? »

La question est restée sans réponse.

Le 12 septembre 1848, Ledru-Rollin, dans la discussion du droit au travail, disait, de son côté : « Ce que je demande, c'est qu'on renvoie à l'agriculture par protection, par l'anoblissement de cet art, la grande quantité d'ouvriers qui pullulent et se corrompent dans nos villes. » Par les cris : « Très bien! très bien! nous sommes d'accord! », l'Assemblée nationale accueillait cette déclaration comme la presse vient d'accueillir celle de M. Georges Leygues.

Depuis, la question a été maintes fois discutée. Elle a fait l'objet des lamentations des journalistes à court de copie, des politiciens à court de sujets de discours, des pseudo-sociologues qui voient dans les sciences sociales des moyens de s'établir une réputation de savants en construisant des systèmes plus ou moins ingénieux ou originaux, non d'après les faits, mais d'après leurs préjugés et par la généralisation de quelques faits isolés qu'ils abstraient pour les besoins de leurs systèmes.

A quoi tout cela a-t-il abouti ?

Mon éminent maître, M. Levasseur, le constate avec l'autorité qu'on lui connaît : « La plupart des moyens répressifs qui ont été proposés sont en opposition avec

la liberté individuelle et, partant, contraires à l'intérêt économique du pays ou inefficaces. »

Peut-on sérieusement recourir à des moyens qui sont ou inefficaces ou contraires à l'intérêt économique du pays ?

Nous le pensons d'autant moins que chacun est, en somme, le meilleur juge de son intérêt, bien ou mal entendu, et que personne n'a le droit de se substituer à lui pour apprécier son sort.

Claudius NOURRY.

IV.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS

2e Trimestre 1895.

Chemins de fer. — FRANCE. — En attendant la distribution prochaine de la *Statistique des chemins de fer français* (documents divers), qui est sous presse, on mentionnera aujourd'hui les renseignements partiels, publiés récemment par le Ministère des travaux publics, dans le *Journal officiel.*

Le numéro de ce journal du 6 avril 1895 contient un tableau des recettes de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général pendant les années 1894 et 1893. D'après ce tableau, la longueur moyenne exploitée a augmenté, en 1894, de 847 kilomètres, pour atteindre 36171 kilomètres. La recette totale a monté de 1187013431 fr. en 1893 à 1210375133 fr., ce qui donne un excédent de 23361702 fr. et fait ressortir la recette kilométrique à 33463 fr., en accroissement de 76 fr. sur le chiffre correspondant de l'année 1893. L'amélioration, comme on voit, est assez faible. Pour apprécier la productivité du réseau, en 1894, il faut attendre la publication des données afférentes à la dépense d'exploitation.

Au point de vue budgétaire, on constate un accroissement de 1574962 fr., provenant des impôts sur les transports, qui ont produit, en 1894, 49983253 fr., contre 48407291 en 1893.

Le *Journal officiel* du 19 avril 1895 donne des renseignements analogues sur les chemins de fer algériens et tunisiens. La longueur de ces deux réseaux n'a pas augmenté en 1894 et s'élève à 3152 kilomètres, dont 2927 en Algérie et 225 en Tunisie. Les recettes kilométriques accusent une amélioration assez sensible. Elles s'élèvent : pour l'Algérie, à 8022 fr., en accroissement de 626 fr. sur l'exercice 1893, et pour la Tunisie, à 6879 fr. contre 6162 pendant l'exercice précédent. Ces résultats paraissent relativement satisfaisants, lorsqu'on les compare avec ceux de l'année 1893, qui accusaient, par rapport à l'année précédente, une diminution des recettes kilométriques de 1201 fr. pour l'Algérie et de 1215 pour la Tunisie.

On terminera ces renseignements sommaires sur nos chemins de fer par les données récapitulatives suivantes, extraites du *Journal officiel* du 13 juin 1895 et relatives aux chemins de fer d'intérêt local et aux tramways en 1894 et 1893.

TABLEAU.

Années.	Longueur moyenne exploitée.	Produit net total.	Produit net par kilomètre.
—	—	—	—
Chemins de fer d'intérêt local.			
	Kilomètres.	Francs.	
1894	3661	3161951	871
1893	3429	2421409	712
Différence. . .	+ 232	+ 740542	+ 159
Tramways.			
1894	1845	5319421	2899
1893	1633	5217635	3196
Différence. . .	+ 212	+ 101786	— 297

L'accroissement du produit net kilométrique des chemins de fer d'intérêt local s'accuse surtout pour le réseau garanti par l'État. Ce produit monte, en effet, à 181 fr. en 1894, tandis qu'en 1893, il se chiffrait par un déficit kilométrique de 65 fr. Néanmoins la productivité du réseau non garanti est bien plus grande, car le produit net kilométrique de ce réseau ressort à 2014 fr. en 1893 et s'élève à 2122 fr. en 1894.

Les impôts sur les transports de la grande vitesse se sont élevés à 259870 fr. en accroissement de 19571 sur l'année 1893.

Étranger. — *a) Empire d'Allemagne.* — Nous avons donné, dans notre dernière chronique, quelques renseignements sur le réseau allemand, en 1893, d'après la statistique de l'Union des administrations des chemins de fer allemands; aujourd'hui, nous avons sous les yeux un document officiel plus récent; c'est le XIV[e] volume de la statistique officielle des chemins de fer de l'Empire, publiée par l'Office impérial sur l'exercice 1893-1894.

La statistique de l'Union, quoique fort complète, ne s'occupe que de ceux des chemins de fer dont les administrations font partie de cette association, tandis que la statistique officielle embrasse le réseau allemand tout entier. La première partie de ce volumineux document traite des chemins de fer à voie normale, la seconde est consacrée au réseau à voie étroite, et la dernière aux chemins de fer industriels et privés. A défaut de place, on n'en extraira que les principaux faits concernant le réseau à voie normale, qui comprend les voies ferrées d'intérêt général et les chemins de fer secondaires. Ces derniers présentent, au point de vue technique et économique, beaucoup d'analogie avec nos chemins de fer d'intérêt local.

La longueur totale du réseau en question s'élevait, à la fin de l'exercice 1893-1894, à 43557 kilomètres, contre 42963 en 1892-1893. Dans ces chiffres, le réseau exploité par les États allemands figurait pour 39737 kilomètres pendant le dernier, et pour 38944 pendant le précédent exercice. Les lignes exploitées par des compagnies sont, en majeure partie, d'intérêt secondaire.

Le nombre des voyageurs kilométriques dépasse 12 milliards et demi et accuse un accroissement de 6,53 p. 100 sur l'exercice 1892-1893.

Le tonnage kilométrique des marchandises s'élève à 24485 millions, contre 23215 millions de tonnes-kilomètres pendant l'exercice précédent.

Le produit net kilométrique, qui était de 11851 marks en 1892-1893, a monté notablement pendant le dernier exercice pour atteindre 12977 marks.

La rémunération du capital de premier établissement s'est également accrue. Elle était de 4,56 p. 100 pour l'exercice 1892-1893 et de 5,03 p. 100 pour le dernier exercice.

b) Saxe. — D'après le dernier compte rendu officiel, le réseau saxon exploité par l'État avait, au 31 décembre 1893, une étendue de 2690 kilomètres. Un tiers environ de cette longueur était exploité comme lignes secondaires, parmi lesquelles les voies à l'écarte-

ment réduit figuraient pour 327 kilomètres. Le capital de premier établissement des lignes à voie étroite ne s'élevait qu'à 78028 marks par kilomètre, tandis que le coût des lignes à voie normale atteignait 293157 marks par kilomètre. Malgré les nombreuses lignes à faible trafic, les résultats de l'exploitation du réseau accusent une situation prospère.

Le mouvement sur le réseau, en 1893, se traduit par 890 millions de voyageurs kilométriques contre 848 millions, en 1892; et par 1303 millions de tonnes kilométriques contre 1220 millions pendant l'année précédente.

Le produit net kilométrique du réseau s'accroît, en 1893, de 8,6 p. 100 par rapport à l'année précédente et atteint 11970 marks. La rémunération du capital de premier établissement était de 4,27 p. 100 en 1892 et de 4,52 p. 100 en 1893.

c) Autriche. — La Direction générale des chemins de fer de l'État autrichien vient de publier le rapport annuel sur sa gestion en 1894. Voici les principales données empruntées à ce document.

La longueur du réseau s'élève à 8433 kilomètres, en accroissement de 225 kilomètres sur l'année 1893. Comme le réseau entier de l'Autriche atteint 16000 kilomètres en chiffre rond, il s'ensuit que l'État exploite plus de la moitié des voies ferrées cisleithaniennes.

Le transport des voyageurs accuse 1635 millions de voyageurs kilométriques, soit une augmentation de 177 millions par rapport à l'année précédente. Le nombre des tonnes kilométriques des marchandises atteint 2,8 milliards, en accroissement de 390 millions sur l'année 1893.

Le produit net de l'exploitation dépasse, en 1894, le chiffre de l'exercice précédent, de 4677435 florins et atteint 29796478 florins.

d) Pays scandinaves. — De la statistique officielle suédoise, parue récemment, on extrait les données récapitulatives suivantes, relatives aux années 1893 et 1892 :

	Années.	Longueur moyenne exploitée.	Voyageurs.	Tonnes.	Recettes.	Dépenses.
		Kilomètres.			Francs.	Francs.
Suède.	**1893**. . .	8477	14820518	11558434	70944483	44398411
	1892. . .	8323	13975579	10953460	69088084	43641407
	Différence. . .	+ 154	+ 844939	+ 604974	+ 1856399	+ 757004
Norvège.	**1893**. . .	1611	6020624	1467678	12865519	10096037
	1892. . .	1578	5686410	1389435	12772230	9804847
	Différence. . .	+ 33	+ 334214	+ 78243	+ 93289	+ 291190
Danemark. (État.)	**1893**. . .	1689	11384208	1854873	24786814	19763649
	1892. . .	1579	10388190	1627652	23060253	19598606
	Différence. . .	+ 110	+ 996018	+ 227221	+ 1726561	+ 165043

e) Belgique. — Avant de terminer la revue sommaire des statistiques des chemins de fer de l'Europe, on signalera le dernier rapport du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer vicinaux belges sur sa gestion en 1894. Ce réseau, qui compte à peine une dizaine d'années d'existence, se compose exclusivement des lignes économiques, et présente, à cet égard, un certain intérêt, surtout en ce moment. où les législateurs de divers pays cherchent à stimuler et à faciliter, par des mesures appropriées aux besoins locaux, la création et le développement des voies ferrées à faible trafic.

La longueur de ce réseau s'élève, en 1894, à 1249 kilomètres, dont 46 kilomètres seulement sont à voie normale. Le reste est à l'écartement réduit de 1 mètre et de $1^{m},067$.

La dépense moyenne d'établissement du réseau s'élève, en chiffre rond, à 44000 fr. par kilomètre, y compris le matériel roulant.

Les résultats de l'exploitation de ces lignes prouvent qu'elles répondent à un besoin réel. Le rapport de la dépense à la recette du réseau est de 70,57. La recette moyenne kilométrique est de 4381 fr. et la dépense de 3091 fr.

Le taux moyen des dividendes augmente d'année en année. Il n'était que de 2,65 p. 100 en 1890 et il atteint, en 1894, 2,90 p. 100.

Dans le capital souscrit, l'État figure pour 14 millions, les communes pour 21 millions, les provinces pour 14 et les particuliers pour 2 millions de francs seulement.

En un mot, c'est un modèle d'un petit réseau économique et homogène, qui mérite d'être étudié par ceux qui s'appliquent à doter leurs pays des chemins de fer économiques.

États-Unis. — On terminera la chronique des chemins de fer par un coup d'œil sur le réseau américain.

Comme on sait, les chemins de fer des États-Unis subissent actuellement une crise intense, qui a provoqué la liquidation d'un grand nombre d'entreprises. Malgré cela, le réseau de l'Union, d'après le dernier rapport de l'*Interstate commerce commission*, s'est accru de 4897 milles pendant l'exercice terminé au 30 juin 1893. La longueur totale du réseau a atteint 176461 milles (276216 kilom.), qui appartiennent à 1890 compagnies diverses et sont exploités par 752 sociétés.

Pour donner une idée de la situation financière de ce vaste réseau, il suffit de mentionner que son capital de premier établissement s'élevait, en 1893, à 10 1/2 milliards de dollars. Le capital-actions n'entrait dans cette somme que pour 44,44 p. 100, soit pour 4689 millions, dont 61,24 p. 100 ne touchaient aucun dividende.

L'éloquence de ce chiffre rend tout commentaire superflu.

Les données récapitulatives suivantes fournissent, en outre, un aperçu sommaire sur le trafic et les résultats de l'exploitation du réseau :

Au 30 juin.	Voyageurs-mille en millions.	Tonnes-mille en millions.	Recette d'exploitation par mille. (Dollars.)	Dépense d'exploitation par mille. (Dollars.)
1893	14229	93588	7190	4876
1892	13363	88241	7213	4809
	+ 866	+ 5347	— 23	+ 67

On voit que les recettes diminuent tandis que les dépenses augmentent, malgré l'Exposition de Chicago, qui a dû influencer favorablement les transports.

Navigation maritime. — *France.* — Les derniers résultats publiés par le 5e fascicule des *Documents statistiques* de l'Administration des douanes s'appliquent aux mouvements de la navigation avec l'étranger, les colonies et la grande pêche pendant les cinq premiers mois de l'année.

Comparés à ceux des périodes correspondantes des années antérieures, ils accusent toujours de fortes diminutions, notamment par rapport à 1894. D'après la comparaison avec cette dernière année, la diminution dépasse 23 p. 100 du tonnage de jauge des navires, entrées et sorties.

Voici, au surplus, les totaux pour chacune des trois années 1895, 1894 et 1893.

	Années.	Tonnes.
Tonnage de jauge des navires entrés et sortis.	**1895**.	8350049
	1894.	10902967
	1893.	8916915

Contrairement à ce que nous avions observé précédemment, la perte relative est plus sensible pour les pavillons étrangers que pour le pavillon français, qui semble vouloir regagner un peu de terrain.

Étranger. — *a*) *Grande-Bretagne.* — D'après les données du rapport du « Board of

Trade », les échanges, en 1894, présentaient un certain progrès sur l'année précédente. La valeur des importations, en livres sterling, accusait un accroissement de 3818000 sur 1893 et s'élevait à 408506000. La valeur des exportations a subi un petit recul et se chiffrait, en 1894, par 216194000 livres contre 218095000 livres en 1893. Mais cette diminution n'est qu'apparente, car, en réalité, elle correspond à une augmentation des quantités expédiées et ne peut être attribuée qu'à la dépréciation des prix des marchandises.

Parmi les pays expéditeurs, la France vient après les États-Unis, qui occupent la première place. La valeur des produits français exportés en Angleterre s'élève à 43244000 livres en 1894, en diminution de 414000 livres par rapport à l'année précédente.

Comme pays destinataire, nous occupons le troisième rang, après les États-Unis et l'Allemagne. La valeur des importations anglaises, en France, atteint 13543000 livres, en accroissement de 178000 livres sur l'année 1893.

b) *États-Unis*. — Pour l'Union américaine, nous devons mentionner la publication annuelle du Bureau de statistique du Ministère des finances, intitulée : *Statistical Abstract of the United-States* (Washington, 1895). Nous empruntons à ce recueil les données suivantes sur les échanges et le mouvement maritime de la Confédération américaine.

La valeur totale des échanges de l'Union s'élève, en dollars, à 1547 millions, contre 1714 millions en 1893. Dans ce chiffre, les exportations figurent pour 892 millions, en accroissement de 44 millions sur l'année 1893; les importations sont de 655 millions, en diminution de 211 millions par rapport à l'année 1893.

Cette diminution dans les importations affecte nos échanges avec les États-Unis. En effet, la valeur de nos marchandises expédiées, en 1893, était de 76076215 dollars et de 47549974 dollars en 1894. Les exportations américaines à destination de notre pays s'élevaient à 46619138 dollars en 1893 et à 55315511 dollars en 1894.

Le tonnage des ports de l'Union atteint, à l'entrée, 17024757 tonneaux Morsoom, contre 16678790 tonneaux en 1893, et à la sortie, 17306333 tonneaux contre 16825481 en 1893.

Navigation intérieure. — ÉTRANGER. — *Allemagne*. — La statistique officielle allemande, pour le 1er trimestre de l'année courante, contient des renseignements détaillés sur le trafic du réseau fluvial de l'Empire entre 1872 et 1893; mais ces données ne s'appliquent qu'aux principaux ports et ne se prêtent pas à la déduction exacte du trafic total. Nous nous bornerons donc à constater que le mouvement de l'année 1893 a été défavorablement influencé par la sécheresse et par la guerre douanière avec la Russie. Le trafic avec notre pays, constaté à Lagarde, frontière, était :

L'importation en Allemagne, en 1893 : 1718 bateaux chargés de 311000 tonnes de marchandises, contre 1473 bateaux et 264000 tonnes en 1892. L'exportation, en France, s'élevait, en 1893, à 1583 bateaux et 277000 tonnes, en accroissement de 261 bateaux et de 50000 tonnes sur l'année précédente.

HERTEL.

NOTA. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du Commerce, 80, rue de Varenne.)

Bibliothécaire : M. LAUGIER.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8. — AOUT 1895

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 1895.

SOMMAIRE. — Élection de deux membres titulaires. — Présentation des ouvrages : Le Secrétaire général et M. Victor Turquan. — Discussion sur la communication de M. Beaurin-Gressier relative à l'impôt dans une famille parisienne : MM. Cheysson, de Foville, Fleury (Jules), Alfred Neymarck, Dr J. Bertillon, Dubois de l'Estang, Limousin, Beaurin-Gressier et le Président.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 1895 est adopté.

Sont élus, à l'unanimité, *membres titulaires* :

M. André LEBON, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

M. Théophile BRA, avocat.

A l'occasion du procès-verbal de la séance du 15 mai 1895 (p. 198), M. VAUTHIER a adressé au bureau des observations dont M. le Secrétaire général donne lecture :

« Mon honorable collègue et ami M. Cheysson a cru voir dans les quelques mots que, dans la séance du 24 avril, à propos de la natalité, j'ai dit de nos lois successorales, que je soutiens « l'innocuité de ces lois et l'impossibilité d'y toucher ». Notre collègue a mal interprété ma pensée.

« J'ai dit, au contraire, que les lois dont il s'agit pourraient « fournir un ins-« trument puissant d'action » sur le développement de la natalité et ajouté textuellement (procès-verbal, p. 170) que « la liberté de tester, ou, du moins, une grande « latitude laissée au testateur, pourrait, socialement, comme influence vivifiante, « produire des effets favorables. Les cadets de famille deviendraient, comme en « Angleterre, des éléments plus vivaces et plus entreprenants de la population ».

« Ce n'est pas là le langage de quelqu'un qui croit à l'innocuité des lois successorales et à l'impossibilité d'y toucher.

« Si, à côté de cela, j'ai mentionné l'opposition que des changements de cet ordre peuvent provoquer de la part des esprits « épris d'égalité absolue » — dont je ne suis pas — cela ne veut nullement dire que je partage cette façon de voir.

« Il n'y avait pas lieu, devant la Société de statistique, de discuter la question plus à fond. Par le côté juridique, cela eût été au-dessus de mes forces. Mais si je crois

qu'il ne faut toucher qu'avec réserve à ce qui existe, je suis loin d'être le conservateur borné que feraient de moi les opinions que me prête M. Cheysson, opinions contre lesquelles proteste l'opuscule, beaucoup trop hardi selon quelques personnes, sur *la Modification du régime fiscal en matière de successions,* dont j'ai fait récemment hommage à notre compagnie. »

M. Cheysson s'excuse d'avoir mal interprété l'opinion de son honorable collègue et ami; mais il tient trop à être d'accord avec un aussi vigoureux esprit pour ne pas s'applaudir d'avoir provoqué cette rectification, qui précise la pensée de M. Vauthier relativement à l'influence des lois de successions sur la natalité.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau plusieurs exemplaires d'une conférence de M. Yves Guyot sur *les préjugés socialistes.* Il signale, parmi les documents officiels reçus par la Société depuis la dernière séance : 1° *Le Compte général de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1892;* 2° *l'Annuaire statistique de l'Empire allemand* pour 1895; 3° *l'État du commerce du Royaume-Uni avec les pays étrangers et les possessions anglaises* pour 1894; *Le Mouvement commercial du royaume d'Italie et le mouvement de la navigation* pour 1894.

M. V. Turquan présente, au nom de M. Moron, directeur de *l'Office du travail,* empêché, le quinzième volume de l'*Annuaire statistique de la France,* qui vient de paraître. (*Applaudissements.*)

M. Turquan rappelle que cet annuaire, dont la création remonte à 1878, et dont les 14 premiers volumes ont été rédigés par l'honorable M. Loua, avait, à la suite de certaines critiques, cessé de paraître en 1892, et que l'an dernier M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes avait décidé la reprise de sa publication.

On sait que l'*Annuaire statistique de la France* est destiné à présenter, sous une forme condensée et dans un format commode, un résumé de toutes les plus importantes statistiques dressées par les différentes administrations.

Le conseil supérieur de statistique a désigné sur l'invitation du ministre, en juin 1894, une commission à l'effet d'examiner les conditions nouvelles de la publication d'un quinzième annuaire. Cette commission, composée en grande partie des délégués des différents ministères, a examiné avec le plus grand soin les matières déjà insérées dans les derniers annuaires, et a indiqué, chapitre par chapitre, tableau par tableau, les matières susceptibles d'être reproduites dans la future publication, celles destinées à disparaître ou à être transformées, et enfin celles qu'il y avait lieu d'y introduire désormais.

Le plan de l'annuaire a été maintenu dans ses grandes lignes, mais le service a pensé qu'il serait plus utile de rattacher les tableaux rétrospectifs, qui figuraient depuis quelques années à la fin de l'ouvrage, aux chapitres respectifs dont ils dépendaient. De cette façon, ces chapitres forment un tout complet.

M. Turquan est heureux de reconnaître la parfaite complaisance qu'il a rencontrée auprès des différents chefs de service qui lui ont fourni soit les éléments des tableaux, soit des statistiques toutes faites, à insérer telles quelles, et tient à les remercier de leur précieux concours.

M. Turquan entre ensuite dans quelques détails sur la composition de l'annuaire; ce dernier ne comprend pas moins de 800 pages et 654 tableaux, alors que le précédent renfermait 530 pages et 300 tableaux. Le nombre de tableaux rétrospectifs a notamment plus que doublé. Toutes les sources ont été soigneusement indiquées au bas de chaque tableau, et il a été possible, pour la première fois, de dresser un catalogue de ces sources, figurant en tête du volume et constituant une bibliographie complète de la statistique de la France.

Enfin deux tables ont été insérées, l'une, analytique, présentant la nomenclature des 654 tableaux groupés par chapitre, et l'autre alphabétique à la fin du volume, ne comportant pas moins de 7000 articles.

Parmi les plus importantes statistiques nouvelles publiées dans l'annuaire, M. Turquan signale :

La statistique des étrangers en France et celle des Français à l'étranger, celle des tribunaux militaires, des tribunaux maritimes, des tribunaux administratifs (Conseil d'Etat, conseils de préfecture) ; les statistiques des cultures et des industries primées ou subventionnées par l'État, celle de l'enseignement supérieur et des étudiants dans les facultés, des différents enseignements : commercial, industriel, agricole, artistique, etc.

Les statistiques de l'industrie, de la vapeur, des forces hydrauliques, de la durée du travail, des salaires, des grèves, des syndicats professionnels, du placement, des bourses du travail, des accidents du travail, des accidents dans les mines, sur les chemins de fer, de la coopération du travail dans les prisons, ont été l'objet de tableaux nombreux et détaillés, pour la plupart inédits.

Les autres statistiques nouvelles ont trait principalement à l'exploitation postale ou télégraphique, aux téléphones, aux forêts, aux haras, aux courses et aux paris mutuels ; la statistique militaire se trouve développée en grand détail pour ce qui concerne l'armée de terre et son état sanitaire, l'armée de mer et l'inscription maritime.

L'Algérie, la Tunisie et les colonies font l'objet de chapitres spéciaux à la fin du volume.

M. Turquan appelle en terminant l'attention de la Société sur les chapitres de l'annuaire consacrés aux finances, aux impôts, à la dette, au mouvement de la richesse, aux monnaies, aux banques et établissements de crédit.

Pour la première fois une statistique complète de la dette a été faite ; la dette consolidée, la dette flottante, la dette viagère, ont fait l'objet d'autant de chapitres distincts, et une monographie complète des pensions a été dressée ; de même les valeurs mobilières cotées à la Bourse, leur répartition par nature, par nationalité, le cours des rentes à la Bourse, les revenus taxés, le mouvement des opérations de la Banque de France et du Crédit foncier ; les bilans des principaux établissements de crédit ont été étudiés dans une série de tableaux parus pour la première fois dans l'annuaire. A cette occasion M. Turquan remercie M. Neymarck de l'obligeant concours qu'il a bien voulu prêter à l'annuaire, pour les précieuses indications qu'il a fournies en vue de l'établissement de cette statistique financière.

M. Turquan conclut en espérant que l'annuaire ainsi composé rendra de sérieux services à toutes les personnes qu'intéresse l'étude du mouvement social et économique de la France.

M. le Président remercie M. Turquan de son intéressante communication ; il fait ressortir l'importance considérable de l'*Annuaire statistique de la France* et se félicite de voir reprendre cette utile publication.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la communication de M. Beaurin-Gressier relative à l'impôt dans une famille parisienne.

M. Cheysson commence par féliciter son ami, M. Beaurin-Gressier, de sa belle étude, qui constitue à la fois un acte de science et de courage civil. Notre cher collègue n'a pas hésité à livrer au public le secret de sa comptabilité, c'est-à-dire de sa vie. « Montre-moi ton livre de compte et je te dirai qui tu es. » Il faut être bien sûr de soi pour procéder à une semblable autopsie et mettre à nu ses fibres les plus intimes. « La maison du sage, dit un proverbe antique, est une maison de verre. » M. Beaurin-Gressier est plus qu'un sage : c'est un homme de conscience et de vertu, qui peut tout dire, parce qu'il n'a rien à cacher et qu'il mène sa vie, au lieu de se laisser mener par elle. (*Applaudissements prolongés.*)

Après cet hommage, que j'avais à cœur de lui rendre, continue M. Cheysson, j'arrive à sa communication et j'y distingue deux parties, que je voudrais examiner successivement : d'abord le budget des dépenses, puis la supputation de la part pour laquelle y entre l'impôt. Je vais les examiner successivement, sans oublier que je ne suis pas ici à la Société d'économie politique, c'est-à-dire en me plaçant, pour les observations que j'ai à présenter, non pas au point de vue des conclusions économiques, mais à celui des méthodes statistiques et des calculs.

Je suis depuis trop longtemps un partisan trop convaincu de la monographie

de famille pour n'avoir pas vu avec une joie véritable M. Beaurin-Gressier en faire à son tour l'application. Cette monographie, dont je vous ai souvent entretenus, mérite la faveur des statisticiens et se combine admirablement avec la statistique générale. Celle-ci s'étale en surface ; celle-là creuse en profondeur ; l'enquête procède de la synthèse ; la monographie, de l'analyse ; la première compte sur la quantité des observations ; la seconde, sur leur qualité ; enfin l'enquête est une attribution de l'État, tandis que la monographie relève surtout de l'initiative privée.

Appliquée à l'étude des familles, la monographie donne une vigueur de relief et une intensité d'effets qu'on ne saurait atteindre autrement. « Je crois, dit un maître qui s'y connaît, et qui n'est pas suspect de vouloir décrier la statistique officielle (1), je crois que cette méthode qui consiste à décrire la famille type dans tous les phénomènes de son activité extérieure et de sa vie entière, est la plus féconde, la plus vraie, et presque la seule qui puisse conduire au but. Avec son aide, nous faisons l'inventaire des biens des familles ouvrières, de l'habitation, du mobilier, des outils et des vêtements ; nous nous initions aux diverses sources de recettes, en y comprenant les plus minces gains et les subventions ; nous prenons sur le fait les habitudes les plus enracinées, bonnes ou mauvaises ; nous analysons, pour ainsi dire, « la cellule » de l'organisme social, qui est la famille, dans ses rapports avec l'état politique, économique, moral et intellectuel du pays. Si l'on suit une autre voie, on court risque de s'égarer dans les abstractions, et l'on s'imagine savoir, en se payant de mots à la place des idées absentes. »

Ailleurs, le même statisticien, comparant les deux procédés en présence, fait à chacun d'eux sa part et conclut en ces termes : « Les froids relevés administratifs, ainsi réchauffés et animés par la monographie, prennent la consistance et le mouvement des organismes vivants. » On pourrait dire encore que l'enquête trace l'esquisse légère d'un vaste paysage et que la monographie en reprend çà et là quelques coins pour y mettre le feuillage, la couleur et pour y faire circuler l'air, la lumière et la vie (2).

Comme tous les actes de la vie d'une famille aboutissent à une recette ou à une dépense, aligner son budget, c'est la disséquer jusque dans sa moelle et pénétrer le secret de sa situation à la fois matérielle et morale. Aussi le budget est-il l'ossature de la monographie, et quand il est dressé avec le soin scrupuleux dont a fait preuve notre ami, il devient pour la science sociale un instrument de précision et lui donne la rigueur des autres sciences.

Mais, pour que ces études puissent porter tous leurs fruits, il est utile qu'elles consentent à se conformer à un même cadre, qui les rende comparables, sans porter d'ailleurs la moindre atteinte à leur originalité individuelle.

L'uniformité du cadre n'est pas moins précieuse à ceux qui rédigent le budget qu'à ceux qui le consultent. Aux premiers, elle sert de guide et de rappel pour qu'ils n'omettent rien et suivent une classification méthodique. Quant aux seconds, elle leur permet de trouver immédiatement le renseignement qu'ils cherchent, puisqu'il est toujours disposé au même rang et de la même façon ; ils peuvent en outre se livrer à des comparaisons faciles, sans avoir à combiner eux-mêmes des groupements de chiffres, à la fois laborieux et suspects.

Ce cadre invariable est difficile à dresser, parce qu'il doit être assez élastique pour se prêter aux situations les plus variées. Sa rédaction exigeait donc la connaissance parfaite de l'anatomie de la famille, de son squelette partout le même sous les variations d'aspect que lui impriment le climat, la profession et les mœurs. Le Play a mis 25 ans à méditer et à expérimenter son cadre (1829-1854), et il ne l'a produit en 1855, pour les 36 monographies des *Ouvriers européens,* qu'après s'être assuré qu'il répondait à toutes les conditions du problème. Depuis lors, ce

(1) M. Bodio, directeur général de la statistique du royaume d'Italie. — (Voir son rapport à l'Académie royale des *Lincei* sur la *statistique des classes ouvrières.* — Séance du 25 juin 1882.)

(2) « Ce n'est que la profusion qui mène à la clarté », a dit Schiller : parole profondément vraie, pourvu que la profusion soit classée, méthodique, sous peine d'aboutir à la confusion.

cadre a continué à être mis en service par tous les observateurs qui ont pratiqué ces recherches et telle en est la valeur qu'après avoir subi l'épreuve de cette longue expérience, il n'a dû recevoir que quelques retouches sans importance, indiquées par l'auteur lui-même dans la 2e édition des *Ouvriers européens*.

M. Beaurin-Gressier ne s'est pas plié à ce cadre ainsi consacré, quoique son travail eût pu parfaitement s'en accommoder, ainsi que je m'en suis assuré par un collationnement personnel. Je ne veux pas faire la critique de celui qu'il a cru devoir adopter; mais je crois que, pour le profit maximum à tirer de ces études, il faut que leurs auteurs sachent s'imposer la discipline d'accepter les cadres déjà admis, sous peine de rendre les comparaisons difficiles et de diminuer l'effet utile de leur travail. Si chaque observateur suit ses préférences, les résultats ainsi obtenus isolément et sans point de repère ne pourront pas se rapprocher, tandis que grâce à l'identité du cadre des 100 budgets des collections des *Ouvriers des Deux-Mondes* et des *Ouvriers européens*, j'ai pu en dresser un tableau synoptique qui présente la juxtaposition des éléments similaires des 100 familles objet des monographies (1).

Non seulement ce cadre classe dans un ordre différent les divers articles et chapitres du budget des dépenses; mais encore il exige, en regard de ce budget, celui des recettes, qui en forme la contrepartie et l'indispensable complément.

Après ces observations générales sur le budget, j'arrive à l'application que M. Beaurin-Gressier en a faite pour l'évaluation des charges correspondantes à l'impôt.

La Société peut se souvenir qu'en 1889 je lui ai proposé ce système du budget individuel de la famille avec l'impôt correspondant à chaque article, pour départager les affirmations contradictoires sur l'importance respective des charges fiscales qui pèsent sur l'agriculture ou l'industrie (2).

Je n'apporte pas, disais-je, des résultats numériques. Je ne viens pas prendre parti avec des chiffres entre les thèses qui présentent tour à tour comme abusivement taxés, les ouvriers et les paysans, les capitalistes et les propriétaires fonciers. Ma communication n'a d'autre but que d'exposer le principe d'une méthode, qui, au lieu de prendre pour point de départ, comme la méthode suivie jusqu'ici, le budget de l'État, s'appuie sur celui de la famille. Tandis que la méthode antérieure cherche par des déductions, ingénieuses mais plus ou moins hypothétiques, à descendre de proche en proche des charges totales du pays à celles de l'agriculture, puis à celles du contribuable, but suprême de ces études, la nouvelle méthode va droit à ce dernier et l'interroge sur les charges, non qu'il croit supporter, mais qu'il supporte en réalité.

Je suis donc très heureux que M. Beaurin-Gressier ait eu le courage d'aborder une application numérique, devant laquelle j'avais reculé à cause de la longueur des calculs et de la délicatesse des recherches qu'elle exige.

Pour cette application, il a eu besoin de prendre parti sur un très grand nombre de questions de principe ou de détail. En général, d'accord avec lui sur les solutions qu'il a données à ces questions, j'ai à lui soumettre des observations amicales sur deux ou trois points particuliers, que je voudrais relever en suivant l'ordre qu'il a adopté lui-même dans son annexe B.

Le chapitre premier de cette annexe est consacré à l'habitation et comprend deux divisions principales : l'une, pour la maison de province, dont la famille est propriétaire et où elle passe les vacances; l'autre, pour l'appartement de Paris, qu'elle détient à bail.

Pour la maison de province, le tableau ne contient que les impôts, dont la proportion s'élève ainsi à 100 p. 100 de la dépense, tandis que, pour la maison de Paris, le tableau donne le loyer, dont l'impôt ne représente que 15 p. 100. Il me

(1) *Les Budgets comparés de cent monographies de famille* (en collaboration avec M. Toqué). Ouvrage couronné du prix Monthyon de statistique par l'Académie des sciences.

(2) *Journal de la Société de statistique*, 1889, p. 210.

semble qu'en ce qui concerne la première maison, le calcul n'est pas exact, parce qu'il fait abstraction de la dépense qui incombe à la famille du fait de la maison dont elle jouit en province.

Si, — comme je l'aurais souhaité, — le budget des recettes avait été dressé en regard de celui des dépenses, on y aurait certainement fait apparaître le revenu de cette propriété, qui rapporte, entre autres fruits, le loyer au profit de la famille. Il aurait donc fallu, en bonne comptabilité, mettre dans la colonne des dépenses le loyer correspondant à la maison de province et, dès lors, le montant de l'impôt, au lieu d'être de 29 p. 100 pour l'immeuble du chapitre premier, aurait été sans doute réduit aux environs de 15 p. 100.

L'incorrection serait la même que si, au chapitre de l'alimentation, un propriétaire de vigne inscrivait seulement l'impôt sur le vin qu'il produit et qu'il consomme, sans mentionner le prix de ce vin. Il aggraverait fictivement la charge proportionnelle de l'impôt et diminuerait à tort ses dépenses, en considérant comme un cadeau gratuit la fourniture du vin récolté sur sa propriété.

Dans les chapitres suivants, je signalerai également l'hypothèse en vertu de laquelle le consommateur supporterait l'intégralité des droits de douanes.

On a présenté plusieurs systèmes sur la répercussion de ces droits, et on s'est livré sur ce sujet à d'interminables discussions. L'éminent directeur de l'Institut agronomique, M. Risler, dans un remarquable opuscule sur le blé, a admis que l'impôt « jouait » dans la proportion de la fraction importée à la consommation totale ; mais M. de Foville a répliqué que, si le droit était prohibitif dans une année de disette, il exercerait une désastreuse influence sur les prix, bien qu'il empêchât toute importation. Cette incidence ultime varie sans cesse d'après les circonstances ; elle échappe à toute loi et vouloir l'enfermer dans une formule, c'est rechercher la quadrature du cercle.

Par exemple, pour le blé, après que le droit de douane a longtemps battu son plein, ainsi qu'il résulte notamment d'un excellent travail de M. Lesage, inséré aux *Annales de l'École des sciences politiques* en 1891, ce droit n'a plus, à l'heure actuelle, qu'une action limitée. Les mercuriales de samedi dernier, 13 juillet, donnent, en effet, pour les prix du blé, 13f à Chicago, 14f à New-York et à Anvers, 15f à Londres, 18f50 à Paris, 17f50 pour la France entière ; ce qui prouve qu'aujourd'hui ce prix dans notre pays est réglé bien plus par la production nationale que par le commerce extérieur. Ce fait est peut-être momentané et cessera d'être vrai demain ; mais il montre, dans tous les cas, qu'on exagère l'influence des droits de douane, en admettant qu'ils pèsent de tout leur poids sur le consommateur, comme l'a fait M. Beaurin-Gressier.

Je comprends bien qu'il a opéré ainsi, pour avoir une base fixe et ne pas se livrer à des appréciations contestables; mais, peut-être pourrait-on échapper à cette alternative d'encourir le reproche d'exagération, si l'on adopte le jeu plein des droits, ou celui d'arbitraire, si on veut l'estimer à tâtons, en recourant au système que je proposais devant vous en 1889 pour résoudre cette difficulté, dont je signalais la gravité épineuse. Je demandais alors de chercher à dégager cette répercussion du droit protecteur par les faits eux-mêmes en dehors de toute idée préconçue, en interrogeant les mercuriales simultanées sur les marchés libres et sur le marché protégé, et en dressant des courbes, dont l'écart doit faire apparaître aux yeux l'influence de la taxe et permettra d'en avoir la mesure.

Enfin, et ce sera ma dernière critique, je relèverai encore dans le budget qu'on nous présente, l'absence de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

Bien que le rapport sommaire placé en tête des annexes se taise sur cette omission, M. Beaurin-Gressier a cherché à la justifier dans son exposé verbal par deux considérations que je résume : d'abord, cette charge serait déjà comptée dans d'autres articles du budget, par exemple à celui des transports ; ensuite ces impôts se traduisent par un amoindrissement du capital et non par une réduction du revenu. Je crois l'une et l'autre explication également contestables.

En ce qui concerne la première, je ne vois aucune compensation forcée entre

les impôts que je paie comme voyageur en chemin de fer ou comme expéditeur de marchandises en petite vitesse, et ceux que je supporte comme détenteur d'actions ou d'obligations de l'Est ou du Nord. A plus forte raison, cette compensation ne se fera-t-elle pas, si, ne possédant aucune valeur mobilière, je voyage fréquemment en wagon, ou si, casanier et sans contact avec le chemin de fer, j'ai ma fortune en titres de nos grandes compagnies.

Je m'explique l'embarras de M. Beaurin-Gressier pour trouver la place de cet impôt dans son budget des dépenses. C'est en effet un impôt qui repose, non sur la consommation, mais sur le revenu, et qui se serait fait jour certainement, si le budget des recettes avait été placé en regard du budget des dépenses.

Quant à la raison d'après laquelle l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières se traduit par une privation d'une fraction correspondante du capital, c'est-à-dire par une sorte de confiscation partielle, dont souffre le détenteur du titre au moment de l'établissement de l'impôt, mais dont seraient indemnes les détenteurs postérieurs, elle peut avoir sa valeur en philosophie financière, mais elle n'est pas de mise ici. Il s'agit en effet de mesurer l'importance des impôts qui pèsent sur un budget donné et l'on ne peut négliger ces impôts, dont le poids varie pour un même budget de dépenses, suivant que les revenus sont fonciers ou mobiliers, et, dans ce dernier cas, suivant que les titres possédés sont nominatifs ou au porteur, soumis ou soustraits à l'impôt de 4 p. 100.

J'en ai fini maintenant avec mes petites chicanes de détail (1) ; mais je serais désolé si elles pouvaient faire douter de la profonde estime que j'ai pour ce travail, dont je souhaite, non seulement la diffusion, mais encore la généralisation. Il s'agit en effet d'une étude considérable, mais isolée, donnant la situation d'une famille déterminée en 1894. Il est clair que bon nombre d'effets fiscaux d'enregistrement et de mutation ne sont pas consignés dans ce budget, parce que la famille n'a pas eu à faire à eux ; mais, en dehors d'elle, ils se sont produits et ajoutent effectivement leur poids à la charge qui pèse sur l'ensemble des contribuables. C'est par la multiplication de ces budgets individuels, de ces coups de sonde, qu'on arrivera à saisir la vérité totale et à ne laisser échapper aucune de ces taxes, qui, d'un moment à l'autre de notre vie, finissent par atteindre chacun de nous, *hodie mihi, cras tibi !*

Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer deux impressions très fortes qui sont ressorties pour moi de l'étude du travail de M. Beaurin-Gressier et qu'il m'est impossible de contenir, malgré les efforts que j'ai faits pour me cantonner sur le terrain statistique.

La première, c'est que l'impôt en France a un caractère de capitation, qu'il est proportionnel aux charges, et qu'il frappe durement les familles en proportion de leur effectif. Notre système fiscal semble conçu de manière à faire expier la fécondité par un supplément de charges, c'est-à-dire à peser plus lourdement sur les familles nombreuses que sur les autres, aussi bien l'impôt direct que l'impôt indirect, aussi bien les droits de mutation par décès que ceux de mutation entre vifs. Nous avons déjà signalé cette fâcheuse tendance dans nos récentes discussions sur le mouvement de la population en France et elle est énergiquement mise en relief par la monographie de M. Beaurin-Gressier.

La seconde impression, qui se dégage de son étude, c'est la lourdeur des charges qui pèsent sur le contribuable français, et qui se traduisent, dans le cas particulier de notre ami, par *deux dîmes et demie.* Pressuré de toutes parts, rançonné pour tous ses actes, pour naître, pour vivre et pour mourir, ce contribuable est à bout de forces ; il fléchit sous le poids ; il demande grâce (2). Ses revenus sont entamés

---

(1) On pourrait encore se demander si l'on n'a pas exagéré l'impôt sur la poste en ne comptant pas dans les dépenses d'exploitation les frais du transport, qui s'opère gratuitement par les compagnies de chemins de fer en vertu de leur cahier des charges...

(2) Cette situation est loin d'être particulière à la France. « Le Parlement et le Gouvernement ne comprennent-ils pas, — disait, il y a quelques jours à peine, mon éloquent ami, M. Luzzatti, devant la Chambre italienne, — que la faculté contributive de notre pays est presque tarie ?... Tout ce qui, dans

de tous les côtés : l'intérêt des placements mobiliers s'abaisse ; les conversions réduisent incessamment les rentes ; les produits de l'industrie deviennent aléatoires sous l'influence de plusieurs causes convergentes ; l'agriculture subit une crise redoutable ; la faculté d'épargne, qui était une des forces de ce pays, est gravement atteinte ; les budgets domestiques ont peine à s'aligner ; la France cesse de s'enrichir, si même elle ne s'appauvrit. *Caveant consules!* Dans son intérêt même, le fisc a tout intérêt à nous ménager. On ne peut plus songer à augmenter nos charges, et il faut sérieusement s'occuper de les réduire, c'est-à-dire de diminuer les attributions de l'État, ce qui est le seul moyen efficace d'obtenir des économies significatives.

Voilà, entre autres conclusions, l'une de celles qui se dégagent le plus nettement du travail de M. Beaurin-Gressier. J'espère qu'elle fera réfléchir ceux qui disposent de l'impôt. Aussi n'est-ce plus seulement comme statisticien que je renouvelle mes remerciements à notre ami ; mais c'est encore comme contribuable, à cause du service qu'il nous a rendu de mesurer et de faire surgir aux yeux de tous l'énormité de notre charge fiscale, dont la pesanteur totale se dérobait derrière la multiplicité des impôts partiels qui en sont les composantes. (*Applaudissements.*)

M. DE FOVILLE, en demandant la parole, se proposait, comme M. Cheysson, de remercier d'abord M. Beaurin-Gressier de l'excellente initiative qu'il a prise et de formuler ensuite quelques critiques amicales en ce qui concerne la seconde partie de son remarquable travail. L'enquête si minutieuse à laquelle notre collègue a soumis son propre budget lui assure la gratitude de tous les statisticiens ; mais, au dehors, ce qu'on remarquera surtout c'est la conclusion relative aux sacrifices que l'impôt, à l'heure actuelle, fait peser sur une famille comme la sienne. Bien qu'il s'agisse d'un cas particulier, tout le monde généralisera plus ou moins : et c'est là, en somme, le grand intérêt des savantes analyses de M. Beaurin-Gressier ; mais c'en serait aussi le danger si les résultats qu'il vient de livrer à la publicité étaient sujets à caution. Il est bon que le contribuable français sache exactement ce que le fisc lui prend ; il serait regrettable de lui faire illusion, soit en exagérant, soit en dissimulant l'importance actuelle de nos charges fiscales.

En fait, M. de Foville reconnaît que, si l'auteur de la communication lui semble pécher quelquefois contre l'exactitude, c'est tantôt par omission, tantôt par exagération, de sorte qu'il peut y avoir compensation, jusqu'à un certain point, entre les rectifications diverses qui paraissent désirables.

D'abord une toute petite querelle, qui n'aurait même pas de raison d'être si nous n'étions pas dans le domaine réservé des chiffres. Il existe des taxes proportionnelles dont le taux s'accuse de lui-même, comme le droit du *dixième* sur les recettes des théâtres (droit des pauvres) ou sur le prix des places de chemin de fer (12 p. 100 avec les décimes). M. Beaurin-Gressier inscrit dans son tableau 10 p. 100 ou 12 p. 100, et il est probable que tout autre eût commencé par faire comme lui. Il suffira pourtant d'appeler son attention sur ce point pour lui faire reconnaître que lorsqu'une taxe de 10 p. 100 s'ajoute à un prix de 100 fr. par exemple, le taux réel de cet impôt, pour le contribuable qui paie 110 fr., n'est pas de 10/100, mais de 10/110, soit 1/11 au lieu de 1/10. La même observation s'applique à certains droits de douane, tels que l'auteur les a calculés. Il ne s'agit là, en tout cas, que d'une très légère retouche.

Ce qui paraît beaucoup plus sérieux, c'est la façon dont sont traitées les contributions directes et la taxe de 4 p. 100 sur le revenu des valeurs mobilières. M. Beaurin-Gressier est propriétaire, en province, d'une maison qu'il occupe lui-même, concurremment avec son appartement de Paris. Si cette maison, pour laquelle il est versé au percepteur 524 fr. par an, comporte une valeur locative de 2620 fr., le taux de la taxation est de 20 p. 100 ; or l'auteur compte 100 p. 100, comme si ces 524 fr. représentaient une contribution purement personnelle, une

notre pays, vit du travail et du trafic a le droit de demander trêve et paix. Oui, trêve et paix pour le contribuable italien ! » (Discours de M. Luzzatti au Parlement italien le 8 juillet 1895.)

sorte de capitation ne correspondant à aucune jouissance. La critique de M. Cheysson, sur ce point, est irréfutable. Quant aux actions et obligations que notre collègue a en portefeuille, il n'en est pas même question dans ses tableaux. C'est, nous dira-t-il, de l'impôt sur le capital que la taxe de 4 p. 100, car du jour où ce prélèvement s'opère, la valeur vénale du titre s'abaisse d'autant et tout est dit. Soit : l'impôt auquel est assujetti le revenu d'un portefeuille peut être assimilé à une réduction de capital; mais une réduction de capital entraîne aussi une perte de revenu ; et, dans l'inventaire dressé par M. Beaurin-Gressier, c'était bien le cas de choisir cette seconde interprétation, car — tout au moins pour les titres possédés depuis longtemps — les lois des 29 juin 1872 et 26 décembre 1890 aboutissent évidemment pour les contribuables à un appauvrissement durable, dont ils ont le droit et le devoir de ne pas faire abstraction. Et, en tout cas, la situation étant exactement la même quand il s'agit de la contribution foncière, comment admettre qu'après avoir fait entrer dans ses comptes tout l'impôt foncier, M. Beaurin-Gressier en élimine toute la taxe de 4 p. 100 ? L'opinion de l'orateur, c'est qu'il fallait faire état de l'un et de l'autre, en mettant en regard de la somme perçue le revenu auquel s'applique cette amputation partielle. En raisonnant comme l'a fait M. Beaurin-Gressier, certains impôts pourraient doubler tous les ans sans que ses calculs en soient le moins du monde affectés. Loin qu'il y ait lieu d'éliminer la taxe de 4 p. 100 en la capitalisant, il serait très légitime d'ajouter au montant des impôts que chacun de nous paye au jour le jour une annuité représentative des droits de mutation entre vifs ou par décès qui viennent, de loin en loin, amoindrir les fortunes privées au profit du trésor public.

La troisième observation de M. de Foville lui est, comme la précédente, commune avec M. Cheysson. Il s'agit de la soi-disant protection douanière. Dans certains cas, pour le blé, par exemple, l'orateur aurait admis volontiers que la majoration du prix se mesure exactement à la quotité des droits de douane. Mais il y a bien des marchandises pour lesquelles cette équivalence n'existe évidemment pas. Le mode de calcul adopté par notre collègue exagère donc nos charges douanières, qui sont déjà assez lourdes en réalité pour qu'on se dispense de les grossir arbitrairement. D'autre part, à ceux qui voudraient, sur ce point comme sur d'autres, généraliser les conclusions de M. Beaurin-Gressier, il faut rappeler que l'argent que nous font perdre les tarifs douaniers rentre en partie dans la poche des producteurs français, qui sont eux aussi des contribuables.

M. de Foville serait tenté de formuler encore un doute à l'égard de certains calculs particuliers, comme ceux qui tendent à dégager la part de l'impôt dans le prix du tabac ou du gaz, dans les tarifs des chemins de fer ou dans les taxes postales. Tout cela est très complexe. Pour la poste M. Beaurin-Gressier prend les recettes et les dépenses inscrites au budget, en défalquant les subventions maritimes. Cette défalcation peut se justifier; mais si nous écartons ces millions-là, ne devrions-nous pas faire entrer en ligne de compte ceux qui représentent les pensions de retraite du personnel postal et qui, pour avoir été rejetés dans le budget du ministère des finances, n'en existent pas moins. Il y aurait quelques corrections de ce genre à recommander à notre collègue.

D'une manière générale, on ne peut se dissimuler que le travail soumis à la Société soulevait, pour la plupart des dépenses qui s'y trouvent mentionnées, un problème insoluble, le problème de l'incidence des impôts. Le prix d'un pain de sucre, le prix d'une bouteille de vin, le prix d'un meuble ou d'un habit se compose d'une foule d'éléments successivement totalisés. Cent personnes peuvent avoir coopéré à la même production et toutes ont rencontré plus d'une fois le fisc sur leur chemin. Or, sans doute, c'est le commun désir de quiconque vend son travail ou ses produits de se faire rembourser par l'acheteur l'impôt qu'il a payé, et l'on y réussit souvent ; mais souvent aussi, de par la loi de l'offre et de la demande, il faut renoncer à ce remboursement et passer aux profits et pertes les sommes que l'État a prélevées. Il nous est donc impossible de dire sûrement, quand nous payons 10 fr. à notre épicier ou à notre tailleur, ce que ces 10 fr. contiennent d'impôt. Et cela

seul nous autoriserait à envelopper d'un grand point d'interrogation tout ce curieux tableau noir et blanc que la Société a eu devant les yeux.

Mais, plus l'entreprise était épineuse, plus il faut savoir gré à M. Beaurin-Gressier d'avoir mis tant de courage, tant de patience et de sincérité au service d'une enquête ardue et délicate entre toutes. M. de Foville, en exprimant le vœu que l'auteur veuille bien réviser lui-même ses calculs, avec ou sans le concours des spécialistes qui font partie de la Société, espère que son savant collègue et ami ne verra dans ce désir qu'une preuve de plus de l'importance que nous attribuons tous à un travail aussi nouveau que suggestif.

M. Jules Fleury exprime le regret qu'il éprouve à ne pas partager les opinions qui viennent d'être exprimées par deux savants éminents autant que sympathiques qu'il s'honore de considérer comme des maîtres. Il ne voit pas, en effet, entre le travail de M. Beaurin et la monographie suivant la méthode Le Play, l'analogie que croit y trouver M. Cheysson. M. Beaurin a cherché à mettre en relief les charges fiscales qui pèsent sur la famille dont il a parlé. Ce n'est pas là le but que paraissent se proposer les monographies, faites surtout pour émouvoir le moraliste et l'homme d'État. Elles ont contribué à surexciter ce sentiment de pitié pour nos semblables, qui risque de dégénérer en socialisme; les monographies, en effet, font voir des maux dont elles n'indiquent pas les remèdes. Par leur principe, comme par leur méthode, elles ne paraissent pas conduire d'une façon très sûre à la généralisation qui seule est scientifique. Quel parti, par exemple, tirer de cette constatation qu'un chiffonnier de Paris ne consomme annuellement que pour 2 fr. de boissons fermentées? Ou c'est une erreur d'observation, ou c'est l'observation d'un cas exceptionnel. M. Fleury ne croit donc pas qu'il faille reprocher à M. Beaurin de ne pas s'être astreint au cadre *inflexible* dont parlait tout à l'heure l'éminent M. Cheysson. En second lieu, il ne semble pas non plus à M. Fleury que l'omission, dans le travail de M. Beaurin, des impôts qui frappent le revenu diminue l'autorité de ses conclusions. D'abord, parce que ces impôts sont plutôt des impôts sur le capital, leur valeur en Bourse étant directement influencée par les impôts à acquitter, et ensuite parce que, ce qui intéresse dans le travail de M. Beaurin, c'est le rapport de l'impôt à la dépense. Il nous a montré que l'impôt était proportionnel non aux ressources, mais aux besoins. A ce dernier point de vue, il faut tenir compte, comme l'a fait M. Beaurin, des droits de douane, dont la répercussion sur le prix des choses est certaine. C'est uniquement parce que cette répercussion existe que les privilégiés ont mis tant d'ardeur à obtenir les tarifs de douane. Il se peut, qu'à certains moments, la répercussion ne soit pas complète — mais il s'en faut toujours de bien peu — et M. Beaurin a bien fait de mettre en évidence ce fait monstrueux, que, grâce aux tarifs de douane, les privilégiés vivent aux dépens de leurs concitoyens — et que leur prélèvement est d'autant plus important que les besoins de celui qu'ils pressurent sont plus grands.

M. Alfred Neymarck fait remarquer que le travail si intéressant de M. Beaurin-Gressier se rapproche, sur beaucoup de points, des évaluations que M. Paul Leroy-Beaulieu avait faites, en 1883, sur le poids et la répartition des impôts en France, dans la 3e édition de son traité sur la *Science des finances*. M. Beaurin-Gressier n'a omis aucun détail, aucune dépense; quelques-uns de ses chiffres peuvent être contestés et il n'en peut être autrement quand on descend, avec autant de minutie, dans les détails d'une statistique si difficile à faire; mais, en bloc, il estime que l'impôt prélève 23 p. 100 sur le revenu d'un ménage composé de 9 personnes et dépensant annuellement 20000 fr.

M. Paul Leroy-Beaulieu avait fait l'évaluation d'un ménage d'ouvriers composé de 3 personnes, et il estimait que l'impôt prélevait 10,80 p. 100 du revenu; il avait fait aussi l'évaluation des impôts que paie un homme ayant 80000 fr. de rente, dont la moitié en biens-fonds et l'autre moitié, par parties égales, en fonds publics et en valeurs mobilières diverses; d'après lui, ce rentier paierait à l'État, au département ou à la ville, bon an mal an, environ 17 p. 100 de son revenu.

On pourrait faire d'autres calculs : supposez, par exemple, un commerçant qui, ayant travaillé toute sa vie, s'est retiré des affaires et a placé ses économies en valeurs mobilières ou en rentes. Il supportera les mêmes impôts que ceux indiqués déjà par M. Beaurin-Gressier; il supportera, en outre, les impôts qui frappent les valeurs mobilières; ses revenus seront atteints par les conversions.

Il est donc permis d'en conclure que nos impôts sont excessivement lourds et que nous arrivons à la limite qu'il serait dangereux de dépasser; que ce soit 10,80 p. 100 pour les ouvriers, 17 p. 100 pour les rentiers, selon M. Leroy-Beaulieu, ou 23 p. 100 selon M. Beaurin-Gressier, on peut dire que c'est trop lourd. Il convient de s'arrêter dans cette voie; le contribuable demande grâce.

M. le Dr Jacques Bertillon est frappé de ce que l'impôt est proportionnel non pas aux ressources, mais aux charges; on incrimine bien à tort l'impôt indirect, car avec l'impôt direct, le résultat serait absolument le même. M. Bertillon pense que l'impôt devrait frapper plus lourdement les familles peu nombreuses que les grandes familles; et, en exprimant ce *desideratum*, il ne sollicite pas une faveur de l'État, il ne demande que la justice.

M. Dubois de l'Estang serait d'avis de séparer dans les calculs d'incidence de l'impôt ce qui est protection et ce qui est droits de douane et de ne faire figurer que les perceptions de l'État. Comme les questions d'incidence sont presque insolubles, il lui semble que M. Beaurin-Gressier a suivi la meilleure marche.

Mais il estime qu'il faut tenir compte des impôts sur le revenu, puisque l'impôt est une part des revenus individuels consacrée aux besoins de l'État, ainsi que des droits de succession et de mutation transformés en annuités. Ces rectifications faites, M. Dubois de l'Estang retrouve les chiffres de M. Beaurin-Gressier.

La proportion accusée par celui-ci est effrayante, car une grande partie des ressources de la famille monographiée provient d'un traitement exempt d'impôt; si ces ressources provenaient de capitaux, l'impôt serait majoré des taxes sur le revenu. A l'heure qu'il est, l'impôt doit prélever 40 p. 100 des ressources de la France.

M. Limousin dit que le chiffre d'impôt accusé par M. Beaurin-Gressier sur le tabac est trop élevé, car il représente la totalité de l'écart entre le prix de revient et le prix de vente, et le prix de revient doit s'accroître d'un bénéfice industriel.

Il ajoute, en ce qui concerne les droits de douane, que la taxe sur les blés étrangers ne joue que quand le prix du blé français dépasse 20 fr. 50 c. le quintal.

M. Beaurin-Gressier répond que plusieurs points visés dans la discussion sont examinés dans son travail, qui paraîtra *in extenso* dans un des prochains numéros du Journal de la Société.

Il a fait une monographie pour une année déterminée et il n'entend pas généraliser. Comme il n'a payé ni droits de succession, ni droits de mutation, il n'a pas eu à en tenir compte. Il s'est préoccupé des impôts qui grèvent la production et retombent plus ou moins sur le consommateur, mais il ne les a pas chiffrés.

S'il n'a pas pris le cadre de Le Play, dont il reconnaît les avantages, c'est qu'il s'occupait seulement de l'impôt. Il a voulu donner des chiffres précis, aussi il a pris ceux du tarif des douanes; il aurait craint de tomber dans l'arbitraire en se servant des courbes indiquées par M. Cheysson et, jusqu'à plus ample informé, il croit que ses résultats se rapprochent beaucoup de la vérité.

D'accord avec M. Leroy-Beaulieu, il a éliminé résolument l'impôt sur le revenu, car cet impôt est déduit du cours d'achat des valeurs donnant le revenu. D'ailleurs, l'impôt sur le revenu est déjà porté au débit du compte de profits et pertes de la plupart des sociétés par actions et, le compter dans un budget privé serait un véritable double emploi.

M. Beaurin-Gressier exprime à ses confrères sa gratitude pour leurs bienveillantes critiques qui prouvent l'intérêt qu'ils ont pris à sa communication.

M. le Président remercie ceux des membres de la Société qui ont pris part à

une discussion qui n'est pas épuisée et pourra être reprise à la séance d'octobre, et il fait tout particulièrement appel à la compétence de ceux qui n'ont pas encore donné leur avis sur le problème.

La séance est levée à 11 h. 20.

Le Secrétaire général, E. Yvernès.

Le Président, A. Vannacque.

II.

L'HISTOIRE DE LA DÉMOGRAPHIE (1).

Le mot de *démographie* est, je crois, d'origine française. M. Guillard, dont le gendre et le petit-fils ont nom Bertillon, est, à ma connaissance, le premier qui l'ait employé. Il signifie description de la population. D'autres, particulièrement M. Engel, auraient préféré le mot démologie qui marquerait davantage le caractère de science. Débat d'importance secondaire. Nous avons une idée suffisante de ce qu'est la physique ou la chimie, quoique les mots ne définissent guère par eux-mêmes la science qu'ils désignent. Le mot démographie a prévalu par l'usage. Gardons-le.

L'important est de savoir ce qu'il veut dire. Dans mon ouvrage sur *la Population française,* je l'ai défini ainsi : « La démographie est la science de la population ; elle en constate l'état, elle en étudie les mouvements, principalement dans la naissance, le mariage, la mort et dans les migrations; et elle s'efforce de parvenir jusqu'à la connaissance des lois qui la régissent. C'est la science de la vie humaine dans l'état social ; c'est bien réellement une science dans le sens que nous donnons à ce mot, puisqu'elle a un objet distinct, nettement déterminé ».

Toute science a ses bornes, mais les savants ne s'accordent pas toujours sur le point où il convient de les poser, parce que les sciences du même ordre se pénètrent les unes les autres et qu'il y a des savants disposés à étendre le domaine de celles qu'ils cultivent au détriment des autres.

Il y a des démographes qui se renferment strictement dans le mouvement et l'état de la population. Il y en a d'autres, au contraire, qui pensent que, puisque la démographie est chargée d'étudier la vie de l'homme en société, rien de ce qui se rapporte à l'homme considéré comme être social ne leur est étranger, et qui ont ainsi une tendance à englober toutes les sciences dans la démographie. C'est trop peu ou trop. Je ne crois pas qu'on fasse à une science un cadeau enviable en prétendant lui attribuer des domaines que d'autres sciences occupent. Il appartient à chacune de cultiver son domaine propre, sauf à faire entre elles des échanges de produits, comme il convient entre bons voisins.

La naissance et la mort, termes extrêmes de la vie, et le mariage, terme intermédiaire qui est la cause principale de la naissance, sont, avec les mouvements de

---

(1) Extrait d'une conférence faite au Congrès d'hygiène et de démographie de Budapest, septembre 1894.

migration, le centre des études démographiques ; autour de ce centre viennent se grouper des phénomènes complémentaires ou accessoires qui expliquent les premiers, comme la maladie, l'hygiène, la densité, l'état et la répartition de la richesse et, d'une manière plus générale, les questions complémentaires sur l'état matériel, intellectuel et moral des populations.

On est encore au cœur du domaine démographique quand, des faits, on tire des conclusions et qu'on expose les lois de la population. C'est à peu près le cadre que je m'étais tracé pour composer mon ouvrage intitulé *la Population française;* si j'en suis sorti par quelques côtés, c'est d'abord que les limites ne sont pas inflexibles et qu'ensuite un livre sur la population n'est pas nécessairement une œuvre de pure démographie.

On a écrit sur la démographie avant que le mot fût inventé. On disait alors « Statistique de la population » ou « Statistique » tout court. La première expression est acceptable, quoiqu'elle semble enfermer trop la démographie dans les chiffres. La seconde ne l'est pas. La démographie est une chose et la statistique en est une autre. La démographie emprunte sans doute à la statistique ses procédés et travaille avec les chiffres qu'elle lui fournit; mais la statistique s'applique, outre la démographie, à une très grande variété de matières. Tout ce qui, dans la vie sociale, peut être compté, est de son ressort.

Est-elle une science ? Question controversée. Je pense qu'elle est un procédé d'investigation à l'aide duquel on dresse des inventaires, mais que, n'ayant pas d'objet propre, comme il convient à une science, elle ne doit pas être qualifiée de science. Elle relève aussi bien le mouvement du commerce ou l'état d'une recette que le nombre des décès. Il y a des statisticiens, comme mon ami M. Bodio, qui l'appellent une science parce qu'elle a sa méthode particulière d'investigation et d'exposition, et, à ce point de vue, ils pourraient avoir raison. La dénomination est, d'ailleurs, d'importance secondaire. Ce qui est certain, c'est que la statistique est aujourd'hui un instrument de connaissance indispensable et que son rôle grandira à mesure que les sociétés éprouveront davantage le besoin de se connaître.

La démographie est évidemment une science sociale puisque les sociétés humaines sont des groupes de population. Je ne cherche pas si elle est la plus importante, je ne voudrais pas soulever de querelle de préséance. Mais je prétends que, bien qu'elle soit de date relativement récente, elle est la plus rigoureuse par la méthode et par les résultats, la plus solidement assise sur l'expérience.

On a écrit de beaux livres sur la politique ; peut-on dire que la science de la politique soit faite ? On parle pompeusement de la science sociale; le jour où elle existera, l'esprit humain pourra se vanter d'avoir fait, dans le monde moral, une découverte aussi grande qu'a été celle de l'attraction universelle dans le monde matériel. Mais, jusqu'à présent, il y a des sciences sociales plus ou moins ébauchées; quant à la science sociale, c'est-à-dire la réduction à un certain nombre de lois simples de toutes les manières d'être des hommes vivant à l'état social, elle n'existe pas. Je ne parle pas ainsi pour décourager ceux qui poursuivent leurs études dans cette voie; bien loin de là, je voudrais les exciter à travailler avec méthode, en les tenant en garde contre la présomption de croire qu'ils vont toucher un but encore fort éloigné. La démographie, au contraire, est une science qui existe réellement.

Maintenant que je l'ai définie et que j'ai marqué la place qu'elle occupe, je vais

essayer de vous expliquer comment elle est née et comment elle est devenue une grande fille qui n'a pas terminé son éducation, mais qui est à bonne école.

On a fait de la démographie longtemps avant qu'on ne songeât à la science démographique, comme M. Jourdan, dans le *Bourgeois gentilhomme,* faisait de la prose. Vous savez que le roi David a ordonné à son général de dénombrer son peuple : il faisait de la démographie. Mal lui en a pris, car le grand-prêtre lui a déclaré qu'il avait offensé Dieu et ne lui a laissé que le choix de la punition. Les Romains faisaient de la démographie quand leurs censeurs comptaient et classaient les citoyens d'après leur fortune. Les recensements sont néanmoins restés très longtemps impopulaires. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires,* en parle à peu près comme avait fait le grand-prêtre du temps de David.

C'est au XVIIIe siècle que se trouve le berceau de la science démographique. Ce siècle a eu toutes les curiosités. Dans les sciences de la nature, il a donné naissance à la chimie, à la géologie ; dans les sciences morales, il a mis en circulation les mots de civilisation, de bienfaisance, d'humanité, qui correspondaient à des préoccupations nouvelles. S'il a eu des témérités, il faut les lui pardonner en considération de son ardent désir de savoir.

Il a eu le mérite de comprendre qu'il y avait une science de la vie humaine et de tenter d'en découvrir les lois. Graunt, au XVIe siècle, Witt, moitié plus tard, puis Halley, calculant, à la fin du XVIIe siècle, sur les données fournies par G. Neumann, n'avaient dressé des tables de mortalité qu'en vue d'emprunts d'argent.

Le premier en date auquel revient le mérite d'avoir eu en vue la connaissance scientifique de la vie humaine est un Allemand, pasteur protestant dans l'armée de Frédéric le Grand. Süssmilch disposait de peu de documents; mais, en écrivant et en publiant, en 1741, son livre : *Die gœttliche Ordnung in den Verœnderungen des menschlichen Geschlechts aus der Geburt, dem Tode und der Fortpflanzung desselben erwiesen,* il songeait, vous le voyez par le titre, — et l'ordre suppose la loi, — à l'ordre (1) dans lequel se produisent les naissances, les mariages et les décès; il avait un sentiment vrai de l'ensemble en constatant que les phénomènes se manifestent et se succèdent avec une régularité qui est précisément la loi démographique.

En France, Mirabeau, son contemporain, est plutôt un précurseur qu'un démographe; son principal ouvrage, qui porte le double titre de l'*Ami des hommes* et de *Traité de la population,* justifierait plus le premier que le second, étant semé de vérités piquantes, mais ne reposant sur aucune donnée statistique.

Le premier démographe digne de ce nom qu'ait eu la France, si l'on omet Vauban, est Deparcieux.

La table de mortalité de Deparcieux, qui était encore en usage pour certains contrats d'assurance, il y a peu d'années, est bien connue; son ouvrage : *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine,* l'est moins et c'est regrettable, parce qu'il renferme d'excellentes choses au sujet de cette durée aux différents âges et dans différentes conditions.

Les États scandinaves doivent être notés comme ayant fait, dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, des recensements généraux de leur population, en même temps

(1) « L'ordre divin dans les variations du genre humain prouvé par les naissances, les décès et la reproduction des hommes. »

qu'ils comptaient les naissances, mariages et décès. Wargentin en a profité pour dresser la première table de survie calculée, non sur un groupe particulier de personnes, mais sur un peuple entier.

Quand j'aurai cité encore, pour la France, l'abbé Expilly, Messance qui, pour vérifier l'hypothèse de Mirabeau sur la diminution de la population, a fait de solides études sur la vie humaine, dans plusieurs généralités de France ; Dupré de Saint-Maur, Buffon, plus tard Duvillard et surtout Moheau, qui est trop peu connu aussi, si peu qu'on s'est demandé si ce nom n'est pas un pseudonyme — ce que, pour ma part, je ne vois aucune raison de penser — mais qui, cependant, a composé, sur l'ensemble de la démographie française, un livre intitulé : *Recherches et considérations sur la population de la France*, beaucoup plus méthodique et plus complet que les précédents, je vous aurai donné une idée des débuts de cette science qui n'avait pas encore soixante ans d'existence à l'ouverture du XIXe siècle.

C'est ce siècle qui lui a procuré l'abondance et la variété des matériaux qui l'ont définitivement constituée.

Le XVIIe siècle avait été le temps des concepts de l'esprit : Pascal, Fermat, Descartes, Newton. Le XVIIIe siècle avait conseillé l'observation. Le XIXe l'a pratiquée et vous savez quels trésors en tout genre il a amassés par cette méthode et comment il a renouvelé et élargi les sciences naturelles et les sciences morales.

Il s'ouvre par les deux premiers recensements généraux que deux grandes nations d'Europe, la France et l'Angleterre, ont faits de leur population en 1801. Les États-Unis les avaient devancées de onze ans et les États scandinaves d'une cinquantaine d'années. Les autres peuples européens les ont successivement imitées et, en 1846, la Belgique a fourni le modèle d'un dénombrement organisé d'après une méthode scientifique et dans l'intérêt de la science.

Dans la première moitié du XIXe siècle, la plupart des États ont créé des bureaux de statistique et le premier souci de ces bureaux a été de recueillir des données sur l'état et sur le mouvement de la population.

C'est à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe siècle que Malthus publiait les éditions de son *Traité de la population*. On peut discuter ce qu'on appelle la loi de Malthus, je l'ai fait dans *la Population française;* je ne crois pas devoir le faire aujourd'hui, mais je dois dire que, si le pasteur anglais avait trop peu de chiffres de statistique à sa disposition pour résoudre le problème dans toute son étendue, il était inspiré par un sincère amour de l'humanité et il a fait de ce problème un des points fondamentaux de la science économique. Il n'est plus permis, désormais, de le passer sous silence.

Une trentaine d'années après, un autre homme dévoué aux idées d'humanité, l'astronome belge Quételet, commençait les publications qui sont devenues *la Physique sociale* et, frappé de la régularité avec laquelle les faits se produisaient à peu près en même nombre tous les ans, en variant sous l'influence des mêmes causes, non seulement dans l'ordre physique, comme la mort, mais dans l'ordre moral, comme les crimes, il contribuait, avec Guerry en France et quelques autres, à ouvrir des horizons plus larges à la démographie.

J'ai connu Quételet dans ses derniers jours : il a été un des promoteurs des congrès scientifiques du genre de celui qui nous réunit aujourd'hui et je puis le nommer parce qu'il n'est plus. Je nommerai aussi volontiers Wappæus et Rümelin en Allemagne ; Berg en Suède, Farr en Angleterre : ils sont morts. Je n'ose nommer

les vivants qui ont bien mérité de la science démographique : je blesserais leur modestie. Mais je puis nommer les services publics, comme le Bureau de statistique du royaume de Prusse, l'Office impérial de statistique de l'Empire allemand, le Bureau du royaume de Bavière, le Registrar general d'Angleterre, la Statistique générale de France, la Statistique générale suédoise, la Direction générale de statistique du royaume d'Italie, qui est aujourd'hui le secrétariat de l'Institut international de statistique, le Comité central de statistique de l'Empire d'Autriche, le Bureau de statistique du royaume de Hongrie, le Comité central de statistique de Russie, le Bureau de statistique de Norvège et, parmi les Bureaux de statistique municipaux, Budapest, Berlin, Paris, Saint-Pétersbourg.

Je n'achève pas une énumération qui est superflue pour les statisticiens et peu intéressante pour ceux qui ne le sont pas. Je voudrais seulement vous faire comprendre qu'il existe dans le Monde — et il en existe dans le Nouveau comme dans l'Ancien — de très nombreux et très importants laboratoires qui amassent sans cesse et combinent les données statistiques nécessaires à la science démographique.

J'omettrais un point considérable dans l'histoire de la démographie si je ne disais aussi un mot du Congrès international de statistique créé à l'instigation de Quételet; il a tenu sa première session à Bruxelles, en 1853, et sa dernière, en 1876, à Budapest. Ni moi, ni plusieurs de mes collègues, que je vois ici, nous n'avons oublié les travaux de cette session, qui ont été intéressants; l'hospitalité cordiale que nous avons reçue et les amitiés que nous y avons contractées et qui nous sont encore chères. Le Congrès n'a pas seulement appris aux statisticiens à se connaître en les rapprochant, il a étudié les méthodes, tracé des cadres, indiqué les lacunes et stimulé les administrations à les combler, cherché à introduire l'uniformité dans les relevés afin de rendre les résultats comparables. La démographie lui doit beaucoup.

L'Institut international de statistique continue aujourd'hui son œuvre.

Grâce à tous ces concours, les savants ont aujourd'hui à leur disposition une masse énorme de matériaux démographiques.

Pour chaque peuple civilisé, à peu d'exceptions près, la vie et la mort sont comptées et analysées, les éléments de la population sont analysés; les moyennes sont calculées; chaque grand fait a sa mesure et ses moyennes propres. De ces moyennes, on tire des moyennes générales. Je vous mets sous les yeux, comme exemple, les moyennes des trois grands phénomènes de la démographie, pour l'Europe, durant la période 1865-1883, et je vous prie de remarquer qu'elles sont établies sur environ un milliard deux cents millions de faits enregistrés et additionnés par les bureaux de statistique (1). Peu de sciences fondent leurs moyennes sur un tel nombre d'observations.

			Par 1 000 habitants.
Natalité. . . .	38,5	*maximum* : Russie	46
		minimum : France	25
Nuptialité . . .	8,4	*maximum* : Serbie	12
		minimum : Irlande	4,6
Mortalité . . .	28	*maximum* : Croatie	38,7
		minimum : Norvège	17,2

(1) En comptant seulement deux recensements de 1865 à 1883 et en calculant l'enregistrement des naissances, mariages et décès sur 350 millions d'habitants.

De ces chiffres, nous pouvons conclure qu'il y avait, pendant cette période, 4 naissances pour 3 décès et que la population européenne, s'il n'y avait pas eu d'émigration, aurait augmenté de 1 p. 100 par an. L'échelle de la population justifie à peu près ce calcul; car le nombre des habitants de l'Europe était de 175 millions en 1801 et de 360 en 1890; il a doublé en moins d'un siècle.

Les moyennes pour un même peuple varient avec le temps : mais la variation est en général assez lente. Sous des influences diverses, la moyenne peut s'élever ou s'abaisser; mais dans une période d'une vingtaine d'années, on ne verrait pas — à moins d'une perturbation très grave — la mortalité de la Norvège monter au taux moyen de la Croatie, ni celle de la Croatie descendre au taux moyen de la Norvège.

Dans une période séculaire, les changements — je ne parle pas de changements accidentels, mais de moyennes normales — peuvent être considérables. Ainsi, la natalité en France était, en moyenne, de 33 par 1 000 habitants, au commencement du siècle, et elle est, aujourd'hui, de 22,6.

Il y a eu, en Suède, une diminution non moins considérable depuis le milieu du XVIIIe siècle et, de notre temps, depuis une vingtaine d'années, il se manifeste, dans plusieurs États, particulièrement en Grande-Bretagne, une tendance à la réduction de la natalité.

Les démographes, dont la curiosité est insatiable, et peut paraître parfois indiscrète, cherchent à fouiller de plus en plus dans les détails de la vie et même dans les secrets de la famille. Ils se plaignent souvent que les statistiques officielles ne leur fournissent pas assez abondamment les détails dont ils auraient besoin, mais de leur côté, les statisticiens officiels ont à compter avec le ministre et avec le budget.

Hier, M. Körösi nous exposait les résultats d'un travail intéressant par lequel il était arrivé à établir les chances qu'un ménage de Budapest a d'avoir un enfant dans l'année, chances décroissant avec l'âge; car un mari de 24 ans et une femme de 20 ans ont 47 chances sur 100, tandis qu'un ménage de 50 et de 40 ans n'en a que 5, cette décroissance se manifeste avec une régularité qui étonne, et qui est une nouvelle preuve que ces phénomènes sont régis par des lois. M. Körösi s'est arrêté à 58 ans; un malicieux pourrait lui demander d'aller au delà et de dire quelles sont les chances d'un vieillard de 70 ans épousant une jeune et jolie femme.

Si la démographie a de fervents adeptes qui disent crûment et numériquement leurs vérités aux peuples, elle a aussi ses sceptiques. Il y a des gens qui ne croient pas à la statistique.

« Ce sont des balivernes, disent-ils; nous savons comme on fait les statistiques, les recensés trompent les statisticiens en faisant des déclarations inexactes et les statisticiens accommodent les chiffres suivant les circonstances. » Sans doute, la statistique n'est pas parfaite et n'est pas même toujours sincère. Mais c'est moins en matière de démographie qu'en d'autres matières qu'on peut l'accuser de donner des chiffres de fantaisie; quant aux fausses déclarations, elle en est quelquefois la victime, elle n'en est pas nécessairement pour cela la dupe.

La fixité relative des rapports et des moyennes démographiques le prouve. Ces rapports et ces moyennes sont même établis avec assez de précision pour que le démographe, dans la plupart des cas, découvre la fraude, quand il y en a. En voici un exemple. Avec les données du recensement, les démographes dressent la pyra-

mide de la population, c'est-à-dire qu'ils la rangent par couches superposées, chaque couche étant formée des individus du même âge, le sexe masculin d'un côté de la pyramide, le sexe féminin de l'autre. Ce sont autant d'assises qui vont, presque toujours (pas toujours cependant), en se rétrécissant, depuis la première enfance, qui en forme la base, jusqu'à l'extrême vieillesse, qui en est l'étroit sommet. Cette figure présente une courbe, à peu près régulière, du côté des hommes; mais, du côté des femmes, il y a deux ou trois assises qui font une saillie tout à fait anormale, de 23 à 25 ans, et, par compensation, des assises trop courtes dans les années suivantes, de 25 à 28 ans.

La fraude se décèle elle-même; il y a, en France, des femmes de plus de 25 ans qui se rajeunissent... pour ne pas paraître « coiffer Sainte-Catherine ». En serait-il de même en Hongrie ? La bonne opinion que j'y ai prise des femmes me défend de le supposer.

Voici un autre exemple. Si les femmes et plus encore les filles ont peur de prendre des années, les vieillards, très âgés, qui tirent vanité de leur vieillesse, aiment quelquefois à s'en attribuer gratuitement. Les démographes savent que les recensements enregistrent, presque partout, plus de centenaires qu'il n'en existe.

A l'époque du recensement de 1886, l'administration française voulut, à l'exemple d'autres administrations, contrôler les déclarations faites à ce sujet. Constatation faite, il se trouva que tous ceux — à une exception près — qui avaient déclaré être centenaires, étaient des gens très âgés, en effet, mais n'avaient pas encore un siècle révolu. L'exception s'est produite dans le Ve arrondissement de Paris, où il se trouvait un bulletin de centenaire. Sur l'ordre du ministre, le maire manda la personne et fut surpris de voir entrer une femme d'une trentaine d'années qui, très intimidée, s'excusa en balbutiant. Elle avait cru faire une bonne plaisanterie.

Je n'ai pas la prétention de traiter entièrement, dans cette conférence, de l'histoire de la démographie. J'ai voulu seulement vous donner une idée de l'objet de ses études, de ses origines, de ses résultats et de sa situation parmi les sciences sociales. J'ai atteint mon but si je vous ai fait comprendre qu'elle est, en effet, une de ces sciences, qu'elle est même, plus qu'aucune autre, fondée sur des observations extrêmement nombreuses, précises, malgré les critiques qu'on peut leur adresser et sur des inventaires qui embrassent, non certains phénomènes, mais la totalité des phénomènes à expliquer.

Le corps social se compose de tous les membres de la société. La démographie est le bilan de ce corps social, bilan établi unité par unité, enregistrant l'entrée et la sortie de toutes les existences et présentant un compte détaillé et analytique, catégorie par catégorie, de l'actif social, c'est-à-dire des existences présentes. La démographie est donc importante par elle-même, puisqu'elle traite de la vie humaine; elle est importante aussi par la relation qu'elle a avec les différentes manières d'être du corps social, dont elle reflète les modifications accidentelles ou permanentes; à ce titre, on peut la considérer comme un véritable baromètre social.

Permettez-moi, en terminant, de vous lire quelques lignes de *la Population française* qui expliquent ma pensée :

« Si la démographie relève des mathématiques par ses méthodes, elle est, incontestablement par ses résultats, une des branches considérables de l'économie sociale. A la politique qui imprime aux nations leur marche générale, à l'administration

qui les gouverne, à la philosophie qui les étudie, à l'économie politique qui cherche le meilleur emploi de leurs forces productives et s'applique, depuis Malthus, à déterminer les lois de la population, à la médecine qui défend l'homme contre la maladie, il importe de bien connaître tous les éléments qui composent ces nations, de pénétrer le secret de leur organisme, d'analyser, en quelque sorte, la vie et la mort, d'en mesurer l'intensité et d'en discerner les causes, de chercher comment les sociétés se perpétuent par le renouvellement incessant des générations et pourquoi le nombre des hommes augmente, diminue ou demeure stationnaire dans un pays, de démêler quelles conditions, matérielles ou morales, favorisent ou entravent leur multiplication et exercent une influence sur leur bien-être, de pouvoir, par le rapprochement des phénomènes qui se produisent dans la composition et dans le mouvement des diverses populations du globe, comparer la force et la croissance, peut-être même, jusqu'à un certain point, entre voir l'avenir des États. »

Émile Levasseur,
(de l'Institut).

III.

LA MORTALITÉ DES ENFANTS DU PREMIER AGE DANS SES RAPPORTS AVEC LES HABITATIONS OCCUPÉES PAR LES NOURRICES.

Ce travail n'intéresse que les enfants âgés d'un jour à deux ans confiés librement par leurs parents à des nourrices mercenaires ; ces enfants sont placés soit dans leur commune de naissance, soit dans le département dont fait partie leur commune de naissance, soit dans une commune d'un département autre que celui de leur naissance ; les nourrices sont choisies par les parents dans les bureaux de placement ou encore elles sont mises en rapport avec les parents de l'enfant à élever par des parents, des amis ou d'autres intermédiaires et le salaire mensuel est l'objet d'une convention entre les parents et les nourrices. Tous ces enfants sont surveillés et inspectés conformément à l'article 1er de la loi du 23 décembre 1874 qui dit que tout enfant, âgé de moins de deux ans, qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient, par ce fait, l'objet d'une surveillance de l'autorité publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé.

La nourrice doit se munir d'un certificat municipal et d'un certificat médical, et lorsqu'elle est munie de ces deux certificats, le maire de sa commune lui délivre un carnet de nourrice conformément à l'article 8 de la loi du 23 décembre 1874 et à l'article 30 du règlement d'administration publique du 27 février 1877.

L'enfant confié à une nourrice peut être élevé par celle-ci au sein, au biberon, au verre, etc., ou bien être simplement confié en garde à la journée, à la semaine ou au mois. Il est à noter que l'enfant, surveillé depuis l'âge d'un jour à deux ans, peut cependant être confié à une époque plus ou moins éloignée de la naissance, que forcément ce ne sont pas toujours des nouveau-nés qui sont confiés aux nourrices et que par conséquent les enfants ont, avant le placement, déjà pu faire partie des

catégories voisines de la naissance et qui fournissent la plus grande dîme mortuaire. Aucun de ces enfants n'est un enfant assisté. J'ai étudié la mortalité dans 26 départements que j'ai cru devoir diviser en trois groupes.

Le premier groupe (tableau I) comprend huit départements (Allier, Ardennes, Calvados, Eure, Gironde, Nièvre, Rhône, Seine) dans lesquels la mortalité n'a pas dépassé 10 p. 100 par an depuis 1884-1885 jusqu'en 1894, quoique cependant ce taux ait été dépassé et ait atteint 10,05 en 1884 (Ardennes) et 10,86 en 1885 (Allier).

Tableau I. — Départements dans lesquels la mortalité des enfants du premier âge placés en nourrice n'a pas dépassé 10 p. 100 de la mortalité.

	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
Allier	9,11	10,86	9,12	7,27	8,74	»	6,43	6,56	6,01	»	»
Ardennes. . .	10,05	7,67	6,14	6,27	8,38	8,31	9,84	5,34	9,52	5,74	5,17
Calvados. . .	7,55	6,99	7,66	6,00	5,93	6,47	6,26	6,51	6,84	7,23	»
Eure	»	»	8,66	6,12	7,13	6,06	6,70	5,93	8,22	7,13	5,58
Gironde . . .	6,80	6,03	6,56	5,91	6,16	3,99	5,17	4,24	6,06	6,96	»
Nièvre. . . .	7,24	7,16	7,62	6,44	6,26	5,32	7,77	5,65	8,38	8,86	»
Rhône. . . .	7,98	6,68	8,34	9,10	7,25	7,25	7,59	6,11	8,10	6,66	»
Seine	8,80	8,36	7,95	7,37	7,47	8,18	7,91	7,25	7,80	7,89	»

Le deuxième groupe (tableau II) comprend six départements (Loir-et-Cher, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Var, Vaucluse) dans lesquels il y a des enfants importés d'autres départements et dans lesquels la mortalité a diminué, quoique cependant, dans la période 1884-1894, il y ait eu des périodes d'augmentation du taux de mortalité, augmentation dépendant surtout de l'état de santé des enfants lors de leur arrivée en nourrice.

Tableau II. — Départements dans lesquels sont importés des enfants placés en nourrice et dans lesquels la mortalité a diminué en 1893-1894. (*Il y a dans le cours de la période 1884-1894 des oscillations dépendant surtout de l'état des enfants lors de leur arrivée en nourrice.*)

	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
Loir-et-Cher. .	15,16	13,47	12,82	10,66	9,25	10,90	11,05	9,83	11,74	11,29	8,32
Orne.	»	»	11,40	9,07	9,09	7,47	7,33	7,65	9,19	8,36	6,38
Seine-et-Marne.	»	11,09	»	»	»	10,00	10,00	10,00	11,99	10,20	8,88
Seine-et-Oise. .	»	10,70	10,50	12,30	9,80	10,20	10,10	10,30	9,00	»	»
Var	»	15,43	15,19	17,20	14,33	14,74	14,71	14,59	13,46	13,13	»
Vaucluse . . .	18,65	17,91	17,38	20,05	15,04	14,82	17,25	15,64	17,73	13,26	»

Le troisième groupe (tableau III) comprend douze départements d'industrie nourricière à importation intensive. Ces départements reçoivent une grande partie des 30 p. 100 des naissances exportées de Paris et d'autres grands centres (Lyon, Bordeaux, Marseille) ; cependant la mortalité diminue dans ces départements et je citerai le département d'Eure-et-Loir, qui n'a pas été noté dans ce tableau et dont la mortalité était de 17,19 en 1884 ; cette mortalité est devenue 11,94 en 1893, après avoir été 11,82 en 1888, 12,23 en 1889, 11,80 en 1890, 12,59 en 1891, 12,53 en 1892. Néanmoins, dans les départements de ce groupe, la mortalité atteint

10 p. 100 et dépasse même le plus souvent ce taux de 10 p. 100. — Dans la Sarthe le taux de mortalité paraît même augmenter (9,76 en 1887, 10,46 en 1893) en raison de l'importance de plus en plus fréquente des nourrissons venant spécialement de Paris; l'élevage artificiel pratiqué dans ce département est aussi une cause de l'augmentation de la mortalité.

Tableau III. — Mortalité, dans les départements à importation intense, des nourrissons âgés de 1 jour à 2 ans.

	1884.	1885.	1886.	1887.	1888.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
Aisne	16,46	11,29	15,88	9,69	10,33	9,48	10,71	8,72	12,35	10,77	»
Aube	»	9,62	15,39	10,10	10,43	9,45	10,25	9,48	14,59	12,45	10,03
Cher	»	11,74	12,65	12,45	10,33	9,10	9,51	8,40	8,86	7,86	9,94
Loiret	15,63	12,97	14,41	11,66	10,85	10,48	11,59	10,69	11,58	9,75	»
Marne	»	15,37	20,80	10,25	13,30	10,63	12,80	9,08	12,73	11,49	9,20
Mayenne	13,64	8,27	10,00	8,43	8,08	11,73	8,14	7,26	8,76	9,27	»
Nord	»	10,20	10,14	12,14	10,97	10,31	10,67	10,30	11,49	12,42	10,30
Sarthe	»	»	»	9,76	8.89	9,06	8,41	7,79	10,08	10,46	»
Savoie	»	»	»	9,05	6,69	9,63	11,11	8,87	11,39	10,44	»
Haute-Savoie	»	»	11,36	10,65	8,90	11,29	»	9,53	12,91	11,04	»
Seine-Inférienre	13,27	10,96	13,58	10,36	9,51	8,70	9,46	8,63	9,39	10,07	»
Yonne	»	9,90	12,71	8,50	8,99	6,90	11,15	7,69	11,60	8,56	7,38

Dans le département de la Seine, la mortalité des enfants du premier âge diminue généralement pour toute l'étendue du département, mais il est intéressant d'observer, suivant les circonscriptions d'inspection médicale, les taux maximum et minimum de mortalité.

	Taux maximum de la mortalité.	Taux minimum de la mortalité.	Mortalité dans la 7e circonscription.
1880	13,04	5,47	5,47
1881	12,59	6,51	6,51
1882	12,31	6,21	9,66
1883	15,85	6,46	9,13
1884	13,02	5,26	11,32
1885	13,40	5,01	12,88
1886	11,82	4,50	4,50
1887	12,80	3,46	8,55
1888	12,76	2,50	5,58
1889	12,16	4,90	10,55
1890	11,39	4,76	6,46
1891	10,65	4,62	7,35
1892	11,36	4,11	4,11

Dans la période 1880-1892, la mortalité dans la septième circonscription qui m'est confiée a dépassé trois années seulement le taux de 10 p. 100, mais en compensation, pendant les années 1880, 1881, 1886, 1892, le taux de mortalité a été le plus inférieur obtenu dans toutes les circonscriptions du département de la Seine.

Parmi les causes si diverses qui peuvent avoir une influence sur l'élevage, la santé et la vie du nourrisson, il en est une qui dépend du logement occupé par la nourrice. Actuellement les conditions d'hygiène et de salubrité de l'habitation de la nourrice sont relatées ou plutôt doivent être relatées dans le certificat municipal délivré par le maire. En réalité, ce certificat, dont la délivrance devrait être entourée de toutes les précautions administratives, est délivré par le secrétaire de la mairie ou un des employés des bureaux, sans enquête préalable.

Il serait désirable que la connaissance des conditions d'hygiène et de salubrité de l'habitation relevât du médecin-inspecteur et non du maire de la commune; le médecin-inspecteur pourrait, sitôt après qu'il aurait reçu par les soins du maire le certificat purement municipal, se rendre au domicile de la nourrice et noter sur le certificat médical les conditions d'hygiène et de salubrité du logement de la nourrice.

Les habitations des nourrices doivent préalablement être divisées en plusieurs catégories suivant la densité de la population, les centres manufacturiers ou agricoles, les villes, villages ou hameaux, et j'ai établi cinq grandes catégories :

1° Les habitations isolées en pleine campagne dans les villages à très faible population, les hameaux ou les métairies ;

2° Les habitations isolées autour des villes à petite population;

3° Les habitations et les logements occupés par les éleveuses d'enfants autour des grands centres d'industrie, spécialement des mines et des forges.

Les femmes de ces pays viennent en effet dans les grandes villes, spécialement à Paris, se placer nourrices sur lieu, et, sitôt leur placement, elles font reporter par les meneuses leur jeune enfant qui alors est confié à une parente, à une voisine ou à une nourrice choisie par la nourrice sur lieu avant son départ pour la grande ville ;

4° Les habitations et les logements des nourrices dans la banlieue des grandes villes (Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, etc.) ;

5° Enfin les logements occupés par les nourrices dans l'intérieur des grandes villes. On sait en effet, qu'à Paris notamment, il y a des nourrices chargées d'élever au sein ou au biberon, en sevrage ou en garde, des enfants qui leur sont confiés; il n'y a pas de semaine que le Bulletin de la statistique municipale ne mentionne le placement de 10, 12, 15 enfants dans la ville de Paris sans compter les placements qui sont effectués sans qu'aucune déclaration ne soit faite, sans que la nourrice soit en possession du carnet prévu par la loi et surtout que l'enfant ne bénéficie de l'inspection médicale.

Le nombre des placements en nourrice dans Paris même a été le suivant :

En **1888**. . . .	1 636	En **1891**. . . .	1 476
En **1889**. . . .	1 506	En **1892**. . . .	1 269
En **1890**. . . .	1 368		

Soit, en cinq années, 7 255 enfants confiés à des nourrices mercenaires. L'enquête que j'ai faite, et dont je présente les résultats à la Société de statistique, est relative à quatre communes du département de la Seine. Ce sont donc les logements et habitations de la quatrième catégorie qui seront étudiés dans ce travail.

Une de ces communes fait partie des 314 communes ayant de 5 000 à 10 000 habitants, elle a une population de 8 375 habitants. Les trois autres font partie du groupe des 127 communes ayant de 10 001 à 20 000 habitants, elles ont respectivement une population de 17 526 habitants, 17 505 habitants et 10 348 habitants : soit pour les quatre communes une population de 45 379 habitants.

La superficie du territoire inspecté est de 2,284 hectares, soit pour chacune des quatre communes 1 243 hectares, 374 hectares, 336 hectares et 331 hectares. Étant données la population totale des communes suburbaines de la Seine évaluée à

616 539 habitants et la superficie de ces communes suburbaines qui est de 40 574 hectares, cette étude porte sur un peu plus du onzième de la population suburbaine et sur une surface relative égale au dix-septième de la superficie totale des communes suburbaines de la Seine.

Ces quatre communes possèdent 5 135 maisons ; de ces maisons :

861 n'ont qu'un rez-de-chaussée;
2373 ont un étage;
1431 ont deux étages;
368 ont trois étages;
102 ont quatre étages et plus.

Elles possèdent 15 361 logements, mais 4 799 maisons sont occupées et habitées et il y a 1 242 logements vacants, soit un total de 14 119 logements occupés et habités (1).

Quoique ces renseignements datent de cinq années, ils peuvent encore nous être utiles, d'autant plus que la statistique présentée actuellement a été entreprise depuis une dizaine d'années. Le rapport de M. Boutin ayant paru en 1890, les évaluations peuvent donc nous être utiles puisqu'elles sont établies pour une année placée au milieu de nos recherches.

Maisons isolées. — Les nourrices au sein occupaient 49 maisons isolées dont 25 en location, 19 maisons en propriété dont 8 en première année de construction, 5 maisons occupées gratuitement par des gardiens de propriétés.

Les nourrices au biberon, au nombre de 57, habitaient des maisons isolées, 30 de ces maisons étaient en location, 25 maisons étaient en propriété dont 6 en première année de construction, et deux nourrices logeaient avec leurs père et mère.

Les sevreuses ou gardeuses occupaient 14 maisons dont 8 en location et 6 en propriété. Soit, en résumé : 120 maisons isolées dont 63 en location, 50 en propriété dont 14 en première année de construction, 5 habitations gratuites par suite du gardiennage effectué de la propriété et, dans deux cas, les nourrices habitaient avec leurs père et mère.

Logements au rez-de-chaussée avec boutique. — 16 nourrices demeuraient au rez-de-chaussée avec boutique ; dans 14 cas il y avait travail effectué dans la boutique (cordonnier, etc.) et, dans deux cas, il n'y avait que petit commerce.

Concierges. — 40 nourrices sont concierges et habitent soit le rez-de-chaussée, soit au premier étage.

Enfin 5 nourrices occupaient une chambre dans un hôtel meublé.

Tableau.

(1) *Rapport* adressé au Ministre des finances par M. Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes, *sur les résultats de l'évaluation des propriétés bâties*. Imprimerie des Journaux officiels, 1890.

Élevage au sein suivant les étages.

	Logements ayant une pièce		Logements ayant deux pièces		Logements ayant trois pièces		Logements ayant quatre pièces et plus		Total des logements.	Nombre de cuisines afférentes à ces logements.
	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	—	—
Rez-de-chaussée .	12	9	87	48	31	25	1	1	131	83
1er étage	12	9	98	54	37	18	1	1	148	82
2e —	13	8	67	41	25	22	5	4	110	75
3e —	6	4	19	12	10	10	»	»	35	26
4e —	»	»	5	2	1	1	»	»	6	3
5e —	»	»	2	1	1	1	»	»	3	2
Total. . .	43	30	278	158	105	77	7	6	433	271

La cuisine a toujours été notée comme pièce réservée absolument pour préparer les aliments ; lorsque, par suite de l'absence de cette pièce, les aliments sont préparés dans une des pièces d'habitation autre que la cuisine, j'ai noté l'absence de cuisine.

Élevage au biberon suivant les étages.

	Logements ayant une pièce		Logements ayant deux pièces		Logements ayant trois pièces		Logements ayant quatre pièces et plus		Total des logements.	Nombre de cuisines afférentes à ces logements.
	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	—	—
Rez-de-chaussée.	7	5	60	35	34	23	7	6	108	69
1er étage. . . .	15	9	49	26	15	9	1	1	80	45
2e —	8	3	29	20	11	11	3	3	51	37
3e —	2	2	13	8	4	3	»	»	19	13
4e —	»	»	3	2	»	»	»	»	3	2
Total . . .	32	19	154	91	64	46	11	10	261	166

Logements des nourrices sevreuses ou gardeuses.

	Logements ayant une pièce		Logements ayant deux pièces		Logements ayant trois pièces		Logements ayant quatre pièces et plus		Total des logements.	Nombre de cuisines afférentes à ces logements.
	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	—	—
Rez-de-chaussée.	4	2	16	8	5	4	2	»	27	14
1er étage. . . .	6	2	27	17	9	9	1	»	43	28
2e —	3	1	11	7	8	7	»	»	22	15
3a —	1	0	4	1	1	1	»	»	6	2
4e —	1	0	»	»	»	»	»	»	1	0
Total. . .	15	5	58	33	23	21	3	»	99	59

TABLEAU.

Tableau résumé des trois tableaux précédents.

	Logements ayant une pièce		Logements ayant deux pièces		Logements ayant trois pièces		Logements ayant quatre pièces et plus		Total des logements.	Nombre de cuisines afférentes à ces logements.
	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.	sans cuisine.	avec cuisine.		
Rez-de-chaussée .	23	16	163	91	70	52	10	7	266	166
1er étage. . . .	33	20	174	97	61	36	3	2	271	155
2e —	24	12	107	68	44	40	8	7	183	127
3e —	9	6	36	21	15	14	»	»	60	41
4e —	1	0	8	4	1	1	»	»	10	5
5e —	»	»	2	1	1	1	»	»	3	2
Total. . .	90	54	490	282	192	144	21	16	793	496

D'autre part, on peut établir que sur 266 nourrices habitant le rez-de-chaussée :

131 sont nourrices au sein;
108 — au biberon;
27 sont sevreuses ou gardeuses.

Sur 271 nourrices habitant le premier étage :

148 sont nourrices au sein;
80 — au biberon;
43 sont sevreuses ou gardeuses.

De même aussi pour les autres étages ; 183 nourrices demeurent au deuxième étage dont :

110 sont nourrices au sein;
51 — au biberon;
22 sont sevreuses ou gardeuses.

60 nourrices habitent le troisième étage, dont :

35 sont nourrices au sein;
19 — au biberon;
6 sont sevreuses ou gardeuses.

10 habitent le quatrième étage dont 6 nourrices au sein, 3 au biberon et une gardeuse et 3 habitent le cinquième étage, toutes trois nourrices au sein.

J'ai noté dans ces différents tableaux l'existence des cuisines, et le dernier tableau indique que sur 793 logements, 496 seulement avaient une cuisine, ce réduit si utile à tous les ménages pour la préparation des aliments et si nécessaire au point de vue de l'hygiène, et 297 logements étaient privés de cuisine, soit une proportion de 62 p. 100 des logements avec cuisine et 38 p. 100 sans cuisine.

Mais de ces cuisines 112 n'avaient pas de fenêtre, soit 22,62 p. 100 ; 9 avaient un carreau de 8 centimètres sur 15 centimètres ouvrant sur la chambre, 4 avaient une ouverture de 25 centimètres sur 25 centimètres pour l'aération, une avec une demi-fenêtre donnant sur l'escalier servant de chambre à coucher pour

*

un enfant et 51 cuisines avec une demi-fenêtre d'un mètre environ de hauteur sur 35 à 40 centimètres de largeur.

Les 319 autres cuisines, soit 64,44 p. 100, avaient une fenêtre assez large pour permettre une aération suffisante.

Et sans vouloir traiter ici l'hygiène de ces logements, il n'est pas sans intérêt d'attirer l'attention de la Société sur les conditions d'aération de ces logements.

Le nombre de pièces et le nombre de fenêtres sont en fonction de l'hygiène et de la salubrité de l'habitation et je puis présenter le tableau suivant. Sur 974 locaux, total de tous les logements ayant fait l'objet de cette enquête (défalcation faite de la cuisine) :

		Soit pour 100.
N'ont qu'une pièce	114	11,72
Ont deux pièces	571	58,60
— trois —	244	25,05
— quatre —	34	3,50
— cinq —	9	0,93
A six pièces.	1	0,10
A sept —	1	0,10
	974	

Nombre de fenêtres suivant le nombre dè pièces des logements habités par les nourrices (*défalcation faite des cuisines*).

Logements composés de :	1 fenêtre.	2 fenêtres.	3 fenêtres.	4 fenêtres.	5 fenêtres.	6 fenêtres.	7 fenêtres.	Nombre de fenêtres.
1 pièce .	92	21	1	»	»	»	»	114
2 pièces.	25	516	27	3	»	»	»	571
3 — .	3	46	183	10	2	»	»	244
4 — .	1 (1)	1	4	26	2	»	»	34
5 — .	»	»	»	2	6	1	»	9
6 — .	»	»	»	1	»	»	»	1
7 — .	»	»	»	»	»	»	1	1
Total. .	121	584	215	42	10	1	1	974

Si chaque pièce avait eu sa fenêtre nous aurions eu les résultats suivants :

114 logements	à 1 pièce	114
571 —	à 2 pièces.	1 142
244 —	à 3 —	732
34 —	à 4 —	136
9 —	à 5 —	45
1 —	à 6 —	6
1 —	à 7 —	7

Soit un total de 2 182 fenêtres. Le chiffre réel ne s'en écarte que de peu, 2 165 ; donc 99,16 des pièces ont une fenêtre.

Le tableau ci-joint résume les conditions des habitations de 974 nourrices observées.

(1) Et 3 fenêtres dites tabatières.

Maisons isolées (120)	en propriété	50
	en location	63
	avec gratuité	5
	demeure des parents	2
Logements en location dans les maisons (793)	rez-de-chaussée	266
	1er étage	271
	2e —	183
	3e —	60
	4e —	10
	5e —	3
Boutiques (16)	avec travail	14
	sans —	2
Concierges		40
Logements en hôtel garni (2e étage)		5
		974

Et 432 nourrices habitent au rez-de-chaussée ;
281 — — au 1er étage ;
188 — — au 2e —
60 — — au 3e —
13 — — au 4e —
974

Et on peut établir les proportions suivantes :

Sur 100 nourrices.		
44,35	habitent	au rez-de-chaussée ;
28,85	—	au 1er étage ;
19,30	—	au 2e —
6,15	—	au 3e —
1,35	—	au 4e — et au-dessus.

Ces proportions ne peuvent être vraies que pour les communes suburbaines de la Seine, car les conditions d'habitat pour les autres catégories énoncées au début de ce travail sont de beaucoup différentes de celles observées dans les communes suburbaines.

Relativement aux locaux existants et loués dans les quatre communes, les nourrices occupent environ le dixième des locaux occupés lorsqu'elles habitent au rez-de-chaussée, le neuvième lorsqu'elles habitent au premier, le huitième lorsqu'elles habitent au deuxième étage, le sixième lorsqu'elles habitent au troisième étage, et le huitième lorsqu'elles habitent au quatrième étage et au-dessus.

Sur les 951 nourrices payant un loyer :

30	ont un loyer de	75 à 100 fr., soit	3,15 p. 100.
208	—	de 101 à 150 fr., —	21,85 —
397	—	de 151 à 200 fr., —	41,70 —
180	—	de 201 à 250 fr., —	18,92 —
87	—	de 251 à 300 fr., —	9,15 —
24	—	de 301 à 350 fr., —	2,55 —
14	—	de 351 à 400 fr., —	1,50 —
4	—	de 401 à 450 fr., —	0,44 —
3	—	de 451 à 500 fr., —	0,30 —
4	—	de 501 à 550 fr., —	0,44 —
951			

Il est à remarquer que, à mesure que le logement est situé à un étage plus élevé, le taux du loyer diminue, cette diminution du taux du loyer n'est pas en rapport avec les meilleures conditions d'hygiène offertes par le logement situé à un étage plus élevé et dans les mêmes conditions d'étendue que le logement du premier ou du deuxième étage, par exemple.

J'ai relevé l'âge des nourrices, soit 725 nourrices. Car de même qu'une nourrice a pu occuper plusieurs logements, une nourrice peut avoir eu plusieurs enfants à élever au sein ou au biberon; aussi les fiches doubles en ce cas ont-elles été annulées.

Age des nourrices observées.

	Élevage au sein.	Élevage au biberon.	Sevreuses et gardeuses.	Total.
16 à 20 ans.	22	1	»	23
21 à 25 —	97	27	2	126
26 à 30 —	132	47	20	199
31 à 35 —	90	44	11	145
36 à 40 —	34	35	13	82
41 à 45 —	5	19	20	44
46 à 50 —	»	16	12	28
51 à 55 —	1	19	6	26
56 à 60 —	1	20	11	32
61 à 65 —	»	4	2	6
66 à 70 —	»	5	6	11
71 à 75 —	»	»	2	2
76 à 80 —	»	1	»	1
	382	238	105	725

La nourrice qui prend un enfant chez elle a eu ou n'a pas eu d'enfant elle-même et le cas est fréquent pour les nourrices au biberon, sevreuses ou gardeuses et, en premier lieu, pour les nourrices au sein, il est intéressant de connaître le nombre des enfants qu'elles ont pu déjà avoir mis au monde, élevés et nourris.

Sur 365 nourrices au sein (dont 47 avaient été nourrices sur lieu, une avait même fait deux nourritures) :

78	avaient eu	1 enfant, soit. . .	78 enfants.
110	—	2 enfants, soit . .	220 —
71	—	3 — — . .	213 —
46	—	4 — — . .	184 —
16	—	5 — — . .	80 —
22	—	6 — — . .	132 —
8	—	7 — — . .	56 —
6	—	8 — — . .	48 —
5	—	9 — — . .	45 —
2	—	10 — — . .	20 —
1	—	12 — — . .	12 —
		Soit un total de. . .	1 088 enfants.

157 nourrices n'avaient pas perdu d'enfant mais :

75 ont perdu	1 enfant, soit . .		75 enfants.	
60 —	2 enfants, — . .		120	—
47 —	3 —	— . .	141	—
11 —	4 —	— . .	44	—
9 —	5 —	— . .	45	—
4 —	6 —	— . .	24	—
1 —	7 —	— . .	7	—
1 —	8 —	— . .	8	—
	Soit un total de. . .		464 décès.	

Il ne reste que 624 enfants vivants. Avant toute inspection médicale, puisque, jusqu'à ce moment ces mères de famille n'avaient pas allaité d'autre enfant que leur propre enfant, la mortalité était de 42,64 p. 100.

Ces 365 nourrices ont élevé au sein 194 enfants dans les conditions suivantes :

60 ont élevé	1 nourrisson, soit. . .		60 enfants.	
23 —	2 nourrissons, — . . .		46	—
8 —	3 —	— . . .	24	—
10 —	4 —	— . . .	40	—
4 —	6 —	— . . .	24	—
			194 enfants.	

27 nourrices ont perdu	1 nourrisson, soit. . .	27 enfants.	
2 — —	2 nourrissons, — . . .	4	—
		31 enfants.	

Des 194 enfants élevés par ces nourrices, il en reste 163 et ces enfants, presque tous nouveau-nés, n'ont subi qu'une mortalité de 15,81 p. 100.

L'action bienfaisante de la loi du 23 décembre 1874 est donc manifeste et l'inspection médicale notamment a permis de diminuer les chances de mort de ces enfants la plupart nouveau-nés confiés à des nourrices au sein.

Il en est de même pour les nourrices au biberon.

Sur 309 nourrices au biberon, 35 n'avaient jamais eu d'enfant.

47 femmes avaient eu	1 enfant, soit		47 enfants.	
42 —	2 enfants, —		84	—
44 —	3 —	—	132	—
45 —	4 —	—	180	—
28 —	5 —	—	140	—
22 —	6 —	—	132	—
14 —	7 —	—	98	—
5 —	8 —	—	40	—
6 —	9 —	—	54	—
4 —	10 —	—	40	—
6 —	11 —	—	66	—
4 —	12 —	—	48	—
1 —	13 —	—	13	—
3 —	14 —	—	42	—
1 —	16 —	—	16	—
2 —	17 —	—	34	—
	Soit un total de. . .		1 166 enfants.	

94 nourrices n'ont pas perdu d'enfant.

61	ont perdu	1 enfant, soit. . . .	61	enfants.
53	—	2 enfants, —. . . .	106	—
28	—	3 — —. . . .	74	—
12	—	4 — —. . . .	48	—
8	—	5 — —. . . .	40	—
10	—	6 — —. . . .	60	—
2	—	7 — —. . . .	14	—
2	—	8 — —. . . .	16	—
3	—	9 — —. . . .	27	—
1	—	11 — —. . . .	11	—
			457	enfants.

Sur 1 166 enfants, il y a eu 457 décès, soit une mortalité de 39,1649 p. 100 ; ces enfants avaient bénéficié de l'allaitement maternel comme les précédents.

183 nourrices n'avaient jamais élevé d'enfants au biberon et des 126 autres :

44	ont élevé	1 nourrisson, soit	44	enfants.
34	—	2 nourrissons, —	68	—
16	—	3 — —	48	—
10	—	4 — —	40	—
6	—	5 — —	30	—
5	—	6 — —	30	—
5	—	7 — —	35	—
1	—	8 — —	8	—
1	—	9 — —	9	—
1	—	10 — —	10	—
1	—	11 — —	11	—
1	—	12 — —	12	—
1	—	15 — —	15	—
126			360	enfants.

Je n'ai pu noter, faute de pouvoir contrôler leurs assertions, quatre nourrices ayant déclaré avoir élevé 11, 19, 27, 28 enfants.

37 de ces 126 nourrices ont perdu des nourrissons :

31	ont perdu	1 nourrisson, soit	31	enfants.
4	—	2 nourrissons —	8	—
2	—	3 — —	6	—
37			45	enfants.

Soit une mortalité de 12,465 p. 100.

Il en est de même pour les nourrices sevreuses ou gardeuses.

Sur 99 sevreuses ou gardeuses, 10 n'avaient jamais eu d'enfant.

14	avaient eu	1 enfant, soit.	14	enfants.
19	—	2 enfants, —	38	—
16	—	3 — —.	48	—
11	—	4 — —.	44	—
6	—	5 — —.	30	—
10	—	6 — —.	60	—
4	—	7 — —.	28	—
4	—	8 — —.	32	—
1	—	9 — —.	9	—
2	—	10 — —.	20	—
1	—	13 — —.	13	—
1	—	14 — —.	14	—
			350	enfants.

Elles ont perdu 135 enfants dont :

16 nourrices	ayant perdu	1 enfant,	soit. . .	16 enfants.
12 —	—	2 enfants,	—. . .	24 —
11 —	—	3 —	—. . .	33 —
3 —	—	4 —	—. . .	12 —
1 —	—	5 —	—. . .	5 —
3 —	—	6 —	—. . .	18 —
1 —	—	8 —	—. . .	8 —
1 —	—	9 —	—. . .	9 —
1 —	—	10 —	—. . .	10 —
				135 enfants.

Soit une mortalité de 37,80 p. 100.

60 n'avaient jamais sevré ou gardé d'enfants et des 39 autres :

14 ont gardé	1 enfant,	soit	14 enfants.
8 —	2 enfants,	—	16 —
6 —	3 —	—	18 —
3 —	4 —	—	12 —
2 —	5 —	—	10 —
1 —	6 —	—	6 —
1 —	7 —	—	7 —
1 —	10 —	—	10 —
1 —	11 —	—	11 —
2 —	15 —	—	30 —
			134 enfants.

Je n'ai pas voulu noter les nourrices ayant déclaré avoir élevé 70 enfants avec 3 décès, 48 enfants sans aucun décès, ou encore 50 enfants avec un seul décès.

5 de ces sevreuses ou gardeuses ont perdu	1 enfant, soit. . .	5 enfants.
1 — — —	2 enfants, — . . .	2 —
		7 enfants.

Soit une mortalité de 5,22 p. 100.

L'application de la loi du 23 décembre 1874 a donc diminué ce taux élevé de la mortalité même dans la famille et on n'observe plus ces mortalités de 42,64 p. 100 ; 39,16 p. 100 ; 37,80 p. 100.

Les conseils de l'académie de médecine, répandus à profusion et distribués sans cesse, ont été aussi une des causes qui ont fait en partie disparaître les préjugés si nuisibles aux enfants en bas âge. Les taux de mortalité pour les enfants placés au sein 15,81, 12,65 pour les enfants placés au biberon, ne sont même plus atteints spécialement par les enfants élevés au sein, et le taux de 5,22 p. 100 est même encore supérieur à la moyenne obtenue actuellement pour les enfants placés en sevrage ou en garde puisque en 1893, sur 4 028 enfants protégés dans tout le département de la Seine, il y a eu 318 décès.

Soit une moyenne de {
5,80 p. 100 pour l'élevage au sein.
11,56 p. 100 — au biberon.
1,28 p. 100 pour le sevrage et la garde.

L'inspection médicale et la pénétration du médecin-inspecteur dans l'habitation a eu un effet certain sur la diminution de la mortalité.

Il n'y a qu'une conclusion à présenter ou plutôt même un vœu, c'est que le médecin-inspecteur seul soit chargé de délivrer le certificat médical après avoir visité le logement occupé par la nourrice et avoir reconnu qu'il n'y a aucune cause d'insalubrité et aucun danger de maladie contagieuse.

Il est nécessaire d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur ce vœu qui permettra de sauvegarder la vie et la santé d'un plus grand nombre d'enfants.

Dr F. Ledé.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE CONSTANTINOPLE EN 1892.

La Société de statistique a reçu le compte rendu des travaux de la chambre de commerce française de Constantinople pour 1892; nous sommes heureux d'attirer l'attention sur cette remarquable publication, qui émane d'un corps exclusivement français et qui complète heureusement son bulletin mensuel. Ce bulletin est non seulement très nourri et très documenté, il est encore amusant, et on y rencontre, à côté de conseils pratiques, malheureusement trop peu écoutés, des articles humoristiques dus à des plumes alertes, qui figureraient honorablement dans nos meilleures revues.

Les collaborateurs du bulletin et du compte rendu annuel donnent gratuitement leur temps, leur talent et même leur argent. Malgré ces sacrifices, le modeste budget de la chambre de commerce de Constantinople s'est soldé, en 1892, par un déficit de 3397 fr. Nous appelons tout particulièrement l'attention des négociants en relation avec la Turquie sur l'utilité qu'ils pourraient retirer des renseignements de la chambre de commerce et sur la nécessité de venir en aide à une entreprise qui honore grandement le nom français à l'étranger.

Un simple résumé montrera ce qu'elle a fait, en 1892, avec ses modestes ressources :

Lettres	reçues	2 220
	écrites	2 497
Nombre	de renseignements commerciaux sur la clientèle	1 690
	d'informations générales	251
	de maisons auxquelles un agent a été indiqué	97
	— — des adresses ont été fournies	60

Nous passons sur une multitude de documents remplis d'intérêt que contient le volume que nous analysons pour passer à la partie statistique fort étendue et méthodiquement traitée.

Nous trouvons d'abord la métrologie, très complète, des différentes localités de l'Empire ottoman, poids, mesures, monnaies, cotes de change, rien n'y manque.

Nous avons ensuite le mouvement commercial, par pays de provenance et de destination et par nature de marchandises.

		Piastres.
En 1892	les importations ont été de	2 455 393 988
	les exportations de	1 537 005 024

La France, y compris la Tunisie, figure pour 12,56 p. 100 dans le total de l'importation et pour 29,36 p. 100 dans celui de l'exportation.

La statistique des transports donne les résultats suivants :

	Voyageurs. — Nombre.	Marchandises. — Tonnes.
Constantinople-Philippopoli (817 kilom.) . . .	3286123	384314
Salonique-Mitrovitza (449 kilom.).	133955	204975
Chemins de fer d'Anatolie (578 kilom.) . . .	775679	69266

Les ports ottomans ont été fréquentés par :

37 715 steamers jaugeant 26 533 921 tonneaux.
149 076 voiliers — 3 111 507 —

La part de la France a été de :

2 123 steamers jaugeant 2 344 292 tonneaux.
41 voiliers — 3 521 —

Nous sommes forcé, pour ne pas allonger démesurément cette notice, de passer sur de nombreux et intéressants détails qui seront lus avec fruit par tous ceux qui voudront se faire une idée exacte de l'état économique de la Turquie. Il est impossible de trouver condensés, dans un volume d'un format commode, plus de renseignements, dont la plupart sont inconnus ou du moins fort difficiles à se procurer.

Nous pensons que des efforts si utiles et si intelligents méritent des encouragements et nous sommes heureux d'envoyer à la chambre de commerce de Constantinople l'expression de nos vœux et de toute notre sympathie.

Pierre des Essars.

V.

CHRONIQUE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX.

Le trimestre qui vient de s'écouler a été aussi insignifiant que le précédent au point de vue des affaires de banque, comme en témoigne la statistique ci-après qui fait ressortir la faiblesse du portefeuille commercial.

		30 avril.	31 mai.	30 juin.
		Millions de francs.		
Banque de France.	Encaisse	3 293	3 301	3 306
	Circulation . . .	3 625	3 546	3 461
	Portefeuille . . .	570	516	456
Banque d'Allemagne.	Encaisse	1 299	1 345	1 263
	Circulation . . .	1 446	1 325	1 535
	Portefeuille . . .	716	664	833
Banque d'Angleterre.	Encaisse	943	937	948
	Circulation . . .	632	646	658
	Portefeuille . . .	525	510	562
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	662	687	700
	Circulation . . .	1 015	1 054	1 112
	Portefeuille . . .	299	329	365
Banque de Belgique.	Encaisse	124	106	100
	Circulation . . .	450	460	440
	Portefeuille . . .	356	373	376
Banque des Pays-Bas.	Encaisse	286	286	286
	Circulation . . .	427	442	434
	Portefeuille . . .	108	115	113
Banques italiennes.	Encaisse	513	508	511
	Circulation . . .	1 038	1 013	1 024
	Portefeuille . . .	305	281	252
Banque de Russie.	Encaisse	1 576	1 582	1 581
	Circulation . . .	4 199	4 274	4 295
	Portefeuille . . .	474	443	448

L'encaisse or se présente comme suit :

	30 avril.	31 mai.	30 juin.
Banque de France	2058	2052	2047
Banque d'Angleterre	943	937	948
Banque d'Autriche-Hongrie	392	404	417
Banque d'Espagne	200	200	200
Banque des Pays-Bas	108	108	108
Banques italiennes	439	441	442
Banque de Roumanie	45	58	58
Banque de Russie	1565	1565	1563 (1)
Banques suisses	83	82	82

Nous n'avons d'autre changement à signaler dans les taux d'escompte officiels que la hausse de 2/12 à 3 p. 100 qui a eu lieu en Suisse le 15 avril.

Le rapport annuel du Contrôleur de la circulation des États-Unis donne quelques renseignements intéressants sur les Banques nationales pendant l'année 1894.

Au 2 octobre, on comptait 2755 banques nationales en activité, possédant un capital global de $ 668861847.

Les principaux éléments de leur actif étaient les suivants :

Portefeuille commercial. $	2007122191
— valeurs	193300072
Immeubles	97892136
Encaisse	237250654
Billets des États-Unis	120544028

Au passif nous trouvons :

Circulation. $	172331978
Dettes envers les autres banques	527860095
Dépôts de fonds particuliers	1728418819

On voit par ces chiffres la nullité du rôle de la circulation fiduciaire qui est remplacée par le chèque et la compensation.

Dans un ouvrage intitulé *Banking currency and Banking law of the Dominion of Canada* publié récemment par M. C. Carnwell, nous trouvons quelques données sur les banques du Canada que nous résumons dans le tableau ci-dessous :

	1870.	1880.	1890.	1893.
Capital versé. $	33031249	60052117	59974902	62009346
Billets en circulation	15149031	22529623	32834511	33811925
Dépôts	48763205	85303814	135548704	174776722
Escomptes	66276961	102166115	153301335	205623042

Avant de quitter l'Amérique, il est bon de jeter un coup d'œil sur la situation du Trésor des États-Unis. La réserve a été reconstituée par la dernière émission de bons, mais le change est resté défavorable et le drainage de l'or, un moment enrayé, semble devoir recommencer.

(1) Voici la situation complète de l'or à la Banque de Russie à la fin de juin :

	Millions de francs.
Fonds d'échange des billets de crédit et encaisse de la Banque	1563
Fonds à l'étranger	48
Or appartenant au Trésor en dépôt à la Banque	807
Total	2418

Voici l'encaisse et la circulation du Trésor à la fin des trois derniers mois :

	30 avril.	31 mai.	30 juin.
		Millions de $.	
Or.	140,0	147,7	155,8
Argent	510,8	511,6	512,3
Total de l'encaisse	650,8	659,3	668,1
Greenbacks et autres billets	310,4	321,3	326,3
Certificats d'or	48,8	48,5	48,4
Certificats d'argent et billets de 1890.	445,1	439,5	435,7
Total en circulation	804,3	809,3	810,4
Réserve d'or.	91,2	99,2	100,0

Les *Financial and commercial statistics for British India* de 1895 qui viennent d'être mis en distribution nous permettent de jeter un coup d'œil sur la circulation monétaire et fiduciaire de l'Inde. Voici les chiffres les plus intéressants :

Années.	Circulation effective au 31 mars.	Réserve. Or et argent monnayés et lingots d'argent.	Réserve. Fonds publics séparés à Calcutta.
		Réaux.	
1885.	14 576 904	8 577 154	5 999 750
1886.	14 173 272	8 173 772	5 999 500
1887.	13 876 836	7 877 586	5 999 250
1888.	16 424 379	10 425 376	5 999 003
1889.	15 737 813	9 755 810	5 982 003
1890.	15 771 780	9 771 782	5 999 998
1891.	25 690 449	18 690 453	6 999 996
1892.	24 076 408	16 076 408	8 000 000
1893.	26 401 820	18 401 820	7 000 000
1894.	30 411 631	22 411 631	8 000 000

L'*Economist* de Londres a publié récemment le bilan résumé des *Joint stock Banks* anglais, nous en extrayons quelques renseignements qui permettent de se faire une idée de l'énorme agglomération de capitaux qui existe dans ces établissements. Les chiffres ci-après résultent de la totalisation des derniers bilans publiés :

Nombre des banques	103
Nombre des succursales	2 635
Capital souscrit £	208 224 580
Capital versé	58 458 709
Valeur du capital versé au cours du jour	167 746 450
Dépôts et comptes courants	456 113 372
Encaisse et effets à court terme	138 938 434
Portefeuille valeurs	127 705 373
Portefeuille commercial	305 584 764
Immeubles	25 306 230

La production de l'or au Transvaal s'accroît de jour en jour, le Witwatersrand étant à peu près exploité en entier, les efforts des prospecteurs se portent maintenant sur les districts de de Kaap, de Zoutspamberg, de Potchefstroom, de Heidelberg et de Lydenburg. La chambre des mines de Johannesburg en publie les résultats suivants :

Années.	Avril.	Mai.	Juin.
		Onces troy.	
1890.	38 799	38 884	37 412
1891.	56 372	54 673	55 864
1892.	95 562	99 436	103 252
1893.	112 053	116 911	122 907
1894.	168 745	169 773	168 162
1895.	186 323	194 580	200 941

Le mouvement des métaux précieux à New York a été à peu près nul pendant le trimestre écoulé :

	Or.	Argent.
Les exportations ont été de. . . . . $	4 510 002	9 899 425
Les importations de.	9 446 499	544 392

Voici, d'après les *Financial and commercial statistics for British India,* les importations et les exportations d'or et d'argent de l'Inde, les quantités sont exprimées en onces :

Années.	Or.		Argent.	
	Importations.	Exportations.	Importations.	Exportations.
1887-1888. . .	569 684	41 646	37 877 141	5 094 542
1888-1889. . .	512 287	50 710	37 844 665	5 408 636
1889-1890. . .	850 232	76 848	43 940 659	5 296 885
1890-1891. . .	1 175 875	161 646	56 190 870	4 661 785
1891-1892. . .	709 102	285 454	38 177 580	5 829 142
1892-1893. . .	272 442	726 925	54 180 144	8 656 632
1893-1894. . .	474 635	378 399	60 328 296	5 999 323

L'or est resté constamment au pair en France et en Angleterre, les fluctuations de prix de l'argent métal ont été les suivantes à Londres et à Paris :

	A Londres.	A Paris.
	L'once standard.	P. 100 de perte.
30 avril.	$30^{d}1/4$	497,50
31 mai	30 5/8	485,50
30 juin	30 7/16	492,50

Voici, à la fin de chacun des trois derniers mois, le prix, à Paris, d'une somme équivalente à 100 fr. de monnaie étrangère ; ce tableau montre que les changes des pays à finances avariées ne se sont pas améliorés :

	30 avril.	31 mai.	30 juin.
Allemagne	100,00	100,00	100,00
Angleterre	100,00	100,00	100,00
Autriche-Hongrie.	98,29	98,53	98,95
Belgique	99,85	99,81	99,85
Espagne	87,67	88,88	85,80
Grèce	53,73	57,95	56,10
Hollande	99,16	99,00	98,89
Italie	95,12	95,69	96,11
Portugal	77,49	78,12	77,81
Russie.	67,67	67,79	67,79
Suisse.	99,69	99,95	99,75
New-York	99,32	99,61	99,03
Buenos-Ayres	27,17	28,69	28,90

Pierre DES ESSARS.

NOTA. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du commerce, 80, rue de Varenne.) *Bibliothécaire :* M. LAUGIER.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 9. — SEPTEMBRE 1895.

I.

DE LA STATISTIQUE COMPARÉE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Des deux rapports que j'ai rédigés, l'un pour la session de l'Institut international de statistique à Vienne en 1891, l'autre pour celle de Chicago en 1893, j'extrais quelques tableaux que je présente à la Société de statistique. Ces tableaux et les explications qui les accompagnent se rapportent aux trois principaux faits qu'enregistre la statistique scolaire : les écoles, les maîtres, les élèves.

I.

CLASSIFICATION ET STATISTIQUE COMPARÉE DES ÉCOLES.

La diversité des institutions et celle des cadres de la statistique dans les États civilisés ne permettent pas d'établir entre eux de comparaisons rigoureuses sous le rapport de l'instruction primaire. Bien peu de matières de statistique internationale, d'ailleurs, comportent cette rigueur. C'est une déclaration qu'il faut faire franchement et qui s'applique à la statistique des maîtres et des élèves aussi bien qu'à celle des écoles. Il importe au statisticien d'avoir pour son usage personnel une idée juste de la portée de l'instrument dont il dispose et, quand il publie des résultats, il est de son devoir de faire connaître le degré de confiance qu'ils méritent. Cette sincérité, que nous ne saurions trop recommander (1), convient au caractère du savant et elle est profitable à la science, parce qu'elle prévient certaines objections qui deviennent ensuite pour le public des motifs de mettre en doute la statistique tout entière.

Ce ne sont donc pas en réalité des comparaisons qui autorisent le calcul de rapports numériques entre les États que nous présentons dans le tableau ci-joint et les tableaux suivants. Ce sont de simples rapprochements de chiffres officiels qui sont groupés sous une forme synoptique pour la commodité du lecteur ; la matière ne comporte pas davantage.

Il semble que le nombre des écoles primaires soit facile à compter dans un État et facile à comparer entre plusieurs États. L'examen des documents prouve le contraire,

(1) Voir à ce sujet notre ouvrage sur *la Population française*, introduction sur la statistique, p. 8 et suiv.

En premier lieu, il faut distinguer les *écoles publiques* et les *écoles privées*. Il y a des États qui surveillent les écoles privées et qui les astreignent à fournir des renseignements statistiques, lesquels n'ont pas en général le même caractère d'authenticité et n'inspirent pas la même confiance que ceux des écoles publiques; il y en a d'autres qui ne surveillent pas les écoles privées ou qui n'en exigent pas de renseignements statistiques. Le total d'un État qui comprend les deux catégories d'écoles ne saurait être mis en parallèle avec celui d'un État qui ne le comprend pas. Cette différence oblige le statisticien à renoncer à une comparaison générale et à borner le plus souvent l'étude comparative aux seules écoles publiques.

Mais par le mot d' « école publique » tous les États ne comprennent pas la même chose. Tantôt ce sont des écoles dépendant du gouvernement central, comme en France ; tantôt des écoles administrées par les communes, ou par des commissions locales, comme aux États-Unis; tantôt, comme en Angleterre, des écoles entretenues par une corporation quelconque qui se soumettent à l'inspection de l'État. Dans quelques États il y a, à côté des écoles publiques proprement dites, des écoles privées subventionnées et des écoles privées non subventionnées. Nous avons groupé, autant que les documents officiels le permettaient, sous le nom d'écoles publiques les écoles publiques proprement dites, relevant de l'État, des communes ou des commissions, les écoles inspectées et les écoles subventionnées; mais le groupement n'est pas toujours facile ni toujours certain.

Autre difficulté. Sous le nom d'école primaire (qu'elles soient publiques ou privées) tous les États ne comprennent pas la même catégorie d'établissements et, dans un même État, la définition peut changer avec la législation. Ainsi, en France, avant 1881, les salles d'asiles n'étaient pas au nombre des établissements d'instruction publique ; depuis 1881 elles portent le nom d'écoles maternelles et figurent dans la statistique de l'enseignement primaire. Il y avait naguère des écoles enfantines qui, d'après la législation actuelle, ont été rattachées sous le nom de classe enfantine à une école maternelle ou à une école primaire : modification qui a retranché du total ces établissements sans que pour cela les ressources de l'enseignement aient diminué.

Les écoles destinées à l'instruction du peuple sont de divers degrés, depuis les salles d'asile jusqu'aux cours supérieurs de l'enseignement primaire. Au bas de l'échelle sont les écoles maternelles, Kindergarten, salles d'asile. Au milieu, l'école élémentaire qui comprend elle-même plusieurs degrés, se divisant en écoles élémentaires et écoles de grammaire, comme aux États-Unis ; en écoles inférieures et supérieures, comme en Italie où le cours supérieur est en réalité de l'enseignement élémentaire ; en écoles à classe unique et écoles à plusieurs classes, comme en Württemberg ; en écoles fixes et écoles ambulantes, comme dans les pays scandinaves ; en écoles moyennes et écoles progressives qui sont dans la Hesse des échelons intermédiaires entre l'école élémentaire et l'école supérieure, etc. Au sommet, les écoles primaires supérieures, High schools jusqu'à un certain niveau (car beaucoup de High schools aux États-Unis s'élèvent au-dessus de l'enseignement primaire), Fortbildungsschulen, etc.

La statistique ne les distingue pas toujours clairement et elle est souvent impuissante à dégager dans certaines écoles spéciales, comme les écoles de réforme, les écoles de sourds-muets, les écoles d'enseignement secondaire, etc., la part qui revient réellement à l'enseignement primaire. Elle ne compte pas d'ordinaire ces

établissements dans les relevés des écoles primaires. Elle n'est pas moins embarrassée pour classer les cours d'adultes et les écoles du dimanche, quand elle parvient à en constater le nombre.

Quelle que soit la classification particulière de chaque État, il est désirable que le statisticien de cet État distingue, s'il le peut, quatre groupes :

1° Les *écoles primaires* proprement dites (écoles primaires élémentaires, Alltagsschulen, Volksschulen, Elementary and grammar schools, etc.) dans lesquelles sont instruits surtout les enfants d'âge scolaire, c'est-à-dire de 6 à 13 ou 14 ans, etc., suivant les pays, et dont le programme comprend au moins la lecture, l'écriture et le calcul. C'est partout le groupe le plus important; c'est dans beaucoup d'États le seul dont on puisse établir régulièrement la statistique;

2° Les *établissements destinés aux enfants au-dessous de 6 ans* (écoles maternelles, salles d'asiles, écoles gardiennes, Kindergarten, etc.);

3° Les *écoles primaires supérieures* où des enfants de plus de 12 à 13 ans reçoivent l'instruction (Ergänzungsschulen, Fortbildungsschulen, classes ou cours d'adultes, écoles primaires supérieures, High schools, etc.);

4° Les *établissements accessoires*, tels qu'écoles spéciales, écoles de sourds-muets, d'aveugles, classes élémentaires des lycées et gymnases.

Quelquefois le même établissement donne un enseignement qui correspond à plusieurs groupes; c'est ce qui arrive en France lorsqu'une école primaire élémentaire possède un cours complémentaire d'enseignement primaire supérieur. Dans ce cas, on ne doit compter qu'une école, mais le total ne rend pas exactement compte de l'état des choses.

Dans ces différents groupes il importe de distinguer les *écoles de garçons*, les *écoles de filles* et les *écoles mixtes*.

Quoique nous conseillions aux statisticiens de s'attacher, principalement pour les comparaisons internationales, aux écoles et classes dans lesquelles sont instruits les enfants de 6 à 12 ans, nous ne voulons pas dire que la statistique des établissements qui reçoivent des enfants au-dessous et au-dessus de cet âge doive être négligée. Il est nécessaire d'en dresser le compte, quand on le peut, non seulement parce que la statistique de ces établissements a un intérêt majeur pour chaque État en particulier, mais parce que, sans la connaissance du nombre des enfants de plus de 12 ans qui reçoivent l'instruction primaire, il ne serait pas possible, dans une statistique internationale, d'apprécier la situation relative de l'enseignement primaire dans deux États. Mais nous croyons que la diversité des éléments rend l'emploi des proportions numériques en vue de comparer la situation relative de plusieurs États plus hasardeux encore pour ces deux groupes que pour le premier.

Pour bien établir l'état de l'enseignement, il importe de connaître, outre le nombre des écoles, les moyens d'enseignement dont elles disposent. Il est très difficile à la statistique de recueillir des éléments précis sur ce genre de connaissance. On peut cependant indiquer d'abord le nombre de salles de classe (*Schulzimmer*) et leurs dimensions en groupant les établissements par écoles à une, à deux, à trois salles de classe, etc. : renseignement utile, sur la définition duquel il n'y a guère d'ambiguïté.

On peut indiquer aussi le nombre des maîtres : renseignement très utile, dont nous parlerons tout à l'heure. On peut faire connaître les degrés de l'enseigne-

ment; ces degrés, désignés sous le nom de classes, de cours, de divisions, d'années, diffèrent beaucoup suivant la législation des pays.

Voici le tableau comparatif des écoles. Les États qui y sont mentionnés sont ceux pour lesquels les statisticiens nous ont communiqué les documents officiels, nous n'y avons pas compris les autres États qui figurent dans les appendices. Nous distinguons, autant que possible, les écoles publiques et les écoles privées et nous donnons le nombre de ces écoles à deux époques, distantes en général d'une quinzaine d'années afin que le lecteur puisse mesurer d'un coup d'œil le progrès (1). (Voir p. 301.)

II.

STATISTIQUE COMPARÉE DES MAITRES

Toutes les difficultés que nous avons énumérées comme faisant obstacle à l'établissement d'une statistique précise des écoles se rencontrent quand on dresse la statistique des maîtres, puisque le nombre des maîtres est presque toujours relevé par école. Il s'en rencontre aussi d'autres qui sont spéciales à cette dernière, parce qu'il y a dans les écoles des personnes qui enseignent ou qui assistent l'instituteur à des titres divers; il y a à distinguer même des directeurs, des instituteurs titulaires, des instituteurs adjoints, des élèves-maîtres, des moniteurs, etc.; il y a des maîtres diplômés et des maîtres qui ne le sont pas; il y a des maîtres accessoires pour certains enseignements, comme la gymnastique, la couture, les arts manuels; dans certaines congrégations, plusieurs sœurs sont dans une même école sans que toutes s'occupent d'enseignement. Suivant que la statistique comprend ou ne comprend pas telle ou telle catégorie, les totaux diffèrent et la comparaison de ces totaux renseigne très imparfaitement sur l'état réel des moyens d'enseignement.

Malgré ces difficultés, la connaissance du nombre des maîtres est importante. Elle donne même de ces moyens une idée plus exacte que le nombre des écoles; car une école urbaine à dix classes ayant un directeur et dix maîtres offre plus de ressources qu'une petite école de village qui n'a qu'un instituteur (2).

(1) Les chiffres de ce tableau diffèrent un peu, mais peu en général, de ceux que M. W. T. Harris a donnés dans le *Report of the commissioner of education*, 1887-1888. p. 1016.

(2) Si l'on compare les chiffres du tableau qui suit avec ceux qu'a donnés le Commissaire de l'éducation aux États-Unis en 1887-1888 et en 1890-1891, on trouve parfois de notables différences :

États.	Maîtres des écoles primaires — d'après le Commissaire de l'éducation aux États-Unis. 1887-1888.	1890-1891.	d'après le tableau du présent rapport.
Angleterre	90 628	99 462	45 434
Écosse	12 085	13 492	7 745
Pays-Bas	14 064	18 068	15 192
France	137 655	143 870	151 850
Prusse	66 023	79 700	77 088
Suisse	8 365	11 754	9 239
Italie	43 599	62 818	54 193
Victoria	2 429	2 775	6 899
République Argentine	4 389	5 610	7 332

Écoles primaires comparées à deux époques.

ÉTATS.	ÉCOLES PUBLIQUES ou tenant lieu D'ÉCOLE PUBLIQUE.				ÉCOLES PRIVÉES.				TOTAL des ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES.			
	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.
Angleterre et Galles.	1875	13 217	1890	19 498	"	"	"	"	"	"	"	"
Écosse.	1875	2 720	1890	3 076	"	"	"	"	"	"	"	"
Irlande	1875	7 267	1889	8 251	"	"	"	"	"	"	"	"
Pays-Bas	1875	2 688	1889	2 952	1875	1 129	1889	1 263	1875	3 817	1889	4 215
Belgique.	1875	4 660	1890	5 673	1875	1 196	"	"	1875	5 856	"	"
France.	1875	60 375	1890	67 359	1875	11 315	1890	14 498	1875	71 690	1890	81 857
Prusse.	1861	25 156	1886	34 016	"	"	1886	1 209	"	"	1886	35 225
Saxe.	1877	2 100	1889	2 205	1877	93	1889	77	1877	2 183	1889	2 282
Bavière	1885	7 075	1890	7 141	1885	56	1890	57	1885	7 131	1890	7 198
Wurtemberg.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Bade	1879	1 580	1890	1 580	1884	25	1890	30	"	"	1890	1 610
Hesse	1880	996	1892	1 018	1880	73	1892	58	1880	1 069	1892	1 076
Suisse	"	"	"	"	"	"	"	"	1872	5 088	1890	(?)
Autriche.	1875	14 257	1890	17 619	1875	909	1890	979	1875	15 165	1890	18 598
Hongrie	"	"	"	"	"	"	"	"	1878	15 675	1889	16 702
Portugal.	1878	2 798	1889	3 825	1878	1 712	1889	1 514	1878	4 510	1885	5 339
Espagne.	1870	5 702	1885	8 242	1870	1 859	1885	1 308	1870	7 561	1885	9 550
Italie	1876	38 255	1889	44 664	1876	9 156	1889	7 975	1876	47 411	1889	52 639
Serbie.	1871	484	1891	803	"	"	"	"	"	"	"	"
Roumanie	1873	1 321	1892	3 573	1873	180	1892	421	1873	1 501	1892	3 994
Bulgarie.	1881	2 766	1890	3 844	"	"	"	"	"	"	"	"
Russie.	1872	19 373	1891	47 970	"	"	"	"	"	"	"	"
Finlande.	1875	408	1891	1 134	"	"	"	"	"	"	"	"
Suède	1876	8 770	1889	10 516	"	"	"	"	"	"	"	"
Norvége	1885	6 290	1888	6 282	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark.	1880	1 732	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Algérie	1877	(1) 544	1892	896	1877	118	1892	126	1877	662	1892	1 022
Tunisie	1887	42	"	72	1887	3	1892	14	"	"	1892	86
Sénégal	1887	6	1892	18	"	"	"	26	1887	9	1892	44
Le Cap	1888	1 447	1892	1 809	"	"	"	"	"	"	"	"
Réunion.	1863	34	1878	115	"	"	1878	44	"	"	1878	159
Inde française	1889	41	1892	46	1889	230	1892	270	1889	321	1892	316
Cochinchine.	1885	527	1889	223	1885	159	1889	324	1885	686	1889	547
Japon	1880	26 568	1891	25 374	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Galles du Sud	1881	1 667	1892	2 502	"	"	1892	723	"	"	1892	3 225
Victoria	1875	1 203	1891	2 216	1875	610	1891	791	1875	1 813	1891	3 007
Australie Occident.	1880	86	1892	117	"	"	"	"	"	"	"	"
Tasmanie	1881	175	1892	251	"	"	1892	131	"	"	1892	382
Nouvelle-Zélande.	"	"	1892	1 302	"	"	1892	272	"	"	1892	1 574
Nouvelle-Calédonie.	1878	9	1892	17	1878	13	1892	16	1878	22	1892	33
Québec	1885	4 635	1893	5 239	1885	193	1893	217	1885	4 848	1893	5 456
Ontario	1881	5 238	1891	5 826	"	"	"	"	"	"	"	"
New-Brunswick	"	"	1892	1 585	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Écosse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1892	2 219
Manitoba	"	"	1892	660	"	"	"	"	"	"	"	"
British Columbia.	1872	14	1892	149	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis.	1870	116 312	1891	226 884	"	"	"	"	"	"	"	"
Guatemala.	1885	872	1892	1 284	"	"	"	"	"	"	"	"
Salvador.	1884	514	1891	657	"	"	"	"	"	"	"	"
Guadeloupe	1863	45	"	"	1863	22	"	"	1863	67	1887	93
Martinique.	1878	71	1885	74	1878	65	1885	(?) 11	1878	136	1885	(?) 85
Guyane française.	1863	4	1893	18	1863	2	1893	5	1863	6	1893	23
Uruguay.	1883	320	1892	496	1883	423	1892	413	1883	743	1892	909
Républ. Argentine	1874	1 327	1888	2 396	1874	489	"	"	1887	1 816	1892	2 800
Saint-Pierre-et-Miquelon	1878	6	1892	7	1878	1	1892	1	1878	8	1892	8

(1) Écoles françaises.

Le tableau suivant fait connaître à deux dates (qui sont autant que possible celles du tableau des écoles) le nombre des maîtres, nombre dont sont exclus les auxiliaires, tels que moniteurs, etc., chaque fois que les données statistiques ont permis de les discerner. (Voir p. 303.)

Comme dans le tableau précédent, le groupement est fait par écoles publiques et écoles privées. La distinction entre instituteurs et institutrices n'est pas faite, parce qu'elle aurait trop compliqué ce tableau (1).

Il y a trente et quarante ans, le nombre des instituteurs était presque partout très supérieur à celui des institutrices, parce qu'on s'était occupé d'abord d'instruire les garçons plutôt que les filles. Aujourd'hui, dans la plupart des pays, il y a à peu près égalité parce qu'il y a une sollicitude à peu près égale pour l'instruction des deux sexes. Dans quelques pays même, principalement aux États-Unis, on trouve plus d'institutrices que d'instituteurs parce que les deux sexes, étant élevés ensemble, sont dirigés indifféremment par des femmes ou par des hommes et qu'il se trouve plus de femmes que d'hommes aspirant à ces fonctions et capables de les remplir; la proportion des institutrices a même beaucoup augmenté depuis trente ans dans ce pays. D'autres pays, au contraire, ont encore une faible proportion d'institutrices : ce qui est en général le signe d'une instruction peu développée, non seulement chez les filles, mais même chez les garçons.

Il serait intéressant de posséder la statistique comparative des maîtres diplômés et non diplômés; mais la diversité des diplômes et des titres ne permettrait pas de tirer d'un pareil tableau une conclusion pratique. Toutefois on peut dire que le nombre des diplômes va en augmentant dans presque tous les pays. Dans ceux où l'instruction primaire est organisée depuis longtemps, comme l'Allemagne et la France, les non-diplômés sont une rare exception et une dérogation à la loi; dans ceux où l'organisation est plus récente et l'instruction moins répandue, comme les Républiques de l'Amérique du Sud et dans ceux où la fonction d'instituteur n'est pas une carrière assurée, comme les États-Unis, les non-diplômés sont nombreux.

III.

MODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA STATISTIQUE COMPARÉE DU NOMBRE DES ÉLÈVES (2).

Les difficultés de la statistique des écoles s'appliquent toutes à la statistique comparée des élèves, comme à celle des maîtres; car il faut avoir fait le compte des écoles pour calculer le nombre des élèves qu'elles renferment.

(1) Voici cette distinction telle qu'elle a été établie dans le *Report of Education* de l'année 1887-1888 :

Pays.	Instituteurs.	Institutrices.	Pays.	Instituteurs.	Institutrices.
Pays-Bas	10 475	3 589	Victoria	1 511	1 108
Prusse	59 126	6 897	Australie occidentale	1 039	1 390
Saxe	6 650	2 118	Tasmanie	157	233
Bavière	17 239	4 691	Nouvelle-Zélande	1 259	1 603
Suisse	5 840	2 525	Ontario	2 727	4 637
Autriche	43 558	12 275	Uruguay	226	447
Finlande	509	622	République Argentine	1 871	2 518
Le Cap	547	618			

(2) En 1892, il y avait 564 écoles mixtes publiques tenues par des congréganistes.

Maîtres des écoles primaires comparées à deux époques.

ÉTATS.	MAITRES DES ÉCOLES PUBLIQUES ou tenant lieu d'écoles publiques.				MAITRES DES ÉCOLES PRIVÉES.				TOTAL des MAITRES DES ÉCOLES PUBLIQUES et privées.			
	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.
Angleterre et Galles.	1875	20 940	1889	45 434	"	"	"	"	"	"	"	"
Écosse.	1875	3 811	1890	7 745	"	"	"	"	"	"	"	"
Irlande	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pays-Bas	1875	5 936	1889	10 931	1875	3 379	1889	4 261	1875	9 315	1889	15 192
Belgique.	1875	8 541	1890	11 795	1875	2 207	"	"	1875	10 748	"	"
France.	1872	75 062	1890	106 247	1872	35 176	1890	45 603	1872	110 238	1890	151 850
Prusse.	1871	52 059	1886	70 522	"	"	1886	6 566	"	"	1886	77 088
Saxe.	1877	6 453	1889	10 102	1877	803	1889	593	1877	7 256	1889	10 695
Bavière	"	"	"	"	"	"	"	"	1872	10 321	1890	23 376
Wurtemberg. . . .	"	"	"	"	"	"	"	"	1870	3 689	1893	4 686
Bade	1879	3 014	1890	3 668	1884	40	1890	77	"	"	1890	3 745
Hesse	1880	2 018	1892	2 557	1880	401	1892	255	1880	2 419	1892	2 812
Suisse.	"	"	"	"	"	"	"	"	1872	7 479	1890	9 239
Autriche.	"	"	"	"	"	"	"	"	1875	28 520	1890	43 708
Hongrie.	"	"	"	"	"	"	"	"	1876	15 443	1889	21 738
Portugal.	"	"	"	"	"	"	"	"	1886	3 776	1889	4 069
Espagne.	"	"	1880	23 783	"	"	1880	9 751	"	"	1880	33 534
Italie	1876	37 623	1893	45 883	1876	9 462	1889	8 499	1876	47 085	1889	54 193
Serbie.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1892	1 478
Roumanie.	1873	2 480	1892	4 598	1873	855	1892	(1 137)	1873	3 335	1892	5 735
Bulgarie.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Russie.	"	"	1880	34 486	"	"	"	"	"	"	1880	34 486
Finlande.	"	"	1890	1 385	"	"	"	"	"	"	1890	1 385
Suède.	1876	9 311	1889	12 519	"	"	"	"	"	"	"	"
Norvège.	1885	4 726	1888	4 966	"	"	"	"	"	"	"	"
Danemark.	"	"	1880	3 103	"	"	1880	181	"	"	1880	3 284
Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	1863	382	1892	2 089
Tunisie	1883	72	1892	250	1883	14	"	"	1883	86	1892	250
Sénégal	1885	49	1892	58	1885	16	1892	2	1885	65	1892	60
Le Cap	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1891	(?)2 434
Réunion.	1878	260	1893	290	"	"	1893	69	"	"	1893	359
Inde française . . .	"	"	1893	208	"	"	1893	313	"	"	1893	521
Cochinchine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Japon.	1880	72 737	1891	69 608	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Galles du Sud . .	1881	2 612	1892	3 248	"	"	1892	2 724	"	"	1892	5 972
Victoria.	1875	3 826	1891	2 862	1875	1 509	1891	2 037	1875	5 335	1891	4 899
Australie Occident.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Tasmanie	1882	284	1891	376	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Zélande. .	"	"	1892	3 180	"	"	1892	678	"	"	1892	3 858
Nouvelle-Calédonie.	"	"	1893	37	"	"	1893	46	"	"	1893	83
Québec	"	"	1893	6 710	"	"	1893	1 897	1885	4 817	1893	8 607
Ontario	1881	6 922	1891	8 319	"	"	"	"	"	"	"	"
Nouvelle-Écosse . .	"	"	1892	2 323	"	"	"	"	"	"	"	"
New-Brunswick . .	"	"	1892	1 669	"	"	"	"	"	"	"	"
Manitoba	1881	246	1892	902	"	"	"	"	"	"	"	"
British Columbia. .	1872	16	1892	228	"	"	"	"	"	"	"	"
États-Unis.	1870	20015	1891	368 388	"	"	"	"	"	"	"	"
Guatemala.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Salvador.	"	"	1892	793	"	"	"	"	"	"	"	"
Guadeloupe	"	"	1893	242	"	"	1893	64	"	"	"	"
Martinique.	"	"	1893	229	"	"	1893	69	"	"	1893	128
Guyane française. .	"	"	1893	39	"	"	1893	36	"	"	1893	75
Uruguay.	"	"	1892	879	"	"	1892	948	"	"	1892	1 827
Républ. Argentine.	1885	3 369	"	"	1885	1 367	"	"	1885	4 736	1892	6 995
Saint-Pierre-et-Miquelon . .	1878	17	1889	19	1878	12	1889	12	1878	29	1889	31

En outre, la statistique des élèves a ses difficultés spéciales qui ne se présentent pas seulement dans la comparaison entre plusieurs pays, mais dans l'établissement même de la statistique d'un pays : ceux qui ont la charge de travaux officiels de ce genre les connaissent bien. Les uns les évitent en grande partie en ne donnant qu'une statistique incomplète, comme, par exemple, le nombre des élèves présents à un jour déterminé dans toutes les écoles; les autres les reconnaissent franchement et essaient d'approcher le plus possible de la réalité en présentant le nombre des élèves inscrits ou celui des élèves présents calculé de diverses manières. Aucune manière ne fournit parfaitement à elle seule un état réel et complet; mais chacune d'elles, quand les éléments premiers sont bons, répond à une des questions intéressantes du problème.

Il y a des États qui sont condamnés à n'avoir jamais la statistique complète de leurs enfants recevant l'instruction primaire, soit parce qu'ils ne recensent pas ceux qui sont instruits dans leur famille, soit parce qu'ils n'ont pas autorité pour demander des statistiques aux écoles privées ou parce qu'ils ne savent pas quels sont les enfants recevant l'instruction primaire dans les établissements secondaires.

Nous avons signalé depuis longtemps et à plusieurs reprises les difficultés de la statistique de l'enseignement primaire et, en particulier, de la statistique du nombre des élèves. Dans le second volume de l'*Histoire des classes ouvrières en France depuis la Révolution* (T. II, p. 458), publié en 1867, nous avons fait observer que le nombre des élèves inscrits dans les écoles, en janvier 1866, était supérieur au nombre des enfants de 7 à 13 ans recensés en 1866, et que, par conséquent, il y avait probablement une exagération dans les inscriptions : « La statistique, disions-nous, comme toute chose humaine, est sujette à des infirmités et à des excès de zèle. » Plus tard, dans notre rapport sur l'instruction primaire à l'Exposition universelle de Vienne en 1873, nous avons reproduit les mêmes chiffres et ajouté qu'il n'y avait pas qu'en France que ces difficultés se présentaient, puisque le statisticien de l'Autriche, M. Schimmer, avait, dans sa statistique de l'instruction primaire en 1870-1871, constaté une exagération du même genre (1).

Quand la Commission de statistique de l'enseignement primaire, créée en 1876, a publié son premier volume, nous avons consacré une partie du rapport adressé au Ministre à expliquer quelle est la différence entre les élèves inscrits et les élèves présents, et pourquoi « ni l'un ni l'autre de ces deux nombres ne peut être obtenu avec une certitude absolue ». Nous avons parlé à plusieurs reprises de cette difficulté dans le Rapport du second volume de la statistique de l'enseignement primaire (particulièrement p. CXXII). Nous avons traité la question dans le troisième volume sous le titre de : Examen critique de la comparaison entre les élèves recensés et les élèves inscrits (§ 11, p. LXXVIII); nous l'avons rappelé dans le quatrième (p. LXXXVI) et dans le cinquième (Élèves, § 1).

On peut voir dans le présent rapport que les mêmes difficultés ont été signalées aussi par les statisticiens de la Colonie du Cap, qui trouvent, en comparant le recensement de la population et la statistique des écoles, des nombres différents et qui constatent que le nombre des élèves augmente artificiellement la semaine où la statistique doit être dressée; par celui de la Nouvelle-Galles, qui calcule que le

(1) Voir *Exposition universelle de Vienne en 1873, section française. Rapport sur l'instruction primaire et l'instruction secondaire,* par E. Levasseur, p. 124 du tirage à part.

total des inscrits excède d'environ 12 p. 100 le nombre réel des enfants inscrits dans l'année; par celui de Victoria, qui porte cette exagération à 16 p. 100; par celui de la Nouvelle-Zélande, qui croyait pouvoir réduire à 130,000 les 161,000 inscriptions portées sur les registres. Nous avons cité et nous reproduisons ici le témoignage de M. Habens : « Il est impossible, dit-il, de tirer une conclusion précise du nombre des élèves inscrits dans l'année. Le nombre des inscriptions portées sur les registres excède de beaucoup le nombre des individus inscrits. Le passage d'une école à une autre en est une cause; une autre plus importante encore peut-être, en Nouvelle-Zélande, est l'usage d'effacer du registre le nom de tout élève qui est resté absent pendant un trimestre entier. »

Dans plusieurs colonies australasiennes et canadiennes, notamment dans la Nouvelle-Écosse, le nombre des élèves est relevé et publié par semestre et le chiffre total de l'année, quand il est donné, se trouve toujours supérieur à celui des inscrits pendant l'un ou l'autre semestre.

Dans beaucoup de pays (en France notamment), les instituteurs tiennent deux registres, d'où ils tirent les données de leur statistique scolaire :

1° Le *registre matricule* (c'est la dénomination officielle en France), sur lequel est inscrit le jour de son entrée à l'école chaque élève, avec certains renseignements relatifs à son âge, à la profession de ses parents, etc., et sur lequel est mentionnée, plus tard, dans une colonne spéciale, la date de sa sortie; ce registre permet de constater le nombre total des élèves qui ont été inscrits à l'école durant le cours de l'année scolaire et celui des élèves qui font partie de l'école à une époque déterminée.

2° Le *registre d'appel,* sur lequel sont inscrits par ordre alphabétique les noms de tous les élèves d'une même classe. En France, chaque école publique tient autant de registres d'appel qu'elle a de classes; chaque feuille du registre correspond à un mois et est divisée en autant de colonnes qu'il y a de jours de classe dans le mois, avec une colonne de récapitulation. Dans la colonne du jour et sur la ligne correspondant à chaque nom, le maître marque, quand il y a lieu, d'un signe simple ou double, l'absence de l'élève à une ou aux deux classes de la journée. La récapitulation du registre d'appel, à la fin de l'année scolaire, fait connaître, par mois, le nombre des présences et celui des absences pour chaque élève et pour la classe et une récapitulation spéciale fournit les totaux pour l'école entière.

Les pays dans lesquels la tenue de registres de ce genre n'est pas exigée et ceux où les autorités n'ont pas le droit d'en requérir la présentation sont, au point de vue statistique, dans une situation inférieure. En Angleterre, par exemple, où le travail cependant est fait avec beaucoup de soin, il suffit que les « managers » certifient que les registres et les comptes sont tenus de manière à ne laisser aucun doute sur l'exactitude des déclarations; or, malgré la vigilance des inspecteurs, les « managers » peuvent être portés à exagérer le nombre de leurs élèves et même, en vue d'obtenir une prime plus forte, à présenter devant l'examinateur des élèves qui n'ont pas suivi ordinairement leurs leçons.

La statistique des élèves peut être présentée sous des formes diverses :

1° On peut relever sur les registres des écoles *le nombre total des élèves inscrits durant l'année scolaire.* Ce nombre comprend tous les élèves qui se sont assis sur les bancs de l'école, quelle qu'ait été la durée de leur fréquentation. Quand on fait le total pour un État ou seulement pour une ville, il se produit nécessairement des

doubles emplois, parce qu'il y a des élèves qui, ayant changé d'école dans le cours de l'année, se trouvent inscrits sur deux registres et quelquefois même sur plus de deux. Il en résulte non seulement que le nombre total des élèves inscrits dans le cours de l'année est le plus fort que la statistique fournisse, mais qu'il est supérieur au nombre total des enfants qui ont réellement fréquenté les écoles.

2° On peut additionner le nombre des élèves présents à chacune des classes de l'année et diviser le total par le nombre des classes. On obtient ainsi le *nombre moyen des présences de l'année,* renseignement intéressant. Mais seul, il ne suffirait pas, car il est nécessairement inférieur au nombre total des élèves qui ont, dans une mesure quelconque, pu profiter de l'enseignement primaire.

3° On peut prendre le *nombre des élèves inscrits sur les registres* des écoles pendant le *mois où il y a d'ordinaire le plus d'élèves* et pendant le *mois où il y en a le moins;* par exemple décembre et juin. On obtient ainsi deux nombres, dont ordinairement le premier est un peu au-dessus du total des inscrits de l'année et le second reste sensiblement au-dessous; mais ni l'un ni l'autre ne donne une notion qui soit par elle-même suffisante.

4° On peut se contenter du *nombre des élèves inscrits pendant le mois de la plus grande fréquentation.* C'est ainsi qu'en Belgique on a adopté le mois de décembre.

5° On peut prendre le *nombre moyen des élèves marqués comme présents* sur les registres d'appel pendant les mêmes mois, soit décembre et juin. En comparant le résultat ainsi obtenu avec le résultat n° 3, on obtient vraisemblablement un *maximum* et un *minimum* de la *fréquentation mensuelle.*

6° On peut relever le nombre des *élèves présents le jour de l'inspection.* C'est ainsi qu'on procède en Angleterre (on y relève aussi le nombre moyen des élèves qui ont fréquenté l'école pendant l'année) et le procédé y est en harmonie avec la législation. Mais ce jour ne saurait être le même pour toutes les écoles; par conséquent on n'obtient pas ainsi la connaissance exacte de la population scolaire ni pour une date déterminée, ni pour l'année entière. On peut aussi faire à cette méthode une autre critique, à savoir : que les directeurs ont intérêt, en vue d'un gain ou par amour-propre, à montrer le plus grand nombre possible d'élèves présents lorsqu'une inspection est annoncée d'avance. Le chiffre qu'ils fournissent dans ce cas n'est vraisemblablement pas celui de la fréquentation moyenne : c'est ce qui arrive en Angleterre.

7° On peut faire relever directement par les instituteurs de toutes les écoles le *nombre des élèves présents à un jour déterminé.* Ordinairement, dans ce cas, on choisit de préférence une des époques de l'année de la plus grande fréquentation. Le procédé est simple; cependant il ne fournit pas partout, non plus que le total des élèves inscrits à ce même jour, un moyen suffisant de contrôler l'exactitude des chiffres que produisent ainsi les instituteurs; d'ailleurs, il ne présente le tableau des écoles qu'à un instant, sans renseigner sur les changements qui se sont produits dans le cours de l'année.

8° On peut, dans un pays où la population est suffisamment stable, surtout lorsque l'obligation est inscrite dans la loi et est entrée dans les mœurs, obtenir, au moins pour les écoles publiques, un renseignement exact sur la fréquentation, en *retranchant les absences, inscrites jour par jour, du nombre des élèves inscrits.* C'est ainsi qu'on procède dans le canton de Zurich.

9° On peut, dans un pays où le registre d'appel est régulièrement tenu et où les

instituteurs sont directement sous l'autorité des inspecteurs, obtenir, ainsi qu'on l'a fait en France pour les écoles publiques, la connaissance exacte de la *fréquentation à des époques déterminées* en faisant déposer tous les registres de la circonscription entre les mains de l'inspecteur et en indiquant ultérieurement à celui-ci les jours pour lesquels il doit faire sur ces registres le *relevé des présents et des absents.* Ce dernier moyen est, à notre connaissance, celui qui donne le résultat le moins contestable; mais il ne donne pas la notion de tout le mouvement scolaire.

De ces différentes manières, aucune ne suffit à elle seule pour donner la connaissance exacte de l'état de la population scolaire. Il convient de combiner plusieurs procédés.

Le total des élèves inscrits pendant l'année scolaire est nécessairement le nombre le plus fort. Il nous paraît essentiel de le conserver, quoiqu'il soit partout, comme en France, supérieur à la totalité du nombre des enfants qui se sont assis sur les bancs de l'école pendant l'année. Mais tous les résultats obtenus par d'autres procédés sont vraisemblablement inférieurs à cette même totalité. C'est donc le *total des élèves inscrits pendant l'année scolaire* que nous recommandons tout d'abord comme le nombre qui, s'il était généralement adopté, fournirait, malgré ses défauts, le meilleur terme de comparaison pour la statistique internationale.

Ce nombre a besoin d'être complété et interprété, soit par le nombre des présents à une date déterminée, soit par la fréquentation moyenne de l'année, soit par le rapport des absences et des présences, soit par le nombre des présents le jour de l'examen. Les convenances particulières à chaque État peuvent seules régler ces détails.

Nous émettons néanmoins le vœu que tous les États soucieux de faciliter les comparaisons internationales comptent, outre le nombre total des inscrits de l'année, le *nombre des élèves inscrits pendant le mois de décembre* et *le nombre des élèves présents* à un certain jour de ce mois, qui est, en général, celui où la fréquentation atteint son maximum dans la plupart des pays. Cependant, dans ceux où le froid empêche beaucoup de parents d'envoyer leurs enfants à l'école, il ne saurait être pris pour la véritable mesure de cette fréquentation et, dans ce cas, il conviendrait de prendre le mois de la plus grande fréquentation.

En Belgique, le nombre des élèves inscrits pendant le mois de décembre est celui qui fournit le chiffre fondamental de la statistique. M. Sauveur considère ce procédé comme étant celui qui indique avec le plus de précision l'effectif des écoles primaires.

Quelques cadres d'ailleurs que l'on adopte, il est une double considération d'ordre supérieur qu'il ne faut jamais oublier : c'est, en premier lieu, que la valeur d'une statistique scolaire dépend plus encore de la conscience des maîtres et des inspecteurs qui la font que du cadre des formulaires qui leur sont fournis; c'est, d'autre part, que le souci de bien faire est lui-même dans une étroite dépendance avec la diffusion générale de l'instruction dans un pays et avec l'importance que l'esprit public et le gouvernement y attachent. La statistique n'est pas une mécanique automatique qu'il suffit de monter pour recueillir les chiffres; à quelque objet qu'elle s'applique, elle est une œuvre collective faite par des hommes et dont le résultat dépend de la valeur des hommes qui y coopèrent à tous les degrés.

Pour la statistique des élèves, il importe, comme nous l'avons dit pour les écoles, de distinguer les élèves des *écoles publiques* et ceux des *écoles privées.*

Il est indispensable aussi de distinguer les *sexes.*

Il est utile aussi, dans les pays où l'obligation existe, de distinguer les enfants

d'âge scolaire des enfants qui sont au-dessus ou au-dessous de cet âge. Nous exprimons même, pour rendre possibles certaines comparaisons internationales, le vœu de voir partout former une catégorie particulière dans les cadres de la statistique pour les enfants de 6 ans révolus à 13 ans révolus, même lorsque la loi porte au delà de 13 ans le terme de l'obligation scolaire. Car, de même que les écoles primaires ordinaires sont celles qu'il importe surtout de connaître, de même ce sont les élèves âgés de 6 à 13 ans de ces écoles qui intéressent principalement la statistique internationale; la comparaison ne peut avoir quelque précision que si elle porte sur le même groupe d'âges.

Dans les statistiques même les plus complètes, les enfants qui ne reçoivent que l'éducation de la famille font presque toujours défaut; je ne connais que la Suède et la France qui les mentionnent.

Statistique comparée du nombre des élèves. — Voici le tableau, pour chaque État, des élèves des écoles primaires, à deux époques, distantes l'une de l'autre d'une quinzaine d'années environ. Les explications que nous venons de donner font comprendre avec quelle réserve il convient d'user des chiffres qu'il contient pour comparer la situation de plusieurs États. Dans ce tableau se trouvent : 1° le nombre des élèves des écoles publiques ou tenant lieu d'école publique (comme en Angleterre); 2° celui des écoles privées quand la statistique le fournit; 3° le total des deux catégories; il y a certains États qui ne fournissent que le total sans distinction.

Peu d'États d'ailleurs font connaître le procédé d'après lequel ils opèrent. Nous ajoutons dans le tableau, comme terme de comparaison, la statistique dressée par le commissaire de l'éducation des États-Unis qui donne le total des élèves pour l'année scolaire 1890-1891 et la statistique dressée pour l'année 1887-1888, qui distingue les garçons et les filles et indique la fréquentation moyenne, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants qui ont fréquenté l'école pendant l'année. (V. p. 310.)

Rapport du nombre des élèves avec le nombre des écoles, des maîtres et des habitants. — On peut rapprocher les nombres relatifs aux écoles, aux maîtres, aux élèves, aux habitants et calculer le rapport qui existe entre eux. On obtient ainsi une notion comparative qui offre de l'intérêt — c'est pourquoi nous la donnons — mais qui, pas plus que les tableaux précédents, ne fournit la mesure comparative de l'enseignement primaire dans les États du monde civilisé, parce que les éléments dont elle est formée sont disparates (1).

---

(1) Dans son intéressant mémoire *Di alcuni indici misuratori del movimento economico in Italia*, M. L. Bodio a trouvé à peu près les mêmes proportions que nous, d'abord en comptant les élèves des écoles publiques et privées :

Nombre d'élèves pour 100 habitants.	14,3	dans les Pays-Bas, en 1888 (13,2 en 1878).
	14,5	en France, en 1887-1888 (13,1 en 1872-1873).
	17,8	en Prusse, en 1886 (16,3 en 1871).
	16,1	en Suisse, en 1888 (15,6 en 1871).
	12,5	en Autriche, en 1889 (10,1 en 1875).
	9,6	en Espagne, en 1885 (9,6 en 1880).
	7,6	en Italie (avec les écoles irrégulières) en 1889-1890 (6,4 en 1871-1872).

Puis, en limitant la comparaison aux écoles publiques (ou assimilées à des écoles publiques), il a trouvé :

Nombre d'élèves pour 100 habitants.	16,4	en Angleterre, en 1889 (12,1 en 1876).
	10,1	dans les Pays-Bas, en 1888 (10 en 1878).
	10,9	en Belgique, en 1889 (10 en 1872).
	11,6	en France, en 1887-1888 (10,6 en 1872-1873).
	17,6	en Prusse, en 1886 (15,8 en 1871).
	8,2	en Espagne, en 1885 (8,1 en 1880).
	7,0	en Italie (avec les écoles irrégulières), en 1889-1890 (5,8 en 1871-1872).

1° Le nombre des élèves par écoles varie beaucoup d'un pays à l'autre : de 19 au Manitoba à 277 en Espagne. Il est impossible de croire qu'il y ait en moyenne 277 élèves par école en Espagne et de ne pas penser qu'il y a là une erreur de la statistique, soit qu'elle ait oublié de compter des écoles, soit plutôt qu'elle ait exagéré le nombre des élèves. Y aurait-il une exagération du même genre en Angleterre et en Écosse, résultant du désir qu'ont les directeurs d'obtenir de l'État une forte subvention ? Il ne semble pas pourtant qu'il y en ait dans les pays allemands où le nombre des élèves par école dépasse 100, ainsi qu'en Hongrie et en Belgique, et dans plusieurs colonies. La moyenne générale est entre 60 et 80. En général, dans les contrées qui ont beaucoup de villes et une population dense, il semble que le nombre des élèves par école doive être supérieur à celui des contrées où la population est disséminée en petits villages; toutefois, cette distinction ne ressort pas du tableau aussi clairement qu'on aurait pu le supposer.

Le nombre de plus de 200 élèves en moyenne par école qui apparaît dans la statistique de l'Angleterre, de l'Écosse et de la Saxe nous paraît surprenant, même celui de plus de 100 élèves dans des pays neufs, comme la Nouvelle-Galles du Sud et Victoria.

Il faut observer à propos de ce tableau, en premier lieu, que la durée de la fréquentation n'est pas la même dans tous les pays. Ainsi l'obligation dure sept ans en France, de 6 ans révolus à 13 ans; elle en dure huit, de 6 à 14 en Prusse; elle en dure trois seulement, de 6 à 9 en Italie. Or, le rapport du nombre des enfants dans les écoles à la population totale augmente avec la durée de l'écolage. Il est vrai qu'on peut répondre que plus l'enfant reste d'années sur les bancs, plus il s'instruit et qu'ainsi l'élévation du rapport correspond réellement à un meilleur état d'instruction.

En second lieu, comme nous l'avons déjà fait remarquer, les enfants qui reçoivent l'instruction dans la famille ne sont pas mentionnés dans les statistiques, à l'exception de la Suède (et de la France depuis quelques années); il est vrai qu'en général leur nombre est trop peu considérable pour influer beaucoup sur le total général.

Quelques rapports paraissent exagérés, comme ceux de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et même des États-Unis, qui accusent 1 élève par 4 ou 5 habitants. Il est vrai qu'aux États-Unis le nombre des enfants d'âge scolaire forme à peu près le cinquième de la population (1); mais, d'autre part, la durée de la fréquentation moyenne pendant l'année étant bien inférieure à celle de l'Allemagne ou de la France, la comparaison du nombre des enfants inscrits dans les écoles de ces pays ne mesure pas la somme d'instruction reçue.

D'autres sont faibles, comme le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Russie, et on en comprend aisément la raison : c'est que l'instruction primaire y est encore peu développée. Mais il y a certains rapports très faibles qu'il ne faut pas accepter sans explication; ainsi, en Tunisie, la population indigène, qui fréquente très peu les écoles, compte dans le rapport comme la population européenne qui les fré-

(1) En 1870, 23,5 p. 100 de la population totale avaient de 0 à 10 ans; 22,8 p. 100 avaient de 11 à 20 ans. Voir *la Population française*, par E. Levasseur, t. II, p. 277. En 1890, le nombre des personnes de 5 à 20 ans (c'est-à-dire, d'après la classification du census, les personnes d'âge scolaire) était de 35,8 p. 100.

Élèves des écoles primai

ÉTATS.	Dans les écoles publiques ou tenant lieu d'écoles publiques.				Dans les écoles privées.			
	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombre.	Date.	Nombr
Angleterre et Galles	1875	2 221 745	1890	4 341 364	"	"	"	
Écosse	1875	402 633	1890	664 466	"	"	"	
Irlande	1875	389 961	1889	507 865	"	"	"	
Pays-Bas	1875	387 877	1889	454 926	1875	127 258	1889	1880
Belgique	1875	557 123	1890	616 091	1878	90 125	"	
France	1875	1 049 953	1890	4 405 543	1875	759 775	1890	1 1960
Prusse	1871	3 900 655	1886	5 005 116	1871	107 121	1886	77 1
Saxe	1877	456 686	1889	578 794	1877	7 304	1889	5 1
Bavière	1885	855 463	1890	834 829	"	"	"	
Wurtemberg	1885	315 424	1893	310 833	1885	1 718	1893	2 1
Bade	1879	215 728	1890	274 803	1884	1 192	1880	1 6
Hesse	1880	150 742	1892	161 185	1880	5 170	1892	3 9
Suisse	1872	411 760	1890	476 101	"	"	"	
Autriche	"	"	"	"	"	"	"	
Hongrie	"	"	"	"	"	"	"	
Portugal	1878	80 926	1883	105 663	"	"	1883	51 5
Espagne	1870	1 200 740	1885	1 552 434	1870	209 736	1885	290 7
Italie	1876	1 722 669	1889	2 059 389	1876	208 948	1889	181 8
Serbie	1871	25 000	1892	75 278	"	"	"	
Roumanie	1873	82 145	1892	221 044	1873	9 878	1892	17 6
Bulgarie	1881	80 591	1890	171 983	"	"	"	
Russie	1872	799 290	1891	2 357 552	"	"	"	
Finlande	1875	18 234	1891	51 000	"	"	"	
Suède	1876	572 220	1889	651 313	1876	25 799	1889	167
Norvège	1875	270 780	1888	295 239	"	"	"	
Danemark	1880	275 400 (?)	"	"	"	"	"	
Algérie	1883	49 485	1892	73 755	1883	8 903	1892	11 3
Tunisie	1887	4 010	1892	8 946 (1)	"	"	1892	3 2
Sénégal	1885	923	1892	2 360	1885	696	1893	[illegible]
Le Cap	"	"	"	"	"	"	"	
Réunion	1878	9 606	1885	9 953	1878	1 185	1885	1 0
Inde française	"	"	1892	6 159	"	"	1892	6 8
Cochinchine	1885	16 036	1889	9 322	1885	6 533	1889	9 4
Japon	1880	2 353 493	1891	3 153 813	"	"	"	
Nouvelle-Galles du Sud	1881	160 000 (?)	1892	239 364	"	"	1892	46 2
Victoria	1875	212 041	1891	251 059	1875	22 448	1891	40 1
Australie occidentale	"	"	1892	4 032	"	"	"	
Tasmanie	1882	13 775	1891	19 207	"	"	"	
Nouvelle-Zélande	1878	65 040	1892	122 620	"	"	"	
Nouvelle-Calédonie	1878	1 394	1887	3 461	"	"	"	
Québec	1885	168 523	1893	234 863	1885	11 540	1893	32 3
Ontario	1881	476 268	1891	491 741	"	"	"	
Nouvelle-Écosse	1875	94 029	1892	102 586	"	"	"	
New-Brunswick	1880	65 598	1892	68 909	"	"	"	
Manitoba	1875	7 847	1892	12 976	"	"	"	
British Columbia	1873	1 028	1892	10 773	"	"	"	
États-Unis	1870	6 871 522	1891	12 966 061	"	"	"	
Guatemala	1885	39 395	1892	43 789	"	"	"	
Salvador	1886	20 000	1891	27 243	"	"	"	
Guadeloupe	1887	11 981	1892	9 736	"	"	1892	1 0
Martinique	1885	7 698	1892	9 450	1885	1 972	1892	1 1
Guyane française	1889	883	1892	1 067	"	"	1892	9
Uruguay	1883	27 332	1892	45 933	1883	19 244	1892	21 0
République Argentine	1876	89 568	1892	193 854	1876	26 676	1888	48 6
Saint-Pierre et Miquelon	1885	729	1892	787	1885	161	1892	[illegible]

(1) Écoles françaises.

…parés à deux époques.

…TAL DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉES.			COMPARAISONS ÉTABLIES PAR LE COMMISSAIRE DE L'ÉDUCATION DES ÉTATS-UNIS.					ÉTATS.
			Écoles primaires élèves (*Report on education* 1890-1891).	ÉLÈVES DES ÉCOLES PRIMAIRES (d'après *Report on education* 1887-1888).				
Nombre.	Date.	Nombre.		Garçons.	Filles.	Total.	Fréquentation moyenne.	
〃	〃	〃	4 885 303	〃	〃	4 660 301	3 544 561	Angleterre et Galles.
〃	〃	〃	693 015	〃	〃	635 664	494 373	Écosse.
〃	〃	〃	828 520	〃	〃	777 376	490 484	Irlande.
515 135	1889	642 975	752 890	322 191	294 480	616 671	〃	Pays-Bas.
〃	〃	〃	738 673	330 519	269 900	600 449	〃	Belgique.
4 809 728	1890	5 601 567	6 303 462	〃	〃	5 596 919	〃	France.
4 007 776	1886	5 082 252	5 874 390	2 422 044	2 416 203	4 838 247	〃	Prusse.
463 090	1889	583 942	661 464	262 886	270 990	533 876	〃	Saxe.
632 599	1890	834 829	1 187 792	412 518	430 110	842 628	〃	Bavière.
317 412	1893	312 935	346 512	154 184	169 996	324 180	〃	Wurtemberg.
〃	1890	276 481	321 295	〃	〃	〃	〃	Bade.
80 417	1892	83 986	〃	〃	〃	〃	〃	Hesse.
〃	〃	〃	566 900	218 191	215 889	434 080	〃	Suisse.
2 134 683	1890	2 872 929	2 938 575	1 414 149	1 346 619	2 760 768	〃	Autriche.
1 152 115	1889	2 015 612	2 074 678	〃	〃	1 870 083	〃	Hongrie.
〃	1889	237 743	239 814	〃	〃	〃	〃	Portugal.
1 410 476	1885	1 843 183	1 552 434	〃	〃	〃	〃	Espagne.
1 931 617	1889	2 241 220	2 914 511	1 068 555	886 709	1 955 264	〃	Italie.
〃	〃	〃	69 115	〃	〃	〃	〃	Serbie.
92 023	1892	238 681	152 819	〃	〃	〃	〃	Roumanie.
〃	〃	〃	269 384	〃	〃	〃	〃	Bulgarie.
〃	〃	〃	2 233 566	〃	〃	〃	〃	Russie.
〃	〃	〃	222 115	28 662	24 236	52 898	〃	Finlande.
598 019	1889	668 112	690 628	〃	〃	〃	〃	Suède.
〃	〃	〃	258 548	〃	〃	〃	〃	Norvége.
〃	〃	〃	231 940	〃	〃	〃	〃	Danemark.
58 388	1892	85 068	〃	〃	〃	68 697	〃	Algérie.
〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	Tunisie.
1 619	1892	2 404	〃	〃	〃	〃	〃	Sénégal.
〃	1892	61 771	〃	〃	〃	75 737	〃	Le Cap.
10 791	1885	10 869	〃	〃	〃	〃	〃	Réunion.
〃	1892	12 994	〃	〃	〃	〃	〃	Inde française.
22 569	1889	18 770	〃	〃	〃	〃	〃	Cochinchine.
〃	〃	〃	3 100 886	2 197 034	993 402	3 190 436	2 126 687	Japon.
〃	1892	285 574	237 973	〃	〃	185 163	106 408	Nouvelle-Galles du Sud.
234 489	1891	291 239	253 917	116 656	110 826	227 482	122 311	Victoria.
〃	〃	〃	125 057	〃	〃	98 856	63 417	Australie occidentale.
〃	〃	〃	24 462	8 742	7 272	16 014	7 856	Tasmanie.
〃	〃	〃	73 380	〃	〃	110 919	87 937	Nouvelle-Zélande.
〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	〃	Nouvelle-Calédonie.
180 063	1893	267 202		110 579	106 462	217 041	〃	Québec.
〃	〃	〃		257 030	230 466	487 496	239 044	Ontario.
〃	〃	〃	955 617	〃	〃	68 583	33 700	Nouvelle-Écosse.
〃	〃	〃		〃	〃	105 137	〃	New-Brunswick.
〃	〃	〃		9 041	7 885	16 926	8 128	Manitoba.
〃	〃	〃		2 813	2 502	5 345	2 873	British Columbia.
〃	〃	〃	14 010 533	〃	〃	〃	〃	États-Unis.
〃	〃	〃	54 334	〃	〃	39 395	〃	Guatemala.
〃	〃	〃	27 243	〃	〃	〃	〃	Salvador.
〃	1892	10 768	〃	〃	〃	〃	〃	Guadeloupe.
9 670	1892	10 631	〃	〃	〃	〃	〃	Martinique.
〃	1892	1 975	〃	〃	〃	〃	〃	Guyane française.
46 576	1892	66 989	65 621	16 537	14 035	30 572	〃	Uruguay.
〃	〃	〃	253 583	92 590	80 594	173 184	〃	République Argentine.
890	1892	973	〃	〃	〃	〃	149 397	Saint-Pierre et Miquelon.

quente. Le même inconvénient se présente pour l'Algérie; c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir donner de proportion pour l'Algérie (1).

2° Le nombre des élèves par maître est un renseignement intéressant, mais dont il faut user aussi avec discernement et discrétion. C'est encore l'Espagne qui est à une extrémité avec 114 élèves par maître et le Manitoba à l'autre avec 14 élèves. La proportion est très forte, relativement aux maîtres comme aux écoles, pour l'Angleterre, l'Écosse, les États allemands, la Hongrie; elle est, au contraire, très faible pour plusieurs colonies, le Sénégal, le Cap, l'Inde française, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Écosse. La moyenne générale se rapproche de 50, nombre qui est considéré comme le maximum d'enfants qu'un maître peut instruire. Il est logique que la proportion des élèves par maître soit inférieure à celle des élèves par école, puisqu'il y a des écoles à plusieurs maîtres. Nous avons dit que dans les grandes villes, en général, l'enseignement exigeait proportionnellement moins de maîtres que dans les petits villages; c'est peut-être pourquoi nous avons trouvé 96 élèves par maître diplômé en Angleterre, tandis qu'on n'en trouve que 51 en Suisse. Mais il y a peut-être aussi une autre cause, c'est que les maîtres diplômés ont en Angleterre un grand nombre de maîtres auxiliaires qui ne figurent pas dans la statistique. En effet, dans un pays où la méthode d'enseignement mutuel est appliquée et où il y a, par suite, beaucoup de maîtres non diplômés, on peut trouver une très forte proportion d'élèves par maître diplômé, sans qu'en réalité les maîtres soient surchargés.

3° En troisième lieu, le rapport du nombre des élèves au nombre total des habitants dépend en partie du rapport du nombre des enfants à la population totale. Or, en supposant que tous les enfants de deux pays fréquentent l'école, celui où la natalité est forte aura nécessairement une proportion d'élèves plus considérable que celui où elle est faible.

Tableau.

(1) Voir, à ce sujet, le rapport au Ministre qui se trouve en tête du cinquième volume de la *Statistique de l'enseignement primaire*. (Ministère de l'instruction publique.)

Écoles publiques.

Rapport du nombre des élèves avec le nombre des écoles, des maîtres et des habitants.

ÉTATS.	DATES.	NOMBRE D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES			ÉCOLES PUBLIQUES et privées réunies. — NOMBRE d'élèves par 100 habitants.	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits dans les écoles primaires par 100 habitants d'après notre tableau statistique de l'instruction primaire dressé en 1873.
		par école.	par maître.	par 100 habitants.		
Angleterre et Galles	1890	222	96	15,0	»	12 (?)
Écosse	1890	216	85	16,5	»	
Irlande	1889	61	»	»	»	8 (?)
Pays-Bas	1889	218	58	14,2	14,3	13 $^{3}/_{10}$
Belgique	1890	109	52	10,1	»	11 $^{9}/_{10}$
Franee	1891	65	41	11,5	14,4	13
Prusse	1886	147	71	16,2	16,7	15
Saxe	1889	262	57	16,5	16,6	17 $^{1}/_{2}$
Bavière	1890	117	»	»	14,9	13
Wurtemberg	1893	»	66	15,3	15,4	15 $^{1}/_{2}$
Bade	1890	175	77	16,5	16,6	16
Hesse	1892	158	63	16,2	16,6	»
Suisse	1890	»	51	16,2	»	15 $^{1}/_{2}$
Autriche	1890	163	65	»	12,0	9
Hongrie	1889	120	81	»	11,6	7 $^{1}/_{2}$
Portugal	1889	41	»	4,6	4,7	2 $^{1}/_{2}$
Espagne	1885	277	114	9,1	10,5	9
Italie	1889	46	45	6,7	13,9	6 $^{1}/_{3}$
Grèce	»	»	»	»	»	5 $^{1}/_{3}$
Serbie	1891	93	50	3,5	»	2
Roumanie	1892	65	48	4,0	4,7	2
Bulgarie	1890	44	»	5,2	»	»
Tnrqnie	»	»	»	»	»	1
Russie	1891	49	»	2,4	»	2
Finlande	1891	45	37	2,2	»	»
Suède	1889	62	52	13,6	»	13 $^{3}/_{4}$
Norvège	1888	47	59	14,7	»	12 $^{1}/_{3}$
Danemark	1880	159 (?)	»	12,6	»	15
Algérie (populat. européenne)	1892	83	»	»	»	22 $^{8}/_{10}$
Tunisie	1887	95	»	0,3	0,8	»
Égypte	»	»	»	»	»	$^{1}/_{6}$
Sénégal	1885	21	19	0,09	0,1	»
Le Cap	1890	132	23	3,8	»	»
Réunion	1885	»	»	6,0	6,6	3
Inde française	1889	135	29	1,9	4,1	»
Cochinchine	1889	96	»	»	»	»
Japon	1880	124	45	7,8	»	»
Nouvelle-Galles du Sud	1892	131	71	29,0	»	21
Victoria	1891	113	51	22,0	»	17 $^{1}/_{2}$
Australie occidentale	1892	34	»	6,8	»	»
Tasmanie	1891	76	51	13,0	»	»
Nouvelle-Zélande	1892	91	38	19,0	»	»
Nouvelle-Calédonie	1887	128	22	5,5	»	»
Québec	1893	45	35	15,0	»	18
Ontario	1891	84	59	23,0	»	23 (?)
New-Brunswick	1892	»	»	21,0	»	9
Nouvelle-Écosse	1892	»	29	23,0	»	»
Manitoba	1892	19	14	8,5	»	»
British Columbia	1893	73	47	11,0	»	»
États-Unis	1891	57	35	20,4	23,3	17 (?)
Mexique	»	»	»	»	»	2
Équateur	»	»	»	»	»	1 $^{1}/_{3}$
Guatemala	1891	31	»	3,0	»	»
Salvador	1891	41	36	3,5	»	»
Guadeloupe	1892	99	40	6,8	7,6	3
Martinique	1892	121	32	5,3	6,0	3
Guyane française	1892	59	27	3,5	6,8	»
Guyane britannique	»	»	»	»	»	4
Vénézuéla	»	»	»	»	»	$^{1}/_{3}$
Brésil	»	»	»	»	»	1 $^{1}/_{4}$
Pérou	»	»	»	»	»	1 $^{1}/_{2}$
Chili	»	»	»	»	»	4
Paraguay	»	»	»	»	»	1 $^{1}/_{3}$
Uruguay	1892	93	52	6,8	9,1	3 $^{3}/_{4}$
République Argentine	1888	86	37	5,0	»	5
Saint-Pierre et Miquelon	1889	116	86	11,8	»	»

E. LEVASSEUR (de l'Institut).

II.

LA CRIMINALITÉ ET LE DÉNOMBREMENT (1861-1891).

Dans notre étude sur le crime et le criminel devant le jury (1), nous avons comparé les accusés entre eux à trente ans de distance; mais les années 1860 et 1890, sur lesquelles portaient nos investigations, ne coïncidant pas avec celles des recensements, il nous avait été impossible de rapprocher les accusés de chaque sexe, de chaque âge, etc., de la population correspondante. Pour combler cette lacune, nous croyons devoir, maintenant, mettre en parallèle les dénombrements et les statistiques criminelles de 1861 et de 1891.

Notre premier travail a démontré que la répartition proportionnelle des accusés, d'après leurs conditions personnelles, se faisait, à toute époque, avec une régularité constante, sauf au double point de vue du degré d'instruction et du domicile. La proportion des accusés illettrés diminue à mesure que se développe l'instruction primaire (2) et celle des accusés domiciliés dans des communes urbaines s'accroît en même temps que s'accentue l'émigration des campagnes vers les villes (3). Les indications que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs ont pour but de faire ressortir, de façon précise, la part contributive de chaque classe de la population à la criminalité.

Tout d'abord, il nous a paru nécessaire de laisser en dehors de toute comparaison avec la population les accusés âgés de moins de 16 ans. En effet, leur nombre est extrêmement restreint : 51 en 1861 (garçons, 37; filles, 14) et 35 en 1891 (garçons, 29; filles, 6); d'autre part, comme notre législation ne fixe pas d'âge minimum pour la responsabilité pénale, on voit comparaître devant le jury des enfants de 7, 8, 9 et 10 ans; or, si l'on rapprochait les chiffres de la statistique criminelle de ceux du recensement, on arriverait à des proportions sans valeur sérieuse; enfin les mineurs de 16 ans, accusés de crimes commis sans complices majeurs ou n'entraînant que des peines afflictives et infamantes temporaires, étant renvoyés devant la juridiction correctionnelle en vertu de l'article 68 du Code pénal, le chiffre de ceux qui sont traduits aux assises n'indiquerait pas exactement dans quelle proportion de véritables crimes sont imputés à cette catégorie d'individus.

Sexe. — Le nombre des accusés jugés contradictoirement par les cours d'assises (déduction faite des mineurs de 16 ans), qui avait été, en 1861, de 4762, n'est plus, en 1891, que de 4172, soit une différence en moins, pour la dernière année, de 590 ou de 12 p. 100. On sait que cette réduction est due à ce qu'on appelle la correctionnalisation extra-légale plutôt qu'à une réelle diminution de criminalité.

Les accusés des deux années se divisaient ainsi :

---

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris,* année 1894, p. 325.

(2) Élèves inscrits dans les écoles publiques et privées : 4286641 en 1861 et 5623401 en 1888-1889 (Levasseur, *la Population française,* tome II, p. 487).

(3) Population urbaine : 28,9 p. 100 en 1861 et 37,4 p. 100 en 1891 (*Résultats statistiques du dénombrement de 1891,* p. 65).

Années.	Hommes âgés de plus de 16 ans.			Femmes âgées de plus de 16 ans.		
	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.
1861. . .	3 940	13 167 254	30	822	13 392 443	6
1891. . .	3 475	13 563 684	26	697	13 863 171	5

Le rapport à la population est nécessairement plus faible en 1891 qu'en 1861; mais la criminalité de la femme reste toujours cinq fois moindre que celle de l'homme.

Age. — *Hommes.* — Les accusés, majeurs de 16 ans, se répartissaient comme suit en 1861 et en 1891 :

Agés de	1861.			1891.		
	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.
16 à 20 ans. .	506	1 604 576	31	519	1 637 916	32
21 à 24 —. .	551	1 198 312	46	457	1 272 912	36
25 à 29 —. .	581	1 459 666	40	603	1 478 246	41
30 à 39 —. .	971	2 737 198	35	894	2 652 539	34
40 à 49 —. .	690	2 402 939	29	558	2 336 928	24
50 à 59 —. .	405	1 851 566	22	285	1 899 197	15
60 ans et plus.	236	1 912 997	12	159	2 285 946	7

La diminution qui se remarque pour les accusés âgés de 21 à 24 ans provient, sans aucun doute, de ce que le contingent incorporé dans l'armée active est bien plus considérable aujourd'hui qu'autrefois; quant à celle que l'on constate pour les accusés ayant dépassé 50 ans, il faut l'attribuer à ce que l'âge avancé du coupable est souvent une cause de correctionnalisation. Les autres proportions ne peuvent donner lieu à aucune observation, car elles sont presque identiques.

Femmes. — Voici, maintenant, pour les femmes âgées de plus de 16 ans, comment elles se décomposaient :

Agées de	1861.			1891.		
	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.
16 à 20 ans. .	122	1 618 792	7	78	1 669 856	5
21 à 24 —. .	142	1 252 904	11	120	1 352 424	9
25 à 29 —. .	167	1 473 191	11	146	1 442 533	10
30 à 39 —. .	182	2 682 404	7	182	2 607 727	7
40 à 49 —. .	121	2 367 646	5	103	2 360 500	4
50 à 59 —. .	51	1 859 200	3	51	1 946 924	3
60 ans et plus.	37	2 138 306	2	17	2 483 207	0,7

La proportion relative aux accusées âgées de 30 à 39 ans est la même en 1891 qu'en 1861 ; pour les autres catégories, il y a diminution en 1891 ; maisla marche est identique : de 16 à 29 ans, progression; de 40 à 60 ans, réduction. Le rapport de la criminalité de la femme à celle de l'homme présente un écart peu sensible en ce qui concerne les individus âgés de 21 à 29 ans, parce que c'est dans cette période de la vie que l'on rencontre le plus d'accusées coupables d'infanticide, crime spécial à la femme.

État civil. — Au point de vue de l'état civil, les 4762 accusés de 1861 et les 4172 de 1891 se classent de la manière suivante :

	Hommes.			Femmes.		
	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.
1861.						
Célibataires.	2 005	4 767 103	42	428	4 158 960	10
Mariés. . .	1 696	7 508 766	23	316	7 461 941	4
Veufs . . .	239	931 023	26	78	1 790 126	4
1891.						
Célibataires.	1 961	4 883 912	40	333	4 137 289	8
Mariés. . .	1 316	7 640 305	17	283	7 656 679	4
Veufs . . .	198	1 049 326	19	81	2 080 695	4

Ainsi, les accusés mariés ou veufs ont surtout participé à la diminution de criminalité constatée pour 1891, comparativement à 1861 ; pour les femmes mariées ou veuves, au contraire, les proportions sont absolument semblables les deux années.

Pour compléter ces renseignements, nous ajouterons qu'en 1891, comme en 1861, le quart des accusés mariés avaient des enfants; la proportion des accusés veufs ayant des enfants est descendue de 21 p. 100 en 1861 à 18 p. 100 en 1891.

Degré d'instruction. — Pour déterminer l'influence de l'instruction sur la criminalité, il faudrait trouver à la fois dans le dénombrement de la population et dans la statistique criminelle la répartition des habitants et des accusés en individus complètement illettrés — sachant lire et écrire — ayant reçu une instruction supérieure. Malheureusement, cette indication ne se trouve que dans le dernier de ces documents, de sorte que toute comparaison est impossible. Voici quel avait été en 1861 et quel était, en 1891, le degré d'instruction des accusés, sans distinction de sexe :

	1861.	1891.
	Pour 100.	
Complètement illettrés	42	19
Sachant lire et écrire	53	76
Ayant reçu une instruction supérieure .	5	5

Il est probable que si un rapprochement était possible, on obtiendrait des résultats moins favorables pour la classe ignorante. Cependant, il faut bien le reconnaître d'une manière générale : l'instruction ne paraît pas avoir moralisé les masses. En effet, le nombre des accusés et des prévenus jugés, en 1861, pour des crimes et des délits de droit commun, avait été de 151 112, soit de 411 sur 100 000 habitants; il s'est élevé, en 1891, à 206 312 ou 535 sur 100 000 habitants. C'est donc avec raison que M. Levasseur s'exprime ainsi, dans son remarquable ouvrage sur *la Population française :* « On a eu tort de dire que l'instruction chassait le crime. Pour bannir le crime, il faudrait avoir banni du cœur de l'homme les mauvaises passions et de la société les mauvais conseils et les tentatives malsaines; c'est une utopie. »

Domicile. — Le nombre des accusés n'ayant pas de domicile fixe a presque triplé en trente ans : de 5 p. 100 seulement en 1861, il est monté à 14 p. 100 en 1891. Quant aux autres accusés, ils se distribuaient ainsi, suivant qu'ils habitaient des communes urbaines (population agglomérée supérieure à 2000 habitants) ou des communes rurales :

Domicile.	1861.			1891.		
	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.	Total.	Population correspondante.	Sur 100 000.
—	—	—	—	—	—	—
Urbain.	2 708	10 789 766	24	1 986	14 311 292	14
Rural.	1 842	26 596 547	6	1 711	24 031 900	7

Il résulte de ces chiffres que la criminalité des villes a diminué dans une forte proportion; elle était quatre fois plus forte que celle des campagnes en 1861 ; elle ne l'est plus que deux fois en 1891. Mais cette réduction n'est sans doute qu'apparente; car c'est principalement sur les faux et les vols de peu d'importance que s'exerce la correctionnalisation extra légale et les deux tiers de ces méfaits sont commis dans les villes.

Profession. — Jusqu'à présent, nous avons trouvé dans le dénombrement et dans la statistique criminelle des bases précises de comparaison entre les années 1861 et 1891 (sauf pour le degré d'instruction), et le rapport du nombre des accusés à celui de la population correspondante peut être considéré comme étant l'expression absolue de la réalité. Il n'en est, malheureusement, pas de même en ce qui touche les professions. Leur classification n'est pas la même dans le recensement de 1861 que dans celui de 1891; la dernière, toutefois, permet de faire, entre nos deux documents, un rapprochement dont voici le résultat d'ensemble :

Professions.	1891.			Sur 100 accusés.	
	Total des accusés.	Population correspondante.	Sur 100 000.	1861.	1891.
—	—	—	—	—	—
Agriculture	1 206	16 752 348	7	34	31
—	236	683 540	34	5	6
Industrie	1 070	9 363 083	11	28	28
Transports	148	1 176 856	12	4	4
Commerce.	720	3 722 072	19	14	19
Force publique.	41	703 486	6	2	1
Administration publique	93	667 085	11	2	2
Professions libérales.	95	977 476	10	3	2
Propriétaires, rentiers.	65	1 856 926	3	1	2
Domestiques attachés à la personne .	202	926 263	22	7	5

S'il n'est pas possible de constater, pour chacune des classes de la population, l'augmentation ou la diminution de la criminalité de 1861 à 1891, on peut, au moins, à l'aide de la statistique criminelle, dont les éléments n'ont jamais varié, établir la répartition proportionnelle, aux deux époques, des accusés d'après leur profession (4e et 5e colonnes du tableau), on voit qu'elle est très peu dissemblable; la différence un peu sensible à signaler se réfère aux accusés commerçants (patrons et commis) : 14 p. 100 en 1861 et 19 p. 100 en 1891.

Les gens sans aveu, exclus du tableau ci-dessus, formaient 5 p. 100 du total des accusés en 1861 et 8 p. 100 en 1891.

Dans toute étude sur la criminalité, il importe de tenir compte, non seulement des crimes, mais aussi des délits. Nous aurions voulu être à même de procéder, à l'égard des individus jugés pour ces dernières infractions, comme nous l'avons fait à l'égard des accusés; mais le nombre considérable des prévenus a toujours empêché la Chancellerie d'imposer aux magistrats un travail aussi détaillé que celui qu'elle leur demandait pour les accusés et la statistique criminelle fait uniquement connaître le sexe et l'âge des prévenus et encore, à ce dernier point de vue, ne divise-t-elle ces prévenus qu'en trois classes : 1° mineurs de 16 ans; 2° âgés de 16 à 21 ans et 3° majeurs de 21 ans; ses révélations n'en sont pas moins intéressantes.

Laissant de côté les prévenus jugés pour des contraventions fiscales ou forestières, nous ne prendrons que ceux à qui étaient imputés des délits de droit commun. On en a compté 146299 en 1861 et 202105 en 1891, soit une augmentation de 55806 ou de 38 p. 100. Il convient de dire que dans le cours de cette période trentenaire, il a été créé un certain nombre d'incriminations tant par la correctionnalisation légale du 13 mai 1863 que par des lois spéciales. On peut évaluer à 6000 environ le nombre des prévenus poursuivis pour les nouveaux délits en 1891, l'accroissement se trouverait donc réduit, de ce fait, à 34 p. 100.

Il est impossible de signaler une semblable progression de la criminalité générale sans rechercher sur quelles infractions elle a principalement porté. Nous avons vu, tout à l'heure, que l'année 1891 avait donné 55806 prévenus de plus que l'année 1861; les neuf dixièmes d'entre eux (93 p. 100) ont été jugés pour les quatre espèces d'infractions suivantes : vagabondage et mendicité : 32647 en 1891 au lieu de 11055 en 1861; vol : 50874 au lieu de 41050; rébellion et outrages à des agents : 18712 au lieu de 10000 et coups volontaires 29386 au lieu de 17638. Parmi les autres infractions graves, telles que les délits contre les mœurs et les abus de confiance, on relève, pour les premiers, une augmentation de 558 prévenus (4671 en 1861 et 5229 en 1891) et, pour les seconds, une augmentation de 859 (3250 en 1861 et 4109 en 1891). Quant aux prévenus ayant à répondre d'escroqueries, leur nombre est descendu de 4825 en 1861 à 4073 en 1891, soit 752 de moins.

Voici comment se décomposaient, en 1861 et en 1891, les prévenus, sous le rapport du sexe :

	Hommes.		Femmes.	
	1861.	1891.	1861.	1891.
Total.	119838	173142	26461	28963
Population correspondante .	15133062	15577976	15310109	15858931
Proportion sur 100000 . .	792	1111	173	183

La criminalité masculine s'est accrue de 44 p. 100, quand la criminalité féminine n'a augmenté que de 9 p. 100.

En matière correctionnelle, le nombre des mineurs de seize ans est trop élevé pour ne pas être comparé à celui de la population correspondante. Comme il est relativement rare que des enfants âgés de moins de dix ans soient traduits devant les tribunaux, on peut se rapprocher de la vérité en ne prenant pour base du calcul que le nombre des mineurs de 10 à 15 ans.

Tableau.

	1861. Total.	1861. Population correspondante.	1861. Sur 100 000.	1891. Total.	1891. Population correspondante.	1891. Sur 100 000.
Hommes.						
Âgés de 10 à 15 ans. .	4 956	1 965 808	252	5 914	2 014 092	294
Âgés de 16 à 21 — . .	16 260	1 604 576	1 013	26 181	1 637 916	1 598
Âgés de plus de 21 ans.	98 622	11 562 678	853	141 047	11 925 768	1 182
Femmes.						
Âgés de 10 à 15 ans. .	974	1 917 666	51	1 013	1 995 760	51
Âgés de 16 à 21 — . .	2 864	1 618 792	177	3 228	1 669 856	193
Âgés de plus de 21 ans.	22 623	11 773 651	192	24 722	12 193 315	203

Si l'on prend les chiffres absolus représentant les mineurs de 16 ans renvoyés devant la juridiction correctionnelle, on ne constate, de 1861 à 1891, qu'un accroissement de 1 897, soit de 16 p. 100; mais l'augmentation eût été de 24 p. 100 et même de 32 p. 100 si la comparaison avait eu lieu avec les années 1890 et 1889, pour lesquelles on avait relevé 7381 et 7840 prévenus âgés de moins de 16 ans. La diminution observée, en 1891, par rapport aux deux années précédentes, est due, en grande partie, aux comités de défense et de sauvetage de l'enfance, qui se sont formés à Paris et qui, depuis 1890, ont fonctionné avec une très grande activité.

On remarquera, par contre, l'augmentation considérable du nombre des prévenus (hommes) âgés de 16 à 21 ans, qui n'est pas moindre de 61 p. 100. Le rapprochement avec la population correspondante donne, pour 100000 habitants de même sexe et de même âge, 1 598 en 1891 au lieu de 1013 en 1861.

Origine des condamnés. — Nous nous sommes occupé, jusqu'ici, de la criminalité *présumée,* c'est-à-dire que nous avons fait porter nos calculs sur le nombre total des accusés et des prévenus, sans tenir compte du résultat des poursuites. Il est du plus haut intérêt, maintenant, d'envisager la criminalité *réelle,* autrement dit, le nombre des individus reconnus coupables, par le jury et les tribunaux correctionnels, des méfaits qui leur étaient imputés. Les casiers judiciaires nous en fournissent le moyen. On sait que toute condamnation criminelle ou correctionnelle est constatée par un bulletin, classé dans le casier de l'arrondissement d'origine du condamné, si celui-ci est né en France, ou dans le casier central établi au Ministère de la justice, si le condamné est originaire de l'étranger. Il n'y a d'exception que pour les condamnations en matière forestière et pour les condamnations à l'amende prononcées à la requête des administrations publiques. Les premières ont été écartées des casiers judiciaires, parce qu'à l'époque de la création de l'institution (1850), l'administration forestière n'ayant pas le droit de transaction, qui ne lui a été conféré qu'en 1859, le nombre des contraventions était considérable (plus de 60000, en moyenne, par an) et les casiers judiciaires auraient été promptement encombrés de bulletins relatant des condamnations prononcées pour des infractions n'impliquant, le plus souvent, aucune intention criminelle. Quant aux contraventions fiscales, frappées d'une simple peine pécuniaire sur les poursuites de l'administration compétente, leur peu d'importance explique leur exclusion des casiers

judiciaires. Ceux-ci ne contiennent donc que les condamnations relativement graves prononcées par les cours d'assises et les tribunaux correctionnels.

Le dénombrement de 1891 ayant donné, pour la première fois, le lieu de naissance de tous les individus recensés, il s'ensuit qu'il est facile d'établir la répartition géographique de la criminalité réelle d'après l'origine des condamnés. Les résultats obtenus par le rapprochement du dénombrement et du nombre des condamnations inscrites au casier judiciaire sont exposés dans les deux tableaux, par département, qui accompagnent ce travail.

Le tableau I indique, pour chaque département, le rang qu'il occupe, par sa population (1re colonne); par la proportion des condamnations pour 10000 habitants recensés dans le département (2e colonne); par la proportion des individus nés dans le département sur 10000 accusés ou prévenus condamnés dans toute la France (3e colonne) et par la proportion, sur 10000 habitants originaires du département, de ceux qui ont été condamnés.

Le tableau II fait connaître, par département, le nombre des condamnés qui en sont originaires (1re colonne); celui des habitants nés dans le département et recensés sur tout le territoire (2e colonne) et la proportion des premiers sur 10000 des seconds (3e colonne). Cette dernière proportion est donnée, pour chaque province, après le nom de celle-ci. (V. tableaux, p. 321, 322.)

La densité de la population peut être une des causes de la criminalité; mais elle n'est pas la seule et, même, elle est, quelquefois, la moins influente. Ainsi, aux deux extrémités de l'échelle, les départements qui présentent le plus et le moins de condamnés (2e colonne du tableau I) sont ceux de la Corse : 3563 condamnés pour 288596 habitants, soit 123 sur 10000; et des Côtes-du-Nord : 1761 condamnés pour 618652 habitants, soit 28 sur 10000. C'est donc dans les mœurs et les habitudes de la population qu'il faut chercher les causes de criminalité; la nature des délits réprimés facilite cette étude. En Corse, pays montagneux et boisé, les prévenus de délits forestiers ou de chasse forment les deux tiers du total; la violence y est prompte, aussi des poursuites pour coups et blessures volontaires sont-elles intentées contre un quart des prévenus; après le département de la Seine, c'est dans celui de la Corse que l'on compte le plus grand nombre de prévenus jugés pour port d'armes prohibées; le vol, le vagabondage et la mendicité y sont rares. Les délits ruraux y sont nombreux; quant aux contraventions rurales, elles représentent les deux cinquièmes du total relevé pour toute la France. Dans les Côtes-du-Nord, pays essentiellement agricole (plus des sept dixièmes des habitants vivent de l'agriculture), les délits poursuivis sont de nature très diverse; cependant, les prévenus de vol, de vagabondage et de mendicité entrent pour 49 p. 100 dans le total.

On comprend combien serait instructive une étude de ce genre faite pour chaque département; mais elle n'entre pas dans le cadre de cet article. En somme, les dix départements qui présentent la plus forte proportion de condamnés par rapport à leur population sont :

Départements.	Condamnés.	Population.	Sur 10 000.	Départements.	Condamnés.	Population.	Sur 10 000.
Corse	3 563	288 596	123	Calvados	3 818	428 945	89
Hérault	4 683	461 651	101	Alpes-Maritimes	2 195	258 571	85
Seine-Inférieure	8 421	839 876	100	Seine	26 272	3 141 595	84
Eure	3 468	349 471	99	Seine-et-Oise	5 038	628 590	80
Bouches-du-Rhône	6 060	630 622	96	Var	2 291	288 336	79

TABLEAU I.

DÉPARTEMENTS.	NUMÉROS D'ORDRE d'après la population.	d'après la proportion des condamnés sur 10 000 habitants recensés dans le département.	d'après la proportion sur 10 000 Français condamnés en France, de ceux qui étaient originaires du département.	d'après la proportion des condamnés sur 10 000 individus originaires du département.
AIN	44	56	65	80
AISNE	18	18	9	6
ALLIER	32	53	69	85
ALPES (BASSES-)	83	47	85	54
ALPES (HAUTES-)	86	36	86	62
ALPES-MARITIMES	74	7	82	55
ARDÈCHE	40	79	35	45
ARDENNES	56	58	42	22
ARIÈGE	80	33	70	52
AUBE	75	28	73	47
AUDE	57	25	68	64
AVEYRON	36	48	27	37
BOUCHES-DU-RHÔNE	9	5	21	24
CALVADOS	30	6	10	2
CANTAL	78	41	50	18
CHARENTE	42	30	39	26
CHARENTE-INFÉR.	25	72	44	70
CHER	43	83	55	74
CORRÈZE	55	44	37	23
CORSE	65	1	24	7
CÔTE-D'OR	38	74	62	77
CÔTES-DU-NORD	13	86	8	14
CREUSE	68	81	58	59
DORDOGNE	22	62	29	50
DOUBS	60	22	51	25
DRÔME	59	70	71	72
EURE	47	4	14	4
EURE-ET-LOIR	67	49	60	51
FINISTÈRE	7	57	11	29
GARD	33	29	49	61
GARONNE (HAUTE-)	23	60	48	73
GERS	73	76	83	81
GIRONDE	6	16	17	57
HÉRAULT	24	2	25	20
ILLE-ET-VILAINE	11	64	20	71
INDRE	63	66	61	66
INDRE-ET-LOIRE	50	43	64	65
ISÈRE	15	71	36	79
JURA	70	24	57	44
LANDES	61	63	59	68
LOIR-ET-CHER	69	38	56	46
LOIRE	14	37	5	3
LOIRE (HAUTE-)	58	54	45	39

DÉPARTEMENTS.	NUMÉROS D'ORDRE d'après la population.	d'après la proportion des condamnés sur 10 000 habitants recensés dans le département.	d'après la proportion sur 10 000 Français condamnés en France, de ceux qui étaient originaires du département.	d'après la proportion des condamnés sur 10 000 individus originaires du département.
LOIRE-INFÉRIEURE	8	50	6	11
LOIRET	37	39	43	48
LOT	76	65	66	53
LOT-ET-GARONNE	62	61	72	69
LOZÈRE	84	45	79	17
MAINE-ET-LOIRE	20	55	28	49
MANCHE	21	42	16	35
MARNE	28	11	18	12
MARNE (HAUTE-)	77	75	75	58
MAYENNE	54	35	46	43
MEURTHE-ET-MOSELLE	26	27	34	30
MEUSE	64	32	54	31
MORBIHAN	19	80	15	40
NIÈVRE	49	77	52	63
NORD	2	23	2	36
OISE	35	13	19	15
ORNE	46	67	31	21
PAS-DE-CALAIS	3	21	4	10
PUY-DE-DÔME	16	68	30	76
PYRÉNÉES (BASSES-)	31	59	32	38
PYRÉNÉES (HAUTES-)	81	20	77	60
PYRÉNÉES-ORIENT.	82	19	76	28
RHÔNE	5	40	7	8
Saône (Haute-) et Belfort	41	14	26	19
SAÔNE-ET-LOIRE	12	78	33	82
SARTHE	29	69	38	56
SAVOIE	72	51	81	78
SAVOIE (HAUTE-)	71	31	53	27
SEINE	1	8	1	5
SEINE-INFÉRIEURE	4	3	3	1
SEINE-ET-MARNE	45	15	47	41
SEINE-ET-OISE	10	9	22	33
SÈVRES (DEUX-)	51	84	74	84
SOMME	17	20	12	13
TARN	48	34	41	32
TARN-ET-GARONNE	83	85	84	83
VAR	66	10	67	42
VAUCLUSE	79	46	80	67
VENDÉE	27	82	78	86
VIENNE	53	73	63	75
VIENNE (HAUTE-)	39	17	23	16
VOSGES	34	12	13	9
YONNE	52	52	40	34

TABLEAU II.

Répartition géographique de la criminalité d'après l'origine des condamnés. (Casiers judiciaires et dénombrement de 1891.)

ANCIENNES PROVINCES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE des CONDAMNÉS originaires de chaque département.	POPULATION ORIGINAIRE de chaque département.	PROPORTION des CONDAMNÉS par 10 000 habitants originaires du département.
Alsace (64)	Belfort	439	68 871	64
Angoumois (57)	Charente	2 074	362 617	57
Anjou (47)	Maine-et-Loire	2 415	516 625	47
Artois (76)	Pas-de-Calais	6 702	882 916	76
Aunis et Saintonge (41)	Charente-Inférieure	1 853	451 750	41
Auvergne (46)	Cantal	1 739	276 503	63
	Puy-de-Dôme	2 323	599 613	39
Avignon [Comtat d'] (42)	Vaucluse	1 058	251 449	42
Béarn (53)	Basses-Pyrénées	2 315	431 246	58
Berri (41)	Cher	1 517	384 509	39
	Indre	1 370	322 287	42
Bourbonnais (29)	Allier	1 286	436 337	29
Bourgogne (39)	Ain	1 301	369 773	35
	Côte-d'Or	1 370	374 312	37
	Saône-et-Loire	2 233	663 350	34
	Yonne	2 052	376 720	54
Bretagne (60)	Côtes-du-Nord	4 737	687 626	70
	Finistère	4 215	738 312	57
	Ille-et-Vilaine	2 616	637 712	41
	Loire-Inférieure	4 890	642 716	76
	Morbihan	2 992	571 966	52
Champagne (59)	Ardennes	1 974	330 146	60
	Aube	1 191	237 166	50
	Marne	2 739	382 500	72
	Marne (Haute-)	1 173	255 338	46
Corse (79)	Corse	2 474	311 913	79
Dauphiné (37)	Alpes (Hautes-)	553	126 226	41
	Drôme	1 242	307 762	40
	Isère	2 102	608 707	35
Flandre (53)	Nord	8 656	1 619 654	53
Foix [Comté de] (47)	Ariège	1 257	263 561	47
Franche-Comté (56)	Doubs	1 716	297 255	58
	Jura	1 461	292 698	50
	Haute-Saône	2 031	333 886	61
Guyenne et Gascogne (44)	Aveyron	2 433	457 112	53
	Dordogne	2 425	519 104	47
	Gers	915	267 238	34
	Gironde	2 848	620 331	46
	Landes	1 449	311 447	42
	Lot	1 291	280 709	46
	Lot-et-Garonne	1 191	288 316	41
	Pyrénées (Hautes-)	1 123	243 378	46
	Tarn-et-Garonne	713	213 487	33

ANCIENNES PROVINCES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE des CONDAMNÉS originaires de chaque département.	POPULATION ORIGINAIRE de chaque département.	PROPORTION des CONDAMNÉS par 10 000 habitants originaires du département.
Ile de France (73)	Aisne	4 496	571 280	79
	Oise	2 673	388 472	69
	Seine	12 650	1 508 723	84
	Seine-et-Marne	1 830	358 991	51
	Seine-et-Oise	2 617	489 032	54
Languedoc (50)	Ardèche	2 173	430 958	50
	Aude	1 276	294 433	43
	Gard	1 802	398 943	45
	Garonne (Haute-)	1 813	454 961	40
	Hérault	2 487	404 787	61
	Loire (Haute-)	1 869	354 157	53
	Lozère	1 098	170 296	65
	Tarn	2 019	366 407	55
Limousin (63)	Corrèze	2 118	358 364	59
	Haute-Vienne	2 511	380 762	66
Lorraine (64)	Meurthe-et-Moselle	2 201	393 632	56
	Meuse	1 674	299 273	56
	Vosges	3 374	425 611	79
Lyonnais (85)	Loire	5 454	595 701	92
	Rhône	4 374	613 012	79
Maine (48)	Mayenne	1 837	363 877	50
	Sarthe	2 079	452 812	46
Marche (46)	Creuse	1 468	321 358	46
Nice [Comté de] (46)	Alpes-Maritimes	999	214 001	46
Nivernais (48)	Nièvre	1 674	337 717	43
Normandie (82)	Calvados	4 276	421 132	101
	Eure	3 114	352 404	38
	Manche	2 323	555 885	53
	Orne	2 311	384 789	60
	Seine-Inférieure	8 145	804 194	101
Orléanais (48)	Eure-et-Loir	1 408	300 038	47
	Loiret	1 919	394 654	49
	Loir-et-Cher	1 493	299 293	50
Picardie (71)	Somme	4 060	569 996	71
Poitou (31)	Deux-Sèvres	1 191	370 277	32
	Vendée	1 118	463 734	24
	Vienne	1 373	352 918	39
Provence (54)	Basses-Alpes	635	137 042	46
	Bouches-du-Rhône	2 619	450 371	58
	Var	1 275	258 787	50
Roussillon (57)	Pyrénées-Orientales	1 175	205 075	57
Savoie (46)	Savoie	1 030	298 165	35
	Savoie (Haute-)	1 671	291 090	57
Touraine (43)	Indre-et-Loire	1 350	311 700	43

La moyenne générale est de 57 condamnés sur 10000 habitants. Les proportions les plus faibles se relèvent dans :

Départements.	Condamnés.	Population.	Sur 10 000.	Départements.	Condamnés.	Population.	Sur 10 000.
Nièvre	1 199	343 581	35	Vendée	1 420	442 355	32
Saône-et-Loire . .	2 160	619 523	35	Cher	1 073	359 276	30
Ardèche.	1 312	371 269	35	Deux-Sèvres . . .	1 054	354 282	30
Morbihan	1 880	544 470	34	Tarn-et-Garonne. .	615	206 596	30
Creuse	922	284 660	32	Côtes-du-Nord . .	1 761	618 652	28

Rapprochons maintenant le nombre des condamnés originaires de chaque département du total des accusés et prévenus condamnés dans toute la France (3e colonne du tableau I); ici, la densité de la population jouera nécessairement un rôle considérable et les départements se classeront à peu près dans l'ordre que leur assigne la population recensée (1re colonne du même tableau).

L'ensemble des bulletins classés dans tous les casiers judiciaires, 206731, indique le total des condamnations criminelles ou correctionnelles prononcées, et le nombre des bulletins classés dans les casiers d'un département montre combien d'individus originaires de ce département ont été condamnés. Ainsi, le casier du tribunal de la Seine a reçu 12650 des 206731 bulletins de condamnation, il s'ensuit que sur 10000 individus condamnés en France, 612 appartenaient, par leur naissance, au département de la Seine; viennent ensuite :

Départements.	Condamnés originaires du département.	Proportion sur 10 000 individus condamnés en France.	Départements.	Condamnés originaires du département.	Proportion sur 10 000 individus condamnés en France.
Nord.	8 656	419	Rhône	4 874	236
Seine-Inférieure .	8 145	394	Côtes-du-Nord . .	4 787	232
Pas-de-Calais. . .	6 702	324	Aisne.	4 496	217
Loire.	5 454	264	Calvados	4 276	207
Loire-Inférieure. .	4 890	237	Finistère	4 245	205

On ne peut se dispenser de remarquer que le département des Côtes-du-Nord, qui est au dernier rang pour sa criminalité interne (2e colonne du tableau I), passe au 8e pour la contribution de ses indigènes à la criminalité générale (3e colonne du même tableau). Il n'y a pas lieu d'en être surpris en présence des indications suivantes : sur 687558 Français nés dans les Côtes-du-Nord, 108920, plus du sixième, ont été recensés hors de ce département, dont 25873 étaient domiciliés dans le département de la Seine (*dénombrement de 1891*) et 627 de ces derniers ont été arrêtés pendant l'année (*Annuaire statistique de la ville de Paris,* 1891). C'est donc avec raison que M. Henri Joly, dans *La France criminelle,* p. 45, dit « que l'habitant des Côtes-du-Nord est très bon chez lui; mais qu'en sortant de chez lui il a beaucoup plus de chances de devenir un délinquant ». La même situation se présente, d'ailleurs, pour les individus originaires de la Loire, de la Loire-Inférieure, du Nord, du Pas-de-Calais, du Rhône, etc.

Les départements, au contraire, dont les indigènes participent le moins à la criminalité générale sont ceux-ci :

Départements.	Condamnés originaires du département.	Proportion sur 10000 individus condamnés en France.	Départements.	Condamnés originaires du département.	Proportion sur 10000 individus condamnés en France.
—	—	—	—	—	—
Vaucluse	1 125	54	Gers	915	44
Hautes-Pyrénées .	1 123	54	Tarn-et-Garonne .	713	34
Vendée	1 118	54	Lozère	650	31
Savoie	1 030	50	Basses-Alpes . . .	635	31
Alpes-Maritimes. .	999	48	Hautes-Alpes. . .	553	27

Enfin, si l'on compare entre eux les individus originaires du même département, sur quelque point du territoire qu'ils aient été condamnés (4e colonne du tableau I), on voit, à l'aide du tableau II, 3e colonne, que la proportion des condamnés sur 10000 individus va de 24 dans la Vendée à 101 dans le Calvados et la Seine-Inférieure.

Pour conclure, la criminalité française, dans son ensemble, se chiffre par 56 condamnations pour 10000 individus nés en France. Cette moyenne est égalée ou dépassée dans 31 départements en tête desquels figurent le Calvados et la Seine-Inférieure (chacun 101 originaires condamnés sur 10000); la Loire (92); l'Eure (88); la Seine (84); l'Aisne, la Corse, le Rhône, les Vosges (chacun 79) et le Pas-de-Calais (76). Elle n'est pas atteinte dans 55 départements, aux derniers rangs desquels on remarque la Côte-d'Or (37); la Savoie, l'Isère et l'Ain (chacun 35); le Gers et Saône-et-Loire (chacun 34); Tarn-et-Garonne et les Deux-Sèvres (chacun 33); l'Allier (29) et la Vendée (24).

Le même rapprochement opéré par province (tableau II) donne les plus fortes proportions pour le Lyonnais, 85 condamnés sur 10000 individus nés dans la province; la Normandie, 82; la Corse, 79; le Pas-de-Calais, 76; l'Ile-de-France, 73 et la Picardie, 71; et les plus faibles pour le Nivernais, 43; la Touraine, 43; le Berri, 41; la Bourgogne, 39; le Dauphiné, 37; le Poitou, 31 et le Bourbonnais, 29.

Et, si l'on divise, comme le fait le dénombrement, la France en six grandes régions, on relève 68 condamnés sur 10000 habitants nés dans le Nord; 59 dans l'Ouest; 54 dans le Centre; 53 dans l'Est; 49 dans le Sud-Est et 46 dans le Sud-Ouest.

Cette étude de la criminalité dans ses rapports avec l'origine des condamnés ne serait pas complète si l'on ne recherchait dans quelle proportion les individus nés à l'étranger sont frappés, en France, par la justice répressive.

Il a été prononcé, en 1891, par les cours d'assises et les tribunaux correctionnels, 15854 condamnations contre des individus d'origine étrangère. Ce chiffre, rapproché de la population correspondante, donne 180 condamnations pour 10000 individus; on a vu plus haut que pour les habitants d'origine française, la proportion n'est que de 56 sur 10000.

Le nombre des individus nés à l'étranger et domiciliés en France excède 10000 dans dix-sept départements; il est donc suffisamment élevé pour assurer aux résultats de nos comparaisons une valeur appréciable. Ces départements sont classés ci-dessous d'après le chiffre proportionnel décroissant des condamnés par 10000 habitants de cette catégorie spéciale.

TABLEAU.

Départements.	Habitants d'origine étrangère.	Nombre des condamnés.	Proportion sur 10 000.	Départements.	Habitants d'origine étrangère.	Nombre des condamnés.	Proportion sur 10 000.
Haute-Saône. . . .	14 645	506	345	Pas-de-Calais . .	13 776	253	184
Gironde.	10 104	299	296	*Toute la France.*	*878 869*	*15 854*	*180*
Marne	13 376	352	263	Seine-et-Oise . .	19 809	350	177
Hérault.	10 228	253	247	Alpes-Maritimes .	50 146	814	162
Var	20 675	505	244	Basses-Pyrénées .	12 486	191	153
Rhône	18 707	435	232	Seine	181 996	2 674	147
Meurthe-et-Moselle .	39 287	838	213	Vosges.	23 328	307	132
Doubs	14 545	280	192	Nord.	177 008	2 065	117
Bouches-du-Rhône .	66 785	1 231	184	Ardennes	21 045	234	111

Dans le département de la Haute-Saône est compris le territoire de Belfort (1), pour lequel on compte 411 condamnations pour 9 754 individus d'origine étrangère, ce qui donne une proportion de 421 condamnés pour 10 000 et réduit à 194 sur 10 000 celle des trois autres arrondissements du même département.

Tels sont les principaux enseignements qui ressortent de la comparaison de la statistique criminelle de 1891 avec le dénombrement de la même année; nous avons pensé qu'ils étaient de nature à intéresser les démographes et les moralistes.

Émile Yvernès.

III.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

Empire du Japon.

Nous nous proposons, dans cette chronique, d'entretenir nos lecteurs d'un pays dont les efforts progressistes méritent l'attention; nous voulons parler du Japon. Son organisation judiciaire, sa législation criminelle et civile se rapprochent sensiblement des nôtres; on sait, en effet, qu'elles sont, en grande partie, l'œuvre d'un de nos compatriotes, M. Boissonade, professeur honoraire à la Faculté de droit de Paris. Nous avons, de notre côté, contribué, dans une certaine mesure, à faire adopter, par le Ministère de la justice du Japon, les cadres de la statistique française; de sorte que, malgré les divergences de mœurs, peut-être même à cause de ces divergences, les comparaisons entre les deux pays, pour l'année 1892, peuvent ne pas être dénuées de quelque intérêt.

Organisation judiciaire. — Au 31 décembre 1892, on comptait 301 tribunaux de paix, avec 670 juges et 282 procureurs; 49 tribunaux de première instance, avec 452 juges et 133 procureurs; 7 cours d'appel, avec 105 conseillers et 26 procureurs généraux et substituts. Puis, dominant ces trois degrés de juridiction, vient la Cour de cassation, composée de 30 conseillers, d'un procureur général et de 3 avocats généraux.

Comme chez nous, le juge de paix remplit les fonctions de juge de simple police. Devant les tribunaux de première instance, comme devant les cours d'appel, le même magistrat ne peut exercer pendant plus de deux ans les fonctions de juge correctionnel. Les cours d'assises sont formées d'un président, de deux assesseurs et de dix jurés.

Statistique criminelle.

Tribunaux de paix. — En 1892, ces tribunaux ont vu comparaître devant eux 69 322 inculpés poursuivis pour infractions à divers règlements de police. Ils ont rendu, à l'égard de 125 d'entre eux, des jugements d'incompétence, de rejet de la poursuite ou d'extinc-

(1) Article 4 de la loi du 17 août 1871.

tion de l'action publique; ils ont acquitté 5716 inculpés ou 8 p. 100 (au lieu de 3 p. 100 en France) et en ont condamné 63481, savoir : 3653 à l'emprisonnement avec travail obligatoire, 287 à l'emprisonnement simple, 69 aux arrêts, 59449 à l'amende (de plus de 10 fr. — 2 yen — pour 14966 et de moins de 6 fr. — 1 yen 95 sen — pour 44483), enfin 23 à la confiscation.

Tribunaux correctionnels. — Le nombre des prévenus traduits devant la juridiction correctionnelle s'est notablement accru depuis 1888; il s'est élevé, en cinq années, de 102205 à 182592, soit 441 prévenus par 100000 habitants. En France, pendant la même période, l'augmentation proportionnelle n'a été que de 9 p. 100; mais les chiffres absolus sont bien plus considérables : 228211 en 1888 et 248537 en 1892, ce qui donne, pour la dernière année, 648 prévenus par 100000 habitants.

Les 182592 prévenus jugés, en 1892, par les tribunaux correctionnels japonais se divisaient en 165825 hommes (91 p. 100) et 16767 femmes (9 p. 100 au lieu de 13 p. 100 en France). Ces chiffres, rapprochés de la population, donnent 783 prévenus pour 100000 habitants du sexe masculin et 82 prévenues pour 100000 femmes. Les proportions correspondantes pour la France sont de 1136 prévenus sur 100000 hommes et de 175 prévenues sur 100000 femmes. Il s'ensuit que la criminalité féminine, qui est inférieure à celle de l'homme, 6 fois seulement en France, l'est 9 fois au Japon. Les mêmes prévenus se classent comme suit, au double point de vue de la nature des infractions imputées et du résultat des poursuites :

Nature des infractions.	Total.	Incompétence ou renvoi à une nouvelle instruction.	Acquittement ou mise hors de poursuites.	Condamnation.
Délits contre Leurs Majestés Impériales	4	»	2	2
Délits contre la paix publique	20252	76	1182	18994
Délits contre la confiance publique	4312	17	715	3580
Délits contre la santé publique	446	1	42	403
Délits contre la morale publique	45607	92	2296	43219
Délits contre le respect dû aux sépultures	89	»	6	83
Délits contre la liberté commerciale, industrielle ou agricole	26	»	5	21
Délits contre les personnes	9844	90	1472	8282
Délits contre les propriétés	101577	343	9336	91898
Délits contre les règlements militaires	413	14	8	391
Délits commis par des fonctionnaires publics	22	3	7	12
Totaux	182592	636	15071	166885

La proportion des acquittements en matière correctionnelle est, à un centième près en plus, la même que dans notre pays : 8 p. 100 au lieu de 7 p. 100. Les 166885 prévenus condamnés l'ont été : 159536 à l'emprisonnement avec travail obligatoire, 639 à l'emprisonnement simple, 4586 à l'amende correctionnelle, 1656 aux arrêts et 468 à l'amende de simple police.

Cours d'assises. — Le chiffre des accusés jugés par les cours d'assises est resté stationnaire, il était de 3669 en 1888; il est de 3704 en 1892; c'est 9 accusés pour 100000 habitants (1), au lieu de 10,7 dans notre pays (4096 accusés). Sous le rapport des crimes qui leur étaient imputés, les 3704 accusés de 1892 se distribuaient ainsi : crimes contre la paix publique, 33; crimes contre la confiance publique, 640; crimes contre les personnes, 1042; crimes contre les propriétés, 1912; crimes commis par des fonctionnaires publics, 77.

Sexe des accusés. — On ne comptait parmi les 3704 accusés que 300 femmes, soit 8 p. 100; en France, la proportion des femmes, eu égard au total des accusés, s'élève à 16 p. 100; si l'on compare les chiffres des accusés des deux sexes à ceux de la population correspondante, on trouve 16 sur 100000 pour les hommes et 1,4 sur 100000 pour les femmes. La criminalité de l'élément masculin prédomine donc d'une façon notable.

Les chiffres proportionnels suivants, qui se réfèrent à l'âge, à l'état civil, au degré d'instruction et à la profession des accusés traduits devant le jury au Japon et en France, permettent de faire, entre les deux pays, des rapprochements qui ne laissent pas que d'être assez curieux.

(1) Population du Japon : 41388313 habitants. — Population de la France : 38343192 habitants.

Age. — Au Japon, la responsabilité pénale complète ne commence qu'après 20 ans accomplis; jusqu'à cet âge, il y a trois périodes à considérer : avant 12 ans, pas d'infraction, mais faculté pour les juges d'ordonner un emprisonnement de garde jusqu'à 16 ans accomplis au maximum; de 12 à 16 ans, le mineur est acquitté ou condamné suivant qu'il a agi sans ou avec discernement; de 16 à 20 ans, en cas de culpabilité, la peine est abaissée d'un ou de deux degrés.

AGE des accusés.	JAPON.				FRANCE.			
	HOMMES.		FEMMES.		HOMMES.		FEMMES.	
	Nombres proportionnels				Nombres proportionnels			
	sur 100 accusés.	sur 100 000 habitants de mêmes sexe et âge.	sur 100 accusées.	sur 100 000 habitants de mêmes sexe et âge.	sur 100 accusés.	sur 100 000 habitants de mêmes sexe et âge.	sur 100 accusées.	sur 100 000 habitants de mêmes sexe et âge.
Moins de 12 ans.	1	»	3	»	1	»	2	»
12 à 16 ans . .	3	5	6	1				
16 à 20 — . .	10	14	8	1	16	31	17	5
21 à 29 — . .	39	40	27	3	30	38	38	9
30 à 39 — . .	28	31	24	3	26	35	21	7
40 à 49 — . .	13	16	18	2	15	29	14	4
50 à 59 — . .	5	8	7	1	7	22	6	3
60 ans et plus. .	1	2	7	1	5	12	2	0,7
	100		100		100		100	

De part et d'autre, les proportions marchent dans un sens absolument identique. La seule particularité à signaler, c'est qu'au Japon, on compte proportionnellement sur 100 accusés plus de femmes que d'hommes des âges extrêmes de la vie : 17 femmes de moins de 21 ans et 14 de plus de 50 ans sur 100 accusés, au lieu de 14 et 6 sur 100 hommes accusés.

État civil. — Ne possédant pas les résultats statistiques du dénombrement du Japon, pour l'état civil, le degré d'instruction et la profession, nous devons nous borner à comparer les accusés entre eux sans les rapprocher de la population correspondante.

Accusés.		JAPON.		FRANCE.	
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Célibataires		52	32	58	52
Mariés	ayant des enfants. .	34	46	27	25
	sans enfants. . . .	12	16	9	12
Veufs	ayant des enfants. .	1	4	5	9
	sans enfants. . . .	1	2	1	2
		100	100	100	100

Les chiffres relatifs aux hommes sont, à peu de chose près, les mêmes dans les deux pays; mais à l'égard de ceux qui s'appliquent aux femmes, on ne peut se dispenser de remarquer la supériorité morale de la mère de famille française sur la mère de famille japonaise (25 p. 100 au lieu de 46 p. 100); la nature des crimes commis par l'une et par l'autre pourrait, seule, nous donner la raison de cette différence.

Degré d'instruction. — A ce point de vue, la statistique japonaise ne divise les accusés qu'en deux catégories : lettrés et illettrés. En réduisant les indications de la statistique française dans les mêmes conditions, voici les résultats que l'on obtient :

	JAPON.		FRANCE.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Lettrés.	62	11	80	68
Illettrés	38	89	20	32
	100	100	100	100

C'est ici, surtout, qu'il serait indispensable de trouver, dans les dénombrements, pour la population générale, les mêmes divisions que ci-dessus. Ce renseignement faisant défaut, il est de toute impossibilité d'affirmer que la criminalité est en raison inverse du développement intellectuel du peuple. Le seul point à retenir est que la femme japonaise est dans un état d'infériorité considérable au point de vue de l'instruction.

Profession. — Dans la statistique criminelle du Japon, comme dans celle de la France, les accusés sont divisés, sous le rapport de la profession, en six grands groupes :

	JAPON.		FRANCE.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
Agriculture	45	44	35	38
Industrie	30	24	30	19
Commerce	9	3	16	9
Professions libérales	7	3	7	3
Domestiques	1	4	4	17
Gens sans aveu	8	22	8	14
	100	100	100	100

Chaque classe de la population dans les deux pays contribue, comme on le voit, à la criminalité dans des conditions à peu près semblables, toutes proportions gardées, sauf les commerçants et les domestiques, qui y participent, en France, dans une mesure un peu plus large qu'au Japon.

Résultat des poursuites. — Les 3704 accusés qui ont comparu, en 1892, devant les cours d'assises du Japon ont été 455 (12 p. 100) acquittés et 3249 (88 p. 100) condamnés. En France, la proportion des acquittements atteint 28 p. 100; elle n'est que de 23 p. 100 pour les hommes; mais elle s'élève à 54 p. 100 pour les femmes. Ces dernières, au Japon, sont aussi plus fréquemment acquittées que les hommes; mais l'écart est moins grand : 16 p. 100 au lieu de 12 p. 100. Les peines prononcées contre les accusés déclarés coupables ont été les suivantes :

	JAPON.		JAPON.		FRANCE.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
La mort	71	3	3	1	1	»
les travaux forcés à perpétuité	248	16	8	6	4	2
les travaux forcés à temps	760	57	25	23	25	27
la réclusion majeure (*a*)	705	98	44	56	21	13
la réclusion mineure (*a*)	632	41				
L'emprisonnement avec travail obligatoire	582	36	20	14	49	58
	2998	251	100	100	100	100

(*a*) Il n'y a pas ici d'autre différence que celle de la durée de la peine.

Le rapprochement des quatre dernières colonnes de ce tableau met en relief, d'une façon saisissante, l'indulgence de notre jury et de notre magistrature. La proportion des accusés condamnés à une peine correctionnelle atteint 50 p. 100, quand, au Japon, elle n'excède pas 19 p. 100.

Nous avons dépassé les limites qui nous sont imposées et nous nous voyons obligé de renvoyer à une autre chronique l'examen de l'administration de la justice civile et commerciale au Japon.

Émile YVERNÈS.

NOTA. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du Commerce, 80, rue de Varenne.)

Bibliothécaire : M. LAUGIER.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1895.

I.

L'IMPOT DANS UNE FAMILLE PARISIENNE.

(MONOGRAPHIE [1].)

Il entre dans mon programme, mes chers Collègues, de vous présenter, ce soir, les comptes d'une famille parisienne, d'énumérer ses dépenses au cours d'une année et d'essayer, autant que possible, d'en dégager la part d'impôt qui s'y trouve incorporée.

La tâche n'est pas sans difficultés et je ne me dissimule pas que je ne pourrai parvenir à la réaliser aussi complètement qu'il serait désirable; mais j'ai fait effort et peut-être voudrez-vous bien reconnaître que le résultat, si imparfait qu'il fût, valait pourtant la peine de vous être soumis.

Je n'hésite pas à vous déclarer que les comptes que je vais vous exposer et qui sont résumés dans les tableaux annexés à cette étude, sont ceux de ma propre famille. J'ai d'abord éprouvé quelques scrupules à vous les livrer ainsi; mais je me suis dit que, somme toute, c'était le seul moyen de vous apporter des éléments précis et concluants. J'ai donc écarté toute fausse honte. L'avantage de fournir un document vaut bien qu'on lui sacrifie un scrupule de respect humain. Vous oublierez, je vous le demande, le nom du chef de famille pour ne vous rappeler que les renseignements statistiques que contiendra mon exposé.

Autre observation préalable. — Les comptes que je place sous vos yeux ne correspondent qu'à un cas particulier. Loin de ma pensée la prétention de généraliser

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans sa séance du 19 juin 1895. (Voir Journal, numéro de juillet 1895, p. 234 à 248, et numéro d'août 1895, p. 263.) — La rédaction définitive de cette étude n'a été imprimée que postérieurement à la discussion à laquelle elle a donné lieu dans la séance du 17 juillet 1895. Il a été dès lors possible à l'auteur de tenir compte d'un certain nombre des critiques formulées par plusieurs de ses collègues. — Mention a été faite des corrections dans des notes placées au bas des pages correspondantes.

et de vous dire : « La famille dont je vous entretiens paye tant pour cent d'impôts pour ses dépenses; — la même proportion est applicable à toutes les familles parisiennes. » Une semblable induction serait erronée. Je ne vous apporte qu'une simple monographie, celle d'une famille parisienne déterminée, pour une année également déterminée, 1894. Il est impossible, tout le monde le sait, de dégager d'une manière tant soit peu exacte la part d'impôt qui pèse sur un ensemble de revenus. Cette part d'impôt varie à l'infini, suivant les conditions d'existence de chacune des familles qui se rattachent au groupe que l'on essaie d'envisager, peut-être du simple au double, peut-être même dans une mesure beaucoup plus large.

A l'aide d'un exemple circonscrit et soigneusement étudié, la monographie permet, pour employer une image familière à notre collègue M. Cheysson, de jeter comme un coup de sonde dans une généralité de faits. Dans la circonstance, elle nous permettra d'étudier, d'après une de ses manifestations, la situation faite à la masse des contribuables parisiens. Il me restera à émettre le vœu que cet exemple soit suivi par d'autres Parisiens. Plusieurs études analogues réunies permettraient de s'élever à cette généralisation, dont il serait, ce me semble, désirable d'obtenir les éléments.

I. *Composition de la famille.* — Définissons d'abord la famille sur laquelle porte l'étude monographique. Elle est composée du père, de la mère, de 5 enfants (3 garçons, 19 ans, 17 ans, 15 ans; 2 filles, 16 ans, 11 ans) et de 2 domestiques. Les enfants sont à l'âge où les frais d'éducation battent leur plein; personne dans la famille ne paie plus demi-place. Le père est fonctionnaire, producteur de ces services que dédaignait peut-être un peu trop l'école physiocratique. Ses ressources consistent dans un traitement auquel s'ajoutent quelques revenus patrimoniaux, fonciers pour la plupart. Son revenu total annuel dépasse un peu 20,000 fr.

Vous êtes donc en présence de ce que l'on considère généralement comme une famille dans une condition aisée. Le principal luxe de cette famille consiste, d'une part, dans la possession d'une maison de province, vieux centre familial où les enfants vont passer leurs vacances et qui abritera peut-être la retraite du père. Son luxe consiste aussi et surtout dans ce fait, qu'il a été possible au père de prolonger la période d'éducation des enfants au delà des limites qui s'imposent à des familles où le budget est plus restreint.

Mais ce double élément de luxe constaté, on verra qu'à raison de ses charges, l'équilibre du budget de cette famille ne peut se maintenir qu'à la condition de s'astreindre à la plus sévère économie, ce dont il sera facile de se rendre compte en parcourant les articles de dépenses et en faisant la répartition par tête.

II. *Bases de l'étude.* — Depuis plusieurs années déjà, je songeais à entreprendre l'étude dont je vous apporte aujourd'hui les résultats, mais les éléments étaient longs à recueillir et il fallait s'armer de persévérance. Je me suis enfin décidé au début de l'année 1894. Je me suis imposé la tâche un peu fastidieuse et encombrante d'écrire moi-même toutes les dépenses de mon ménage. Il a été entendu que tout le monde à la maison compterait chaque jour avec moi : maîtresse de maison, enfants, domestiques. — Plus de dépenses en bloc. — Toute dépense, si minime fût-elle, devait être inscrite en détail. C'était là une condition *sine qua non* de la réalisation ultérieure de mon programme.

L'année finie, j'ai abordé le dépouillement du livre de dépenses. Dans le cadre du tableau établi par tâtonnements et que j'ai été amené à modifier maintes fois, au fur et à mesure que j'avançais dans le dépouillement, les rubriques sont au nombre de 150. — Ces rubriques sont groupées elles-mêmes en 2 sections et 17 chapitres dont voici l'énumération :

1re section. — Services ou produits donnant lieu à des impôts dont l'incidence finale est relativement facile à discerner :

1. Habitation, — 2. Alimentation, — 3. Chauffage, éclairage, — 4. Habillement, — 5. Objets de cuisine et de ménage, — 6. Mobilier, — 7. Parfumerie, — 8. Transports, — 9. Distractions, — 10. Cadeaux, — 11. Divers.

2e section. — Services rémunérés au moyen de salaires dans lesquels se confondent les impôts supportés par les auteurs des services :

12. Habitation, — 13. Vêtement, — 14. Soins du corps, — 15. Culture intellectuelle, — 16. Gages, — 17. Sommes données.

Les dépenses ont été réparties, jour par jour, entre ces chapitres et leurs 150 rubriques. Cette opération n'a pas laissé d'être longue puisqu'elle s'est reproduite 365 fois. Enfin, les dépenses ont été récapitulées et totalisées par groupe.

III. *Méthode suivie pour dégager l'impôt.* — Bien que fort longue, la première partie du travail n'était pas la plus difficile. La tâche délicate consistait à dégager, dans chaque article de dépense, la part d'impôt qu'il comportait. Plusieurs questions préalables se présentaient : Qu'est-ce que l'impôt et comment doit-on l'entendre dans un travail de ce genre ? Quand y a-t-il impôt ? Au profit de qui est-il perçu ? Dans quelles circonstances et sous quelles formes est-il payé ?

En premier lieu, comment fallait-il entendre ce mot « impôt » ? Fallait-il faire entrer dans cette désignation toute somme payée, à un titre quelconque, à l'État, au département, à la commune ? Cela eût été manifestement excessif.

D'une manière générale, l'impôt n'est autre chose que la rémunération demandée à chaque membre du corps social pour sa participation dans les frais des services généraux qui lui sont rendus. Dans toute société, les hommes ont des intérêts communs à la satisfaction desquels l'organisme social a charge de pourvoir (justice, police, défense du territoire, etc.). Le prix payé pour rémunération des services généraux constitue seul l'impôt à proprement parler.

Mais l'organisme gouvernemental ne s'en tient pas toujours à cette tâche déterminée. — Et pour moi, je considère que, dans la plupart des cas, cela est regrettable. Cependant, le fait est là, et il faut bien en tenir compte. Quand le Gouvernement sort de son rôle et qu'il rend des services s'écartant de l'ordre général, on ne saurait légitimement considérer comme impôt la totalité du prix de services particuliers rendus à des individualités déterminées. — Tels sont, par exemple, les services que rendent la poste, le télégraphe, l'Université. — Pour le prix de ces sortes de services, il y a tout au moins compte à faire. Nous développerons plus loin cette idée.

Nous avons dit aussi que l'impôt est perçu au profit de personnes morales différentes, de l'État, des départements, des communes et aussi de certains établissements publics. — Il doit être tenu compte de cette distinction.

Enfin, pour arriver à dégager l'impôt, à préciser sur qui il frappe, il importe de discerner les circonstances dans lesquelles il est perçu. Les circonstances, comme

les procédés de taxation, varient à l'infini. Ces procédés peuvent néanmoins se ramener à un petit nombre de types caractéristiques.

Dans certains cas, l'impôt s'adressera directement à la personne visée et exigera d'elle une portion quantitative de son revenu présumé, révélé par quelques signes. Dans cette catégorie d'impôts rentre ce que l'on est convenu d'appeler les « contributions directes ».

D'autres fois, l'impôt intervenant à l'occasion de manifestations d'activité, d'actes, de contrats ou de libéralités, demande aux contractants ou à l'un d'eux ou au bénéficiaire, une somme fixe ou proportionnelle au prix de l'objet en question. Cette somme, payée directement au fisc, ne se confond pas non plus avec le prix de l'objet; elle en reste distincte. A cette catégorie d'impôts se rattachent les timbres de quittance, les permis de chasse, les extraits d'actes de l'état civil, le prix du papier timbré.

Dans le plus grand nombre des cas, l'impôt se dissimule derrière les consommations elles-mêmes; il se diversifie, sorte de Protée, se faufile, s'efforçant de passer inaperçu. C'est une règle bien connue de fiscalité, que l'impôt doit comporter le moins possible de gêne apparente pour le patient, de façon à n'occasionner, à celui qui le perçoit, que les moindres embarras. L'idéal d'un bon impôt est, a-t-on dit, de plumer la poule sans la faire crier.

Hélas! La préoccupation de faciliter la perception n'est pas toujours le seul motif qui fait préférer l'impôt masqué derrière les consommations. Ce mode de procéder fournit encore fréquemment le moyen d'attribuer quelques faveurs à certaines catégories de privilégiés.

Ces modes variés auxquels recourt la fiscalité pour atteindre le contribuable obscurcissent la vue de l'observateur. L'impôt doit être laborieusement démêlé au milieu de toutes ces complications et il est toujours difficile de discerner sur qui il frappe en réalité. Je me suis appliqué à le dégager aussi nettement que possible, sans toujours arriver à un résultat satisfaisant. L'effort que j'ai été obligé de faire donnera parfois à mon travail une allure assez confuse dont je tiens à m'excuser dès le début.

IV. *Nomenclature des impôts.* — Pour arriver à dresser la liste des impôts payés par un contribuable déterminé, — le chef de la famille considérée, dans la circonstance, — il était indispensable de se reporter à la nomenclature complète des taxes qu'il est exposé à subir. Cette nomenclature, je ne l'ai pas reproduite intégralement. Si vous êtes curieux de la connaître, vous la trouverez en vous reportant au gros volume bleu qui contient le projet de budget de chaque année. — Au titre des recettes, vous découvrirez, dans le budget de 1894, une série d'états (C à J), donnant l'énumération des contributions directes et taxes assimilées et celui « des droits, produits et revenus dont la perception est autorisée pour 1894, conformément aux lois existantes, au profit de l'État, des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisés ». Ces tableaux remplissent plus de 20 pages in-4°, en petit texte. Je vous les recommande; ils constituent une lecture intéressante et instructive, mais il serait assez gênant de les feuilleter dans son lit, le soir, avant de s'endormir.

Vous n'en auriez d'ailleurs pas fini avec la lecture de ces vingt grandes pages. Il y a des renvois. Il faudrait vous reporter au tarif général des douanes qui com-

prend 720 articles distincts. Pour ceux qui sont Parisiens, comme la famille dont nous nous occupons, ils auraient à se reporter en plus au tarif d'octroi de la ville de Paris (78 articles).

Tous ces impôts ne fonctionnent heureusement pas à la fois sur chacun des contribuables. Ils varient suivant les manifestations d'activité et de fortune. Dans l'étude que je poursuis, il y a lieu de distinguer ceux que la famille sur laquelle porte mes recherches a eu à supporter en 1894, par voie d'incidence directe, de ceux qu'elle n'a supportés que par voie d'incidence indirecte. J'en ai dressé la nomenclature spéciale. Elle fait l'objet du tableau A, inséré aux annexes de ce travail. (Voir Journal de juillet 1895, p. 237.)

Les impôts supportés en 1894 par cette famille y sont répartis en trois chapitres:

1° Impôts déboursés directement par le contribuable.

2° Impôts correspondant à un service rendu.

§ 1er. Impôts sur les services rendus par voie de monopole fiscal, de fabrication ou de vente.

§ 2e. Impôts sur divers services publics rendus par voie de régie ou de concession.

3° Impôts à l'égard desquels les vendeurs sont plus ou moins directement les collecteurs du fisc.

§ 1er. Impôts sur la consommation (contributions indirectes, octroi, douanes).

§ 2e. Impôts sur la production.

Ce tableau constitue une des bases essentielles de mon étude et on comprendra que je sois obligé d'entrer, à son sujet, dans quelques développements.

V. *Impôts ne figurant pas dans la nomenclature.* — J'ai dit que la nomenclature qui fait l'objet du tableau A ne comprend exclusivement que les impôts supportés par la famille dont je m'occupe, au cours de l'année 1894. La première question qui se pose est celle de savoir si, même à ce point de vue, la nomenclature est complète. Je dois une explication sur les impôts que j'ai éliminés aussi bien que sur ceux que j'ai introduits et je commencerai par les premiers.

Je laisse de côté ici la question des répercussions et des incidences qui se représentera et sera élucidée à l'occasion de chaque grande catégorie de taxes; mais je désire, dès le début, appeler votre attention sur deux catégories d'impôts que j'ai écartés intentionnellement du groupe des taxes pesant directement sur le contribuable. Je veux parler de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et de l'impôt foncier toutes les fois qu'il ne porte pas sur une propriété foncière dont jouit personnellement le chef de famille. Pour agir ainsi, j'ai eu un double motif.

Le premier motif est que je considère ces impôts comme frappant sur le capital et non sur le revenu (1). Au moment où un impôt est établi sur une catégorie de revenus, il frappe le capital et le réduit dans la proportion où il atteint les arrérages. La valeur d'un capital productif de revenus réguliers est, en effet, constituée par la capitalisation des arrérages. Tout ce qui atteint les arrérages atteint le capital. On a pu dire, avec juste raison, que des impôts de cette sorte aboutissent à

(1) On ne songerait jamais, quand on parle de son revenu annuel, à y faire entrer le montant des impôts payés sur le revenu des valeurs mobilières.

de véritables confiscations de capital. En fait, la confiscation, une fois opérée, l'impôt ne porte plus sur les détenteurs successifs du capital ainsi frappé. Sans doute, le revenu du détenteur primitif se trouve diminué d'une somme égale au montant du prélèvement annuel, mais les détenteurs ultérieurs n'ayant reçu, à titre onéreux ou gratuit, qu'une valeur en capital réduite, ne supportent plus personnellement l'impôt. Ce raisonnement s'applique aux biens fonciers comme aux valeurs mobilières. La plupart des baux, pour fermages de terre, stipulent, d'ailleurs, que l'impôt foncier est à la charge du fermier. Le propriétaire touche ses arrérages francs d'impôt foncier. L'impôt figure, d'autre part, dans les charges du fermier, qui les fait rentrer dans ses frais généraux et s'efforce, comme tout producteur, de les répartir sur l'ensemble de sa production et d'en répercuter le poids sur ses clients.

Mon second motif, pour ne pas compter ces impôts dans les charges directes d'une famille, est, vous voudrez bien le reconnaître, plus topique encore que le premier. Vous verrez, dans la suite de cette étude, que, toutes les fois que j'ai pu le faire avec une certaine exactitude, notamment quand il s'est agi de dégager la part d'impôt inhérente au prix des services publics et celle que le propriétaire d'une maison fait supporter à ses locataires, j'ai compris dans les charges fiscales des usagers, les impôts payés par les entrepreneurs de services (administrations publiques ou propriétaires louant leurs immeubles). Parmi ces impôts, j'ai compté l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières. Je ne pouvais les compter encore dans les charges directes de la famille considérée, sans m'exposer au reproche de double emploi. A qui douterait que les administrations, les sociétés financières ou industrielles supportent bien l'impôt sur les valeurs mobilières, on peut faire remarquer que les emprunts qu'elles contractent, les obligations qu'elles émettent, sont émis à des conditions d'autant plus onéreuses, que les arrérages qui arrivent au prêteur sont plus réduits. Pour se procurer les capitaux qui leur sont nécessaires, les sociétés sont entraînées à prendre des engagements d'autant plus lourds que le revenu promis est plus réduit. En d'autres termes, leurs emprunts leur coûtent plus cher que si l'arrérage allait tout entier au prêteur. Leur charge supplémentaire correspond à la différence entre les deux situations. Cette charge, encore une fois, il faut que les sociétés industrielles et financières la reportent sur le client, sur les consommateurs des produits ou services qu'elles livrent au public. C'est ce dernier qui, dans l'incidence finale, est appelé à les supporter. On voit, par ces explications, que j'avais de sérieux motifs pour éliminer des charges directes des contribuables les impôts sur le revenu des valeurs mobilières aussi bien que l'impôt foncier sur les biens fonciers affermés.

VI. *Impôts déboursés directement par le contribuable.* — Nous entrerons maintenant, avec quelques détails, dans l'analyse des impôts figurant à la nomenclature du tableau A. Parlons en premier lieu des impôts déboursés directement par le contribuable.

Sous ce titre, ont été rangés : 1° l'impôt foncier payé pour la maison de province dont jouit personnellement le chef de famille, à titre de propriétaire ; 2° l'impôt personnel-mobilier; 3° l'impôt des portes et fenêtres ; 4° l'impôt sur les billards; 5° l'impôt sur les chiens; 6° les impôts sur le papier timbré, les timbres de quittance et de récépissé, les permis de chasse, les extraits d'actes de l'état civil, les frais d'examens universitaires.

Nous croyons inutile d'entrer dans aucune explication sur cette première catégorie d'impôts dont l'incidence ne nous semble pas devoir soulever d'objections.

VII. *Impôts correspondant à un service rendu.* — Le premier paragraphe de ce chapitre : *Monopoles fiscaux de fabrication ou de vente,* correspond aux impôts établis sur le tabac, les allumettes, la poudre de chasse et les cartes à jouer. Du fait seul, avons-nous déjà dit, qu'une somme est payée à l'État, elle ne peut être considérée comme impôt. Toute la portion de la rémunération de ces services demandée aux usagers et qui sert à couvrir le prix de revient ne doit pas être confondue avec l'impôt proprement dit. Le surplus seul, c'est-à-dire le bénéfice que se réserve l'État, présente ce caractère.

Les comptes de la régie des tabacs sont présentés suivant ces données. D'après les comptes de cette administration, pour l'exercice 1893, 100 fr. de dépenses ont donné lieu, les frais couverts, à un bénéfice de 456 fr. 41 c. Si, retournant le calcul, on cherche la part d'impôt dans 100 fr. de produits vendus, on trouve 82 fr.

La même recherche appliquée aux comptes de la régie des allumettes pour l'exercice 1893 fait ressortir un bénéfice de 445 fr. pour une dépense de 100 fr. et 77 fr. d'impôt pour 100 fr. de produits vendus.

Il eût été intéressant d'établir le calcul correspondant en ce qui touche la poudre pour l'année 1893. Malheureusement, depuis que la fabrication des poudres est passée dans les attributions du Ministère de la guerre, cette administration ne publie plus de comptes rendus et j'en ai été réduit à prendre les chiffres dont j'avais besoin dans le *Dictionnaire des Finances* — un excellent ouvrage et qui m'a été d'un précieux secours dans mon étude. — Ces chiffres s'appliquent à l'année 1889. Le bénéfice ressortait à 250 fr. pour une dépense de 100 fr. et l'impôt à 68 fr pour 100 fr. de produits vendus. . . .

Malgré le taux élevé de l'impôt pour ces trois articles de consommation, il semble que l'État trouve là une excellente matière à taxation. Il s'agit, en effet, d'objets qui n'ont pas le caractère de première nécessité et dont les prix peuvent être exhaussés sans dommage pour le développement économique de la Nation. Il est seulement permis de se demander si l'État a bien avantage à se réserver le monopole de la fabrication en même temps que celui de la vente. L'État est généralement un bien médiocre producteur et il réaliserait la plupart du temps une sérieuse économie à laisser à d'autres le soin de la fabrication. Témoin l'expérience qu'une grève récente des ouvriers allumettiers a permis de faire. Forcée à compléter ses approvisionnements en Belgique, la régie des allumettes aurait, d'après les racontars des journaux, réalisé sur le prix d'achat des allumettes toutes fabriquées, une économie qui lui aurait permis au besoin de continuer de solder son personnel à ne rien faire, tout en lui laissant encore un léger bénéfice.

Les cartes à jouer sont fabriquées par l'industrie privée. Elles ne donnent lieu qu'à un monopole de vente dont nous n'avons pas ici à exposer le mécanisme. Chaque jeu à figures françaises est frappé d'une taxe de 0f625, décimes compris. Cette taxe fixe est très lourde pour les jeux communs qui ne sont vendus qu'au prix de 1 fr. Elle diminue proportionnellement au fur et à mesure que s'élève le prix des jeux. Nous ne mentionnons ici que pour mémoire le droit de licence (125 fr.) que paient annuellement les fabricants. Si elle n'était pas anti-proportionnelle, la taxe sur la vente des cartes à jouer ne prêterait non plus à aucune critique.

Le second paragraphe de ce même chapitre a trait *aux services publics rendus par voie de régie ou de concession.* Les services publics de cette nature deviennent une des bases importantes des ressources fiscales de l'État et plus encore des communes. Ils tirent principalement leur caractère public de l'emprunt qu'ils font du domaine public.

Les postes, télégraphes et téléphones occupent un rang important parmi les services publics. Ces services sont rendus par voie de régie, c'est-à-dire par les agents mêmes d'une administration publique, chargée en même temps de la fabrication et de la vente. Ainsi que pour les tabacs, les allumettes et la poudre de chasse, j'ai considéré comme impôt le bénéfice que laisse l'exploitation. Mes calculs, pour dégager les produits nets, sont basés sur les comptes de l'exercice 1891. (Voir annexe C, p. 245.) Les renseignements ont été puisés dans le *Bulletin de statistique du Ministère des finances,* année 1893 (p. 512 et suivantes) :

Les recettes de cet exercice se sont élevées à . .		201 859 676^{f}
Les dépenses ont été de	148 851 214^{f}	
Mais ces dépenses comprennent le montant des subventions aux services maritimes des paquebots-postes, soit 25 476 958^{f}. Or, d'après l'article « Postes et télégraphes », du *Dictionnaire des Finances,* ces subventions ne s'appliquent au service des postes que pour un dixième environ. J'ai cru, dès lors, devoir déduire des charges du service postal proprement dit . . .	22 929 262	
La dépense net se ramène ainsi à. . .		125 921 952
Le produit net ressort à.		75 937 724^{f}

Si on établit à l'aide de ces chiffres le pourcentage du produit net ou de l'impôt à la recette totale, on trouve qu'il représente 37,62 pour 100. Telle est la proportion inscrite au compte de l'impôt dans les tableaux qui font l'objet de cette étude.

Bien que je m'en sois tenu à cette proportion comme à la seule que je puisse faire reposer sur une base solide, je ne me suis pas dissimulé qu'elle pouvait prêter à critiques et il me paraît bon d'indiquer les réserves que comporte la proportion adoptée :

1° Le chiffre des charges ne tient pas compte des dépenses de premier établissement; ces dépenses, que les statistiques administratives ne dégagent pas, sont certainement considérables.

2° Dans les charges ne sont pas comptés les transports de la poste effectués gratuitement par les chemins de fer, et qui auraient dû leur être payés si l'État n'en avait stipulé la gratuité dans ses cahiers des charges.

3° A l'inverse, le service de la poste supporte la charge des transports postaux des administrations publiques qui devraient, si les choses étaient faites régulièrement, être l'objet, pour elle, d'une recette importante.

Il n'y a pas possibilité de dresser un relevé exact des prix de revient, avec ce système, de ne pas tenir état de certains éléments normaux de dépenses ou de recettes. Cette manière de procéder appelle, dans la comptabilité de l'État, une réforme dont il est bon de signaler en passant l'opportunité.

Les chemins de fer sont une source, plus féconde encore, de recettes pour l'État et par suite d'impôts, plus ou moins masqués, pour les usagers.

Ici, cependant, l'impôt n'est plus rattaché aux produits nets de l'entreprise. Il y a des concessionnaires auxquels sont attribués les bénéfices de l'opération. Le profit fiscal, pour l'État, résulte des charges qu'il impose aux concessionnaires et que ceux-ci doivent répercuter sur les usagers. Cet ordre d'entreprises, notons-le, présente ceci de caractéristique, qu'il permet de rechercher et de dégager l'incidence des impôts et de la suivre passant par les intermédiaires successifs qui en font l'avance jusqu'au consommateur définitif, autrement dit le contribuable. On ne pourrait, d'ailleurs, tirer de cette recherche des résultats tout à fait concluants, qu'à la condition que les comptes des entreprises concédées fussent toujours présentés avec une entière clarté.

Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi.

La comptabilité est parfois faussée, quand, par exemple, les charges sont déplacées, quand certains usagers privilégiés en sont affranchis ou sont avantagés.

Ceci dit, revenons aux chemins de fer. Les uns sont administrés en régie (les chemins de fer de l'État) [1]; les autres font l'objet de concessions. Nous établirons nos calculs sur le bloc des lignes d'intérêt général. Nous nous servirons pour cela des documents statistiques publiés par la direction des chemins de fer et plus particulièrement du tableau des profits que l'État a retirés, en 1893, de l'exploitation des chemins de fer. (Voir annexe D, p. 245.)

Nous noterons à part l'impôt du dixième du prix des transports en grande vitesse qui s'ajoute à ce prix et qui, avec les deux décimes, représentent, pour l'usager, à titre d'impôt, 12 p. 100 du prix de cette catégorie de transports.

Nous mentionnerons également à part les timbres de récépissé payés à l'occasion de chaque expédition et qui, avec le timbre de 0f10 dont est frappée chaque feuille, monte à 0f80.

Nous ferons masse de tous les autres impôts et de toutes les autres charges qu'ont à supporter les entreprises de chemin de fer et que, comme tout entrepreneur, elles doivent faire figurer dans leurs frais généraux et reporter sur la masse de leurs clients.

Les impôts et charges supportés par ces entreprises donnent un total de 148048000 fr. Cette somme, répartie sur la recette totale des mêmes entreprises, donne un pourcentage de 12f47 par 100 fr. Telle est la charge fiscale supplémentaire infligée à chaque usager, aussi bien pour les transports en grande vitesse que pour ceux de la petite vitesse.

Pour la grande vitesse, cette charge se cumule avec les 12 p. 100 de l'impôt du dixième.

Ont été laissés en dehors des chiffres ci-dessus, pour les noter à part, les impôts de douane payés par les mêmes entreprises pour leurs consommations. — Répartis sur la recette, ils donnent lieu à un pourcentage de 0f187.

Il convient d'indiquer ici que quelques corrections ont été apportées dans les calculs qui précèdent aux chiffres donnés dans le tableau officiel des profits parti-

---

(1) D'après notre système, les bénéfices donnés par les chemins de fer de l'État, administrés en régie, devraient être considérés comme impôts; mais, hélas! il n'y a rien à compter de ce chef, il y aurait plutôt à décompter.

culiers que l'État retire de l'exploitation des chemins de fer. Il n'a pas paru juste d'y maintenir les économies réalisées par l'État sur les transports des militaires et des marins, sur ceux de la guerre et des finances et sur le transport des prisonniers. — L'État ne paie, il est vrai, pour ces transports, que 25 p. 100 du plein tarif; mais il est un client assez important et assez régulier pour que la réduction de prix accordée puisse être considérée comme n'ayant rien d'anormal.

Les transports des postes effectués gratuitement ont été maintenus dans le même tableau des économies réalisées par l'État pour leur prix intégral; mais ce n'est pas sans hésitation; car il est manifeste que le libre débat aurait permis à l'administration des postes, si elle eût été appelée à payer ses transports, d'obtenir une large réduction sur le tarif plein.

Les omnibus, à Paris, font également l'objet de concessions, délivrées par la commune. Il convient de dégager les charges qui leur sont imposées au profit de l'État ou de la commune et que, comme tout entrepreneur, ils répercutent sur les usagers. Le procédé de calcul est toujours le même : totaliser ces charges fiscales, les répartir sur les recettes, c'est-à-dire sur les sommes payées par les usagers et en établir le pourcentage. Les chiffres mis en œuvre sont ceux afférents à l'année 1892. (Voir annexe E, p. 246.)

Les charges municipales ressortent à.	6f75	pour 100f
— envers l'État ressortent à	2,79	—
— douanières (1) afférentes aux chevaux et aux fourrages ressortent à	3,87	—
Ensemble.	13f41	pour 100f

Tels sont les chiffres inscrits aux tableaux A et B, pages 237 à 244.

Les voitures de place, à Paris, comme les omnibus et les chemins de fer, font l'objet de concessions. Des charges leur sont imposées par l'État et la commune. Même procédé pour les dégager. Les chiffres mis en œuvre sont afférents à l'année 1894. (Voir annexe F, p. 247.)

Les charges municipales ressortent à.	6f47	pour 100f
— envers l'État.	2,28	—
— douanières (2).	3,56	—
Ensemble.	12f31	pour 100f

Tels sont les chiffres inscrits aux tableaux A et B, p. 237 à 244.

L'entreprise du gaz, à Paris, comme les entreprises précédentes, fait l'objet d'une concession délivrée par la commune. — Les chiffres mis en œuvré sont affé-

(1) Il est impossible de dégager les autres charges douanières afférentes au surplus des objets employés par le concessionnaire. Il reste là une importante lacune. Les charges douanières sont en fait beaucoup plus considérables.

(2) Les charges douanières ne sont dégagées que pour les chevaux et fourrages.

rents à l'année 1894. (Voir annexe G, p. 248.) Le calcul n'aboutit plus ici à un pourcentage, mais à une charge par mètre cube.

Les charges municipales ressortent à	0f0620	par mètre cube.
— envers l'État	0,0072	—
— douanières (1)	0,0040	—
Ensemble	0f0732	par mètre cube.

On retrouve ces chiffres aux tableaux A et B, pages 237 à 244.

Il y a encore à Paris une *Entreprise concessionnaire des eaux*. Il y a peu de choses à en dire, au point de vue fiscal. L'adduction des eaux à Paris est assurée à titre de service général par la ville, qui en fait les frais sur ses ressources budgétaires et ne réclame de ce chef, aux usagers, aucune rétribution spéciale.

Elle livre l'eau au pied de chaque immeuble au moyen de ses propres conduites. La compagnie concessionnaire n'a plus qu'à monter l'eau et à en assurer la distribution dans chaque appartement. Quelles sont ses charges fiscales pour cette opération distincte ? Elles sont d'autant plus difficiles à préciser que la Compagnie parisienne est en même temps concessionnaire de l'adduction et de la distribution des eaux d'un grand nombre de villes et que ses frais généraux (impôts fonciers, mobiliers, patentes, etc.) sont communs à la série de ses entreprises et qu'une ventilation de ces frais serait presque impossible à effectuer. La police d'abonnement par appartement est de 20 fr. La part d'impôt qu'elle englobe ne saurait être élevée. On peut noter cependant les deux timbres municipaux de 0f25 chacun, apposés sur les quittances semestrielles de la redevance.

Ici s'arrête la liste des services publics auxquels a eu affaire directement, en 1894, la famille dont nous nous occupons. Il est bon de rappeler que ce sont les seules entreprises à l'occasion desquelles il a été possible de rechercher l'incidence finale des impôts dont elles sont, en quelque sorte, les collecteurs et qu'elles reportent sur leurs usagers. Un certain nombre d'impôts échappent encore néanmoins; ce sont les impôts de consommation et plus particulièrement les impôts de douane portant sur les matières qu'elles emploient et qui grèvent également les services qu'elles rendent et les produits qu'elles vendent. N'ont pas été comptés non plus les impôts de mutation qui sont cependant une charge de leurs capitaux. D'un autre côté, il convient de rappeler que dans les impôts à leur charge on a compté, en même temps que pour les impôts directs, les impôts sur les revenus de leurs actions et de leurs obligations, comme grevant les capitaux qu'elles sont entraînées à immobiliser. (Voir p. 333.)

VIII. *Impôts à l'égard desquels les vendeurs sont plus ou moins directement les collecteurs du fisc.* — Nous abordons la partie la plus complexe et la plus délicate de la présente étude. Ici, l'impôt prend des formes multiples, se diversifie, se faufile, de façon à frapper presque toutes les manifestations d'activité du contribuable.

(1) Les charges douanières ne sont dégagées que pour la houille.

Il masque son incidence finale derrière les fournisseurs de produits et de services, qui deviennent, en quelque sorte, les agents, les collecteurs du fisc, comme le sont déjà les entrepreneurs de services publics. Rentrent dans ces catégories d'impôts : les contributions indirectes, les douanes, l'octroi et souvent aussi les droits de timbre et d'enregistrement. Le contribuable est enveloppé de toutes parts et l'on a pu dire justement que, sous notre régime fiscal, l'impôt est *omnilatéral*.

Pour les impôts dont nous allons parler, il faut les chercher, les découvrir dans chaque catégorie d'objets. Mais ces objets sont eux-mêmes atteints aux différentes phases de leur production. Chaque transformation, chaque manipulation qu'ils subissent devient, en quelque sorte, l'occasion d'une incorporation d'impôts. Aussi, pour en éclaircir la recherche, convient-il de les subdiviser en deux groupes, l'un concernant la *production*, l'autre la *consommation*. Ces deux termes caractérisent les deux paragraphes distincts du chapitre III du tableau A, page 237.

IX. *Impôts de consommation.* — Le paragraphe relatif aux impôts portant sur la consommation peut être examiné le premier, parce que ces impôts sont ceux qu'il est le plus aisé de discerner.

Par cela même, ce sont aussi ceux qui prêtent aux moins graves critiques parmi les impôts indirects. Ils frappent les contribuables qu'ils veulent atteindre; ils leur laissent la possibilité de se rendre compte du poids réel des taxes qu'ils supportent et même d'y échapper en s'abstenant de consommer. Dans les impôts classés sous cette rubrique, on en trouvera cependant encore un certain nombre qui prennent leur assiette à un moment assez éloigné du parachèvement de l'objet taxé, surchargeant ainsi la production dans ses phases successives et donnant lieu à des interversions fâcheuses d'incidences.

Le cadre du tableau permet de répartir l'impôt correspondant à chaque objet taxable entre les trois séries de taxes de consommation. La colonne « État » correspond aux contributions indirectes, la colonne « Octroi » à toutes les taxes figurant au tarif d'octroi. La colonne « Douanes » à toutes celles figurant au tarif des douanes.

Les chiffres inscrits aux deux premières colonnes ne peuvent, semble-t-il, donner lieu à aucune contestation. Peut-être n'en est-il pas de même de ceux inscrits à la troisième. Quelques explications à cet égard ne seront pas superflues.

Les impôts de douanes poursuivent un double but :

1° Fournir une ressource au Trésor en taxant les objets qui pénètrent en France par les frontières de la Nation;

2° Protéger certaines branches de l'industrie pratiquées en France et décorées du nom, un peu trop exclusif, « d'industries nationales », en renchérissant artificiellement les objets similaires fabriqués à l'étranger.

Quand la marchandise arrive effectivement de l'étranger, le consommateur paie la taxe; et celle-ci est bien encaissée par le Trésor, dont les ressources fiscales sont accrues d'autant et peuvent concourir à l'accomplissement des fonctions imparties à l'État. Mais le but de l'impôt est aussi, avons-nous dit, de permettre à ceux qui produisent des objets similaires (1) dans l'intérieur du territoire, d'élever leurs prix

(1) Il est à remarquer que ces producteurs peuvent aussi bien être étrangers que nationaux. En fait, quand la taxe douanière dépasse certaines limites, on voit de suite des industries étrangères s'implanter en France.

d'une somme correspondante à la taxe douanière. Le consommateur de l'objet figurant au tarif de douanes paie donc la taxe quand bien même cet objet n'a pas franchi la frontière. Seulement, le produit de la taxe, au lieu de rentrer dans les caisses du Trésor, va dans celle du producteur soi-disant national et privilégié. C'est bien là, au surplus, le but du tarif, qui cherche à écarter le concurrent étranger par un accroissement factice du prix de revient de la marchandise que ce concurrent eût été disposé à livrer en France.

Le consommateur paie donc toujours la taxe, que le produit taxé ait été importé ou produit en France. C'est par ce motif que dans le titre de la colonne « Douanes » j'ai cru devoir ajouter les mots « État » ou « Privilégiés ».

Reste encore une question. Était-il légitime de faire figurer dans cette colonne, en face de chaque objet taxé, le taux intégral du tarif ? Ou, posant autrement la question, la protection du tarif agit-elle toujours dans son intégralité ? Je répondrai que, pour les objets de grande consommation, pour ceux que le territoire ne produit pas avec une abondance permettant de satisfaire à la généralité des besoins, la protection agit habituellement dans son plein et ne subit que des oscillations de peu d'amplitude, d'après l'état de l'approvisionnement du marché. Il en est ainsi, par exemple, pour le blé et pour la viande, pour les boissons, pour la houille, etc. La protection cesse d'agir quand la production du territoire dépasse les besoins de la consommation et que le marché, d'importateur, devient exportateur. Alors, le tarif n'exerce plus d'influence et les prix se nivellent sur ceux du marché général. L'oscillation des prix ne provient plus que des conditions du transport et de celles du change. Les sucres bruts, que la France produit en excès, fournissent un exemple presque constant de ce résultat et subissent l'action régulatrice des marchés de Londres et de Hambourg. Les sucres raffinés, au contraire, grâce au syndicat organisé par les raffineurs, conservent toujours, avec le marché étranger, un écart au moins égal à celui de la protection, de 8 fr. par 100 kilogr., dont ils bénéficient. Les raffineurs obtiennent ainsi, grâce à la barrière établie par les droits de douane, une prime de 8 fr. que leur paient les consommateurs français.

Tout en constatant les oscillations dont je viens de parler, il m'a semblé que je ne devais pas en tenir compte dans mon travail et que je ne pouvais trouver aucune autre base plus solide, plus véridique, plus approchant de la vérité que les chiffres mêmes du tarif.

Cette justification du cadre étant donnée, nous passerons rapidement en revue les articles de consommation qui y sont inscrits. L'alimentation vient en tête. — Pour le blé et ses dérivés, farine, pain, pâtes, etc., nous n'avons pas à entrer dans de nouvelles justifications. Celles qui ont été données précédemment suffisent. Nous avons appliqué à ces objets les seuls chiffres du tarif de douane.

Pour les viandes, nous avons pris les articles du tarif applicables aux viandes abattues. On voudra bien remarquer que ces chiffres constituent certainement un minimum. Comme l'a fait maintes fois observer le journal *le Siècle,* et comme me le rappelait tout à l'heure M. Yves Guyot, aux barrières du tarif viennent se joindre, pour empêcher l'entrée des viandes étrangères et provoquer la hausse des viandes françaises, toutes les mesures prohibitives édictées sous prétexte d'hygiène.

Le prix des viandes ne subit pas la seule influence fiscale du tarif des douanes. Elles sont également soumises, à Paris, au tarif de l'octroi. Le tableau A, page 237, en fait état. Elles ont à supporter, en outre, un certain nombre de taxes d'abattoir,

de marché, d'étal, etc... Ces dernières taxes peuvent, dans une large mesure, être considérées comme correspondant à des services rendus; il n'a, dès lors, pas paru convenable d'en tenir compte.

Il n'y a pas lieu de s'appesantir sur les taxes douanières frappant le sucre et ses dérivés, confiserie, confitures, biscuits sucrés (1). Il en a été suffisamment parlé dans les observations générales qui précèdent l'analyse de cette partie du tableau. Le sucre et les dérivés frappés par les douanes sont, d'autre part, repris durement par les contributions indirectes. La taxe intérieure de 60 fr. par 100 kilogr. tombe sous la critique que nous avons déjà indiquée. Elle prend son assiette, non sur le produit parfait, prêt à être consommé, mais sur la matière première, la betterave. Cette forme d'impôt ouvre, intentionnellement d'ailleurs, la porte à des fraudes d'autant plus considérables, que le taux de l'impôt est plus élevé. Ce sont, en définitive, les consommateurs qui les supportent. Pour juger cette taxe, il suffit de dire que les producteurs en considéreraient la suppression comme une ruine.

Nous trouvons ensuite une série d'articles que l'on désigne vulgairement sous le nom de denrées coloniales : café, thé, chocolat, épices. Ces produits n'ont pas leurs similaires en France; tout au plus, y reçoivent-ils quelque façon supplémentaire, comme le chocolat dérivé du cacao. Les taxes douanières, à leur égard, fonctionnent alors comme droit d'accise; elles sont exclusivement établies au profit de l'État, sur toute la consommation intérieure. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, de denrées de première nécessité; on ne saurait, dès lors, critiquer ces taxes, malgré leur élévation. Du moment qu'on reconnaît la nécessité d'impôts, ces denrées paraissent une matière éminemment taxable.

Une mention sommaire suffira pour les taxes douanières portant sur les fruits et légumes et les articles que vendent les crémiers, lait, beurre, fromages secs et frais, œufs, etc... L'octroi en reprend cependant un petit nombre, bien que d'une façon assez modérée : les raisins frais, les raisins secs, le beurre, le fromage sec et les œufs.

Parmi les articles les plus taxés figurent les boissons. Ici, les trois catégories de taxes (contributions indirectes, octroi, douanes), frappent à la fois, et pesamment : vins, bières, cidres, vinaigres, paient une part d'impôt qui dépasse souvent le prix intrinsèque du produit, même déjà surchargé des frais de manutention et de transport.

Plus élevées encore sont les taxes cumulées sur l'alcool. Il convient cependant de reconnaître que, portant sur un objet que l'on ne peut ranger parmi ceux de première nécessité, les taxes sur l'alcool ne prêteraient que peu à la critique, si l'élévation du taux de l'impôt n'ouvrait la porte à la fraude et aux abus. Le privilège, tant attaqué des bouilleurs de cru, notamment, permet à ces derniers de prélever, à leur profit, la taxe si élevée des contributions indirectes sur toutes les quantités qu'ils peuvent soustraire au contrôle de la régie.

Les huiles comestibles sont également frappées très lourdement par la triple catégorie de taxes. Il en est de même du sel.

Les produits désignés sous le nom d'objets de *cuisine et de ménage* (savon noir, savon minéral, tripoli, potasse, etc.), sont généralement ménagés par l'impôt. Un

(1) Terme générique appliqué par le tarif des douanes à presque tous les objets de pâtisserie sucrée.

certain nombre ne sont atteints que par la douane et assez modérément. Quelques-uns sont même exempts de toute taxe.

L'impôt refrappe de plus belle sur le *combustible* et le *luminaire*. La houille paie à la douane, mais surtout à l'octroi. Les huiles et essences minérales sont écrasées. En vain, une loi du 27 juillet 1894 a-t-elle supprimé le droit de consommation perçu par la régie des contributions indirectes; il reste encore de lourdes charges du chef de l'octroi et de la douane. Presque aussi lourdement taxées sont les bougies qui paient aux trois catégories d'impôts.

Nous arrivons au *vêtement*. Les difficultés qui se présentent ici pour dégager des chiffres exacts, même approximatifs, nous ont fait reculer. Les étoffes (lin, jute, laine, coton, soie), sont taxées au poids, mais avec des coefficients empruntés au nombre de fils par centimètre carré. Le tarif des étoffes embrasse, dans le tarif général des douanes, plusieurs pages de détails inextricables. Et, de plus, dans le vêtement le plus simple, on rencontre forcément plusieurs articles différemment taxés dont le départ exigerait les recherches les plus minutieuses. Il aurait fallu trouver, pour chaque objet complet et déjà confectionné, un barême spécial que ne donnent pas les documents officiels et que n'auraient pu fournir que des agents spécialistes du service des douanes. Après de longues démarches, de nombreuses courses, j'ai dû renoncer à fournir des chiffres précis pour cette partie de mon étude.

J'ai eu recours à l'artifice suivant :

Antérieurement à 1880, les tarifs conventionnels sur les vêtements étaient établis à la valeur. A cette époque, les droits *ad valorem* ont été transformés en droits *spécifiques*, au poids, au volume, aux dimensions. J'ai repris les valeurs pratiquées antérieurement à 1880. Comme la transformation des droits avait pour but de réaliser des relèvements et que ces relèvements ont été, pour la plupart, fortement accentués en 1892, je me suis dit que je ne risquais pas d'être accusé d'exagération, — bien au contraire, — en inscrivant dans mon tableau, en regard des divers articles de vêtement, les valeurs des anciens tarifs conventionnels. C'est ce que j'ai fait (1).

Pour la chaussure et la ganterie, où les tarifs actuels s'appliquent à la paire, les chiffres sont plus exacts.

Le *mobilier* comprend, outre les meubles proprement dits (la famille considérée n'en a pas acheté en 1894), les objets de verrerie, de faïence, de porcelaine, de coutellerie, vannerie, etc... Comme pour le vêtement, il est très difficile de faire à chaque objet l'application du tarif des douanes. Il s'agit, dans un grand nombre de cas, d'objets composés de matières diverses, réunis et confectionnés en France. La rémunération du confectionneur et du marchand est variable; elle est en même temps relativement considérable et échappe au tarif. Les chiffres portés au tableau A, page 237, comme pour le vêtement, sont empruntés à l'ancien tarif conventionnel qui taxait, *ad valorem*, les objets dont il s'agit. Ils sont certainement inférieurs à la réalité.

---

(1) L'évaluation du taux de l'impôt étant manifestement inférieure à la réalité, j'ai cru pouvoir, pour la facilité du calcul, appliquer les coefficients adoptés au prix d'achat des objets, y compris l'impôt.

Les articles de *parfumerie* ne comportent pas de commentaire. Le lecteur pourra se reporter au tableau A, page 237.

Les impôts relatifs à *divers objets* ont enfin été réunis dans un même paragraphe, sous la rubrique « Divers ». Ce sont : le droit des pauvres, correspondant au dixième du prix des places dans les théâtres et concerts, perçu au profit des hospices ; le droit pour la garantie des matières d'or et d'argent, 0f02 par gramme d'argent, 0f375 par gramme d'or ; les droits de douane sur les jouets, 0f60 par kilogramme ; l'impôt de 8 p. 100, plus 2 décimes 1/2, sur les primes d'assurances.

X. *Impôts sur la production.* — Il était relativement facile de discerner et de dégager des divers objets les taxes de consommation dont l'énumération vient d'être donnée. Le consommateur sur qui porte l'incidence définitive, peut se rendre un compte assez approximatif des charges qui lui incombent du chef de ces taxes. La découverte de l'incidence finale des impôts qui atteignent les diverses phases de la production est infiniment plus compliquée. L'écheveau devient, pour ainsi dire, inextricable. Et, cependant, n'est-il pas évident que l'incidence, dans des conditions normales, doit toujours aboutir au consommateur ?

Tout impôt frappant sur une des phases de la production devient une des charges de l'entreprise. Il est l'équivalent d'un de ces obstacles qui résultent de la spécification des objets dont l'entrepreneur poursuit l'élaboration pour les adapter à leur but, des manipulations à effectuer, des transformations à opérer, des distances à franchir, des barrières à surmonter. — Tous ces obstacles se traduisent en dépense. — L'impôt s'ajoute à ces dépenses et concourt à la constitution du prix de revient de l'objet fabriqué ou du service rendu. Une entreprise doit aboutir à la vente de certains produits ou de certains services ; elle ne peut se poursuivre qu'à la condition que le prix de revient de la somme des produits et services soit couvert par la somme des prix de vente. Si, du fait de l'impôt, le prix de revient s'élève exagérément, les recettes et dépenses ne bouclant plus, l'entreprise doit s'arrêter. Sinon, la dure loi de la force des choses, agissant avec son irrésistible nécessité, entraînera la ruine de l'entrepreneur, le réduira à l'impuissance, le contraindra à suspendre ses opérations.

Le prix de revient dépend de l'entrepreneur, qui s'arrête, quand il le juge trop élevé. — Le prix de vente, au contraire, dépend du consommateur, ou autrement dit de l'acheteur, qui s'arrête quand le prix des objets dépasse ses facultés et qu'il juge que les avantages à retirer de l'achat ne sont plus en rapport avec le sacrifice qu'il est disposé à faire. — Tout entrepreneur doit donc faire un compte exact de ses charges pour équilibrer son opération ; il ne peut en conserver aucune pour lui, sous peine d'arriver à la ruine. Nous sommes dès lors fondés à affirmer, nonobstant toute spécieuse contradiction, que, de toute nécessité, quand il ne court pas à la faillite, il est obligé de répercuter sur ses clients toutes ses charges, les impôts y compris. L'incidence de l'impôt va et ne peut éviter d'aller au consommateur.

Une circonstance peut, il est vrai, troubler la vue de l'observateur ; il est loisible à l'entrepreneur de répartir ses charges, comme il l'entend, entre les divers objets de sa production, de les faire peser plus ou moins lourdement sur les différents articles de son industrie, de dégrever les uns et de charger les autres, à la condition que la clientèle s'y prête. — Il peut, par exemple, élever les prix unitaires des

objets de meilleure qualité, abaisser les prix de ceux de qualité médiocre et inférieure. — Il tient compte, à cet égard, des dispositions des clients. — Mais, dans l'ensemble, notre proposition reste absolument exacte ; il faut que le montant total des ventes couvre la totalité des charges de l'entreprise, paie notamment tous les impôts qu'elle a eus à supporter et dont elle ne peut faire que l'avance. Il est indubitable que l'ensemble des consommateurs, quand même chaque consommateur, individuellement, ne supporterait pas sa part, doit supporter l'incidence des charges fiscales de l'entreprise.

Une démonstration un peu longue de l'incidence finale des impôts qui grèvent la production n'était peut-être pas superflue, en raison des nombreuses contestations que soulève encore cette proposition.

Quels sont donc les impôts qui grèvent la production ? Nous en avons, dans le tableau A, donné une énumération assez sommaire et en nous en tenant aux dénominations générales de la terminologie fiscale. La presque totalité des producteurs paie une patente ; quelques-uns sont, en outre, assujettis à des licences spéciales ; presque tous paient des impôts directs, personnels, mobiliers, des portes et fenêtres ; — presque tous paient la redevance des poids et mesures. J'ai même entendu dire que certains industriels dont les produits ne s'apprécient ni aux dimensions, ni au poids, se sont vus obligés à faire vérifier leurs mètres et leurs poids et de payer redevance. Tous sont entraînés à employer du combustible, sinon comme élément de force motrice, au moins pour le chauffage de leurs ateliers, de leurs magasins, de leurs boutiques. — De même pour l'éclairage, l'assurance, etc... Tous recourent aux transports, si lourdement taxés, pour l'approvisionnement de leurs matières premières et de fabrication et pour leur expédition. — Les instruments et outils qu'ils emploient sont taxés, comme le sont leurs matériaux et leurs matières premières. Tous ces impôts, qu'ils se confondent ou non avec le prix des matières de fabrication, entrent dans le prix de revient de l'entreprise et les consommateurs les paient et devraient en tenir compte quand ils font le relevé des impôts qu'ils supportent.

XI. *Application des tarifs des impôts aux dépenses de la famille.* — Après avoir passé en revue la série des impôts qui ont pesé sur la famille considérée, au cours de l'année 1894, il fallait en faire l'application aux dépenses.

On a remarqué que l'assiette des impôts est très variable ; elle s'appuie tantôt sur la valeur des objets considérés comme imposables, tantôt sur le poids, le volume, la pièce ou l'unité. Les relevés des dépenses ne fournissent donc pas toujours, par eux-mêmes, les bases sur lesquelles l'impôt est assis. — Il faut transformer les dépenses en objets et quantités pour y appliquer l'impôt quand les taxes du tarif qu'il comporte sont elles-mêmes spécifiques. Comme le montre l'inspection du tableau B, page 240, toutes les dépenses y ont été transformées en unités taxables. Il ne sera pas inutile de faire remarquer que le caractère spécifique de l'impôt, s'il est motivé par la difficulté, pour l'agent de la perception, de suivre les variations de la valeur dans les objets imposables, n'en est pas moins l'origine d'inégalités choquantes. La taxation s'attaque au mot plutôt qu'à la chose, à la dénomination plutôt qu'aux qualités et avantages qui sont inhérents à l'objet, c'est-à-dire aux services qu'il est susceptible de rendre et qui en constituent la valeur. — L'exemple du vin fait bien comprendre la portée de cette observation, puisqu'un litre de piquette se trouve

taxé au même prix qu'un litre de Château-Margaux. Les objets communs qu'emploie le misérable supportent le même impôt que les objets raffinés, réservés aux plus riches, bien que la valeur d'une même unité puisse varier du simple au décuple. — L'impôt manque alors à la première condition qu'il doit remplir; il est antiproportionnel.

Passons maintenant aux transformations opérées sur les dépenses inscrites au tableau B, p. 240, pour arriver à l'application de l'impôt et à la détermination de sa part proportionnelle dans la dépense.

On ne doit pas perdre de vue que les dépenses y ont été distribuées en deux sections correspondant : la première, aux services ou produits donnant lieu à des impôts dont l'incidence finale est relativement facile à discerner; la seconde, aux services rémunérés au moyen de salaires dans lesquels se confondent les impôts supportés par les auteurs des services.

Nous suivrons l'ordre du tableau en commençant par la première section.

Ont été rattachées à l'*habitation,* non seulement les dépenses du loyer proprement dit, mais encore celles qui ont trait à l'aménagement de la demeure, les dépenses d'eau, par exemple, et aussi toutes les charges fiscales qui y prennent leur assiette : impôts foncier, personnel, mobilier, des portes et fenêtres, taxe sur les billards, taxe sur les chiens, primes d'assurance contre l'incendie. Les dépenses d'habitation ont été subdivisées en deux parts : l'une afférente à la maison de province, dont le père de famille est propriétaire et dont il jouit personnellement; l'autre afférente au logement qu'il occupe à Paris. Pour la maison de province, les charges inscrites dans la première section du tableau ne comprennent que l'évaluation du loyer présumé auquel serait assujetti le chef de famille s'il n'en jouissait pas à titre de propriétaire et les impôts supportés du fait de la maison. Les dépenses de réparations et de jardinage ont été reportées à la 2e section, p. 244 (1).

Pour le logement de Paris, outre les impôts payés directement par le chef de famille, on trouve les dépenses du loyer, de l'eau, du tapis de l'escalier, de l'assurance et, en regard, les impôts auxquels donnent lieu ces dépenses. Grâce à l'obligeance du propriétaire de la maison qui a bien voulu communiquer le compte des charges fiscales incombant à son immeuble, il a été possible d'inscrire, parmi les impôts, la part proportionnelle de ces charges afférent à l'appartement occupé par la famille.

En définitive, les dépenses relatives à l'habitation de la famille considérée, y compris le loyer présumé de la maison de province, se sont élevées à 4 111 fr. 40 c. Les impôts payés montent à 916 fr. 40 c. La part proportionnelle de l'impôt ressort à 22,29 p. 100.

---

(1) Dans les tableaux présentés à la séance du 19 juin 1895 de la Société de statistique, je n'avais pas cru devoir inscrire, dans les dépenses de la famille, celle du loyer présumé de la maison de province, puisqu'en fait, cette dépense ne correspond pas à un débours réel. — Dans la séance suivante, mes deux collègues et amis, MM. Cheysson et de Foville, ont fait observer que l'omission du prix du loyer présumé était de nature à fausser l'établissement de la part proportionnelle de l'impôt dans les dépenses de la famille. Cette critique est fondée. Il m'a paru, dès lors, qu'il était de mon devoir d'en tenir compte et d'opérer une rectification correspondante dans les tableaux qui seront annexés au tirage à part de ma communication et aussi dans la présente rédaction. Le prix du loyer présumé est de 1 000 fr. Il est calculé défalcation faite des charges fiscales, puisqu'elles sont déjà inscrites à part.

Les dépenses de l'*alimentation* sont les plus nombreuses et les plus importantes. Il serait peut-être fastidieux de passer en revue, un à un, les 56 articles du chapitre qui les réunit. La principale difficulté pour l'établissement de cette partie du tableau s'est rencontrée dans la transformation des dépenses en unités taxables.

Pour certains objets, une famille bien réglée s'en tient généralement à un type constant, correspondant à une qualité déterminée, dont le prix unitaire ne varie pas sensiblement au cours de l'année. Il est alors aisé de dégager le prix moyen de l'unité taxable. Il en est ainsi pour le pain, la farine et ses dérivés, le sucre, le sel, les denrées coloniales, l'épicerie, le vin, l'huile. Il n'en est pas de même pour d'autres produits alimentaires tels que la viande, les légumes, les fruits, les fromages. Pour ces produits, les prix unitaires moyens sont forcément approximatifs. Pour serrer la vérité, on les a subdivisés autant que possible.

C'est sur les prix unitaires ainsi constitués qu'a été basée l'application de l'impôt à chaque article. Comme dans le tableau A, le montant de l'impôt incorporé dans chacun d'eux est réparti entre les parties prenantes : État (contributions indirectes) ; commune (octroi) ; État et privilégiés (douanes). On remarquera que la proportion pour 100 de l'impôt à la dépense atteint un taux très élevé pour certains articles : le pain, 20 p. 100 ; le café, 37 p. 100 ; le chocolat, 31 p. 100 ; le raisin sec, 23 p. 100. Le poids de l'impôt est particulièrement lourd pour le sucre, 61,8 p. 100 ; pour le sel 60 p. 100 et aussi pour les liquides : le vin, 47 p. 100 ; la bière, 43 p. 100 ; les eaux-de-vie et liqueurs, 47 p. 100 ; les vinaigres, 43 p. 100 et enfin les huiles comestibles, 63,52 p. 100.

On voudra bien noter que le prix de l'unité se rapporte au prix du commerce de détail déjà majoré dans une assez large mesure par l'intervention des intermédiaires et que la part proportionnelle de l'impôt dans les prix se trouve diminuée de ce fait.

Une autre observation, déjà indiquée d'autre part, trouve également sa place ici : la part proportionnelle de l'impôt s'accroît d'autant plus sur les articles d'alimentation qu'il s'agit d'objets de qualité se rapprochant plus de la moyenne inférieure. Une famille plus aisée, consommant des objets de qualité supérieure, aurait à supporter une part proportionnelle d'impôts diminuant avec l'élévation du prix de ces objets.

Enfin, nous voyons apparaître très nettement, au sujet de l'alimentation, le caractère de capitation des impôts qui la frappe. Chaque membre de la famille consomme une quantité à peu près équivalente du plus grand nombre d'objets qui s'y rattachent. Cette constatation tient au caractère de l'alimentation. Tout le monde doit se nourrir, recourir aux aliments solides et liquides. Chaque membre de la famille, vivant cependant sur un revenu unique, présente à l'impôt de consommation une surface taxable distincte. Autant de membres de la famille, autant de surfaces taxables. L'impôt n'est plus proportionnel au revenu, mais aux surfaces taxables, c'est-à-dire aux charges.

Pour l'ensemble des articles d'alimentation, la part proportionnelle de l'impôt dans la dépense s'élève à 20,65 p. 100. (Dépense, 6157 fr. 85 c. Impôts, 1 271 fr. 44 c.)

Les articles de chauffage et d'éclairage donnent lieu à des prix courants assez constants sur le marché parisien. L'unité taxable se dégage aisément et il est facile

de faire à chaque article de dépense l'application des impôts dont les barêmes ont été établis au tableau A. Nous n'insisterons donc pas sur ces articles. Nous constaterons seulement l'élévation de la part proportionnelle de l'impôt : 24,47 p. 100 pour le gaz ; 52 p. 100 pour le pétrole ; 38,88 p. 100 pour les bougies ; 77 p. 100 pour les allumettes. On ne doit pas oublier que cette proportion n'est pas calculée sur les prix des objets au lieu d'extraction ou chez les fabricants, mais sur les prix du commerce de détail.

Si on rapprochait, par exemple, l'impôt sur la houille de son prix sur le carreau de la mine, ce n'est plus une proportion de 18,66 p. 100, mais de 50 p. 100 que l'on trouverait. Enfin, le chiffre de la consommation de ces objets s'accroissant également avec le nombre des membres de la famille, l'impôt qui atteint ces objets continue à présenter le caractère de capitation signalé au paragraphe précédent et que nous retrouverons encore dans les suivants.

Pour l'ensemble des articles de chauffage et d'éclairage, la part proportionnelle de l'impôt dans la dépense s'élève à 27,30 p. 100. (Dépense, 888 fr. Impôt, 242 fr. 41 c.)

Nous avons eu déjà à nous expliquer sur les procédés de calcul adoptés en ce qui concerne les articles d'*habillement*, en nous occupant des bases de l'impôt (voir p. 343), nous n'y reviendrons pas. Les unités taxables ont été laissées de côté. Les calculs inscrits au tableau B, page 240, pour fixer la part proportionnelle de l'impôt sont établis directement d'une façon un peu empirique sur le montant de la dépense. D'après ces bases, la part proportionnelle de l'impôt oscille autour de 10 p. 100 ; elle est certainement fixée avec une excessive modération.

Pour l'ensemble des articles d'habillement, la part proportionnelle de l'impôt dans la dépense ressort à 10,77 p. 100. (Dépenses, 1 975 fr. Impôts, 212 fr. 65.)

La même observation s'applique aux articles du *mobilier*. La part proportionnelle de l'impôt est calculée sur le montant de la dépense. Elle oscille entre 10 et 15 p. 100 : elle ressort sur le total des articles à 14,35 p. 100. Elle est certainement inférieure à la réalité. (Dépenses, 300 fr. Impôts, 37 fr.)

On a déjà vu précédemment que les objets de *cuisine* et de *ménage* figuraient parmi les moins taxés. Pour une dépense de 79 fr. 50 c., les impôts supportés n'atteignent que 6 fr. 01 c., soit une part proportionnelle de 7,58 p. 100.

Le chapitre de la *parfumerie* ne renferme que trois articles : savons de toilette, eaux de toilette et menus objets.

A ce dernier article qui comprend une grande variété de menus objets, pour une somme totale peu élevée, on n'a appliqué aucun coefficient d'impôt. La part proportionnelle adoptée pour la dépense en savons est de 15 p. 100. Pour les eaux de toilette achetées au détail, à un prix unitaire assez élevé, on n'a compté aucun impôt que l'alcool qui leur sert de base, supposé à 50°.

Pour l'ensemble des articles de parfumerie, la part proportionnelle de l'impôt dans la dépense ne ressort qu'à 7,58 p. 100. (Dépense, 55 fr. Impôts, 8 fr. 04 c.)

Un des chapitres les plus chargés est celui des *transports* dans lequel sont com-

prises les dépenses afférentes aux prix des places en chemin de fer, en omnibus, en voitures de place, aux colis divers expédiés en grande vitesse, aux dépenses de timbres-poste, télégrammes et téléphones. Les coefficients appliqués pour l'impôt sont ceux du tableau A. Il n'y a pas lieu d'insister.

Pour l'ensemble du chapitre des transports, la part proportionnelle de l'impôt dans la dépense ressort à 23,15 p. 100. (Dépense, 965 fr. Impôts, 223 fr. 42 c.)

Le chapitre où la part d'impôts est la plus élevée est celui des *distractions*. Il comprend deux permis de chasse attribués aux deux aînés des fils et dont la dépense totale est rangée parmi les impôts; puis le tabac, la poudre de chasse, les cartes à jouer, tous articles que l'impôt, très justement d'ailleurs, atteint lourdement. Il comprend enfin le théâtre, distraction très coûteuse pour une nombreuse famille et dont celle qui est considérée ici n'abuse d'ailleurs pas (1).

Pour l'ensemble du chapitre des distractions, la part proportionnelle de l'impôt s'élève à 63,21 p. 100. (Dépense, 396 fr. Impôts, 250 fr. 30 c.)

Il ne paraît pas utile de commenter le chapitre des *cadeaux en nature* qui comprend des jouets, des bijoux d'or et d'argent et de la confiserie. La dépense s'élève à 120 fr., l'impôt est de 12 fr. 89 c. La part proportionnelle de l'impôt ressort à 10,74 p. 100.

Le chapitre *Divers* ne comprend que des dépenses correspondant à des charges fiscales dont le montant a été payé directement par le père de famille : papier timbré, timbres de quittances, extraits d'actes, frais d'examen. C'est une de ces manifestations du caractère omni-latéral de l'impôt qui saisit la plupart des circonstances de la vie pour étendre sur elles sa lourde main. La dépense totale de ce chapitre est de 70 fr. 10 c.

XII. *Deuxième section du tableau B*, p. 244. — Cette section comprend les dépenses relatives à des services rémunérés au moyen de salaires et les sommes données à titre de cadeau ou de pure libéralité. Pour ces sortes de dépenses, il est impossible de songer à en dégager directement l'impôt. Il sera vraisemblablement payé par les bénéficiaires au moment où eux-mêmes en feront l'emploi. S'il s'agit notamment de la rémunération de services spéciaux, comme ceux du blanchisseur, du coiffeur, du maître de bains, du médecin, du pharmacien, du dentiste, des professeurs, des ouvriers ou ouvrières de différents corps de métier, on peut considérer que les impôts qu'ils paient eux-mêmes rentrent dans le prix de revient des services qu'ils rendent. C'est donc bien avec l'argent du client qu'ils en acquittent

(1) Dans les tableaux présentés à la séance du 19 juin 1895, l'impôt avait été généralement calculé sur la dépense effective, y compris l'impôt qu'elle comporte. Par suite d'une inadvertance, cette règle n'a pas été suivie en ce qui concerne les dépenses de théâtre auxquelles on a appliqué purement et simplement le coefficient de 10 p. 100 au lieu de le réduire à 9,10. M. de Foville a relevé cette inexactitude dans la séance du 19 juillet. Elle sera rectifiée dans les tableaux annexés au tirage à part de cette communication.

Il ne subsiste dans le tableau B, p. 240, d'exception à ce mode de procéder que pour quelques articles, principalement du vêtement et du mobilier, à l'égard desquels l'impôt a été établi d'une façon empirique, en prenant un tantième de la dépense.

le montant. L'argent des libéralités, au moment où il se dépense, donne également lieu à un prélèvement fiscal, et c'est en définitive l'argent du donateur qui sert à l'acquitter. Soyez sûrs que le fisc n'y perd rien ; que l'argent ait été dépensé par le donateur ou le bénéficiaire, il sort de la même bourse et c'est cette bourse qui alimente l'impôt.

Quoi qu'il en soit, il a paru utile de distinguer ces sortes de dépenses de celles qui ont trait à des produits ou services servant de base aux impôts dits de consommation, et d'en faire, dans le relevé général, un groupe à part en regard duquel aucune charge fiscale n'a été inscrite.

XIII. *Impôts laissés en dehors.* — Les impôts, si nombreux déjà, comptés dans le tableau que nous venons d'analyser, correspondent-ils à l'intégralité des charges fiscales supportées par la famille qui fait l'objet de cette étude ? Ce serait une grosse erreur de le croire. Il n'a été parlé jusqu'ici que de celles des charges fiscales dont l'incidence finale est facile à discerner, que de celles qui atteignent plus ou moins sûrement les contribuables que le législateur a entendu viser ; que de celles qui cherchent à atteindre plus ou moins directement la consommation.

Mais, ce terme de « consommation » est lui-même bien élastique et, par suite, bien vague. La consommation peut être définitive quand elle a lieu pour la satisfaction directe et immédiate d'un besoin. Elle peut être provisoire et reproductrice quand elle ne s'applique qu'à la constitution d'un moyen de production. La consommation, dans ce second cas, n'est, en réalité, qu'une transformation en vue d'un but ultérieur. La véritable consommation n'interviendra que plus tard, quand le produit ou le service à réaliser sera mis en contact avec le besoin qui doit en absorber les qualités efficaces.

Or, les soi-disant impôts de consommation n'atteignent pas seulement les destructions de matières par leur adaptation aux besoins de toute nature des membres du corps social, ils atteignent aussi les destructions de matières, les efforts mêmes effectués en vue d'une œuvre de reproduction. Les frais relatifs à ces matériaux, à ces efforts intermédiaires et aux charges fiscales qui sont venues s'y ajouter, ne sont qu'avancés par un entrepreneur et devront être soldés un jour par celui qui consommera définitivement le fruit en vue duquel ces avances ont été effectuées.

Un entrepreneur, avons-nous dit, ne peut conserver à sa charge aucune de ses avances. A moins de se ruiner, ou tout au moins de perdre, — ce qui arrive parfois, il est vrai, — il ne peut conserver pour lui la charge de ses avances. Quelqu'un doit les lui rembourser, et ce quelqu'un est le consommateur définitif. Par ces observations, nous voulons arriver à établir que le consommateur acquitte toutes les charges fiscales avancées par la série des entrepreneurs qui ont participé à la confection d'un produit, à la préparation d'un service. On ne saurait sans doute songer à chiffrer ces charges qui se répartissent en s'entrecroisant sur un nombre incommensurable d'objets ; elles n'en sont pas moins réelles et certaines. Un exemple encore permettra de les mieux caractériser.

Qu'on prenne, si l'on veut, les œufs que vend le crémier. Il les vend deux sous pièce environ, soit 1 fr. 80 c. le kilogramme. Ne remontons point, — ce qu'il faudrait faire cependant pour se livrer à une analyse complète, — ne remontons point au delà du moment où le cultivateur les vend au coquetier. Ce cultivateur ne les vend pas plus de 0 fr. 90 c. Dans le passage de mains en mains jusqu'au consom-

mateur, les œufs ont doublé de valeur. Le coquetier a fait payer son intervention, mais tout n'a point été bénéfice pour lui. Les charges de son industrie ont dû être réparties sur toutes les opérations qui en font l'objet. Parmi ces charges: sa patente proportionnelle aux locaux qu'il occupe, ses timbres de quittances sur ses factures, les frais fiscaux de sa correspondance, des déplacements auxquels il a dû se livrer pour aller de ferme en ferme faire la collecte des œufs, puis la part d'impôt sur le prix de transport des œufs jusqu'au marché de vente qu'il a choisi. Nous ne reparlerons pas des taxes d'octroi puisque nous en avons déjà fait état dans notre tableau, ni des frais d'étal ou de marché que nous balançons avec les frais du service rendu par la municipalité ou le concessionnaire. Pour simplifier, nous supposerons que le coquetier vend directement au crémier; ce dernier devra également répartir les impôts qui rentrent dans ses frais généraux sur tous les objets de son commerce. Il est permis d'affirmer que ces séries d'impôts ainsi incorporés successivement dans le kilogramme d'œufs que nous avons adopté pour base de notre exemple, entrent pour une part considérable dans le doublement du prix que l'on constate entre la sortie de la ferme et l'acquisition par le consommateur.

La même observation s'appliquera aux légumes, aux fruits, au beurre, à tous les produits naturels ou très peu manutentionnés qui servent à l'alimentation. Elle s'appliquera avec plus de force encore à tous les produits dans la valeur desquels l'industrie tient la plus grande place. Au regard de ces derniers, l'impôt de douane intervient dans les machines et instruments, dans le combustible, dans les constructions, dans les matières de fabrication. On trouverait peut-être que, dans certains produits, le montant de l'impôt dépasse celui des frais de main-d'œuvre. Or, encore une fois, tous ces impôts intermédiaires se cumulent et c'est, en dernière analyse, le consommateur qui les paie. Le consommateur est le seul contribuable.

Bien qu'elles soient insaisissables et ne puissent être chiffrées, les charges fiscales de la production n'en pèsent pas moins très lourdement sur le revenu de chaque famille de contribuables; elles doivent être ajoutées au montant des charges discernables, énumérées dans la première partie de cette étude.

XIV. *Récapitulation des dépenses et des charges fiscales.* — Les dépenses effectuées pendant l'année 1894 par le chef de la famille prise comme objet de cette étude, se sont élevées, en y comprenant le loyer présumé de la maison de province, à. . . . . 21 700 fr.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Les dépenses qui correspondent à des services ou produits donnant lieu à des impôts dont l'incidence est relativement facile à discerner, figurent dans ce chiffre pour. . . . . 15 117 fr. 75 c.

Celles qui correspondent à des salaires ou à des libéralités se sont montées à. . . . . 6582 fr. 25 c.

La répartition de ces dépenses entre les différents chapitres du budget de la famille se trouve déjà à la suite du tableau B, page 244. Il ne paraît pas utile de la reproduire ici.

Notons seulement que sur les dépenses de la première section, il a été possible de dégager pour 3 250 fr. 66 c. d'impôts prélevés au profit :

Tableau.

De l'État (diverses contributions)	1249f14
De la commune ou de divers établissements publics .	1016,16
De l'État ou de privilégiés (douanes).	985,36
Total égal.	3250f66

Rapprochée des dépenses de la première section, cette somme d'impôts représente une part proportionnelle de 21,50 p. 100 (1).

Parmi les 985 fr. 36 c. de charges douanières, les impôts afférents aux produits alimentaires exotiques qui n'ont pas de similaires dans la production nationale, vont directement à l'État et figurent pour une centaine de francs environ. La majeure partie du surplus correspond à la part d'impôts qui se partage entre divers privilégiés, jouissant de la protection douanière.

Mais la part des privilégiés est beaucoup plus considérable qu'on ne pourrait se l'imaginer d'après ce premier aperçu. On verrait s'accroître cette part dans d'énormes proportions si l'on entrait dans le détail des impôts, notamment des impôts de douane, qui pèsent sur la production et dont l'incidence finale retombe sur le consommateur.

En effet, aux impôts qu'il a été possible de discerner et d'insérer dans les tableaux qui constituent le fond de cette étude, il convient d'ajouter pour mémoire et sans préciser de chiffre, tous les impôts qui grèvent la production et dont le montant est certainement très considérable.

XV. *Considérations générales et conclusions.* — Le but de cette étude était de rechercher la part des impôts qui, au cours d'une année, ont pesé sur les dépenses d'une famille déterminée, d'en préciser autant que possible le montant et les éléments divers. Il importait également d'indiquer au profit de quelles parties prenantes, dans quelles circonstances et suivant quels procédés, ces impôts ont été payés.

Ce premier objectif du travail n'en était cependant pas le seul. Notre étude ne serait pas complète si nous n'avions essayé d'en tirer la philosophie. C'est ce que nous désirons faire, — aussi brièvement que possible, — en récapitulant quelques-unes des idées générales qui ont déjà surgi au cours de ce long exposé.

On a pu constater en premier lieu que, dans le régime fiscal français, l'impôt ne porte pas directement sur les revenus, mais qu'il s'adresse aux signes de la richesse. Pour atteindre ce but, il s'attaque à toutes les manifestations de l'activité. Il est en quelque sorte omnilatéral. Ce faisant, il dévie fréquemment et, prétendant atteindre les ressources, il frappe les charges. Au lieu d'être proportionnel au revenu, il devient proportionnel aux surfaces taxables.

Dans l'exemple que nous avons choisi, la famille se compose de neuf personnes vivant sur un seul revenu. Comme chaque membre de la famille consomme nécessairement une quantité équivalente de certains objets taxés, l'impôt, rencontrant neuf surfaces taxables, se transforme à leur égard en une véritable capitation. Chose

(1) Dans les tableaux présentés à la séance du 19 juin 1895, la part proportionnelle de l'impôt dans les dépenses de la première section avait été inscrite pour 23,02 p. 100. — L'abaissement de cette part proportionnelle tient à l'addition dans les dépenses d'une somme de 1000 fr. comme représentant le prix du loyer présumé de la maison de province. (Voir p. 346.)

plus grave encore, le montant de cette capitation devient d'autant plus lourd que s'accroît le nombre des membres de la famille et qu'elle est obligée de recourir à des produits de moindre qualité. L'impôt, en effet, est le plus souvent spécifique et prend une part proportionnelle plus forte sur les objets communs que sur les objets de luxe dont, à quantité égale, la valeur peut s'accroître sans provoquer une élévation correspondante de la taxe.

C'est là un nouveau motif pour ne pas oublier qu'on est ici en face d'un cas particulier; qu'il s'agit d'une famille déterminée, du budget d'une année déterminée. On ne saurait, sans s'égarer, généraliser les proportions et les résultats mis en évidence. La part proportionnelle de l'impôt varierait s'il s'agissait soit d'autres circonstances, soit d'une autre année. Cette part proportionnelle de l'impôt eût été certainement plus faible pour une même dépense totale, s'il se fût agi d'une famille de trois, quatre, cinq ou six membres, si sa situation de fortune ou si les charges spéciales à l'année eussent été différentes.

Avant d'aller plus loin et bien qu'il n'entre pas dans mon plan de faire aucune incursion sur le terrain politique, on me permettra une réflexion incidente qui m'a hanté l'esprit pendant que je réunissais mes chiffres: Tandis que le fisc, me disais-je, m'atteint proportionnellement aux surfaces taxables que je lui offre, il est vraiment injustifiable que, pour la représentation et la défense de mes intérêts politiques, je ne dispose au scrutin que d'une voix unique.

Ceux qui ont suivi la série des développements dans lesquels je viens d'entrer seront peut-être tentés de me dire : C'est la condamnation du système fiscal français que vous venez de formuler et, avant tout, celle de tout impôt de consommation. Qu'il me soit permis, pour éviter un malentendu, de me défendre d'une conclusion aussi radicale.

Tout en discernant et en mettant en relief les défectuosités de notre régime fiscal, notamment l'abus qui y est fait des taxes dites de « consommation », je ne me dissimule aucunement que tout pays civilisé est dominé par la nécessité de recourir à l'impôt. Cette nécessité est liée à celle d'assurer la satisfaction des intérêts communs et le fonctionnement des services publics sans lesquels une nation ne serait plus qu'une juxtaposition incohérente d'individus, un agrégat désordonné et anarchique. Il faut donc des impôts, quelque dure qu'en soit la nécessité. De plus, j'éprouve une répulsion très consciente à l'égard de tout ce qui ressemble à une révolution brutale et radicale. Je me méfierais, par suite, de toute proposition tendant à une dislocation du cadre actuel de nos impôts qui sont, on ne doit pas l'oublier, le résultat d'une longue évolution, d'une lente adaptation de l'organisme social à son milieu.

On ne saurait trop, selon moi, redouter des réformes radicales. Ce grand mot de « réforme » m'effraie et je redoute ces expérimentations que des esprits légers et hannetonnant nous offrent si facilement de faire sur la nature vivante d'une nation. On doit toucher le moins possible au cadre ! Les modifications doivent tout d'abord porter sur les conditions d'application des impôts existants. Cette première tâche ainsi limitée reste encore considérable.

Il serait de même inexact de s'imaginer que je proscris toute contribution indirecte, toute taxe de consommation.

Je préfère de beaucoup, au contraire, l'impôt réel à l'impôt personnel (1). Ce

(1) Il m'est agréable de noter ici que dans ma préférence pour l'impôt réel, je suis d'accord avec M. Yves Guyot, qui a souvent soutenu cette thèse dans le *Siècle* et dans ses divers écrits.

n'est pas ici le lieu d'établir la théorie comparative de ces deux modalités de l'impôt. Mais il me sera permis de dire que j'ai peur avant tout de l'arbitraire auquel l'impôt personnel ouvre la porte toute grande.

L'impôt réel a au moins ce mérite qu'il offre au contribuable attentif le moyen de le discerner. Le contribuable ne paie que lorsqu'il consomme; il peut savoir quelles sont les circonstances dans lesquelles il paie; il lui demeure ainsi loisible de se soustraire en partie à la taxe, en restreignant sa consommation. L'impôt de consommation est donc acceptable sous certaines conditions et ce sont ces conditions dont on doit poursuivre la réalisation. Les voici :

L'impôt ne doit pas être détourné de sa destination qui est de fournir des ressources au Trésor. Il ne doit pas devenir l'occasion d'avantages particuliers pour quelques catégories de privilégiés. L'impôt ne saurait servir à favoriser certaines branches d'industries. Avant tout, pour justifier son appellation, l'impôt de *consommation* doit atteindre la consommation réelle, aussi près que possible du moment où elle se réalise, sans quoi il se transforme et devient un impôt de production. C'est alors qu'il ouvre la porte aux primes, aux faveurs, aux détournements. Il doit autant que possible prendre sa base sur la valeur des objets taxés plutôt que sur leurs caractères spécifiques, sans quoi il écrase les consommateurs d'objets communs, c'est-à-dire généralement les plus pauvres, et ménage injustement les riches qui n'hésitent pas à recourir aux objets raffinés. Il doit enfin épargner les objets de première nécessité car sans cela il atteint la nation dans ses œuvres vives et s'attaque non plus à l'objet, mais au sujet, à l'agent même de toute production.

Parmi les impôts dont nous venons de passer l'interminable revue, ceux qui prêtent le plus à la critique sont ceux qui ont pour objectif la prétendue protection de certaines industries. Ceux-là sont écrasants et, s'il pouvait arriver à la notion consciente des charges que lui impose le régime protectionniste, le pays ne manquerait pas d'appliquer tous ses efforts à secouer ces charges. Il n'y aurait pas pour lui de plus pressante préoccupation.

Le montant de ces impôts invisibles, insaisissables parce qu'ils ne rentrent pas dans les caisses du Trésor et ne figurent dans aucune comptabilité, dépasse sans doute deux milliards. Je n'en ai pas fait le compte. Il serait bien désirable qu'un économiste autorisé, — mon ami Fleury, par exemple, qui possède au plus haut degré la compétence nécessaire pour mener à bien un semblable travail, — se chargeât de l'exécuter. Je ne crois pas pourtant exagérer en parlant de deux milliards. A lui seul, le droit protecteur de douane sur le blé représente plus de 500 millions. Le droit sur le bétail et la viande nous révélerait une charge presque équivalente. Ajoutez-y la protection du vin, celle du vêtement, du meuble et la masse écrasante de toutes les taxes douanières qui pèsent sur les éléments de la production, sans parler des primes indirectes à la sucrerie et aux bouilleurs de cru ; vous verrez que mon chiffre n'a rien d'invraisemblable.

Le montant des recettes du budget de l'État atteint, en chiffres ronds, 3 milliards et demi, parmi lesquels figurent les produits du Domaine et les recettes brutes de ses exploitations (postes et télégraphes, manufactures de l'État, etc.), qu'on ne saurait considérer comme ayant exclusivement l'impôt pour origine. L'impôt qu'entraîne la protection représente donc bien près des deux tiers de l'impôt payé à l'État et auquel il vient s'ajouter.

D'où qu'il vienne, l'impôt payé par le contribuable se traduit pour lui par un

effort supplémentaire qui comprime sa puissance d'expansion, limite la population dans ses développements.

Quand il est destiné au fonctionnement des services publics, il est au moins compensé et justifié par les avantages qu'il assure à la nation. Mais quand il s'agit d'un impôt supplémentaire, la nation ne serait-elle pas mille fois fondée à se dire : C'est assez de supporter les charges légitimes, celles que commandent la force des choses, les exigences de la vie sociale. Les autres lèsent la patrie, elles doivent être écartées.

Odieuses entre toutes, sont ces charges supplémentaires quand elles portent sur des objets de première nécessité. Je ne puis m'empêcher de songer, en vous en parlant, à une image saisissante de Cobden, le grand orateur de la Ligue anglaise.

L'impôt peut alors être comparé à une main invisible. Quand, dans un pauvre ménage, la mère, ayant coupé les portions, s'apprête à les distribuer à ses enfants, la main invisible s'allonge et enlève l'une des portions. Il y a un convive de trop. Il faut supprimer un enfant! N'est-il pas vrai que l'impôt est alors un obstacle à l'accroissement de la population ?

On parle sans cesse de réformes financières et fiscales; c'est là que doit porter la grande réforme. Laissez les économies insignifiantes, non que je les dédaigne, mais on ne va pas chercher le vitrier quand la maison brûle. Débarrassez-vous d'abord d'un surcroît de charges intolérable. Faites régner la justice fiscale. Débarrassez-vous de ce fardeau supplémentaire. Vous verrez alors cette grande nation anémiée revenir à la santé physique et morale. Vous serez étonnés de la productivité nouvelle des autres impôts. L'équilibre reviendra dans vos finances; les excédents budgétaires reparaîtront et avec eux la possibilité de vous défaire successivement de ceux des autres impôts qui pèsent le plus lourdement sur la production, en entravant les mutations et les transports.

Vous verrez alors la nation, comme un vaisseau qui a bouché ses brèches, se redresser, reprendre, plus allègre et plus forte, sa course vers les destinées assurées aux peuples qui ont le souci de la raison, de l'ordre et de la moralité.

L. Beaurin-Gressier.

II.

LE COUT DE LA VIE A PARIS A DIVERSES ÉPOQUES [*Suite*] (1).

II.

Essai d'un nouveau travail.

L'essai historique précédent, par l'indication des travaux parus sur les prix d'objets de consommation usuelle à Paris, a jalonné le chemin à suivre pour l'étude d'une partie de la question du « coût de la vie à diverses époques »; mais les dates pour lesquelles les auteurs ont fait leurs calculs ne coïncident pas avec les dates

(1) Voir *Journal de la Société de statistique* de février 1895, page 57.

correspondant aux points principaux de lignes qui représenteraient les variations réelles des prix. Quelle que soit donc l'autorité de ces statisticiens, il y aurait à entreprendre des calculs analogues aux leurs pour chacune des années de l'assez longue période allant du premier travail au dernier. Il conviendrait ensuite de prolonger les calculs jusqu'à l'époque actuelle et enfin, pour satisfaire les curieux du temps jadis, devenus nombreux, il resterait à faire remonter l'enquête aux siècles passés. Or, rien de tout cela ne saurait être réalisé, car fort peu des sources où ont été puisés les éléments des travaux de Lavoisier, B. de Châteauneuf, L. Millot et A. Husson sont connues, et l'impossibilité d'en trouver de pareilles à celles que ces savants ont citées est absolue.

En effet, les documents officiels et les livres de commerce mis alors à contribution n'existent plus et les comptes particuliers de dépense, qu'on aurait été heureux d'avoir à leur défaut, n'ont pas été conservés davantage. Il n'y a, par conséquent, pas à songer à prendre la liberté grande de contrôler les chiffres de nos devanciers, de continuer leurs recherches dans des conditions identiques et encore moins à faire pour les temps plus anciens de pareils travaux.

S'il faut y renoncer, on peut, du moins, chercher d'autres éléments d'appréciation, comme, par exemple, ceux que recèlent les comptes conservés dans les dépôts publics d'archives ou les registres de dépense, non encore détruits, d'établissements hospitaliers, scolaires et religieux. Certes, les prix relevés sur des documents de cette nature ne peuvent suppléer à la disparition des mercuriales de marchés pour la vente en gros et des écritures relatant les achats au détail par les consommateurs de toutes classes. De même, il n'y a pas d'illusion permise sur une corrélation suffisamment approximative entre la moyenne de ces prix généraux et celle des bas prix d'objets consommés dans les conditions particulières qu'assurent la vie en commun, l'absence de confort, une fourniture régulière et souvent considérable.

C'est à titre d'essai et sans grande confiance en son efficacité qu'a été tentée l'étude de prix relevés dans d'épais et poudreux volumes où ils gisaient cachés. Tous ces chiffres ne sauraient être présentés ici et rien que ceux concernant les deux principales bases d'information dépasseraient encore de beaucoup un cadre raisonnable. Aussi, ne va-t-il être montré que le résultat du rapprochement des prix de l'Hôtel-Dieu et de ceux de la maison universitaire qui, malgré ses transformations et ses changements de nom, sera désignée, pour simplifier, par celui de collège Louis-le-Grand.

Pour le premier de ces établissements, outre des prix très anciens mais trop espacés, on a une série presque continue, de 1732 à 1791, et les comptes financiers du présent siècle ont mis l'administration de l'assistance publique à même de communiquer gracieusement la suite des prix depuis 1803. Pour l'autre établissement, les livres de dépense remontant à 1688 vont jusqu'en 1793, et la communication bienveillante des comptes modernes a permis de compléter cette série.

En s'arrêtant à 1893, dernière année dont les documents soient en état d'être consultés, on a des renseignements pour deux siècles environ sur les objets suivants : viande, vin, volaille et gibier, poissons, œufs, beurre, fromage, vinaigre, huiles, chandelle, bougie stéarique, bois à brûler, charbon de bois, charbon de terre, etc. (1). A part quelques-uns dont l'allure est similaire, ces objets ont un

(1) Le pain ne s'y trouve pas avant notre siècle, mais seulement le blé ou la farine achetés pour sa

mouvement propre et, pour ainsi dire, leur individualité, de sorte que, si l'on était tenté de prendre la marche de l'un d'eux pour représenter la marche d'ensemble, on serait plus ou moins loin de la vérité. Mais ces objets n'entrent pas autant les uns que les autres dans la consommation et le prix élevé de quelques-uns n'influe que peu sur la dépense totale. Il n'y a donc à s'attacher qu'à ceux dont l'usage est le plus considérable et qui sont aussi les plus coûteux. C'est ce qui en est pour la viande et le vin à l'hôpital et au collège, comme dans tous les ménages parisiens. Il se trouve, en outre, que le renchérissement le plus grand a porté presque toujours sur ces denrées. La viande, qui réunit davantage ces caractères, paraît devoir être choisie pour l'étude de ses prix, en commençant.

Prix de la viande.

L'Hôtel-Dieu ne fournit d'indications, pour le xviiie siècle, que de 1735 à 1744, et encore, avec quelques lacunes. La livre (489^gr,51) est comptée au plus bas (4 sous 5 deniers) en 1741 et au plus haut (8 sous 6 deniers) en 1752. Pendant cette période bien courte, les prix de Louis-le-Grand, pour la même quantité, ont été presque constamment un peu plus élevés, et ni le plus haut (8 sous, de 1771 à 1774), ni le plus bas (7 sous, de 1735 à 1740) n'ont coïncidé avec le maximum et avec le minimum de l'Hôtel-Dieu. Seulement, le prix de 7 sous en 1749 et 1751 du collège a été pareil à celui de l'hôpital en 1750 et le prix de 7 sous 6 deniers a été commun en 1754 aux deux établissements. Les prix de Louis-le-Grand remontent à 1695 (5 sous 3 deniers) avec des lacunes dont la plus grande est de 1707 à 1716 et ils vont jusqu'en 1793 où est atteint le chiffre le plus élevé (10 sous 6 deniers). Pour l'époque moderne, les prix de la viande à l'Hôtel-Dieu commencent en 1803 et ne manquent que de 1831 à 1834, puis reprennent jusqu'à présent. Le prix initial (0^f67 le kilogr.) ne reparaît qu'en 1824, ayant été dépassé tout de suite (0^f92 en 1805 et 0^f93 en 1806). De 1810 à 1812 baisse (0^f75); relèvement en 1813 (0^f90); nouvelle baisse, dont le taux inférieur (0^f67) est en 1824 et nouveau relèvement jusqu'en 1830 (0^f95). En 1835 (0^f82), court fléchissement après lequel une hausse s'accentue, atteint son apogée en 1839 (1^f04) et le franc est dépassé jusqu'en 1849, à part 1845 et 1846 (0^f97). L'année 1847 voit une nouvelle baisse (0^f90) et 1853 une reprise (1^f03). Ensuite, le franc est encore dépassé (1^f20 en 1856). Dès lors, avec quelques haut et bas, les mêmes prix se maintiennent et, à partir de 1867 (1^f29), ils prennent un chiffre plus élevé jusqu'en 1870. Après la hausse de 1871 (1^f69), 1872 (1^f61), 1873 (1^f81) et 1874 (1^f57), trop bien justifiée, la marche reprend normalement (1^f33 en 1875), puis ne tarde pas à s'accélérer (1^f51 en 1879); se ralentit en 1882 (1^f38) et reprend encore en 1884 (1^f55). De là à 1888 (1^f04), c'est une baisse. En 1889 (1^f15), nouvelle hausse qui donne, pour 1890 et 1891, 1^f40 et 1^f41 ; mais, en 1892, le kilogramme n'est plus qu'à 1^f20. En 1893, c'est 1^f23.

En résumé, au xixe siècle, la crise de 1870-1873 mise à part, la viande de l'Hôtel-Dieu a coûté le moins cher d'abord en 1803, puis en 1824 et le plus en 1884.

---

confection. Il n'a pas paru utile d'en relever les prix, lesquels sont conformes à ceux qui ont été le sujet d'études spéciales.

Pendant la même période, à Louis-le-Grand, dont les comptes étaient complets, pour la viande, depuis 1803, les prix suivent pas à pas ceux ci-dessus, mais en restant plus élevés, comme sous l'ancien régime. C'est ainsi que le plus bas (0f85 en 1823 et 1824) et le plus haut (1f88 en 1873) diffèrent de ceux des mêmes années (0f67 et 1f81) à l'hôpital. L'écart s'accentue même dans les derniers temps, puisque le prix de 1f87 est atteint au collège en 1884, alors que, comme on vient de le voir, le maximum des époques normales récentes n'a été à l'Hôtel-Dieu que de 1f55.

Il ne faudrait pas croire que l'écart entre les prix des deux maisons résulte nécessairement d'une différence dans la qualité. Cela a pu être vrai au siècle précédent, où la nourriture donnée aux écoliers le cédait en déplorable et légendaire défectuosité à celle donnée aux malades; mais l'amélioration a été très sensible depuis, surtout dans la seconde moitié de notre siècle. Si, à Paris, le prix de la viande fournie aux établissements hospitaliers est resté inférieur à celui de la fourniture aux lycées et collèges, c'est que, depuis 1849, la boucherie centrale de l'assistance publique, achetant les bestiaux sur pied, en répartit les morceaux intégralement, y compris les meilleurs, selon les besoins, tandis qu'auparavant les fournisseurs s'efforçaient de livrer le plus possible de la dernière qualité, ce qui a lieu encore dans les établissements de l'instruction publique, malgré le contrôle des préposés à la réception.

La comparaison des deux siècles donne les résultats suivants :

Pendant la période du premier, pour laquelle on est renseigné sur l'Hôtel-Dieu, la moyenne du prix des deux livres (un peu moins que notre kilogramme) y a été de 14 sous environ et, dans les années contemporaines, la moyenne de Louis-le-Grand ne l'a pas dépassé assez pour empêcher de prendre comme presque communes aux deux établissements les séries du collège antérieure et postérieure à celle de l'hôpital. Dans l'une (1695-1734), les deux livres pesant avaient moyennement coûté dans les 12 à 13 sous et dans l'autre (1775-1793) 16, 18 sous et une livre.

L'équivalent à bien peu près de ce dernier prix, un franc par kilogramme, ne fut atteint, à l'Hôtel-Dieu, qu'en 1839; mais il ne s'en était pas tenu bien loin à plusieurs reprises. A Louis-le-Grand, le franc, dépassé dès 1804, disparaît presque complètement jusqu'en 1837. Alors commence, de part et d'autre, un accroissement, qui s'accentue d'abord en 1856, puis entre 1866 et 1870 et, quand le cours des choses reprend normalement vers 1874, les prix restent à un niveau plus élevé qu'avant les événements. C'est ce qui dure encore, car si en 1892 et 1893 il y a baisse à l'hôpital, la hausse s'est prononcée au collège et la moyenne pour les deux endroits (1f41) est plus forte de près de moitié que celles du commencement du siècle et plus que double de celles d'il y a cent ans.

On voit qu'en prenant ces viandes pour exemple on ne se rapproche pas des appréciations sur le coût de la vie qui, formulées par des auteurs estimés, sont devenues courantes. Celle, entre autres, déjà citée « que les dépenses de la vie privée (en France) sont doublées depuis un demi-siècle » (1) est loin d'être confirmée par les faits, puisque au temps de cette assertion, qui date d'une cinquantaine d'années, les prix n'étaient guère au-dessus de celui des environs de la Révolution.

(1) Leber, *Deuxième Mémoire sur le pouvoir de l'argent en France*. Paris, 1847.

Une autre appréciation, plus récente (1), concorde, au contraire, avec nos chiffres, tant pour la même époque que pour l'époque plus rapprochée de maintenant. En effet, il y a peu de différence entre les prix ci-dessus et ceux des mercuriales publiées jusqu'ici et dont voici l'objet :

Prix moyens de la viande de boucherie sur pied, achetée sur les marchés d'approvisionnement de Paris, de 1751 à 1780, par espèces : bœuf, vache, veau et mouton;

Prix moyens des mêmes viandes sur pied, achetées aussi sur les marchés d'approvisionnement de Paris de 1812 à 1873;

Prix moyens du kilogramme de viande de boucherie vendue en gros à la criée, de 1851 à 1873;

Prix moyens du kilogramme de viande de boucherie vendue au détail sur les marchés de Paris, de 1845 à 1873;

Prix courants du kilogramme de viande de boucherie dans les étaux de la ville, avant 1848 et en 1854, 1866, 1872 et 1873.

Les quatre dernières mercuriales sont établies par espèces et pour trois qualités. On y constate qu'espèces et qualités vont de pair généralement.

La concordance des uns et des autres prix avec les prix de l'Hôtel-Dieu et de Louis-le-Grand justifie l'emploi de ceux-ci et donne confiance en eux pour les années manquant dans les documents dont il s'agit, lesquels, comme on le remarquera, ne remontent pas au delà de la seconde moitié du XVIIIe siècle, sans aller jusqu'à sa fin, ne reprennent pas au début du XIXe et s'arrêtent à vingt ans de l'époque actuelle (2). Les statistiques officielles parues depuis confirment aussi cette concordance.

Si donc l'on considérait la marche des prix de la viande de boucherie comme représentative du coût de la vie à Paris, on trouverait qu'après avoir doublé pendant le siècle dernier, il a encore doublé dans celui-ci, de sorte qu'il aurait quadruplé en deux cents ans.

Mais il faut se rappeler que la vie matérielle, à ne prendre qu'elle, ne saurait se régler uniquement d'après la nourriture, ni celle-ci d'après le plus coûteux des aliments ordinaires.

---

(1) « Si l'on examine avec attention les nombreuses mercuriales que nous avons cru devoir réunir, en ce qui touche l'un de nos principaux aliments, on reconnaîtra :

« Que, sous l'ancien régime, la viande se vendait à un prix extrêmement modéré;

« Que, depuis 1812, époque à laquelle on reprend l'usage des mercuriales, les prix y apparaissent presque doublés;

« Que, sauf quelques variations qui paraissent tenir aux circonstances, le prix de la viande reste à peu près stationnaire, à la fin de l'Empire, sous la Restauration, sous le règne de Louis-Philippe et, après la révolution de 1848, jusqu'en 1852;

« Qu'à partir des années 1853 et 1854, contemporaines d'une crise alimentaire très intense, le prix de la viande monte sensiblement jusqu'en 1858, comme celui de toutes les autres denrées;

« Que, de cette année à 1865, il se produit un abaissement assez notable; mais qu'ensuite les prix s'accroissent rapidement, pour atteindre, dans ces trois dernières années, des chiffres très élevés. » (Armand Husson, *Les Consommations de Paris*. Paris, 1875. 2e édition, entièrement refondue, p. 232.)

(2) Outre les mercuriales indiquées, les prix payés pour la viande par l'administration hospitalière à Paris, de 1836 à 1874, ont été publiés par A. Husson dans son ouvrage déjà cité (2e édition, p. 228). Il va sans dire qu'à quelques variantes près, il y a conformité entre les chiffres de l'auteur et ceux qu'il nous a été donné de relever à notre tour.

Un auxiliaire de cet aliment, la viande de porc, encore moins susceptible de servir de mesure, est pourtant à considérer, car on a reconnu depuis longtemps que sa consommation augmente quand celle des autres bestiaux diminue et qu'en dehors de la classe ouvrière, un très grand usage se fait de cette chair.

Les comptes de l'Hôtel-Dieu, sous l'ancien régime, ne donnent aucun renseignement sur le porc frais ou salé, les prix du lard seuls sont mentionnés de 1735 à 1790. A Louis-le-Grand, le lard aussi apparaît seul dès 1688, mais pour s'arrêter en 1734 et ne reprendre que de 1784 à 1793.

On a des indications complémentaires dans la publication des prix de la livre de jambon et de petit lard sur le marché de la place du Parvis-Notre-Dame de 1752 à 1776 (1).

Il serait fastidieux d'énumérer des chiffres pris sur ces divers documents et il suffira de dire qu'ils établissent qu'autrefois ces parties de l'animal se payaient bien plus cher que la viande de boucherie et qu'en suivant à peu près la même marche que les siens, leurs prix subissaient des écarts assez capricieux.

Pour l'époque moderne, les comptes de l'administration hospitalière ne mentionnent pas le lard et ils donnent seulement le prix du kilogramme de charcuterie depuis 1832, et à Louis-le-Grand c'est aussi ce prix seul qui est marqué depuis 1819. Mais il a été publié des mercuriales qui sont les suivantes (2) :

Prix moyens du kilogramme de viande de porc gras sur pied, aux marchés de Saint-Germain, de La Chapelle et de la Maison-Blanche, de 1845 à 1867, et sur le marché unique de La Villette, de 1868 à 1873;

Prix moyens du kilogramme de viande de porc, vendue à la Halle à la criée, de 1851 à 1873;

Prix moyens du kilogramme de viande de porc vendue sur les marchés de détail, de 1845 à 1873;

Prix courants du demi-kilogramme de divers produits de charcuterie vendus à la foire aux jambons, de 1845 à 1873;

Prix courants du demi-kilogramme de viande de porc ou de charcuterie vendue par les charcutiers de Paris, de 1849 à 1873.

Enfin on a des renseignements statistiques de même nature pour les années plus récentes.

Sans citer des chiffres pour le présent siècle, non plus que pour le précédent, constatons que, malgré de nombreuses divergences entre les prix de l'hôpital, du collège et des autres sources, les mouvements d'ensemble concordent assez pour démontrer que la disproportion avec la viande de boucherie, d'abord assez grande, a presque cessé et que la valeur de la chair de porc oscille, depuis pas mal d'années, tantôt au-dessus et tantôt au-dessous.

Cet exemple d'une marche différente pour des objets paraissant similaires, préparera à en rencontrer de plus frappants encore.

(*A suivre.*) Gustave Bienaymé.

---

(1) A. Husson, ouvrage cité. 2e édition, p. 248.
(2) A. Husson, même ouvrage, p. 248 à 252.

III.

CHRONIQUE DES TRANSPORTS.

Chemins de fer. — 3e Trimestre 1895.

France. — Nous avons annoncé dans notre précédente chronique la distribution prochaine de la *Statistique officielle des chemins de fer français* (*documents divers*), publiée par le Ministère des travaux publics. La première partie de ce document a paru dans le courant du trimestre écoulé; elle contient, comme les années précédentes, une série de tableaux donnant des renseignements très détaillés sur la situation successive du réseau français, depuis son origine, et sur le trafic et les résultats de l'exploitation des chemins de fer d'intérêt général pendant l'exercice 1893. Nous nous bornerons à en extraire les indications suivantes :

La longueur moyenne du réseau d'intérêt général exploitée, pendant l'année 1893, a été de 35350 kilomètres, en accroissement de 469 kilomètres sur celle de l'année précédente.

Le nombre de voyageurs à un kilomètre atteint 10007950130, en accroissement d'environ 765 millions.

Ce mouvement a donné lieu à une recette de 387203575 fr., contre 371103458 fr. en 1892. Le produit moyen d'un voyageur kilométrique a diminué. Il était de 0 fr. 0395 en 1892 et de 0 fr. 0382 en 1893.

Le nombre de tonnes kilométriques, qui était de 12119976952 en 1892, monte à 12274176863; mais la recette correspondante tombe de 649460916 fr. à 644481932 fr. et le produit moyen d'une tonne kilométrique, qui était de 0 fr. 0536 en 1892, descend à 0 fr. 0525.

La recette kilométrique d'exploitation accuse une faible amélioration, elle s'élève à 33581 fr., contre 33407 en 1892; mais la dépense d'exploitation s'accroît plus sensiblement, en montant de 18573 fr., chiffre de l'année précédente, à 19038 fr. En conséquence, le produit net kilométrique diminue de 291 fr., par rapport aux résultats de l'année 1892. Il s'élève, en 1893, à 14543 fr.

Le produit de l'impôt perçu sur les transports à grande vitesse atteint 48357622 fr., en diminution de 7131375 fr., sur l'année précédente.

Passons maintenant la revue des renseignements plus récents, publiés également par le Ministère des travaux publics, à titre provisoire :

Le *Journal officiel* du 11 juillet dernier contient un tableau comparatif des recettes de l'exploitation du réseau d'intérêt général pendant le premier trimestre des années 1895 et 1894.

D'après ce relevé, au 31 mars dernier, la longueur totale exploitée était de 36199 kilomètres. Le réseau d'intérêt général a donc augmenté, depuis le 1er avril 1894, de 394 kilomètres.

Les recettes du premier trimestre 1895, non compris l'impôt sur la grande vitesse, ont été de 256319000 fr., en diminution d'environ 14 millions, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Toutes les grandes Compagnies, à l'exception de celle des chemins de fer du Midi, participent à cette moins-value. La Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée subit la plus forte diminution de 5693000 fr., la Compagnie du Nord ne perd que 709000 fr.

Le produit de l'impôt sur les transports à grande vitesse s'est élevé, pendant les trois premiers mois de l'année courante, à 8862000 fr., en diminution de 970000 fr. sur le premier trimestre de 1894.

Comme on voit, les affaires languissent et l'année ne s'annonce pas comme fructueuse.

Le *Journal officiel* du 17 juillet dernier donne des renseignements analogues sur les chemins de fer algériens et tunisiens.

La longueur du réseau est stationnaire; elle est de 3152 kilomètres, dont 2927 en Algérie et 225 en Tunisie.

Les recettes du premier trimestre de l'année courante ont atteint 5160727 fr., dépassant celles de la période correspondante de 1894 de 446237 fr.

Étranger. — a) *Situation du réseau européen au 31 décembre 1894.* — La direction des chemins de fer au Ministère des travaux publics a publié, dans le *Journal officiel* du 2 août dernier, un tableau donnant en détail les ouvertures des chemins de fer européens en 1894 et la situation du réseau de l'Europe à la fin de 1894.

D'après ce relevé, la longueur totale des voies ferrées exploitées au 1er janvier de l'année courante s'élève à 245330 kilomètres, en accroissement de 6768 kilomètres sur la longueur de l'année précédente. En 1893, on a livré à l'exploitation 6380 kilomètres. L'activité dans la construction reste donc à peu près stationnaire.

La longueur totale et l'accroissement constaté, en 1894, se répartissent comme il suit :

Pays.	Longueur au 31 décembre 1894. (Kilomètres)	Accroissement en 1894. (Kilomètres)	Pays.	Longueur au 31 décembre 1894 (Kilomètres)	Accroissement en 1894. (Kilomètres)
Allemagne	45577	735	Espagne	12147	712
France	39979	620	Suède	9234	452
Russie	35543	2092	Belgique	5545	72
Grande-Bretagne et Irlande	33580	361	Suisse	3477	54
Autriche-Hongrie	30038	878	Pays-Bas et Luxembourg	3102	6
Italie	14626	442	Autres pays	12482	344

Malgré un certain ralentissement dans la construction (620 kilomètres ouverts en 1894 contre 928 kilomètres en 1893), la France conserve toujours le second rang comme longueur absolue de son réseau, mais elle n'occupe que le 6e rang parmi les autres pays, si l'on compare l'étendue de chaque réseau avec la superficie du pays correspondant. C'est en Belgique que la densité du réseau est toujours la plus forte. On y trouve 18,8 kilomètres de chemins de fer par myriamètre carré de superficie; puis viennent la Grande-Bretagne avec 10,7 kilomètres, les Pays-Bas, 8,7 et l'Allemagne et la Suisse, chacune avec 8,4 kilomètres. La densité de notre réseau est de 7,6 kilomètres.

On constate, en outre, en examinant le développement du réseau, par rapport à la population, que notre pays possède 10,4 kilomètres par 10000 habitants. Le même rapport en Allemagne est de 9 kilomètres. L'Europe entière possède 2,5 kilomètres par myriamètre carré de sa superficie et 6,7 kilomètres par 10000 habitants.

b) *Situation des chemins de fer des autres contrées de la terre.* — Il ne sera peut-être pas sans intérêt de compléter les renseignements précédents par quelques données analogues, relatives aux réseaux des autres contrées du globe, extraites de la publication bimensuelle du Ministère prussien des travaux publics, intitulée : *Archiv für Eisenbahnwesen* (fascicule mai et juin 1895).

Voici les données afférentes à la situation du réseau du globe pour les cinq années 1889 à 1893 :

Contrées.	1889.	1890.	1891.	1892.	1893.
			Kilomètres.		
Europe	219752	223714	228075	232216	238553
Amérique	317737	331779	342227	353251	360415
Asie	31707	33268	35536	37367	38788
Afrique	8866	9387	10496	11677	12384
Australie	18022	18971	19828	20416	21030
Totaux	596084	617119	636162	654927	671170

Comme on voit, la longueur totale du réseau de notre planète s'élevait, au 31 décembre 1893, à 671170 kilomètres, c'est-à-dire à presque 17 fois la longueur de l'équateur terrestre.

Le capital de premier établissement de ce réseau s'élevait, à la même date, à 178967 millions de francs et le coût kilométrique moyen à 266600 fr., en chiffre rond.

c) *Grande-Bretagne.* — De la statistique du *Board of Trade*, qui vient de paraître, nous extrayons les données récapitulatives suivantes, relatives à l'exploitation du réseau

anglais pendant l'année 1894; les longueurs sont indiquées en milles anglais et les résultats financiers en milliers de livres sterling :

Années.	Longueur.	Nombre de voyageurs.	Nombre de tonnes.	Recettes brutes.	Dépenses d'exploitation.	Produit net.
		Milliers.				
1894. . .	20908	911413	324416	84310	47208	37102
1893. . .	20646	873177	293290	80632	45696	34937
Différence.	+ 262	+ 38236	+ 31126	+ 3678	+ 1512	+ 2165

d) *Chemins de fer économiques.* — Dans la dernière chronique, nous avons donné quelques renseignements sur les chemins de fer économiques belges, dont le développement rapide et l'exploitation assez rémunératrice attirent l'attention des spécialistes. La question des chemins de fer de cette catégorie étant actuellement à l'ordre du jour des préoccupations de la plupart des gouvernements étrangers, nous continuerons aujourd'hui la revue, forcément très sommaire, des résultats d'exploitation des autres réseaux étrangers à faible trafic, en jetant tout d'abord un coup d'œil rapide sur les efforts tentés dans divers pays en vue de la création et du développement des chemins de fer économiques.

Pour ne citer que les pays principaux, on constate qu'en Prusse, en exécution de la loi du 28 juillet 1892, on a concédé, jusqu'au 1er avril dernier, 131 nouvelles lignes économiques; l'Autriche vient de donner un grand essor à l'établissement des voies d'intérêt local par la loi du 31 décembre dernier, qui accorde de grandes facilités et le concours financier de l'État et des provinces à ce genre d'entreprises. La longueur des nouvelles lignes d'intérêt local projetées dans ce dernier pays s'élève actuellement à 1800 kilomètres. La participation du Trésor dans l'établissement de ces lignes se chiffre par 30 millions de florins, soit environ un tiers du capital nécessaire pour leur construction. De son côté, la Hongrie a concédé, sur son territoire, pendant les quatre dernières années, 2113 kilomètres de lignes nouvelles à faible trafic. En Italie, où le réseau des chemins de fer économiques est déjà important, le programme du Ministère Baccarini comprend 3627 kilomètres de nouvelles lignes sur routes à voie étroite de 0m,95 d'écartement. Enfin, le ministre des finances de Russie, pour suppléer à l'insuffisance des routes vicinales, fait examiner le projet d'un vaste réseau de chemins de fer économiques, et pour procéder à la première application de son programme, ouvre, dans le budget de 1895, un crédit spécial de 10 millions de roubles.

Passons maintenant aux faits statistiques concernant les chemins de fer économiques en exploitation en Allemagne, en Italie et en Hongrie.

Allemagne. — Le XIVe volume de la statistique allemande publiée par l'Office impérial des chemins de fer sur les résultats de l'exercice 1893-1894, contient un tableau spécialement consacré aux chemins de fer à voie étroite.

D'après ce relevé, la longueur de ce réseau, dit tertiaire, s'élevait, en 1893-1894, à 1340 kilomètres, contre 1269 pendant l'exercice précédent. — Comme on voit, le développement est assez faible, mais il ne faut pas oublier qu'en dehors de ce réseau, l'Empire possède un grand nombre de voies ferrées, dites secondaires, qui figurent, dans la statistique officielle, au groupe d'intérêt général, parce qu'elles sont à l'écartement normal. Les conditions techniques d'établissement des lignes secondaires, les frais de leur construction et les conditions de leur exploitation les rendent assimilables à nos chemins de fer d'intérêt local.

Ceci dit, en passant, revenons aux résultats d'exploitation du réseau tertiaire allemand.

Le capital de premier établissement de ce réseau s'élève à 56916 marks par kilomètre : ce chiffre moyen varie, suivant les lignes, entre 17264 et 110727 marks par kilomètre.

Le nombre de voyageurs à un kilomètre était de 104429784 en 1893-1894, en accroissement d'environ 9 millions sur le chiffre de l'exercice précédent; le nombre de tonnes kilométriques était de 47688583, contre 43235276 en 1892-1893.

La recette moyenne kilométrique a augmenté; elle était de 4785 marks en 1892-1893 et de 5047 marks pendant le dernier exercice. La dépense kilométrique d'exploitation a diminué; elle était de 3576 marks pendant l'exercice précédent et de 3532 en 1893-1894.

En conséquence, le produit net kilométrique s'élevait, en 1893-1894, à 1515 marks; et l'accroissement, sur le résultat de l'exercice précédent, atteint 306 marks par kilomètre.

Italie. — Le dernier volume de la statistique officielle italienne, qui nous est parvenu, étant afférent aux résultats de l'exploitation en 1890, nous emprunterons les données approximatives qui suivent à la *Revue des chemins de fer tertiaires*, publiée par le Ministère prussien des travaux publics, fascicule du mois de juillet dernier.

L'article consacré dans cette *Revue* aux chemins de fer italiens sur routes reproduit les principaux faits statistiques contenus, sur ce sujet, dans un travail récent de M. Amoretti, directeur de la Compagnie des chemins de fer routiers de Turin. D'après ces renseignements, la longueur actuelle du réseau italien sur routes est d'environ 3000 kilomètres; l'écartement des lignes varie entre $0^m,749$ et $1^m,435$, mais ce dernier est le plus répandu. Le coût moyen d'établissement, y compris le matériel roulant, s'élève à environ 40625 fr. par kilomètre. La recette kilométrique est évaluée à 6250 fr., et la dépense d'exploitation à 4688 fr.; il s'ensuit que le produit net kilométrique ressort à 1562 fr.

Hongrie. — Pour terminer, on donnera quelques renseignements sur le réseau économique hongrois, qui constitue un tiers de la longueur totale du réseau entier de ce royaume.

D'après une étude de M. le comte Wilczek, publiée dans la *Revue austro-hongroise des chemins de fer et de la navigation* (nos 13 et 14 de 1895), la longueur du réseau des chemins de fer d'intérêt local de la Hongrie s'élevait, au 31 décembre 1893, à 4151 kilomètres contre 3722 en 1892. Le capital de premier établissement de ces lignes, qui sont presque toutes, comme en France, à voie normale, était de 31907 florins par kilomètre.

Le nombre de voyageurs à un kilomètre s'élevait, en 1893, à 190314298, en accroissement d'environ 29 millions sur l'année précédente; le nombre de tonnes kilométriques était de 142 millions, en chiffre rond, contre 121 millions en 1892.

La recette brute s'élevait à 8818448 florins, en accroissement de 1164824 florins sur l'année 1892; la dépense d'exploitation a augmenté également de 648108 florins et a atteint 4834081 florins. Le bénéfice net du réseau se chiffrait donc par 3984367 florins, en accroissement de 516716 florins sur celui de 1892.

Le défaut d'espace nous oblige à ajourner notre chronique de la navigation.

HERTEL.

NOTA. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du commerce, 80, rue de Varenne.)

Bibliothécaire : M. LAUGIER.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

Nº 11. — NOVEMBRE 1895.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1895.

SOMMAIRE. — Nécrologie : M. Calixte Warin. — Présentation d'un nouveau membre titulaire. — Avis relatif au prochain Congrès des Sociétés savantes. — Compte rendu des travaux de la 15e section du Congrès de Bordeaux (Association française pour l'avancement des sciences) : M. Yvernès. — Compte rendu de la 5e session de l'Institut international de statistique, par M. Alfred Neymarck. — Présentation des ouvrages : le Secrétaire général et M. Cardozo de Béthencourt. — Communication de M. Léon Salefranque sur les libéralités aux établissements publics et l'impôt. — Communication de M. Charles Cerisier sur la statistique coloniale.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque. Le procès-verbal de la séance du 17 juillet 1895 est adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce le décès de M. Calixte-Ludovic Warin, membre de la Société. M. Warin, dit-il, était percepteur des contributions directes à Maubeuge, après avoir été receveur des finances à Castelsarrasin.

Ancien capitaine de dragons, officier d'ordonnance du général Faidherbe, M. Warin a pris une part glorieuse à la défense de Saint-Quentin.

Notre collègue, ajoute M. le Président, était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'académie; il faisait partie de la Société de statistique de Paris depuis 1882 à titre de membre à vie.

Est présenté comme *membre titulaire,* pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. Vannacque, Alfred Neymarck, E. Yvernès et Turquan,

M. DOUMER (Paul), député, membre du Conseil supérieur de statistique.

Sur l'invitation de M. le Président, le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes exprime le regret de ne voir figurer au programme du prochain Congrès des

sociétés savantes qu'un très petit nombre de questions dues à l'initiative de ces sociétés. M. le Ministre insiste auprès du Président de la Société de statistique pour que des délégués soient appelés à préparer, en vue du Congrès de 1897, des questions qui devront être remises au Ministère de l'instruction publique, au plus tard le 30 mars 1896, pour être ensuite soumises au Comité des travaux historiques et scientifiques.

M. le Ministre transmet, en même temps, le programme du 34e Congrès des sociétés savantes, dont la séance d'ouverture aura lieu le mardi 7 avril 1896. Les questions portées devant la section des sciences économiques et sociales sont les suivantes :

1° Étudier les progrès de la distinction des pouvoirs, depuis le XVIe siècle jusqu'en 1789.

2° Déterminer, dans une région plus ou moins étendue de la France, le sort des biens communaux depuis 1789.

3° Étudier, dans une commune urbaine autre que Paris, ou dans une commune rurale, l'organisation et le mouvement des finances, soit sous l'ancien régime, soit de 1789 jusqu'à nos jours.

4° Étudier, d'après un exemple particulier, le fonctionnement d'une municipalité cantonale sous le régime de la Constitution de l'an III, et en signaler les effets par voie de comparaison avec le régime municipal qui a précédé et avec celui qui a suivi.

5° Étudier la portée et les effets de la réforme municipale en 1764; faire connaître, d'après les archives communales, départementales, les mesures prises pour assurer le fonctionnement des règles édictées.

6° Comparer l'organisation et la vie des familles rurales, dans un ou plusieurs villages de la France, au XVIIIe siècle et de nos jours.

7° Étudier, dans un département, l'application de la loi du 19 thermidor an VII, qui, sous le nom d'emprunt forcé, établissait un impôt progressif.

8° Examiner le rôle et l'influence des Écoles centrales sous la Révolution, soit dans une étude d'ensemble, soit d'après un exemple particulier.

9° Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal.

10° Retracer, au point de vue économique et juridique, l'histoire d'une exploitation minière dans l'ancienne France.

11° Étudier le commerce des métaux précieux à une époque précise ou dans une région déterminée de la France, avant 1789.

12° Exposer les moyens pratiques appliqués, de 1790 à 1799, par les administrations locales, pour parvenir à fixer, dans un département, le chiffre et le mouvement de la population.

13° De l'influence que certains impôts peuvent exercer sur le développement de la population.

14° Étudier d'une manière générale, ou au moyen d'une application, l'assistance par le travail.

15° Étudier, en France, les changements les plus considérables qui se sont produits dans certaines propriétés rurales : morcellement ou reconstitution des grands domaines. En rechercher les causes et le mode.

16° De la création d'un répertoire universel bibliographique, littéraire, artistique et scientifique, et de la constitution, dans ce but, d'une union entre les divers États.

17° Quelles mesures législatives y a-t-il lieu de recommander pour concilier, à l'égard des aliénés dits criminels, la protection due à la vie des personnes avec le respect de la liberté individuelle ? Indiquer et apprécier les systèmes admis, en cette matière, dans les principaux États étrangers.

18° Serait-il utile d'apporter des modifications aux conditions et formalités exigées par le mariage ? Quelles devraient être ces modifications ?

19° Des systèmes de concessions coloniales et de la législation à leur appliquer.

20° Quelles mesures pourrait-on prendre pour favoriser, en France, la construction d'habitations à bon marché destinées aux ouvriers ? Quels emprunts conviendrait-il de faire à cet égard aux législations étrangères ?

L'Association française pour l'avancement des sciences a tenu sa 24e session annuelle à Bordeaux du 4 au 9 août 1895. M. le PRÉSIDENT demande à M. Yvernès, qui a présidé la 15e section (Économie politique et statistique), de vouloir bien indiquer brièvement à l'assemblée les divers problèmes qui ont fait l'objet des travaux de cette section.

M. YVERNÈS rappelle, tout d'abord, qu'en principe, les sections n'ont pas à émettre de vœux; elles n'y sont autorisées que dans des conditions spéciales déterminées par le règlement de l'Association. C'est donc à une énumération rapide des sujets traités et non à un exposé de résolutions qu'il va être procédé.

La section s'est occupée, en premier lieu, de la loi du 23 décembre 1874 sur la protection des enfants du premier âge. Après avoir entendu MM. les Drs Barthès et Ledé, qui ont, sur ce point, une compétence particulière, la section a accueilli très favorablement l'avis du Conseil supérieur de statistique déclarant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour que les statistiques des enfants assistés, secourus ou protégés, soient établies d'après une méthode et un cadre uniformes dans tous les départements, de façon à être centralisées et publiées.

La deuxième question était relative à l'alcoolisme; MM. les Drs Barthès et Tison l'ont examinée au double point de vue hygiénique et social, conformément aux titres de leurs communications; mais, peu à peu, la discussion s'est étendue au domaine économique et a amené, entre MM. Yves Guyot et Alglave, un débat des plus nourris et des plus intéressants.

M. Georges Guéry a entretenu la section du mouvement démographique agricole; M. de Malarce, des retraites ouvrières, du crédit populaire, de l'admission des femmes dans les institutions de prévoyance; M. Saugrain, des banqueroutes des États et de leur règlement. La question des brevets d'invention, renvoyée par le Congrès de Caen à celui de Bordeaux, a mis en présence les défenseurs de l'intérêt de la société et les partisans du droit exclusif de l'inventeur.

L'annonce de la reprise de la publication de l'*Annuaire statistique de la France* et l'énumération, par M. Victor Turquan, des nombreuses améliorations apportées à ce document ont provoqué de vifs et unanimes applaudissements.

Plusieurs séances ont été consacrées à des communications sur les divers problèmes financiers à l'ordre du jour : la décentralisation financière, par M. Cayla; la propriété immobilière et l'impôt, par M. Léon Salefranque; la possibilité de reprendre la frappe libre de l'argent, par M. Couprie. M. Fournier de Flaix a parlé de la constitution de la Dette publique de la Chine et recherché son influence économique. Après avoir traité de la méthode dans l'appréciation des chiffres de douane au point de vue du commerce extérieur, M. Yves Guyot a précisé le caractère de la monnaie et saisi l'occasion pour analyser un mémoire de M. Arthur Raffalovich sur la situation monétaire de l'Allemagne. Enfin, M. Frédéric Passy a combattu, avec une grande énergie, l'impôt global sur le revenu et défendu, avec non moins de vigueur, le principe de la proportionnalité de l'impôt.

La section qui, aux termes du règlement, devait désigner elle-même son président pour la session de 1896 (à Tunis, au mois d'avril) a élu, à l'unanimité, M. Fernand Faure.

En résumé, dit en terminant M. Yvernès, la Société de statistique de Paris a pris une part considérable aux travaux du Congrès de Bordeaux; sur 16 communications, 11 émanaient de 9 de ses membres et je manquerais à mon devoir de Président si je ne remerciais bien vivement ceux de nos confrères qui ont apporté à nos discussions le précieux concours de leur parole et de leur talent.

M. Alfred NEYMARCK, sur le désir exprimé par M. le Président, fait un résumé des travaux de l'Institut international de statistique, dont la 5e session s'est tenue à Berne, du 26 au 30 août, sous la présidence de sir Rawson W. Rawson et de MM. Levasseur, membre de l'Institut de France, Lexis, professeur à l'Université de Gœttingue, et Bodio, directeur général de la statistique d'Italie, secrétaire général.

Dans sa première séance, après les discours d'ouverture et avant de passer à l'ordre du jour, l'Institut a procédé à l'élection de 9 nouveaux membres titulaires, parmi lesquels MM. Yves Guyot et Moron.

Il a été présenté, à l'Institut, 9 rapports de comité, 21 motions ou propositions suivies de discussions en séance, 29 communications ou mémoires. M. Alfred Neymarck passe en revue les travaux présentés par les membres français et étrangers et en signale les principaux. Il fait part à la Société de l'accueil charmant, courtois, qui a été fait aux membres de l'Institut international par le Conseil fédéral suisse, qui avait délégué M. le conseiller Ruffy pour ouvrir la session et par MM. Guillaume, Kummer, du bureau fédéral de statistique, ainsi que par la Société de statistique suisse. Il fait l'éloge du président de l'Institut, sir Rawson W. Rawson et remercie M. Levasseur qui, dit-il, s'est véritablement multiplié, donnant l'exemple à tous, et captivant l'attention par ses rapports et communications, par sa conférence publique sur l'*Histoire de la Démographie,* qu'il avait été prié de faire dans la salle du Grand Conseil et qui a réuni une nombreuse assistance. Il remercie aussi M. Levasseur fils, rédacteur au Ministère de la justice, qui avait été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Institut international et s'est acquitté de sa tâche avec le plus grand zèle et à l'entière satisfaction de tous.

Les statisticiens français ont pu voir combien leurs travaux étaient appréciés par leurs confrères étrangers. Des rapports importants sur la démographie, les questions économiques, sociales, monétaires, judiciaires, financières, ont été confiés à MM. Bertillon, Cheysson, Levasseur, de Foville, Yvernès et Neymarck. M. Pallain, directeur général des douanes, un des délégués du Ministère des finances, a su faire apprécier à leur valeur ses statistiques douanières; MM. Bertillon, Cheysson, de Foville, Moron, Alfred Neymarck ont été nommés, à l'unanimité, rapporteurs généraux sur de véritables enquêtes à organiser ou à compléter sur la statistique internationale des métaux précieux, de l'organisation du travail, des valeurs mobilières, etc.

Parmi les travaux des membres étrangers, M. Alfred Neymarck appelle l'attention sur ceux de MM. Bateman, Guillaume, professeur Pilat, Borkowsky, Troïnitsky, Ferraris, Kiaer, Bodio, von Mayr, Schmoller, Lexis, Denis, Nicolaï, Pistorius, etc. Les mémoires présentés à l'Institut international de statistique ont été aussi intéressants que nombreux, sur la démographie, l'agriculture, le commerce, les transports et communications, les finances publiques et privées. Nous avons tous emporté l'impression que, partout, la statistique est en progrès; elle tend à s'uniformiser; chaque pays veut se rendre compte de ce qui se passe chez lui et autour de lui et c'est aux chiffres que la statistique recueille qu'il s'adresse pour pouvoir établir d'utiles comparaisons. Nous avons eu aussi la satisfaction de voir combien les statistiques françaises étaient en honneur; leur clarté, leur précision ont été les principales causes de leur succès.

M. Alfred Neymarck se propose, du reste, d'adresser au Bureau, pour le Journal de la Société, un rapport circonstancié sur cette importante session de l'Institut de statistique.

M. le Secrétaire général signale parmi les ouvrages reçus par la Société depuis le 17 juillet : 1° un rapport de M. Lavertujon au Sénat sur *la création de compagnies de colonisation*; 2° la 1re livraison du tome VIII du *Bulletin de l'Institut international de statistique;* 3° un numéro des *Annales du Conservatoire des arts et métiers* contenant le commencement d'une *Étude comparative de l'administration de l'enseignement primaire dans les pays civilisés,* par M. Levasseur; cette étude paraîtra *in extenso* dans le *Bulletin de l'Institut international de statistique;* 4° deux publications de l'Office du travail relatives, l'une à *l'hygiène et à la sécurité des travailleurs dans les ateliers industriels,* l'autre aux *derniers résultats des assurances sociales en Allemagne et en Autriche;* 5° l'*Annuaire de l'École polytechnique pour 1895;* 6° une conférence de M. Cayla sur *un système monétaire international à opposer à la ligue bimétallique universelle;* 7° un rapport de

M. Carlos P. Salas, directeur général de la statistique de La Plata, sur l'*industrie farinière* dans cette province.

M. Cardozo de Béthencourt dépose sur le bureau quelques exemplaires d'une note de M. Daymard, ingénieur en chef de la Compagnie générale transatlantique, concernant le *Calcul des vitesses moyennes annuelles sur les lignes maritimes postales*. M. Daymard démontre algébriquement que la vitesse moyenne d'une série de parcours doit s'établir en faisant la moyenne arithmétique des vitesses obtenues dans chaque traversée et non en divisant la somme des milles parcourus par le total des heures employées.

M. Léon Salefranque a la parole pour une communication sur *les libéralités aux établissements publics et l'impôt*. Il expose le régime fiscal auquel sont actuellement soumises les libéralités aux départements, aux communes et aux établissements publics et montre le droit commun appliqué à ces libéralités, contrairement à ce que décident la plupart des législations étrangères.

Les États étrangers constituent, en effet, à cet égard, trois groupes distincts : 1° ceux où le droit commun est appliqué comme en France. Ce sont, avec l'Alsace-Lorraine, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Hollande et le grand-duché de Luxembourg; 2° ceux où l'impôt subit seulement une atténuation comme en Italie, en Prusse et dans le canton suisse de Soleure; 3° les pays où l'exemption de l'impôt est complète pour certaines catégories de bénéficiaires; c'est le régime le plus généralement adopté.

Dans quelle mesure convient-il de s'en rapprocher ? Il est nécessaire, pour répondre utilement à cette question, d'examiner le nombre, l'importance et la répartition des libéralités dont il s'agit.

Pour les vingt dernières années, la moyenne, en nombre, est de 4500 libéralités faites par 3500 donateurs environ. L'année la plus forte est 1879 avec 5688; la plus faible, 1893, avec 4088.

Pour la même période, la moyenne en importance est de 30 millions, avec une tendance, si on en juge par les années récentes, vers 35 millions. L'année la plus forte est 1889 avec 53 millions 9; la plus faible 1882, avec 23 millions.

Les départements et les communes reçoivent 23,4 p. 100 du total; les établissements religieux, 17,2 p. 100; les établissements charitables et hospitaliers, 55 p. 100; ceux de prévoyance, 1,9 p. 100; enfin, ceux d'instruction publique, 2,5 p. 100.

Au point de vue de la quotité, on peut fixer approximativement l'importance de la libéralité ainsi qu'il suit : libéralités au-dessous de 100 fr., 40 p. 100; de 100 à 1000 fr., 35 p. 100; de 1000 à 10000 fr., 20 p. 100; au-dessus de 10000 fr., 5 p. 100. Les libéralités universelles ne peuvent être chiffrées, mais on peut affirmer qu'elles forment l'exception.

Dans ces conditions, quelle perte occasionnerait au Trésor la détaxe totale ou partielle des libéralités aux départements, aux communes et aux établissements publics ? La détaxe totale n'atteindrait pas, au maximum, 4375000 fr., un certain nombre de libéralités faites à l'État et, par suite, non soumises à l'impôt figurant dans le chiffre global de 35 millions. On peut donc fixer cette perte à 4 millions.

Appliquée seulement aux libéralités faites aux établissements charitables ou hospitaliers et à ceux de prévoyance (56,9 p. 100), la perte du Trésor se réduirait à moins de 2250000 fr.

M. Salefranque se prononce pour l'exemption totale de l'impôt en ce qui concerne cette catégorie de bénéficiaires; très disposé, d'ailleurs, à étendre la détaxe à la plupart des autres gratifiés, si les disponibilités budgétaires, ou le remaniement des droits de succession, permettent de le faire.

La détaxe partielle ne dépasserait guère 1 p. 100 des encaissements effectués par le Trésor sur les mutations à titre gratuit avec le régime actuel (2 millions 1/2 sur 200 millions 4). La détaxe totale atteindrait moins de 2 p. 100.

Ces exemptions paraissent à l'orateur parfaitement justifiées par la nécessité sérieuse qu'il y a à encourager les libéralités dont l'importance est vraiment infime : 136,6 p. 1000 de la masse annuellement transmise entre étrangers (258 millions 5) et 5 p. 1000 seulement de la masse totale (6639300000 fr.).

Au cours de sa communication, M. Salefranque donne diverses indications intéressantes, notamment sur la proportion de valeurs ou d'immeubles reçue par chaque catégorie de bénéficiaires, ainsi que sur la répartition géographique des libéralités.

Sur la demande qui lui est faite, s'il connaît le nouveau projet de loi relatif aux droits à payer sur les dons et legs aux établissements publics, M. Salefranque répond que le projet en question écarte bien la progressivité en ce qui concerne les libéralités, mais qu'il se borne à maintenir le *statu quo* quant au tarif. Il estime qu'on pourrait aller plus loin et, sinon les détaxer complètement, tout au moins tarifer seulement à 5 p. 100 certaines catégories.

Le préopinant exprime la pensée que l'État pourrait, en effet, faire le sacrifice des droits sur les libéralités aux établissements publics, surtout lorsqu'il s'agit d'œuvres charitables ou hospitalières et que cette générosité n'imposerait pas une lourde charge aux finances du pays. Il est d'accord, du reste, avec M. Salefranque, pour évaluer à 2 millions la perte qui en résulterait pour le Trésor.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Charles Cerisier sur la *statistique coloniale*.

M. Cerisier insiste sur ce point que les statistiques coloniales, telles qu'elles sont établies, manquent de précision et que, malgré les perfectionnements apportés aux méthodes actuellement en vigueur pour recueillir les données locales, il est absolument impossible de se faire une idée exacte de la valeur d'une colonie. Réunir des éléments de statistique coloniale complets et exacts n'est, évidemment, pas œuvre facile, car les chiffres authentiques ne sont que trop souvent en désaccord avec la réalité constatée; mais il conviendrait d'adopter une méthode détaillée, un système reposant sur des indications sainement raisonnées, un programme, enfin, dont l'application, ne serait-ce qu'en matière d'agriculture, de commerce et d'industrie, rendrait les plus grands services à la science et au Gouvernement.

M. le Président, après avoir remercié M. Cerisier, lui demande d'indiquer quels sont, dans son esprit, les moyens de réunir et de grouper, avec précision, les faits statistiques dans les colonies, non seulement pour l'agriculture, le commerce et l'industrie, mais aussi pour la population.

M. Cerisier répond que les éléments démographiques coloniaux manquent absolument et que les statistiques commerciales, plus faciles à établir, sont, elles-mêmes, défectueuses et incomplètes. A la Guyane, par exemple, on ne tient pas compte, dans les relevés de l'exportation, du balata, genre de caoutchouc, qui semble pourtant appelé à devenir, plus tard, une des bases importantes de la production de cette colonie. De même, dans nos vieilles colonies, comme la Réunion et la Guadeloupe, la canne à sucre semble constituer, en agriculture, l'unique pierre de touche de la valeur supposée du pays; mais il existe, à côté, bien d'autres produits susceptibles d'alimenter également la statistique locale et dont on ignore la production là-bas comme en France.

M. A. Neymarck voudrait connaître les mesures que M. Cerisier proposerait pour arriver à dresser des statistiques coloniales sérieuses.

M. Cerisier dit que le problème est ardu et demande une étude approfondie. Il avait commencé un travail de ce genre; mais il a dû y renoncer, les résultats ne correspondant pas, faute de bases certaines, à son but.

Un membre voudrait que M. Cerisier recherchât, pour le Congo, par exemple, les dépenses faites par la métropole et l'emploi qu'elles ont reçu; quelles ont été et quelles sont les dépenses militaires et d'administration, ainsi que celles de colonisation proprement dite : routes, ports, etc.

M. Cerisier trouve la question intéressante. Il peut répondre immédiatement

que les dépenses militaires ont été peu importantes au Congo et qu'il n'y a pas plus de 10 kilomètres de routes; dans cet ordre d'idées, de même qu'au point de vue hygiène et installation, il y a encore beaucoup à faire et à améliorer.

M. le PRÉSIDENT prie M. Cerisier de prendre pour type une statistique coloniale quelconque, de la critiquer et d'indiquer les moyens de la perfectionner.

M. CERISIER est tout disposé à entreprendre cette étude monographique; mais il répète qu'aujourd'hui il n'a eu d'autre intention que de mettre en relief l'insuffisance des statistiques coloniales actuelles.

M. le PRÉSIDENT annonce que l'ordre du jour de la séance du 20 novembre est fixé comme suit :

1° Rapport de M. Cheysson sur le prix Bourdin.

2° Communication de M. Fournier de Flaix sur l'économie sociale à l'Exposition de Bordeaux.

3° Communication de M. Victor Turquan sur les migrations intérieures et les courants de migration en France.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire général, E. YVERNÈS. — Le Président, A. VANNACQUE.

II.

LE PROBLÈME MONÉTAIRE. (*Suite* [1].)

CINQUIÈME PARTIE.

Lutte de l'argent contre l'or.

CHAPITRE SECOND.

La crise de l'argent aux États-Unis.

Pendant que se déroulaient, de 1890 à 1894, les divers incidents de la crise argentine, avait lieu, aux États-Unis, une première phase de la grande expérience monétaire à laquelle une notable partie des Américains du nord attachaient et attachent toujours tant d'espoir et d'importance. Au nord comme au midi du nouveau continent, les faits monétaires donnaient simultanément les enseignements les

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris :* 1886, p. 281; — 1887, p. 43 et 99; — 1889, p. 217; — 1891, p. 261, et 1895, p. 20.

plus intéressants à tous les autres peuples, présage du rôle que ce continent est appelé à remplir, au siècle prochain, dans la marche de la civilisation. C'est entre le papier et l'or que, dans la République Argentine, la lutte est engagée ; aux États-Unis, c'est entre l'argent et l'or. Des deux côtés du continent américain, le métal mis en cause est le même. L'assaut lui est également livré et par l'argent et par le papier. Les États-Unis, de 1840 à 1870, ont combattu avec le papier ; depuis 1870, ils combattent avec l'argent. Il y a bon nombre de politiciens dans l'Argentine, au Brésil, tels que M. Pedro-Lamas, qui ont espéré, faute du papier, d'avoir aussi dans l'argent un moyen de maîtriser l'or, c'est-à-dire d'imposer à l'Europe, principal détenteur de l'or, les prix, les profits et l'acquit des dettes à leur convenance. Sous la lutte monétaire, en effet, il ne faut pas s'y méprendre, se joue un premier acte de la compétition économique que, dès la fin du XVIIIe siècle, Morellet, de Chastellux, Turgot ont prédite entre l'Europe et l'Amérique.

Entre l'Europe et les États-Unis, la compétition est plus complexe, plus serrée, plus dramatique qu'entre l'Europe et la République Argentine pour deux raisons : d'abord les vastes ressources du territoire fédéral et de ses 68 millions d'habitants ; puis la production de l'or aux États-Unis, devenus le principal facteur dans cette production comme dans celle de l'argent. Les États-Unis ne seraient pas ce principal facteur, ils ne seraient même pour rien dans l'extraction de l'or et de l'argent, leur territoire n'en fournirait pas une once, de même qu'en Argentine, que la même lutte y aurait lieu, entre le papier et l'or, comme actuellement en Argentine et comme aux États-Unis dans la période de 1840 à 1870. Cette lutte, qui n'est autre que celle des prix, des profits et des capitaux, entre l'Europe et les États-Unis, se ferait avec le papier. L'intervention de l'argent introduit donc un élément de plus, mais elle n'en modifie pas le caractère bien qu'elle le complique.

Il y a eu d'autres luttes monétaires ; nous raconterons celle du cuivre contre l'argent et contre l'or au IIIe siècle de notre ère ; les billets de Law et les assignats ont été les instruments d'une terrible lutte monétaire ; mais il n'y a pas eu encore de lutte monétaire aussi grandiose, aussi étendue que celle dont nous sommes les témoins, sans qu'il soit possible d'en entrevoir le terme. Les États-Unis en sont et en demeureront certainement longtemps le théâtre et le foyer de première main, mais les contre-coups de cette lutte ont et auront des prolongements bien éloignés, soit pour tous les peuples producteur d'argent, le Mexique, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Allemagne, l'Australie, — soit pour tous les peuples à circulation d'argent, les Indes, la Chine, l'Indo-Chine, c'est-à-dire pour la plus grande partie du genre humain (1).

La compétition économique n'est pas moins grande que la lutte monétaire. Celle-ci n'est même qu'une forme de celle-là. Il y a eu, autrefois, des compétitions économiques importantes entre les peuples, entre les territoires, entre les continents. L'Égypte et l'Assyrie, l'Assyrie et la Perse, la Grèce et la Phénicie, Rome et Carthage, l'Europe romaine et l'Asie mineure, les Arabes et l'Europe chrétienne ; il faut donc se préparer, s'habituer à une redoutable compétition entre l'Europe et l'Amérique. Elle est inévitable, nécessaire, tout autrement immédiate que toute compétition, notamment entre l'Europe et l'Extrême-Orient.

(1) L'étude de l'histoire de la monnaie s'est répandue depuis quelque temps aux États-Unis sous l'influence de la révolution dans laquelle ils sont engagés. (*North American Review*, 7 mai 1895.)

§ I. *Les premiers résultats du* silver bill, *1891*. — Les derniers jours de l'année 1890 n'avaient pas confirmé les prédictions des *silvermen* ni les arguments des publicistes d'accord avec eux, les *silveristes*. De 54 pence l'once standard avait été ramenée à 44. L'année 1891 s'ouvrit sous des auspices peu favorables. Il en était de même quant aux applications des tarifs Mac Kinley; lois monétaires et tarifs appartenaient à la même politique économique. Durant toute l'année 1891 la baisse de l'argent ne s'aggrava pas. L'once varia de 46 à 43 pence 1/2. C'était un assez bon cours. Toutefois, les observateurs sagaces s'inquiétaient de certains faits qui persistèrent durant toute l'année : 1° le trésor négligeait de frapper tout l'argent qu'il devait monnayer; 2° les exportations d'or augmentaient et certains spéculateurs organisaient de grandes opérations d'or basées sur ces exportations, tels que la maison Lazare frères de Paris (1); 3° les *silvermen* déclaraient que le *silver bill* serait insuffisant et qu'il fallait en venir au libre monnayage de l'argent; 4° l'argent monnayé circulait avec plus de difficultés; malgré les sévérités de la douane américaine, les recettes baissaient; 5° les affaires s'alourdissaient et les salaires, loin de monter, étaient vacillants; 6° le Sénat votait le libre monnayage de l'argent, mais déjà le courant contraire s'était fortifié et ce vote demeurait inefficace; 7° réunie le 11 novembre à la Nouvelle-Orléans, la grande association des banquiers américains entendait M. Saint-John, de New-York, réclamer le libre monnayage, mais M. John Knox, dont la parole avait toujours une grande autorité, répliquait que l'or était le véritable étalon monétaire du monde économique (2); 8° dans son message de fin d'année, le président Harrison s'efforçait de rassurer l'opinion.

« Pendant l'année, portait le message, finissant au mois de septembre, le total des « exportations et des importations a été de 1 milliard 748 millions de dollars. « C'est le chiffre le plus élevé qu'ait jamais atteint l'Amérique. Rien dans la condi- « tion des populations n'indique que le bill soit oppressif ou qu'il retarde le dé- « veloppement commercial des nations. La prospérité et le contentement sont plus « grands qu'à aucune autre époque. L'application des tarifs a donné naissance à « plusieurs grandes industries. Les revenus du gouvernement pour l'année finissant « au mois de juin se sont élevés à 458 millions et demi de dollars; les dépenses ont « été de 421,304,000 dollars. Les estimations pour l'année courante sont de 433 « millions de dollars pour les recettes, et de 409 millions de dollars pour les dé- « penses. »

Sur la question de l'argent, le président se montrait bien plus réservé. Il recommandait de faire une épreuve complète des lois en vigueur. « Je pense, ajoutait-il, « que la majorité des Américains désire vivement qu'on adopte une frappe abon- « dante de l'argent dès que d'autres nations consentiront à fixer un rapport. Les « affaires du monde requièrent deux métaux. Je me suis efforcé, par l'intermé- « diaire d'agents officiels et autres, d'observer attentivement quel était le sentiment « public en Europe. Je ne l'ai pas trouvé de nature à m'engager à proposer une « conférence internationale. Je suis sûr cependant que l'opinion favorable à l'ex- « tension de l'usage de l'argent fait des progrès en Europe, et je ne connais pas de

(1) Consulter sur l'importance de ces opérations le livre de M. O. Haupt : *Monetary question*. 1892. Londres.

(2) *Rhoder Banking Journal*, décembre 1891.

« moyen plus efficace pour la fortifier que l'accumulation d'or dans notre pays. La « rareté des réserves de métal jaune en Europe serait l'argument le plus persuasif « en faveur de la frappe de l'argent. Les États-Unis ont laissé partir pendant la « dernière année fiscale 68 millions de dollars d'or. Avec la rentrée des récoltes, « le reflux a commencé. Il était au 1er décembre de 20 millions de dollars, et il y a « lieu de croire qu'il durera jusqu'après le printemps prochain. »

II. *Aggravation des faits en 1892. — Le président Cleveland. — Réaction contre les* silvermen. — L'année 1892 allait donner un éclatant démenti à l'optimisme du président Harrison et provoquer aux États-Unis un mouvement de réaction contre les idées et le parti politique qu'il représentait. La raison de ce mouvement est indiquée par les cours de l'argent. Ces cours suivirent les oscillations suivantes : fin janvier, 43 pence 3/4 ; février, 42 ; mars, 41 1/4 ; avril, 39 5/8 ; mai, 39 1/2 ; juin, 40 ; juillet, 40 ; août, 38 9/16 ; septembre, 38 1/4 ; octobre, 38 1/4 ; novembre, 39 1/4 ; décembre, 39 3/16. Cependant le Trésor de Washington avait exécuté les ordres du congrès et soutenu les cours de l'argent en achetant chaque mois 4,500,000 onces. Il ne fallut pas attendre jusqu'en décembre 1892 pour reconnaître l'échec définitif du *silver bill;* cet échec, sans doute, ne souriait guère aux *silvermen,* non plus qu'aux *silveristes ;* mais au cours de 38 1/4, les profits sur l'extraction sont encore fort beaux, comme nous l'avons vu et comme de récents travaux l'ont confirmé. Les intérêts des propriétaires de mines d'argent et de leurs accointances n'avaient pas trop à se plaindre.

Tout au contraire leurs alliés, les *farmers* et les gros industriels, les principaux commerçants, les centres ouvriers, ne cessaient de se lamenter. Les prix baissaient, les salaires demeuraient les mêmes; prix et salaires ayant une nouvelle tendance à varier, on constatait, dans les affaires, un malaise secret, une incertitude qui en arrêtait l'élan. Il n'était pas difficile d'en indiquer la cause. Les variations, les oscillations de chaque jour dans le cours de l'argent métal, principal agent de la circulation monétaire puisque le Trésor en était l'acquéreur officiel, rendaient tout incertain ; la conséquence fatale de cette incertitude, c'était d'expulser l'or, qui recherche avant tout la stabilité. Pendant l'exercice juin 1891 à juin 1892 les exportations d'or des États-Unis s'élevèrent tout à coup à 70,404,487 dollars contre 18,165,056 dollars. La différence représentait 51,239,431 dollars. Or la production de l'or aux États-Unis, pour le même exercice, n'avait pas dépassé 33,000,000 de dollars (1). Les Américains, tout en voulant placer au plus haut possible leur argent, sont très jaloux de leur or. Les sorties jetèrent aux États-Unis une grande perplexité. Les Américains ne se rendaient pas très nettement compte de la loi monétaire, loi physique, loi fatale qui ne permet pas de conserver l'or dans un État quand on donne, par des moyens factices, à l'argent une valeur qu'il n'a pas. En effet, un mouvement d'opinion assez intense se produisit en faveur de la frappe libre de l'argent, en vue de reconquérir la stabilité monétaire, c'était marcher à reculons. « Le peuple serait content, déclarait le *Banker's Magazine,* et avec lui tous les gens d'affaires, si la politique du gouvernement en arrivait à employer l'argent à la valeur fixée par celle de l'or, même avec une différence de 2 à 3 p. 100 (2). Le *Banker* proposait une transaction, elle-même incertaine; l'opinion

(1) *Report of the Mint,* 33 et 13. 1892.

(2) Avril 1892, p. 756.

publique voulut davantage. De nombreux congrès, réunis sous diverses influences, à la Nouvelle-Orléans, à Saint-Louis, à Kansas-City, à Denver, à Omaha, se prononcèrent pour la frappe libre de l'argent. Les comités de la *Farmers Alliance* et des *Knights of Labor* également. Ils demandaient en même temps (1) l'accroissement de la circulation fiduciaire et, comme parachèvement, le choix d'une monnaie nationale, destinée au remboursement de la dette publique. En avril 1894, les bandes de troupes ou vagabonds, dirigées par le maquignon Coxey sur Washington, devaient leur emprunter ce programme. Le docteur W. Burckhardt a très nettement exprimé la profonde désillusion des Américains par suite de l'impuissance du *silver bill* (2).

« Du reste, il n'est que trop vrai, la grande tentative américaine du relèvement « de l'argent a complètement échoué ; les belles espérances que l'on avait mises « dans la hausse certaine et la stabilité du métal, par suite des achats importants « mensuels du Trésor, ne se sont pas réalisées ; voici le métal blanc en 1892 arrivé « à un niveau plus bas qu'à n'importe quel moment de l'histoire des prix.

« Le résultat net pour les États-Unis de la malencontreuse législation de 1890 « peut se résumer en deux mots : profonde déception des propriétaires de mines, « grandes pertes de la spéculation, et, quant au pays entier : une forte augmentation du stock argent dans la circulation monétaire, jointe à une lente diminution « du stock or, ce dernier métal prenant de plus en plus le chemin de l'Europe, « chassé par l'abondance de l'argent.

« Voici, basés sur des données officielles et les autres sources à ma portée, les « chiffres de la circulation aux États-Unis avant et après la loi de 1890 :

	Fin 1889.	Mai 1892.
Or en circulation . . . . $	375,000,000	375,000,000
Or chez le Trésor (circulant en grande partie sous forme de certificats-or)	300,000,000	270,000,000
Totaux-or. . . . $	675,000,000	645,000,000
Argent en circulation :		
Sous forme de certificats	290,430,000	430,000,000
Dollars.	50,000,000	50,000,000
Monnaie divisionnaire.	50,000,000	50,000,000
Totaux-argent. . . $	390,000,000	530,000,000
Greenbacks.	350,000,000	350,000,000
National banknotes.	175,000,000	175,000,000
Totaux. . . . . . $	1,590,000,000	1,700,000,000
Soit par tête	61 millions d'habitants $ 26	62 1/2 millions d'habitants $ 27
Proportion de l'argent à l'or.	100 : 173	100 : 121

« Ainsi, en deux ans et demi les provisions d'or tombent de 675 millions à 645 « millions ; celles d'argent, par contre, augmentent de 390 à 530 millions, et,

(1) *Banker's Magazine*, août 1892, avril 1892.

(2) *Moniteur des intérêts matériels*, 12 juin 1892. Cette lettre avait été précédée d'extraits des rapports de M. Taussig à l'*American Economic Association* (5 juin 1892). Voir ci-après.

« tandis qu'en 1889 les États-Unis possédaient pour chaque centaine de dollars en « argent 173 dollars en or, ils n'en possèdent plus en 1892 que 121.

« Est-ce trop dire que d'affirmer que bientôt le total des espèces d'argent dé« passera dans la circulation américaine le total de l'or ?

« Maintenant, si les États-Unis faisaient encore un pas en avant et adoptaient « le fameux projet de loi statuant la frappe libre de l'argent sur la base de l'an« cienne parité (1 : 16), les gouvernements européens s'empresseraient certaine« ment de céder leur surplus aux Américains à des prix aussi favorables : écus, « thalers et *tutti quanti* iraient enlever l'or si brigué de là-bas. Et les États-Unis « deviendraient tout bonnement un pays à base d'argent.

« La morale : aucune puissance n'est plus assez forte pour risquer à elle seule la « réhabilitation de l'argent ; pour aboutir il faut un effort *viribus unitis* de tous « les États intéressés. Donc, bonne chance aux débats du futur congrès monétaire « international ! »

Ce document est des plus curieux. Il peint fort bien les désenchantements des Américains en 1892 et leurs persistantes illusions. Le *viribus unitis* doit être relevé, parce que beaucoup d'esprits s'imaginent encore que tous les peuples — hypothèse chimérique — peuvent, à leur gré, légiférer sur la monnaie et changer, de leur consentement mutuel, les résultats physiques de la condition respective des métaux précieux. L'hypothèse du consentement est chimérique ; la conclusion ne l'est pas moins, la monnaie est réglée par des lois physiques auxquelles la volonté humaine, partielle et même collective, doit obéir, ni plus, ni moins.

Devant ce mouvement, le Sénat fut saisi, par M. Stewart, d'un projet de loi sur le libre monnayage de l'argent. Le Sénat l'adopta, le 1er juillet 1892, par 29 voix contre 25. Mais la Chambre des représentants résista. Le président Harrison n'y était pas favorable. Les esprits les plus autorisés le repoussaient. « Le monnayage « libre et illimité, soutenait le *Banker's Magazine*, de l'argent, dans notre pays, en« lèverait au gouvernement tout moyen de maintenir sa valeur d'échange et rédui« rait le dollar à tomber à la condition du lingot, ce qui nous conduirait à la dis« parition de l'or et à l'étalon seul d'argent, c'est-à-dire à une banqueroute de « 30 p. 100 (en réalité 50 p. 100), pour notre dette, y compris les fonds des caisses « d'épargne, et à une diminution proportionnelle des salaires et des pensions ; ce « serait la ruine de la confiance, du crédit et la démoralisation des affaires (1). »

C'est au milieu de ces préoccupations qu'éclatait subitement un mouvement de grèves violentes. Les affaires souffraient ; les grèves allaient rendre ces souffrances publiques. A Homestead en Pensylvanie, à Cœur-d'Alènes, à Wallace, à Spokane dans l'Idaho, à Trace City et à Nashville dans le Tennessee, à Buffalo dans l'État de New-York, il fallut l'intervention des milices, même de l'armée fédérale, pour conserver ou rétablir l'ordre. Le gouverneur de New-York dut lever une petite armée de 13,000 hommes (2). Ces faits augmentèrent l'anxiété générale. L'élection présidentielle, qui avait lieu le 4 novembre suivant, approchait. Les partis s'y préparèrent avec une ardeur extraordinaire. L'honorable M. Cleveland, demeuré très populaire depuis sa première présidence, adversaire courtois, mais résolu, du libre monnayage de l'argent et des tarifs Mac Kinley, fut accepté comme candidat par

---

(1) *Banker's Magazine*, août 1892, 114.

(2) *Économiste Français*, 3 septembre 1892.

les démocrates. 267 voix le firent triompher contre 118 maintenues à M. Harrison. Ces chiffres accusaient un mouvement considérable d'opinion, une sorte d'élan national vers un homme en possession de la confiance publique. Il y eut sur-le-champ une sorte d'accalmie. On savait que M. Cleveland arrivait au pouvoir avec une politique arrêtée. D'ailleurs, en attendant que M. Cleveland prît possession, le 4 mars suivant, du fauteuil présidentiel, les espérances de l'opinion étaient entretenues par la perspective d'une nouvelle conférence monétaire internationale.

III. *Conférence monétaire internationale de Bruxelles.* — Dès le 11 janvier 1892, le sénateur Tellier avait saisi le Sénat d'une proposition invitant le président, M. Harrison, à négocier avec l'Europe une nouvelle conférence monétaire internationale. Le président n'était pas sympathique à la proposition; néanmoins il céda à la demande du Sénat et aux espérances de l'opinion; d'un autre côté, ses adversaires demandaient déjà l'abrogation du *silver bill.* M. Forster, secrétaire du Trésor, se rendit en Angleterre; il obtint l'adhésion du ministère anglais et par suite celle des autres cabinets. Le Congrès dut se réunir à Bruxelles, le 22 novembre; la France, la Russie, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Suisse, le Danemark, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Serbie, la Suède et la Norvège, promirent d'envoyer des délégués.

Les discussions et les esprits se calmèrent dans l'attente de l'œuvre de la conférence. Dans un article du 13 août 1892, *The approaching monetary conference,* le *Bradstreet* faisait l'éloge des délégués américains, MM. Walker, M. Cannon et Allison, et paraissait augurer favorablement de la conférence. La réunion fut précédée d'une lettre importante adressée à l'*Economist* de Londres (1) [20 july 1892], par M. Edward Atkinson. Dans cette lettre, M. E. Atkinson résumait en excellents termes la condition monétaire des États-Unis à ce moment; il expliquait que les États-Unis étaient encore débiteurs envers l'Europe de capitaux considérables, donnant lieu à des remises annuelles de sommes évaluées à plus de 600 millions de francs; que les idées monétaires courantes aux États-Unis, notamment le monnayage universel de l'argent et la perspective d'être payés en argent perdant 50 p. 100, inquiétaient les capitaux européens; que ces inquiétudes se traduisaient par des demandes, des tirages, des exportations d'or; que les banques américaines opéraient dans le même sens, refusant l'argent par tous les moyens; que l'argent se trouvait *boycotté* au dedans et au dehors; que l'argent refluait de tous côtés vers le Trésor et ses caves, qui en contenaient pour 357 millions de dollars, absolument exclus de la circulation; que si les *certificates,* qui en tenaient lieu, étaient acceptés, c'est parce qu'ils pouvaient être échangés contre des greenbacks ou billets de banque remboursables en or; qu'en réalité l'argent métal était mis à l'index par les Américains mêmes. La conclusion de ce document remarquable est celle-ci : Pour compte de qui le Trésor de Washington pouvait-il acheter, chaque mois, 4,500,000 onces d'argent?

D'un autre côté, M. Paul Leroy-Beaulieu et M. Clément Juglar, tirant les conséquences de cet état de choses, les mettaient sous les yeux de la conférence, au mo-

(1) La lettre de M. Atkinson est longuement analysée dans le *Messager de Paris,* 20 juillet 1892, *la Question de l'argent aux États-Unis.*

ment même où commençaient ses travaux. Ces conséquences se résument dans un seul fait, la baisse fatale de l'argent. M. C. Juglar dressait le tableau suivant de la production du métal d'argent dans le monde (1) :

Années.	Nombre d'onces d'argent.
1861	35,400,000
1874	55,300,000
1878	73,400,000
1881	78,800,000
1883	89,100,000
1885	91,600,000
1887	96,124,000
1888	106,827,000
1889	125,420,000
1890	134,380,000
1891	143,994,000

M. Paul Leroy-Beaulieu ajoutait qu'on ne voyait pas pourquoi cette progression ne continuerait pas et il concluait : « Quand un métal est arrivé à être produit en « d'aussi colossales quantités ; quand on n'entrevoit aucune limite à cet accroisse- « ment de production; quand, d'ailleurs, ce métal est encombrant, d'un usage diffi- « cile en grande quantité dans la pratique des transactions, il a perdu les qualités « nécessaires pour servir de monnaie principale chez les peuples riches et pro- « gressifs; il ne peut être qu'une monnaie accessoire, qu'une monnaie d'ap- « point (2). »

Cependant, la conférence se réunissait au jour fixé; elle prolongeait ses séances jusqu'au 17 décembre. Dès les premiers jours, il fut constaté que les délégués se divisaient en deux partis irréductibles. Allemagne, Russie, Angleterre, États scandinaves, Italie, Roumanie, Suisse, Autriche-Hongrie déclarèrent qu'ils étaient pleinement satisfaits de leur régime monétaire et qu'ils ne voyaient pas de moyen d'augmenter l'emploi monétaire de l'argent. Les représentants de ces États témoignèrent beaucoup de politesse et de sympathie envers les États-Unis, le Mexique, la Hollande, l'Espagne, l'Inde, composant le second parti, mais expliquèrent que des instructions formelles les obligeaient à s'en tenir là. La France fit à peu près les mêmes déclarations, ajoutant qu'elle ne saurait consentir à rouvrir ses hôtels de monnaie pour payer en or les flots d'argent dont elle serait inondée. Dès lors, la conférence se trouva sans but et sans espoir. Pour mieux préciser cette impossibilité absolue de s'entendre, les délégués des États-Unis et du Mexique reconnurent loyalement qu'il serait impossible pour leurs gouvernements de restreindre la production de l'argent. Il y eut de très longs discours; celui du sénateur américain Jones dura 3 heures, sur l'appréciation de l'or, sur l'abondance de la monnaie, sur les salaires, sur la restriction des affaires. « C'était, dit avec malice M. A. Raffalovich (3), l'un des délégués russes, un concert de gémissements, d'imprécations,

(1) *Économiste Français,* 19 novembre 1892.
(2) *Ibid.,* 26 novembre 1892.
(3) *Ibid.,* 24 décembre 1892.

et en même temps de chants de sirènes; tous les maux dont on souffre, quels qu'ils soient, ont leur origine dans la politique contre l'argent », c'est la boîte à Pandore. Une proposition de transaction fut cependant faite à la conférence par M. A. de Rothschild, délégué pour l'Angleterre. M. A. de Rothschild conviait tous les États à constituer un syndicat international pour acheter tous les ans, pendant cinq ans, 30 millions d'onces d'argent, pourvu que les États-Unis s'engageassent à continuer leurs achats et que la frappe illimitée fût maintenue au Mexique et dans l'Inde. C'était un atermoiement dangereux. Il avait pour condition première la restriction de la production de l'argent. M. A. de Rothschild dut retirer sa proposition devant les déclarations des délégués américains et mexicains. Ces déclarations entraînaient la clôture de la conférence. Elles avaient mis sous leur véritable jour les agissements des *silvermen :* extraire de l'argent, dont ils auraient les profits, pour compte des Européens auxquels restaient les chances de pertes (1).

IV. *Abrogation du* silver bill; *polémiques qui la préparent.* — L'échec de la conférence de Bruxelles eut un grand retentissement aux États-Unis, mais il ne surprit personne en Europe. Toutefois, la proposition de M. A. de Rothschild de constituer un syndicat international de spéculation sur l'argent rencontra peu de faveur auprès des Américains, car elle impliquait la condition de continuer leurs achats; mais, ce qui peut-être dessilla le plus leurs illusions, ce fut la perspective de limiter la production de l'argent. Ils comprirent, dès lors, qu'il n'y avait plus lieu de compter sur une entente avec l'Europe. Dans son fascicule du 1er décembre 1892, *The Nation* reconnaissait qu'il ne fallait pas s'attendre au succès de la conférence de Bruxelles et que le rappel du *Sherman act* s'imposait. Aussitôt s'ouvrit un nouveau mouvement de polémique monétaire qui mérite d'être étudié. Ce mouvement a précédé, accompagné et préparé les actes du président Cleveland et les discussions du Congrès, qui ont abouti à l'abrogation du *silver bill.*

Deux courants, tout à fait distincts, dominent : l'un, favorable à l'argent, au maintien du *silver bill,* avec tendance vers le libre monnayage de l'argent, d'après un rapport fixe, sans limite de la valeur libératoire de l'argent; l'autre, défavorable, opposé au *silver bill,* avec tendance vers la restriction de la fonction monétaire de l'argent. Ce second courant se partage, à son tour, entre deux directions. D'après la première, l'or serait appelé à devenir le seul instrument de la circulation métallique et l'argent n'aurait plus que la qualité de monnaie d'appoint; d'après la deuxième, l'argent conserverait longtemps encore une fonction monétaire considérable.

V. *Polémiques défavorables à l'argent.* — M. F. W. Taussig, professeur d'économie politique à l'Université d'Harvard, s'est placé à la tête des publicistes les plus autorisés de ce courant, par son livre : *The silver situation in the United States* (2), ouvrage théorique et pratique d'un grand intérêt. Après avoir fait l'historique de la condition monétaire des États-Unis depuis 1878 et étudié les deux lois de 1878 et de 1890, formant le *silver bill,* M. Taussig passe en revue les diverses questions monétaires qui préoccupent les Américains depuis la baisse de l'argent,

(1) *Political sciences Quarterly,* juin 1893.
(2) *American Economic Association,* 1892, Baltimore.

c'est-à-dire depuis une vingtaine d'années : 1° l'influence de l'argent sur les prix; 2° le libre monnayage de l'argent; 3° l'appréciation de l'or; 4° la situation actuelle des prix, surtout pour l'agriculture; 5° l'avenir de l'argent et du bimétallisme. Nous allons résumer les idées de M. Taussig sur ces cinq points, car nous ne pouvons faire choix d'un meilleur guide pour pénétrer dans le véritable fond des polémiques monétaires actuelles aux États-Unis.

1° Il y a deux influences qui priment tout dans le courant, celle des propriétaires de mines que M. Taussig ne discute pas et celle des producteurs d'industrie ou d'agriculture qui ont cherché sur le sol américain les moyens de concurrencer les produits européens. C'est par là qu'aux États-Unis, de même qu'en Europe, la question monétaire et la question des tarifs douaniers paraissent étroitement unies. Les producteurs américains sont à la recherche de hauts prix aux États-Unis et en Europe. Ils supposent que l'extrême abondance de la monnaie les leur procurera.

Dans tous les cas, la mise à l'écart de l'argent comme étalon monétaire ne peut être favorable à ces hauts prix. Les protectionnistes français, anglais, allemands, sont hantés par les mêmes idées. Ils admettent également qu'avec une plus grande quantité de monnaie, les prix seront plus élevés, plus rémunérateurs. Ils espèrent également relever les prix avec les tarifs et la quantité de numéraire. Mais ils se renferment les uns et les autres sur leur propre territoire. Les Américains sont plus exigeants. Spéculateurs de plus hardie volée, non seulement ils veulent obtenir de hauts prix chez eux en repoussant les produits européens, mais ils comptent bien introduire leurs produits sur les marchés européens. Le problème monétaire n'est par suite qu'une phase de la lutte économique entre l'Europe et les États-Unis. La possession de l'or par l'Europe est pour elle un incomparable moyen de défense. L'or est son *palladium*. L'or protégera l'Europe mieux que tous les tarifs. La hausse des prix aux États-Unis, si remarquable à partir de 1878, a précédé l'augmentation de l'argent, elle n'a pas eu lieu sous son influence; c'est ce fait que développe M. Taussig pages 62 et suivantes. Au contraire, comme nous aurons occasion de l'établir ci-après, les quantités de métaux précieux et de monnaie fiduciaire ont beaucoup augmenté, tandis que les prix baissaient en général; ils auraient dû monter. La corrélation manque donc.

2° Quels pourraient être les effets aux États-Unis du libre monnayage de l'argent? La réponse de M. Taussig est formelle : nous la donnons d'après son texte même, que nous traduisons : « Si le libre monnayage de l'argent était adopté, il est à pré-« sumer que la loi contiendrait quelques clauses, comme l'*act* de 1890, sur l'émis-« sion du papier en représentation de l'argent (cette nécessité provient de l'infé-« riorité de l'argent au point de vue de la circulation). Des *notes* libératoires (*legal* « *tender*) de toute dénomination seraient délivrées en échange de dépôts d'argent « de tous côtés et pour toute quantité au taux de 371 1/2 grains d'argent pur ou « de 412 1/2 grains d'argent légal contre chaque dollar. Il en résulterait un accrois-« sement de la circulation. Nul doute que le flot de l'argent ne devînt aussi rapide « et aussi énorme qu'il a été prédit. Il n'est pas possible de dire avec quelle promp-« titude et sur quelle échelle aurait lieu la présentation de l'argent (1). » De là deux conséquences que M. Taussig développe fort bien : d'un côté, l'immigration aux États-Unis de tout l'argent disponible sur le globe pour se troquer contre

(1) *American Economic Association*, p. 81-83.

des notes échangeables contre l'or; d'un autre côté, la présentation de tous les bons et greenbacks, réduisant la mise à sac des réserves en or du Trésor; ce serait l'effondrement de l'étalon or aux États-Unis et l'adoption de l'étalon d'argent (1), avec banqueroute partielle.

3° M. Taussig n'a pas tiré de ses observations sur le libre monnayage toutes les conséquences économiques et monétaires qu'elles comportent. L'or, dit-il, ne disparaîtrait pas de la circulation; mais toutes les affaires, notamment celles du Trésor, se traiteraient en argent (2). L'or obtiendrait une prime, variable d'après les besoins. On le thésauriserait, mais, en somme, la situation générale *in all probability would not be of a disastrous sort;* les faits ont contredit cette opinion. La crise redoutable de l'été de 1893 a démontré que l'incertitude dans la valeur de l'étalon monétaire paralysait l'activité économique. M. Taussig semble admettre que l'argent, devenu principal étalon monétaire aux États-Unis, acquerrait les qualités de stabilité qu'il a perdues. C'est une illusion. Il continuerait d'être variable, d'autant plus que la production se développerait avec une grande rapidité. C'est alors que se manifesterait la véritable appréciation de l'or. M. Taussig se refuse, avec raison, à reconnaître ce phénomène (3) dans les mouvements contradictoires des prix en ces dernières années; mais il n'insiste pas assez sur l'intensité avec laquelle ce phénomène se produirait en cas de libre monnayage de l'argent aux États-Unis. Il semble que M. Taussig soit enclin à admettre le principe de la liberté monétaire, qui est une illusion dangereuse.

4° Repoussant le fait même de l'appréciation actuelle de l'or et d'une baisse générale des prix, M. Taussig a examiné avec soin les doléances de l'agriculture aux États-Unis (4). Le chapitre qu'il y consacre est plein d'intérêt. En général, les industriels américains, couverts par le bouclier des tarifs Mac Kinley, sont satisfaits. Ils se préoccupent davantage des grèves des ouvriers, non moins à la recherche des hauts salaires, des hauts prix, que de l'appréciation de l'or. Les *farmers* ne témoignent pas du même contentement. M. Taussig marque fort bien la différence. L'agriculture n'est pas placée dans les mêmes conditions de production que l'industrie. La quantité du capital, le nombre des ouvriers, la condition des machines, limitent la production industrielle, non seulement aux États-Unis, mais partout; il n'en est pas de même de la terre. Elle est, à certains égards, illimitée encore. Aussi, depuis 50 ans, un élan prodigieux a été donné aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud, dans l'Afrique australe, en Australie, en Asie, à toutes espèces de productions agricoles, surtout à celle du blé. D'où une baisse fatale des prix sur laquelle les faits monétaires ne peuvent exercer aucune influence. Agent dans ce mouvement, le *farmer* américain en subit les conséquences. Il produit pour les États-Unis, pour tous les peuples, mais tous les peuples marchent du même pas que lui, les uns, parce qu'ils disposent aussi d'énormes étendues, les autres, parce que, grâce à la culture intensive, ils obtiennent des rendements supérieurs, sans compter qu'ils ne négligent pas plus les tarifs que les manufacturiers américains. C'est ce qui fait que le *farmer,* qui ne peut recourir à la protection, voudrait obtenir de la monnaie une protection déguisée. Ne pouvant l'attendre de l'or, il la

(1) *American Economic Association,* p. 81-82.
(2) *Ibid.,* p. 71-75.
(3) *Ibid.,* p. 94.
(4) *Ibid.,* p. 104-107.

demande à l'argent et au papier, espérant trouver dans les oscillations inévitables d'une monnaie dépréciée des profits supplémentaires. M. Taussig n'admet pas ces illusions des *farmers*, mais il pense qu'ils pourraient améliorer leur condition par la culture intensive. Nous n'avons pas à examiner cette question. Les *farmers*, comme tous les producteurs, doivent agir à leurs propres risques. Les idées de spéculation qui harcèlent tout Américain ne conviennent pas à l'agriculture. Quant à demander à un système monétaire quelconque de changer les prix internationaux du blé, du coton, du riz, du tabac, de la laine, c'est une véritable extravagance.

5° Nous arrivons au cinquième et dernier point abordé par M. Taussig : l'avenir de l'argent et du bimétallisme. Les conclusions de l'honorable économiste sont loin de valoir sa discussion; mais elles offrent un grand intérêt, parce qu'elles permettent de se faire une opinion exacte sur le milieu américain. Les Américains, en général, dit-il, sont favorables à un accroissement du stock monétaire, quel qu'il soit. Les bimétallistes ne pensent qu'à offrir leur panacée, l'argent; mais l'opinion publique est aussi favorable à un nouveau flot de papier-monnaie qu'à un flot d'argent. Elle ne cherche, au milieu d'une activité sans frein et sans expérience, qu'à modifier un état de choses qui ne la satisfait pas (1).

M. Taussig examine, par suite, quelles seraient les conséquences d'une augmentation générale de la circulation. Il pense qu'elle produirait une hausse des prix, mais qu'elle altérerait les rapports entre les débiteurs et les créanciers; c'est, en effet, ce qu'enseigne l'histoire monétaire. Aussi ajoute-t-il que rien n'est plus nécessaire aux Américains qu'une leçon expérimentale sur la stabilité de l'étalon monétaire, intermédiaire des échanges. A cet égard, M. Taussig était prophète, puisque la crise de 1893 a été un véritable avertissement. Cet avertissement suffira-t-il ? Certainement non. M. Taussig nous en donne lui-même la preuve, en effet; il termine son travail en donnant son adhésion (2) au projet conçu par M. Fairchild, secrétaire d'État du Trésor en 1887. M. Fairchild proposait d'autoriser le Trésor à accepter tout l'argent qui lui serait offert et à émettre des notes en échange, le tout sans autre limite que l'appréciation par la Trésorerie de la saturation ou de la non-saturation d'argent à un moment donné. M. Taussig admet que ce régime n'expulserait pas l'or. Il se fait, sans s'en douter, le complice des idées qu'il a combattues avec talent (3).

Dans son livre, M. Taussig ne s'est pas occupé des intérêts ni des agissements des *silvermen*. Il ne les mentionne même pas. Il est conduit lui-même, malgré ses propres arguments, à verser dans les erreurs du milieu pour lequel il écrit. Il faut en conclure que rien ne saurait préserver les États-Unis d'une grande crise monétaire. Ils y sont condamnés par l'activité infatigable des *silvermen* et par leurs propres préjugés. La prédiction de M. Taussig s'accomplira avec lui et malgré lui : « *No* « *lesson just now is more important for american democracy than that stability is* « *the first quality needed in the medium of exchange, and that only harm can re-* « *sult from experimenting with it, and looking to changes in it forth cure of real* « *or fancied evils* (4) ».

L'analyse du mémoire de M. Taussig permet au lecteur de pénétrer suffisam-

(1) *American Economic Association*, p. 113.
(2) *Ibid.*, p. 113.
(3) *Ibid.*, p. 118.
(4) *Ibid.*, p. 113.

ment dans le fond du milieu économique et monétaire américain pour nous autoriser à résumer plus rapidement les autres éléments des polémiques américaines sur la question monétaire.

Le livre de M. Howard Cowperthwait (1) est d'une touche plus ferme et plus nette. Point d'hésitations, point de contradictions, comme dans celui, si distingué au surplus, de M. Taussig. L'auteur pénètre moins dans tous les détails et les replis du problème monétaire aux États-Unis; mais son utilité n'en est pas amoindrie parce qu'il enseigne et propage, ce qui est et ce qui sera longtemps indispensable aux États-Unis, des notions saines sur la monnaie. Le vieux public européen, que les discussions monétaires ont constitué et lentement éclairé sur les questions complexes de la monnaie aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, n'existe pas aux États-Unis. C'est un milieu nouveau, ardent, ambitieux, spéculateur, qui s'imagine pouvoir arracher, au moyen de la monnaie, des profits qu'elle ne peut procurer. Après un bon chapitre sur les évolutions de la monnaie et sur les effets que la quantité respective des métaux précieux exerce sur leur valeur, c'est-à-dire sur leur qualité, vient un chapitre, non moins remarquable, sous une forme très simple, relativement aux prix. Si les prix moyens des céréales et du coton brut avaient à peu près maintenu leur niveau, si les *farmers* n'étaient pas trop mécontents, comme le dit M. Howard Cowperthwait, il n'y aurait pas de si grandes difficultés monétaires aux États-Unis. Les *farmers* n'accepteraient que de l'or et dédaigneraient l'argent. Leurs sympathies pour l'argent proviennent uniquement de l'espoir que leurs produits, représentés par de l'argent, vaudront et leur rapporteront davantage. D'où l'intérêt de démontrer aux *farmers* qu'ils se trompent sur la nature des prix et sur les liens existant entre les prix et la monnaie. Les prix varient et ont toujours varié d'après les besoins de la consommation et les conditions de la production. Si, de 1880 à 1884, l'exportation des céréales et des farines des États-Unis a diminué de 334 millions de dollars en valeur, c'est que les marchés importateurs ont pu se pourvoir à plus bas prix ou ont diminué leur demande; c'est que, disposant d'étendues illimitées, les *farmers* ont oublié de proportionner la mise en culture aux besoins des consommateurs. Ce qui est vrai des prix en général s'applique nécessairement aux salaires, réglés par les mêmes lois. Si le nombre des ouvriers, si la multiplicité et la puissance des machines modifient les conditions de la production par une accélération supérieure à la demande, les salaires seront menacés comme les prix; on ne voit pas en quoi la constitution de stocks d'argent ou d'or, immobilisés dans les caves, pourrait y remédier. A la fin de son livre (chapitre IX) M. H. Cowperthwait met en scène, dans un dialogue, le sénateur Stewart, partisan de la libre frappe de l'argent par le gouvernement fédéral, et divers autres personnages. Il touche ainsi à la question pratique qui intéresse en ce moment si vivement tous les Américains. En cas de libre frappe, l'argent, dit-il, que les États-Unis produisent eux-mêmes en si grande quantité (159 millions de dollars en 1889 au lieu de 40 millions en 1855), se précipitera vers les hôtels de monnaie fédéraux avec une rapidité proportionnelle au poids des stocks existant, notamment l'énorme stock de la Banque de France, qui ne sert à rien. La Banque de France le remplacera en or américain. On sait que cet argument palpable est l'un de ceux que les Américains saisissent le

(1) *Money, silver and finance,* New-York, 1892. Dans le même sens : Ehrich, *The question of silver,* 1893, New-York.

mieux, de même qu'ils croient volontiers que la France pourrait faire remonter le cours de l'argent. Ils sont absolument convaincus que si le cours de l'argent se relevait, leurs céréales, leurs jambons et leurs cotons produiraient beaucoup plus.

M. Trenholm est descendu un peu plus tard dans l'arène monétaire (1). Son livre : *The People's money,* a été rédigé en vue de l'immense public américain qui absorbe, depuis quelque temps, une quantité énorme de volumes, de brochures, d'articles, sur le *silver problem* et le *free-coinage,* sans, probablement, y comprendre grand'-chose encore, puisque nous voyons, en France, s'enseigner et se répandre les sophismes qui y circulaient il y a 200 ans. M. Trenholm se rapproche plutôt des idées hésitantes de M. Taussig que de la clarté et de la précision de M. H. Cowperthwait. M. Trenholm met au premier plan, et en cela il rend un véritable service à la science monétaire, l'erreur capitale des Américains, erreur fort ancienne, puisqu'elle a persisté chez les Romains pendant plus de 900 ans, fleuri pendant tout le moyen âge, convaincu Louis XIV, le Régent et la Convention, la toute-puissance des institutions politiques — monarchies ou parlements — sur la monnaie. Là est encore, après les travaux des économistes monétaires italiens, après Copernic, après Newton, après Adam Smith, après Turgot, l'erreur monétaire fondamentale de notre époque et des Américains tout spécialement. Il est évident que monarchies et parlements peuvent faire des lois monétaires, et encore dans de certaines limites, mais il est non moins certain que si ces lois ne concordent pas avec les conditions monétaires et économiques de leur moment, elles ne pourront être exécutées ou qu'elles seront cause de graves préjudices. « A cet égard, ajoute M. Trenholm, les Américains subissent le même sort que les Russes et les Autrichiens (2). » Nous ne traduisons cette boutade de M. Trenholm que pour ce qu'elle vaut; il est certain que M. Trenholm aurait mieux fait de choisir les Argentins et les Péruviens. La comparaison eût été plus frappante. En analysant le livre de M. H. Cowperthwait, nous avons mis en relief une grave erreur du public américain, celle de chercher des profits monétaires quand les luttes économiques donnent des pertes; avec M. Trenholm, en voici une seconde, plus dangereuse encore, à mettre en évidence, la crédulité en la puissance monétaire des congrès, qui pourraient triturer, tripoter la monnaie, tout comme Ulpien pensait que les empereurs romains, successeurs des consuls et du sénat, l'avaient fait : *Quidquid Cæsari placuit, legis debet habere vigorem.* En conséquence, les vieux cuivres teintés d'argent devaient passer pour de l'argent, de même que les assignats de la Convention ou les billets de Law. Erreur, très populaire, même en France, probablement encore. Eh bien, ce pouvoir est, au contraire, très sévèrement limité. Ce qui domine, dans la monnaie, ce n'est pas son caractère politique, mais sa nature physique. Le pouvoir de l'homme est borné à reconnaître les qualités physiques de la monnaie et à les adapter à ses besoins. C'est la raison pour laquelle Ephron, le Héthéen, demande à Abraham 400 sicles d'argent du champ qu'Abraham lui achète pour le tombeau de Sarah (3); exemple choisi par M. Trenholm afin de montrer le rapport entre la valeur des objets et l'expression monétaire de cette valeur. Deux faits dominent dans ce contrat : la valeur du champ pour Ephron, la quantité d'argent qu'il re-

---

(1) *People's money,* 1893, New-York.
(2) *Ibid.,* préface, p. IX.
(3) *Ibid.,* p. 238.

cevra en échange. Point de difficulté sur le premier; c'est à propos du second que le législateur, monarque ou parlement, prétend intervenir, en altérant les qualités physiques de l'argent, ou de l'or, ou leurs rapports. Mais si Abraham ne livre pas à Ephron l'argent, en quantité et qualité, adéquat par sa valeur à la valeur du champ, Ephron gardera son champ.

Comme les relations entre la valeur des objets et la valeur de la monnaie sont fondamentales! M. Trenholm les a traitées avec soin dans les chapitres IV à IX de son livre. Il admet la confiance parmi les conditions de la monnaie (chapitre VII); mais la confiance est une résultante, elle ne saurait être une condition ni une cause. Il incline à exagérer l'action des pouvoirs politiques et il ne dit pas assez carrément que cette action doit être exercée d'après les conditions physiques des métaux précieux. Le législateur ne peut que donner l'estampille. Tout le surplus est strictement limité, parce que toutes les fois qu'une monnaie ne reçoit pas l'accueil auquel elle a droit, elle prend la fuite, elle disparaît.

Sous ces réserves, M. Trenholm reconnaît parfaitement l'avenir de l'or, sa condition supérieure (1) : 1° c'est le métal précieux qui possède la plus haute valeur intrinsèque; 2° partout c'est celui qui jouit de la confiance universelle; 3° il a le prix le plus stable. M. Trenholm croit devoir ajouter que c'est le préféré du marché de Londres.

M. William Brough a publié, à New-York, son livre *The natural law of money* (2), après la crise monétaire de 1893; il est donc postérieur aux ouvrages précédents. M. Brough attribue, en partie, l'acuité actuelle du problème monétaire aux États-Unis à la composition du milieu américain, dont une partie vient à peine d'échapper à l'esclavage (3); néanmoins, il demeure convaincu, ce qui est à expérimenter, que, dans son ensemble, le peuple américain ne consentira jamais à se fier à l'étalon d'argent. Ses conclusions ne laissent pas que d'être singulières et même dangereuses. Sous le titre de *free metallism,* M. Brough consentirait à rendre à chaque État confédéré son indépendance monétaire; l'un aurait l'étalon d'argent, comme le Colorado (4), l'autre l'étalon d'or — auquel M. Brough donne ses préférences, mais sans trop blâmer la majorité des Américains qui se prononcent honnêtement, dit-il, pour l'argent.

Les idées défendues par ces divers publicistes ont été simultanément expliquées, passées au crible de la discussion hebdomadaire ou mensuelle par plusieurs des excellents organes financiers de la presse des États-Unis : *the North American Review, the Banker's Magazine, the Commercial Chronicle, the Bradstreet, the Nation, the Quarterly Journal of Economics,* tous ayant un public important et une autorité réelle. A raison de leur public, plusieurs de ces journaux, notamment *the American Review* et parfois *the Banker's Magazine,* auquel on peut joindre *Rhodes Banking Journal* (5), ont donné des articles pour les deux opinions, ce qui

(1) *People's money*, p. 260. 1893, New-York.

(2) New-York, 1874.

(3) *Ibid.*, p. 151.

(4) *Ibid.*, p. 136.

(5) Joindre à ces publications celles de l'*American statistical Association,* surtout au point de vue de la statistique, Boston, 1893, notamment le fascicule de 1893 contenant un article de M. Muhleman sur le caractère et le volume de la monnaie aux États-Unis. M. Muhleman est l'auteur d'un livre technique : *Monetary system of the world,* sur lequel nous reviendrons à propos de la situation monétaire des États-Unis. Il n'est pas favorable aux nouvelles théories monétaires américaines.

n'a jamais eu lieu pour les autres journaux, organes particuliers des immenses intérêts des banques et du commerce aux États-Unis; *the Bradstreet* et *the Commercial Chronicle,* dont toutes les personnes au courant des affaires américaines apprécient l'autorité, n'ont jamais varié; ils ont toujours représenté et défendu les principes de la monnaie, immuables comme tout ce qui a pour fondement la nature physique des faits.

Cet appui de la grande presse financière et commerciale a été et est encore très précieux, mais suffira-t-il pour prévenir, aux États-Unis, une véritable crise monétaire ? Nous le souhaitons sans l'espérer.

VI. *Polémiques favorables à l'argent.* — On possède, en Europe, moins de documents, ouvrages, articles de revues, journaux émanant des publicistes et journalistes qui ont pris en main la cause de l'argent. Le centre de la polémique favorable à l'argent n'est plus dans les grandes cités commerciales de l'Atlantique, mais à Chicago, même plus loin, soit au sud, dans le Kentucky et le Colorado, soit plutôt dans les États argentifères de toutes les Montagnes Rocheuses, Montana, Wyoming, Nevada, Californie. On peut dire que les Américains de l'Atlantique sont pour l'étalon d'or, et les Américains du Pacifique pour la libre frappe, *the free-coinage,* c'est-à-dire pour l'étalon d'argent. A Chicago, les deux courants se rencontrent et se livrent une bataille permanente. Il s'est cependant constitué, à Boston, ville d'industrie, un foyer bimétalliste, c'est-à-dire acceptant à peu près la libre frappe et par suite l'étalon d'argent, ce qui aujourd'hui ne peut signifier autre chose que l'expulsion mécanique de l'or.

Rappelons que l'ouvrage qui représente le plus complètement le parti du *free-coinage,* c'est-à-dire des *silvermen,* des *silveristes* et des *farmers,* est toujours, surtout pour les *silvermen,* le livre de M. Dana Horton: *The silver pound* (1). Dans cet ouvrage, M. Dana Horton attaque de front le système monétaire de l'Angleterre, les idées des autorités sur lesquelles il est fondé. Ce n'est pas un livre de polémique, mais plutôt une exposition critique des théories monétaires qui ont prévalu définitivement en Angleterre et par suite en Europe au XVIIIe siècle. On n'a pas ajouté grand'chose aux arguments de M. Dana Horton, au point de vue monétaire. M. Dana Horton pense que l'argent reprendra sa place avec un rapport fixe dans le mécanisme monétaire. On lit son livre avec un réel intérêt, parce qu'il est écrit avec une grande clarté et que les théories monétaires ne sont pas appuyées sur les sophismes de tous genres qui ont été récemment jetés dans la bataille monétaire.

C'est à un tout autre point de vue que s'est placé M. W. A. Peffer, auteur d'un ouvrage plus récent : *the Farmer's silde, his troubles and their remedy* (2), *L'intérêt du cultivateur, ses épreuves et leur remède.* Cet ouvrage est précisément composé à un point de vue auquel M. Dana Horton n'a pas touché, au point de vue agricole. M. Dana Horton représente les producteurs d'argent — c'est l'intérêt métallique. M. Peffer intervient en faveur des cultivateurs, des *farmers.*

Bien qu'à tout point de vue nous nous séparions entièrement de M. Peffer, nous reconnaissons que son livre a un grand intérêt, parce qu'il expose les *desiderata,*

(1) London 1887. M. Dana Horton a inséré un article dans le *Fortnightly,* octobre 1893, dans lequel il rafraîchit ses arguments.

(2) New-York, 1894.

les épreuves de l'agriculture américaine, l'un des faits économiques les plus extraordinaires et les plus complexes de l'histoire de la civilisation. M. Peffer a divisé son œuvre en cinq parties qu'il y a lieu de suivre en détail : 1° progrès de l'agriculture aux États-Unis; 2° conditions actuelles; 3° moyens d'améliorer ces conditions; 4° réponses aux objections; 5° résultats à espérer.

1° Cette première partie contient quatre chapitres. Dans les deux premiers, M. Peffer résume les progrès de toute sorte qui constituent la colonisation américaine, spécialement les progrès de l'agriculture. Il résume ainsi les progrès les plus notables :

	1850. —	1890. —
	1,000 dollars.	
Richesse générale	7,155,780	66,000,000
Manufacture (industrie) . . .	1,919,108	5,369,572
Valeur des *farms*.	3,271,575	10,197,096
— du bétail	544,180	1,500,464
— des céréales (1867). .	4,284,037	1,320,255

Ces résultats sont très beaux; mais les revenus annuels ont pour fondement principal les céréales qui, depuis 1869, ont beaucoup baissé :

Années. —	Froment. —	Maïs. —	
		Le bushel de	
1869	94,1	73,3	47,6
1889	69,8	28,3	22,9

Cette baisse peut laisser vivre le cultivateur, mais elle ne lui permet pas de remplir ses engagements.

2° Or, les engagements du cultivateur sont très lourds. Ils se composent des salaires qu'il doit à ses ouvriers et des intérêts à payer à ses créanciers. M. Peffer s'occupe d'abord des créanciers. Le chapitre III : *the Mortgage burden* (1) est un des plus curieux de son livre. La culture ne peut se faire sans avances. Ces avances, il faut les emprunter. C'est la loi de toutes les agricultures, de toutes les colonisations. M. Peffer donne un tableau incomplet de la dette hypothécaire; mais dans son grand mémoire sur l'agriculture aux États-Unis, M. Levasseur a dressé (2) l'état des dettes hypothécaires et chirographaires de l'agriculture américaine. Il résulte de cet état que la dette hypothécaire s'élève à 1,693 millions de dollars ou 8,468 millions de francs et à 2,200 millions de dollars ou 11 milliards de francs avec la dette chirographaire. C'est une grosse charge, quant au capital et quant aux intérêts. M. Peffer soutient que les cultivateurs américains ne peuvent plus y faire face et qu'ils sont tous *dans la vallée et sous l'ombre de la mort,* attendu que la baisse du blé est telle qu'ils se trouvent hors d'état de payer les intérêts de leurs dettes. Pour démontrer cette affirmation, M. Peffer dresse un tableau comparé des profits agricoles de deux cultivateurs pendant 40 ans et 4 mois et des intérêts composés

(1) P. 34.

(2) *La Propriété Foncière aux États-Unis,* voir *Économiste français*, 24 novembre 1894. La dette hypothécaire urbaine s'élève à 3,750 millions de dollars. — Total de la dette hypothécaire : 30 milliards de francs avec intérêt de 5 à 7 p. 100.

au taux de 7 p. 100 d'un capital de 300 dollars pendant le même laps de temps. Il arrive à 24,200 dollars pour les profits et à 104,550ᵈ,70 pour les dettes. Avec ces données, il s'abandonne à des hypothèses plus invraisemblables encore, telles qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper, mais il en tire la conséquence que l'intérêt au taux de 7 p. 100 des capitaux nécessaires à la colonisation agricole est supérieur de beaucoup à la moyenne des profits de l'agriculture.

En un mot, la mise en culture de territoires nouveaux exige le concours de capitaux considérables qu'il faut rémunérer. Sans ces capitaux, la colonisation dure des siècles, avec d'infimes labeurs et les plus dures épreuves. On rencontre des gens qui s'imaginent que l'occupation, le défrichement, la mise en culture d'un territoire sont chose toute simple et qu'il suffit au laboureur de vouloir pour pouvoir. *Fiat lux et lumen factum est.* Il n'en a jamais été ainsi que dans les rêves des utopistes. En réalité, rien de plus coûteux et de plus aléatoire que les grandes colonisations agricoles, en tous temps et sur tous les territoires. La colonisation agricole de l'Europe ne s'est faite que tardivement et a exigé de nouvelles institutions qui ont été l'époque féodale. Elle a été précédée d'une longue civilisation urbaine durant laquelle quelques capitaux ont été fournis et peu à peu appliqués à la culture du sol, mais si modiques, si restreints, que le servage, prolongé pendant au moins 700 ans, a été la condition de l'exploitation de la terre. Combien les États-Unis se sont trouvés dans de meilleures conditions! Ils ont pu opérer, opérer vite avec les bras et les capitaux du trop-plein de l'Europe; c'est grâce à ce trop-plein qu'ils sont parvenus, en 80 ans environ, à exploiter environ 300 millions d'hectares; grâce aussi au concours de pas mal d'esclaves nègres qui forment aujourd'hui un bloc de 8 millions de têtes. Dans une œuvre aussi vaste, la plus grande que l'humanité ait encore faite avec si peu de temps, il y a nécessairement une part considérable dans l'aléa, part d'autant plus forte que l'esprit de spéculation, qui excitait la race américaine et qui est comme inhérente à son puissant organisme, a été l'un des principaux facteurs de cette gigantesque entreprise. Les Américains ont d'abord voulu se suffire à eux-mêmes, puis entrer en lutte avec l'Europe, lui fournir son pain, sa viande, ses fruits. C'était une lutte grandiose, mais téméraire, basée sur une appréciation erronée des ressources infinies de l'Europe et des efforts prodigieux qu'exigera le territoire des États-Unis pour être mis sur le même pied de culture que l'Europe. Excités par leur ardeur, les Américains ont acheté, défriché, semé, planté de tous côtés, sans se rendre bien compte des besoins, et emprunté de toutes mains. On évalue la dette territoriale rurale à 30 milliards de francs, exigeant, au taux moyen de 7 p. 100, un assez gros intérêt. Dans les cinquante premières années de ce siècle, le taux était de 12 p. 100, sans compter la dette des chemins de fer, qui retombe, pour partie, sur les cultivateurs. Aussi, dit M. Peffer, « ce sont les manufacturiers, les banquiers, les constructeurs de chemins de fer, les capitalistes, qui ont fait notre condition actuelle (1) ». Ce qui n'est pas sans une part de vérité; mais sans eux que serait la colonisation des États-Unis ?

3° La colonisation des États-Unis est une œuvre extraordinaire, mais elle ne donne pas les profits sur lesquels on comptait. C'est le thème de la seconde partie

---

(1) P. S. M. Peffer en arrive même à l'injustice. Il renie l'efficacité des progrès de la science. Il les calomnie comme Schopenhauer : Que m'importent le télégraphe, le téléphone, les machines, si je perds de l'argent ?

du livre de M. Peffer. — *A.* Les difficultés ont grandi avec les distances, le travail du cultivateur est devenu plus pénible, plus onéreux, sa condition a empiré. — *B.* La compétition intervenue entre cultivateurs a pris un caractère grave; on s'arrache les prix, ils baissent. — *C.* Le cultivateur est éloigné des centres politiques, on n'y entend plus sa voix; il est ignoré, inconnu, méconnu. — *D.* Cependant, les chemins de fer ouvrent chaque jour de nouveaux territoires, nouvelles unités en culture, nouveaux compétiteurs. — *E.* Le taux de l'intérêt n'a pas baissé avec le prix des produits *et la dette est restée la même,* malgré la diminution de valeur de la terre; par suite l'intérêt est *destructeur de la propriété* (1), qui appartient plutôt au prêteur qu'au cultivateur..... — *H.* La législation financière des États-Unis n'a rien fait pour venir en aide aux cultivateurs accablés..... — *K. Act* intervenu, il est vrai, le 28 février 1878, le *Bland bill* ordonnant au secrétaire d'État des finances d'acheter d'abord pour 2 millions de dollars d'argent par mois, puis 4 millions, mais les secrétaires d'État n'ont guère exécuté cet ordre. — *L.* Par suite, la monnaie est insuffisante; il existe une contraction monétaire qui a pour résultat de nous placer sous la griffe du change.

Telles sont les plaintes formulées au nom des *farmers.*

4° Comment leur donner satisfaction ? La réponse de M. Peffer est péremptoire.

A. Maintien du *silver bill;* achat exact chaque mois de 4,500,000 dollars d'argent contre lesquels le Trésor lancera dans la circulation autant de notes; alors disparaîtra la contraction monétaire.

B. Révision des tarifs. Des droits assurant la réciprocité sur les produits agricoles étrangers procureront des ressources au Trésor, tout en limitant la concurrence. Il faut relever les prix.

C. Réglementation des transports et des chemins de fer régis par d'aveugles intérêts particuliers, soit au point de vue des services techniques, soit au point de vue financier.

D. Réglementation des agences commerciales pour l'échange des produits.

E. Réformes monétaires complètes. M. Peffer les établit d'après les principes suivants : I. La monnaie est l'instrument indispensable au commerce, aux échanges; *les dollars sont les wagons du commerce.* — II. Commerce et monnaie, wagons, c'est au Congrès à tout régler, c'est lui qui doit approvisionner la nation de monnaie à de justes conditions. — III. Il réglera d'abord tous les intermédiaires commerciaux, notamment les changeurs. — IV. Quelle quantité de monnaie faut-il à la nation ? M. Peffer répond que la quantité de monnaie dépend, non du montant de la population, mais de son activité économique. Il fixe à 1 milliard de dollars la quantité nécessaire pour soulager le peuple, parce qu'il estime à 1 milliard de dollars l'arriéré de la nation depuis 15 ans. — V. C'est le gouvernement et non les banques qui émettra ce milliard de *bonds,* destinés *au peuple même,* et moyennant un intérêt en rapport avec ses ressources. — VI. Les avances seront à court terme et à long terme. Court terme, de 1 à 3 mois, intérêt 1/4 de 1 p. 100 pour le mois et 1/2 de 1 p. 100 pour 3 mois. Les banques nationales seraient chargées des prêts à court terme. — VII. Quant aux avances à long terme, elles seraient consenties par une nouvelle administration générale, sous la surveillance du Trésor fédéral. Les prêts auraient une durée de 1 à 11 ans. Ils se feraient contre une garantie hypothécaire

(1) P. 79. Comparer : *The ruin of american farmes Nineteenth,* novembre 1892.

*

au taux de 1 p. 100 par an. M. Peffer évalue à 9 millions le nombre des propriétés hypothéquées aux États-Unis, en 1890. M. Peffer pense que le taux général hypothécaire baisserait à 3 p. 100 devant la concurrence des 4 milliards de francs qu'il prêterait à 1 p. 100. Ces détails ne sont, au surplus, que secondaires; ce que nous avons voulu mettre en évidence, c'est, avant tout, le projet de venir au secours de la colonisation par un accroissement subit de la circulation fiduciaire et monétaire. — VIII. Comment le milliard de dollars sera-t-il émis? Le gouvernement fédéral achètera l'or et l'argent qui lui seront offerts et il émettra 3 dollars papier contre 1 dollar d'or ou d'argent. — IX. La circulation sera augmentée ainsi pour le bien général national qui a souffert de la cessation des achats d'argent. Le Trésor devait acheter 596,000,000 de dollars d'argent en 148 mois et il n'en a pris que pour 308,199,261 ou 51 p. 100, d'où une contraction dans la circulation monétaire prévue; même contraction de la part des banques nationales, qui ont réduit leurs émissions de 227,000,000 de dollars. — X. Quant aux relations entre l'or et l'argent associés dans cette frappe sans limite, M. Peffer ne s'en occupe pas. Il ne s'inquiète pas de dire si tous les *bonds* émis par le Trésor fédéral seront échangeables contre de l'or. Dans son idée, le Trésor aurait le droit de rembourser en or ou en argent, c'est-à-dire en argent. — XI. M. Peffer accepte, en effet, comme nous allons le voir, le principe d'une nouvelle application générale du papier-monnaie aux États-Unis, afin de venir en aide au peuple.

Ainsi, malgré ses immenses ressources, la colonisation américaine rappelle exactement les petites colonisations de la Grèce et de Rome, pour lesquelles, également, le poids de l'intérêt des capitaux empruntés était si lourd et donnait lieu à tant de difficultés. Il est commode de parler de partager les propriétés, mais ce partage prend un aspect bien différent lorsque l'on réfléchit aux difficultés si grandes de la constituer.

Selon M. Peffer, il ne dépend que des cultivateurs de réaliser ses plans. Ils n'ont qu'à s'organiser, à multiplier les *granges,* les *alliances,* les associations mutuelles et surtout se séparer nettement des anciens partis politiques, qui n'ont fait que les exploiter.

5° Dans la quatrième partie, M. Peffer répond aux objections. Il accepte le papier-monnaie; il accepte une nouvelle répartition des bénéfices sociaux; il accepte carrément une sorte de banqueroute générale, dans le genre de celle de Solon, par la diminution des dettes et de l'intérêt, par l'avilissement monétaire. Il oppose les 11,620,000 familles possédant 11,215,000,000 de dollars aux 1,200,000 possédant 7,500,000,000 de dollars et aux *182,000* possédant 43,587,000,000 de dollars. Nous ne pouvons vérifier ces proportions; nous les croyons exagérées, mais elles ont un fond de vérité; une puissante aristocratie s'est constituée aux États-Unis. Cela était inévitable.

M. Peffer se console en rappelant les édits de Law et les lois de la République Argentine. Il oublie la banqueroute de Law et celle des assignats.

6° Trois pages suffisent à M. Peffer pour récapituler les avantages de ses plans : I. Destruction de la valeur commerciale de la monnaie. — II. Un niveau politique plus élevé. — III. Méthode nouvelle de venir en aide aux producteurs de l'agriculture et de l'industrie. — IV. Moyens d'assister le cultivateur et tous ceux qui veulent avoir un foyer. — V. Moyens d'assister également tous ceux qui ont de certaines garanties à offrir. — VI. Égalisation des profits. — VII. Caisses d'épargne

d'État. — VIII. Système monétaire qui facilite la distribution de la richesse. — IX. Contrôle des moyens de transport. — X. L'argent à 1 p. 100 par an. Tout est là.

7° Pour apprécier l'importance du livre de M. Peffer, il ne faut pas se placer au point de vue des idées monétaires qui ont prévalu en Europe, mais au point de vue de celles qui prévalent aux États-Unis. Ce public se compose en grande majorité d'une multitude d'immigrants, de propriétaires (*farmers*), de manufacturiers, de spéculateurs de tout acabit, accourus ou élevés pour faire rapidement fortune, éblouis par l'immensité des ressources du territoire américain autant que par les progrès des sciences industrielles contemporaines, de telle sorte qu'ils sont poussés à la fois par le plus âpre désir de s'enrichir avec tous les moyens et par la plus profonde conviction qu'il leur suffit de vouloir pour y parvenir. On peut les comparer aux terribles Normands du moyen âge. Tous les obstacles doivent être surmontés, vaincus, brisés. La monnaie est un obstacle. Il faut en changer les conditions (1).

Ce n'est pas la première fois que les Américains entreprennent une lutte contre les lois économiques et monétaires. De 1834 à 1842, même jusqu'en 1848, ils ont essayé de substituer le papier aux métaux précieux. La lutte, qui a provoqué, de 1836 à 1842, une crise effroyable, n'a réellement cessé qu'en 1848, lors de la découverte des placers de Californie.

Tous les Américains n'ont pas lu le livre de M. Peffer, la plupart n'en entendront jamais parler, mais tous partagent les idées qui y sont développées : 1° accroître la circulation fiduciaire monétaire ; 2° payer les dettes avec un métal, le meilleur marché possible, et même avec du papier légal, garanti ou non garanti ; 3° contraindre l'État à faire des avances à un taux d'intérêt qui tende à amoindrir les profits en général ; 4° expulser les produits européens des États-Unis, en même temps que les nouveaux immigrants ; 5° amoindrir les grosses fortunes du commerce et de l'industrie elle-même ; 6° au besoin, renoncer au remboursement en or des engagements que le Trésor a promis de payer en or. Point d'illusions sur ce point. Beaucoup d'États particuliers ont manqué à leurs obligations et n'en ont aucun souci. Les Américains ont, à peu près, renoncé à l'espoir de faire un arrangement international avec l'Europe (2). Ils ont reconnu l'Europe trop forte, trop bien armée. Ils renoncent à s'entendre avec elle ou à la combattre. Ils se replient sur eux-mêmes. Ils acceptent l'isolement, sauf à faire à l'intérieur une liquidation favorable aux débiteurs et, par suite, contraire aux capitaux de l'Europe. Ils se contenteront d'imposer leurs préférences et leurs lois à toutes les Amériques.

On peut maintenant se rendre compte de la solidité de l'alliance contractée entre les *silvermen* et les *farmers*. Les conséquences, pour les États-Unis, du triomphe de cette alliance seront de limiter leurs rapports avec l'Europe, sans les exposer à un change trop lourd, tant qu'ils produiront une notable quantité d'or. Cette production d'or est pour eux un bouclier, un moyen d'équilibre. Les États-Unis, par suite, souffriront moins que le Mexique et les autres États américains. Quant à l'Europe, elle aura à redouter, de moins en moins, la concurrence des États-Unis. D'un côté, elle pourra toujours s'y pourvoir des objets qui lui seront nécessaires et d'un autre

---

(1) Depuis la publication de son livre, M. W. A. Peffer est devenu sénateur et gouverneur du Kansas. C'est un des chefs du *populist party*. (*North American Review*, décembre 1893.)

(2) Comparer *A farmer's view of free-coinage* (*North American Review*, juin 1893).

côté, les classes riches américaines, trop puissantes pour être sérieusement entamées, ne se priveront jamais des produits supérieurs de la civilisation européenne. La politique du *free-coinage* pourra léser quelques intérêts européens, spécialement anglais, mais, en général, elle sera très favorable à l'Europe, en lui facilitant la lutte économique contre les États-Unis, en en diminuant l'âpreté et l'étendue. Sous ce rapport, la découverte, l'exploitation, la productivité des mines d'or de l'Afrique australe, dans les mains des capitalistes d'Angleterre et de France, comptera parmi les plus heureuses chances de l'Europe. Ces mines ont consolidé et assis sa suprématie économique sur un rocher d'or.

Nous n'avons pas à discuter les applications des idées et des plans de M. Peffer. Ils sont le produit des conditions économiques actuelles des États-Unis et, avant tout, de l'œuvre de la colonisation. Ils comportent une banqueroute qu'on peut justifier par des sophismes qui, au surplus, ne sont pas sans avoir cours en Angleterre, en France et en Allemagne. Les Romains et les rois du moyen âge ont été des banqueroutiers endurcis. Les princes hindous n'ont pas dû être fort scrupuleux. Les avances de capitaux par l'État à un taux d'intérêt inférieur au cours du marché ont été et sont encore pratiqués en Angleterre, mais sans extravagance. Ce taux d'intérêt aura-t-il l'avantage de faire baisser tous les profits ? Cela est peu probable et absolument contradictoire avec la soif d'enrichissement des Américains.

Appartiennent au même courant d'opinion : *the Political sciences Quarterly* et *the Quarterly journal of Economics*. Le premier représente la *Columbian university* et le second le milieu de Boston. Ce sont des organes considérables de l'opinion publique aux États-Unis. Dans le numéro de septembre 1893, M. Ch. Spahr a donné une violente critique des arguments monétaires de M. Giffen, directeur des douanes anglaises. Dans cette critique, M. Spahr maintient avec insistance que l'or jouit d'une plus-value (appréciation) qui porte préjudice aux débiteurs. C'est l'un des plus dangereux sophismes de l'opinion bimétalliste, parce que c'est le fondement de la banqueroute. Le créancier n'a pas droit, en effet, d'être payé avec un métal surprécié, mais les Américains oublient qu'il ne doit pas être payé avec un métal déprécié. M. Spahr entre donc dans une longue discussion pour établir l'appréciation de l'or, afin de pouvoir libérer les débiteurs avec un métal perdant 50 p. 100. Nous venons de voir que M. Peffer n'a aucun scrupule de ce chef, pas plus que la grande majorité des *farmers*. Ces derniers sont prêts à accepter tous les moyens *légaux* de payer moins. Il en a été de même à l'époque de Law et des assignats, de même à divers moments de la République romaine et de l'Empire. C'est un beau profit que de payer 30 milliards de francs avec un métal qui n'en vaut que 15. Voilà où conduit le sophisme de l'appréciation de l'or. Qui ne sait, qui ne voit en France, où les deux métaux précieux circulent avec une grande abondance, que l'or ne jouit d'aucune appréciation ? que sa tendance réelle est vers la baisse ? que toute prime a disparu ? que les apparences d'appréciation sont un pur effet d'optique, dû à la grande baisse de l'argent. M. Spahr remet encore sur le tapis une erreur bien démodée, celle de la fixité du rapport entre l'or et l'argent. On trouve, sur ce point, un tableau du prix comparé de l'or dans le numéro du même recueil, de juin 1894 ; le prix de l'or, de 1841 à 1872, aurait varié de 3485f,95 le kilogramme en 1846 à 3426f,69 le kilogramme en 1854, avec une moyenne de 3473f,41 de 1841 à 1850 ; de 3440f,04 de 1851 à 1865, et de 3446f,90 de 1866

à 1872; moyenne générale : 3,451f,90. Pendant cette même période, l'argent n'a pas été plus fixe :

1841-1850. . . .	220,60 le kilogr. en moyenne.		
1851-1865. . . .	222,99	—	—
1866-1873. . . .	222,36	—	—

Moyenne : 222,11, maximum : 225,56 en 1858; minimum : 220,09 en 1842. Quelles conséquences peut-on tirer de ces variations ? Sur la moyenne générale, l'or a varié de 1,60 p. 100 et l'argent de plus de 2 p. 100 (1).

Aussi, tout en appréciant le mérite du mémoire de M. Taussig, *the Political sciences Quarterly* ne se range pas à ses opinions et repousse celle de M. Cowperthwait (2).

Les articles acceptés sur les mêmes questions par *the Quarterly Journal of Economics* (3) participent des mêmes idées. C'est le fond sur lequel M. Peffer a élevé ses plans. M. Benjamin Andrews se prononce également pour l'appréciation de l'or et pour la légitimité des réclamations des *farmers* de l'ouest en faveur de l'argent dans une sorte de déclaration de principes du comité bimétalliste de Boston. Sans aller aussi loin, M. Walker, le publiciste américain auquel est dû le livre : *On money* (4), a inséré dans le même recueil (5) un travail sur la monnaie dans lequel les Américains retrouvent cette complexité (6) d'idées qui les égare sur les questions monétaires, notamment sur les conditions physiques et métalliques de la monnaie. Il est certain que la monnaie n'est pas tout à fait la même chose pour un Français que pour un Américain. Le même numéro de ce recueil, d'ailleurs fort intéressant, renferme un article sur l'intérêt qui cadre tout à fait avec les idées de M. Peffer et celles des *farmers*. Sur quel droit est réellement basé l'intérêt des capitaux ? M. Carves ne reconnaît que le risque pour fondement de l'intérêt. Avec cela, on traite sans scrupule ses créanciers. C'est la théorie de M. Peffer (7).

Citons encore comme spécimen de la confusion des notions américaines sur la monnaie un article de M. John Davis, dans *the Arena* (8). La monnaie, conclut M. Davis, demeure un des principaux facteurs du problème de la civilisation. Cette définition n'a rien de rassurant. Il ajoute : c'est la vie ou la mort. On dirait tout aussi bien : c'est la lumière ou les ténèbres, lorsque le cas de Ephron le Héthéen est si clair! Il échange son champ contre des sicles d'or que lui remet Abraham, voilà la monnaie. Il importe de ne pas confondre la monnaie (or, argent,

(1) *Political sciences Quarterly* (vol. VIII, 1893, et IX, 1893), edited by the University Faculty of political science of Columbia college, Boston-Chicago.

Dans le même sens figure au premier rang des organes du bimétallisme américain l'*Engineering and mining Journal*, New-York, excellent recueil technique, mais dont nous ne partageons pas les théories monétaires.

(2) Volume VII, juin 1892.

(3) Avril 1874, *the Quarterly Journal of Economics*, Boston.

(4) 1878, Boston.

(5) Octobre 1893.

(6) Sur cette complexité, comparer *Monetary Standards*, journal of political economy, juin 1894.

(7) Avril 1892, Boston.

(8) Comparer la critique de la théorie de l'intérêt de M. Bœhm-Bawerks, par M. T. Walker, *Quarterly Journal of Economics*, july 1892.

cuivre, mais toujours *matière*) avec les instruments monétaires qu'on y substitue temporairement, sans la remplacer : billets de banque, traites, chèques, lettres de change, opérations des *clearings*, mandats postaux, sont des instruments monétaires, ils ne sont pas monnaie.

(*A suivre.*) E. FOURNIER DE FLAIX.

III.

CHRONIQUE DES BANQUES, CHANGES ET MÉTAUX PRÉCIEUX.

L'ardeur avec laquelle le public s'est jeté dans la spéculation des mines d'or et un certain réveil de l'esprit d'entreprise ont amené un resserrement sensible du capital vers la fin du mois de septembre et la hausse du taux de l'escompte dans plusieurs banques. En Autriche, il a été porté de 4 à 5 p. 100 le 13 septembre, en Russie, de 4 à 5 p. 100 le 1er septembre, en Suisse, de 3 à 3 1/2 p. 100 le 25 septembre.

La Banque impériale d'Allemagne a été mise particulièrement à contribution, son encaisse et ses comptes courants ont fortement diminué dans le mois de septembre, tandis que la circulation augmentait; néanmoins, elle n'a pas jugé à propos de prendre des mesures restrictives; voici, du reste, les principaux articles du bilan des grandes banques :

		31 juillet.	31 août.	30 septembre.
		Millions de francs.		
Banque de France.	Encaisse	3 309	3 315	3 274
	Circulation . . .	3 473	3 341	3 363
	Portefeuille . . .	941	611	478
Banque d'Allemagne.	Encaisse	1 272	1 239	1 143
	Circulation . . .	1 367	1 342	1 603
	Portefeuille . . .	718	702	916
Banque d'Angleterre.	Encaisse	953	1 031	1 069
	Circulation . . .	671	657	678
	Portefeuille . . .	592	605	632
Banque d'Autriche-Hongrie.	Encaisse	711	726	733
	Circulation . . .	1 222	1 172	1 232
	Portefeuille . . .	338	359	453
Banque de Belgique.	Encaisse	104	104	107
	Circulation . . .	445	435	431
	Portefeuille . . .	381	371	364
Banque des Pays-Bas.	Encaisse	284	282	281
	Circulation . . .	441	429	430
	Portefeuille . . .	121	114	107
Banques italiennes.	Encaisse	514	507	502
	Circulation . . .	1091	1 066	1 090
	Portefeuille . . .	293	291	296
Banque de Russie.	Encaisse	1 970	1 984	1 970
	Circulation . . .	4 302	4 316	4 386
	Portefeuille . . .	438	436	441

Les encaisses or se présentent comme suit :

	31 juillet.	31 août.	30 septembre.
Banque de France	2049	2054	2023
Banque d'Angleterre	953	1031	1069
Banque d'Autriche-Hongrie . . .	431	449	459
Banque d'Espagne	200	200	200
Banque des Pays-Bas	108	108	108
Banques italiennes	443	444	439
Banque de Roumanie	57	62	64
Banque de Russie	1957	1957	1943 (1)
Banques suisses	82	82	82

L'*Economist* de Londres vient de faire paraître sa statistique semestrielle des *Joint stock Banks* du Royaume-Uni; elle se résume ainsi :

	Joint stock Banks anglais.	Banques d'Écosse.	Banques d'Irlaode.
Nombre des banques	103	10	9
Nombre des succursales.	2677	1008	493
Capital souscrit . . . . £	208674115	29135000	25299231
Capital versé	58678393	9302000	7109231
Valeur du capital versé au cours du jour .	169160600	26590500	19523600
Dépôts en comptes courants.	485277381	93489068	43612697
Encaisse et effets à court terme	144163223	22165770	10642482
Portefeuille valeurs.	133367658	31068042	17644605
Portefeuille commercial	323607269	60743952	30971328
Immeubles	22639536	6359933	1293720

Le journal *der Deutsche Œkonomist* donne une statistique analogue portant, en 1894, sur 137 banques par actions, il a remonté cette statistique jusqu'en 1886; nous la reproduisons seulement pour les cinq dernières années, en millions de marks, ces chiffres sont ceux du dernier bilan de l'exercice :

	1890.	1891.	1892.	1893.	1894.
Nombre de banques. . .	136	135	134	133	137
Capital.	1622	1624	1653	1668	1700
Créanciers divers	1296	1291	1292	1345	1639
Dépôts	792	821	789	798	970
Acceptations	563	561	586	581	668
Billets au porteur. . . .	1295	1313	1328	1297	1402
Obligations hypothécaires.	3082	3353	3721	4001	4491
Caisse	1125	1282	1207	1176	1431
Débiteurs	1718	1703	1800	1841	2041
Effets de commerce . . .	1670	1661	1651	1611	1736
Valeurs.	409	474	467	490	538
Avances.	643	508	551	556	647
Prêts hypothécaires . . .	3378	3640	4016	4350	4817

M. le Dr Schenck, avoué des sociétés coopératives allemandes, vient de publier la sta-

(1) Voici la situation complète de l'or à la Banque de Russie à la fin de septembre :

	Millions de francs.
Fonds d'échange des billets de crédit et encaisse de la Banque	1943
Fonds à l'étranger.	53
Or appartenant au Trésor en dépôt à la Banque.	482
Total.	2478

tistique annuelle de ces associations, pour l'année 1894; nous en extrayons les renseignements ci-après, en faisant toutefois remarquer que ces chiffres ne sont pas absolument comparables d'une année à l'autre, car ils ne se rapportent pas à toutes les banques coopératives mais seulement à celles qui publient leur bilan.

Années.	Nombre de sociétés.	Membres.	Crédits et prorogations.	Capital et réserves.	Emprunts des banques.
—	—	—	—	—	—
			Millions de marks.		
1885. . .	896	458 080	1 534	129	402
1886. . .	881	451 452	1 522	132	412
1887. . .	886	456 276	1 602	135	427
1888. . .	901	461 356	1 592	136	425
1889. . .	1 002	490 627	1 514	135	425
1890. . .	1 072	518 003	1 641	146	454
1891. . .	1 076	514 524	1 562	144	439
1892. . .	1 075	512 509	1 539	147	434
1893. . .	1 038	502 184	1 519	148	436
1894. . .	1 047	509 723	1 550	156	457

Le mode de distribution des crédits est intéressant :

Années.	Avances sur effets de commerce.	Avances sur reconnaissances.	Escomptes.	Prêts hypothécaires.	Prêts par comptes courants.
—	—	—	—	—	—
			Millions de marks.		
1885. . .	507	104	391	11	520
1886. . .	482	99	387	12	542
1887. . .	500	94	389	18	601
1888. . .	489	95	384	20	597
1889. . .	513	105	346	19	531
1890. . .	530	110	407	15	580
1891. . .	557	91	353	14	516
1892. . .	573	91	317	14	544
1893. . .	567	96	310	10	525
1894. . .	587	94	316	12	540

La production de l'or au Transvaal reste toujours très considérable, cependant, il y a une légère diminution en septembre, provenant de ce que les pilons ont travaillé deux jours de moins qu'au mois d'août.

Les rendements publiés par la chambre des mines de Johannesburg sont les suivants :

Années.	Juillet.	Août.	Septembre.
—	—	—	—
		Onces troy.	
1890. . .	3 590	3 900	4 139
1891. . .	4 998	5 375	5 969
1892. . .	9 216	9 311	9 814
1893. . .	11 481	12 382	11 792
1894. . .	15 283	15 922	16 080
1895. . .	18 150	18 525	17 723

La situation monétaire des États-Unis, qui s'était améliorée à la suite de l'émission des bons et des engagements pris par le syndicat des émetteurs de ne plus exporter d'or, est redevenue inquiétante : le contrat du syndicat des bons étant expiré, les sorties d'or ont recommencé.

Voici les entrées et les sorties d'or, du 1er janvier à la fin de septembre, pour les 3 dernières années :

Années.	Exportations.	Importations.
1893 . . $	69 830 429	56 846 242
1894 . . .	84 287 296	14 293 473
1895 . . .	69 455 374	23 410 418

Il a été impossible au Trésor de maintenir sa réserve d'or à 100 millions de dollars. L'encaisse et la circulation du Trésor à la fin des trois derniers mois se présentent comme suit :

	31 juillet.	31 août.	30 septembre.
	Millions de $.		
Or	155,4	149,4	143,5
Argent	512,7	511,4	507,7
Total de l'encaisse	668,1	660,8	651,2
Greenbacks et autres billets	334,1	329,8	309,8
Certificats d'or	48,1	49,1	50,6
Certificats d'argent et billets de 1890	434,2	433,2	437,5
Total de la circulation	816,4	812,1	797,9
Réserve d'or	100,0	100,0	92,9

Pendant le mois de septembre, l'or a fait, à Paris, une légère prime, amenée par la hausse du papier sur Londres, où le marché français avait à régler d'importants achats de valeurs sud-africaines et à faire des remises pour le compte du gouvernement russe à la suite de l'emprunt chinois émis sous la garantie de la Russie. La prime a été cotée cinq fois en septembre ; elle est restée comprise entre 1 et 2 1/2 p. 1000.

L'argent métal, à la suite de quelques demandes de l'Extrême-Orient, a été plus ferme. Voici les cotes de Londres et de Paris :

	A Londres, l'once standard.	A Paris, perte pour 1000.
31 juillet	30 1/4	495
31 août	30 9/16	489 1/2
30 septembre	30 9/16	487 1/2

Le point le plus saillant du marché des changes, pendant le trimestre écoulé, a été la conquête du pair par la *valuta autrichienne ;* les changes des pays à finances avariées ne se sont pas améliorés. Le prix, à Paris, d'une somme équivalente à 100 fr. de monnaie étrangère, à la fin des trois derniers mois, s'établit comme suit :

	31 juillet.	31 août.	30 septembre.
Allemagne	100,00	100,00	100,17
Angleterre	100,13	100,23	100,23
Autriche-Hongrie	99,07	99,43	100,00
Belgique	100,00	99,94	99,94
Espagne	85,19	84,53	85,55
Grèce	56,33	57,14	56,84
Hollande	99,19	99,19	99,08
Italie	95,78	95,46	95,57
Portugal	80,00	85,63	80,64
Russie	67,67	67,67	67,79
Suisse	99,76	99,81	99,94
New-York	99,22	99,22	99,42
Buenos-Ayres	29,32	29,94	30,39

Pierre DES ESSARS.

IV.

Liste des ouvrages présentés dans les séances du 19 juin, du 17 juillet et du 16 octobre 1895.

Ouvrages signés. — France. — *Le Marché financier en 1894-1895*, par M. Arthur Raffalovich. — *Les Courants de migration intérieure en France*, par M. Victor Turquan. — *La statistique des houillères françaises en 1893*, par M. E. Grüner. — *Les Préjugés socialistes*, par M. Yves Guyot. — *Rapport de M. Lavertujon au Sénat sur la création de compagnies de colonisation.* — *Étude comparative de l'administration de l'enseignement primaire dans les États civilisés*, par M. Levasseur. — *Un Système monétaire international à opposer à la ligue bimétallique universelle*, par M. Cayla.

Italie. — *Rapport sur quelques réformes à introduire dans les tarifs et dans le service des voyageurs*, par M. Louis Bodio. — *De la Bienfaisance à l'époque actuelle*, par M. Riccardo Dalla Volta.

République argentine. — *L'Industrie farinière dans la province de La Plata*, par M. Carlos P. Salas.

Documents officiels. — France. — *Annuaire statistique de la France*, 15e vol., 1892 à 1894. — *État des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1894.* — *L'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les ateliers industriels.* — *Les derniers résultats des assurances sociales en Allemagne et en Autriche* (Office du travail). — *Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés et décisions ministériels, avis du Conseil d'État, concernant la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations (janvier 1805-août 1894), ainsi que les institutions qui les ont précédées.* — *Statistique criminelle*, 1892. — *Annuaire de l'École polytechnique*, 1895.

Allemagne. — *Annuaire statistique de l'Empire allemand*, 1895. — *Les Naissances, les mariages et décès*, 1893. — *Statistique des Universités nationales* (Prusse), 1890 à 1892. — *Commerce et navigation* (Hambourg), 1894. — *Les Ouvriers de l'industrie mécanique à Brünn, enquête sur les conditions du travail et du salaire.*

Angleterre. — *État annuel du commerce du Royaume-Uni avec les pays étrangers et les possessions anglaises*, 1894. — *Rapport sur le partage du gain (gain Sharing) et certains autres systèmes de bénéfices sur la production.* — *Rapport sur les salaires et les heures de travail*, 1893.

Autriche. — *Le Budget autrichien en 1891 et 1892.* — *Statistique pénitentiaire*, 1891. — *Statistique sanitaire*, 1892. — *Statistique des établissements d'enseignement*, 1891-1892. — *Statistique des procédures de faillites*, 1891.

Bulgarie. — *Mouvement commercial avec les pays étrangers*, 1er trim. 1895. — *Recensement des habitants au 1er janvier 1893.* — *Recensement du bétail, des oiseaux de basse-cour et des voitures au 1er janvier 1893.*

Espagne. — *Tableaux des valeurs des marchandises pour la statistique commerciale de 1893 et de 1894.*

Grèce. — *Commerce spécial avec les pays étrangers*, juin 1895.

Hollande. — *Annuaire statistique des Pays-Bas*, 1894.

Italie. — *Statistique judiciaire pénale de 1893.* — *Mouvement de l'état civil*, 1893. — *Bulletin du crédit et de la prévoyance;* novembre 1894 à janvier 1895, et 1er trimestre 1895. — *Bulletin de législation et de statistique douanière et commerciale*, 1er et 2e trimestres 1895. — *Statistique du commerce spécial des importations et des exportations du 1er janvier au 31 août 1895.* — *Mouvement commercial*, 1894. — *Mouvement de la population*, 1894. — *Statistique des élections générales politiques des 26 mai et 2 juin 1895.* — *Annales de statistique*, fasc. LVII. — *Statistique judiciaire, civile et commerciale*, 1893. — 1re livraison du tome VIII du *Bulletin de l'Institut international de statistique*.

Norvège. — *Statistique des hospices d'aliénés*, 1893. — *Statistique de l'Assistance publique*, 1891. — *Mouvement de la population*, 1891. — *Statistique de l'instruction publique*, 1891. — *Statistique de la navigation*, 1893. — *Statistique des prisons départementales*, 1893. — *Statistique des caisses d'épargne*, 1894. — *Statistique du commerce*, 1894. — *Statistique de l'agriculture et de l'élève du bétail*, 1886-1890. — *Compte rendu du service vétérinaire et du contrôle de la viande*, 1893. — *Statistique électorale*, 1815-1895. — *Statistique des maisons centrales pénitentiaires*, 1892-1893. — *Statistique postale*, 1894. — *Rapport sur l'état sanitaire et médical*, 1892.

Roumanie. — *Mouvement de la population en 1891.*

Suisse. — *Rapport du Bureau fédéral des assurances sur les entreprises privées en matière d'assurances en Suisse*, 1893.

Turquie. — *Statistique des Écoles bulgares dans la Turquie d'Europe*, 1893-1894.

États-Unis d'Amérique. — *Finances, commerce et immigration.*

Mexique. — *Statistique fiscale;* décembre 1894 et 1er semestre 1895.

Japon. — *Résumé statistique de l'Empire*, 9e année; 1892-1893.

Revues et publications périodiques. — *France.* — Revue des travaux scientifiques (Comité des travaux historiques et scientifiques). — Bulletin de l'Office du travail. — Bulletin du Ministère des travaux publics. — Informations et renseignements du Ministère de l'agriculture. — Annales du commerce extérieur. — Tableaux mensuels de statistique municipale de la ville de Paris. — Revue maritime et coloniale. — Journal officiel du Congo français. — Circulaires du comité central des houillères de France. — Le Rentier. — Bulletin officiel de la ligue nationale bimétallique. — Bulletin de la Société d'économie politique. — Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes. — Le Travail national. — La Réforme sociale. — Bulletin de la Société des agriculteurs de France. — Bulletin de l'Association philotechnique. — Compte rendu des séances de la Société de géographie. — L'Avenir économique et financier. — Revue du commerce et de l'industrie. — Bulletin de l'Institut des actuaires français. — Bulletin mensuel de la Société astronomique de France. — Bulletin de la Société française de tempérance. — Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. — L'Économiste européen.

Allemagne. — Communications du Bureau de statistique de la ville de Dresde. — Rapport mensuel du Bureau de statistique de la ville de Hanovre.

Angleterre. — L'Économiste. — Journal de la Société royale de statistique. — Statistical abstract pour les diverses colonies et possessions du Royaume-Uni.

Autriche-Hongrie. — Revue de statistique de la commission centrale de statistique de Vienne. — L'Économiste national.

Belgique. — Le Moniteur des intérêts matériels. — Annuaire démographique de la ville de Bruxelles.

Espagne. — Bulletin de la Société géographique de Madrid. — Revue bi-hebdomadaire des assurances. — Résumés mensuels de la statistique du commerce extérieur de l'Espagne.

Finlande. — Bulletin de la Société de géographie.

Italie. — Bulletin mensuel de situation des banques d'émission. — L'Économiste (Florence). — L'École positiviste (Rome). — La Réforme sociale (Turin). — Revue de sociologie (Palerme).

Roumanie. — Bulletin de statistique générale. — Bulletin du mouvement des naissances et des décès. — Bulletin de statistique municipale de Bucarest.

Suède. — Publications de la fondation Lorén.

États-Unis d'Amérique. — État sommaire des importations et des exportations. — The Yale review : journal d'histoire et de science politiques. — Publications de l'Association statistique américaine.

République argentine. — Bulletin de statistique municipale — Le Commerce extérieur argentin.

NOTA. — La Bibliothèque de la Société de statistique de Paris est ouverte tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures. (Ministère du Commerce, 80, rue de Varenne.)

Bibliothécaire : M. LAUGIER.

Le prix de la collection du « Journal de la Société de statistique de Paris », du 1er juillet 1860 au 31 décembre 1894, est fixé net à 630 fr. et à 525 fr. pour les membres fondateurs à vie ou se rachetant.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1895.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1895.

SOMMAIRE. — Élection d'un membre titulaire et présentation d'un nouveau membre. — Avis relatif au renouvellement partiel du bureau et du conseil. — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général et M. de Crisenoy. — Lecture, par M. Cheysson, du rapport sur le prix Bourdin; allocutions de M. le Président et de M. Pierre des Essars. — La statistique judiciaire : M. le Président. — Communication de M. Fournier de Flaix sur l'économie sociale à l'exposition de Bordeaux; discussion : MM. Moron et Cheysson. — Communication de M. A. Thomereau sur la nécessité de créer un dictionnaire raisonné de la statistique universelle; discussion : MM. Limousin et le Président.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque.
Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 1895 est adopté.

Est élu, à l'unanimité, membre titulaire :

M. Paul DOUMER, député, ministre des finances.

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance,

Sur la proposition de MM. Levasseur, Cheysson, Vannacque et E. Yvernès :

M. Georges PAULET, chef du bureau de l'enseignement commercial au Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

M. le PRÉSIDENT rappelle que les élections pour le renouvellement du bureau et du conseil doivent avoir lieu dans la séance de décembre.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur, le conseil, dans sa réunion de novembre, a dressé, comme suit, la liste des candidats qu'il propose pour les diverses fonctions :

Président honoraire : M. Émile BOUTIN, vice-président;

Président pour 1896 : M. Yves GUYOT, vice-président, en remplacement de M. Auguste Vannacque, président sortant non rééligible;

Vice-présidents : MM. Beaurin-Gressier et Fernand Faure, en remplacement de MM. Boutin et Yves Guyot;

Membres du conseil : pour 3 ans, MM. Émile Mercet et Edmond Duval, en remplacement de MM. Beaurin-Gressier et Schelle, membres sortants, et pour un an : M. Moron, en remplacement de M. Fernand Faure.

M. le Président donne lecture du paragraphe 2 du même article, d'après lequel toute autre candidature, proposée par cinq membres au moins, est, de droit, ajoutée à la liste dressée par le conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 et 8 des statuts et transmise au Secrétaire général dans les huit jours qui suivent la séance de novembre. Il prévient, en outre, la Société, que le scrutin, ouvert à 9 heures, sera fermé à 10 heures; il rappelle également que les membres de la Société, domiciliés dans les départements, peuvent envoyer leur vote, écrit et clos, au Président de la Société; mais que les membres résidants ne peuvent voter qu'en déposant, eux-mêmes, leur bulletin dans l'urne.

La Société a reçu, depuis la dernière séance, un très grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels M. le Secrétaire général cite particulièrement : 1° *Origine des habitants de Paris* (lieu de naissance des habitants de Paris en 1833 et en 1891; les étrangers à Paris, leur origine et leurs professions), par M. le Dr Jacques Bertillon; 2° *Le Régime fiscal des successions* en France et dans les principaux pays de l'Europe, par M. Léon Salefranque; 3° les derniers renseignements officiels sur *les mouvements de la population* en France, par M. l'abbé Fortin; ces brochures font suite au travail présenté, au nom de M. l'abbé Fortin, par M. Turquan, dans la séance du 15 mai dernier. L'auteur, dont les recherches remontent au commencement du siècle, s'est borné, jusqu'ici, à constater l'état stationnaire de la population de notre pays; il se propose, dans de prochaines études, de rechercher les remèdes à la diminution de la natalité.

M. le Secrétaire général signale, au nombre des documents officiels transmis à la Société par les grandes administrations de divers pays :

Pour la France : *L'Impôt sur le revenu et l'impôt sur les revenus dans les pays étrangers* (notes réunies par la Direction générale des contributions directes); — *Les procès-verbaux de la commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus*, 2 volumes; ceux *de la commission extraparlementaire du cadastre*, de juin 1893 à décembre 1894; — *La statistique de la navigation intérieure* pour 1894 (relevé général du tonnage des marchandises), 2 volumes; — *Album de statistique graphique* du Ministère des travaux publics, 1894; — *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1893; — *Résultats statistiques du dénombrement de 1891* (Paris et le département de la Seine).

Pour l'Italie : *Les Banques populaires en 1893*, avec un rapport de M. Luzzati. M. Alfred Neymarck veut bien se charger de rendre compte de cet ouvrage dans le Journal de la Société.

Pour les États-Unis d'Amérique : *16 volumes* publiés par le Département du travail à Washington. (Voir p. 443.)

M. de Crisenoy présente le 9e volume des *Annales des assemblées départementales*, qui résume les travaux des conseils généraux en 1894.

Il signale, parmi les points les plus intéressants, l'emploi donné aux 5 millions votés par le Parlement, en 1893, pour venir en aide aux victimes de la sécheresse. Les conseils généraux avaient été laissés libres d'en faire la répartition; toutefois, une circulaire ministérielle avait recommandé de les faire servir, autant que possible, à la création d'institutions de crédit agricole. Neuf conseils généraux ont suivi cet avis et les banques agricoles qu'ils ont fondées rendent de précieux services; vingt-sept conseils généraux ont préféré distribuer des secours individuels; les indemnités ont été dérisoires et les ayants droit ne les ont touchées qu'avec de grands retards, de sorte qu'elles n'ont eu que peu ou point d'utilité.

Dans un autre chapitre, on trouve la description d'un mode d'emprunt original, inauguré par le département du Doubs. L'emprunt a été émis par soumission publique; on a servi d'abord ceux qui offraient le capital le plus élevé, puis ceux qui venaient ensuite, en continuant ainsi jusqu'à ce que tout l'emprunt fût couvert; mais le département a décidé de rembourser les prêteurs en commençant par ceux qui avaient souscrit au plus bas prix. La perspective d'un placement d'une certaine durée a engagé les prêteurs à se contenter d'un intérêt moins élevé et le département du Doubs a réalisé, par ce système, une importante économie.

La statistique financière des départements, extraite du document publié chaque année par le Ministère de l'intérieur, donne, entre autres renseignements, le nombre des centimes extraordinaires supportés par chacun d'eux. M. de Crisenoy fait observer, à ce sujet, que ces chiffres ne fournissent qu'une base de comparaison très défectueuse, puisqu'il n'y est pas tenu compte de la durée des impositions : un département imposé de 10 centimes pendant 10 ans apparaît, en effet, dans la même situation qu'un autre imposé du même nombre de centimes pendant 50 ans. Le second se trouve cependant grevé de 500 centimes, alors que le premier l'est seulement de 100.

Le système dit des centimes cumulés, c'est-à-dire multipliés par la durée de l'imposition, est le seul qui donne la situation vraie; il a été appliqué dans la statistique financière et matérielle des communes de 1877, publiée en 1882. Il serait à désirer qu'il fût adopté pour tous les documents de ce genre.

M. de Crisenoy signale, à ce propos, ce fait regrettable que, depuis 1877, il n'a pas été publié de statistique financière des communes; la petite statistique annuelle, document très sommaire établi sur les budgets, ne pouvant tenir lieu des grandes statistiques périodiques.

M. le Président donne la parole à M. Cheysson pour présenter, au nom du conseil, le rapport de la commission chargée de l'attribution du prix Bourdin à l'auteur des plus remarquables études publiées dans le Journal de la Société pendant la dernière période triennale.

M. Cheysson donne lecture de ce rapport (voir p. 408 : annexe au procès-verbal), que la Société approuve et qui décerne le prix Bourdin à M. Pierre des Essars, sous-chef au secrétariat général de la Banque de France.

A la suite de cette lecture, que l'assemblée a accueillie par de vifs applaudissements, M. le Président remet à M. Pierre des Essars, au nom de la Société de statistique de Paris, la médaille d'or du prix Bourdin et lui adresse les paroles suivantes :

« Mon cher Collègue et ami, je suis heureux d'avoir à vous remettre, comme Président de la Société de statistique de Paris, la médaille du prix Bourdin, qui est la plus haute récompense dont nous puissions disposer en faveur de ceux de nos collègues que distinguent d'une manière toute spéciale leurs travaux scientifiques.

« Je n'ajouterai rien aux éloges si délicats et si mérités que notre éminent rapporteur vient de faire de vos écrits pleins d'érudition et de votre collaboration soutenue au *Journal de la Société de statistique de Paris*. Laissez-moi vous dire toutefois, en mon nom comme en celui de tous nos collègues, que par vos mérites, par la droiture de votre esprit, par l'aménité de votre caractère, vous avez su conquérir, dans notre estime et dans notre affection, une place égale à celle qu'y occupent déjà vos deux honorés prédécesseurs, MM. Neymarck et Boutin. » (*Applaudissements.*)

M. des Essars se lève et s'exprime ainsi : « Messieurs, je me sens profondément ému de l'honneur fort inattendu et très inespéré que vient de me faire la Société de statistique en me décernant le prix Bourdin. J'ai peine à me persuader que vous ayez choisi un modeste agent de la Banque de France pour lui attribuer la même récompense qu'à M. Neymarck, notre ancien président, et à M. Boutin, notre vice-président. Leurs travaux ont une importance à laquelle mes recherches ne sauraient

prétendre; aussi, je vois surtout, dans le rapport trop aimable de M. Cheysson, un encouragement et, qu'il me permette de le dire, la preuve d'une vieille amitié. J'ai conscience d'avoir apporté aux statistiques que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, tout le soin dont je suis capable; mais cela ne suffit pas et je doutais de leur valeur objective.

« C'est à vous, Messieurs, que je devais en appeler de mes hésitations; car c'est en écoutant vos discussions que j'ai compris l'existence de faits économiques, cachés sous de longues colonnes de chiffres. J'ai constamment trouvé auprès de vous un accueil dont je suis profondément reconnaissant.

« En même temps, j'avais le bonheur de recevoir les conseils d'un homme qui a été mon chef pendant bien des années et qui est resté mon ami, M. de Benque, secrétaire du conseil général de la Banque de France, le créateur de la statistique de cet établissement. Il m'a constamment soutenu et guidé. C'est à son influence, à sa bienveillance de tous les instants et à sa ferme direction que je dois de n'avoir pas abandonné les études statistiques; car le champ qui m'est plus spécialement ouvert avait déjà été moissonné. Notre confrère, M. Juglar, avait si bien recueilli toute la récolte que je ne voyais plus aucune gerbe égarée. Lorsque j'en témoignais un peu de regret, M. de Benque ne cessait de me dire : « Ayez de la patience dans la re- « cherche, de la prudence dans l'induction et vous verrez que M. Juglar n'a pas tout « emporté. » C'est à M. de Benque, Messieurs, que je reporte, du fond du cœur, le témoignage d'estime que vous avez bien voulu m'accorder. » (*Applaudissements.*)

M. le Président informe la Société que le conseil a été péniblement affecté en apprenant, par le rapport spécial du budget du Ministère de la justice pour 1896, que les statistiques judiciaires de France pourraient n'être, désormais, publiées que tous les cinq ans. Le conseil a chargé le Président de demander à la Société de vouloir bien autoriser son bureau à faire auprès des pouvoirs publics tous ses efforts en vue de prévenir l'adoption, par le Parlement, d'une pareille mesure qui aurait pour effet de priver, pendant plusieurs années, les travailleurs, de documents indispensables à leurs études.

L'assemblée, par un vote unanime, s'associe aux sentiments et aux vœux du conseil.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Fournier de Flaix sur *l'économie sociale à l'exposition de Bordeaux.*

Les documents exposés, dit M. Fournier de Flaix, ont été très nombreux et d'un haut intérêt; mais on pouvait regretter que l'emplacement choisi ne fût pas propice à leur examen et que leur classement manquât de méthode. Néanmoins, le visiteur pouvait opérer lui-même une sorte de classement pour les 367 articles exposés. M. Fournier de Flaix les divise en douze sections.

L'assistance publique comprenait de nombreux documents et des notices fort remarquables. Cette abondance s'explique par l'état florissant des œuvres charitables à Bordeaux, où la population fait montre, sur le terrain de l'assistance, de la plus louable tolérance politique et religieuse.

Dans la section de la prévoyance et de l'épargne, M. Fournier de Flaix a été frappé des difficultés qu'éprouve la création des retraites. La mutualité donne, en général, d'assez bons résultats, lorsqu'elle a pour but la création de caisses de secours.

Dans la section du travail, les renseignements sur la participation aux bénéfices donnent peu d'espoir de voir cette méthode se généraliser. Au contraire, en ce qui concerne les accidents, un atlas publié par M. Grüner, membre de la Société de statistique de Paris, montre qu'il y a d'importants progrès accomplis et que la question peut être abordée et résolue, surtout dans la grande industrie.

Nos sociétés coopératives ouvrières sont encore dans l'enfance, si on les compare à celles de l'étranger, ce qui vient certainement de l'hostilité ouverte ou latente que témoigne la législation française à l'esprit d'association.

Quant au travail des femmes, sur lequel M. Victor Turquan et Mme Pégard avaient exposé d'importants documents, il appelle les plus graves réflexions. Que deviendra la famille lorsque la femme désertera toute la journée le foyer conjugal ; que deviendront les salaires de l'homme lorsqu'il sera évincé, par la femme, de la plupart des métiers qu'il exerce ?

L'exposition de Bordeaux laisse l'impression que les sociétés actuelles marchent vers des solutions inconnues et elle prouve que le socialisme n'est pour rien dans ce mouvement, on ne le voit figurer dans aucune œuvre charitable ou sociale.

M. Moron est d'accord avec M. Fournier de Flaix sur l'importance de la section d'économie sociale à l'exposition de Bordeaux ; le jury a fait reclasser peu à peu les documents et est parvenu à leur donner un arrangement méthodique.

Il a été créé quatre sections dont chacune donnera lieu à un rapport spécial et, à l'aide de ces rapports partiels, M. Moron rédigera le rapport général dont il a été chargé.

La Société philomathique de Bordeaux, craignant la dispersion des documents exposés, veut les réunir et en former le point de départ d'un musée d'économie sociale.

M. Cheysson s'associe aux observations de MM. Fournier de Flaix et Moron au sujet de l'exposition de Bordeaux et constate qu'elles s'appliquent également, et peut-être avec encore plus de vérité, aux expositions de 1889, à Paris, et de 1894, à Lyon. C'est à Frédéric Le Play, l'un des plus grands penseurs de ce siècle, qu'appartient le mérite d'avoir compris que les expositions ne devaient pas être seulement un étalage de produits matériels, mais qu'il fallait y joindre la préoccupation du travailleur et en faire une grande enquête sur sa situation matérielle et morale. En partie réalisée à l'Exposition universelle de 1867 par « le Xe groupe » et par « le Nouvel ordre des récompenses », cette pensée généreuse et humanitaire a reçu tous ses développements, pour la première fois, dans l'exposition d'économie sociale de 1889, qui a été pour le public une véritable révélation. Elles avaient germé spontanément à l'insu l'une de l'autre, ces belles institutions, si diverses d'aspect, quoique si unes par leur inspiration et leur but, et le jour où on les rapprochait en une gerbe, il se trouvait qu'elles formaient un bouquet aussi exquis par l'éclat de ses couleurs que par la suavité de son parfum.

Le coin de l'Esplanade des Invalides où était installée l'économie sociale, a été l'un des plus fréquentés et des plus étudiés, non seulement par les hommes de science et les « professionnels », comme M. Fournier de Flaix, mais encore par la foule, par les ouvriers.

Ils étaient frappés et touchés de ce bel ensemble, où l'on s'occupait tout le temps d'eux et de leur bien-être. Devant ces tableaux, ces photographies de vieux ouvriers, attachés depuis trente ans et plus à la même maison, devant la multiplicité de ces institutions, qui pourvoient avec une sollicitude si ingénieuse à tous les besoins de l'ouvrier, opposant un remède à chacune de ses crises, le suivant du berceau à la tombe, les visiteurs exprimaient à la fois leur admiration et leur surprise. Ce n'était pas ainsi qu'on leur avait représenté la société actuelle : on l'avait donc calomniée ; elle valait décidément mieux que ne le disaient ses détracteurs et elle gagnait à être vue de près. C'était comme une « leçon de choses », qui laissait une impression profonde et salutaire.

Ce même succès s'est renouvelé à Lyon en 1894 et cette année même à Bordeaux. Il se renouvellera avec un éclat incomparable à notre prochaine exposition de 1900 et fera le plus grand honneur à notre pays.

Nous avons, en France, la fâcheuse habitude de crier sur les toits nos défauts ; notre littérature courante nous calomnie ; elle pratique, à nos dépens, l'hypocrisie, non de la vertu, mais du vice ; et l'étranger, qui pratique l'hypocrisie contraire, ne demande pas mieux que de nous croire sur parole. Quant à nos belles initiatives privées, nous les dérobons au grand jour par une pudeur délicate, qui fuit jusqu'à

l'ombre d'une réclame. C'est ainsi qu'il s'entasse des trésors dans l'ombre et qu'il faut une enquête, comme celle de 1889, pour dresser un inventaire dont personne n'aurait pu d'avance se figurer la richesse.

En étudiant, comme l'a fait M. Fournier de Flaix, les détails de cet inventaire, on est émerveillé de tout ce qu'il se dépense d'ingéniosité, d'énergie, de prévoyance, dans notre beau pays, pour lutter contre les crises de la vie, malgré leur fatalité en apparence inexorable, et diminuer le lot des souffrances humaines. Ce qui est surtout remarquable et ce qui mérite d'être proclamé, c'est la part qui revient, dans ces institutions, à l'action même des intéressés.

M. Fournier de Flaix a été sévère jusqu'à l'injustice en refusant l'esprit d'association et de prévoyance à notre population. Les ouvriers, les paysans, comprennent toujours mieux la nécessité de combiner leurs efforts et de pratiquer l'épargne. On sait les prodigieux développements pris depuis 1852 par la mutualité, et, depuis la loi de mars 1884, par les syndicats ouvriers et surtout par les syndicats agricoles. On sait aussi les sommes véritablement énormes qui sont recueillies par les caisses d'épargne. Si « tout le monde a plus d'esprit que Voltaire », on peut dire avec non moins de raison que « tout le monde est plus riche que Crésus ». C'est avec des fils ténus, mais entrelacés, que l'on fait de puissants câbles de mines; c'est avec des sous accumulés que se sont constitués les milliards de l'épargne populaire.

Après le succès éclatant de l'exposition de 1889, il s'éleva de tous les côtés des doléances sur la dispersion prochaine de ces documents, qui avaient si fortement frappé l'attention publique et éveillé tant de sympathies. Lancée, dès 1888, par M. Cheysson, l'idée d'un musée permanent fut très bien accueillie. Après bien des péripéties, dont l'histoire serait trop longue, cette idée a fini par recevoir deux applications : l'une au Conservatoire des arts et métiers, dans la nouvelle galerie Vaucanson; l'autre, 5, rue Las-Cases.

Le premier musée est une institution de l'État; il reproduit en petit l'exposition d'économie sociale de 1889, son aspect et sa classification. Des tableaux, avec des graphiques et des légendes, sont appendus aux murs et figurent aux yeux les organisations sociales qui ont obtenu les plus hautes récompenses du jury international.

Le second musée, celui de la rue Las-Cases, est une œuvre d'initiative privée due à l'admirable générosité de M. le comte de Chambrun, qui l'a magnifiquement doté. Comme celui du Conservatoire, il comprend aussi des tableaux méthodiquement classés; mais il n'est pas seulement un étalage qui livre le public à ses réflexions solitaires en face des documents placés sous ses yeux : la plupart des visiteurs n'entendent pas suffisamment ces témoignages muets; ils ont besoin qu'on les leur traduise en langage ordinaire, qu'on les commente, qu'on les mette à leur portée, qu'on les accommode à leur cas particulier. Le musée de Chambrun a compris ce besoin et met gratuitement des consultations techniques à la disposition des intéressés. Il leur ouvre une bibliothèque et des salles de travail; il leur communique tous les renseignements, les modèles de statuts, les statistiques, la bibliographie qui pourront les éclairer et les aider; il les guide pour l'agencement correct des institutions qu'ils veulent créer; il étudie la situation de celles qui existent déjà, pour dire à leurs directeurs si elles ont une situation solide ou réclament quelques travaux de consolidation ou de reprise en sous-œuvre.

Ce dualisme de musées sociaux est excellent, et c'est ici le cas d'appliquer le proverbe « qu'abondance de biens ne saurait nuire ». Mais ce n'est pas assez de deux musées sociaux; il en faudrait établir un grand nombre, comme autant de foyers de science et de paix sociales; sur la proposition et le rapport de M. Cheysson, le Congrès international des accidents du travail et des assurances ouvrières, tenu à Milan en octobre 1894, a émis le vœu que, « dans les divers pays, il soit constitué des musées sociaux, qui exposent au public des documents et des modèles relatifs aux assurances sociales et notamment à la préservation des accidents ».

Aussi M. Cheysson applaudit-il à la bonne nouvelle que vient de donner M. Moron, concernant le projet qu'aurait la Société philomathique de Bordeaux de créer un

musée social et en souhaite-t-il la prompte réalisation. Il a été également heureux d'apprendre que le jury, présidé par M. Moron, se préparait à publier prochainement le rapport sur l'exposition d'économie sociale de Bordeaux. De son côté, il se fait un devoir d'annoncer à la réunion que le jury de l'exposition d'économie sociale de Lyon, qu'il avait l'honneur de présider, met la dernière main à un volume qui comprendra quatre rapports de classe, un rapport général sur l'ensemble de l'exposition, et une introduction par le président du jury. Dans un moment où l'erreur est si répandue et si malfaisante, les saines notions de l'économie sociale ne sauraient être trop vulgarisées et l'on a tout à gagner à la diffusion de la vérité, qui est aussi pacificatrice que l'erreur est irritante et favorable à la haine et à la lutte des classes. (*Applaudissements.*)

M. le Président résume la discussion et prie M. Moron de vouloir bien communiquer en temps voulu, à la Société, son rapport général sur l'économie sociale à l'exposition de Bordeaux.

M. Victor Turquan, qui était inscrit à l'ordre du jour pour une communication sur les migrations intérieures et les courants de migration en France, demande le renvoi de cette communication à la prochaine séance, l'heure avancée ne lui permettant pas de développer suffisamment les considérations qui lui semblent justifier les tableaux, cartogrammes et diagrammes qu'il se propose de mettre sous les yeux de la Société.

M. A. Thomereau lit un travail concluant à ce que la Société de statistique de Paris entreprenne la publication d'un *Dictionnaire raisonné de la statistique universelle*. Cet ouvrage serait composé sur un plan uniforme et méthodique, peu volumineux et aussi peu coûteux que possible. Il comporterait, pour chaque article, un résumé des données numériques les plus récentes et les mieux contrôlées. Un supplément annuel le tiendrait constamment à jour. M. Thomereau ajoute que, du reste, sa proposition n'est qu'une esquisse de ce qui pourrait être tenté dans cette voie.

M. Ch. Limousin trouve la question intéressante et demande si l'on ne pourrait pas confier aux membres de la Société la rédaction des mots qui rentrent dans le cadre de leurs études spéciales.

M. le Président pense que la proposition soulève des questions très délicates et très complexes demandant à être mûrement étudiées et que la discussion ne pourra être utilement ouverte qu'après l'insertion, dans le Journal, de la note de M. Thomereau. L'assemblée adhère à cette proposition de renvoi.

L'ordre du jour de la séance du 18 décembre 1895 est fixé comme suit :

1° Élections pour le renouvellement partiel du bureau et du conseil;
2° Le développement comparatif de la richesse aux États-Unis et dans les pays d'Europe, d'après un travail de M. Mulhall, par M. Ch. Limousin;
3° Des migrations intérieures et des courants de migration en France, par M. Victor Turquan.
4° Statistique de la vitesse croissante des traversées transatlantiques, par M. Daniel Bellet.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,
Em. Yvernès.

Le Président,
A. Vannacque

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

RAPPORT SUR LE PRIX BOURDIN

PAR M. E. CHEYSSON, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE.

Notre ancien et regretté Président, M. le Dr Bourdin, nous a laissé en mourant une somme de 1 000 fr., dont les arrérages sont destinés à la constitution d'un prix à décerner en son nom, tous les trois ans, à l'auteur du meilleur article paru au Journal de la Société pendant cette période. Ce prix a été attribué une première fois, en 1889, à M. Alfred Neymarck; une seconde fois, en 1892, à M. Boutin, et sa haute valeur est suffisamment attestée par le nom de ces deux collègues, éminents et chers entre tous.

Pour la troisième échéance, celle de cette année, le Conseil a bien voulu me charger du rapport, comme il l'avait fait en 1889 et en 1892. J'ai donc, cette fois encore, la tâche infiniment honorable de vous rendre compte de sa décision.

J'ai peur qu'en me condamnant à cette double récidive, le Conseil n'ait été imprudent : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité. » Sans doute, eussions-nous été mieux inspirés, lui, en changeant de rapporteur, moi-même, en déclinant son invitation. Mais je n'en ai pas eu le courage, à cause de la douce obligation qui allait ainsi m'être imposée de relire attentivement tous les articles de notre Journal.

J'imagine, mes chers Collègues, que, comme moi, en face de la marée montante de livres, de journaux, de revues, de documents de toutes sortes, qui envahissent votre table de travail, vous ne parvenez pas, quelque envie que vous en ayez, à tout lire. Vous êtes forcés de faire un choix; vous notez les articles dont le sujet vous agrée, dont la valeur vous est garantie par le nom du signataire; vous vous promettez de les savourer à loisir: mais trop souvent le courant vous entraîne et vous laissez sur son rayon, sans même en couper les feuilles, le livre ou le numéro de revue avec lesquels vous étiez entrés en coquetterie un certain jour sans lendemain. Si l'enfer est pavé de bonnes intentions, nos bibliothèques en sont bourrées.

C'est donc une véritable bonne fortune que d'être tenu de revenir en arrière et de se plonger dans une publication substantielle, qu'on avait à peine effleurée. La confiance du Conseil m'a gratifié de ce devoir et je l'en remercie; car j'y ai pris « un plaisir extrême » et, si je vous fais part de cette impression personnelle, c'est pour vous engager à vous procurer la même satisfaction, en lisant ou en relisant à votre tour la collection de notre Journal et en particulier ses trois dernières années.

Vous ne manquerez pas, après cette lecture, de partager mon admiration pour la vitalité de notre Société, pour la vaillance de ses collaborateurs, et ma reconnaissance pour notre cher et dévoué Secrétaire général, M. Yvernès, auquel incombe la tâche obscure, mais difficile et méritoire, d'assurer la marche de notre recueil et d'en maintenir, sinon même d'en rehausser le niveau.

Elles sont très bien remplies, ces trois années 1892, 1893 et 1894, dont nous devons récompenser le meilleur article. A moins d'avoir étudié ces 36 numéros mensuels, on ne saurait se douter de toutes les richesses qu'ils contiennent. C'est là vraiment qu'on peut bien se rendre compte de l'universalité de la statistique et de l'étendue illimitée de son domaine. Il n'est pas de sujets qu'elle ne touche et qu'elle n'éclaire d'une lumière qu'on aurait jadis trouvée indiscrète. D'anciennes ordonnances royales, vous le savez, considéraient comme un crime d'État « de débiter ou de colporter les écrits concernant les réformes des finances ». Le cardinal de Richelieu voulait qu'elles restassent secrètes, parce qu'elles constituaient le nerf

de la guerre. Au siècle dernier, un Parlement déclarait qu'il y avait « des chiffres séditieux ». S'ils avaient vécu sous l'ancien régime, les auteurs de nos articles auraient attiré sur eux les foudres du pouvoir, et le moindre mal auquel ils se seraient exposés, aurait été de voir supprimer leur pension sur la cassette du roi, ainsi qu'il advint à l'historien Mézeray pour avoir trop librement parlé de la chose publique (1). Heureusement, pour eux et pour nous, on n'a plus, aujourd'hui, besoin d'héroïsme quand on veut aborder ces sujets statistiques. Il suffit d'avoir du talent et nos rédacteurs remplissent cette condition, de manière à contenter les exigences les plus difficiles.

La statistique était donc regardée dans le passé avec une certaine défiance, comme une preuve de « libertinage de l'esprit ». Mais elle a bénéficié de tous les progrès qu'a faits le pays dans sa participation de plus en plus directe à la conduite de ses affaires. Aussi, en 1860, à l'inauguration de notre Société, Michel Chevalier, notre premier président, affirmait-il, et à bon droit, que, dans un régime représentatif, la statistique était un organe aussi essentiel au Gouvernement pour guider sa marche qu'aux gouvernés pour éclairer leur contrôle.

La Société s'est chargée de justifier amplement cette pensée de Michel Chevalier par ses travaux, qui se sont attaqués avec vigueur et compétence à tous les problèmes de notre époque, qu'ils fussent financiers, démographiques, fiscaux, administratifs, économiques ou sociaux.

On comprend qu'en face de cette moisson si riche, il soit malaisé d'en détacher un épi entre tous. Le Conseil a donc éprouvé l'embarras que j'exprimais déjà en son nom dans mes deux précédents rapports de 1889 et de 1892 : « l'embarras des richesses ». Il a commencé par élaguer les articles de simples « variétés », les compilations, les comptes rendus, la bibliographie, les notes, les chroniques, tout ce qui, en un mot, n'était pas un travail de première main, ayant son originalité propre. En vertu d'une jurisprudence déjà appliquée en 1889 et en 1892, il a écarté également les articles des membres du bureau de la Société et de ses anciens Présidents. C'était une mesure pénible, et qui emportait d'un coup des travaux dont je dirai assez la valeur, en disant qu'ils étaient signés de MM. Neymarck, Coste, Ducrocq, de Foville, Levasseur, de Crisenoy, Vannacque, Yvernès...

Après ces diverses éliminations, qui nous ont permis de voir plus clair, au prix de douloureux sacrifices, nous nous sommes immédiatement mis d'accord sur le choix de l'auteur à désigner à vos suffrages pour le prix Bourdin.

Cet auteur est notre collègue, M. Pierre des Essars, dont le nom est tout à fait digne de prendre place sur le livre d'or de nos lauréats, à côté de ceux de MM. Neymarck et Boutin.

Par la position qu'il occupe à la Banque de France, comme chef du bureau des études économiques de ce grand établissement, M. des Essars est à même de bien voir les questions financières. Pour un esprit exact et avisé comme le sien, la Banque de France est à la fois un observatoire et un laboratoire. Il a été obligé de fouiller les problèmes de crédit, de change, plus encore qu'il ne l'aurait fait dans les temps normaux, puisque la Banque est depuis quelques années aux prises avec cette question, capitale pour elle, le renouvellement de son privilège, que notre ami, M. Neymarck, et tant d'autres avec lui, somment en vain les pouvoirs publics de résoudre. Dans une crise pareille, il faut tout étudier, tout prévoir : nécessité féconde, s'il en fut, pour enrichir la statistique et pour former un statisticien. C'est ainsi, et sous la pression de sa vocation personnelle et de ses devoirs professionnels, que notre collègue a graduellement acquis dans ces matières l'autorité que chacun lui reconnaît aujourd'hui.

Il a mis sa grande compétence au service de notre Société, dont il est devenu l'un des collaborateurs les plus précieux et les plus actifs.

---

(1) Voir le discours prononcé le 16 octobre 1895, à la séance solennelle de rentrée de la Cour des comptes, par M. le premier président Boulanger.

Chacune des trois années du Journal pour la période de notre prix contient de lui de nombreux et remarquables travaux.

Je ne dirai qu'un mot de ses *Chroniques trimestrielles des banques, changes et métaux précieux*. Elles sont très hautement appréciées des spécialistes et constituent de véritables modèles pour la sûreté des informations et le bon ordre de leur groupement. Je glisserai aussi sur les notices bibliographiques qu'il a consacrées à divers ouvrages et sur les observations judicieuses qu'il a présentées dans plusieurs de nos séances et qui ont augmenté l'intérêt de nos discussions.

Les articles qui ont retenu notre attention sont : *les Encaisses des banques d'émission depuis 1881 ; les Effets de commerce et l'escompte en France de 1881 à 1890 ; les Exportations d'or aux États-Unis de 1891 à 1893 ; la Crise des changes.*

Les trois premiers articles sont de la très bonne statistique. Remplis de chiffres exacts que l'auteur a su recueillir aux sources les plus sûres, ils définissent avec autant de précision que de clarté la vie des banques et les courants des métaux précieux.

Quant à l'article sur la *Crise des changes*, il est original et mêle à la statistique des considérations très précises et très lumineuses sur le mécanisme obscur des changes et sur ses répercussions économiques.

Enfin, bien que ce travail soit de 1895, nous avons encore tenu compte à M. des Essars de son savant article sur la *Vitesse de la circulation de la monnaie*, où il a soumis ce phénomène aux lois du calcul exact et retrouvé par une méthode, absolument neuve et dont il a tout le mérite, les conclusions que notre éminent collègue, M. Juglar, a dégagées de ses belles et fécondes recherches sur les crises.

Ces articles ne sont pas de ceux qu'on analyse; il faut les lire, il faut s'en pénétrer pour donner une base solide à ces discussions qui agitent et passionnent même le monde des financiers, des commerçants et des agriculteurs.

Tels sont, très sommairement résumés, les motifs qui ont déterminé le choix du Conseil et l'ont décidé à décerner à l'unanimité le prix Bourdin à M. Pierre des Essars, pour l'ensemble de ses articles insérés au Journal de la Société pendant les années 1892, 1893 et 1894.

Le Rapporteur,

E. Cheysson.

III.

DE LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE ET DES REMÈDES A Y APPORTER.

I. — De l'insuffisance de la natalité et de ses causes.

1. La natalité décroît en France depuis un siècle.

C'est avec surprise et avec regret que j'ai lu dans le *Journal officiel* de l'année dernière et dans celui de cette année que l'affaiblissement de la natalité française était dû à ce que la guerre, il y a 25 ans, a supprimé un certain nombre de jeunes gens et diminué, pendant quelques mois, le nombre des naissances. Une opinion aussi paradoxale demanderait à être fortement appuyée; cependant, on ne l'appuie absolument sur aucun commencement de preuve. On endort ainsi l'opinion publique qui n'a que trop de tendance à se désintéresser de ce terrible problème.

Le mal qui prépare la déchéance de la France est malheureusement beaucoup

plus grave et plus invétéré. Il ne date ni de la guerre (qui n'a eu sur lui aucune influence, ni grande, ni petite), ni d'un demi-siècle, mais d'un plein siècle entier, ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

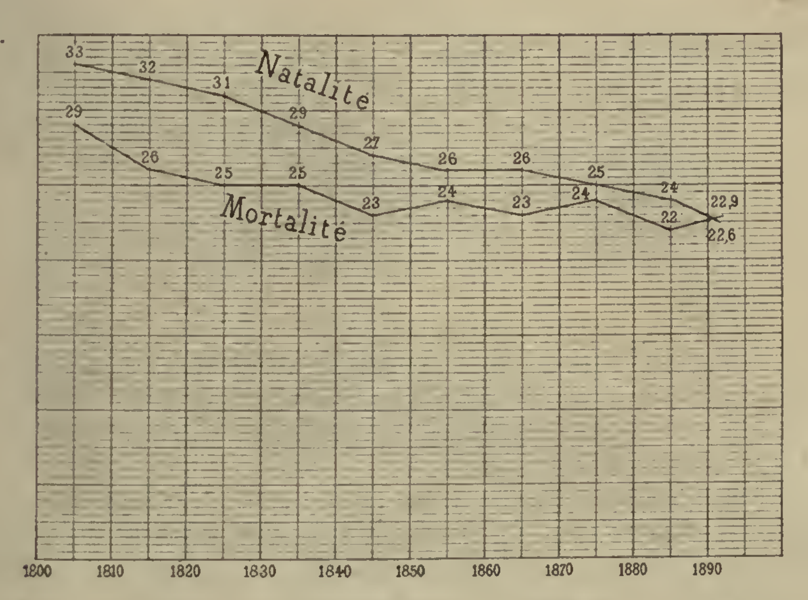
France.

Sur 1.000 habitants, combien (moyenne annuelle) *de :*

Périodes.	Naissances (mort-nés exclus).	Décès.	Périodes.	Naissances (mort-nés exclus).	Décès.
1801-1810. . .	33	29	1851-1860. . .	26	24
1811-1820. . .	32	26	1861-1870. . .	26	23
1821-1830. . .	31	25	1871-1880. . .	25	24
1831-1840. . .	29	25	1881-1890. . .	24	22
1841-1850. . .	27	23	1891-1893. . .	22,6	22,9

Nous considérons des périodes décennales afin de nous abstraire des fluctuations annuelles, et de montrer les tendances générales de la natalité et de la mortalité en France.

Elles sont très faciles à voir : la natalité diminue presque régulièrement d'un point par période décennale. Naturellement, et conformément à une loi connue, il en résulte que la mortalité diminue aussi, mais elle diminue moins régulièrement et surtout beaucoup moins vite. En sorte qu'il était très facile de prévoir que, le mouvement continuant (et pourquoi se serait-il arrêté ?), le nombre des décès ne tarderait pas à égaler, puis à dépasser le nombre des naissances. Non seulement la guerre n'y est pour rien, mais le fait pouvait être annoncé longtemps avant qu'elle eût lieu.



Natalité et mortalité de la France, depuis le commencement du XIX[e] siècle, par périodes décennales.

Les chiffres marqués sur la figure expriment le nombre annuel des naissances ou des décès par 1.000 habitants pendant la période correspondante (les dates sont marquées au bas de la figure).

Mon père, notamment, a fait cette prédiction il y a déjà très longtemps. Après avoir déploré la « décroissance continue de la natalité française, fait démographique universellement présenté par tous les départements », il marque son effroi de le voir « si prononcé, si continu, depuis le commencement du siècle, si désastreux, si inquiétant, puisqu'il menace de réduire à une proportion minuscule la nationalité française ». Et il ajoute : « Nous sommes fatalement conduits à rétrograder plus bas encore. »

C'est donc à des causes profondes, déjà anciennes, et dont l'action est sans cesse plus forte, qu'il faut attribuer l'abaissement continu de la natalité française.

2. La diminution de la natalité est un fait spécial à la France.

Nous chercherons plus loin, par l'analyse des chiffres, quelles sont ces causes. Auparavant, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'étranger pour voir s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que l'abaissement de la natalité soit un phénomène général.

Dans le tableau suivant, nous étudions les résultats des principaux pays de l'Europe pendant au moins un demi-siècle. Nous y voyons qu'aucun pays ne présente la diminution progressive, continue, de la natalité, que nous déplorons en France. La Suède, seule, à cause d'une diminution constante de la nuptialité, présente une natalité décroissante, mais combien ses chiffres actuels sont supérieurs à ceux de la France ! En Angleterre, la natalité a diminué sensiblement dans la dernière période décennale ; mais il n'y a pas en ce pays, pas plus que dans dans aucun autre, une diminution progressive, constante de la natalité, comme en France. La natalité a été pendant la dernière période ce qu'elle avait été en 1841-50; et la portée de ce fait ne doit pas être exagérée. La diminution de la natalité a été accompagnée (peut-être même précédée et commandée) par une diminution de la mortalité. Je n'examine pas ici la difficile question de savoir si cette diminution de mortalité, qui se remarque à tous les âges, est due à l'amélioration du bien-être des classes pauvres, ou si elle est due aux efforts très grands pour améliorer l'hygiène ; mais le parfait parallélisme des deux mouvements (la baisse a été de 3 points pour l'une comme pour l'autre) montre assez qu'ils sont liés l'un à l'autre ainsi qu'il arrive presque toujours (loi du parallélisme des mouvements de population). La natalité anglaise me paraît donc ne devoir baisser encore que si la mortalité lui en montre le chemin.

Pour juger la marche de la natalité en Prusse, il faut faire abstraction de la période exceptionnelle 1816-20 qui suivit des guerres terribles et désastreuses : on sait qu'après ces grandes secousses, la nuptialité et la natalité sont toujours très actives ; il en fut ainsi en Prusse malgré les disettes successives des années 1816, 1817, 1818, qui gênèrent la compensation et la reportèrent en partie sur les années suivantes; la natalité fut donc grande surtout en 1819, 1820, 1821 (45 et 44), puis elle baissa jusqu'en 1826 où elle perdit d'un coup 4 points. Depuis 1826, jusqu'à nos jours, on peut dire qu'elle n'a pas subi de variations sérieuses ; la guerre de 1870 l'a fait augmenter pendant quelques années; puis elle s'est abaissée à son niveau normal.

En Saxe, où la natalité est exubérante, nous ne constatons non plus aucune variation appréciable depuis 1841.

En Bavière, la natalité était abaissée autrefois par une législation détestable qui interdisait le mariage aux pauvres. L'abrogation de cette loi (1) a eu pour effet d'augmenter très rapidement la natalité, qui depuis quelques années a tendance à se ralentir, tout en restant bien au-dessus de ce qu'elle était autrefois.

En Italie, nous ne disposons que de trente ans d'observation, ce qui est bien peu; nous y voyons pourtant que la natalité a une légère tendance à augmenter.

En résumé, nous voyons qu'aucun pays européen dans son ensemble ne présente, comme la France (2), une diminution constante et continue de sa natalité depuis un siècle. Aucun n'a un taux de natalité appprochant du chiffre misérable que l'on observe en France (3).

Cependant quelques auteurs ont cru pouvoir affirmer que la diminution de la natalité était un phénomène général et en quelque sorte fatal. On est assez porté à admettre cette conclusion, parce qu'elle est très consolante pour notre patriotisme, mais il faudrait pourtant l'appuyer sur autre chose que le désir que nous avons de la trouver vraie. La plupart des auteurs qui l'ont formulée ne s'appuient que sur quelques années d'observation. Par exemple, M. Leroy-Beaulieu, s'appuyant sur

(1) 16 avril 1868 et 25 fév. 1872.

(2) Il y faut joindre les provinces wallonnes de la Belgique.

(3) Excepté l'Irlande, pays malade, dont les statistiques ne remontent qu'à 1865, et dont l'étude serait trop longue pour figurer ici. Les provinces wallonnes de la Belgique et les cantons français de la Suisse ont des chiffres également très faibles. Différents États de la Nouvelle-Angleterre présentent des natalités très faibles, mais ces statistiques sont très mal faites. Ceux-mêmes qui les publient m'ont déclaré oralement que 30 ou 40 p. 100 des naissances n'étaient pas déclarées! Celles du Massachusetts passent pour les meilleures, et cependant, à Boston même, on en est réduit à compléter la liste des naissances en demandant à chaque médecin, en fin d'année, d'indiquer les naissances auxquelles il a prêté son assistance. A Paris, un pareil système serait impraticable; je doute qu'il soit meilleur à Boston. Aux États-Unis, le Census est admirable et très digne de foi; au contraire, la statistique des mouvements de population est de valeur inégale et en général très médiocre; elle ne peut être maniée qu'avec une grande prudence.

Il faut aller aux antipodes pour trouver des pays où la natalité décroît comme en France. Voici, en effet, les chiffres qui concernent l'ensemble des sept colonies australiennes :

Périodes.	Nombres absolus de			Pour 1,000 habitants, combien, en un an, de		
	mariages.	naissances.	décès.	mariages.	naissances.	décès.
1861-65. . .	60.417	290.961	115.957	8.7	41.9	16.8
1866-70. . .	65.182	346.557	135.878	7.6	39.9	15.7
1871-75. . .	75.501	387.820	158.494	7.2	37.3	15.0
1876-80. . .	90.753	453.745	187.628	7.1	35.7	14.8
1881-85. . .	117.556	528.173	221.834	7.8	35.2	14.8
1886-90. . .	131.496	609.434	246.973	7.4	34.4	13.9
1891-93. . .	78.442	383.895	155.247	6.6	32.4	13.1

La natalité, d'abord très considérable, a décru progressivement et très vite. Mais cette diminution ne tient pas, comme en France, à l'amoindrissement de la fécondité des ménages, mais à la diminution de la nuptialité. En effet, la fécondité des ménages est très élevée, et n'a pas diminué. Si nous divisons le nombre des naissances par celui des mariages (méthode imparfaite, mais suffisante pour une étude rapide), nous trouvons que chaque mariage produisait, en moyenne, 4.5 enfants en 1861-65, et 4.9 en 1891-93. La diminution de la natalité (et celle de la mortalité) sont donc commandées par la diminution de la nuptialité. La mortalité est extraordinairement faible et l'accroissement de la population très rapide. Des phénomènes semblables se remarquent dans chacune des sept colonies étudiées séparément.

15 années d'observation colligées par M. Bodio, en conclut que « la *civilisation* réduit la natalité ». Cependant, en quinze ans, la civilisation n'a pas pu marcher beaucoup! Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut retenir de cette formule, mais ce que nous venons de dire montre assez qu'elle est tout au moins très exagérée. La civilisation s'est développée considérablement en Prusse depuis 1826; cependant la natalité y est restée parfaitement constante; la civilisation s'est développée en Saxe, en Bavière, en Danemark, en Norvège, en Hollande, en Italie, et cependant la natalité n'y a pas baissé.

D'où vient donc qu'un auteur aussi distingué que M. Paul Leroy-Beaulieu a pu s'y tromper et dire qu'en Prusse, par exemple, en Bavière, en Saxe, en Wurtemberg, la natalité va en diminuant? C'est bien simple. Le tableau qu'il étudiait commençait en 1874, c'est-à-dire à une époque où la natalité des différents pays allemands, obéissant à la loi de compensation, dépassait la moyenne, étant encore sous l'influence de la guerre de 1870-71, et réparant les pertes subies pendant cette période; dans les années suivantes, la natalité s'est rapprochée de la moyenne, sans descendre sensiblement au-dessous de ce qu'elle était avant la guerre (1).

En Autriche, elle n'a subi que des variations insignifiantes. En Italie, en Norvège, en Danemark, en Hongrie, en Espagne, en Portugal, en Serbie, en Roumanie, M. Leroy-Beaulieu reconnaît lui-même que la natalité n'a pas diminué.

Elle a au contraire baissé un peu en Belgique et en Suisse (et surtout dans les parties françaises de ces deux pays). En résumé, en dehors de la France et des pays français, il n'y a que la Suède et les Iles-Britanniques qui présentent une réelle et constante diminution de la natalité. En Suède, cette diminution est due à la diminution des mariages; en Angleterre et en Écosse, où elle est très récente, elle est liée à la diminution de la mortalité et c'est dans ce pays seulement qu'on peut l'attribuer, si l'on veut, au progrès de la civilisation.

Je suis donc loin de nier absolument la formule de M. Leroy-Beaulieu, mais je crois qu'il l'a trop vite acceptée d'après des documents insuffisants et trop généralisée. Il est d'ailleurs parfaitement possible que l'avenir lui donne raison; mais cette généralisation de la stérilité française n'est, jusqu'à présent, pas indiquée. Si elle se produit, ce ne sera qu'avec une extrême lenteur.

Nous nous efforcerons tout à l'heure, au moyen de l'étude des chiffres, de rechercher quels sont les éléments de civilisation qui peuvent influer sur la natalité. Qu'il nous suffise, pour le moment, de constater que cet effet prétendu fatal ne se remarque que dans les pays français, en Suède, et, depuis très peu de temps, dans les Iles-Britanniques. Dans les autres pays, même les plus civilisés, la natalité ne baisse guère. Dans aucun pays européen, le taux de natalité n'est aussi bas qu'en France; dans aucun, il ne descend depuis le commencement du siècle.

Le tableau suivant précise davantage encore la situation actuelle :

TABLEAU.

(1) M. Leroy-Beaulieu prévoit l'objection, mais il y répond bien peu. La natalité, en Allemagne, était (mort-nés compris) 38.7 p. 100 en 1861-70, puis monte à 40.7 en 1871-80 (sous l'influence de la guerre). Pourquoi M. Leroy-Beaulieu, au lieu d'examiner la période décennale suivante, se borne-t-il à comparer les chiffres de 1890, 1891 et 1892. Pourquoi ? Je ne puis croire que ce soit parce que le chiffre de 1881-90 est 38.2 (presque identique à celui de 1861-70), qui donnerait tort à sa conclusion.

Mouvement de la population des principaux pays de l'Europe, à différentes époques, par périodes décennales.

Tableau destiné à montrer les variations lentes de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité.

PAYS.	PÉRIODES.	POUR 1.000 HABITANTS, COMBIEN, EN UN AN, DE		
		MARIAGES.	NAISSANCES. (Mort-nés exclus.)	DÉCÈS. (Mort-nés exclus.)
FRANCE	1801-10	7.8	33	29
	1811-20	7.9	32	26
	1821-30	7.8	31	25
	1831-40	7.9	29	25
	1841-50	7.9	27	23
	1851-60	7.9	26	21
	1861-70	7.7	26	23
	1871-80	8.0	25	24
	1881-90	7.4	21	22
BELGIQUE	1841-50	6.9	30	24
	1851-60	7.4	30	23
	1861-70	7.5	32	24
	1871-80	7.2	32	23
	1881-90	7.0	30	20
PAYS-BAS	1841-50	7.2	35	28
	1851-80	7.9	35	27
	1861-70	8.3	36	25
	1871-80	8.0	36	21
	1881-90	7.1	35	21
ITALIE	1865-70	7.3	37	30
	1871-80	7.5	36.5	30
	1881-90	7.9	38	27
PRUSSE	1816-20	10.6	43	28.5
	1821-30	8.9	40	28.0
	1831-40	9.1	33	30.0
	1841-50	8.9	38	29.0
	1851-60	8.6	38	28.9
	1861-70	8.6	38	28.9
	1871-80	8.7	39	26.4
	1881-90	8.0	37	24.5
SAXE	1835-40	8.2	»	»
	1841-50	8.5	41.1	30.0
	1851-60	8.7	39.5	27.3
	1861-70	8.9	40.1	27.8
	1871-80	9.4	42.9	29.1
	1881-90	9.1	41.9	27.8
BAVIÈRE	1841-50	6.6	33.2	28
	1851-60	6.4	33.2	28
	1861-70	9.2	37.9	30
	1871-80	8.3	40.2	31
	1881-90	6.9	36.7	28
FINLANDE	1812-20	8.9	35.2	26.1
	1821-30	8.5	37.9	24.7
	1831-40	7.3	33.3	28.2
	1841-50	8.1	35 2	23.6
	1851-60	7.8	35.8	23.6
	1861-70	6.7	34.3	32.5
	1871-80	8.3	36.7	22.0
FINLANDE (*suite*)	1881-90	7.3	34.8	20.9
SUÈDE	1751-60	9.1	36.0	27.3
	1761-70	8.6	34.5	27.7
	1771-80	8.5	32.7	27.4
	1781-90	7.9	32.0	27.6
	1791-18	8.5	33.4	25.3
	1801-10	8.2	30.8	27.5
	1811-20	8.7	33.4	25.9
	1821-30	8.3	34.7	23.5
	1831-40	7.1	31.5	22.6
	1841-50	7.5	31.2	20.6
	1851-60	7.6	32.8	21.6
	1861-70	6.7	31.9	20.4
	1871-80	6.8	30.1	18.2
	1881-90	6.2	29.0	16.9
NORVÈGE	1801-15	7.6	27.9	25.0
	1816-25	8.7	33.2	18.8
	1826-35	7.5	33.1	19.5
	1836-45	7.2	29.5	18.8
	1846-55	7.8	31.7	18.1
	1856-65	7.2	32.6	17.7
	1866-75	6.8	30.0	17.5
	1876-85	7.0	31.7	17.0
DANEMARK	1835-44	7.7	31.6	22.1
	1845-49	8.0	32.0	22.7
	1855-59	8.1	33.8	20.4
	1861-70	7.4	31.0	20.1
	1871-80	7.9	31.4	19.5
	1881-90	7.4	32.0	18.6
ANGLETERRE ET GALLES	1801-10	8.7	»	»
	1811-20	8.1	»	»
	1821-30	8.1	»	»
	1831-40	8.0	»	»
	1841-50	8.0	32.6	22.3
	1851-60	8.5	34.1	22.2
	1861-70	8.4	36.0	22.7
	1871-80	8.1	35.4	21.4
	1881-90	7.4	32.7	19.1
ÉCOSSE	1855-60	6.8	31.0	20.7
	1861-70	7.1	35.4	22.3
	1871-80	7.2	31.8	21.7
	1881-90	6.7	32.2	19.1
AUTRICHE CISLEITHANE (Territoire actuel.)	1830-39	8.3	38.9	32.6
	1840-49	8.1	38.5	33.1
	1850-59	7.9	38.3	32.5
	1860-69	8.6	38.5	30.5
	1870-79	8.7	39.5	31.7
	1880-89	7.9	38.2	29.4

Natalité et nuptialité des principaux pays de l'Europe (1878-1882).

(*La période étudiée est 1865-1870 pour l'Espagne ; 1867-1878 pour la Russie.*)

PAYS.	NATALITÉ. Combien de naissances vivantes en un an pour 1.000 femmes de plus de 15 ans			NATALITÉ. Combien de naissances vivantes en un an pour 1 000 habitants.	NUPTIALITÉ. Combien de mariages annuels pour 1.000 habitants	
	en général.	mariées.	non mariées.		non mariés de plus de 15 ans.	de tout âge et de tout état civil.
France	68	115	10,9	24,8	45,4	7,5
Alsace-Lorraine	94	182	13,1	32,4	36,8	6,4
Belgique	94	184	13,9	29,9	40,0	6,9
Pays-Bas	109	208	6,6	35,6	48,0	7,5
Espagne	»	»	»	31,0	»	7,7
Italie	107	184	16,9	36,3	47,5	7,5
Suisse	85	176	7,4	29,9	38,6	6,9
Allemagne	114	202	20,7	37,7	49,4	7,5
Autriche	112	187	33,0	38,4	50,0	7,8
Hongrie	132	197	25,2	43,5	72,6	9,8
Russie	»	»	»	50,0	»	9,4
Suède	84	160	15,8	29,6	36,9	6,3
Norvège	95	186	14,7	30,9	42,8	6,7
Danemark	94	167	19,2	32,5	47,9	7,6
Angleterre	103	190	10,2	34,0	50,2	7,4
Écosse	100	205	13,1	33,7	39,6	6,7
Irlande	74	177	3,1	24,9	23,1	4,3

3. La faiblesse de la natalité est due principalement, à ce que les parents, lorsqu'ils ont quelque bien, sont ambitieux pour leurs enfants.

La natalité, nous l'avons dit, a diminué progressivement depuis le début du siècle, dans tous les départements, sans exception (1). Aujourd'hui, ceux dans lesquels la natalité est la plus faible, sont les riches départements normands, et les départements les plus riches de la vallée de la Garonne (le Gers, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, etc.). Déjà, au début du siècle, les Normands se distinguaient par leur faible natalité; quant aux Gascons, leur natalité a décru plus rapidement encore que celle des autres Français. En résumé, ce sont les départements les plus riches au point de vue agricole, qui produisent le moins d'enfants.

Au contraire, la natalité a toujours été un peu plus élevée dans les départements pauvres, tels que ceux de Bretagne; c'est là qu'elle a le moins baissé. Il en est de même de la Lozère, de l'Ardèche et de l'Aveyron, c'est-à-dire des départements les plus pauvres du Midi. On en peut dire presque autant du Nord, pays extrêmement riche, mais très industriel, c'est-à-dire contenant beaucoup de pauvres. Dans tous ces pays, la natalité, sans être en elle-même très considérable, est presque suffisante; elle a relativement peu diminué depuis le début du siècle. On peut donc dire que ce sont les départements les plus pauvres (ou du moins ceux qui contiennent le plus de pauvres) qui produisent le plus d'enfants.

(1) On trouvera les proportions pour chaque période décennale et chaque département depuis 1801 jusqu'en 1869 dans l'article FRANCE (*Dict. encycl. des siences médicales*), par M. Bertillon père.

On peut analyser le phénomène avec plus de soin. C'est ce que M. Chervin a fait pour le très riche département de Lot-et-Garonne (1), département qui se distingue par le très grand nombre de familles qui n'ont qu'un seul enfant; en somme, 100 familles n'y ont que 161 enfants; ce nombre s'abaisse à 140 dans l'arrondissement d'Agen (le plus riche des quatre arrondissements dont se compose Lot-et-Garonne), tandis qu'il s'élève à 163 dans l'arrondissement de Villeneuve, à 167 dans celui de Nérac et à 173 dans celui de Marmande; or, ces chiffres classent justement ces arrondissements par ordre de richesse. M. Chervin a poursuivi ensuite la même étude par canton, en comparant les chiffres avec le revenu net imposable par hectare, et il est arrivé à ce résultat que, en général (et sauf quelques exceptions), les cantons ont une natalité d'autant plus faible que la terre y est plus riche; les exceptions même confirment jusqu'à un certain point la règle, en ce sens qu'elles s'expliquent souvent par un certain développement industriel. Enfin, M. Chervin a poursuivi la même étude par commune; cette étude confirme la précédente, en donnant la clé de quelques exceptions. Ainsi, dans ce département, l'un des plus beaux et et les plus riches de France, l'*un de ceux aussi où la fortune est le plus divisée,* la natalité est exactement en raison inverse du degré d'aisance. « La volonté seule, guidée par l'intérêt, restreint la natalité dans le Lot-et-Garonne, comme dans la plupart des départements français. »

Par exemple, les habitants de l'île de Bréhat, quoique Bretons, et appartenant à l'une des quelques régions de la France où la natalité soit suffisante, sont de petits propriétaires dont le rêve est de voir leur fils employé, et, s'il se peut, syndic des gens de mer, fonctionnaire ! Aussi, pour arriver à ce beau résultat, ont-ils aussi peu d'enfants que possible. Au contraire, ceux de Lillebonne, petite ville de la Seine-Inférieure, située en pleine Normandie, pays de natalité misérable, sont en majorité de pauvres ouvriers filateurs, parfaitement résignés à ce que leurs enfants soient, comme eux, ouvriers; aussi Lillebonne, quoique ville normande, présente une natalité suffisante.

Cette règle est générale et M. Arsène Dumont l'a appuyée sur de très nombreux exemples :

A tant d'exemples qui prouvent que c'est le soin de conserver la fortune qui rend néo-malthusiennes les familles françaises, j'en ajouterai un, emprunté à la ville de Paris. J'ai classé les vingt arrondissements de Paris selon leur degré d'aisance évalué numériquement; et j'ai vu que la natalité est constamment et mathématiquement en raison inverse du degré de richesse de l'arrondissement.

Rien n'était laissé à l'arbitraire dans ce classement des arrondissements par degré de richesse; j'ai pris comme criterium statistique de la richesse, quatre signes différents parfaitement concordants. Le tableau suivant, arrangé sous une forme aussi pittoresque que possible, contient les résultats de ce classement; les seuls chiffres qui y soient marqués indiquent « combien de naissances (mort-nés compris) en un an, pour 1.000 femmes de 15 à 50 ans » (1889-1893).

Les arrondissements sont classés selon leur degré de bien-être, évalué par quatre méthodes différentes :

1° Pour 1.000 ménages de deux personnes au moins, combien de domestiques féminins ?

(1) *Bull. de la Soc. d'Anthropologie,* 22 janv. 1891.

2° Pour 1.000 mariages, combien avec contrat de mariage ?
3° Sur 1.000 individus exerçant une profession, combien sont ouvriers ?
4° Sur 1.000 individus, combien vivent dans des logements surpeuplés ?
5° Sur 1.000 individus, combien sont indigents ?

NATALITÉ à Paris selon le degré d'aisance (1889-1893).

ARRONDISSEMENTS AYANT APPROXIMATIVEMENT					
moins de 50 domestiques. moins de 100 contrats. plus de 650 ouvriers. plus de 200 surpeuplés. — **Très pauvres.**	de 50 à 100 domestiques. de 100 à 150 contrats. de 500 à 550 ouvriers. de 150 à 200 surpeuplés. — **Pauvres.**	de 100 à 200 domestiques. de 150 à 200 contrats. de 400 à 500 ouvriers. de 100 à 150 surpeuplés. — **Aisés.**	de 200 à 300 domestiques. de 200 à 250 contrats. de 300 à 400 ouvriers. de 80 à 100 surpeuplés. — **Très aisés.**	de 300 à 400 domestiques. de 250 à 300 contrats. de 300 à 350 ouvriers. de 60 à 80 surpeuplés. — **Riches.**	670 domestiques. 346 contrats. 190 ouvriers. 40 surpeuplés. — **Exceptionnellement riches.**
»	»	»	»	1er Louvre . . 54	»
»	»	»	2e Bourse . . . 63	»	»
»	»	3e Temple . . . 74	»	»	»
»	»	4e Hôtel-de-Ville. 78	»	»	»
»	»	5e Panthéon . . 78	»	»	»
»	»	»	6e Luxembourg . 65	»	»
»	»	»	»	7e Palais-Bourbon 57	»
»	»	»	»	»	8e Élysée . . . 34
»	»	»	»	9e Opéra . . . 47	»
»	»	10e Saint-Laurent . 69	»	»	»
»	11e Popincourt . . 93	»	»	»	»
»	12e Reuilly . . . 94	»	»	»	»
13e Gobelins . . 109	»	»	»	»	»
»	14e Observatoire . 99	»	»	»	»
15e Vaugirard. . 105	»	»	»	»	»
»	»	»	»	16e Passy . . . 50	»
»	»	17e Batignolles . . 74	»	»	»
18e Montmartre . 100	»	»	»	»	»
19e Buttes-Chaum. 115	»	»	»	»	»
20e Menilmontant. 116	»	»	»	»	»
Moyenne. . . 108	Moyenne. . . 95	Moyenne. . . 72	Moyenne. . . 65	Moyenne. . . 53	Moyenne. . . 34

Le résultat est des plus nets ; il se résume par les chiffres suivants :

Pour 1.000 femmes de 15 à 50 ans, combien de naissances en un an ?

Natalité	d'un arrondissement exceptionnellement riche		34
	moyenne des arrondissements	très riches	53
		riches	65
		aisés.	72
		pauvres.	95
		très pauvres.	108

Cette dernière natalité est elle-même misérablement faible (1); elle est dépassée par celle de toutes les nations de l'Europe. Mais que dire de la natalité des arrondissements aisés ? Que dire de celle du VIIIe arrondissement (Élysée) ?

M. Arsène Dumont a poursuivi, dans divers points de la France, des études monographiques de commune, dans lesquelles il ne s'est pas contenté d'étudier les chiffres; guidé par eux, il a été conduit à l'étude des familles et des individus, pé-

(1) Ne pas oublier que les mort-nés sont inclus dans le nombre des naissances, et que le nombre de celles-ci est rapporté à la seule population des femmes de 15 à 50 ans.

nétrant en quelque sorte dans leur psychologie (1). Il est arrivé à cette conclusion générale, très fortement motivée : c'est que les pays où la natalité est faible sont ceux dans lesquels les parents sont ambitieux pour leurs enfants et veulent les voir s'élever au-dessus de leur propre condition. De ce sentiment honorable résultent la restriction volontaire, la dépopulation et la ruine de la nation.

Lisez l'étude attachante que M. Arsène Dumont a écrite, par exemple, sur les îles de Ré et d'Oléron. Il y peint des populations très douces dont les seules passions sont la lecture et la danse. La danse, toujours décente, est la préparation au mariage; les naissances illégitimes y sont extrêmement rares. On ne peut imaginer des mœurs plus douces ni plus honorables. Cependant, la natalité de ces îles est des plus faibles.

De longs dithyrambes, renouvelés des anciens sur les temps et les mœurs, sont donc ici hors de saison. Dans les îles de Ré et d'Oléron, chacun est plus ou moins propriétaire; chacun a un bien à protéger; chacun est ambitieux pour ses enfants. Et ce sont ces vertus louables qui amènent la dépopulation du pays.

Ce sont donc des préoccupations d'argent qui sont ici seules en cause. On songe que si l'on a des enfants, il faudra de l'argent pour les élever; mais surtout il faudra partager la fortune pour les doter, et la partager à nouveau lorsqu'ils hériteront. Conclusion : on évite d'en avoir.

L'homme qui se charge d'une nombreuse famille, non seulement se charge d'un poids très lourd, mais charge ses enfants. Il veut éviter ce double mal, et je me hâte de dire qu'en bon père de famille, il craint le second plus que le premier.

Cela est tellement vrai que dès qu'il y a une raison pour que ces préoccupations disparaissent, aussitôt la natalité se relève. La thèse toute récente (1890) de M. Lancry en donne un bel exemple.

Fort-Mardick (Nord), près Dunkerque, est une commune constituée par Louis XIV, d'après les principes suivants qui sont encore en usage aujourd'hui. Toute famille nouvelle qui se constitue, lorsqu'un des conjoints est né dans la commune et que le mari est inscrit maritime, reçoit *en usufruit* (en usufruit seulement, là est le point), 22 ares et, en outre, une place sur la plage pour la pêche au filet. La commune a reçu de Louis XIV, en tout, 125 hectares de terre; ce qui n'est pas distribué en usufruit est loué 5.000 fr. au profit de la commune. Les ménages concessionnaires « ne peuvent concéder qu'à leurs enfants seulement les parcelles de terre qu'ils occupent. Dans aucun cas, la parcelle ne pourra être scindée. » De là résulte qu'elle échappe aux créanciers. Elle ne peut être ni augmentée ni divisée. Elle est inaliénable, indivisible, inextensible.

Voilà donc une population passablement aisée et pourtant étrangère à toute préoccupation d'héritage. On peut dire qu'elle échappe au Code civil.

Il en résulte que les mariages sont nombreux (environ 11 p. 1.000 habitants) et aussi précoces que le permet le service maritime (âge probable du mariage des hommes, vingt-quatre ans); les naissances illégitimes sont par conséquent très rares (1 sur 60 naissances). Au contraire, la natalité légitime, et c'est là le point

---

(1) Ces études, très attachantes, sont malheureusement restées éparses dans divers recueils (*Ann. de Démogr. internationale*; — *Bull. de la Soc. d'Anthropologie*; — *Revue scientifique*; — *Assoc. française pour l'avancement des sciences*, etc.). L'auteur a tiré la philosophie de ses observations dans un livre intitulé : *Civilisation et Dépopulation*. Il est regrettable que ce livre ne contienne presque pas de chiffres.

important, est extrêmement élevée; elle atteint 43 pour 1.000 habitants, c'est-à-dire qu'elle n'est dépassée en Europe que par la Russie. Mais ce qui n'arrive pas en Russie, c'est que sur ces 43 enfants nés vivants, 33 atteignent l'âge de vingt ans (1).

Voilà donc un pays dans des conditions démographiques excellentes; il est permis de les rattacher à son organisation si étrange.

M. Arsène Dumont nous a décrit, dans une région de la France tout à fait différente, un phénomène analogue. A Fouesnant (Finistère), existe un usage tout à fait comparable à celui de Fort-Mardick. Tout homme qui revient du service militaire va proposer à un propriétaire de lande de lui abandonner, pour un temps très long, une parcelle de cette terre inculte. Il la défriche, s'y établit, s'y marie et y a beaucoup d'enfants; car il n'a aucune inquiétude à avoir pour ses descendants. La lande est immense, et il sait qu'eux aussi pourront en cultiver une parcelle; le propriétaire y gagnera d'avoir, au bout d'un certain temps, un champ de rapport au lieu d'une terre inculte, et ils auront eu, eux, l'avantage d'y passer leur vie sans trop de souci.

Ainsi, même en France, dès que disparaît la préoccupation de la fortune à conserver (c'est-à-dire à ne pas partager), la natalité prend un essor considérable.

Si c'est en France que cette préoccupation nuit le plus à la natalité, c'est que la France est, plus qu'aucun autre peut-être, un pays de petits propriétaires; c'est que, plus qu'aucun autre, il est prévoyant et économe.

Actuellement, le père de famille est d'autant plus chargé d'impôts directs et indirects que sa postérité est plus nombreuse. S'il a quelque fortune, il sait que ce bien si péniblement amassé, si péniblement conservé, si difficilement accru, s'évanouira par division, au lendemain même de sa mort. Dans son intérêt comme dans celui de sa postérité, il faut que celle-ci soit aussi peu nombreuse que possible.

Faites qu'au contraire il n'ait pas un intérêt majeur à restreindre le nombre de ses enfants, et il s'abandonnera sans regret, comme à Fort-Mardick ou comme au Fouesnant, au bonheur si naturel et si doux de se voir continué, en quelque sorte, par une nombreuse famille.

C'est ce qui arrive au Canada. Le conseil d'hygiène de la province de Québec a publié récemment les *Statistiques vitales et mortuaires dans la population catholique*. Dans l'espèce, le mot catholique est synonyme de Français, avec addition d'un petit nombre d'Irlandais. Or, la natalité de cette population est exubérante.

La natalité s'est élevée à 48 pour 1.000 habitants en 1889 et à 46 en 1890, tandis que la mortalité n'était que de 26 dans chacune de ces deux années. L'accroissement physiologique de la population s'est donc élevé à 20 et 22 pour 1.000 habitants. De tels chiffres ne s'observent nulle part en Europe. Or, ces Canadiens, si extraordinairement féconds, sont les descendants de ces mêmes Normands, dont la stérilité dépasse encore celle des autres Français.

On a dit que s'ils avaient tant d'enfants, c'est parce qu'ils avaient des terres immenses à défricher et des richesses naturelles inépuisables à exploiter. Ce sont là de grosses exagérations. L'espace assez étroit qui s'étend entre la frontière des États-Unis et les montagnes Laurenties, dont le voyageur qui navigue sur le Saint-

(1) La population de Fort-Mardick était, en 1729, de 204 habitants; en 1851, de 615 habitants; en 1886, de 1481 habitants.

Laurent, voit au loin les dentelures bleuâtres fermer l'horizon, est presque tout entier défriché et cultivé depuis longtemps, et la population a, jusqu'à présent, assez peu de tendance à s'étendre au nord de ces montagnes. La concurrence vitale est d'ailleurs très dure au Canada; les salaires y sont relativement peu élevés et péniblement gagnés. L'excès de la population, au lieu de se diriger vers des pays plus âpres encore, préfère émigrer aux « États », et notamment dans ceux de la Nouvelle-Angleterre (New-York, Massachusetts, Maine, etc.), où ils vont offrir leur travail à un prix supérieur à celui qu'ils trouveraient au Canada, mais bien inférieur à celui qu'exigent les ouvriers américains. Les Canadiens jouent donc dans le nord des États-Unis (à la grande indignation des Américains) un rôle analogue à celui que les ouvriers français reprochent chez nous aux Italiens. On estime à un million (quelquefois même à un million et demi) le nombre des Canadiens fixés aux États-Unis; ils y perdent rapidement leur langue et leur nationalité.

Ainsi, les espaces immenses qui s'étendent au nord des Laurenties ne profitent guère aux Canadiens, et ne contribuent en rien à leur exubérante natalité. Ceux d'entre eux qui vont aux États-Unis se rendent presque tous dans la Nouvelle-Angleterre. On voit donc qu'ils ne se trouvent pas, à ce point de vue, dans des conditions sensiblement différentes des nôtres, ou plus exactement qu'ils ne profitent guère (pour des raisons multiples) des différences qui existent entre leur pays et le nôtre, et que ce n'est pas là qu'il faut chercher l'explication de leur forte natalité.

On a attribué la forte natalité des Canadiens à la sincérité de leurs convictions religieuses, et il est vrai de dire que généralement (et sauf exceptions assez nombreuses) ils sont très fervents catholiques. Cela s'explique d'autant mieux que c'est à l'abri du clergé et de ses institutions qu'ils ont pu défendre leur nationalité contre l'invasion anglaise. Quoique je sois disposé à croire à l'influence de la religiosité sur la natalité, il faut reconnaître que cette influence est faible; elle n'apparaît nulle part comme assez forte pour pouvoir expliquer à elle seule la forte natalité des Canadiens.

Les Canadiens sont d'ailleurs aussi prévoyants, aussi économes, je dirai même aussi parcimonieux que les Français de France. Je me promenais avec M. Johnson, le chef de la statistique canadienne, dans un faubourg d'Ottawa, qu'habitent presque exclusivement les ouvriers franco-canadiens des magnifiques scieries qui ont fait la fortune de cette ville. « Remarquez-vous, me dit-il, que les maisons de ce faubourg se composent toujours de deux parties : l'une, sur le devant, neuve et assez coquette, si l'on songe qu'elle est habitée par un ouvrier; l'autre, par derrière, est vieille et enfumée; cette partie ancienne est aujourd'hui la cuisine; autrefois, c'était la maison entière; mais l'ouvrier a fait des économies, les a accumulées, et lorsqu'elles sont devenues assez grosses, il a complété sa maison. Vous voyez que l'économie, cette qualité essentiellement française, n'est pas oubliée sur les bords de la Chaudière (1). » L'observation était des plus justes; presque toutes les maisons étaient ainsi composées de deux parties (2).

---

(1) Nom de la belle chute qui anime les scieries d'Ottawa.

(2) Ce même faubourg de Hull, peuplé d'ouvriers, présente une natalité qui dépasse de beaucoup la moyenne du pays : pour 10.943 habitants catholiques, il y a eu 674 naissances en 1889 et 677 en 1890, soit **62** pour 1.000 habitants dans chacune de ces deux années.

La prévoyance n'est donc pas une cause forcée de la stérilité des ménages. Mais c'est qu'au Canada, la loi permet à une famille prévoyante d'être en même temps féconde; elle ne condamne pas, comme il arrive en France, une telle famille à la ruine. Le code du Bas-Canada permet la liberté de tester, et les Canadiens en usent très généralement. Les notaires que j'ai consultés sur ce point m'ont déclaré qu'à la campagne aussi bien qu'à la ville, les pères de famille font toujours un testament pour éviter que leur bien ne soit partagé par parts égales entre leurs enfants (ce qui arrive quand ils meurent intestats). Généralement, voici comment se font ces testaments : on laisse toujours peu aux filles, et souvent même on ne leur laisse rien, parce qu'on trouve que c'est à leur mari qu'il appartient de veiller à leur bonheur; si, parmi les fils, il y en a qui ont reçu une éducation libérale, et qui soient devenus médecins, avocats, prêtres ou ingénieurs, on ne leur laisse rien non plus, parce qu'on trouve que l'éducation qu'ils ont reçue constitue un héritage suffisant; parmi ceux qui n'ont pas reçu d'éducation libérale, on choisit celui qui paraît le plus propre à continuer l'entreprise du père, et c'est à lui qu'on laisse l'entreprise en question : la ferme ou le fonds de commerce, etc. Les familles canadiennes pensent sans cesse à leur testament; dès qu'un changement survient dans la famille, le père et la mère de famille accourent chez le notaire pour modifier en conséquence leurs dispositions testamentaires. J'exprimai la crainte que ces usages ne déterminent des querelles dans les familles, et n'amènent, par exemple, les frères à se noircir les uns les autres dans l'esprit de leurs parents, pour détourner vers eux la principale part de l'héritage. On m'a affirmé avec énergie que pareille chose ne se produisait pas.

Une conséquence (heureuse, à mon avis) de ce qui précède est qu'on ne donne pas de dot aux filles; tout au plus leur donne-t-on un trousseau, un mobilier et quelques autres avantages de même ordre; ces menus avantages ne s'accordent guère que dans les familles riches, et ne sont pas réglés par contrat de mariage, de façon à toujours être révocables, car les Canadiens ont toujours une grande défiance pour leur gendre; dans ce pays, plus qu'ailleurs encore, il importe d'être toujours en très bons termes avec ses beaux-parents. « Mais, demandai-je, si une fille est laide et peu avenante, et qu'elle ne trouve pas à se marier, ne doit-il pas arriver que son père, touché de son malheur, promette une somme d'argent à l'homme qui voudra l'épouser ? » On m'a déclaré que cela arrive très rarement, si même cela arrive. Un homme qui se marierait dans de telles conditions serait peu considéré; en tout cas, la somme promise ne serait pas marquée dans le contrat de mariage, et la rente seule en serait versée au nouveau ménage, car, au Canada, beau-père et belle-mère sont d'accord pour se défier des gendres. Mais ces cas sont trop rares pour mériter l'attention.

On voit qu'au Canada un père de famille a toute liberté d'avoir une nombreuse postérité. Quel que soit le nombre de ses enfants, il est assuré qu'un de ses fils continuera son œuvre, et ce fils sera justement celui qui sera le plus capable de la continuer. Il n'est pas, comme en France, persécuté par la pensée que son bien, si péniblement économisé, sera, après sa mort, vendu, divisé à l'infini et annihilé.

En France, nous avons vu que l'ambition du père pour *son* enfant est en train de tuer le pays. Au Canada, cette ambition légitime n'exclut nullement la possibilité d'une nombreuse postérité. Mais, me dira-t-on, la France n'est pas le seul pays à avoir le Code Napoléon, et pourtant on ne remarque pas, dans les autres pays sou-

mis à la loi du partage égal, la natalité très faible qui existe dans notre pays, cela prouve que le Code Napoléon ne suffit pas à lui seul pour amener rapidement l'affaiblissement de la natalité, et qu'il lui faut quelques conditions accessoires, mais cela ne prouve pas que son action ne soit pas considérable : l'eau fait pousser les petits pois, cela est incontestable et pourtant on pourra montrer des terrains parfaitement arrosés où ils ne poussent pas, parce qu'ils manquent d'engrais, ou sont étouffés par les mauvaises herbes ou pour toute autre raison. Si le Code Napoléon n'entraîne pas dans d'autres pays les mêmes conséquences qu'en France, cela vient, à mon avis, de ce que dans aucun pays peut-être, la propriété n'est aussi divisée que dans le nôtre. Il est évident que le Code Napoléon n'a, en matière d'héritage, aucune espèce d'influence sur les familles qui n'ont rien; mais bien des signes montrent que ces familles sont plus rares chez nous que dans les autres pays. La France est un pays de petits bourgeois économes et prévoyants, trop prévoyants.

Dans les pays soumis au Code Napoléon, lorsqu'un certain degré de culture intellectuelle développe l'esprit de prévoyance, la natalité s'en ressent. M. Del Vecchio a récemment comparé la natalité de chaque circonscription italienne avec la proportion de ses illettrés; il est arrivé aux curieux résultats qui suivent :

Influence déprimante de l'instruction sur la natalité.

Catégories d'arrondissements ou de districts (1).	ITALIE SEPTENTRIONALE.		ITALIE CENTRALE.		ITALIE MÉRIDIONALE.	
	Sur 100 habitants de plus de 6 ans, combien d'illettrés ? (1881.)	Sur 1.000 habitants, combien de naissances en un an ? (1876-1887.)	Sur 100 habitants de plus de 6 ans, combien d'illettrés ? (1881.)	Sur 1.000 habitants, combien de naissances en un an ? (1870-1887.)	Sur 100 habitants de plus de 6 ans, combien d'illettrés ? (1881.)	Sur 1.000 habitants, combien de naissances en un an ? (1876-1887.)
I. Le plus grand nombre d'illettrés.	55,1	37,1	74,6	37,1	85,4	41,0
II. Nombre d'illettrés moyen. . . .	39,3	36,4	65,6	36,8	81,4	40,6
III. Le plus petit nombre d'illettrés .	27,2	35,5	53,4	33,9	72,7	37,9

Nous avons vu qu'au contraire, au Canada, l'esprit d'économie, de prévoyance, peut s'allier parfaitement avec une très belle natalité.

Ce qui rend le mal plus grave encore, c'est que, si la nation en meurt lentement, les individus n'en souffrent pas. L'image de la France se retrouve, tout à fait graphique, dans la description de Saint-Germain-des-Vaux, petite commune du Contentin où M. Arsène Dumont a suivi, génération par génération, l'histoire de chaque famille; aujourd'hui, il n'en subsiste plus une seule, les rares survivants du malthusianisme ayant émigré pour Paris, afin d'y devenir fonctionnaires, crémiers, concierges, garçons de dortoir. Aujourd'hui, des villages entiers ne sont plus qu'un amas de maisons ruinées : les guerres les plus désastreuses, l'incendie, la peste n'auraient pas exercé de ravages plus terribles ! Et cela pourtant est le résultat du malthusianisme longuement et obstinément pratiqué. Mais il y a cette différence entre les causes violentes de dévastation et le malthusianisme, que cette dernière calamité, tout en détruisant lentement le pays, n'a fait souffrir en rien ses habitants. Tant il est vrai que les intérêts des individus peuvent être entièrement opposés à ceux de la collectivité.

(1) Ces catégories ont été formées en classant, dans chacune des trois régions, les districts suivant leur degré d'instruction, et en partageant la liste en trois sections ayant une population sensiblement égale.

C'est ce qui fait que si peu de gens s'effraient, comme ils le devraient, de la dépopulation de la France, et que notre pays disparaît lentement du monde sans qu'aucun des intéressés protestent : ils ne souffrent pas du mal.

Ou plutôt, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils en souffrent. Le principe de toute richesse est la population ; ce sont ses besoins qui créent le marché intérieur, le seul dont on soit entièrement maître et sur lequel on puisse toujours compter ; c'est son activité qui satisfait, non seulement au commerce intérieur, mais qui permet à une nation de gagner aussi le commerce extérieur.

C'est l'abondance de la population qui entretient, plus ardente, la lutte pour la vie, lutte souvent pénible pour les individus, mais nécessaire pour élever le niveau intellectuel et moral d'un pays.

C'est l'abondance de la population, enfin, qui donne à une nation la puissance d'expansion, la force de poussée nécessaire pour se défendre contre l'étranger, non seulement au point de vue militaire, mais à tous les autres points de vue. Cette force de poussée nous fait défaut en France. De là vient que le nombre des étrangers, qui viennent coloniser notre pays, augmente sans cesse ; ils étaient 380.831 en 1851, et 1.130.211 en 1891, sans compter d'innombrables naturalisés qui rendent ces deux chiffres peu comparables entre eux. Il est vrai qu'avec le temps, un certain nombre deviennent Français, mais on voit que, malgré les facilités offertes par des lois récentes, beaucoup ne le deviennent pas, ou ne consentent à en accepter le titre que lorsqu'ils y ont intérêt. Cette foule d'étrangers, que l'insuffisance de la natalité attire en France, pour y remplir les vides que les naissances ne comblent pas, est déjà, pour notre pays, une cause fréquente d'embarras ; si elle augmente encore (et cela arrivera sans aucun doute), elle deviendra un très sérieux danger.

C'est l'abondance des hommes enfin qui permet à un pays de lutter avec succès contre ses ennemis. La France, sans se dépeupler encore, a déjà beaucoup perdu sous ce rapport :

Mortalité comparée des plus grands pays de l'Europe.

Ages.	France. (1875-1879.)	Italie. (1872-1879.)	Prusse. (1876-1880.)	Autriche. (1876-1879.)	Angleterre. (1866-1880.)
0-1 an.	179,8	234,9	222,2	230,2	167,5
1-5 ans	27,5	66,6	40,6	52,8	32,6
5-10 ans.	6,6	13,4	9,3	14,6	6,9
10-15 —	4,2	6,4	4,1	6,2	4,0
15-20 —	6,0	7,0	4,9	7,2	5,8
20-25 —	8,3	9,8	7,8	9,0	7,7
25-30 —	9,5	9.8			
30-35 —	9,8	10,3	10,6	10,0	9,5
35-40 —	10,2	11,9		10,5	
40-45 —	11,3	13,4	14,7	13,1	13,1
45-50 —	13,0	16,1		14,8	
50-55 —	17,0	21,2	23,9	17,0	17,8
55-60 —	22,6	27,5		22,5	
60-65 —	33,6	41.5	50,1	32,9	31,8
65-70 —	49,6	61,1		46,2	
70-75 —	78,3	96,2	103,1	65,6	63,8
75-80 —	117,1	123,4		92,7	
			»	147,8	»
Ensemble . . .	22,3	30,1	25,9	30,1	22,2

4. La décroissance de la natalité, quoique n'étant nullement douloureuse pour les individus, amènera, si on renonce à la combattre, la perte du pays.

Il y a cinquante ans, la France et l'ensemble des pays qui forment actuellement l'empire d'Allemagne comptaient une population sensiblement égale.

Aujourd'hui, la France compte 38 millions d'habitants, et l'Allemagne 50 millions. Ainsi, en dehors de toute conquête, l'Allemagne a gagné 12 millions d'habitants, sans compter 4 millions d'émigrants environ qu'elle a expédiés aux États-Unis.

Cette augmentation de la population allemande vient uniquement de ce que la natalité allemande est de 37 naissances annuelles pour 1.000 habitants, tandis que celle de la France n'est que de 25, ce qui est le chiffre le plus faible que l'on rencontre en Europe.

Aujourd'hui, grâce à l'augmentation de la population allemande et à sa plus grande natalité, il y a chaque année, en Allemagne, 1.800.000 naissances, et en France, 900.000, c'est-à-dire moitié moins. Donc, dans vingt ans, contre un conscrit français, il y aura deux conscrits allemands. Tel est le danger terrible qui pèse sur notre pays. Et quand je le formule, je n'essaye pas de prédire l'avenir, je ne fais aucune hypothèse, j'exprime un fait dès à présent acquis, et tellement inéluctable, qu'il faudrait un miracle inconcevable pour nous en garantir.

Les chiffres que j'ai cités plus haut sont propres, d'ailleurs, à nous consoler. Il y a cinquante ans, la France et l'Allemagne étaient également peuplées; cinquante ans sont peu de chose dans la vie d'un peuple; ce que cinquante ans ont fait contre nous, cinquante ans peuvent le faire en sens inverse.

La France et l'Allemagne sont comme deux familles qui, également riches au début, auraient placé leurs fonds, l'une à 2 1/2 p. 100, l'autre à 3 1/2 p. 100. Si ces deux familles sont également économes, la seconde, au bout d'un demi-siècle, sera beaucoup plus riche que la première. La déchéance de celle-ci sera-t-elle sans remède ? Non. Il lui suffira de faire, sans tarder, un placement de son argent un peu plus avantageux.

Les familles françaises ont, en moyenne, trois naissances vivantes, et les familles allemandes un peu plus de quatre. Est-il impossible de déterminer les familles françaises à procréer une naissance de plus ?

L'étude de la natalité française montre comment on doit espérer d'atteindre ce résultat.

Le danger est très grave, assurément, mais faut-il renoncer à le combattre ? Faut-il imiter le stupide fataliste qui, renonçant à lutter contre le torrent qui l'emporte, se couche au fond de son canot et attend, les bras croisés, d'être englouti par le gouffre ? Non, cette attitude n'est pas digne du peuple français. Ce que les autres font, il peut le faire comme eux. Il faut donc combattre le mal qui ronge notre patrie, et le combattre résolument.

II. — De l'inanité des remèdes proposés par divers auteurs.

1. Division du sujet.

Je crains fort que les nombreux écrivains qui ont agité, dans ces derniers temps, la question de la dépopulation de la France, n'aient cédé au désir de servir les idées

qui leur sont particulièrement chères, quelque rapport que ces idées eussent d'ailleurs avec ce sujet.

Il semble, quand on parcourt la longue liste des remèdes proposés, que l'on ne sache à quoi attribuer le mal. Cependant, il n'en est pas ainsi; tout le monde connaît sa cause; tout le monde même l'invoque et déclare que la restriction volontaire est le fléau de notre pays; mais cela dit, chacun s'empresse de monter sur son *dada* favori, et de partir en guerre contre le tabac, ou contre l'alcoolisme, ou contre tout autre défaut social, et de proposer des mesures excellentes, sans doute, mais qui n'ont avec le sujet aucun rapport.

On peut les diviser, malgré leur très grande variété, en quatre catégories, suivant que leurs auteurs visent :

1° Les réformes sociales diverses;

2° L'augmentation du nombre des mariages;

3° La diminution de la stérilité involontaire (syphilis, alcoolisme, etc.);

4° La diminution de la mortalité.

J'examinerai successivement chacune de ces catégories.

2. Examen de réformes sociales diverses proposées dans le but hypothétique d'élever la natalité.

J'ai beau chercher, je ne puis trouver le rapport que l'on cherche à établir entre la *recherche de la paternité* et l'augmentation de la population. C'est la *natalité légitime* que l'on doit chercher à augmenter. En quoi la recherche de la paternité peut-elle y contribuer ? L'amour de l'équité me rend partisan de la recherche de la paternité; mais ce n'est pas une raison pour l'appuyer sur des arguments entièrement étrangers au sujet.

Il est évident qu'on n'augmenterait en rien (bien au contraire) la natalité française, si l'on rendait les droits de l'enfant naturel sur l'héritage de ses parents égaux à ceux des enfants légitimes.

Personne n'a jamais indiqué que l'*émancipation de la femme,* la *suppression du divorce,* ou, au contraire, *des lois rendant le divorce plus facile,* augmenteraient la natalité. Jamais on n'a donné, à l'appui de ces fantaisies, une preuve ni un commencement de preuve. On peut assurément être partisan du suffrage des femmes, ou de leur éligibilité, ou plus simplement encore de l'extension des droits civils qui leur sont très injustement confisqués; mais, encore une fois, tout cela n'a aucun rapport avec le sujet qui nous occupe.

M. Leroy-Beaulieu a rattaché la décroissance de la natalité aux progrès du « féminisme ». Si les femmes travaillent, dit-il à peu près, que devient la famille? Comment seront élevés les enfants ? La femme trouvera-t-elle le temps, conservera-t-elle même le goût d'élever ses enfants, ce qui est pourtant sa vocation naturelle (1) ? Comme base statistique de son assertion, M. Leroy-Beaulieu mentionne l'affaiblissement de la nuptialité en Angleterre et en Écosse. Cela lui paraît suffisant pour découvrir « un de ces liens que les Allemands appellent *Wechselwirkung* ». Il est vraiment bien facile à contenter.

(1) M. Leroy-Beaulieu déclare, d'ailleurs, qu'il faut « donner plus de droits à la femme, la rendre maîtresse de son salaire et de ses épargnes, relever son sort », Mais ce sont les professions qui conduisent à l'acquisition de ce salaire qui effraient M. Leroy-Beaulieu. Il trouve juste que des femmes puissent disposer de leur salaire, mais il trouve mauvais qu'elles le gagnent.

La diminution de la nuptialité en Angleterre et en Écosse est liée, suivant une loi connue en démographie, à la diminution de la natalité.

L'exemple ne me paraît pas heureux : la diminution de la natalité et de la nuptialité, qui se fait sentir depuis quelques années en Angleterre, est liée, comme je l'ai dit plus haut, à la diminution de la mortalité qui suffit parfaitement à l'expliquer. Quant au mouvement féministe anglais, mouvement très superficiel d'ailleurs qui n'atteint que quelques parties de la bourgeoisie, il ne peut avoir sur les chiffres de la population générale absolument aucune espèce d'influence. M. Leroy-Beaulieu aurait été mieux inspiré s'il avait recherché les chiffres qui concernent les colonies australiennes que j'ai cités plus haut. Dans ces colonies, en effet, le « féminisme » a fait des progrès considérables, et même dans l'Australie méridionale et dans la Nouvelle-Zélande, les femmes sont électeurs. D'autre part, nous avons vu que la nuptialité, qui était autrefois considérable, y a fortement baissé depuis 35 ans. On peut chercher s'il y a une connexion entre les deux faits; c'est une étude à faire.

Le mouvement « féministe » est bien plus accentué aux États-Unis qu'en Angleterre. Les femmes y entrent dans la plupart des administrations publiques dans les mêmes conditions de salaire, d'admission et d'avancement (1) que les hommes ; mais cela ne paraît pas nuire à la famille, car il est d'usage, lorsqu'elles se marient, qu'elles se démettent de leur emploi pour se consacrer à leur intérieur.

Attribuer la décroissance de la natalité à l'insuffisance des droits reconnus à la femme, ou l'attribuer au contraire au mouvement féministe, sont donc deux fantaisies qui, jusqu'à présent, sont également dénuées de preuves.

Des *réformes socialistes* ayant pour effet de diminuer la part du capital pour augmenter d'autant la part du travailleur, auraient-elles quelque effet sur la natalité ? Je ne puis me prononcer sur cette question, faute d'éléments pour l'étudier. Cependant, la rémunération du capital n'a cessé de diminuer depuis le commencement du siècle; on peut même estimer qu'elle a diminué de près de moitié, car l'intérêt normal de l'argent était autrefois de 5 p. 100, et il n'est plus aujourd'hui que de 3 p. 100. Cela n'a pas empêché la natalité de décroître dans notre pays. Augmenterait-elle si le capital venait à n'être plus rémunéré du tout ? Je n'ai pas à examiner cette question difficile et très hypothétique, car, si cela arrive, ce ne pourra être que dans un avenir extrêmement éloigné (2). Or, la lutte suprême, celle à laquelle notre pays doit penser toujours, aura eu lieu depuis longtemps.

La *restauration des idées religieuses*, si elle était possible, aurait peut-être quelques effets sur la natalité. En France et en Belgique, et peut-être dans d'autres pays, les régions les plus sincèrement catholiques se distinguent par une faible nuptialité et par une forte fécondité des ménages; je ne crois pas que ce soit une simple coïncidence; si l'Église regarde le célibat comme un état préférable au mariage, il faut reconnaître qu'elle condamne la restriction volontaire. Il est vrai que l'Église, qui pratique si bien l'art des accommodements, sait aussi transiger sur ce chapitre; mais les concessions qu'elle fait parfois à regret ne doivent pas nous faire méconnaître le fond de sa doctrine. Les études démographiques mon-

---

(1) En principe, il en est ainsi dans la plupart des États, et notamment dans celui de New-York. En fait, l'avancement des femmes est à peu près nul.

(2) D'ailleurs, les socialistes jusqu'à ce jour, s'occupent très peu du sort des enfants; toute leur sollicitude est pour les électeurs adultes et pour les vieillards.

trent la grande influence que la religion a sur les mœurs, et même sur des phénomènes de pathologie morale (sur la fréquence des suicides, par exemple), et prouvent que les hommes mettent en pratique, plus qu'on ne pourrait le croire, les prescriptions de leur religion; or, toutes les religions prescrivent à l'homme, plus ou moins impérativement, d'avoir une postérité aussi nombreuse que possible. La religion juive, si respectueuse pour les patriarches qui ont créé le peuple hébreu, fait même espérer aux mères fécondes la naissance d'un dieu, et prêche, plus qu'aucune autre peut-être, le devoir d'élever de nombreux enfants. Ces prescriptions paraissent écoutées, et dans les pays où les mouvements de population sont étudiés, en distinguant les cultes, on remarque que les juifs ont beaucoup d'enfants et qu'ils en perdent peu. Il est donc possible qu'il existe un rapport entre la natalité et le degré de sincérité des convictions religieuses (rapport dont il ne faudrait pas d'ailleurs exagérer l'influence). Mais il est manifeste que, quoi qu'on fasse, on ne pourra pas changer notre siècle, ni l'empêcher d'être de plus en plus incrédule. De même que, parlant du socialisme, je me refusais à chercher un remède trop lointain dans l'avenir, de même je crois impossible de le chercher dans le passé.

3. Examen sommaire des mesures proposées en vue d'augmenter le nombre des mariages.

La nuptialité est en France à peu près ce qu'elle est ailleurs. A vrai dire, elle semble diminuer depuis quelques années. Cependant, ce n'est pas là que le bât nous blesse. Il est remarquable que l'un des pays de la France où les mariages sont les plus rares, la Bretagne, soit aussi un des plus féconds. Il en est de même en Belgique, où les Flandres comptent à la fois peu de mariages et un nombre de naissances assez élevé. Cela montre assez qu'il n'y a pas un rapport immédiat et constant entre la nuptialité d'un pays et sa fécondité. Enfin, le fait que la France présente un nombre normal de mariages nous indique que là n'est pas la cause de la dépopulation de la France.

On a proposé, pour augmenter le nombre des mariages, de *simplifier les formalités nécessaires pour le mariage*. Je crois ces formalités en effet trop longues, trop nombreuses et trop coûteuses. Les pays mêmes qui ont fait la sottise de copier notre Code civil ont pris soin d'en rayer tout ce chapitre, et ils ont bien fait. Mais on se tromperait fort si l'on croyait augmenter sensiblement le nombre des mariages en supprimant ces formalités nuisibles. Quand on veut se marier, on y arrive généralement, malgré les obstacles que le législateur a maladroitement accumulés. Au besoin, la chose se termine par un faux ménage, et la natalité y perd, en somme, peu de chose.

On a proposé aussi, pour augmenter les mariages, la suppression violente des couvents. On a bien peu réfléchi avant de parler ainsi : sait-on de combien de naissances on aurait chance d'augmenter la natalité ? Les couvents renferment actuellement 64.000 femmes environ. Supposons qu'elles soient aussi disposées que les autres femmes à se marier (ce qui n'est pas vrai; car, puisqu'elles se sont retirées au cloître, c'est que la vie de famille ne les attirait guère); un calcul simple nous montre qu'elles produiraient 4.624 naissances annuelles. Ainsi, il manque à la France 450.000 enfants chaque année, et on lui en propose 4.000 ou 5.000 au plus. Et cela au moyen d'une mesure violente, indigne d'un siècle de tolérance!

Examen des mesures ayant pour but de diminuer la stérilité involontaire. — Et d'abord, cette stérilité involontaire est-elle aussi fréquente qu'on le prétend ? Notre très respecté maître, M. Jules Rochard, s'est étonné de voir que, d'après le recensement de 1886, il y eût 2 millions de familles stériles.

Ce nombre ne paraît pourtant pas exorbitant. On ne peut le comparer à ses similaires étrangers, car la France est le seul pays où une recherche de ce genre ait été faite par recensement. Cependant, d'après différents gynécologistes (allemands pour la plupart) cités à l'Académie de médecine, le nombre des familles stériles serait de 16 p. 100. Or, c'est exactement la proportion observée en France d'après le dénombrement de 1886. Ce qui doit étonner l'observateur, ce n'est pas le nombre des familles stériles, c'est le peu de fécondité des familles fécondes.

Voici d'autres chiffres qui montrent que la stérilité absolue n'est pas cause de l'affaiblissement de la natalité française. Cette intéressante recherche des familles stériles avait été faite en 1856, à une époque où la natalité française était un peu plus élevée qu'à présent ; or, le nombre des familles fécondes n'a pas diminué pendant cet intervalle de trente ans ; ce qui a diminué, c'est la fécondité des familles.

France (moins la Seine).

Sur 100 familles (époux mariés), *combien avaient un ou plusieurs enfants et combien n'en avaient pas ?*

Année.	Avec enfants.	Sans enfants.	Année.	Avec enfants.	Sans enfants.
1856. . . .	83,6	16,4	1886. . . .	83,2	16,8

Ainsi, la proportion des ménages absolument stériles n'augmente pas en France ; et, en outre, cette proportion paraît être celle que l'on observe en tous pays. Ce n'est donc pas la cause de la dépopulation de la France.

J'insisterai à peine sur les remèdes que l'on a proposés pour combattre cette stérilité soi-disant excessive. Il suffit presque de les citer pour en voir l'inanité.

On a dit qu'on diminuerait le nombre des femmes stériles (et surtout des hommes stériles) en combattant l'abus du tabac. Comme si les Allemands, Anglais, Russes et autres ne fumaient pas autant et plus que nous !

On a proposé, dans le même but, de combattre la syphilis ! Même objection. Est-ce que les étrangers ne connaissent pas la syphilis ? Il est très difficile de savoir si elle est plus ou moins répandue en France qu'ailleurs, et il semble (d'après le nombre des enfants morts de syphilis) qu'elle soit relativement assez répandue à Paris ; mais c'est là une question de degré. Assurément, la syphilis est une plaie dont il faudrait, si on le peut, débarrasser le pays ; mais c'est en exagérer singulièrement l'importance que de rattacher l'existence de cette maladie à la dépopulation de la France.

Enfin, on s'en est pris à l'alcoolisme. Même objection que précédemment. Cette plaie, sans cesse grandissante, n'est pas spéciale à la France ; nous savons d'ailleurs en mesurer l'étendue, et nous savons que la France partage, jusqu'à un certain point, avec les autres peuples latins, le privilège d'avoir peu d'ivrognes. Rien de mieux que de combattre l'alcoolisme, mais gardons-nous de croire qu'il ait sur la natalité une influence de quelque importance.

4. Examen des mesures proposées en vue d'abaisser la mortalité.

Comme la question de la dépopulation de la France a été surtout discutée par des médecins, c'est à des théories médicales que cette question a surtout servi de tremplin.

Les médecins ont tous raisonné comme s'ils disposaient à leur gré de la vie humaine. Ce n'est pourtant pas le cas; il arrive très rarement, même aux plus habiles d'entre eux, d'arracher à la mort un homme qu'elle a marqué de son sceau. Il est très difficile d'empêcher un homme de mourir; les plus savants médecins n'y arrivent pas. Tandis qu'il est très facile de faire naître un homme; cela est à la portée du dernier manœuvre.

Je ne crois donc pas que les mesures proposées soient efficaces, ni que, même lorsqu'elles sont efficaces, elles soient pratiques. Voyez quelle peine on a à tirer parti, après un siècle d'expérience, de la vaccine, la seule arme presque infaillible qu'on ait contre la maladie.

Assurément, un pays a le devoir de se garer, autant que possible, contre la maladie et contre la mort. Il faut, dans ce but, faire tout le nécessaire, exactement comme on fait tout le nécessaire pour guérir un malade atteint de pneumonie ou de toute autre maladie. Mais il ne faut pas non plus se bercer d'illusions, et il faut bien avouer que l'efficacité de ces mesures, prises par acquit de conscience, est des plus douteuses. Les déconvenues de l'hygiène sont presque aussi nombreuses que celles de la médecine.

Passons pourtant en revue les réformes hygiéniques proposées. Nous serons surpris de voir combien peu d'existences humaines elles sauveraient — même en leur supposant un plein succès.

Je crois fermement que l'eau est un des véhicules ordinaires de la fièvre typhoïde. Un esprit chagrin pourrait dire qu'il y a vingt ans on croyait non moins fermement à l'influence de l'encombrement, et, il y a trente ans, à l'influence des matières en décomposition. Cependant, la transmission de la fièvre typhoïde par l'eau a été si nettement observée par M. Brouardel, que je ne crois pas qu'elle soit un leurre. La conclusion pratique de cette importante découverte est qu'il faut, autant que possible, boire de l'eau propre. Supposons que ce soit toujours possible; supposons, de plus, qu'on ait dépensé tous les millions nécessaires pour construire les conduites nécessaires, et qu'enfin la fièvre typhoïde disparaisse du territoire français. Combien de vies humaines, après tant de temps, tant d'efforts et tant de dépenses, aura-t-on sauvées ? Seize mille au plus, d'après les évaluations les plus élevées. Ainsi, il manque à la France 450.000 naissances annuelles, et on lui offre 16.000 habitants.

Je ne parlerai pas longuement de la vaccine et revaccine obligatoires. Excellente mesure assurément, car elle a fait complètement disparaître la variole de l'Allemagne. Mais enfin, il ne s'agit que de 3.000 ou 4.000 vies humaines. Au point de vue humanitaire et sentimental, c'est beaucoup assurément; mais, au point de vue qui nous intéresse en ce moment, ce n'est rien.

On a proposé le *rétablissement des tours*. Quel rapport cela a-t-il avec l'accroissement de la population ? Y a-t-il un intérêt social quelconque à conserver, à grands frais, les quelques centaines d'enfants syphilitiques, scrofuleux et tuberculeux que

l'on déposerait dans les tours s'ils existaient ? Des considérations multiples me font désirer le rétablissement des tours; mais, au point de vue qui nous occupe, la chose n'a aucun intérêt.

En somme, de combien les hygiénistes les plus ambitieux prétendent-ils faire diminuer la mortalité ? De 2 p. 1.000 seulement, et quand on examine de près leur prétention, on voit qu'elle est *extrêmement* exagérée. Admettons-la pourtant, et voyons combien nous restons loin de compte. Ce qu'il faut pour donner à notre population l'essor qu'il lui faut, c'est porter notre natalité de 25 à 37 p. 1.000. Au lieu de cela, les hygiénistes nous *promettent* (?) d'abaisser la mortalité de 22 à 20 p. 1.000. Il n'y a pas compensation. La population restera encore en déficit (même si ces promesses se réalisent) de 10 existences annuelles pour 1.000 habitants.

Je ne crois pas qu'on obtienne ce résultat, même dans l'hypothèse la plus favorable.

Admettons, en effet, que les hygiénistes arrivent à diminuer la mortalité. Auront-ils contribué, *en quoi que ce soit,* à l'accroissement de la population ? Gardons-nous de le croire. La démographie nous enseigne que cet abaissement de mortalité serait suivi, toutes choses égales d'ailleurs, d'un abaissement de la natalité. On aura donc une population plus âgée, plus chétive, mais non pas plus nombreuse.

En effet, une loi générale, et qui ne souffre que de rares exceptions, veut que les pays où les naissances sont nombreuses aient aussi beaucoup de décès, et réciproquement, ceux qui ont peu de naissances ont généralement peu de décès. Les deux mouvements de population sont parallèles.

Autrement dit, lorsque l'on meurt beaucoup, cela fait de la place, et il y a aussitôt beaucoup de naissances pour combler les vides. Lorsque les décès sont rares, la place manque pour de nouveaux venus, et ils ne viennent pas.

En Saxe, il y a beaucoup de naissances et de décès. De même en Prusse. Au contraire, en Belgique, il y a peu de naissances et peu de décès. En Suède, au siècle dernier, il y avait beaucoup de naissances, beaucoup de décès; petit à petit, les deux mouvements se sont ralentis; ils sont faibles aujourd'hui.

Voici les chiffres relatifs à la Suède :

Périodes.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.	Périodes.	NATALITÉ.	MORTALITÉ.
1751-1760. . .	36,0	27,3	1821-1830. . .	34,7	23,5
1761-1770. . .	34,5	27,7	1831-1840. . .	31,5	22,6
1771-1780. . .	32,7	27,4	1841-1850. . .	31,2	20,6
1781-1790. . .	32,0	27,6	1851-1860. . .	32,8	21,6
1791-1800. . .	33,4	25,3	1861-1870. . .	31,9	20,4
			1871-1880. . .	30,4	18,2
1801-1810. . .	30,8	27,5	1881-1890. . .		
1811-1820. . .	33,4	25,9			

Si l'on considère les chiffres du siècle actuel, dernières années, on verra que la mortalité a eu une tendance constante et régulière à décroître : la natalité a suivi le même mouvement.

Il en est de même (depuis très peu de temps seulement) en Angleterre :

TABLEAU.

Angleterre et Galles.

Sur 1.000 habitants, combien, en un an, de :

Périodes.	Naissances vivantes.	Décès.	Périodes.	Naissances vivantes.	Décès.
1853-1855. . .	33,7	23.0	**1876-1880.** . .	35,4	20,8
1856-1860. . .	34,4	21,8	**1881-1885.** . .	33,5	19,4
1861-1865. . .	35,1	22,6	**1886-1890.** . .	31,4	18,9
1866-1870. . .	35,3	22,4	**1891-1893.** . .	30,9	19,5
1871-1875. . .	35,5	21,9			

Les statisticiens sont tous d'accord pour reconnaître le parallélisme des deux mouvements de population. Ils ne diffèrent que sur l'explication à leur donner. Les uns ont voulu y voir un correctif accordé par la Providence à la terrible loi de Malthus: assurément, disent-ils, le nombre des places est limité au banquet de la vie, mais la clémente nature proportionne le nombre des nouveaux venus au nombre des partants, et diminue ainsi la somme des souffrances de l'humanité.

Je crois, avec beaucoup d'autres, que le fait peut s'expliquer plus simplement : quel que soit l'âge d'un mort, on s'explique aisément que sa disparition provoque une nouvelle naissance. Est-ce un enfant ? Ses parents éprouvent le besoin de reporter leur affection sur un être nouveau, et l'on *recommence* l'enfant perdu. Combien de fois le fait a été observé dans des pays à parcimonieuse natalité, en Normandie, par exemple ! Est-ce un adulte ? Les enfants qu'il était susceptible d'avoir sont procréés ; et, d'autre part, la place qu'il occupait au soleil est occupée par un autre plus jeune, qui profite de l'occasion pour se marier et pour avoir à son tour des enfants. Est-ce un vieillard ? S'il est pauvre, il constitue pour sa famille une charge dont elle se trouve allégée, et sa disparition rend plus aisée l'éducation d'un nouvel enfant. S'il est riche, il laisse un héritage qui permet à ses héritiers de se marier et d'avoir des enfants. Ainsi, tout décédé, quel que soit son âge, laisse une place vacante, place aussitôt prise par de nouvelles naissances.

Ce parallélisme des naissances et des morts est tellement vrai, que lorsqu'une calamité vient frapper un pays et multiplier le nombre des décès, on peut être certain que, l'année suivante, il y aura compensation, ces nombreux décès ayant appelé derrière eux de nombreuses naissances. En France, la guerre et la variole élevèrent, en 1871, la mortalité à 35 pour 1.000 habitants; l'année suivante, la natalité s'élevait à 26,7 (au lieu de 25,5, taux des années antérieures à 1870), et ce taux, relativement satisfaisant, se maintenait pendant quatre ans encore. En Prusse, la guerre éleva de même la natalité à 41,5 pendant trois ans (au lieu de 39, taux des années antérieures à 1870). Les exemples semblables sont innombrables. Le plus remarquable est emprunté à la Finlande. Ce pays fut soumis, en 1868, à une effroyable famine, qui éleva considérablement la mortalité. Les années suivantes furent remarquables par une fécondité extraordinaire (1).

Ainsi, il est exact de dire que les décès appellent les naissances. Diminuez les décès, vous diminuez les naissances par cela même.

On peut comparer une société humaine à un bassin d'une capacité donnée, et

(1) *Finlande,* par Jacques Bertillon (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*).

muni d'un flotteur, de façon à le tenir toujours rempli d'eau. Il y a un robinet d'entrée (c'est la natalité et l'immigration); mais il ne s'ouvre que dans la mesure où est ouvert le robinet de sortie (ce robinet de sortie, c'est la mortalité et l'émigration). Impossible d'ouvrir l'un sans ouvrir l'autre.

On peut comparer encore une société humaine à une forêt d'une étendue déterminée. Dès que le bûcheron fait des clairières dans la forêt, les rejets et les stolons bourgeonnent de toutes parts, et la forêt se reconstitue, sans qu'on ait à s'occuper de son peuplement. S'il en est autrement, c'est qu'il y a quelque vice, quelque germe malfaisant qui contrarie l'effet bienfaisant de la nature. Il faut alors que le forestier recherche cette cause de stérilité et la détruise; qu'il écarte la dent dévastatrice des chèvres et les autres animaux nuisibles qui détruisent les jeunes pousses de sa forêt. Mais que dire de celui qui, contre un pareil malheur, n'imaginerait autre chose que d'écarter la hache du bûcheron et de conserver ses arbres indéfiniment! Il n'arriverait qu'à vieillir inutilement sa futaie, et, finalement, serait vaincu dans cette lutte contre la mort; car, la loi des sociétés vivantes, des forêts comme des nations, c'est le renouvellement perpétuel des êtres.

L'œuvre impossible tentée par ce forestier ignorant n'est autre que celle que conseillent des médecins trop confiants dans leur art.

La lutte, d'ailleurs, très nécessaire, qu'ils veulent soutenir contre la mort, pourra, sans doute, conserver un certain nombre de malheureux dont la mort prématurée doit nous toucher. Mais elle n'a, au point de vue du chiffre de la population, aucune espèce d'intérêt. Outre qu'elle ne peut abaisser la mortalité que d'une quantité insignifiante, cet abaissement même de la mortalité ne peut avoir d'autre effet que de diminuer encore le nombre des naissances.

Ce qu'il faut, c'est combattre le mal dans ses causes.

Ces causes sont connues : c'est la restriction volontaire causée par des considérations d'argent. C'est donc par des réformes fiscales très radicales qu'on pourra arriver à modifier l'esprit public.

La justice s'unit à l'intérêt patriotique pour les conseiller.

Résumons ce qui précède :

La France a peu de décès, si peu qu'il faudrait une espèce de prodige pour qu'elle en eût sensiblement moins. Pourquoi attacher le salut de la patrie à la réalisation de ce prodige ?

La France a extrêmement peu de naissances, beaucoup moins qu'il n'est naturel à un peuple d'en avoir. Pourquoi ne pas s'efforcer de la faire rentrer dans la règle commune ? Pourquoi, au lieu de monter dans la maison par l'escalier, vouloir y grimper le long du mur ?

Il suffirait, pour réussir, que la loi fût équitable.

III. — De la nécessité de combattre le mal dans ses causes (1).

1. L'éducation d'un enfant doit être considérée comme une des formes de l'impôt.

La loi devrait tout faire pour alléger la charge méritoire qu'assume le chef d'une famille nombreuse; or, actuellement, elle fait tout pour l'alourdir :

(1) Ou du moins dans ses causes accessibles (qui sont d'ailleurs les principales).

Elle couvre d'impôts les familles nombreuses. La douane, l'octroi, semblent s'entendre pour les charger. L'impôt mobilier est, pour elles, plus lourd, puisqu'il faut plus de place pour loger six personnes que pour en loger deux.

Tous les autres impôts, y compris l'impôt du sang, frappent à l'envi le père imprévoyant qui a commis le crime insensé d'avoir une nombreuse postérité.

Mais la principale peine que la loi édicte contre les familles nombreuses est inscrite dans le Code civil, lorsqu'il les condamne à s'appauvrir irrémédiablement à la mort de leur chef. Les lois sur l'héritage sont la grande cause de la faible natalité française.

Puisque les causes du mal sont artificielles, il dépend de nous, il dépend du législateur de les supprimer.

Pour cela, la première chose à faire est de ne pas frapper un homme de peines et d'amendes variées chaque fois qu'il commet la folie de vouloir être père.

Autrement dit, il est urgent, pour l'avenir de la France, que le fisc reconnaisse cette vérité, d'ailleurs évidente : c'est que les contributions de chacun doivent être proportionnelles à ses ressources et *inversement proportionnelles à ses charges*. C'est une charge que d'élever plusieurs enfants.

Si la France se doutait du malheur vers lequel elle se précipite fatalement, si elle s'en préoccupait (elle commence à s'en préoccuper), elle se convaincrait de cette vérité, c'est qu'il est indispensable que l'État considère le *fait d'élever un enfant comme une des formes de l'impôt.*

Payer un impôt, c'est s'imposer un sacrifice pécuniaire au profit de la nation entière. C'est ce que fait le père qui élève un enfant. Il s'impose une série toujours croissante de sacrifices pécuniaires très lourds, et ces sacrifices (qui généralement, hélas! lui profitent peu à lui-même) profitent à la nation entière.

Pour que cet impôt puisse être considéré comme acquitté par une famille, il faut qu'elle élève *trois* enfants. En effet, il en faut deux pour remplacer les deux parents, et, en outre, un troisième, car le calcul des probabilités montre que, sur les trois, il y en aura, en moyenne, un qui mourra avant de s'être reproduit.

Donc, la famille qui élève quatre enfants ou davantage, paye un excédent d'impôts, et la justice veut qu'on lui tienne compte de ce sacrifice en le dégrevant d'impôts. Qu'on dégrève donc davantage encore les familles qui élèvent cinq enfants, celles qui en élèvent six, etc.

Et qui doit payer ces dégrèvements ? Naturellement ce sont ceux qui n'élèvent pas les trois enfants nécessaires à l'avenir de la nation. Ils se soustraient (volontairement ou non, peu importe) au plus nécessaire et au plus lourd de tous les impôts. Il est strictement juste qu'ils compensent, par une somme d'argent, le tort qu'ils font à la patrie.

Qu'on ne dise pas que je veux persécuter les familles stériles ou peu nombreuses. Je ne leur inflige ni punition ni amende : seulement, je transforme pour elles l'impôt qu'elles doivent au pays. Je fais comme un propriétaire qui, ne pouvant se faire payer par son métayer en nature, se fait payer en argent monnayé.

Cette conception n'est pas nouvelle. L'immortelle Constituante de 1789 l'avait formulée en toutes lettres, et lui avait donné une forme pratique : elle a ordonné que les familles de plus de *trois* enfants (le nombre, j'ai dit pourquoi, était très bien choisi) seraient partiellement dégrevées, et qu'au contraire les familles de moins de trois enfants supporteraient un supplément d'impôt. Si la chose ne s'est pas faite,

c'est à cause des événements terribles qui sont presque immédiatement survenus, et qui ont rendu nécessaire de se procurer de l'argent promptement et sans chercher à mieux répartir l'impôt. Quels hommes que ces constituants! comme ils avaient une intuition nette des besoins du pays, et qu'ils savaient donner à leurs volontés une forme modérée et pratique!

Les législateurs qui ont voulu favoriser la natalité *paraissent* avoir constamment échoué (1), et on ne saurait en être surpris. Ils ont toujours eu le tort de ne viser que les familles exceptionnellement nombreuses, et notamment celles qui comptent sept enfants (2). C'est évidemment une erreur. Ce qu'il faut favoriser, ce sont les familles qui comptent plus d'enfants que la moyenne, par exemple toutes celles qui comptent plus de trois enfants. Tel est l'avis de M. Javal (qui n'a jamais regardé sa loi que comme un premier pas dans la bonne voie); tel est aussi le mien. — En effet, les familles de sept enfants et plus ne seront jamais qu'une exception rare; or, qui veut corriger les mœurs doit s'adresser au grand nombre.

Non seulement les familles de sept enfants ne sont qu'une exception, mais il est douteux qu'on doive désirer qu'il en soit autrement dans une société bien organisée. Il faut que chaque famille produise un nombre d'enfants suffisant, mais il est peut-être mauvais qu'une famille se charge d'un fardeau qu'elle ne peut pas supporter. D'ailleurs, les familles extrêmement prolifiques n'apporteront jamais qu'un faible appoint à la fécondité générale de la nation. Ce qui élève la natalité d'un peuple, c'est l'existence fréquente de familles de quatre et cinq enfants. Ce sont elles que le législateur doit surtout viser dans un pays tel que la France, où les naissances manquent.

C'est à elles qu'il faut appliquer le précepte que j'énonçais plus haut : que l'éducation d'un enfant doit être considérée comme une forme de l'impôt.

2. Application du principe précédent aux impôts directs.

Il est facile d'appliquer ce principe sans que le Trésor y perde rien, loin de là.

En effet, sur 1.000 familles françaises, il n'y en a que 175, soit près du sixième, qui comptent plus de trois enfants (recensement de 1886).

De là, il résulte que si l'on exemptait complètement d'impôt ces 175 familles, il suffirait, pour que l'État rentrât dans son argent, qu'il chargeât de 20 p. 100 seulement les 829 familles non prolifiques. Cela est évident; car si nous supposons six camarades voyageant ensemble, et versant chacun 100 fr., par exemple, pour les dépenses communes; que l'un d'eux vienne, pour une raison quelconque, à ne pas payer, il suffira, pour combler le déficit, que chacun des autres verse 20 fr.

En réalité, une surcharge moindre suffira, car je viens de supposer que les six camarades payaient part égale. Or, en cela, ma comparaison est vicieuse, car on sait que parmi les familles nombreuses, la proportion des pauvres est élevée.

---

(1) Je dis qu'ils *paraissent* avoir échoué; on n'a jamais prouvé par des chiffres qu'ils aient réellement échoué. — Il existe au Canada des lois encourageant les familles nombreuses, et on sait quelle est la fécondité de cette population.

(2) J'ai fait naguère l'éloge motivé de la loi qui exemptait de la contribution mobilière les familles de sept enfants et plus; sur quoi on m'a fait dire que je regardais cette loi comme destinée à relever la natalité française. — C'était résumer bien inexactement ma conclusion; j'avais dit en propres termes que : « Pas plus que M. Javal, je ne croyais cette loi appelée à relever la natalité française », et que je la regardais « comme un premier pas (un premier pas seulement) vers la sagesse et la justice. »

Mais supposons, pour simplifier le raisonnement et pour plus de prudence, que, en moyenne, l'impôt direct payé par chaque famille soit indépendant du nombre d'enfants qu'élève cette famille. Cette supposition admise, voyons de combien il faudrait surcharger les familles malthusiennes pour exempter d'impôt les familles suffisamment nombreuses.

Voici quelle est la composition des familles françaises :

Nombres absolus extraits du recensement de 1891.

			Sur 100 familles.
Célibataires masculins ayant plus de 30 ans (1)		1.376.591	11,4
Familles (mariés, veufs, veuves, divorcés)	sans enfants	1.848.572	15,2
	ayant 1 enfant	2.639.894	21,7
	— 2 enfants	2.364.202	19,5
	— 3 —	1.585.960	13,1
	— plus de 3 enfants	2.122.210	17,5
Nombre d'enfants inconnus		189.571	1,6
		12.127.000	100,0

Nous l'avons dit, pour dégrever complètement les 2.122.210 familles de plus de trois enfants, il faudrait charger les autres d'un supplément d'impôt de 20 p. 100. Mais il nous paraît plus équitable d'échelonner ce supplément d'impôt et de le rendre inversement proportionnel au nombre des enfants.

On pourrait, par exemple, charger :

Les célibataires, d'un supplément d'impôt de		50 p. 100
Les mariés, veufs ou veuves	sans enfants, de	40 —
	ayant 1 seul enfant, de	30 —
	— 2 enfants, de	10 —

Et laisser aux familles de trois enfants leur impôt actuel, sans surcharge. Car celles-ci, comme nous l'avons établi, fournissent à la patrie un nombre d'enfants suffisant pour perpétuer la race. Pour reprendre une comparaison dont j'usais plus haut, ces familles *payent en nature*. Il n'y a donc lieu ni de les dégrever ni de les surtaxer.

Un calcul simple montre que l'État, avec une telle combinaison, rentrerait très largement dans les sommes que pourrait lui faire perdre l'exemption des familles de plus de trois enfants. Il perdrait 2.122.210 parts contributives et en recouvrerait d'autre part 2.456.112.

La justesse du projet que je propose a frappé d'autres yeux que les miens. Le gouvernement autrichien a proposé, il y a quelque temps, un projet tout semblable. Il exempte de 25 florins par enfant les familles qui compteront plus de deux enfants dans les villes et plus de quatre dans les campagnes. Ainsi, un ménage de cinq enfants sera exempté de 125 florins d'impôt, c'est-à-dire d'environ 300 fr. — Le plus souvent, il sera donc exempté de tout impôt; or, il s'agit de l'Autriche, pays

(1) Nous ne comptons pas les célibataires de moins de 30 ans, quoiqu'ils puissent payer impôt. De même, nous ne comptons aucune femme célibataire, quoique beaucoup payent impôt. Mais nous tenons à mettre nos calculs à l'abri de la critique.

où la natalité est exubérante. Le seul désir d'être équitable a inspiré au gouvernement autrichien le projet de dégrever les familles non malthusiennes.

Assurément, un impôt établi sur les bases que je viens d'indiquer ne compenserait que très imparfaitement les charges qu'entraîne pour une famille l'éducation de quatre enfants. On ne lui restituerait même pas (loin de là) les impôts de douane et d'octroi qu'on prélève injustement sur elle en raison même de sa fécondité.

Mais, du moins, cette répartition de l'impôt aurait pour effet de faire savoir à tous les Français combien la patrie a besoin que les naissances soient nombreuses. Aucune propagande, aucun journal, aucune prédication ne vaudra, sous ce rapport, la cote de l'impôt, car de tous les papiers périodiques, la feuille du percepteur est le plus universellement lu, le plus passionnément commenté.

3. Application du même principe aux impôts de succession.

Ce sont surtout les impôts de succession qui devraient faire payer par les familles malthusiennes la juste indemnité qu'elles doivent au pays en raison de leur stérilité. Car les malthusiens ont principalement pour but de ne pas partager leur fortune entre de trop nombreux enfants.

L'institution de l'héritage n'a d'autre raison d'être que de stimuler le travail. Beaucoup d'hommes, assurément, travailleraient moins et surtout épargneraient moins s'ils n'avaient la perspective de laisser à leurs enfants (ou plutôt, hélas! à leur enfant unique) le fruit de leur travail et de leurs économies. Telle est la seule justification de l'institution de l'héritage. C'est ainsi que le défendent ses partisans, et ses adversaires n'ont jamais trouvé de réplique suffisante à cet argument.

Or, actuellement, ce qu'il faut à la France, ce ne sont pas seulement des travailleurs, ce sont aussi et surtout des naissances en nombre suffisant pour perpétuer la race et assurer l'avenir du pays. Et il est prouvé que l'institution de l'héritage est un des facteurs puissants de la dépopulation. Il faut donc la modifier.

Je n'examinerai pas ici s'il ne serait pas utile de respecter la liberté de tester qui existe dans un grand nombre de pays et que tant de bons esprits réclament pour la France.

Mais je ne vois pas pourquoi l'État ne se déclarerait pas aussi intéressé à la fécondité des familles qu'à leur faculté de travail et d'épargne. Pour stimuler ces deux dernières vertus, il leur garantit le droit d'héritage; il pourrait le leur retirer, ou du moins l'affaiblir à son profit lorsque leur fécondité ne serait pas jugée par lui suffisante.

Dans ce dernier cas, les familles indemniseraient, par de l'argent, l'État, pour le tort que lui aurait fait leur stérilité.

Pour que cette mesure fût efficace, il faudrait qu'elle fût sérieusement appliquée, de façon à entamer sensiblement la fortune des familles qui n'auraient donné à la France qu'un ou deux enfants. Par exemple, on pourrait réserver à l'État la portion disponible de l'héritage (la moitié de la fortune pour les familles d'un enfant; le tiers pour les familles de deux enfants; quant aux familles de trois enfants, leur fécondité est suffisante et il n'y a pas lieu de les surtaxer).

Peut-être les malthusiens prétendront que je suis trop subversif et (1) que la

(1) Lorsque j'écrivis pour la première fois (*Revue scientifique*, 2 avril 1892) les propositions qui précèdent, je m'attendais à être traité d'utopiste et de démographe maniaque.

Bien loin de là. Ma proposition fut très sérieusement examinée par un grand nombre de journaux :

mesure que je propose est trop sévère pour eux; ou encore qu'elle est trop en opposition avec les mœurs et habitudes actuelles.

C'est justement pour cela que je la propose. Des remèdes anodins ne seraient d'aucun effet contre un mal profond et invétéré.

Il faut que les familles françaises cessent d'avoir un intérêt évident à restreindre le nombre de leurs enfants. Pour obtenir ce résultat, il faut autre chose que des demi-mesures.

D[r] Jacques BERTILLON.

IV.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE SUR LES QUESTIONS OUVRIÈRES ET LES ASSURANCES SUR LA VIE.

Organisation de l'Office du travail en Belgique. — Un arrêté royal du 12 avril 1895 a déterminé les attributions de l'Office du travail institué en Belgique à la date du 12 novembre 1894. Aux termes de l'article 2 de cet arrêté, l'Office a pour mission « de s'enquérir, à l'intervention des administrations compétentes, le cas échéant, de la situation du travail industriel et agricole, ainsi que de la condition des ouvriers dans l'industrie, les métiers, le commerce, l'agriculture et les transports, de rechercher de même les effets des lois et règlements qui les concernent et, en général, de recueillir tous les renseignements qui peuvent contribuer à faire améliorer leur situation matérielle, intellectuelle et morale ». L'article 6 du même arrêté prescrit la publication mensuelle d'une *Revue du travail*, et la réunion, dans des volumes distincts, des enquêtes spéciales effectuées par les délégués de l'Office. L'organisation de l'Office est complétée par l'institution d'offices provinciaux dans chacun des gouvernements des provinces. La direction de l'Office du travail a été confiée à M. Morisseaux, que sa haute compétence dans les matières administratives et sociales désignait pour ces fonctions.

Assurances contre les accidents (France). — Les 12 compagnies françaises d'assurance sur la vie ont effectué, en 1894, d'après le *Moniteur des assurances*, des opérations définies par les chiffres suivants :

Recettes.

Primes	21 917 594[f]26
Produit des fonds placés	932 456 16
Recettes diverses	252 363 50
Total	23 102 413[f]92

et j'eus la surprise agréable de voir que presque tous approuvaient mes propositions sur l'exemption des familles de plus de trois enfants et la surcharge des familles malthusiennes. Quelques-uns trouvèrent excessive la taxation des impôts de succession des familles malthusiennes, mais aucun ne la trouva mauvaise en principe.

L'esprit public n'est donc pas hostile à des réformes profondes faites dans le sens que j'indique dans cet article.

On m'a dit qu'ainsi je frappais d'une amende, non pas le coupable, mais *son* fils. A quoi je réponds qu'il n'y a en question ni amende ni coupable. Une famille (volontairement ou non, peu importe) n'a pas donné à la nation les trois enfants nécessaires à l'avenir du pays. Je voudrais qu'elle réparât le préjudice causé. — Quant à l'enfant issu d'un tel ménage, je ne le frappe d'aucune amende; je le mets dans la situation où il serait s'il avait des frères.

Mon contradicteur admet-il que des parents frappent leur enfant d'une amende parce qu'ils lui donnent un frère ?

Dépenses.

Sinistres et frais médicaux.	12 808 180f 78
Commissions	3 903 140 35
Frais généraux.	3 203 707 87
Dépenses diverses	146 502 80
	20 061 531f 80

Excédent de recettes.	3 010 882f 12
Au lieu (en 1893) de	2 617 865 91
Et (en 1892) de.	2 216 551 18

Le rapport entre les primes encaissées et les charges est donné par les chiffres ci-après :

Sinistres	58,44 p. 100
Commissions.	17,80 —
Frais généraux.	14,61 —
Ensemble	90,85 p. 100

Les bilans des 12 compagnies donnaient, au total, les résultats suivants :

Actif.

Caisse. Effets à recevoir. Banquiers. Fonds publics	22 736 932f 74
Immeubles	2 969 735 63
Agences générales, réassurances et débiteurs divers.	6 262 240 02
Mobilier et matériel.	50 224 96
Frais de premier établissement et commissions à amortir.	1 986 201 42
Sommes dues par les actionnaires	42 897 100 00
Total.	76 902 434f 77

Passif.

Capital social	57 200 000f 00
Réserves diverses.	13 829 250 32
Créditeurs divers.	5 873 184 45
	76 902 434f 77

d'où augmentation de l'actif en 1894 : 1 035 376f 10.

Assurances sur la vie (France). — Les opérations des compagnies françaises d'assurances sur la vie, en 1894, sont, d'après le *Moniteur des assurances,* définies par les chiffres suivants :

a) *Assurances.*

Capitaux en cours au 31 décembre 1894 (réassurances déduites). . . 3 496 962 060f 00

(Soit une diminution de 29 253 767f 00 par rapport à l'exercice précédent.)

Production totale de l'année 1894	308 869 417f 00
Sinistres de l'année 1894	53 005 083 00
Capitaux exposés au risque de décès en 1894	3 430 465 736 00
Rapport des sinistres aux capitaux en cours pendant 1894	1,54 p. 100

b) *Rentes viagères.*

Rentes viagères immédiates en cours au 31 décembre 1894. . . . . 56 741 892f 00

(Soit une augmentation de 3 238 128f 00 par rapport à l'exercice précédent.)

Rentes différées, de survie, etc. au 31 décembre 1894	3 896 694f00

(Soit une augmentation de 154 912f00 par rapport à l'exercice précédent.)

Rentes viagères immédiates éteintes en 1894.	2 496 579f00

(Soit une diminution de 234 325f00 par rapport à l'exercice précédent.)

Chiffre moyen des rentes en cours en 1894	55 122 828f00
Rapport, en 1894, des extinctions aux rentes en cours.	4,53 p. 100
Rentes viagères immédiates constituées en 1894	5 924 348f00

(Soit une diminution de 2 832 302f00 par rapport à l'exercice précédent.)

c) *Réserves.*

Réserves au 31 décembre 1894	1 595 995 970f00

(Soit une augmentation de 78 265 490f00 par rapport à l'exercice précédent.)

d) *Frais généraux et commissions.*

Frais généraux en 1894	9 582 080f00

(Soit une augmentation de 282 000f00 par rapport à 1893.)

Commissions en 1894.	10 585 000f00

(Soit une diminution de 3 265 000f00 par rapport à 1893.)

e) *Actif.*

Actif au 31 décembre 1894	1 914 190 706f00

(Soit une augmentation de 84 337 112f00 par rapport à l'exercice précédent.)

Les grèves en Italie. — La statistique des grèves en Italie est définie par les chiffres suivants pour l'année 1893 :

Nombre	des grèves	131
	des grévistes (pour 127 grèves).	32 109
	des journées de travail perdues (pour 122 grèves).	234 333

Motifs des grèves.

Demande de réduction de durée du travail	11
— d'augmentation de salaire	51
Résistance à une réduction de salaire	22
— à une augmentation de durée du travail	1
Autres causes.	36
Toutes les causes réunies.	121

Résultats des grèves.

Succès des revendications.	68
Échec des revendications	82
Transactions	92

Les grèves en Grande-Bretagne. — La statistique provisoire des grèves, en 1894, a été donnée par la *Labour Gazette*, qui contient les chiffres suivants :

Nombre des grèves.	956
— des grévistes (pour 926 grèves)	306 000
Succès des revendications	280
Échec des revendications	219
Transactions	151

D'autre part, le correspondant ouvrier du Département du travail a donné, pour les grèves et les lockouts, durant l'année 1893, les renseignements suivants :

Nombre	de lockouts	14
	de grèves	768
	de grévistes	633 529
	de journées de travail perdues	31 205 000

Motifs des grèves.

Demande de réduction de la durée du travail *ou* Résistance à une augmentation de cette durée	16
Demande d'augmentation du salaire	256
Résistance à une réduction du salaire	216
Refus de travail motivé par la défense des intérêts des syndicats	69
Autres causes	217
Toutes les causes réunies	774

Résultats des grèves.

Succès des revendications	612
Échec des revendications	534
Transactions	318
Résultat inconnu	84

Caisses de secours pour les ouvriers mineurs en Prusse. — Le fonctionnement, en 1893, des caisses de secours pour les ouvriers mineurs de Prusse est défini par les chiffres suivants :

Nombre des	caisses	74
	assurés	415 533

Dépenses.

1° Frais de maladie	11 133 000f
2° Pensions d'invalides	11 662 000
3° — de veuves	5 398 000
4° — d'orphelins	2 457 000
5° Indemnités funéraires	420 000
6° Secours extraordinaires	181 000
7° Frais d'entretien d'écoles	112 000
8° Frais d'administration	798 000
9° Divers	1 149 000

Recettes.

1° Cotisations des assurés	18 635 000
2° — des exploitants	15 626 000
3° Droits d'entrée, amendes	407 000
4° Intérêts des capitaux placés	1 958 000
5° Divers	614 000

Cotisation patronale par tête d'assuré	37f60
Dépense moyenne totale par tête d'assuré	80 16
Frais d'administration par tête d'assuré	1 93

Caisse générale d'épargne et de retraites de Belgique. — Il convient de distinguer les opérations d'épargne des opérations de retraite et d'assurance.

1° *Épargne.* — Le tableau suivant indique les variations du nombre des livrets et de la valeur du compte moyen par livret depuis 1875.

Années.	Nombre des livrets au 31 décembre de l'année.	Compte unique par livret.	Années.	Nombre des livrets au 31 décembre de l'année.	Compte unique par livret.
—	—	—	—	—	—
1875. . .	106312	421f 93	**1892**. . .	869947	403f 83
1880. . .	200565	623 72	**1893**. . .	960468	406 24
1885. . .	444087	425 73	**1894**. . .	1053699	405 53
1890. . .	731057	445 13			

Les livrets existants au 31 décembre 1893 se répartissent comme suit, en pour 100, du nombre total des livrets :

Livrets de	1 à 20f.	42,4 p. 100
	20 à 100	19,8 —
	100 à 500	17,2 —
	500 à 1000	7,2 —
	1000 à 2000	6,9 —
	2000 à 3000	4,2 —
	Plus de 3000	2,3 —
		100,0 p. 100

2° *Retraites.* — Les variations du nombre des versements et du montant des sommes versées, pendant les quatre dernières années, sont données par le tableau suivant :

Années.	Nombre des versements.	Sommes versées.	Années.	Nombre des versements.	Sommes versées.
—	—	—	—	—	—
1891. . .	30970	1117097f	**1893**. . .	58882	1620280f
1892. . .	45336	1580319	**1894**. . .	69242	1762792

Le nombre des bénéficiaires de rentes, au 31 décembre 1894, était de 2342, soit :

Rentes de	12 à 24f.	538 rentes.
	24 à 120	731 —
	120 à 360	322 —
	360 à 720	389 —
	720 à 1200	362 —

représentant une valeur totale de 737712 fr.

3° *Assurances.* — En vertu de la loi du 21 juin 1894, la caisse générale d'épargne et de retraites de Belgique peut consentir toutes opérations d'assurance sur la vie, la valeur des capitaux assurés sur une même tête ne devant pas excéder 5000 fr. Au 31 décembre 1894, la caisse comptait 2538 polices en cours pour 2477 assurés : la valeur des capitaux assurés s'élevait à 6280470 fr.

Les associations ouvrières en Angleterre. — Les renseignements contenus dans le rapport du Ministère du commerce, relatif à l'année 1893, sont les suivants :

Nombre des	sociétés enregistrées	513
	sociétés ayant fourni des renseignements en 1893 . . .	687
	membres.	1270789
Revenus		49924275f
Dépenses.		56162875
Avoir au 31 décembre 1893		41326700

Les unions qui ont donné des renseignements pour les deux années 1892 et 1893 sont au nombre de 534. Ces renseignements sont les suivants :

	1893.	1892.
Nombre total des membres au 31 décembre	1166922	1195932
Secours funéraires	2215275	2073225
Pensions de vieillesse	2915375	2649375
Secours en cas d'accidents	641950	445475
Secours en cas de maladie	5894950	5361425
Secours en cas de grève	17603650	11193350
Secours en cas de chômage	12376150	9619725
Autres allocations	4103925	3254650
Frais d'administration et divers	8108375	8354075
Revenus	47432500	43727475
Dépenses	53929000	43024575
Actif au 31 décembre	38904075	45510850

Maurice BELLOM.

V.

LISTE DES OUVRAGES PRÉSENTÉS DANS LA SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1895.

OUVRAGES SIGNÉS. — France. — *Annales des assemblées départementales*, 9e vol. ; travaux des conseils généraux en 1894, par M. J. de Crisenoy. — *Origine des habitants de Paris* (lieu de naissance des habitants de Paris en 1833 et en 1891); *Les Étrangers à Paris* (leur origine et leurs professions), par M. le docteur Jacques Bertillon. — *Le Régime fiscal des successions en France et dans les principaux pays de l'Europe*, par M. Léon Salefranque. — *Les Derniers renseignements officiels sur les mouvements de la population en France* (suite), par M. l'abbé Fortin.

Italie. — *Nouvel annuaire du commerce et de l'industrie en Italie*, publié en italien et en français, par M. L. Pasqualucci, bibliothécaire du Ministère des affaires étrangères à Rome.

États-Unis d'Amérique. — *Instruction sociologique dans les établissements d'enseignement*, par M. Daniel Fulcomer, professeur de science sociale à l'Université de Chicago.

DOCUMENTS OFFICIELS. — France. — *L'Impôt sur le revenu et l'impôt sur les revenus dans les pays étrangers*; notes réunies par la Direction générale des contributions directes. — *Procès-verbaux de la commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus*, 2 vol. — *Procès-verbaux de la commission extraparlementaire du cadastre*, 5e fascicule; juin 1893 à décembre 1894. — *Statistique de la navigation intérieure*, 1894 ; 2 vol. — *Album de statistique graphique du Ministère des travaux publics*, 1894. — *Statistique pénitentiaire de 1892.* — *Bulletin du Congrès des Sociétés savantes*, 1895. — *Annuaire statistique de la ville de Paris*, 1893. — *Résultats statistiques du dénombrement de 1891* (Paris et le département de la Seine).

Autriche. — *Statistique civile*, 1892. — *Les Dépenses de l'enseignement public en 1890.* — *Les Salaires de l'agriculture en 1893.*

Italie. — *Les Banques populaires en 1893*; statistique précédée d'un rapport de M. Luzzati. — *Bulletin de l'Institut international de statistique*, tome IX, 1re livraison. — *Mouvement de l'état civil en 1894.*

Russie. — *Le Commerce extérieur en 1894.*

Serbie. — *Le Mouvement de la population*, 1888, 1889 et 1890.

République Argentine. — *Annuaire de la Direction générale de statistique pour 1894.*

États-Unis d'Amérique. — 16 volumes transmis par le Département du Travail à Washington : *Strikes and Lockouts.* — *The Gothenburg system of liquor traffic.* — *Railroad labor.* — *Industrial depressions.* — *Compulsory insurance in Germany including an appendix relating to compulsory insurance in other countries in Europe.* — *Cost of production: Iron, Steel, Coal, etc.* — *Working women in large cities.* — *Convict labor.* — *The Slums of Baltimore, Chicago, New-York and Philadelphia.* — *The phosphate industry of the united States.* — *Labor Laws of the various states, territories, and the district of Columbia.* — *Sevent and eighth annual report of the commissioner of labor*, 1891 and 1892 (2 vol.). — *Analysis and India of all reports issued by Bureaus of labor statistics in the united States*, 1892. — *Building and loan associations.* — *A report on marriage and divorce in the united States*, 1867 to 1886.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER : REVUES, JOURNAUX, ETC.

VI.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

(COMMUNICATIONS EN SÉANCE, DISCUSSIONS. — 1895.)

Numéro de janvier 1895. — Séance de décembre 1894. — Communication de M. A. Vannacque sur la statistique de la fabrication des valeurs fiduciaires postales. — Communication de M. V. Flour de Saint-Genis sur la valeur des terrains et immeubles à Paris à différentes époques.

Numéro de février. — Séance de janvier 1895. — Discours de M. Alfred Neymarck, président sortant (histoire et travaux de la Société de statistique de Paris pendant l'année 1894) et de M. Auguste Vannacque, président pour l'année 1895. — Communication de M. le Dr Ledé sur la statistique de la mortalité des enfants du premier âge et les différentes méthodes employées dans les rapports officiels. — Communication de M. Lamane sur les prêts hypothécaires et communaux à Paris et dans les départements.

Numéro de mars. — Séance de février. — La statistique de l'industrie minérale pour 1893, par M. O. Keller. — Communication de M. Pierre des Essars sur la vitesse de circulation du numéraire et la loi des crises; discussion : MM. Levasseur, Raphaël-Georges Lévy, Juglar, Coste et des Essars.

Numéro d'avril. — Séance de mars. — Communication de M. Victor Turquan sur la durée actuelle de la génération en France. — Discussion sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1893 : MM. le Dr Jacques Bertillon, Vannacque et Moron.

Numéro de mai. — Séance d'avril. — Communication de M. Vannacque sur le Musée social. — Rapport de M. Beaurin-Gressier sur la situation financière de la Société. — Communications de M. Claudius Nourry sur les migrations des campagnards vers les villes. — Discussion sur la diminution graduelle de la natalité : MM. Ch. Limousin et L.-L. Vauthier.

Numéro de juin. — Séance de mai. — Suite de la discussion sur la diminution graduelle de la natalité : MM. Vauthier, Fernand Faure, Dr Jacques Bertillon, Limousin, Nogués, Vannacque, E. Cheysson et G. Guéry.

Numéro de juillet. — Séance de juin. — Communication de M. Beaurin-Gressier sur l'impôt dans une famille parisienne (monographie) : M. Vannacque.

Numéro d'août. — Séance de juillet. — Discussion sur la communication de M. Beaurin-Gressier relative à l'impôt dans une famille parisienne : MM. Cheysson, de Foville, Jules Fleury, Alfred Neymarck, Dr Jacques Bertillon, Dubois de l'Estang, Limousin, Beaurin-Gressier et Vannacque.

Pas de séance en août et septembre. — (Vacances.)

Numéro de novembre. — Séance d'octobre. — Le 24e Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, par M. E. Yvernès. — La 5e session de l'Institut international de statistique, par M. Alfred Neymarck. — Communication de M. Léon Salefranque sur les libéralités aux établissements publics et l'impôt. — Communication de M. Charles Cerisier sur la statistique coloniale; discussion : MM. Alfred Neymarck, Vannacque et Cerisier.

Numéro de décembre. — Séance de novembre. — Attribution du prix Bourdin : rapport présenté, au nom du Conseil, par M. Cheysson; allocutions de M. Vannacque, président, et de M. Pierre des Essars, lauréat. — Communication de M. Fournier de Flaix sur l'économie sociale à l'exposition de Bordeaux; discussion : MM. Moron et Cheysson. — Communication de M. A. Thomereau sur la nécessité de créer un dictionnaire raisonné de la statistique universelle.

VII.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE XXXVIe VOLUME (ANNÉE 1895).

VIII.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS.

Le Gérant, O. BERGER-LEVRAULT.

